

الجزائر 1962

جيلبار مينييه • جيل مونسرون • صادق بن قادة
عقار محند عامر • هارتموت إلسينهانز
نيك باس • محمد قويدري • عبلة غزيل
محمد غالم • فؤاد صوفي
هدي سعدي

مقالات متنوعة

زبيدة رياحي - سنوسي ونورية بنغبريط - رمعون
فؤاد نوار
طيطم بساح

- ◀ عروض كتب
- ◀ رسائل جامعية
- ◀ قراءات نقدية
- ◀ أخبار علمية

Algérie 1962

Gilbert MEYNIER • Gilles MANCERON • Saddek BENKADA
Amar MOHAND-AMER • Hartmut ELSNHANS
Niek PAS • Mohammed KOUIDRI • Abla GHEZIEL
Mohamed GHALEM • Fouad SOUFI
Hedi SAIDI

VARIA

Zoubida RABAHI-SENOUCI et Nouria BENGHABRIT-REMAOUN
Fouad NOUAR
Titem BESSAH

- ▶ COMPTES RENDUS DE LECTURE
- ▶ COMPTES RENDUS DE THESES
- ▶ NOTES CRITIQUES
- ▶ INFORMATIONS SCIENTIFIQUES

Insaniyat, Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales
CRASC - Oran
n^{os} 65-66, juillet – décembre 2014 (Vol. XVIII, 3-4)

Algérie 1962

NOTE AUX AUTEURS

Insaniyat est une revue algérienne à comité de lecture ayant pour mission de mettre à la disposition des chercheurs un espace éditorial académique consacré à l'anthropologie et aux sciences sociales et humaines. Elle se propose de soumettre à ses lecteurs la production des universitaires nationaux et étrangers portant sur les disciplines concernées.

1. *Insaniyat* reçoit des articles rédigés en arabe ou en français qui lui sont adressés par courriel, avec une confirmation de réception.

Elle ne retient que les articles inédits.

Le contenu de l'article n'engage que son auteur.

Les articles ne doivent pas dépasser les 30 000 caractères (espaces compris) sous format Word (Times New Roman, taille 12) et doivent être accompagnés d'un résumé de 1000 caractères au maximum (espaces compris) et de 5 mots-clés.

Les auteurs doivent joindre à la proposition d'article, un CV actualisé.

2. Les articles proposés sont expertisés en interne et en externe :

a) Recevabilité de l'article par le comité de rédaction en interne.

b) Double expertise en externe (au minimum)

Leur publication est tributaire, également, de la programmation thématique de la revue.

3. Les auteurs peuvent proposer d'autres contributions sous forme de :

- Compte-rendu, note de lecture, revue des revues et information scientifique (7 000 caractères, espaces compris).

- Position de recherche (18 000 caractères, espaces compris) en rapport avec les travaux de l'auteur.

4. Les références doivent être données en bas de page comme suit :

Ouvrage :

- Lacheraf, M. (1998), *Des noms et des lieux*, Alger, éd. Casbah, p. 20.

Article de revue:

- Colonna, F. (2010), « Religion, politique et culture(s), quelle problématique de la Nation ? », in *Insaniyat*, n^{os} 47-48, Oran, Centre de recherche en anthropologie sociale et culturelle, janvier-juin, p. 28-29.

Contribution dans ouvrage collectif :

- Salhi, B. (2006), « Contestations identitaires et politiques en Algérie (1945-1980). Le poids du local », in Hénia, Ahmed (dir.), *Être notable au Maghreb. Dynamiques des configurations notabiliaires*, Paris, Maisonneuve et Larose, coll. Connaissance du Maghreb, p. 90.

Travaux universitaires :

- Adel, F. (1990), *Formation du lien conjugal et nouveaux modèles familiaux en Algérie*, thèse de doctorat d'État en sociologie, Université Paris V-René Descartes, p. 90.

5. Les figures (cartes, graphiques, photos, tableaux...) doivent être remis en format JPG et Word avec mention du numéro, du titre et des sources.

6. L'attestation d'acceptation de l'article proposé ne peut être délivrée qu'après avis favorable de publication.

7. Après publication de son article, l'auteur recevra deux (02) exemplaires du numéro, ainsi qu'un tiré à part en version numérique.

8. Toute reproduction d'article publié à *Insaniyat* doit avoir l'autorisation de la rédaction.

9. Pour plus d'informations sur la revue, voir le site www.crascdz

SOMMAIRE

Algérie 1962

Hommage

Pierre CHAULET (1930-2012), par *Saddek BENKADA*..... 7

Présentation par *Saddek BENKADA* et *Amar MOHAND-AMER*

En langue française 9

En langue arabe 9

Gilbert MEYNIER, *L'Algérie et les Algériens sous le système colonial. Approche historico-historiographique* 13

Gilles MANCERON, *Une serrure à deux clés. En France et en Algérie, en finir avec les histoires officielles*..... 71

Saddek BENKADA, *Oran, ou la mémoire exhumée (1962, 1994) dans les nouvelles d'Assia Djebar*..... 93

Amar MOHAND-AMER, *Les wilayas dans la crise du FLN de l'été 1962* 105

Hartmut ELSENHANS, *Guerre française en Algérie : croisées des interprétations, réalités contre constructions*..... 125

Niek PAS, « Sauvez un enfant ». *Le soutien humanitaire néerlandais aux réfugiés algériens pendant la Guerre d'Algérie 1954-1962*..... 143

Mohammed KOUIDRI, *Colonisation, indépendance et développement humain en Algérie : quel bilan ?*..... 159

Abla GHEZIEL, *Trois réactions « algériennes » sur l'avenir de l'Algérie, 1830-1834* 187

Mohamed GHALEM, *Les historiens algériens et la référence khaldounienne (en langue arabe)*..... 15

Fouad SOUFI, *Les archives algériennes en 1962 : héritage et Spoliation* 211

Hedi SAIDI, *Le protectorat et le droit. La Régence de Tunis entre la Charte de 1861 et le système colonial français* 239

Varia

Zoubida RABAHI-SENOUCI et **Nouria BENGHABRIT-REMAOUN**, *Les futurs enseignants à l'épreuve du terrain*..... 259

Fouad NOUAR, *Le travail et la famille dans le discours des ouvriers exclus de la condition salariale (en langue arabe)*..... 31

Titem BESSAH, *Jeunesse, tajmaat et association en Kabylie aujourd'hui : cas d'Ath Idjer* 281

Comptes rendus de lecture

Boutkhil BEGHDADI, *Sous le ciel d'Aïn Sefra. Récit et nouvelles sur la torture pendant la Guerre d'Algérie*. Par Ammara BEKKOUCHE 301

Abdelkader DJEMAÏ, *Une ville en temps de guerre (récit)*. Par Saddek BENKADA 302

Claire MAUSS-COPEAUX, *La source, mémoires d'un massacre : Oudjehane 11 mai 1956*. Par Ouanassa SIARI-TENGOUR 308

Andrea BRAZZODURO, *Soldati senza causa. Memorie della guerra d'Algeria*. Par Gilbert MEYNIER 312

Hassan REMAOUN, *L'Algérie aujourd'hui : approches sur l'exercice de la citoyenneté*. Par Fouad NOUAR (*en langue arabe*) 59

Zohra DRIF, *Mémoires d'une combattante de l'ALN, Zone autonome d'Alger*. Par Khadidja MOKEDDEM (*en langue arabe*) 61

Ismaël-Selim KHAZNADAR, *Aspects de la repentance*. Par Mohamed HIRECHE-BAGHDAD (*en langue arabe*) 64

Comptes rendus de thèses

Philippe BOUBA, *L'anarchisme en situation coloniale, le cas de l'Algérie. Organisation militants et presse*. Par Hassan REMAOUN 317

Blandine VALFORT, *Le lyrisme face à l'événement. Etude comparée des poésies francophones du Maghreb et du Machrek*. Par Hadj MILIANI 320

Notes critiques

Guillaume ZELLER, *Oran 5 juillet 1962. Un massacre oublié*. Par AMAR MOHAND-AMER 325

Informations scientifiques

Colloque international : *Cycle de formation en toponymie, organisée par CRASC/RASYD et UNGEGN (United Nations Group of Experts on Geographical Names), les 15-17 septembre 2014*. Par Ammara BEKKOUCHE 329

Colloque international : *Champs littéraires et stratégies d'écrivains les 7 et 8 novembre 2012*. Par Mohamed HIRECHE-BAGHDAD 333

Colloque international : *Le théâtre de Abdelkader Alloula (1939-1994) entre le texte et la scène, les 10 et 11 mars 2014*. Par Mohamed HIRECHE-BAGHDAD (*en langue arabe*) 69

Résumés des articles

En langues française, anglaise et espagnole 337

En langue arabe 73

HOMMAGE

Pr Pierre CHAULET (Alger, 1930-Montpellier 2012)

En hommage à notre ami le Pr. Pierre Chaulet et, pour témoigner des liens étroits qui les unissaient, lui et son épouse Claudine à notre revue depuis qu'elle a vu le jour ; nous publions ci-après, une lettre qu'il nous a fait parvenir en 2007 à la suite de notre lecture croisée, intitulée, *H.-I. Marrou – A. Mandouze – P.-A. Février ... L'engagement politique des intellectuels chrétiens pendant la Guerre de libération en Algérie (1954-1962)*. (À propos de trois ouvrages récents), publiée dans le numéro n^o 31 d'*Insaniyat*, « Religion, pouvoir et société », janvier-mars 2006, p. 147-175.

Dans cette lettre, le Pr. Pierre Chaulet avait bien voulu nous faire l'honneur d'apporter deux rectifications concernant la filiation de *Consciences algériennes* à *Consciences maghrébines*, et la seconde au sujet de la date du dernier voyage d'André Mandouze à Alger (à Tipaza, en 2005 et non en 2002).

N-B : Nous avons jugé nécessaire d'enlever quelques phrases relatives à des jugements sur des personnes et des événements.

Saddek BENKADA

Membre du Comité de rédaction d'*Insaniyat*

-----oOo-----

Professeur Pierre CHAULET

Alger, le 26 avril 2007

Cher Monsieur,

J'avais lu avec intérêt votre compte rendu des Mémoires d'André Mandouze, sans savoir que vous alliez rencontrer Claudine au cours du Colloque consacré à Frantz Fanon.

Je voudrais vous signaler deux petites erreurs :

La première concerne la filiation de « *Consciences algériennes* » à « *Consciences maghrébines* ». Cette confusion a été répandue par l'article de Jean-Robert Henry, et reproduite plusieurs fois depuis.

J'ai décrit la naissance de « *Consciences maghrébines* » et non « *maghrébines* » dans l'article intitulé « Parti pris », paru dans la revue »

Majallat et tarikh » du CNEH (Centre national des études historiques), troisième trimestre 1984, numéro spécial du 30^{ème} anniversaire du 1^{er} novembre. C'est le noyau fondateur de l'AJAAS (Association de la jeunesse algérienne pour l'action sociale) qui a décidé de faire connaître les résultats des rencontres et des échanges entre jeunes (issus des mouvements scouts et étudiants principalement), jeunes Algériens et jeunes issus de la minorité coloniale dans une modeste revue ronéotée. Nous sommes allés chercher André Mandouze d'un commun accord pour qu'il accepte la responsabilité civile (et pénale !) de Directeur-gérant. Nous lui laissons l'éditorial, en général !, où sa verve de normalien progressiste et polémiste se donnait libre cours !!!

À ce moment, il était isolé après l'échec de *Consciences algériennes* (3 numéros) et celui du Front algérien pour la défense et le respect de la liberté. Pour nos amis nationalistes, il était emblématique, clairement progressiste mais non inféodé à un parti, anticolonialiste sans équivoque : il a été très heureux de nous recevoir, retrouvant là un nouveau souffle et une nouvelle jeunesse, d'après ce que me dira Jeannette son épouse quelque temps après.

À l'époque, nous avons choisi d'écrire « *maghribines* » et non « *maghrébines* », sur l'insistance de nos amis nationalistes qui préféraient s'aligner sur la transcription admise au Moyen-Orient, et pour éviter toute confusion avec les différents comités France-Maghreb, où le Maréchal Juin tenait le haut du pavé !

[...]

La seconde concerne la date du dernier voyage d'André Mandouze à Alger : c'est en 2005 et non en 2002, où, à Tipaza, il était venu accueillir un groupe d'amis de *Témoignage chrétien*. Nous avons appris à ce moment-là la désignation du nouveau Pape, et André, le connaissant, était catastrophé. Malgré l'âge et la sommation des handicaps physiques, sa vigilance intellectuelle et sa perspicacité n'avaient pas diminué : le discours de Ratisbonne, entre autres et les mesures prises au Vatican n'ont fait que confirmer ce qu'il pressentait.

Je joins à cette lettre un article que nous avons écrit, Claudine et moi, pour *Témoignage chrétien* qui consacrait un numéro spécial à la disparition d'André, [...] J'y joins d'autres notices rédigées à l'époque de sa disparition pour expliquer en Algérie qui il était.

En tout cas, merci d'avoir rendu compte de ces *Mémoires*, très riches et très touffues (à mon goût) pour un lecteur algérien de 20 ans !

Avec mes amitiés

Présentation

Algérie 1962

Ce numéro d'*Insaniyat*, intitulé « Algérie 1962 », reprend des communications présentées par des chercheurs en sciences sociales et humaines, notamment des historiens, dans le cadre du cycle « Les Conférences du CRASC »¹. Ces contributions, et d'autres, sont une réflexion sur l'Algérie de 1830 à 1962, autour des aspects politiques, sociaux, économiques et culturels.

L'historiographie coloniale est abordée sur une longue durée, l'approche comparatiste y est présente : Algérie/Tunisie. Des parcours et trajectoires personnels sont mis en évidence : cas des animateurs du « Parti maure ». Les croisements des lectures et regards sont explicités dans ce numéro par l'appel à une historiographie algéro-française commune, à l'exemple de celle existant entre la France et l'Allemagne². La problématique de l'indépendance nationale (juillet 1962) est traitée à l'aune de souvenirs et projections du passé dans le présent (Oran en 1962 et 1994), et d'un phénomène politique et militaire consubstantiel à cette période, le *wilayisme*. Les nouveaux outils d'analyse économique, IOV et IDH³ sont sollicités afin de rendre les réalités historiques plus intelligibles. Les processus d'engagement et de désengagement dans la Guerre de libération nationale restent tributaires de considérations hyper-complexes, endogènes et exogènes. Ils sont traités, dans cette version

¹ Le Cinquantenaire de l'indépendance nationale 1962-2012 a été l'occasion au CRASC de mettre en place une série de manifestations scientifiques. Ainsi, ont été organisés, au cours de l'année 2012, un workshop (4 et 5 janvier 2012) et un symposium (2 au 4 décembre 2012) autour de la thématique « Algérie : penser le changement. Quels apports des sciences sociales et humaines ? », et un colloque international « 1962, un monde », en partenariat avec le CEMA, Hopkins University et l'IHTP (14 au 16 octobre 2012). Toujours dans cette dynamique, le CRASC a lancé un cycle de conférences nationales et internationales : « Les conférences du CRASC ».

Les communications du workshop et symposium « Algérie : penser le changement. Quels apports des sciences sociales et humaines ? » ont été publiées dans le numéro 57-58 d'*Insaniyat* « Algérie, 50 ans après l'indépendance (1962-2012). Permanences et changements ».

² Le premier volume du manuel d'histoire franco-allemand est disponible depuis la rentrée 2006 pour les élèves français de terminale. Voir à ce sujet : <http://eduscol.education.fr/cid45744/manuel-franco-allemand.html>

³ Indicateur Objectivement Vérifiables (IOV) et Indicateur du Développement Humain (IDH).

d'*Insaniyat*, sous le prisme de la dialectique colonialisme/néocolonialisme. Les solidarités internationales, du temps de la colonisation, sont un des objets de ce numéro, elles sont plus pertinentes à analyser dans le cas d'un pays tel que les Pays-Bas. Enfin, l'esquisse du métier d'historien et son articulation avec le legs khaldounien complète l'ensemble.

Dans son étude « l'Algérie et les Algériens sous le système colonial. Approche historico-historiographique », Gilbert **Meynier** met en exergue, la complexité du rapport entre l'histoire nationale algérienne et le système colonial, ainsi que l'importance du recours au « temps long » dans l'analyse de cette période. L'auteur montre comment « la tradition historique française a fabriqué une Algérie conforme à ses mythes », et cela sans prendre en considération l'opposition des Algériens au projet colonial. Cette situation ne doit, toutefois, pas occulter, note l'historien, l'empathie/séduction de nombre d'Algériens par/pour des valeurs libérales portées par la France, mais en porte-à-faux avec sa politique coloniale.

Dans un autre registre, celui de l'écriture de l'histoire de part et d'autre de la Méditerranée, Gilles **Manceron** souligne la prégnance des idées coloniales/colonialistes actuellement en France. S'agissant de l'Algérie, l'auteur explique que l'histoire officielle, par ses représentations « simplistes », a substitué à une réalité complexe une lecture aseptisée d'une période fondamentale de l'histoire contemporaine du pays. Les conséquences de cette guerre de mémoire(s) est, selon l'auteur, la persistance dans les deux pays de revendications et postures qui desservent une approche apaisée, scientifique et croisée de la recherche dans ce champ académique.

Dans « Oran, ou la mémoire exhumée (1962- 1994) dans les nouvelles d'Assia Djebar », Saddek **Benkada** établit un lien entre des événements vécus pendant la Guerre de libération nationale, et plus particulièrement les six derniers mois, et des faits que connut l'Algérie durant la décennie noire., interpellée par l'assassinat d'un grand nombre de ses amis intellectuels en l'été 1996, Assia Djebar fait un parallèle entre la folie meurtrière des groupes terroristes et celle de l'organisation extrémiste de l'OAS, dans les années 1961-1962. Elle effectua ainsi, sur le plan littéraire, des « retours en arrière dans la guerre d'hier », en campant les différents protagonistes sur les mêmes lieux et à des époques différentes : la politique de la « terre brûlée » de l'OAS, la journée sanglante du 5 juillet 1962 à Oran et les massacres des populations durant les années 1990.

Dans sa contribution sur le rôle des wilayas en 1962, Amar **Mohand-Amer** revient sur un des épisodes les plus sensibles de cette année 1962. Selon l'auteur, le FLN est confronté à une crise de pouvoir ayant pour cause, entre autres, le fait que les wilayas de l'intérieur se positionnent sur le nouveau échiquier politique et militaire. Son analyse rend compte d'une réalité issue de la Guerre de libération nationale, notamment celle de l'émergence de centres autonomes de décision. Les conflits provoqués par cette nouvelle donne sont à l'origine de la maladie infantile de la Révolution : le *wilayisme*.

Pour Hartmut **Elsenhans**, la « Guerre d'Algérie » n'a pu être empêchée car les forces « néocolonialistes » n'étaient pas présentes. Son analyse s'appuie sur trois éléments : la perte de la France de son rang de grande puissance, la mobilisation des Algériens par le FLN et une armée française en Algérie sans base populaire. L'approche de l'auteur est novatrice dans le sens où elle s'intéresse aux mécanismes politiques et économiques des processus des origines et fins de la guerre.

Dans sa contribution, Niek **Pas** aborde la position des Pays-Bas dans le conflit algéro-français. Contrairement aux États européens ayant eu une politique équilibrée vis-à-vis de la France, les Pays-Bas se sont alignés sur les positions colonialistes françaises. A partir de l'étude d'une action humanitaire « Sauvez un enfant » engagée par le Comité Action Information-Algérie au profit des réfugiés algériens au Maroc et en Tunisie, l'auteur explique les modalités de solidarité internationale dans un pays qui a été lui-même colonialiste.

Mohammed **Koudri** revisite la Loi n° 2005-158 du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés. Sur la base d'outils de l'analyse socio-économique, tels l'Indicateur Objectivement Vérifiables (IOV) et l'Indicateur du Développement Humain (IDH), l'auteur soutient que la colonisation en Algérie n'a pas contribué au développement économique et au progrès social pour les Algériens. Sa recherche montre également qu'ils ont été asservis, appauvris et paupérisés par la pression politique, économique, sociale et culturelle coloniale.

La question des premières réactions d'Algériens à la colonisation est abordée par Abla **Gheziel**. Son étude s'articule autour des prises de position de trois notables algérois : Hamdan Khodja, Ahmed Boudherba, et le cheikh al Hadj Sidi Saadi. Les trois appartenaient au « Parti maure ». Il s'agit, en l'espèce, de comprendre comment, dans une période caractérisée par le recours des Algériens à la résistance armée contre les colonisateurs - 1830 - fin 19^{ème} siècle -, un processus politique s'est mis en place dès les premières années de la colonisation.

Dans sa réflexion « Les historiens algériens et la référence khaldounienne », Mohamed **Ghalem** revient sur le rapport entre les historiens algériens et Ibn Khaldoun. L'auteur relève que le discours historique en Algérie repose, à la fois, sur la connaissance académique et une idéologisation de l'histoire. Il indique, également, que c'est la méthodologie (et non le fond), usitée du temps de la colonisation, qui prime dans la recherche historique en Algérie, cela au détriment de la méthode khaldounienne.

Fouad **Soufi** aborde, quant à lui, la question de la dimension politique et symbolique des archives dans un pays, et de leur rôle dans la formation d'une histoire nationale. L'article traite aussi du cas des archives algériennes, encore conservées/détenues par l'ancienne puissance colonisatrice, tout en s'interrogeant sur les origines et conditions de cette situation, qualifiée par l'auteur de « spoliation ». *In fine*, le débat sur la problématique des archives en Algérie, au cours des cinquante années de l'indépendance nationale, est également mise en relief dans ce travail.

Dans son article, Hedi **Saidi** propose une lecture historique sur le rapport entre le système protectoral et la constitution de 1861 dans la Régence de Tunis. L'auteur s'interroge sur la cohabitation sur le plan du droit international des institutions nationales tunisiennes et du protectorat français établi dans le pays en 1881. L'auteur note la régression de droits des Tunisiens, le nouveau régime s'apparentant plus à un système colonial dont le plus grand déni est l'atteinte à la Constitution de 1861.

En conclusion, « Algérie 1962 », sans être exhaustif, répond à des questionnements au sujet de la réalité coloniale et de la corrélation de cette longue période avec le présent. C'est également un numéro qui rend compte de nouvelles lectures de l'histoire contemporaine de l'Algérie.

Saddek BENKADA
et Amar MOHAND-AMER

L'Algérie et les Algériens sous le système colonial. Approche historico historiographique¹

Gilbert MEYNIER⁽¹⁾

Rappel/introduction

Avant d'explorer un passé plus ancien, remontons d'abord à 1830 et aux quatre décennies qui suivirent. Les morts algériens de l'implacable conquête de l'Algérie² ont été évalués entre 250 000 et 400 000, voire plus³. Les victimes de la déstructuration du vieux mode de production communautaire, en particulier lors de la grande famine de 1868 suite à une récolte désastreuse⁴, furent bien aussi nombreuses, et peut-être plus :

⁽¹⁾ Ex-professeur au lycée Pasteur, Oran (1967-1968), ex-maître de conférences à l'Université de Constantine (1968-1970), Professeur émérite de l'Université de Nancy II.

¹ Ce texte, à l'origine préparé pour les débats d'*El Watan* du 22 octobre 2010, a été relu, corrigé et mis à jour.

² Cf. entre autres - **Ageron, C.-R. (1955)**, *La politique indigène de Bugeaud*, Paris : Larose, XII-383 p.

³ Cf. - **Kateb, K. (2001)**, *Européens, indigènes et Juifs en Algérie, 1830-1962: représentations et réalités des populations*, préf. de B. Stora, Paris : Édit. de l'Institut National d'Études Démographiques : diff. PUF, XXVI-386 p.- * **Frémeaux, J. (2002)**, *La France et l'Algérie en guerre, 1830-1870, 1954-1962*, Paris : Commission Française d'Histoire Militaire/Institut de Stratégie Comparée/Economica, 365 p., p. 261 ; du même auteur, entre autres titres : - * **L'Afrique à l'ombre des épées, 2 vol. - 1 (1993) : Des établissements côtiers aux confins sahariens 1830-1930**, Paris, Publications du Service Historique de l'Armée de Terre, 191 p., - **2 (1995) : Officiers, administrateurs et troupes coloniales 1830-1930**, ibid., 311 p.

⁴ Cf. **Nouschi, A. (1961)**, *Enquête sur le niveau de vie des populations rurales constantinoises de la conquête jusqu'à 1919. Essai d'histoire économique et sociale*, PUF : 767 p. ; 2ème éd. revue et corrigée (2013), préface de G. Meynier, Saint Denis : Éd. Bouchène, LXVI-700 p. ; - **Sari, Dj. (1982)**, *Le désastre économique de 1867-1868 en Algérie*, Alger, SNED, 318 p.

au total il y eut disparition peut-être bien d'un quart à un tiers de la population algérienne de 1830 à 1870⁵. La population se mit à remonter à partir de la fin du XIX^e siècle, plus du fait de ce que les Québécois appellent la « revanche des berceaux » que de la médecine : en 1914, l'Algérie, colonisée depuis 84 ans, compte 77 médecins de colonisation, moins qu'au Maroc, dont l'occupation a commencé sept ans plus tôt.

Il y eut en Algérie aussi dépossession de 2,9 millions d'ha sur 9 millions cultivables : le tiers en quantité, mais plus en qualité car ce sont les meilleures terres qui furent prises - du fait des confiscations, des expropriations pour cause d'utilité publique, de saisies pour dettes de paysans insérés de gré ou de force dans le système monétaire et ayant dû mettre leurs terres en gage. Quant à l'œuvre d'éducation, tant vantée, d'après les chiffres officiels, 5% de la population était scolarisée dans les écoles françaises en 1914, moins de 15% en 1954 ; et elle n'augmenta qu'*in fine* durant la guerre de libération et du fait du plan de Constantine du général de Gaulle. La langue arabe, reléguée au second plan, n'était enseignée dans le système français que dans les trois « médersas » officielles, puis les « lycées franco-musulmans » après la 2^e guerre mondiale. Le congrès des maires d'Algérie de 1909 avait voté une motion demandant « la disparition de l'enseignement indigène », au désespoir de l'apôtre de l'école républicaine française Charles Jeanmaire, qui fut de 1884 à 1908 le recteur de l'académie d'Alger.

La discrimination est aussi fiscale : les « impôts arabes » spécifiques (« achour », « hokor », « lezma », « zakat ») sont payés par les Algériens jusqu'en 1918, dans la continuité du *beylik* de l'époque ottomane, et avec sensiblement les mêmes taux. S'y ajoutent les « centimes additionnels » et la corvée formellement, l'assimilation fiscale fut édictée en 1918. Ce furent ainsi largement les paysans algériens, dont entre le 1/3 et le 1/5 de leurs revenus s'envolait en impôts, qui financèrent la colonisation française, c'est à dire leur propre dépossession. Au politique, l'égalité dans une citoyenneté commune fut refusée pendant longtemps ; puis, avec le statut de l'Algérie de 1947, furent institués deux collèges distincts élisant chacun le même nombre de représentants : au prorata de la population, un électeur français équivalait à huit électeurs algériens. Comment l'historiographie coloniale a-t-elle traduit ces données historiques indubitables ?

⁵ Cf. les recherches du démographe Kamel Kateb : - (2001), Européens, indigènes et Juifs..., op. cit. supra.

1. La tradition historiographique française coloniale

a. Invention/création coloniale de l'Algérie par la France

A la différence du *beylik* de l'Algérie ottomane, des Français et des Européens s'enracinent en Algérie : c'est une colonisation de peuplement dont la population atteint fin XIX^{ème} siècle presque le quart de la population algérienne. Il y a dans l'Algérie coloniale trois départements dits « français », des arrondissements, des communes : dans la logique jacobine française, il y a quadrillage du pays par une véritable administration, mais conçue pour la domination et la discrimination d'un peuple par un autre, d'une culture par une autre : discriminatoire, le code de l'indigénat existe jusqu'en 1927, et la discrimination persiste *de facto* par la suite. Existente deux sortes de communes, les communes de « plein exercice » à la française, et les « communes mixtes » régentées par l'administration coloniale, par l'administrateur de commune mixte. Et, depuis le Sénatus-consulte de 1865, si les Algériens sont considérés comme français, ils n'ont pas, dans leur l'immense majorité, les mêmes droits que les Français : ils sont sujets et non citoyens. Et l'on a parlé des deux collèges du statut de 1947.

Il faut revenir sur le narcissisme colonial classique de l'autocélébration : il y a l'avant 1830 désolant et l'après 1830 radieux. L'histoire coloniale exalte l'apport de la civilisation, de la médecine, de l'instruction, la construction de chemins de fer et de routes, l'édification de villes modernes qui portent une marque résolument française : à Alger, la ville nouvelle ceinture la Casbah, à Oran, le front de mer est une corniche à l'euro péenne et l'hôtel de ville un bâtiment officiel français typé. Ces villes nouvelles sont le plus souvent édifiées au prix de la destruction de monuments ou de la fragmentation de leurs quartiers antérieurs. Si la Qasbah d'Alger fut relativement préservée, la mosquée Ketchaoua fut transformée en cathédrale ; à Constantine, les rues Caraman, de France, Vieux, Nationale, fractionnent la vieille ville ; à 60 km au nord-ouest, à Mila, une des plus anciennes mosquées d'Algérie, la mosquée Sidi Ghanem (XI^{ème} siècle), fut un temps transformée en écurie pour chasseurs d'Afrique. À Tlemcen, il y eut disparition des deux tiers de la ville intra-muros, sans compter les dommages infligés à des monuments comme la mosquée et la *qubba* de Sidi Ibrahim de l'époque du souverain zayānide Abū Hammū Mūsa II (XIV^{ème} siècle) ; mis à part son minaret, la mosquée Sidi al-Hasān fut quasiment ruinée et la mosquée Sidi al Halwi transformée en musée... La réalité, on le voit, est loin d'être uniment au diapason des célébrations officielles françaises.

On sait que la résistance du peuple algérien se traduit par de multiples insurrections, écrasées dans le sang, jusqu'à l'éclatement de 1954 et la cruelle guerre de reconquête coloniale - manquée -, la guerre d'indépendance algérienne⁶, qui se conclut par l'indépendance de 1962

⁶ **SUR CETTE GUERRE ET, ENTRE AUTRES, SUR LE FLN - COMBAT ET IDÉOLOGIE** : - **Harbi, M.** (1980), *Le FLN: mirage et réalité*, Paris : Éditions J.A., IX-446 p. ; **Alleg, H.** (dir.) et al... (1981), *La guerre d'Algérie, Paris : Temps actuels*, 3 vol. : -1, *De l'Algérie des origines à l'insurrection*, 609 p. -2 : *Des promesses de paix à la guerre ouverte*, 607 p. ; -3 : *Des complots du 13 mai à l'indépendance*, 613 p. ; - **Harbi, M.** (1984), *La Guerre commence en Algérie, Bruxelles* : Complexe ; Paris : diffusion PUF, 209 p. ; - * & **Meynier G.**, [textes réunis et présentés par] (2004), *Le FLN, documents et histoire: 1954-1962*, Paris : Fayard & Le Grand livre du mois, 898 p. - **Hanisch, L.** (1988), *Resistente Tradition und angepaßter Fortschritt - zu den Formveränderungen der reli-giösen Legitimation des algerischen Widerstands (1830 - 1939)*, thèse: Berlin: Freie Univ., Diss., 296 p. ; - **Jauffret, J.-C.** [dir.] *La Guerre d'Algérie par les documents.* - **1** (1990) : *L'Avertissement, 1943-1946*, préf. général Robert Bassac, Vincennes : Service historique de l'armée de terre, 550 p. ; - **2** (1998) : *Les portes de la guerre : des occasions manquées à l'insurrection, 10 mars 1946 - 31 décembre 1954*, Vincennes : Service historique de l'armée de terre, 550 & 1023 p. - * - **Stora, B.** (1991), *La gangrène et l'oubli: la mémoire de la guerre d'Algérie*, Paris : Ed. la Découverte, 368 p. ; - * (1993), *Histoire de la guerre d'Algérie: 1954-1962* Paris : Éd. la Découverte, 123 p. - * (2004), *Algérie 1954*, La Tour-d'Aigues : Éd. de l'Aube, 295 p. ; - **Jordi, J.-J. & Pervillé G.** (1999), *Alger. 1940-1962 : une ville en guerres*, Paris : le Grand livre du mois, 261 p. ; - **Faivre, M.** (2000), *Les archives inédites de la politique algérienne, 1958-1962*, Paris ; Montréal : l'Harmattan, 2000, 431 p. - **Jauffret, J.-C., Vaïsse, M.** [dir.] (2001), *Militaires et guérilla dans la guerre d'Algérie* : actes du colloque de Montpellier (5 et 6 mai 2000), organisé par le CEHDR et l'UMR n° 609, Société, idéologies, défense du CNRS, 561 p. ; - **Meynier, G.** (2002), *Histoire intérieure du FLN : 1954-1962*, préf. de M. Harbi, Paris : Fayard, 812 p., & (2004), Alger : Casbah Éd. ; - **Pervillé, G.** (2002), *Pour une histoire de la guerre d'Algérie, 1954-1962*, Paris : Picard, 356 p. ; - * **Thénault, S.** (2005), *Histoire de la guerre d'indépendance algérienne*, Paris : Flammarion, 303 p. ; - * (2012), *Algérie: des événements à la guerre : idées reçues sur la guerre d'indépendance algérienne*, Paris : le Cavalier bleu éd., 204 p. ; - **Harbi, M., Stora B.**, [dir.] (2005), *La guerre d'Algérie*, Paris : Hachette littératures, 1039 p. ; rééd. (2010) sous le titre de *La guerre d'Algérie*, Paris : Fayard ; - **Renken, F.** (2006), *Frankreich im Schatten des Algerienkrieges. Die fünfte Republik und die Erinnerung an den letzten großen Kolonialkonflikt*, Göttingen: V & R Unipress, 569 p. ; - **Pervillé, G.** (2007), *La guerre d'Algérie: 1954-1962*, Paris : PUF, 127 p. ; 2ème édit. (2012) mise à jour ; - **Rocheburne, R. de, Stora, B.** (2011), *La guerre d'Algérie vue par les Algériens. 1, Le temps des armes: des origines à la bataille d'Alger*, Paris : Denoël, 2011, 446 p. ; - **Vaïsse, M.** (2012), *De Gaulle et l'Algérie : 1943-1969* : actes du colloque tenu à l'amphithéâtre Austerlitz, aux Invalides, les 9 et 10 mars 2012, Paris : A. Colin ; Ministère de la guerre, 352 p.

SUR LE PUTSCH DES GÉNÉRAUX D'AVRIL 1961, L'ÉPILOGUE DE 1962, LES HARKIS ET AUTRES SÉQUELLES DE LA GUERRE : - **Azze-dine, commandant** (1980), *Et Alger ne brûla pas*, Paris : Stock, 349 p. ; - **Vaïsse, M.** (1983), *Alger, le putsch*, Bruxelles : Éd. Complexe ; Paris : diffusion PUF, 186 p. ; - * , [dir.] (2003), *Vers la paix en Algérie : les négociations d'Évian dans les archives diplomatiques françaises* (15

après les accords d'Évian ; cela malgré les théoriciens de la guerre révolutionnaire comme le général Lacheroy, malgré le 13 mai 1958, malgré Lagaillarde, malgré Alain de Sérigny, malgré Massu et Bigeard, malgré le putsch anti-de Gaulle des généraux du printemps 1961 conduit par Salan, malgré l'insurrection à contretemps de l'OAS, malgré tous les révoltés désespérés contre le « bradage », y compris d'authentiques intellectuels, et fins connaisseurs de l'Algérie et de sa culture comme les

janvier 1962-29 juin 1962) ; postf. De C.-R. Ageron, Bruxelles : Bruylant, XLVI-531 p. ; - * (2011), *Comment de Gaulle fit échouer le putsch d'Alger*, Bruxelles : A. Versailles, 350 p. ; - * (2012), *De Gaulle et l'Algérie...*, op. cit. supra ; - **Ben Khedda, B. (1986)**, *Les accords d'Évian*, Alger : OPU, 120 p. ; - *Ageron, C.-R. (1992)*, « Les accords d'Évian », in *XXe siècle, revue d'histoire*, Paris, n° 35, p. 3-15. ; - **Hamoumou, M. (1993)**, *Et ils sont devenus harkis* ; préf. de D. Schnapper, Paris : Fayard, 364 p. ; - * **Jordi, J.-J. (1993)**, *De l'exode à l'exil : rapatriés et pieds-noirs en France : l'exemple marseillais, 1954-1992*, Paris : Éd. l'Harmattan, 1993, 250 p. ; - **Faivre, M. (1994)**, *Un village de Harkis : des Babors au pays drouais*, Paris : Éd. l'Harmattan, 1994, 259 p. ; - * (1995), *Les combattants musulmans de la guerre d'Algérie : des soldats sacrifiés*, Paris : Éd. l'Harmattan, 1995, 268 p. - * (1995), *1962, l'arrivée des pieds-noirs*, Paris : Éd. Autrement, 139 p. ; - * & **Hamoumou, M. (1999)**, *M., Les harkis, une mémoire enfouie ?*, Paris : Éd. Autrement, 137 p. ; - **Harbi, M.**, « L'implosion du FLN (été 1962) » in Meynier, G. [dir] (2000), *L'Algérie contemporaine...*, op. cit. infra, p. 29-45 ; - **Meynier, G.** [dir.] (2000), *L'Algérie contemporaine: bilan et solutions pour sortir de la crise*, Paris : Montréal : l'Harmattan, 295 p. (Actes du colloque de Nancy, université Nancy II, Forum IRTS de Lorraine, mars 1999) ; - * **Haroun A. (2000)**, *L'été de la discorde: Algérie 1962*, Alger : Casbah éd., 2000, 238 p. ; - **Besnaci-Lancou, F.**, av. la collab. de **Ray, M.-C., (2003)**, *Fille de Harki: le bouleversant témoignage d'une enfant de la guerre*, Paris : les Éd. de l'Atelier-les Éd. ouvrières, 125 p., nelle éd. (2005), 127 p. ; - * [témoignages recueillis par] (2006), *Nos mères, paroles blessées : une autre histoire de harkis*, préf. de C. Liauzu, Léchelle : Emina soleil-Zellige, 125 p. ; - * [dir., **av. Manceron, G.] (2008)**, *Les harkis dans la colonisation et ses suites*, Ivry-sur-Seine : les Éd. de l'Atelier, 223 p. ; - *, **av. Moumen, A. (2008)**, *Les harkis*, Paris : Cavalier bleu éd., 126 p. ; - * [dir., **av. Falaize, B. & Manceron, G.] (2010)**, *Les harkis: histoire, mémoire et transmission*, Ivry-sur-Seine : les Éd. de l'Atelier-les Éd. ouvrières, 222 p. - * (2014), *Des harkis envoyés à la mort: le sort des prisonniers de l'Algérie indépendante, 1962-1969* ; préf. de T. Shepard, Ivry-sur-Seine : les Éd. de l'Atelier-les Éd. ouvrières, 221 p. ; - * (2005), *Algérie 1962: la grande dérive*, Paris ; Budapest ; Torino : l'Harmattan, 374 p. ; - **Branche, R. (2005)**, *La guerre d'Algérie: une histoire apaisée ?*, Paris : Éd. du Seuil, 445 p. ; - **Jordi, J.-J. (2011)**, *Un silence d'État : les disparus civils européens de la guerre d'Algérie*, Saint-Cloud : Éd. SOTÉCA, 199 p. ; - **Fonds pour la mémoire des harkis** [té-moignages recueillis par le] (2012), *Harkis: soldats abandonnés* ; préf. de P. Schoendoerffer ; introduct. historique du général M. Faivre, Paris : XO éd., 230 p. ; - **Pervillé, G. (2012)**, *Les accords d'Évian, 1962: succès ou échec de la réconciliation franco-algérienne, 1954-2012*, Paris : A. Colin, 288 p.

Marçais⁷. En 1947, l'historien de l'art Henri Terrasse, spécialiste de l'art musulman, écrivait, encore, que c'était un pays « d'économie égarée »

⁷ L'historien Georges Marçais (1876-1962), dont feu le frère William (1872-1956) avait été un arabisant renommé, et le fils de ce dernier, Philippe Marçais (1910-1984), avant arabisant lui aussi - il fut élu député d'Alger en 1958 et rejoignit l'OAS avant d'être compagnon de route d'hommes politiques d'extrême-droite - Jean-Louis Tixier-Vignancour, Jean-Marie Le Pen...

SUR L'ÉCOLE, L'HISTOIRE CULTURELLE DE L'ALGERIE, LES 'ULAMĀ' ET AUTRES INTELLECTUELS : - * **Mérad, A. (1967)**, *Le Réformisme musulman en Algérie de 1925 à 1940, essai d'histoire religieuse et sociale*, Paris, La Haye : Mouton et Cie, 472 p. ; - * **Barakat Darrar, A. (1984)**, *Adab al niḍāl fī al-jazā'ir min sana 1945 ḥattā al istiqlāl*, Alger : al-mu'assasa al-waṭaniyya lil-kitāb, 242 p. ; - * **(1971)**, *Ibn Bādīs, commentateur du Coran*, Paris : Librairie orientaliste P. Geuthner, 269 p. ; - * **(1984)**, *L'islam contemporain*, Paris : PUF, 1984, 127 p. (coll. Que sais-je ?) ; - **Turin, Y. (1971)**, *Affrontements culturels dans l'Algérie coloniale, écoles, médecines, religion, 1830-1880*, Paris : F. Maspero, 436 p. ; 2e éd. (1983) : Alger, ENAL, 434 p. ; - **Milī M. M. al-(1973)**, *Ibn Bādīs wa 'urūbat al-jazā'ir*, Beyrouth: Dār al-adab, 248 p. ; - **Taleb-Ibrahimi, A. (1973)**, *De la décolonisation à la révolution culturelle, 1962-1972*, Alger : SNED, 228 p. ; - **Barakat Darrar, A. (1984)**, *Adab al niḍāl fī al-jazā'ir min sana 1945 ḥattā al istiqlāl*, Alger: al-mu'assasa al-waṭaniyya lil-kitāb, 242 p. ; - **Pervillé, G. (1984)**, *Les étudiants algériens de l'université française: 1880-1962 : populisme et nationalisme chez les étudiants et intellectuels musulmans algériens de formation française*, Paris : Éd. du CNRS, 346 p. ; - **Khayr al-Dīn, M. (1985)**, *Mudhakkirāt al shaykh Muhammad Khayr al-Dīn wa mushārakatuhi fī jam 'iyya al 'ulamā' wa jabhat al taḥrīr al-waṭaniyy wa majlis al thawra al-jazā'iriyya*, Alger: maṭba'a Daḥlab, 447 p. ; - **Ḥallāl, al-duktūr 'A. (1986)**, *Nashāt al ṭalaba al-jazā'iriyyin ibbān thawra nufambr 1954*, Alger: Lafomic, 237 p - * **Hellal, A., [Ḥallāl, 'A.], (2002)**, *Le Mouvement réformiste algérien: les hommes et l'histoire (1831-1957)*, Alger : OPU, 383 p. ; - **Deheuvels, L.-W. (1991)**, *Islam et pensée contemporaine en Algérie: la revue "Al-aṣāla", 1971-1981*, publ. par le Centre d'histoire de l'islam contemporain, Paris : Ed. du CNRS, 311 p. ; - **Merdaci, A. (2002)**, *Dictionnaire des musiques et des musiciens de Constantine*, Alger : Simoun, 140 p. ; - **Khadda, N., Merdaci, A., Stora, B.. et al. [études et textes de] (2003)**, *Algérie : histoire et culture*, Paris : Europe, 366 p. ; - **Abécassiss, F., Boyer, G., Falaize, B. (dir.)**, en collab. Av. Meynier, G., Zancarini-Fournel, M. [et al.] (2007), *La France et l'Algérie : leçons d'histoire. De l'école en situation coloniale à l'enseignement du fait colonial*, Lyon : Université Claude-Bernard-Lyon 1, IUFM : Université de Lyon de Lyon, INRP, ENS lettres et sciences humaines de Lyon, 260 p. ; - **Moore, C. H. (2010)**, *L'UGEMA, Union Générale des Étudiants musulmans algériens, algé-riens, 1955-1962 : témoignages*, Alger : Casbah éd., 642 p. ; - **Bin Qina, al duktūr 'U. (1983)**, *Muḥammad Bin Abi Shanab, ḥaiyatuhu wa athāruhu*, Alger: al-mu'assasa al-waṭaniyya lil-kitāb, 181 p ; - * **(1993)**, *Ṣawt al-jazā'ir fī al fikr al-'arabiyy al ḥadīth*, Alger: Diwān al-maṭbu'āt al-jāmi'iyya, 403 p. ; - * **(1995)**, *Itijāhāt al-rahaliyyin fī al riḥla al-'arabiyya al-ḥadītha*, ibid., loc. cit., 422 p. ; - **Carlier, O. [dir.] (2010)**, *Images du Maghreb, images au Maghreb, XIXe-XXe siècles : une révolution du visuel ?*, Laboratoire SEDET-CNRS, Université Paris VII-Denis Diderot, Paris : l'Harmattan, 328 p ; **Grandguillaume, G. (1983)**, *Arabisation et politique linguistique au Maghreb*, Paris : Maisonneuve et La-rose, 214 p. ; **Zarwal, M. (1994)**, *Al ḥaiyyāt al-rūḥiyya fī al-thawra al-jazā'iriyya*, Alger: al-Mu'assasa al-waṭaniyya lil-ittiṣāl wa al-nashr wa al-ishhār (al maṭḥaf al-waṭaniyy al mujāhid), 319 p.

que les colons essaient de remettre dans le droit chemin - certes, il parlait du Maroc mais l'Algérie avait suscité nombre de notations de même acabit⁸.

La guerre de libération installa côté français des rancœurs durables chez nombre d'Européens d'Algérie, et suscita des productions d'historiens et publicistes de nostalgie coloniale, dont le médiatique Patrick Buisson, qui a été, par la plume et la télévision, un compagnon du président Sarkozy. Ledit Buisson, ex-directeur de l'hebdomadaire d'extrême-droite *Minute*, a publié fin 2009 un luxueux album, *La Guerre d'Algérie*, coédité par la chaîne Histoire et des institutions de l'État⁹, à la gloire de l'armée française, de ses virils guerriers¹⁰ et de leur œuvre de « pacification » : mélange de convictions, de mélancolie esthétique-guerrière et de ratissage calculé sur les terres du Front National destiné à en attirer les électeurs, sans qu'il soit alors avéré que la manipu-

⁸ Aux antipodes de telles assertions, on renverra en particulier à **L'ŒUVRE DE RENÉ GALLISSOT**, qui traite en particulier de l'histoire économique et sociale : - **Gallissot, R. (1961)**, *L'économie de l'Afrique du Nord*, Paris : PUF, 128 p., collect. Que sais-je ? [plusieurs édit. succ.] - *, **(1987)**, *Maghreb Algérie, Classe et Nation. 1, Du Maghreb précolonial à l'Indépendance Nationale* ; 2, *Libération Nationale et Guerre d'Algérie*, Paris : Arcantère éd, 383 & 217 p. - *, **(2000)**, *Le Maghreb de traverse*, Saint-Denis : Éd. Bouchène, 396 p. - * av. Ta-leb-Bendiab, A. et Amar Benamrouche, A... **(2006)**, *Algérie, engagements so-ciaux et question nationale : de la colonisation à l'indépendance, de 1830 à 1962* [Titre d'ensemble : *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, Maghreb*, sous la dir. de R. Gallissot : « Le Maitron »], Paris : Éd. de l'Atelier, 605 p.

⁹ **Buisson, P. (2009)**, *La guerre d'Algérie*, préface de Michel Déon de l'Académie française, Paris : Albin Michel, DMPA (Direction de la Mémoire, du Patrimoine, et des Archives/Ministère de la Défense), ECPAD (Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense), Histoire, 271 p. + DVD. Mais il est vrai que Dieu doit habiter ledit Buisson : d'après le *Canard enchaîné* du 13 octobre 2010, lors de sa visite au pape Benoît XVI cinq jours plus tôt, il aurait entraîné *coram publico* le président Sarkozy à faire cinq signes de croix sacrement corrects, ponctués par l'ineffable déclamation d'un *Notre père*.

¹⁰ **Plus proches du terrain, cf. les ouvrages suivants, notamment sur LES SOLDATS FRANÇAIS DU CONTINGENT ET DES OPERATIONS AUXQUELLES ILS PRIRENT PART - OU S'Y REFUSERENT** : - * **Mauss-Copeaux, C. (1999)**, *Appelés en Algérie : la parole confisquée* ; préf. de P. Joutard, Paris : Hachette littératures, 333 p. ; - * **(2003)**, *À travers le viseur : images d'appelés en Algérie, 1955-1962*, Lyon : Aedelsa, 120 p. ; - **Jauffret J.-C. (2000)**, *Soldats en Algérie, 1954-1962 : expériences contrastées des hommes du contingent*, Paris : Éd. Autrement, 365 p. ; éd. revue et augmentée (2011), *ibid.*, 383 p. ; - **Aït El Djoudi, D. (2006)**, *La guerre d'Algérie vue par l'ALN, 1954-1962 : l'armée française sous le regard des combattants*, Paris : Éd. Autrement, 241 p. ; - **Quemeneur, T. (2007)**, *Une guerre sans « non » ? : insoumissions, refus d'obéissance et désertions de soldats français pendant la guerre d'Algérie : 1954-1962*, thèse (dir. B. Stora), univ. Paris 8, 5 vol., [S.l. : s.n.], 1394 p. ; - **Branche, R. (2010)**, *L'embuscade de Palestro : Algérie 1956*, Paris : A. Colin, 256 p.

lation réussisse, sauf à imaginer, en 2012, un surréaliste second tour Nicolas Sarkozy-Marine Le Pen...

b. Ethnicisme colonial, racialisme et fantasmes français

A l'époque coloniale, on parle couramment de « races » en Algérie, de Français, d'Européens et d'« indigènes » selon des catégories racialistes¹¹ inspirées du scientisme européen de la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle : la « civilisation » versus « la barbarie ». Les « Arabes » sont opposés aux « Berbères » en tant que « races » distinctes, et pas seulement de locuteurs de langues différentes ; cela alors même que l'Algérie est un pays berbère notablement arabisé, et même auto-arabisé¹², moins que la Tunisie mais plus que le Maroc¹³. Les « Berbères », bons sédentaires, qui eurent à affronter les méchants nomades arabes, sont déclarés supérieurs auxdits « Arabes »¹⁴, et ressembler aux Gaulois : c'est l'inversion des notations méprisantes du chroniqueur du XII^{ème} siècle et digne *sharīf* Abū 'Abdallah Muḥammad al-Idrīsī : cet auteur remarque, aussi bien pour Mila que pour Marrakech, que leurs habitants sont des « ramassis de Berbères » (*ahluhā akhlāṭ min al Barbar*)... Mais il est des Français pour interpréter de travers les stéréotypes : le brillant dirigeant socialiste Albert Thomas, normalien issu de l'école normale supérieure de la rue d'Ulm, comme Jaurès, et disciple de Jaurès, écrit sur les Kabyles, réputés sédentaires, que « le goût du voyage inhérent à leur race fait qu'ils sont naturellement nomades ».

Ce préjugé favorable aux « Berbères » répond aux fantasmes narcissistes du nationalisme français, projetés sur des tiers - les bons « Berbères » censés ressembler aux Français -, et dédouanant inconsciemment ces derniers de la culpabilité des violences coloniales. Il s'est traduit par les quelques îlots de scolarisation française en Kabylie, mais il était aussi sous-tendu par la politique du « diviser pour régner » : s'attirer les « Berbères » contre les « Arabes » - cela surtout pour la Kabylie : il y eut un véritable mythe kabyle, l'Aurès plus lointain, moins

¹¹ On dénommera « racialisme » le racisme théorisé et institutionnalisé.

¹² Sous Abū Hammū Mūsa II, au XIV^e siècle, le berbère est sans doute encore usité à Tlemcen, mais dans les fêtes royales qui se succèdent, dans les somptueuses célébrations du Mawlid al-Nabawī, les poètes courtisans ne récitent évidemment qu'en arabe, la langue de haute culture.

¹³ Sous les Marīnides, on peut encore, à la mosquée al-Qarawiyyin de Fès, avoir recours à la langue berbère pour que *la khuṭba* soit intelligible

¹⁴ Cf. entre autres - **Vermeren, P.** (dir.) [av. les contrib. De Balta, P., Benraad, M., Besnaci-Lancou, F., et al.] (2012), *Idées reçues sur le monde arabe*, Paris : le Cavalier bleu éd., 479 p.

au cœur du territoire colonisé, ayant été davantage mis de côté. Heureusement il est de nos jours d'authentiques chercheurs pour rendre compte d'une Kabylie démythifiée¹⁵.

Dans la même logique ethniciste coloniale, l'arrivée des Banū Hilāl (les « invasions hilaliennes »), ces « hordes barbares » arabes survenues au Maghreb à partir du milieu du XI^{ème} siècle, fut vue par les historiens coloniaux comme un désastre, une catastrophe (en arabe, *nakba*) : ces historiens, dans un sens, recopiaient Ibn Khaldūn, d'origine andalouse et yéménite, donc arabe et arabophone, mais grand notable cultivé citadin qui parle lui aussi de *nakba*. On retrouve ce thème plus ou moins martelé chez des auteurs français de l'époque coloniale comme Alfred Wahl, Augustin Bernard ou Victor Piquet, puis, plus récemment, chez Hady Roger Idris, chez l'historien de la colonisation de l'Algérie Xavier Yacono, chez l'historien du Maroc Henri Terrasse¹⁶. Il faut attendre 1967 pour voir exprimée, dans la revue *Annales. Économies, sociétés*,

¹⁵ **SUR LES KABYLES ET AUTRES BERBÈRES**, Cf. **Mahé A. (2001)**, *Histoire de la Grande Kabylie, 19^e-20^e siècles. Anthropologie historique du lien social dans les communautés villageoises*, Saint Denis : Éd. Bouchène, 650 p. Sur les Berbères, Cf. aussi - **Masqueray, É. (1886)**, *Formation des cités chez les populations sédentaires de l'Algérie (Kabyles du Djurdjura, Chaouïa de l'Aourâs, Beni Mezâb)*, Paris : E. Leroux, XLVIII-326 p. ; 2^e édit. : **(1983)**, présentation par F. Colonna, Aix-en-Provence : Édisud, 1983, XXV-372 p. ; - * **Imache, A. (1937)**, *L'Algérie au carrefour. La marche vers l'inconnu*, Paris : Impr. centrale, 1937, 24 p. ; - * **(2012)**, édit. revue et enrichie, préf. de B. Stora, Tizi-Ouzou : Édit. L'Odyssee ; - * **Ouerdane A. (1990)**, *La Question berbère dans le mouvement national algérien 1926-1980*, Sillery (Québec) : Édit. du Septentrion, 252 p. ; rééd. **(2003)** sous le titre - * *Les Berbères et l'arabo-islamisme en Algérie*, Québec : édit. KMSA, 259 p. ; - **Aït Kaki, M. (2004)**, *De la question berbère au dilemme kabyle à l'aube du XXI^e siècle*, préf. de Ch. Zorgbibe, Paris ; Budapest ; Torino : l'Harmattan, 317 p. ; - **Lugan, B. (2012)**, *Histoire des Berbères : un combat identitaire*, [S.l.] : B. Lugan, 204-XX p.

¹⁶ Cf. **QUELQUES TITRES D'HISTORIENS PEU OU PROU ACQUIS AU SYSTEME COLONIAL** :- **Wahl A. (1889)**, - *L'Algérie*, Paris, Félix Alcan, 422 p. ; - **Bernard, A. (1929)**, *L'Algérie*, Paris, libr. Félix Alcan, 523 p. ; - **Piquet, V. (1930)**, *L'Algérie française. Un siècle de colonisation 1830-1930*, Paris, Armand Colin, 1930, XIV-413 p. ; - **Idris, H. R. (1962)**, *La Berbérie orientale sous les Zirides, X^{ème}-XII^{ème} siècle*, publ. de l'Institut d'Études orientales de l'Université d'Alger, Paris : Adrien-Maisonneuve, LII-896 p. ; - * **Yacono X. (1955)**, - *La colonisation des plaines du Chélif*, 2 vol., Alger, impr. E. Imbert, 1955, 2 vol., 445 et 424 p. ; - * **(1993)**, *Histoire de l'Algérie : de la fin de la Régence turque à l'insurrection de 1954*, Versailles, Éditions de l'Atlantique, 396 p. ; - **Terrasse, H. (1949-1980)**, *Histoire du Maroc: des origines à l'établissement du protectorat français*, Casablanca ; Éd. Atlantides, 2 vol., VIII-401 & 509 p.

civilisations, défendue par l'historien de la Tunisie Jean Poncet¹⁷, une thèse équilibrée sur le sujet ; mais Hady Roger Idris contre-attaque dans la même revue l'année suivante. L'historien reconnaît aujourd'hui que l'immigration et l'installation des Banū Hilāl ont certes modifié les structures rurales, en favorisant l'élevage par rapport à l'agriculture ; mais on sait que l'élevage et la pratique de la transhumance ('*ashāba*) existaient depuis bien auparavant chez des « Berbères », comme elle existait outre Méditerranée chez les éleveurs provençaux et languedociens (l'alpage, l'estive). Certes la survenue des Hilaliens entraîna des frictions et des affrontements, mais on a la preuve que furent, aussi, conclus des pactes de coexistence entre citadins et bédouins, comme par exemple à Constantine.

De toute façon, s'impose, au-dessus de ce monde « indigène » le mythe du Français racialement supérieur, lequel porte la marque du nationalisme français. En Algérie, les Européens représentent ce que les historiens anglo-saxons dénomment un *Creole people*, un peuple créole, issu d'une immigration – l'historienne américaine Liah Greenfeld dénomme les Américains les « *Creole pioneers* »¹⁸. Or, nonobstant bien sûr ceux d'ascendance espagnole et italienne, beaucoup de Français d'Algérie issus de l'hexagone sont des méridionaux d'origine : à la veille de la première mondiale, une enquête apprend que près des 4/5 des Français installés en Algérie proviennent de territoires situés au sud d'une ligne Genève-Bordeaux, c'est-à-dire de gens alors majoritairement non francophones, en l'occurrence occitanophones originels. Avec les immigrés espagnols et italiens, la prédominance de gens originaires du sud de l'Europe est donc flagrante parmi les immigrés européens en Algérie.

Raison classique pour laquelle ils tiennent souvent de manière démonstrative à se dire et à se prouver français, en quelque sorte sur-française, ce qu'Althusser dénommait une « introjection idéologique » : le fait d'être englobés dans l'ensemble français leur garantit leurs privilèges face aux Algériens, les soulage de leur sentiment plus ou moins conscient de précarité face au ressentiment de la masse algérienne colonisée. Bon an mal an, et malgré de vraies luttes sociales internes, malgré un mouvement anarchiste notable, et malgré le Parti Communiste

¹⁷ **Poncet, Jean (1967)**, « Le mythe de la catastrophe hilalienne », in *Annales Économies, Sociétés, Civilisations*, 1967, p. 1099-1120.

¹⁸ Cf. **Greenfeld, L.** (1992), *Nationalism: five steps to modernity*, Cambridge (Mass.); London: Harvard University Press, XII-581 p.

Algérien, leur sort est objectivement solidaire de celui des notables coloniaux qui constituent le lobby colonial.

c. L'Algérie et le roman national français

Mythe fondateur national et diversité française

Le principal mythe fondateur de la nation française, imaginée comme toute nation (la « *imagined community* » et la « *invented tradition* »¹⁹) est, comme commun dénominateur, la révolution de 1789, cela bien avant la langue française qui ne commence à s'enraciner qu'avec l'œuvre scolaire de Jules Ferry et les brassages occasionnés par la guerre de 1914-1918 : en 1789, près de la moitié de la population de l'hexagone ne parle pas français et le comprend mal : ce sont les Alsaciens, Flamands, Bretons, les occitanophones, au sud de la ligne Genève-Bordeaux, et leurs cousins catalans. Et pourtant l'hymne national, la *Marseillaise* de Claude Rouget de l'Isle, fut chantée pour la première fois en avril 1792 dans les salons du maire Frédéric de Dietrich, grand bourgeois maire de Strasbourg, ville où le peuple ne parlait pas français, mais un dialecte alémanique ; mais où, au pont de Kehl, sur le Rhin qui sépare l'Alsace du pays de Bade allemand, Dietrich avait fait apposer en français le panneau : « Ici commence le pays de la liberté ». Trois mois plus tard, elle fut reprise et popularisée par les volontaires marseillais mobilisés pour la défense de « la patrie en danger », accueillis en triomphe à Paris - d'où le nom de *Marseillaise*. Cela alors que Marseille n'était pas une ville francophone, mais occitanophone, de dialecte provençal marseillais.

Sans remettre en cause ces emblèmes nationaux, un historien illustre comme le Parisien Jules Michelet put écrire sans sourciller que « la vraie France [était] la France du Nord », il en voyait le cœur dans l'île de France, jusqu'au val de Loire. Les humains de la moitié sud de l'hexagone étaient plus ou moins vus comme des sauvages folkloriques - de cette représentation témoigne la vogue des histoires marseillaises jusque tard dans le XX^{ème} siècle. En 1661, à 22 ans, le janséniste parisien d'origine picarde Jean Racine, en chemin pour aller rendre visite à son

¹⁹ **Anderson, B.** (1991), *Imagined communities: reflections on the origin and spread of nationalism*, Londres : Verso, XV-224 p.; traduct. française : - (1996, rééd. 2002) *L'imaginaire national : réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*; trad. de l'anglais par P.-E. Dauzat, Paris: La Découverte, 212 p. - **Hobsbawm E., Ranger T.** (1993), *The invention of tradition*, Cambridge : Cambridge University Press, VI-322 p.; traduct. française : - (2006) *L'invention de la tradition*, Paris : Édit. Amsterdam, 370 p. ; nouvelle édit., 2012, 381 p.

oncle, chanoine à Uzès²⁰, écrit dans une lettre à son ami Jean de La Fontaine que, à partir de Mâcon, il comprend mal le langage des naturels. Et à Uzès,

« Je vous jure que j'ai autant besoin d'un interprète qu'un Moscovite en aurait besoin dans Paris. Néanmoins, je commence à m'apercevoir que c'est un langage mêlé d'espagnol et d'italien, et comme j'entends assez bien ces deux langues, j'y ai quelquefois recours pour entendre les autres et pour me faire entendre »²¹.

Il est aussi surpris par la cuisine à l'huile d'olive, mais après l'avoir éprouvée, il la trouve finalement plus fine que la cuisine au beurre.

Il est plausible que le racisme anti-méridional ait été projeté sur l'Algérie sous l'étendard du sens commun national français. On l'a dit, les Français d'Algérie étaient majoritairement originaires de l'Europe méridionale, et ils étaient portés par ce racisme instinctif qui est celui de toute communauté de type créole - mais différent par exemple du racisme de système de l'Afrique du Sud, où l'apartheid était vu dans le cadre de la cité de Dieu, non sans imbrication avec telles représentations raciales originelles. En Algérie, rien de tel : les « Pieds noirs » étaient les agents *in situ* de rapports de domination dont la précarité, face aux Algériens dépossédés et discriminés, renforçait un racisme anti-algérien de compensation : mépriser ces Algériens soumis, c'était projeter sur des tiers le mépris de soi-même, mais un soi-même transmué en vainqueur. Le maréchal Bugeaud, l'adversaire de l'émir Abd el-Kader, avant d'être nommé duc d'Isly, était le marquis de la Piconnerie dont le manoir se trouvait à la Durantie, près d'Excideuil, en Périgord vert profond, au nord-est de Périgueux : il est probable que, avec ses manants, il devait mieux se faire comprendre en dialecte nord-occitan du terroir qu'en français. Et si le Front national des Le Pen put obtenir de beaux scores à Marseille, ne serait-ce pas du fait que, Méditerranéens, les Marseillais ressemblent quelque peu aux Algériens : pour s'en différencier, ne doivent-ils pas recourir à ce que Freud appelle « le narcissisme de la petite différence », qu'on peut interpréter ici comme le racisme de la petite différence²² ?

²⁰ À 16 km au nord de Nîmes, à 26 km à l'ouest d'Avignon.

²¹ **Petitot, M.**, [publ.] (1813), *Œuvres de Jean Racine*, Paris : A. Belin, t. V, *Lettres Urbis et ruris differentia*, lettre VII.

²² Cf. **Freud, S.** (1995), *Le malaise dans la culture*, trad. française par P. Cotet, R. Lainé et J. Stute-Cadiot de *Das Unbehagen in der Kultur*, Paris : PUF, XVIII-93 p. ; plusieurs

A l'inverse, en Algérie, il y eut des petits colons pour défendre les paysans algériens menacés de dépossession et tourmentés par leurs administrateurs de communes mixtes, voire même pour se rallier dans l'enthousiasme militant aux revendications algériennes : ainsi Victor Spielmann, petit colon ruiné la région de Bordj Bou Arreridj. Ce fils d'un optant alsacien (Alsacien ayant refusé de devenir allemand en 1871 et ayant dû quitter sa patrie) fonda le *Cri de l'Algérie*, authentique journal de revendication anticoloniale; il fut ensuite le secrétaire en langue française de l'émir Khaled, puis le fondateur des bien nommées Éditions du Trait d'Union. A sa mort en 1938, le *shaykh* Ibn Bādīs publia dans son journal *Al-Shihāb*, un émouvant article d'hommage : « l'Algérie perd avec lui son ange gardien » (*malāk ḥāris*). Et l'historien peut remarquer qu'il y eut d'autres Alsaciens à lui emboîter le pas, comme son ami Deybach qui s'exprimait dans *L'Écho d'Aïn Tagrout*. Peut-on peut risquer l'hypothèse : des exilés de leur patrie parent-ils se sentir des affinités avec des Algériens, exilés de l'intérieur ? L'histoire reste à écrire de ces Français d'Algérie à contre-courant colonial, mais elle va probablement tellement à l'encontre des taxinomies courantes qu'elle n'a jusqu'à maintenant tenté aucun chercheur : ne détonnent-ils pas dans le roman national/colonial français ; et aussi dans le roman national/anticolonial algérien ?

L'Algérie, chapitre et illustration du roman national français

L'invention coloniale de l'Algérie procède de la conquête française, assumée par le nationalisme français. Elle fut d'une part entreprise, d'après l'historien Pierre Guiral²³, à l'instigation de la chambre de commerce de Marseille pour revigorer son commerce, et d'autre part décidée, quinze ans après la défaite de Waterloo : la conquête d'Alger marque une revanche du nationalisme français ; et elle fut bien voulue pour cette raison par le roi Charles X pour ragaillardir son pouvoir battu en brèche – trop tard en tout cas : six semaines après le débarquement

édit. postérieures. Quand on vote Front national dans le vignoble alsacien où il n'y a pratiquement pas d'immigrés, c'est davantage parce que, selon des catégories raciales, on se pense vraiment différent et supérieur. En revanche, dans l'agglomération de Strasbourg, où vivent nombre de familles originaires de l'immigration algérienne, on vote moins Le Pen, et il y a de vrais rapprochements : ainsi, l'historique église/temple de Saint Pierre le Vieux accueille, pour des manifestations culturelles algéro-alsaciennes, la dynamique association Zémzém, engagée dans le vivre ensemble et la liaison entre tradition et modernité, qui organise spectacles, échanges interculturels, et autres débats sur la mémoire et l'histoire du Maghreb en lien avec l'universel.

²³ Guiral, P. (1957), *Marseille et l'Algérie, 1830-1841*, Gap : Ophrys, 257 p.

français à Sidi Fredj du 14 juin 1830, et guère plus de trois semaines après la reddition d'Alger (5 juillet ²⁴), la révolution des « Trois Glorieuses » (27, 28 et 29 juillet 1830) mit à bas son régime. Dans les manuels d'histoire français de la III^e et de la IV^e République²⁵, ainsi que chez les historiens coloniaux, tels ceux qui, en 1930, célébrèrent le siècle d'Algérie française dans les *Cahiers du Centenaire*, l'Algérie est présentée comme une création française.

Elle l'est même dans l'*Histoire de France et d'Algérie*, d'Aimé Bonnefin et Max Marchand²⁶, publié en 1950 : ce manuel d'école primaire est une histoire très convenue, une sorte de Lavis dédoublé France-Algérie - France : pages paires, Algérie : pages impaires -, avec chaque fois une gravure explicative ; cf. les p. 55-56 : à gauche, Boufarik en 1836, à droite, Boufarik au milieu du XX^{ème} siècle : un beau village prospère en lieu et place d'une terre quasiment déserte, labourée par un Français coiffé d'un képi. Cela alors même que les auteurs sont marqués à gauche et que l'un d'eux, Max Marchand, sera assassiné par l'OAS en mars 1962. Rien sur le système colonial : la conquête de l'Algérie est *soft*, « la piraterie » (et non « la course ») n'est pas expliquée - serait-ce un fait de nature ? -, mais sont célébrés les « combattants musulmans de l'armée française »... Nulle part ne sont notées les continuités depuis le *beylik* d'avant 1830 : jusqu'en 1918, on l'a dit, le pouvoir français continua à pressurer les Algériens par la fiscalité des « impôts arabes » spécifiques. Pourtant, bien avant même l'apparition des nouveaux

²⁴ Depuis la proclamation officielle de l'indépendance 132 ans plus tard, le 5 juillet 1962 jour de liesse pour l'Algérie indépendante -, le 5 juillet est le jour de la fête nationale algérienne.

²⁵ Cf. les deux études symétriques de - **Lantheaume, F. (2002)**, *L'enseignement de l'histoire de la colonisation et de la décolonisation de l'Algérie depuis les années trente: État-nation, identité nationale, critique et valeurs : essai de sociologie du curriculum*, thèse (dir. J.-L. Derouet) : EHESS, [S.l. : s.n.], 2002, 504 p. ; publiée (2005), Lille : université Lille 3, ANRT, 2005, 23 microfiches ; et de - **Aït Saadi, L. (2010)**, *La nation algérienne à travers les manuels scolaires d'histoire algériens : 1962-2008*, thèse (dir. B. Stora) : INALCO, [S.l. : s.n.], 2010, 3 vol., 572 p.

²⁶ **Bonnefin, A., Marchand, M. (1950)**, *Histoire de France et d'Algérie, cours élémentaire*, Paris : Hachette, 64 p. Aimé Bonnefin était instituteur et pédagogue, Max Marchand, inspecteur puis inspecteur d'académie, spécialiste de didactique, notamment des relations maître-élèves, d'André Gide et du marquis de Sade - sa thèse de doctorat ès lettres portait sur « l'hygiène affective de l'éducateur ». Il fut assassiné par l'OAS, lors d'une conférence pédagogique avec des directeurs d'école, à Ben Aknoun, le 15 mars 1962 avec cinq compagnons des centres sociaux (Marcel Basset, Robert Eymard, Mouloud Feraoun, Ali Hammoutene et Salah Ould Aoudia), qui avaient été créés par Germaine Tillion en 1955. Cf. - **Ould-Aoudia, J.-P. (1992)**, *L'assassinat de Château Royal*, Paris : Tirésias, 197 p.

historiens engagés dans la décolonisation de l'histoire, il y eut des critiques à être émises : par exemple par le géographe de conviction anarchiste Élisée Reclus ; et le Jean Jaurès de l'*Histoire socialiste* estimait que le système colonial, « asservissement d'une nation par une autre », était « une affaire Dreyfus permanente ». Ceci dit, en Algérie même, si existèrent bien des positions coloniales intangibles reflétant la logique du système, il y eut des pratiques relativement diverses.

2. Le système colonial entre politique et primat des armes

a. Des pratiques politiques coloniales relativement diverses

Si la conquête fut impitoyable et sanglante, le corps militaire se distingua relativement des pratiques des colons civils, et les deux luttèrent pour s'assurer la mainmise sur l'Algérie et le contrôle de ses populations. Il y eut les « bureaux arabes²⁷ » de la conquête de l'Algérie et du Second Empire, caractérisés par un encadrement paternaliste à même de toucher des humains régis par la 'aṣabiyya des systèmes segmentaires, mieux que par le matraquage permanent indifférencié. Ce fut la tentative de « royaume arabe », profondément étudiée par Annie Rey-Goldzeiguer²⁸, royaume arabe dont le conseiller de Napoléon III Ismaël Urbain fut le plus écouté. La rupture décisive se produisit avec la répression de la révolte de Mokrani-Bel Haddad (avril 1871 - janvier 1872), qui se solda par le séquestre de 445 000 hectares de terres. Dès lors, fut engagée la colonisation capitaliste permise par une série de lois, dont la fameuse loi Warnier de juillet 1873.

La colonisation foncière fut à son apogée sous la III^{ème} République pendant les quatre décennies qui suivirent. S'établirent dans le même temps des entreprises industrielles primaires, l'exploitation de mines notamment, mais pratiquement aucune industrie productive ne fut implantée selon les logiques de ce qu'on a dénommé en faux sens partiel le « pacte colonial »²⁹ ; les banques se développèrent pendant que les compagnies maritimes françaises prospéraient sous le bouclier du monopole de pavillon. Ce fut en « politique indigène » le triomphe des « civils », à

²⁷ Cf. **Yacono X. (1953)**, *Les bureaux arabes et l'évolution des genres de vie indigènes dans l'Ouest du Tell (Dahra, Chéelif, Ouarsenis, Sersou)*, Paris : Larose, 448 p. ; et **Frémeaux J. (1993)**, *Les bureaux arabes dans l'Algérie de la conquête*, Paris : Denoël, 310 p.

²⁸ **Rey-Goldzeiguer, A. (1977)**, *Le royaume arabe, la politique algérienne de Napoléon III, 1861-1870*, Alger : SNED, 814 p.

²⁹ Si « pacte » il y eut, il ne fut en tout cas pas conclu de manière synallagmatique avec les Algériens.

l'exception des TDS (Territoires du Sud). Les militaires ne retrouvent quelque importance que lors de la conquête de l'Afrique subsaharienne et aux approches de la guerre de 1914-1918 - le service militaire obligatoire fut imposé par le décret du 3 février 1912, cela contre l'avis du colonat : *La Dépêche algérienne* du 3 août 1908 écrit crûment « Au point de vue instruction et service militaire, laissons donc les Arabes tranquilles ». La conscription fut intégralement appliquée en septembre 1916 ; d'où l'insurrection du Belezma/Aurès de 1916-1917. Mais le recrutement, pour la première guerre mondiale, de 173 000 Algériens dans l'armée française et de 120 000 ouvriers³⁰ ne leur rapporta pratiquement rien, hormis l'insignifiante loi Jonnart de 1919 ; et le recrutement d'environ 120 000 autres soldats pour la deuxième guerre mondiale se conclut par la tentative insurrectionnelle et la répression de mai 1945, puis le statut inégalitaire de 1947.

Il y eut aussi quelques différences dans les politiques suivies au Gouvernement général de l'Algérie à Alger. Charles Célestin Jonnart, dans la première décennie du XX^{ème} siècle, eut des attentions pour les notables algériens, il se voulut ouvert et libéral, il créa en 1907 le prix de peinture Abd el Tif³¹, il promut le style mauresque dit « style Jonnart », réalisé entre autres par l'architecte Tardoire : la médersa de Constantine - jusqu'en 1972, en plein centre, elle abrita l'université, avant la mise en service des blocs bétonnés de Niemeyer -, celle de Tlemcen, celle d'Alger, la gare d'Oran, la grande poste d'Alger, l'hôtel de ville de Philippeville/Skikda... Jonnart, grand bourgeois du Nord, qui avait pour belle famille les banquiers et industriels lyonnais Aynard, gouverna l'Algérie relativement en douceur par rapport à son successeur radical et franc-maçon, le gouverneur Charles Lutaud. A partir de 1911, ce ci-devant préfet du Rhône se révéla être un colonial intransigeant. En contraste, la figure du gouverneur Maurice Viollette (1925-1927), lui aussi franc-maçon, lui aussi vrai colonial, mais croyant au message de civilisation que la France disait incarner - il se mit pour cela à dos le colonat³².

³⁰ Les chiffres officiels dénombrement pour 1914-1918, environ 120 000 Algériens recrutés comme ouvriers, surtout pour les usines de la défense nationale.

³¹ Ce prix, décerné sur concours, permettait au lauréat de séjourner aux frais de l'État un an, ou plus, dans la villa Abd el Tif, une manière de villa Médicis algérienne.

³² Cf. **Gaspard F. (1986)**, *Maurice Viollette : homme politique, éditorialiste*, Pontoise : Édijac, 253 p. ; - * dir. de **(1991)** *Maurice Viollette, 1870-1960 : de Dreux à Alger*, Paris : L'Harmattan, 207 p. (actes du colloque Maurice Viollette, organisé par Françoise Gaspard, Chartres, 29 et 30 novembre 1985).

Pendant la guerre d'indépendance algérienne, les SAS furent une nouvelle version des bureaux arabes - même encadrement, même paternalisme pour attirer et rallier les populations, mais à contretemps de la lutte de libération engagée en 1954 -, à cette différence non négligeable que les officiers français des bureaux arabes apprenaient l'arabe ou le berbère et que les officiers des SAS ignoraient généralement les langues du pays qu'ils quadrillaient. Il exista même des militaires sensibles aux droits humains, voire même protestataires comme le fut le général Jacques Paris de Bollardière³³ qui fut mis aux arrêts. Et même un vieux routier des Affaires indigènes comme le général Georges Spillmann (1899-1980), longtemps baroudeur de terrain au Maroc et commandant la Division territoriale de Constantine en 1954, cria au fou devant les offensives de son collègue, le général Chérière, dans les Aurès, entreprises fin 1954-début 1955 avec d'énormes moyens. Il a laissé, parmi nombre de livres, un ouvrage décapant non conformiste au titre provocateur, *Souvenirs d'un colonialiste* et, moins connu, *Les cas de conscience de l'officier*³⁴. Quant au général de Gaulle lui-même, tout militaire dans l'âme qu'il ait été, et même s'il n'avait pas spécialement le FLN en sympathie, il dut probablement être assez tôt convaincu de la nécessité de discuter et de négocier avec la résistance algérienne. L'historien peut lire les opérations de reconquête « Jumelles » et « Pierres précieuses » du plan Challe, en 1959-1960, comme la preuve par l'absurde qu'il fallait, à la politique, négocier : même une maîtrise militaire du terrain ne détruisit pas l'ALN et elle renforça symétriquement le rôle et l'engagement des politiques du FLN dans le monde, à l'ONU, à l'UNESCO. Tout général qu'il fut, et nonobstant les critiques qu'il suscita, de Gaulle fut un politique de premier plan.

b. Le mythe des occasions manquées

Selon nombre d'auteurs de l'historiographie classique³⁵ - même si leurs points de vue et leurs conclusions peuvent diverger-, il y aurait eu

³³ Cf. **Bollardière, J. P. de (1972)**, *Bataille d'Alger, bataille de l'homme*, Paris ; Bruges : Desclée : De Brouwer, 168 p. ; nouv. édit. (2003) présentation de C. Liauzu, Saint-Denis : Éd. Bouchène, 161 p.

³⁴ **Spillmann G. (1968)**, *Souvenirs d'un colonialiste*, Paris : Presses de la Cité, 320 p. ; - * (1970), *Les Cas de conscience de l'officier*, Paris : Perrin, 341 p. Merci à Jean-Charles Jauffret de m'avoir fait connaître l'œuvre de Georges Spillmann.

³⁵ **QUELQUES ÉCRITS SUR L'HISTOIRE DE L'ALGÉRIE COLONIALE** : Cf. la somme alerte factuellement classique de - **Julien C.-A. (1931)**, *Histoire de l'Afrique du Nord : Tunisie, Algérie, Maroc* ; préf. de S. Gsell, Paris : Payot, XVI-866 p. ; 2^{ème} éd. (1966), *ibid.*, loc. cit., 2 vol. : t. 1 : - *Des origines à la conquête arabe*, 647 ap. J. C., 333

des « occasions manquées » entre Algériens et Français depuis 1830. Prenons par exemple le sénatus-consulte de 1865 : l'« indigène » est français, mais régi par la loi musulmane, c'est-à-dire par ce qu'on appelait le statut personnel musulman, qui régissait les Algériens au privé mariage, successions...) en lieu et place du Code civil. Pour se faire « naturaliser » français, un Algérien devait en faire la demande, renoncer à son statut personnel, et après examen, il pouvait par décret être admis à la citoyenneté française de plein droit. Très peu d'entre eux acceptèrent cet abandon : le statut personnel musulman était un symbole d'enracinement et d'opposition à la loi coloniale, il revêtait le sens d'une apostasie, de l'abandon de l'islam : il y avait la peur d'être taxé de « *gawrī* » (Européen, mécréant non musulman). Moins de 5 000 Algériens s'étaient fait « naturaliser » français au moment du centenaire de la conquête en 1930 : un Ferhat Abbas, pourtant de culture largement française, refusa toujours d'abandonner son statut musulman pour devenir citoyen français. Côté colonial, faire mine de respecter ainsi le statut musulman, c'était clairement refuser l'égalité dans l'assimilation à la cité française. Et, pourtant, dans la logique du « diviser pour régner », et pour trouver une assise à son pouvoir, Paris avait, le 24 octobre 1870, promulgué le décret Crémieux donnant la citoyenneté française aux juifs d'Algérie en invalidant le statut personnel de leur loi mosaïque. Dans l'entre-deux-guerres, Ferhat Abbas, entendu à Paris dans le secret de la Commission du Suffrage universel, ne défia-t-il pas un État français qui s'abritait sous le statut musulman pour édicter l'inapplicabilité d'une naturalisation? : « Chiche, imposez nous un nouveau décret Crémieux³⁶... »

Au lendemain de la première guerre mondiale, en 1919, fut votée la loi Jonnart, gouverneur général de l'Algérie, réinstallé début 1918 à la

p. ; t. 2 : - *De la conquête arabe à 1830*, 367 p. - réimpr (1980), Alger : SNED ; et son classique - (1952), *L'Afrique du Nord en marche. Nationalismes musulmans et souveraineté française*, Paris : Julliard, 419 p. ; cf. aussi *l'Histoire de l'Algérie contemporaine*, t. I : - **Julien C.-A. (1964)**, *La conquête et les débuts de la colonisation (1827-1871)*, Paris : PUF, 632 p. ; t. II : - **Ageron, C.-R. (1979)**, *De l'insurrection de 1871 au déclenchement de la guerre de libération (1954)*, 643 p., et enfin la grande œuvre de Charles-Robert Ageron : - **Ageron, C.-R. (1968)**, *Les Algériens musulmans et la France, 1871-1919*, 2 vol., Paris : PUF, 1298-XVIII p. ; 2^{ème} éd., (2005), Saint Denis : Éd. Bouchène, 2 vol., présentation de G. Meynier, XX-1296-[15] p. ; - **Bendrisou, S. (2006)**, *Moufdi Zakaria vu par l'administration coloniale : renseignements généraux et rapports militaires français*, préf. de G. Meynier, Ghardaia, 143 p.

³⁶ **Koulakssis A., Meynier G. (1987)**, *L'Émir Khaled, premier za'īm ? Identité algérienne et colonialisme français*, Paris, L'Harmattan, 379 p., p. 166.

place de Lutaud par Clemenceau, président du conseil et ministre de la guerre. Alors que le service militaire obligatoire institué en 1912 en Algérie avait été présenté à dessein comme l'impôt du sang dû par tous les Français, cette loi ne donna la citoyenneté française avec le maintien du statut musulman qu'à une infime partie des Algériens, soigneusement triés et sous condition de connaissance du français et d'états de service. En 1936, le projet dit « Blum-Viollette » - en fait c'était le projet Viollette, ministre d'État dans le gouvernement Blum -, reprit les logiques de la loi Jonnart, mais en augmentant le nombre des bénéficiaires de droit (dont les titulaires du certificat d'études primaires) à environ 25 000 hommes³⁷. Et, bien que les deux députés socialistes élus en Algérie en 1936, Marcel Régis et Marius Dubois, aient poussé le gouvernement de Front populaire de Blum à adopter le projet Viollette, devant les rodomontades du lobby colonial, Blum renonça à même le faire discuter à la Chambre des députés³⁸. Blum ne tenait sans doute pas à se mettre le lobby colonial à dos - il put vouloir, en s'inclinant, prouver sa qualité de bon Français, lui qui était qualifié par la presse d'extrême droite de juif allemand, affublé du nom de Karfulkenstein. Mais il y eut bien sûr responsabilité collective du gouvernement de Front populaire. Au fond, il y avait bien connivence structurelle entre le lobby colonial et Paris - l'État français - dont la colonisation de l'Algérie, représentée comme construction nationale française, en était ressentie comme partie prenante : comme l'a dit Jean-Paul Sartre³⁹, le colonialisme était bien un « système », - en l'occurrence un système français. Le contenu du projet Viollette fut repris, et même élargi, par l'ordonnance gaullienne du 7 mars 1944, reconduite en loi le 7 mai 1946, avec l'institution des deux collèges : le premier « français », le deuxième « indigène ». Les Algériens eurent cinq députés MTLD sur quinze à Paris à la première Constituante - Messaoud Boukadoum, Mohammed Lamine Debaghine, Djamel Dardour, Mohammed Khider et Ahmed Mezerna. L'assemblée nationale française vota le 20 septembre 1947 le statut de l'Algérie selon l'équation coloniale 1 (Français) = 8 (Algériens). Ce qui aurait été peut-être bienvenu et accepté une décennie plus tôt ne pouvait plus l'être en 1947 car le nationalisme algérien avait considérablement évolué devant les blocages français, et il y avait eu la tragique répression de mai

³⁷ Et non femmes : à cette époque, les femmes françaises n'avaient pas le droit de vote.

³⁸ Cf. - **Koulakssis A. (1991)**, *Le parti socialiste et l'Afrique du Nord : de Jaurès à Blum*, Paris : Armand Colin, 349 p.

³⁹ Dans un discours prononcé le 27 janvier 1956 à Paris lors d'un meeting salle Wagram.

1945⁴⁰, qui fit plusieurs milliers de morts - d'aucuns avancent le chiffre de 40 000, voire plus.

Le 2 janvier 1956, les Français votent majoritairement pour la gauche. Le dirigeant socialiste Guy Mollet proclame son intention de faire la paix en Algérie, il dénonce cette « guerre imbécile et sans issue ». Il est investi président du conseil, c'est-à-dire chef du gouvernement. En visite à Alger,

⁴⁰ **SUR LES INSURRECTIONS, RÉPRESSIONS, RÉCLUSIONS, MASSACRES, ET QUELQUES ÉPISODES CLÉS DRAMATIQUES** - NB : tels auteurs - le plus souvent officiers ou Français d'Algérie - traitent au premier chef du désarroi et du départ en catastrophe des « Pieds noirs » en 1962 - à la différence d'autres. Cf. - **Cornaton, M. (1967)**, *Les Regroupements de la décolonisation en Algérie*, préf. de G. Tillion, Paris : Économie et humanisme, Éditions ouvrières, 296 p. ; - * **(1998)**, *Les camps de regroupement de la guerre d'Algérie*; préf. de G. Tillion, Paris ; Montréal : l'Harmattan, XIV-304 p. - **Meynier, G. (1971)**, « Le Sud constantinois en 1912 d'après *Le Cri de l'Algérie*, journal anticolonialiste constantinois », in *Hesperis Tamuda*, XII., p. 165-182 ; - **Ternant, G. de** (édit.) et al., *L'agonie d'Oran: 5 juillet 1962*, Calvisson : J. Gandini, 3 vol. ; - t. I **(1991)**, Calvisson: J. Gandini, 334 p.; - t. II **(1996)**, *Nouveaux témoignages : 5 juillet 1962*, 239 p. ; - t. III **(2001)**, *Nouveaux témoignages*, 194 p. ; - **Mekhaled, B. (1995)**, *Chroniques d'un massacre, 8 mai 1945 : Sétif, Guelma, Kherrata*; avant-propos de M. Lallaoui ; préf. de J.-C. Jauffret, Paris : Syros : Au nom de la mémoire, 250 p. ; - **Branche, R. (2001)**, *La torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie: 1954-1962*, Paris : Gallimard, 474 p. ; - **Thénault, S. (2001)**, *Une drôle de justice: les magistrats dans la guerre d'Algérie* ; préf. de J.-J. Becker ; postf. de P. Vidal-Naquet, Paris : la Découverte, 347 p. - * **(2011)**, *Violence ordinaire dans l'Algérie coloniale : camps, internements, assignations à résidence*, Paris : O. Jacob, 381 p. ; - **Rey-Goldzeiguer, A. (2002)**, *Aux origines de la guerre d'Algérie, 1940-1945 : de Mers el Kebir aux massacres du Nord Constantinois*, Paris : La Découverte, 402 p. ; - **Rocard, M. (2003)**, *Rapport sur les camps de regroupement: et autres textes sur la guerre d'Algérie*, éd. critique réalisée par V. Duclert et P. Encrevé en collab. avec C. Andrieu, G. Morin et S. Thénault, Paris : Mille et une nuits, 322 p. ; - **Kohser-Spohn, C., Renken F. (2006)**, *Trauma Algerienkrieg. Zur Geschichte und Aufarbeitung eines tabuisierten Konflikts*, Francfort/Main-New York: Campus Verlag, 350 p.; - **Monneret, J. (2006 ; 2ème édit. : 2012)**, *La tragédie dissimulée: Oran, 5 juillet 1962*, Paris : Michalon, 189 p.; - **Planche, J.-L. (2006)**, *Sétif, 1945 : histoire d'un massacre annoncé*, Paris : Perrin, & Le Grand Livre du Mois, 422 p. ; - **Vazquez, J. (2006)**, *Soudain, le 5 juillet 1962 !*, Nîmes : C. Lacour, 207 p. ; - * **Véillard, R., (2008)**, *Sétif, mai 1945, massacres en Algérie*; préf. de Guy Pervillé, Versailles : Éd. de Paris, 589 p. ; - * 2nde édition revue et augmentée **(2011)**, *Sétif, Guelma mai 1945 massacres en Algérie*, préf. de G. Pervillé, Versailles : Éd. de Paris, 604 p. ; - * **(2012)**, *20 août 1955 dans le nord-Constantinois : un tournant dans la guerre d'Algérie ?*; préf. de G. Pervillé, Paris : Riveneuve, 351 p. ; - **Peyroulou, J. P. (2009)**, *Guelma, 1945. Une sub-version française dans l'Algérie coloniale* ; préf. de M. O. Baruch, Paris : Éd. la Découverte, 404 p. - * **Mauss-Copeaux, C. (2010)**, *Algérie, 20 août 1955: insurrection, répression, massacres*, Paris : Payot, 2010, 279 p. & **(2011)**, *Le Grand livre du mois* ; - **Zeller, G. (2012)**, *Oran, 5 juillet 1962 : un massacre oublié*, préf. de P. Labro, Paris : Tallandier & Le Grand livre du Mois, 221 p. ; - **Pervillé, G. (2014)**, *Oran, 5 juillet 1962. Leçon d'histoire sur un massacre*, Paris : Vendémiaire, 317 p.

il y est accueilli le 6 février 1956 sous les huées et des jets de tomates par une manifestation de Français d'Algérie. Et là aussi, Guy Mollet cède aux pressions des manifestants et du lobby colonial qu'ils signifient. Le 12 mars 1956, l'Assemblée nationale vote pour son gouvernement les « pouvoirs spéciaux » sur la politique à mener en Algérie, avec entre autres l'approbation des députés communistes. Le contingent français est rappelé, c'est l'engagement dans la guerre. Cependant, pour tenter désespérément de l'arrêter, durant l'été 1956, est préparée l'organisation d'une conférence nord-africaine devant se tenir à Tunis, organisée par le Maroc et la Tunisie, en concertation avec le secrétaire d'État français aux Affaires marocaines et tunisiennes Alain Savary⁴¹. Il était d'accord pour qu'y participent quatre des neuf chefs historiques du FLN - Hocine Aït Ahmed, Ahmed Ben Bella, Mohamed Boudiaf, Mohammed Khider -, se trouvant alors au Maroc⁴². Objectif : préparer en douceur la décolonisation de l'Algérie en lui conférant un statut d'État indépendant en association avec la France dans un cadre fédéral maghrébin, étant entendu que Savary jugeait inéluctable l'indépendance de l'Algérie. Simplement il était un adepte de cet art du compromis que d'aucuns appellent la politique, qui aurait permis, s'il avait été tenté, à l'Algérie d'accéder par étapes à l'indépendance en faisant l'économie d'une terrible guerre.

L'avion marocain emmenant du Maroc à Tunis les quatre dirigeants algériens, qui transportait aussi l'intellectuel algérien Mostefa Lacheraf⁴³, passa sur l'espace aérien, alors français, qu'il aurait dû éviter; en fait, il fut détourné par la chasse aérienne française sur l'aéroport d'Alger avec l'assentiment du secrétaire d'État aux Forces armées Max Lejeune et du ministre de l'Algérie Robert Lacoste - ce fut l'un des premiers détournements aériens de l'histoire. D'après Ben Bella, « ils nous ont vendus » (les Marocains), de connivence avec les services secrets français et le commandement militaire français en Algérie pour que la conférence n'ait pas lieu. Les cinq Algériens furent appréhendés à leur descente d'avion - ils passèrent tout le reste de la guerre en prison. La conférence de Tunis avait bien été sabotée. Malgré ses protestations adressées au gouvernement, Alain Savary ne parvint pas à les faire libérer. Il démissionna donc, la mort dans l'âme.

⁴¹ Né en 1918 à Alger où son père était ingénieur des chemins de fer.

⁴² Les cinq autres : Mostefa Ben Boulaïd (mort au maquis le 22 mars 1955), Larbi Ben M'hidi, Rabah Bitat (arrêté le 23 mars 1955), Mourad Didouche, Belkacem Krim.

⁴³ Auteur notamment de - **Lacheraf, M. (1965), *L'Algérie, nation et société*, Paris : Maspero, 351 p.**

L'appareil militaire français dirigeant exulte. De son côté, d'après un témoignage de Salah Boubnider et les mémoires inédits de Lakhdar Ben Tobbal⁴⁴, colonel de la *wilāya* II (Constantinois), à l'écoute de la radio ce

⁴⁴ Ces mémoires ont pu être lus grâce à Mohammed Harbi. **ILS ABONDENT, LES SOUVENIRS, MÉMOIRES, ET TÉMOIGNAGES SUR L'HISTOIRE CONTEMPORAINE DE L'ALGÉRIE, NOTAMMENT SUR LA GUERRE D'INDÉPENDANCE** ; parmi ceux qui ont été publiés, on citera : - **Guérin, D. (1973)**, *Ci-gît le colonialisme: Algérie, Inde, Indochine, Madagascar, Maroc, Palestine, Polynésie, Tunisie, témoignage militant*, La Haye ; Paris : Mouton, 505 p. ; - **Messali Hadj, A. (1982)**, *Les Mémoires de Messali Hadj : 1898-1938*, texte établi par R. de Rochebrune ; préf. de A. Ben Bella, postf. de C.-A. Julien, C.-R. Ageron, M. Harbi, Paris : J.-C. Lattès, 321 p. ; - **Mahfoud Kaddache, Mohamed Guenaneche (1984)**, livre bilingue ; en français : *L'Étoile nord-africaine 1926-1937, documents et témoignages pour servir à l'étude de nationalisme algérien* ; en arabe : *Najm al shamāl al-ifriīqiyy, 1926-1937. Wathā'iq wa shahādāt lidirāsāt al ḥaraka al-waṭaniyya*, Alger : OPU, 115-130 p. ; - **Madani, A. T. al- (1988)**, *Ḥaiyyat kifāh, mudhakkirāt*, Alger: al-mu'assasa al-waṭaniyya lil-kitāb, t. 1: *fi Tūnis, 1905-1925*, 351 p.; t. 2: *fi al-jazā'ir, 1925-1954*, 435 p. ; traduit de l'arabe par M. Merabet : - * **El Madani, A. T. (1989)**, *Mémoires de combat*, Alger : EnAP : OPU : ENAL, 1989, 365 p. ; - **Berque, J. (1989)**, *Mémoires des deux rives*, Paris : Éd. du Seuil, 287 p. ; édit. complétée (1999), *ibid.*, 295 p. ; - **Vidal-Naquet, P. (1989)**, *Face à la raison d'État : un historien dans la guerre d'Algérie*, Paris : La Découverte, 1989, 259 p. ; - **Abdesselam, B. (1990)**, *Le hasard et l'histoire - entretiens avec Belaid Abdesselam de M. Bennoune et A. El-Kenz, Réghaïa* : ENAG, 2 vol., 880 p. ; - **Qanansh, M. (1991)**, *Al maṣīrat al-waṭaniyya wa adhāth 8 mayo 1945*, Alger: manshurāt Daḥlab, 96 p. ; - **Stora, B. (1996)**, *Le dictionnaire des livres de la guerre d'Algérie: romans, nouvelles, poésie, photos, histoire, essais, récits historiques, témoignages, biographies, mémoires, autobiographies : 1955-1995*, Paris ; Montréal : l'Harmattan, 347 p. ; - **'Amokrane, A. el H. (1997)**, *Mudhakkirāt min maṣīrat al-niḍāl wa al jihād*, Alger : Sharika dār al umma, 198 p. ; - **Ouvrage collectif (1998)**, *Messali Hadj, 1898-1998: parcours et témoignages*, Alger : Casbah Editions, 239 p. ; - **Kāfi, 'A. (1999)**, *Mudhakkirāt al-ra'īs 'Alī Kāfi min al munāḍil al-siyyāssiyy ilā al qā'id al-'askariyy, 1962-1946*, Alger : Dār al qaṣba lil-nashr, 448 p.; traduct. française : (2002), *Du militant politique au dirigeant militaire. Mémoires (1946-1962)*, Alger : Casbah Édit., 412 p. ; - **Harbi, M. (2001)**, *Une vie debout, t. 1, Mémoires politiques, 1945-1962*, Paris : la Découverte, 418 p. ; - **Guillon, J.-M. [édit.] (2006)**, *Paul-Albert Février, un historien dans l'Algérie en guerre : un engagement chrétien, 1959-1962*, (lettres de P.-A. Février), préf. : P. Vidal-Naquet ; postf. : A. Mandouze, Paris : Édit. du Cerf, 525 p. ; - **Moore, C. H. (2010)**, *L'UGEMA, Union Générale des Étudiants musulmans algériens, algériens, 1955-1962 : témoignages*, Alger : Casbah éd., 642 p. - **Sacriste, F. (2011)**, *Germaine Tillion, Jacques Berque, Jean Servier et Pierre Bourdieu: des ethnologues dans la guerre d'indépendance algérienne*; préf. de J. Cantier ; avant-propos de G. Pervillé, Paris : l'Harmattan, 375 p. ; - **Stora, B., Quemeneur, T. (2012)**, *Algérie, 1954-1962: lettres, carnets et récits des Français et des Algériens dans la guerre*, Paris : les Arènes, 2012, 391 p. ; - **Hasnaoui, M. S. (2013)**, *La colonisation française de l'Algérie : inventaire de cendres et de braises*, préf. de G. Meynier, Paris : l'Harmattan, 398 p. ; **Mauss-Copeaux, C. (2013)**, *La source: mémoires d'un massacre : Oudjehane, 11 mai 1956*, Paris : Payot & le Grand livre du mois, 222 p.

dernier aurait fumé, dans l'attente fébrile, sept paquets de Bastos ; et, lorsqu'il comprit que les cinq Algériens prisonniers ne seraient pas libérés, on aurait fait la fête au commandement de la *wilāya* II ; explication entendue dans la bouche d'Algériens : on ne pouvait pas trahir l'engagement du 1^{er} novembre 1954 en acceptant un compromis qui ne reconnaîtrait pas d'emblée l'indépendance et la souveraineté totales de l'Algérie. Autre lecture possible : en un temps où l'armée prétorienne des frontières de Boumediene et son État-Major Général n'existaient pas encore, l'appareil militaire en formation dans les maquis espérait alors encore être maître du jeu dans l'Algérie indépendante à venir, ce qu'une paix négociée aurait entravé car elle aurait mis au premier plan les politiques.

Alors, occasions manquées ? Ou occasions non tentées ? Car il ne peut y avoir d'occasions manquées que s'il y a des occasions tentées : le Front populaire n'osa pas affronter le lobby colonial ; le gouvernement Paul Ramadier, le premier de la IV^e République, ne prit pas la mesure de l'acuité de la question algérienne en faisant voter le statut de 1947, Guy Mollet plia sous l'hostilité de la foule européenne d'Alger, puis céda au coup des services français qui avaient (à son insu ?) mis un terme à un espoir de paix le 22 octobre 1956. Au total, rien ne fut vraiment entrepris par les gouvernants français pour empêcher le dénouement violent : comme système, le colonialisme restait prévalent dans l'imaginaire nationaliste français⁴⁵.

c. Le primat des armes

La conquête de l'Algérie, commencée en 1830, dura près de deux décennies, ce fut une conquête militaire. Et la résistance algérienne s'est manifestée dans le temps moyen (à partir de 1830) par la résistance armée. Plusieurs révoltes, toutes durement réprimées, scandèrent l'histoire, depuis l'insurrection d'El Mokrani - Bel Haddad en 1871-1872 jusqu'à la tentative du printemps 1945 du Constantinois, en passant par des révoltes en Kabylie orientale, l'insurrection des Oulad Sidi Chaykh

⁴⁵ Cf. QUELQUES LIVRES RÉCENTS SUR L'HISTOIRE DE L'ALGÉRIE COLONIALE/CONTEMPORAINE : - Stora, B. (1991), *Histoire de l'Algérie coloniale: 1830-1954*, Paris : la Découverte, 126 p. ; nelle édit. (2004), *ibid.* loc. cit., 124 p. ; - Siari-Tengour, O. (2010), *Histoire contemporaine de l'Algérie: nouveaux objets*, préf. de R. Gallissot, Oran: CRASC, 230 p. ; - Bouchène, A., Peyroulou, J.-P., Siari Tengour, O., Thénault, S. [et al.] (2012, rééd. 2014), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale: 1830-1962*; postf. de T. Khalfoune et G. Meynier, Paris : la Découverte ; Alger : Éd. Barzakh, 717 p. ; - Khalfoune, T., Meynier, G. (2013), *Repenser l'Algérie dans l'histoire: essai de réflexion*, Paris : l'Harmattan (Bibl. de l'iReMMO), 116 p.

qui embrasa l'Algérie du Sud Oranais au Titteri en 1864, la révolte de l'Aurès en 1879, celle de Bou 'Amama dans le Sud Oranais en 1881-1882, la révolte plus circonscrite dite de Marguerite, près de Miliana, en 1901, l'insurrection du Belezma/Aurès de 1916-1917 dont la répression dura six mois, 38 ans avant l'*infjār* du 1^{er} novembre 1954.

L'ALN de 1954-1962 avait été esquissée par la création, au congrès du MTLD de février 1947, de l'OS (Organisation Spéciale), organisation paramilitaire, à laquelle, par esprit de consensus, avait finalement consenti Messali Hadj, lequel croyait de son côté plutôt à une voie politique. Mais au sein du parti existaient aussi des forces qui se défiaient d'une voie politique marginalisant la perspective d'un recours aux armes, dont le docteur Mohammed Lamine Debaghine, qui fut politiquement éliminé par Messali en 1949. A la tête de l'OS, se succédèrent Ahmed Ben Bella et Hocine Aït Ahmed. A la réunion de Zeddine, fin 1948, dans le Haut Chéelif, à la ferme familiale de l'instructeur chef militaire Djilali Belhadj, dans le Haut Chéelif, le rapport d'Aït Ahmed insistait sur la nécessité de mettre au premier plan la lutte armée, et des dirigeants comme Hocine Lahouel firent leur cette perspective. Sans moyens réels et sans organisation d'ampleur, l'OS ne put, au mieux, que conduire un *Kriegspiel* peu menaçant pour l'ordre colonial : un scoutisme d'apprentis guerriers dont Aït Ahmed décrit savoureusement les pérégrinations en montagne dans ses mémoires⁴⁶.

De toute façon l'OS fut démantelée en 1951 par les services français et les rescapés de la répression rongèrent leur frein dans la clandestinité ; jusqu'à ce que, notamment sous la conduite du maître organisateur Mohamed Boudiaf, soit préparée la logistique de l'allumage de la mèche du 1^{er} novembre 1954. Le contexte mondial était celui de la toute récente guerre d'Indochine, et de la victoire de Dien Bien Phu du Viet Congh sur l'armée française où combattaient des soldats algériens. Revenus en Algérie, ils furent les porteurs de la bonne nouvelle : une guerre de libération anticoloniale pouvait se terminer par la victoire des colonisés. Nombres d'initiateurs du mouvement de novembre 1954 provenaient de l'OS : Le FLN voulut renouer avec la logique de l'OS, en faisant cette fois de l'ALN un instrument efficace.

Pendant la guerre de libération algérienne, nombre d'officiers français furent de leur côté persuadés de l'avoir emporté par les armes, et donc d'être trahis par de Gaulle. Ce fut le général Salan et le putsch des

⁴⁶ Aït Ahmed, H. (1983), *Mémoires d'un combattant. L'esprit d'indépendance 1942-1954*, Paris : Sylvie Messinger, 239 p.

généraux d'avril 1961, ce fut aussi l'OAS, dans son combat désespéré à contretemps. Le récent album de Patrick Buisson, déjà cité, chante encore le mythe du triomphe de l'armée française sur les « fellaghas ». Du côté algérien, le recours à l'action armée est célébré en Algérie par les descendants des *mujāhidūn*, des *mujāhidāt* et des *shuhadā'*. Cela permet aussi de magnifier un pouvoir dirigeant se légitimant par la lutte armée de libération nationale et l'invoquant en toute occasion pour consolider l'appareil militaire - appareil issu de l'armée des frontières et de l'EMG de Boumediene créé par le CNRA⁴⁷ début 1960, appareil longtemps maître du jeu. Cela permet aussi d'escamoter la place de pays européens comme l'Allemagne fédérale⁴⁸, qui accueillit la direction de la Fédération de France du FLN en 1958, ou la Suisse, pays central de rencontres et de discussions franco-algériennes, proche d'Évian⁴⁹ ; et plus largement de taire le rôle crucial du FLN politique et son rayonnement de par le monde et à l'ONU, que de vrais politiques s'acharnèrent à édifier.

Cela pour aboutir, à partir de 1960, et surtout de l'été 1961, avec le GPRA⁵⁰ à la présidence duquel Ben Youssef Ben Khedda venait de succéder à Ferhat Abbas, aux décisives négociations d'Évian - auxquelles Mohammed Harbi fut désigné comme expert. Seule une solution politique était viable, et ce furent bien des civils qui gagnèrent la paix, même si la commotion initiale des armes avaient été le préalable obligé conduisant le pouvoir colonial à lâcher du lest, à négocier : dénouement d'une résistance à l'ordre colonial que l'historien doit étudier sous toutes ses facettes, dialectiquement. Mais avant de tenter de l'analyser *in fine*, il importe, ce qui est bien peu tenté dans l'historiographie courante, de remonter à ce qui précède la colonisation de l'Algérie, de situer au préalable l'histoire algérienne dans son ancrage profond à l'histoire de longue durée, et plus largement à l'histoire de la Méditerranée⁵¹ dont elle est partie prenante.

⁴⁷ Conseil National de la Révolution Algérienne - le parlement du FLN.

⁴⁸ **Bougherara-Souidi, N. (2006)**, *Les rapports franco-allemands à l'épreuve de la question algérienne (1955-1963)*, préf. de G. Meynier et de M. Harbi, Berne : P. Lang, XXII-305 p.

⁴⁹ **Carron, D. (2013)**, *La Suisse et la guerre d'indépendance algérienne, 1954-1962*, Lausanne : Éd. Antipodes, 495 p., cf. aussi le film de - **Pierre-André Thiébaud (2012)**, *Les coulisses suisses de la guerre d'Algérie. Un épisode méconnu de l'histoire contemporaine*, PCT cinéma télévision.

⁵⁰ Gouvernement provisoire de la République algérienne

⁵¹ **SUR L'HISTOIRE DE LA MEDITERRANEE**, cf. - **Rainero, R. H.**, [dir.] (1982), *Italia e Algeria: aspetti storici di un'amicizia mediterranea*, Milan: Marzorati, 1982, 598 p. - à signaler aussi l'un des autres livres de R. H. Rainero: - (1966), *Storia dell'Africa*

3. L'évolution historique sur la longue durée

Cette question de fond renvoie en effet inévitablement à l'histoire de la Méditerranée telle que la conçut et la réalisa Fernand Braudel, historien renommé de l'École des Annales, dans la lignée de Marc Bloch et de la revue des *Annales Économie, Sociétés, Civilisations*, avec notamment Lucien Febvre et Ernest Labrousse, - ce dernier fut aussi le maître à penser du grand historien ottomaniste algérien Lemnouar Merouche. Braudel, Lorrain d'origine⁵², fut nommé à 22 ans en 1923 professeur à Alger où il enseigna pendant dix ans. Il fut notamment le théoricien des différents temps de l'histoire : du temps court au temps long ou temps de longue durée, via le temps moyen. Il faut y insister parce que l'histoire de l'entité spatio-humaine qui deviendra l'Algérie n'a pas commencé en 1962, non plus en 1830 et pas davantage en 1518, quand Aoudj Barberousse fut investi par le sultan ottoman du gouvernement d'Alger. Il faut, pour comprendre le présent et le passé proche, un bref temps d'arrêt sur la longue durée.

a. Société segmentée et emprises étatiques

Partons des réflexions de Benjamin Stora sur les différences entre Maroc et Algérie : le Maroc, qui a connu une durée et une forme de colonisation différentes de celles de l'Algérie, cultive d'après lui un rapport à l'histoire qui « s'enracine dans la tradition et insiste sur la continuité ». En revanche, pour les Algériens qui ont vécu la présence ottomane avant l'arrivée des Français, c'est « l'histoire (anti) coloniale [qui] invente le territoire [...], ces perceptions distinctes entraînent deux formes de légitimation de l'État-nation : elle passe, au Maroc, par

dall'epoca coloniale ad oggi, Turin: ERI, 423 p.; - **Bozzo, A. (1992)**, *L'Algeria nei documenti dell'archivio di stato di Napoli : fondo affari esteri, 1782-1862*, Rome: Istituto per l'Oriente C. A. Nallino, 416 p. - **Meynier, G., Russo, M. [dir.] (1999)**, *L'Europe et la Méditerranée : stratégies et itinéraires politiques et culturels en Méditerranée, France et Italie, XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, une approche comparative* : actes du colloque de Nancy-Malzéville, 4, 5, 6 septembre 1997 (textes en français, italien et anglais), Paris : Éd. l'Harmattan (collect. *Les cahiers de Confluences*) ; Nancy : Presses universitaires de Nancy, 338 p. ; - **Brondino, M., Fracassetti, Y. [dir.] (2005)**, av. Bannour, A. [et al.], *Il Mediterraneo vede, scrive, ascolta*, Milan: Jack boob, 476 p.; traduction française : - * **(2008)** *La Méditerranée voit, écrit, écoute*, Paris : Publisud, 521 p. ; - * [dir] **(2008)**, *La Méditerranée, figures et rencontres. Identité et dialogue interculturel*, Paris : Publisud, Encyclopédie de la Méditerranée, 278 p.

⁵² **Braudel, F. (1949)**, *La Méditerranée à l'époque de Philippe II*, A. Colin, 1160 p. - 9 éditions successives, la dernière en 1993. A mon avis il fut mieux inspiré par l'histoire de la Méditerranée que lorsqu'il lui arriva de traiter de « l'identité de la France ».

l'histoire longue, tandis qu'elle transite, en Algérie, par la puissance géographique »⁵³.

Il est vrai que, sur la longue durée, perdure dans *al-Maghrib al-awsaṭ* (le Maghreb médian, aujourd'hui l'Algérie) une société segmentée en *qabā'il* (tribus), familles élargies et clans. L'identité de base y fut longtemps celle de communautés patriarcales, régies par une norme solidariste et unanimiste, l'identité large étant depuis douze siècles fondée sur la référence à *al-umma-al-muḥammadiyya* (littéralement la communauté mahométane [universelle]). Dans la patrie Algérie (*al-waṭan*), c'est étymologiquement le lieu natal, référé aux hommes d'un territoire, et non à un groupe humain (*al-qawm*) : *waṭaniyya* est traduit en français par nationalisme alors que patriotisme serait *stricto sensu* plus exact. Et ailleurs, en Égypte et dans le reste du monde arabe, c'est le terme de *qawmiyya* qui est plus souvent utilisé (*qawmiyya miṣriyya*, *qawmiyya 'arabiyya* : nation égyptienne, nation arabe...). Pour société nationale, on dit *sharika waṭaniyya* en Algérie, mais *sharika qawmiyya* en Tunisie. Les groupes qui tentent, du XI^{ème} au XIII^{ème} siècle, de conquérir et d'édifier un empire maghrébin viennent du *Maghrib al-aqṣā* - le « Maghreb extrême » -, aujourd'hui le Maroc : du XI^{ème} au XIII^{ème} siècles, ce sont les dynasties des Almoravides (*al-Murābiṭūn*), puis surtout des Almohades (*al-Muwaḥḥidūn*), le conquérant almohade 'Abd al-Mu'min étant, lui, originaire de la région de Nedroma, à une cinquantaine de kilomètres au nord-ouest de Tlemcen ; mais le foyer originel de leur pouvoir est Marrakech. Puis, à partir de Fès, viennent les Marīnides (*Banū Marīn*), originaires du Tafilalet, avant les Saadiens (*al-Sa'adiyyūn*) puis les Alaouites (*al-'Alawiyyūn*), porteurs de la noble marque chérifienne, eux aussi issus du Sud marocain. Tous sont originaires de groupes humains de l'intérieur. Il en est de même des

⁵³ Conclusion du livre de - **Stora, B. (2002)**, *Algérie, Maroc, histoires parallèles, destins croisés*, Paris : Maisonneuve et Larose, 195 p. **Sur L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LA COLONISATION FRANÇAISE ET LE SYSTÈME CO-LONIAL À L'ÉCHELLE MONDIALE**, cf. aussi : - **Brunschwig, H (1960)**, *Mythes et réalités de l'Empire colonial français 1871-1914*, Paris : Armand Colin, IV-206 p. ; - **Berque, J. (1964)**, *Dépossession du monde*, Paris : Seuil, 221 p. ; nouv. éd. revue et augmentée (1987) : *ibid.*, loc. cit., IX-214 p. ; - **Guérin, D. (1973)**, *Ci-gît le colonialisme: Algérie, Inde, Indochine, Madagascar, Maroc, Palestine, Polynésie, Tunisie*, témoignage militant, La Haye ; Paris : Mouton, 505 p. ; - **Meyer, J., Tarrade, J., Rey-Goldzeiguer, A., Thobie, J.**, *Histoire de la France coloniale* : **t. 1 (1991) : Des origines à 1914**, Paris : A. Colin, 846 p. ; **t. 2 (1990) : Thobie J., Meynier G., Coquery-Vidrovitch, C., Ageron, C.-R., 1914-1990**, 654 p. ; rééd. du t. 2 (1996), Paris : Pocket, 229 p. ; - **Borne, D., Falaize, B. (2009)**, *Religion et colonisation, XVIème-XXème siècle: Afrique, Amériques, Asie, Océanie*, Ivry-sur-Seine : les Éd. de l'Atelier - les Éd. ouvrières, 335 p.

Zayanides (*Banū Zayān*) de Tlemcen, issus de même du terroir profond. Mais eux ne sont pas porteurs de la distinction chérifienne ; et les dynasties installées à Marrakech, puis à Fès, édifient un pouvoir éminent, relativement stable, du moins sur un *bilād al makhzan* (pays de souveraineté de l'État, fiscalement contrôlé) assez bien délimité dans les plaines, et ayant échappé à l'emprise ottomane, et le *bilād al-sība* (pays de la dissidence : zones fiscalement incontrôlées, sises surtout en montagne) leur échappant plus ou moins selon le rapport des forces.

A l'antiquité tardive, en Numidie-Maurétanie césarienne - *al Maghrib al-awsaṭ* : la future Algérie -, le schisme donatiste contre le catholicisme romain peut être vu comme précurseur de l'islam ; les révoltes des circoncellions et de Firmus contre l'autorité romaine installée comme annonciatrices des dissidences à vecteur religieux, comme, au X^{ème} siècle, la grande révolte du kharijite (*khārijī*) Abū Yazid (l'homme à l'âne : *ṣaḥīb al-ḥimār*) contre l'État fatimide d'Ifriqiya; les royaumes « numides » de l'Antiquité et les principautés « maures » des V^e-VI^e siècles comme avant-coureurs de la dynastie rustamite de Tihert, puis du « royaume de Tlemcen » des Banū Zayān (Zayanides). Si, au VIII^e siècle, 'Abd al-Raḥmān ibn Rustam était originaire d'Orient, le pouvoir zayanide des XIII^e-XV^e siècles est issu de communautés originaires du Maghreb oriental, repoussées vers les Hautes plaines oranaises par l'avancée des Banū Hilāl. Mais ce « royaume » est menacé, à la fois par les voisins de l'ouest marīnides dont les Zayanides ont été un temps les clients, et à l'est par les dissidences endémiques des communautés du Chéelif, du Dahra et de l'Ouarsenis. Dans le même temps, les Banū Ḥafṣ (Hafsidés) de Tunis, eux, édifient peut-être l'état le plus achevé du Maghreb, dont le centre est l'Ifriqiya (*al-Maghrib al-adnā*), la future Tunisie. Cette dynastie provenant, non du terroir, mais d'une lignée de gouverneurs établis par les Almohades à Tunis, domina aussi le Constantinois, jusqu'à Bougie/Bejaïa, dont la dynastie des Banū Ḥammād (Hammadides) avait disparu au milieu du XII^e siècle sous le choc des Banū Hilāl.

Le territoire du *Maghrib al-awsaṭ* est endémiquement le théâtre d'affrontements entre voisins de l'ouest et de l'est, aussi le royaume de Tlemcen doit-il maintes fois négocier sa tranquillité en concédant des *iqṭā'āt*⁵⁴ aux communautés indociles. Suite à l'Algérie « médiévale », connue notamment grâce aux travaux récents d'historiens algériens⁵⁵

⁵⁴ Pluriel de *iqṭā'* : concession, fief fiscal.

⁵⁵ Sur L'HISTOIRE DE TEMPS LONG DE L'ALGÉRIE JUSQU' À 1517, Cf.:

- entre autres Atallah Dhina puis Allaoua Amara -, puis durant l'« Algérie ottomane », étudiée par les historien(ne)s algérien(ne)s Fatima Zohra Guechi, Abd El Hadi Ben Mansour, Lemnouar Merouche...⁵⁶, se produisit une relative stabilisation. Le *beylik*, mieux

- **ANTIQUITÉ** : - **Gsell, S. (1903)**, *L'Algérie dans l'antiquité*, Alger : impr. de A. Jourdan, 150 p. ; - **Ginther, P. (1940)**, *L'Occupation romaine de l'Afrique du Nord et la région de Sétif*, Constantine : Éd. P. Braham, 140 p. ; - **Leglay, M. (1966)**, *Saturne africain: histoire*, Paris : E. de Boccard, XVI-524 p. ; - **Kaddache, M. (1972)**, *L'Algérie dans l'antiquité* [S.l.] : SNED, 227 p. ; - **Madec G. [éd.] (1998)**, *Augustin prédicateur, 395-411*, actes du Colloque international de Chantilly, 5-7 septembre 1996, Paris : Institut d'études augustiniennes, 547 p. ; - **Lancel, S. (2003)**, *L'Algérie antique: de Massinissa à saint Augustin*; photogr. O. Daoud ; préf. de » M. Bouchenaki, Paris : Mengès, 259 p.

- **VII^{ème} – XVI^{ème} SIECLES** : - **Soualah, M. (1934)**, *L'Islam et l'évolution de la culture arabe depuis l'antiquité jusqu'à nos jours*, Alger : P. et G. Soubiron, 227 p. ; - **Brunschvig, R.**, *La Berbérie orientale sous les Hafssides, des origines à la fin du XV^e siècle*, Paris, 2 vol., **t. 1 (1940)** : Paris : A. Maisonneuve, XLI-477 p., **t. 2 (1947)**, Publications de l'Institut d'études orientales d'Alger, 504 p. ; - **Merad, A. (1957)**, *'Abd al Mu'min à la conquête de l'Afrique du Nord (1130-1163)*, Alger : Typo-Litho et J. Carbonel, extrait des *Annales de l'Institut d'Études orientales de la Faculté des Lettres d'Alger*, t. 15, p. 109-163 ; - **Mantran, J. (1969)** [5 édit. successives], *L'expansion musulmane VII^e-XI^e siècles*, Paris : PUF, 334 p. (coll. Nouvelle Clío) ; - * **Dhina, A. (1984)**, *Les États de l'Occident musulman aux XIII^e et XV^e siècles : institutions gouvernementales et administratives*, Alger : Office des publications universitaires : ENAL, 595 p. ; - * **(1985)**, *Le royaume abdelouadide à l'époque d'Abou Moussa 1^{er}, Alger et d'Abou Tachfin 1^{er}*, Alger : OPU : ENAL, 277 p. ; - **Ashtor, E. (1986)**, *East-West trade in the medieval Mediterranean*, Londres : Variorum Reprints, 344 p. ; - **García Arenal M., Viguera M. J., eds. (1988)**, *Relaciones de la península ibérica con el Maghreb (Siglos XIII-XVI)*, Madrid, CSIC, XI-678 p. ; - **Garcin, J.-C.**, *États, sociétés et cultures du Monde musulman médiéval X^e-XV^e siècles* ; - **t. 1 (1995)** [av. Bianquis, T., Guichard, P., Triaud, J.- L. et al...], *L'évolution politique et sociale*, Paris : PUF, 466 p. ; **t. 2 (2000)** [av. Bellosta H., Bianquis, T., Fouchécour, Ch. de, Guichard, P., Micheau, F., Rosenberger, B. et al...], *Sociétés et cultures*, 554 p. ; **t. 3 (2000)** [av. Bellosta, H., Bianquis, T., Gonzalez, V., Guichard, P., Heyberger, B., Rosenberger, B. et al...] *Problèmes et perspectives de recherche*, 288 p. (coll. Nouvelle Clío) ; - **Amara, A. (2002)**, *Pouvoir, économie et société dans le Maghreb hammadide (395/1004-547-1152)*, thèse (dir. F. Micheau), Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, [S.l.: s.n.], 2 vol., 774 p. ; **(2003)**, Lille : ANRT (univ. de Lille 3), 4 micro-fiches ; - * **Meynier, G. (2007)**, *L'Algérie des origines. De la préhistoire à l'avènement de l'Islam*, Paris : La Découverte, et **(2007)**, Alger : Barzakh, 236 p.; réédit. en poche **(2010)**, Paris : La Découverte ; - * **(2010)**, *L'Algérie cœur du Maghreb classique, 698-1518. De l'ouverture islamo-arabe au repli*, Paris : La Découverte, 2010, 359 p. ; - * **(2012)**, Alger : Barzakh, 360 p.

⁵⁶ Cf. les quelques chapitres de la thèse (dir. Mohamed Hédi Chérif), de Fatima Zohra Guechi, soutenue à l'université de Tunis I en 1999, publiés en 2005 : - **Guechi, F. Z. (2005)**, *Qsanfīna fī 'ahd Ṣālah bāy al bāyāt*, (Constantine à l'époque de Salah, le Bey des Beys), Constantine : Média-Plus, 198 p. ; - **Ben Mansour, A. El-H.** [traduit du latin et présenté par] **(1998)**, *Alger, XVI^{ème}-XVII^{ème} siècle: journal de Jean-Baptiste Gramaye, « évêque d'Afrique »*, Paris : Édit. du Cerf, 1998, 773 p. ; - **Merouche L.**, *Recherches sur*

établi, reposant notamment sur le corps des janissaires turcs, s'appuie sur les tribus *makhzan* qui pressurent les tribus *ra'āiyya*, soumises – littéralement comme un troupeau à son berger. Mais de tous temps, les ancêtres des Algériens avaient vu avec méfiance tout pouvoir prétendant s'imposer à l'ordre communautaire de base : ils ne croient pas à l'État parce que, pour eux, l'État s'est continûment confondu avec un appareil d'origine extérieure (Rome, Algérie coloniale, et, auparavant, même ottomane) ou avec un segment de la société répugnant à rendre des comptes aux humains de la société, autrement qu'à des sujets fiscaux à dompter ou avec qui négocier pour acheter leur innocuité. De ce point de vue, il y a ressemblance avec le royaume de France de Louis XIV où, au XVII^{ème} siècle, les sujets du roi ne connaissent guère de l'État que la fiscalité. Enfin, on peut dire que, sur le temps moyen récent, la démocratie a été entravée en Algérie par des pouvoirs certes autoritaires, mais aussi par une idéologie se défiant d'une démocratie risquant de contrevenir au sacré communautaire. Il y a bien des démocrates de cœur, mais guère sur la scène politique active, et la démocratie offerte est de toutes façons clivée entre masse et élite - d'aucuns la diraient « censitaire ». Et la société actuelle est encore quelque part tributaire d'ancrages socioculturels de longue durée.

l'Algérie à l'époque ottomane, t. 1 (2002) : *Monnaie, prix et revenus, 1520-1830*, Paris : Éd. Bouchène, 314 p., t. 2 (2007) : *La course, mythes et réalités*, ibid., loc. cit., 353 p.

- SUR LA PERIODE « OTTOMANE » DE L'ALGÉRIE, cf. aussi : - Grammont, Henri Delmas de (1887), *Histoire d'Alger sous la domination turque (1515-1830)*, Paris : E. Leroux, XVI-420 p. ; n^{elle} édit. (2002), présentation de L. Merouche, Saint-Denis : Éd. Bouchène, 328 p. ; - Ageron, C.-R. (1951), *L'Algérie à l'époque d'Abd El Kader*, Paris, Larose, 302 p. ; réédit. (2002), Saint Denis : Éd. Bouchène, 261 p. ; - Boyer, P. (1964), *La vie quotidienne à Alger à la veille de l'intervention française*, Paris : Hachette, 268 p. ; - Mauro, F. (1964), *L'expansion européenne (1600-1870)*, Paris : PUF, 417 p. ; 2^{ème} édit. (1967), 419 p. ; 3^{ème} éd. mise à jour, (1988), 449 p ; 4^e éd. (1996), 453 p. (coll. Nouvelle Clio) ; - Valensi, L. (1969), *Le Maghreb avant la prise d'Alger (1790-1830)*, Paris : Flammarion, 144 p. ; - Tamīmī, 'A. al-J. (1978), « Le Beylik de Constantine et Hājj Ahmed Bey, 1830-1837 » in *Revue d'histoire maghrébine*, 1978, Tunis, 303 p. ; - Mantran, R. [dir.] (1989), *Histoire de l'Empire Ottoman*, Paris : Fayard, 810 p. ; réédit. (1998) Paris : le Grand Livre du mois ; - Vilar, J. B., Lourido R. (1994), *Relaciones entre España y el Magreb: siglos XVII y XVIII*, Madrid : Ed. MAPFRE, 405 p. ; - Merouche L., *Recherches sur l'Algérie...*, op. cit. supra ; - Guechi, F. Z. (2005), *Qsanfīna...*, op. cit. supra ; - Nordman, D. (2011), *Tempête sur Alger: l'expédition de Charles Quint en 1541*, Saint-Denis : Éd. Bouchène, 702 p

b. Récurrences socioculturelles de temps long

Certes, les systèmes socio-économiques connaissent des avancées et des replis, comme tout en histoire ils évoluent mais ils restent marqués plus ou moins consciemment par un enracinement de longue durée. Ce que Freud appelait les « mémoires-écrans », celles du temps conscient, récent et construit, qui refoule l'inconscient de la longue durée dont les productions - stéréotypes, tabous, interdits... - relèvent de l'inclusion dans l'univers de ce que Germaine Tillion a dénommé « le harem et les cousins »⁵⁷ et dont maints paramètres socioculturels sont bien antérieurs à l'islam. Cf. par exemple l'inscription latine du 1^{er} siècle retrouvée dans les ruines romaines de Thuburbo Majus⁵⁸ qui édicte les conditions d'accès au temple d'Eshmaus (Esculape), le dieu guérisseur : il ne faut pas manger de porc, pas de relations sexuelles depuis moins de trois jours, obligation de se déchausser avant d'entrer - cela six siècles avant l'islam.

Par plusieurs traits, il y a aussi nombre de parentés d'une rive à l'autre de la Méditerranée : dans la Grèce antique, que l'on crédite d'avoir inventé la démocratie, une femme qui sortait de chez elle sans voile sur la tête était considérée comme une femme de mœurs légères - euphémisme ; et il y a peu encore, de l'Espagne à l'Italie via la France méridionale, on n'imaginait guère une femme sortir de chez elle et entrer dans une église la tête découverte⁵⁹. Il y eut aussi - il y a encore ici et là ? - sur les deux

⁵⁷ - **Tillion, G. (1966)**, *Le Harem et les cousins*, Paris, Seuil, 219 p. ; elle a aussi réfléchi et écrit plus précisément sur l'Algérie : - * **(1960)**, *L'Afrique bascule vers l'avenir* : l'Algérie en 1957 et autres textes, Édit. de Minuit, 179 p. ; - * **(1960)**, *Les ennemis complémentaires*, Édit. de Minuit, 1960, 219 p. ; - * **(2001)**, en collab. avec **Wood, N.**, *L'Algérie aurésienne*, Paris : La Martinière : Perrin, 156 p.

⁵⁸ En Tunisie, à 100 km à l'est de la frontière algérienne, aujourd'hui Al Fahs.

⁵⁹ **Sur LES FEMMES ALGERIENNES**, on citera un libelle conventionnel ampoulé de bon aloi : - **Lasfar Khiār, K. (1993)**, *al Niḍāl al khālid*, Alger: al mu'assasa al-waṭaniyya lil-kitāb, 250 p., et son cousin - plus guindé - en célébration officielle : - **Barakat Darrar, A. (1985)**, *Niḍāl al mar'a al-jazā'iriyya khilāl al-thawra al-jazā'iriyya*, Alger: al mu'assasa al-waṭaniyya lil-kitāb, 125 p. ; et aussi bien sûr les ouvrages des auteurs réflexifs suivants : - **Fahmy, M. (1990)**, *La condition de la femme dans l'islam*, avant-propos de M. Harbi, postface de H. Manna, Paris : Éd. Allia, 188 p. ; [nouv. éd.] **(2002)**, *ibid.*, loc. cit., 142 p. [deux réédit. du livre de **Fahmī, M. (1913)**, *La condition de la femme dans la tradition et l'évolution de l'islamisme*, Paris : F. Alcan, 166 p.] ; - **Amrane Dj. (1991)**, *Les Femmes algériennes dans la guerre*, Plon : Paris, p. 247. ; - **Gadant, M. (1995)**, *Le nationalisme algérien et les femmes*; préf. de M. Harbi, Paris : l'Harmattan, 302 p. ; - **Mc Master, N. (2009)**, *Burning the veil. The Algerian war and the "emancipation" of Muslim women, 1954-1962*, Manchester, Manchester University Press, 416 p.; - **Vince, N. ([S.l. : n.d.], 2008)**, *To be a Moudjahida in Independent Algeria: Itineraries and Me-*

rives le tabou du sang et la crispation sur la virginité des jeunes filles à marier, qui furent longtemps des biens communs méditerranéens - le rite du drap rougi de sang à la fenêtre - puis, répandu dans la moitié sud de la France, celui tenu pour plus politiquement correct de « la chichole »⁶⁰. Or cette Méditerranée dont, culturellement, les rives nord et sud ont d'incontestables affinités, commence à se cliver irrémédiablement à partir du XII^{ème} siècle.

c. L'Algérie et la marginalisation en Méditerranée

En effet, la Méditerranée, la mer moyenne des Arabes : *al Baħr al-Mutawasiħ* - qui put être considérée du VIII^{ème} au XI^{ème} siècle comme un quasi « lac musulman », primordial dans les relations Orient–Occident -, fut largement reconquise à partir du XII^{ème} siècle, surtout par les capitalistes marchands de Gènes et de Venise dans le sillage des croisades. Avec les capitaux et les navires italiens, en moins de deux siècles, pratiquement, la Méditerranée cesse d'être un lac musulman. Les Islamo-Arabs sont marginalisés dans le contrôle des routes maritimes, au profit surtout des Italiens, et dans une moindre mesure des Marseillais et des Catalans. En 1212, c'est la *ħazīma* (défaite), parfois dénommée *nakba* (catastrophe) de Las Navas de Tolosa (en arabe, *ħiħn al-'iqāb* : le bastion du châtime). Croisades et *Reconquista* restent dans l'imaginaire islamo-arabe des non-dits douloureux : l'historien nationaliste algérien Aħmad Tawfiq al-Madanī (1898-1983) parle, pour désigner le colonialisme français, de « *al-isti'mār al-ħalībī* » (le colonialisme croisé), raison pour laquelle, selon lui, les ancêtres des Algériens furent à la fois des victimes (*ħaħāiyā*) et des héros (*abīāl*). Il a écrit un livre, paru en 1968, dont le titre est, en traduction française, *La guerre de 300 ans entre l'Algérie et l'Espagne (1492-1792)*⁶¹ : une guerre de 300 ans : trois fois

mories of Women Veterans of the Algerian War, Ph.D, University of London, Queen Mary College, 279 p.; - **Saī, F. Z. (2013)**, *Le statut politique et le statut familial des femmes en Algérie de 1830 à 2005* ; préf. de F. Z. Guechi, t. 1 : *De l'indigénat à l'émancipation*, 495 p., t. 2 : *Quête et conquête de la citoyenneté*, Aïn-el-Bey, Constantine : MIDAD University Press, 337 p.

⁶⁰ Il s'agit une mixture de chocolat, de vin blanc ou de clairette, souvent mélangée à un jus de fruit rouge, où trempaient des mouillettes de pain, de brioche ou de biscuit, servie dans un pot de chambre portant en son fond un œil ouvert. La chichole était, naguère encore, offerte à la jeune mariée au réveil de la nuit de noces, jusque dans le Beaujolais, au nord de Lyon, et peut-être ailleurs à distance de la Méditerranée ; et selon quelques témoignages, elle le serait, paraît-il encore ici et là.

⁶¹ - **Madanī, A. T. al-** s. d. (1968 ?), *al ħarb al-thalāħimi'a sana bayna al-jazā'ir wa isbāniya, 1942-1792, Wathā'iq wa dirāsāt*, Alger: al sharika al-waħaniyya lil-nashr wa al tawzi', 482 p.

plus que les Français qui, eux, n'ont eu au plus à mener qu'une guerre de 100 ans. Le traumatisme du clivage resta vivace et profond : le communiqué revendiquant l'assassinat des sept moines de Tibehirine en mars 1996 parlait de l'obligation d'éliminer les chrétiens et les croisés. S'opposent en binôme tranché le *dār al ḥarb* (demeure de la guerre - chrétienne) et le *dār al islām* (demeure de l'islam).

Les traductions du grec à l'arabe avaient fait la gloire de l'époque abbasside, bien avant les croisades ; le relais est pris dans l'autre sens par des traductions de l'arabe au latin, notamment dans les foyers, espagnol de Tolède, et italien de Salerne : c'est par l'intermédiaire de l'arabe et du latin, que, à travers deux traductions successives, les Européens connurent par exemple le philosophe grec Aristote. Ce mouvement se ralentit, puis s'arrête quasiment aux XIV^{ème}-XV^{ème} siècles. Mais, dès avant, aucune traduction en arabe n'est entreprise de textes européens : au Maghreb, on ne connaît ni Dante, ni Montaigne ni Shakespeare. Les *Mille et une nuits* ne sont traduites en français qu'au XVIII^{ème} siècle et Ibn Khaldūn ne sera découvert et traduit qu'au XIX^{ème} siècle en France. S'installent durablement le clivage et un autisme méditerranéens, avec tout leur lot de stéréotypes et de blocages symétriques.

Au XV^{ème} siècle, les escadres portugaises vont par mer chercher l'or dans le golfe de Guinée et long-circuitent les itinéraires sahariens, appauvrissant et desséchant leurs terminus septentrionaux: ainsi Tlemcen végète et s'appauvrit. Cette expansion est contemporaine du parachèvement de la *Reconquista*. Ancrée est la nostalgie d'un âge d'or perdu : une haute figure de la guerre d'indépendance comme Larbi Ben M'hidi avait l'Andalousie au cœur de ses émotions. Plus largement, les « grandes découvertes » européennes, une fois le cap de Bonne Espérance franchi, permettent aux Européens de s'approprier par voie maritime les échanges Asie-Europe, et bientôt de dominer les relations croissantes avec l'Amérique. D'où dessèchement et appauvrissement pour la Méditerranée et le monde islamo-arabe. Corrélativement, les grands intellectuels hardis de l'époque de l'islam classique cèdent la place à des érudits qui répètent, parfois en beauté, mais qui ne créent plus. Ibn Khaldūn est la grande exception d'une période de repli, repli dont il a d'ailleurs pleinement conscience. Les centres de décision sont transférés vers le nord, vers l'Europe, et vers l'Ouest. A la veille de la révolution industrielle de l'Europe nord-occidentale, l'Atlantique a en grande partie remplacé la Méditerranée comme lac intérieur primordial des échanges mondiaux.

Cette évolution est commune à l'Europe du sud, au Maghreb et au Proche-Orient. Mais, dans le territoire de l'actuelle Algérie, l'un des plus

tournés vers son intérieur, le repli dut être ressenti comme plus accentué. Au XVI^{ème} siècle ottoman, Alger devient le centre de la course maritime. Or la course est une réponse à une marginalisation par rapports aux circuits d'échanges majeurs : les nids de corsaires dalmates répondaient à la suprématie de la République de Venise sur la mer Adriatique. Or, dans une Méditerranée secondarisée, la rente corsaire est amoindrie dans le courant du XVIII^{ème} siècle, d'où le racket du *beylik* pour réquisitionner les blés des paysans, puis les vendre à la France ; d'où, avec les mauvaises récoltes du début du XIX^{ème} siècle, les prix délirants du blé et les famines, qui culminent avec celle de 1805 dont le *beylik* fait endosser la responsabilité aux juifs⁶², boucs émissaires ; d'où la sanglante émeute antijuive de juin 1805 relatée par l'historien Lemnouar Merouche, alors même que le dey Mustapha pacha II continue à vendre du blé à la France⁶³. Pénurie et disette continuent durant les décennies suivantes, pendant la conquête coloniale jusqu'au paroxysme de la grande famine de 1868 – là, la paysannerie algérienne est affamée par une mauvaise récolte et par la déstabilisation du mode de production traditionnel sous les coups de boutoir du capitalisme colonial et les dépossessions qu'il charrie.

Dans la mémoire longue des Algériens, le rapport avec les voisins du Nord est marqué par le contentieux et le traumatisme de l'exclusion ; ils ressentent aussi d'avoir été marginalisés par rapport aux voisins de l'est et de l'ouest⁶⁴ : si une évolution assez semblable marqua l'ensemble du

⁶² SUR LES JUIFS D'ALGÉRIE, outre le livre chargé des stéréotypes de l'antijudaïsme ordinaire de - Sa'adallah, F. (1996), *Yahūd al-jazā'ir, ha'ulā' al majhūlūn*, Alger: Dar al-umma, 263 p., cf. - Kateb, K. (2001), *Européens, indigènes et Juifs en Algérie...*, op. cit supra, - Stora, B. (2006), *Les trois exils: Juifs d'Algérie*, Paris : Stock, 232 p. ; - Meddeb, A., Stora, B. [dir.] (2013), *Histoire des relations entre juifs et musulmans des origines à nos jours*, Paris : A. Michel, 2013, 1145 p. ; Stora, B., *Les clés retrouvées: une enfance juive à Constantine*, Paris : Stock, 2015, 142 p.

⁶³ Cf. - Merouche L., op.cit., supra : *Recherches sur l'Algérie à l'époque ottomane - t. 2* (2007), *La course...* D'après un témoignage cité par l'auteur, le pogrom aurait fait environ 200 morts.

⁶⁴ Sur l'HISTOIRE DU MAGHREB : - Gautier, É. F., *Le passé de l'Afrique du Nord. Les siècles obscurs du Maghreb*, 1^{ère} édit. (1927), Paris, Payot, 457 p., 2^{ème} édit. (1964), ibid., loc. cit., 447 p. ; - Leone, E. de (1957 & 1960), *La colonizzazione dell'Africa del Nord (Algeria, Tunisia, Morocco, Libia)*, Padoue: CEDAM, 2 vol., 1024 p. ; - Berque, J. (1978), *L'intérieur du Maghreb : XV^{ème}-XIX^{ème} siècle*, Paris : Gallimard, 547 p. ; - Liauzu, C., Meynier, G., Sgroï-Dufresne, M., Signoles, P. (1985), *Enjeux urbains au Maghreb: crises, pouvoirs et mouvements sociaux*, Paris : l'Harmattan, 218 p. ; - Bronдино, M. (1988), *Il grande Maghreb, mito e realtà*, Milan : F. Angeli, 210 p. ; traduit en français par Y. Fracassetti ; - * (1990), *Le Grand Maghreb, mythes et réalités*, Tunis : Alif, 214 p. ; - Nordman, D. (1996), *Profils du Maghreb : frontières, figures et territoires (XVIII^e-XX^e siècle)*, Casablanca : Najah el jadida, 258 p. ; - Levisse-Touzé, C. (1998),

Maghreb, les centres intellectuels et culturels les plus prestigieux restèrent en-dehors de l'Algérie : Fès (mosquée-université *Qarawiyîn* : des Kairouanais), Tunis (mosquée-université *al-Zaytūna* : de l'Olivier) et plus encore Le Caire (mosquée-université *al-Azhar* : la lumineuse) n'ont jamais eu d'équivalents algériens. Cette frustration s'accrut durant la période coloniale.

4. Répliquer à l'ordre colonial : essai d'approche dialectique

a. Un entrelacement traumatique

Les Algériens ont, comme l'ensemble du monde islamo-arabe méditerranéen, regardé avec défiance le christianisme et l'Europe *ṣalībiyya* depuis la reconquête de la Méditerranée portée par les croisades aux XII^{ème}-XIII^{ème} siècles par les marchands italiens. Mais le poids du passé colonial est bien plus douloureux en Algérie qu'en Tunisie ou au Maroc : nulle part une colonisation ne fut aussi pesante, une lutte de libération aussi sanglante⁶⁵. Les traumatismes et la déstructuration sociale

L'Afrique du Nord dans la guerre: 1939-1945, Paris : A. Michel & le Grand livre du mois, 467 p. ; - **Meynier, G., Planche, J.-L.** [dir.] (1990), *Intelligentsias francisées (?) au Maghreb colonial*, Paris : Cahiers du GREMAMO (université Paris 7), 178 p. ; - **Moore, C. H.** (1970), *Politics in North Africa: Algeria, Morocco and Tunisia: a country study*, Boston, Little/Brown, 1970, XIX-360 p. ; - **Ruf, W.** (1975), *Introduction à l'Afrique du Nord contemporaine*, Aix en Provence : CREM, Paris : CNRS, 449 p. ; - **Stora, B.** (2002), *Algérie, Maroc : histoires parallèles, destins croisés*, Paris : Maisonneuve et Larose ; Léchelle : Emina soleil ; Casablanca : Tarik, 195 p. ; - **Vermeren, P.** (2010), *Le Maghreb*, Paris : le Cavalier bleu éd., 128 p.

⁶⁵ **SUR L'HISTOIRE DE L'ALGÉRIE COLONIALE, SUR LE SYSTEME COLONIAL**, cf. notamment : - **Isnard, H.** (1947 & 1954), *La vigne en Algérie. Étude géographique*, Gap : Ophrys, 2 vol., 815 p. ; - * **Bourdieu, P.** (1958), *Sociologie de l'Algérie*, PUF, coll. Que sais-je ?, 1958, 128 p. (plusieurs édit. success.), - * av. **Sayad A. El-M.** (1964), *Le déracinement : la crise de l'agriculture traditionnelle en Algérie*, Paris, Édit. de Minuit, 227 p. ; - * (1989), *Le sens pratique*, Paris : Édit. de Minuit, 475 p. (sur la Kabylie) ; - **Lacoste, Y., Nouschi, A., Prenant M.** (1960), *L'Algérie passé et présent, le cadre et les étapes de la constitution de l'Algérie actuelle*, Paris, Éditions sociales, 453 p. ; - * **Nouschi, A.**, (1961), *Enquête sur le niveau de vie...*, op. cit. supra ; - * (1962), *La naissance du nationalisme algérien 1914-1954*, Paris : Édit. de Minuit, 163 p. ; - * (2005), *Les armes retournées, colonisation et décolonisation française*, Paris, Belin, 2005, 447 p. ; - **Charnay, J. P.** (1965), *La vie musulmane en Algérie d'après la jurisprudence de la première moitié du XX^{ème} siècle*, Paris, PUF, XVI-393 p. ; - **Miège, J.-L.** (1973), *Expansion européenne et décolonisation de 1870 à nos jours*, Paris : PUF, 1973, 474 p. (Coll. Nouvelle Cléo, N° 28) ; 2^e édit. mise à jour (1986), Paris : PUF, 1986, 427 p. ; - **Ageron, C.-R.** (1978), *France coloniale ou parti colonial ?*, Paris, PUF, 302 p. ; - **Pervillé, G.** (1991), *De l'Empire français à la décolonisation*, Paris : Hachette, 255 p. ; - **Ḥallāl, 'A.** (1995), *Abḥāth wa dirāsāt fī tārikh al-jazā'ir al-mu'āšira (1830-1962)*, Alger: Diwān al-

et mentale portés par le colonialisme y ont durablement installé une culture du malheur tenant pour acquis que les Algériens étaient irrémédiablement constitués par la souffrance.

« *Uḫlubū al-‘ilm, wa lawu fī al-Šīna* » (recherchez le savoir, fût-ce jusqu'en Chine): à la différence d'autres pays, désireux de chercher, suivant ce *ḥadīth* attribué au prophète Mohammed, la science jusqu'en Chine et, pour commencer, au nord de la Méditerranée, l'Algérie connut une ouverture sur l'extérieur forcée, dans un contexte d'occupation, de dépendance et de dépossession sans équivalent : l'ouverture ne fut pas librement recherchée, comme ce fut le cas lors de la période des *Tanzīmāt* de l'empire ottoman, puis des Jeunes Turcs ; ou en Égypte avec Mohammed Ali : rien de comparable à la mission que le pacha d'Égypte envoya à Paris en 1826, sous la conduite de Rifā‘a al- Ṭaḥṭāwī⁶⁶, de 44 savants égyptiens, chargés de s'initier aux sciences de infidèles pour comprendre les raisons de leur puissance et en faire profiter l'Égypte ; et ce fut d'Égypte que partit le mouvement de la *Nahda*. Rien de comparable non plus au collège Sadiki (*al-ma‘had Ṣādiqī*), grande école bilingue franco-arabe fondée par le pacha Kheireddine, lui aussi grand admirateur de la France, début 1875, six ans avant la conquête française de la Tunisie. Les Algériens n'ont-ils pas le sentiment d'avoir été des mal-aimés de l'histoire au regard de l'Europe, voire par rapport à leurs voisins maghrébins, et par rapport au Machreq ?

Cependant, les élites issues d'une école française chichement dispensée à la masse, mais aussi les travailleurs émigrés découvrant une société inédite et le mouvement ouvrier, purent être séduits par tels modèles français - nombre d'Algériens ont dit l'admiration qu'ils portaient à leurs professeurs français. Il y eut des séductions, qui purent

maṭbu‘āt al-jāmi‘iyya, 483 p. ; - **Jordi, J.-J. & Planche J.L. (1999)**, *Alger. 1860-1939 : le modèle ambigu du triomphe colonial*, Paris : le Grand livre du mois, 231 p. ; - * **Gallissot R., (2007)**, *La République française et les indigènes: Algérie colonisée, Algérie algérienne, 1870-1962*, Ivry-sur-Seine : les Éd. de l'Atelier, 271 p. ; - * & **Harbi M., Pitti, L., Sayad, A.** ; coordin., **Kadri A., Prévost G. (2004)**, *Mémoires algériennes*, Paris : Éd. Syllepse ; Nanterre : Mairie de Nanterre, 170 p. ; - **Abécassis, F., Meynier, G.**, [dir.] (2008), *Pour une histoire franco-algérienne : en finir avec les pressions officielles et les lobbies de mémoire*, Paris : La Découverte, 250 p. (synthèse du colloque « Pour une histoire critique et citoyenne. Le cas de l'histoire franco-algérienne », ENS de Lyon, 20-22 juin 2006) ; & (2011), Alger : INAS-Éditions, en français et en arabe (traduct. K. Taleb-Ibrahimi) : *Min ajl tārikh firansiyy-jazā'iriyy : al ḍughūtāt al-rasmiyya wa lūbḥāt al dhākira* ; - **Pervillé, G. (2012)**, *La France en Algérie, 1830-1954*, Paris : Vendémiaire, 523 p.

⁶⁶ Relatée par le même - **Ṭaḥṭāwī R. al- (1988)** en traduction française, sous le titre *L'Or de Paris*, Paris, Sindbad, 342 p.

tourner à la fascination chez tels « Jeunes Algériens ». Dans les années cinquante, Ferhat Abbas, qui aurait été embarrassé de parler arabe *coram populo*, tenait au Caire ses conférences de presse en français - à la grande incompréhension des Égyptiens : un Arabe, ça parle arabe ! Mais si séduction il y eut, ce ne fut pas dans l'ouverture librement recherchée, ce fut, en ambivalence, dans un contexte traumatique de soumission au système colonial. D'un côté, face aux arrogants modèles coloniaux, il y eut fascination compensatoire pour l'Orient islamo-arabe, de l'autre il y eut bel et bien un entrelacement, remarquable par exemple du point de vue de la langue : longtemps le français n'eut pas tout à fait le même statut qu'en Tunisie et au Maroc, et la *dārija* algérienne est davantage pénétrée de vocables français⁶⁷. En algérien, d'ouest en est, *saiyyāra* (automobile) se dit « *karoussa* », « *lauto* », « *tonobil* » ou « *taxi* » ; *masbaḥ* (piscine) se dit « *piscina* », la déprime du mal vivre se dit « *dégoutage* »...

Donnons la parole au fils d'Augustin Berque (1884-1946) - lequel fut un administrateur particulièrement au fait de la société rurale algérienne, puis Directeur des Affaires indigènes -, à Jacques Berque⁶⁸ (1910-1995), né à Freneda, ayant vécu aux côtés des Algériens, grand islamologue arabisant et traducteur du Coran⁶⁹ : « La France et l'Algérie ? On ne s'est pas entrelacé pendant 130 ans sans que cela descende profondément dans les âmes et dans les corps ». Cette formule célèbre, souvent citée, l'est entre autres par Mohammed Harbi dans ses mémoires. De fait, la discrimination coloniale put être une occasion d'ouvertures et de relations avec des Français. Le système de dépossession des terres bénéficia certes à des petits colons qui vivaient au-dessus des Algériens, mais qui malgré tout purent coexister avec eux et les connaître, voire prendre leur parti – on a déjà mentionné Victor Spielmann. Nombre d'entre eux, de l'Oranie au Constantinois, avaient dû, peu ou prou, apprendre l'arabe pour le comprendre afin de communiquer avec leurs ouvriers agricoles - ceci dit, en Oranie, les spécialistes de la taille de la vigne furent souvent des Kabyles. Et, entre autres continuités, celle juridique entre la période

⁶⁷ Cf. - **Taleb-Ibrahimi, Kh. (1997)**, *Les Algériens et leur(s) langue(s) : éléments pour une approche sociolinguistique de la société algérienne*, préface de G. Grandguillaume, Alger : Édit. al Hikma, 328 p.

⁶⁸ Cf. notamment - **Berque, J. (1960)**, *Les Arabes d'hier à demain*, Paris : Seuil, 248 p. ; et - * (1962), *Le Maghreb entre deux guerres*, Paris : Seuil, 446 p.

⁶⁹ - **Berque, J. (1990)** [traduct. en français], *Le Coran*. Essai de trad. de l'arabe, annoté et suivi d'une étude exégétique par J. Berque, Paris : Sindbad, 840 p. ; 3 rééd. Successives (1995, 2001, 2002).

coloniale et l'Algérie indépendante est bien réelle⁷⁰. Bref, l'historien ne peut faire l'économie d'une analyse dialectique sur le temps moyen qui prenne en compte les sources de l'identité algérienne eu égard au vécu des Algériens colonisés. En histoire, toute identité est dynamique : elle est identification, et même, comme l'a bellement montré Michel Serres, souvent un patchwork, un tissu d'arlequin provenant de plusieurs sources d'identification⁷¹.

b. Une identité à source unique ?

Ce fut l'émir Abd El-Kader, étudié notamment par le regretté Bruno Étienne et par François Pouillon⁷², qui esquaissa l'édification d'un État proprement algérien. D'une grande famille chérifienne de la région de Mascara, il était un *shaykh* mystique qādirī admirateur d'Ibn 'Arabī et un pieux *ḥājj*, doublé d'un savant éclairé, poète et théologien. De retour de pèlerinage avec son père Mahieddine, il avait séjourné tout jeune au Caire où il avait connu le pacha d'Égypte Mohammed Ali. Il admira son entreprise en cours de modernisation de l'Égypte, et il voulut s'en inspirer pour bâtir son armée et son État. Il tenait à jeter les bases d'une Algérie, à la fois musulmane, éclairée comme il l'était, et moderne : on pourrait, en recourant au vocabulaire de l'Europe « des Lumières » du XVIII^{ème} siècle, le qualifier de despote éclairé musulman. Désigné à 25 ans en 1832 sultan par une assemblée de chefs, il sut s'entourer de conseillers de diverses provenances, il se montra stratège et tacticien dans sa guerre de résistance, à la fois guerrier et homme de paix - il signa en 1837 avec son adversaire, le général Bugeaud, le traité de la Tafna.

Il fut aussi un administrateur, il jeta les bases d'une réforme de la fiscalité et d'une œuvre d'éducation. Mais, s'il parvint un temps à étendre son pouvoir sur deux tiers de l'Algérie, vers l'est il ne dépassa guère Bejaïa: le *beylik* de Constantine resta aux mains de Hadj Ahmed bey - il refusa de se rallier à Abd El-Kader - jusqu'à la rude conquête de Constantine par les troupes françaises en 1837. Le gouvernement de l'émir fut précaire, dans l'instabilité de l'état de guerre et du harcèlement

⁷⁰ Cf. - **Khalfoune, T. (2004)**, *Le domaine public en droit algérien: réalité et fiction*, préf. de L. Saidj, Paris ; Budapest ; Torino : l'Harmattan, 601 p.

⁷¹ - **Bayart J.-F. (1996)**, *L'illusion identitaire*, Paris : Fayard, 306 p. ; - **Serres, M. (2003)**, *L'incandescent*, Paris : Le Pommier, 351 p. ;

⁷² **Étienne B. (1994)**, *Abd El Kader, l'isthme des isthmes (Barzakh al barāzikh)*, Paris, Hachette, 499 p. ; n^{elles} édit. (2003), *ibid. loc. cit.*, et (2012), Paris : Pluriel ; - * (2008), *Abd El Kader et la franc-maçonnerie*, suivi de *Soufisme et franc-maçonnerie*, Paris : édit. Dervy, 156 p. ; - *, av. **Pouillon F. (2009)**, *Abd El Kader le magnanime*, Paris : Gallimard, Institut du Monde arabe, 431 p.

par les troupes ennemies après la rupture du traité de la Tafna par Bugeaud en 1839; mais il eut aussi à affronter la segmentation de sa société : il dut mettre le siège devant la forteresse de la confrérie rivale des Tijānī(s) d'Aïn Mahdi, au sud du djebel Amour, avant de la prendre d'assaut, et réprimer des tribus indociles comme les Banū Zaytūn. Cela n'empêcha pas son ouverture d'esprit de lui faire connaître et apprécier des Français : Monseigneur Dupuch, évêque d'Alger, avec lequel il partagea des préoccupations spirituelles, ou le général Eugène Daumas avec lesquels il entretenit une correspondance assidue - ils avaient notamment en commun l'amour des chevaux⁷³. Abd El-Kader comprenait et lisait sans doute le français, mais il ne le parlait pas, ou ne voulait pas le parler.

A partir de la fin du XIX^{ème} siècle, les rares Algériens éduqués dans les écoles françaises devinrent des notables, petits ou grands, que l'on dénomma alors « Jeunes Algériens »⁷⁴; parmi eux des instituteurs (dont Larbi Fekar de Tlemcen, Rabah Zenati, de Taourirt-el-Hadjadj, qui enseigna dans le Constantinois...), des avocats et nombre de médecins - les docteurs Tayeb Morsly, fondateur à Constantine d'une « amicale des citoyens français d'origine indigène », Abdennour Tamzali à Alger, l'ophtalmologue Belkacem Bentami et son frère neurologue Djilali, de Mostaghanem, le docteur constantinois Mohammed Salah Bendjelloul, qui fonda en 1930 la Fédération des Élus musulmans du département de

⁷³ - **Pouillon, F.** [édit.] (2008), **Émir Abd el-Kader, général E. Daumas**, *Dialogues sur l'hippologie arabe. Les chevaux du Sahara et les mœurs du désert* (correspondance de l'émir Abd el-Kader et du général Daumas), avant-propos de B. Étienne, Arles : Actes Sud (coll. Arts équestres), 578-XV p.

⁷⁴ **SUR LES « ÉVOLUÉS », LA FÉDÉRATION DES ÉLUS MUSULMANS, L'UDMA**, cf. les ouvrages ci-après : - **Kessous, M. al 'A.** (1935), *La Vérité sur le malaise algérien* ; préf. du docteur Bendjelloul, Bône : Société anonyme de l'Imprimerie rapide ; l'Auteur, (S. M.), XI-116 p. ; - **Naroun, A.** (1961), *Ferhat Abbas ou les Chemins de la souveraineté*, Paris : Denoël, 185 p. Le lecteur reste quelque peu sur sa faim à la lecture de - **Stora, B., Daoud, Z.** (1995), *Ferhat Abbas: une utopie algérienne*, Paris : Denoël, 429 p. ; - **Rahal, M.** (2010), *Ali Boumendjel, 1919-1957 : une affaire française, une histoire algérienne*, Paris : les Belles lettres, 295 p. À signaler une remarquable thèse -non publiée : - **Fromage, J.** (2012), *Innovation politique et mobilisation de masse en « situation coloniale » : un « printemps algérien » des années 1930 ? : l'expérience de la Fédération des Élus Musulmans du Département de Constantine*, thèse (dir. O. Carlier), Paris, EHESS, [S.], : s.n.), 2 vol., 862 p. À lire aussi une éclairante histoire du « journalisme indigène » qui concerne en grande partie la Fédération des Élus/l'UDMA : - **Zessin, P.** (2012), *Die Stimme der Entmündigten: Geschichte des indigenen Journalismus im kolonialen Algerien*, Frankfurt/ Main : Campus Verlag, 362 p. ; cf. aussi - **Sakhri, M.** (2013), *Ferhat Abbas: la voix que la France se refusa d'entendre*, Saint-Denis : Édilivre, 121 p.

Constantine et en devint président en 1933 - et, né en 1899 à Taher, le pharmacien de Sétif Ferhat Abbas, le futur dirigeant de l'UDMA. Un Mohammed al-Aziz Kessous, originaire d'une famille de commerçants de Collo, fut enseignant et journaliste. Quelques Jeunes Algériens sont de grands commerçants, comme Omar Bouderba à Alger, entrepreneurs de transport comme Larbi Bendimered de Tlemcen, industriels de l'huile d'olive comme Mustapha Tamzali, à Sidi Aïch puis à Alger. Il y eut pour tous une vraie séduction pour les modèles français d'éducation et de culture. On remarque chez eux un mimétisme patent : ils sont habillés à l'euro-péenne, avec costume, gilet et cravate, mais ils sont aussi généralement coiffés du tarbouche musulman distinctif. Dans sa thèse sur Nédroma⁷⁵, où émergent au premier plan quelques grandes familles (Ben Rahal, Nakkache...), Gilbert Grandguillaume conclut que cette ville fut une cité à s'être quasiment auto-colonisée. Tous les Jeunes Algériens ont la maîtrise de la langue française et la parlent mieux que beaucoup de Français ; et certains, même, sont très peu cultivés en arabe : Ferhat Abbas n'avait peut-être pas même la pleine maîtrise du dialecte de son terroir originel djidjellien. Politiquement, ils veulent l'assimilation à la France dans le statut personnel musulman, assimilation signifiant pour eux réalisation de l'égalité avec les Français ; mais quelques uns vont jusqu'à « se naturaliser » en l'abandonnant et, on l'a dit, il put y en avoir pour souhaiter *mezzo voce* sa disparition.

C'est aussi pour l'égalité que milite le petit-fils de l'émir Abd El-Kader, l'émir Khaled Bel Hachemi⁷⁶, secondé notamment par son compagnon en militance Victor Spielmann. Il est resté un emblème de la revendication anticoloniale, mais le seul mot d'ordre effectif de son journal *L'Ikdam* fut la revendication d'une représentation des Algériens au Parlement français. Il avait passé sa jeunesse à Damas, d'où où il était venu en 1892, âgé de 17 ans, en Algérie avec son père El Hachemi. Il avait commencé ses études secondaires au collège catholique des Lazaristes de Bab Touma à Damas, et il les termina au lycée Louis le Grand à Paris ; totalement bilingue, il pouvait sans difficulté aucune passer de l'arabe au français et vice-versa. Puis on le retrouve élève à l'école d'officiers de Saint Cyr dont il sort en 1897. Il devint « lieutenant », puis fut nommé « capitaine indigène », cela à titre

⁷⁵ - **Grandguillaume G. (1976)**, *Nédroma : l'évolution d'une médina*, Leiden : E. J. Brill, XV-195 p.

⁷⁶ Cf. - **Kaddache M. (1987)**, *L'Émir Khaled : documents et témoignages pour servir à l'étude du nationalisme algérien*, Alger, Office des Publications Universitaires, 218 p. ; et - **Koulakssis A., Meynier G. (1987)**, *L'Émir Khaled...*, op. cit. supra.

exceptionnel - normalement, les « indigènes » non « naturalisés » comme lui ne pouvaient dépasser le grade de lieutenant -, et c'est à ce titre qu'il combattit sur le front français pendant la première guerre mondiale. Les photographies de Khaled jeune montrent un fringant Saint Cyrien en uniforme, il est à Paris un familier des lieux festifs de Saint Germain des Prés. Mais non sans cultiver, dès avant la première guerre mondiale et surtout après, son *look* de *sharīf*, avec costume adéquat le faisant ressembler à son grand-père, qu'il a connu puisqu'il avait 8 ans à sa mort à Damas : il se mettait ainsi en scène, pour le public algérien, en authentique Algérien, à dessein dans ses représentations les plus patriciennes il est vrai.

Devant les injustices et les frustrations portées par le pouvoir colonial, les Algériens, selon la formule de Jacques Berque, se retranchèrent dans un islam, signifiant un « bastion de repli » ; repli, voire crispation sur des schèmes identitaires revendiquant une islamo-arabité conçue comme un tout et réfutant démonstrativement toute concession avec l'héritage colonial. L'islam est au centre des références, il est mentionné expressément dans l'appel du 1^{er} novembre 1954, dans l'inspiration du célèbre triptyque de *shaykh* Ibn Bādīs, laquelle commence par la mention de la patrie, puis de l'islam, et se termine par celle de la langue : « L'Algérie est ma patrie, l'islam est ma religion et l'arabe est ma langue ». C'est ce que lancera encore au régime allégué socialiste de Ben Bella le *shaykh* Bashīr al-Ibrāhīmī, le successeur d'Ibn Bādīs, le 15 avril 1964, lors du 24^{ème} anniversaire de la mort du fondateur de l'Association des '*ulamā*' : il représenta aux gouvernants algériens d'alors que « les fondements théoriques de leur action doivent être puisés non dans des doctrines étrangères mais dans nos racines arabo-islamiques⁷⁷ ». Pourtant, tous les dirigeants de l'Algérie indépendante, nommément socialistes ou non, ont sans exception invoqué l'islam, de Ben Bella à Bouteflika⁷⁸.

⁷⁷ Cf. les mémoires du fils de *shaykh* Bashīr, Ahmed Taleb-Ibrahimi, militant nationaliste et poète : -**Taleb-Ibrahimi, A.**, *Mémoires d'un Algérien*, t. 1 (2006) : *Rêves et épreuves (1932-1965)*, Alger, Casbah Éditions, 251 p., p. 181 (p. 186 dans les mêmes mémoires publiés en arabe). cf. aussi le t. 2 (1973), publié bien auparavant : *De la décolonisation à la révolution culturelle (1962-1972)*, Alger: SNED, 228 p. Ahmed Taleb-Ibrahimi, qui avait été emprisonné par les Français de 1957 à 1961, fut arrêté guère plus de trois mois après la déclaration de son père, le 12 juillet 1964, et emprisonné pour près de dix mois ; le *shaykh* lui-même mourut le 20 mai 1965.

⁷⁸ Cf. - **Bozzo A.** (1970), *Rapporti tra religione islamica e nazionalismo in Algeria di fronte alla colonizzazione francese, 1903-1938*, thèse : Università degli Studi, [S.l. : s.n.] Gênes, 288 p.; - * (1992), *Islam e laicità in Algeria: la società algerina dal colonialismo all'indipendenza*, Rome: Istituto per l'Oriente, C.A. Nallino, 161-XIII p.

La référence musulmane, toujours en osmose avec celle arabe, est de fait récurrente dans les débats algéro-algériens. Actuellement, le grand chantier à venir d'Alger est une mosquée dont, si elle est construite, le minaret atteindra 320 mètres de hauteur, soit la même hauteur que la tour Eiffel, mais 120 mètres de plus que la mosquée Hasān II de Casablanca. Pourtant, le *shaykh* Ibn Bādīs, qui était d'une famille de *a'yān* (notables) de Constantine, avait, dans sa famille, des proches formés à la française - un Mouloud Ibn Bādīs, avocat coté, et un Mohammed Ibn Bādīs, grand notable et conseiller municipal de Constantine, proche des Jeunes Algériens. Et le *shaykh* appelait de ses vœux une coexistence franco-algérienne *in situ* et une symbiose culturelle ouverte. N'écrivait-il pas en 1926

« Dans ce pays, il y a deux langues fraternelles, à l'image de la fraternité et de la nécessaire union de ceux qui les parlent - pour le plus grand bonheur de l'Algérie -, ce sont l'arabe et le français. Nous souhaitons que les autorités responsables et les personnalités disposant de moyens matériels et intellectuels, puissent coopérer, afin de mettre sur pied un enseignement double franco-arabe, dont les fruits profiteraient à tout le monde. »⁷⁹ ?

Par là, il entendait défendre l'arabe en le mettant à égalité avec le français ; mais, on le voit, rien de comparable avec les allégations, entendues à Alger en novembre 1986, d'un Mouloud Kacim Naïth Belkacem selon lequel, au contraire du français, l'arabe et l'allemand avaient en commun d'être des langues riches.

Si, surtout l'élite des Algériens colonisés connut une évolution culturelle historiquement importante et une vraie ouverture, elle eut toujours peu ou prou à se justifier de s'être mise à l'école des Roumis, cela pour se faire accepter par sa société et/ou pour soulager sa culpabilité. Il y eut propension à s'arrimer à des valeurs refuges, crispées, voire mythifiées. Comme l'a finement analysée Omar Carlier⁸⁰, la société algérienne, en même temps repliée et ouverte de force sur l'Europe, devint à la fois la plus moderne et la plus traditionnelle du monde islamo-arabe. Pour la grande majorité des Algériens, leur foi resta une foi simple et vécue simplement, comme le sont naturellement chez tous les peuples toutes les religions. Mais on a pu voir, non sans raison, dans

⁷⁹ *Al-Shihāb*, 17 août 1926

⁸⁰ - Carlier O. (1995), *Entre nation et jihad: histoire sociale des radicalismes algériens*, Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 443 p.

l'islam, autant et parfois plus que l'adhésion religieuse du croyant, une portée politique, une portée nationale. Dans les textes en arabe, tracts et autres, de l'ALN pendant la guerre de libération, la référence au *mujāhid* (moudjahid) supplante la référence au *munāḍil* (militant) de l'époque de l'ÉNA et du PPA. Mais il n'y eut guère de réflexion proprement religieuse, guère de spéculation théologique dans l'appel à l'urgence du *jihād* : c'était l'appartenance à la communauté universelle des croyants exprimée par la langue de la révélation qui authentifiait l'algérianité.

Mubārak al-Mīlī, compagnon, à l'association des '*ulamā*', de *shaykh* Ibn Bādīs, dans son livre *Tārīkh al-jazā'ir fī al qadīm wa al ḥadīth* (Histoire de l'Algérie des temps anciens à nos jours), paru pour la première fois en 1930⁸¹, ne dit factuellement pas des choses très différentes des livres des historiens français coloniaux ; même si l'on y trouve des réflexions propres à l'auteur, ce sont fréquemment les mêmes faits qui sont notés, mais avec souvent inversion des présupposés des auteurs coloniaux. Et, en plus politique, Ahmed Tawfīq al-Madanī, avec son *Kitāb al-Jazā'ir (livre de l'Algérie)* de l'entre deux guerres, et son livre déjà cité - en français *La guerre de 300 ans entre l'Espagne et l'Algérie* (1968) -, est pour l'Algérie un fabricant d'histoire nationale algérienne, un peu ce qu'Ernest Lavisse, fabricant d'histoire nationale française, fut à la France. En plus érudit et plus détaillé, les six volumes de 'Abd al Raḥmān al Jilālī, *Tārīkh al-jazā'ir al-'ām*⁸² (histoire générale de l'Algérie) suivent des logiques semblables ; et 'Uthmān Sa'ādī estime de son côté que les Algériens sont d'origine arabe, provenant du Yémen, avant même les Phéniciens - Saint Augustin, évêque d'Hippone (Annaba) et originaire de Thagaste (l'actuelle Souk Ahras), écrivait 1 600 ans auparavant qu'étaient déjà répandues chez ses compatriotes des histoires racontant leur origine orientale et que, à son époque, le punique était une langue encore comprise⁸³. Abū al Qācim Sa'adallah est un auteur d'histoire factuelle d'inspiration nationaliste, mais il ne va pas jusqu'à affirmer comme l'enjoliveur officiel Mouloud Kacem Naïth Belkacem (1927-1992) que l'Algérie d'avant 1830 était une grande puissance.

On comprend donc pourquoi, faute d'avoir osé parier sur des interlocuteurs politiques comme Ferhat Abbas, et l'avoir finalement fait rejoindre le FLN car il n'y avait pas *in fine* d'autre solution, le pouvoir

⁸¹ Réédité. (2004), Alger: Maktaba al nahḍa al-jazā'iriyya, 2 vol., 894 p.

⁸² (2008), Alger : Sharika Dār al Umma, 6 vol., 2245 p.

⁸³ Il n'est pas irréal qu'ils aient pu de ce fait se comprendre peu ou prou avec les Arabes, survenus peu après en Ifriqiya : leur langue, parente du punique, était de famille sémitique.

français suscita la levée de la *thawra* du 1^{er} novembre 1954 : huit des neuf chefs historiques du FLN étaient enracinés dans le terroir profond de l'Algérie rurale, et encore l'Algérois Didouche provenait-il d'une famille installée depuis peu à Alger. Deux étaient issus de grandes familles, l'un de la plus illustre noblesse chérifienne kabyle, était aussi un bon arabisant (Hocine Aït Ahmed), l'autre d'une non moins prestigieuse famille de *jawād*⁸⁴ de M'sila (Mohamed Boudiaf), quand Mohammed Larbi Ben M'hidi provenait d'une famille maraboutique, certes moins réputée, mais notable d'Aïn M'lila, entre Constantine et Batna. Mostefa Ben Boulaïd, né à Arris dans l'Aurès, était un entrepreneur et bourgeois de village aisé du Sud Constantinois ; Ahmed Ben Bella, de famille moyenne, issu d'un milieu de *zāwiya* marocaine, fut adjudant dans l'armée française avant de devenir conseiller municipal de son bourg frontalier de Marnia. Belkacem Krim était le fils d'un garde-champêtre kabyle ; Mourad Didouche, fils d'un petit patron de restaurant et de hammam, était un déclassé ; le MTLD le revigora en lui donnant un statut reclassé de militant. D'origine plus que modeste du Constantinois, un Rabah Bitat dut, lui, pratiquement tout au parti. Mohammed Khider enfin était un Biskrī de famille modeste, qui fut un autodidacte, notamment en langue arabe, après son départ pour l'Égypte en 1951. Les neuf chefs historiques étaient tous passés par l'école française, mais seuls Aït Ahmed et Boudiaf avaient fait des études secondaires, sans toutefois pousser jusqu'au baccalauréat - Ben Bella, lui, était allé jusqu'en classe de 4^{ème}. Un point commun : leur nationalisme était pour eux plus ou moins consciemment le vecteur d'une revanche leur permettant de supplanter le maître colonial dans son contrôle de la société algérienne ; et ils furent représentatifs de cette société en cela que, confrontés à la domination coloniale, ils leur brûlait de faire advenir l'identité algérienne. C'est sur fond de crise et d'éclatement du MTLD entre messalistes et centralistes dans l'été 1954 que se profile la naissance du FLN et le recours aux armes du 1^{er} novembre 1954. *Volens nolens*, l'identité algérienne fut forgée dans la forge coloniale française : les Algériens luttèrent pour en éteindre les braises quand bien même tels d'entre eux, dans une certaine mesure, en remisèrent des cendres⁸⁵.

⁸⁴ En Algérie, seigneurs de la noblesse d'épée.

⁸⁵ **ÉTUDES GÉNÉRALES SUR LE NATIONALISME/LA MILITANCE NATIONALE ALGÉRIENNE** : - **Kaddache, M. (1981)**, *Histoire du nationalisme algérien : question nationale et politique algérienne : 1919-1951*, Alger : SNED, 1981, 2 vol., 1113 p. ; rééd. (2003), Paris : Paris- Méditerranée ; Alger : EDIF 2000, 2 vol., 981 p. ; - **Stora, B. (1985)**, *Dictionnaire biographique de militants nationalistes algériens : E.N.A., P.P.A., M.T.L.D., 1926-1954*, Paris : l'Harmattan, 1985, 404 p. ; - **Nagy, L. (1989)**, *La naissance*

c. Colonialisme français et identité algérienne

Un exemple : l'incorporation dans l'armée française de 173 000 Algériens de 1914 à 1918 leur valut d'être plongés, comme les Français et comme les Allemands, dans les boucheries de Verdun et du Chemin des Dames ; et pendant la deuxième guerre à 120 000 d'être mobilisés et de contribuer à la victoire sur l'Allemagne nazie⁸⁶. On sait que l'adjudant Ben Bella combattit à la bataille de Montecassino, dans la même armée que l'historien de l'Algérie André Nouschi. Il y eut en 1914 deux cas d'indiscipline dans deux régiments de tirailleurs algériens et un cas dans un régiment de zouaves (principalement juifs d'Algérie). Épouvantés, ils avaient fui devant les soldats allemands, et ils furent châtiés par des décimations : un homme sur dix des trois compagnies où ils étaient respectivement incorporés furent fusillés⁸⁷. Puis, avec la stabilisation du front et le paternalisme guerrier des officiers de tirailleurs - il y en avait encore pour parler ou apprendre l'arabe -, ce fut la soumission, et même l'entraîn au combat, ce que les officiers militaires français ont appelé « le loyalisme » : il y eut de fait une certaine égalité devant la mort dans la boucherie qui broyait les hommes quels qu'ils fussent. C'est en tant que lieutenant, puis capitaine « indigène » de l'armée française que l'émir Khaled combattit sur le front français en 1914-1918. La paix revenue, il se lança dans la politique et il devient le premier *za'ïm* (dirigeant, leader) de la protestation algérienne - il demanda, on l'a dit, non l'indépendance, mais des élus algériens à la Chambre des députés à Paris, ce qui fut suffisant, vu son audience grandissante, pour embarrasser le pouvoir colonial. Gênant, il est exilé par le GG de l'Algérie à l'été 1923, en Égypte d'abord, puis en Syrie où il avait passé son enfance (1875-1892), et où il retourna finir ses jours (1925-1936).

Le premier polytechnicien algérien, le colonel Chérif Cadi⁸⁸ (1867-1937), originaire de Souk Ahras, à la fois se fit naturaliser français - en

et le développement du mouvement de libération nationale en Algérie, 1919-1947, Budapest : Akadémiai, 171 p. ; - **Harbi, M. (1992)**, *L'Algérie et son destin: croyants ou citoyens*, Paris : Arcantère, 247 p. ; - **MacDougall J. (2006)**, *History and the Culture of nationalism in Algeria*, Cambridge: Cambridge University Press, 266 p.

⁸⁶ Cf. - **Recham B. (1996)**, *Les Musulmans algériens dans l'armée française 1919-1945*, Paris : L'Harmattan, 327 p. ; - **Lévisse-Touzé Ch. (1998)**, *L'Afrique du Nord dans la guerre : 1939-1945*, Paris : Albin Michel ; & *Le Grand Livre du Mois*, 467 p.

⁸⁷ Cf. **Meynier G. (1976)**, « Pour l'exemple. Un sur dix ! Les décimations en 1914 », in *Politique aujourd'hui* (janvier-février 1976 : numéro dirigée par Madeleine Rebérioux, intitulé « Antimilitarismes »), p. 55-70.

⁸⁸ **Meynier G. (1981)**, *L'Algérie révélée. La guerre de 1914-1918 et le premier quart du XX^e siècle*, préf. de Pierre Vidal-Naquet, Genève : Droz, 793 p. ; rééd. en copié-collé, 29

acceptant donc de perdre son statut personnel musulman -, mais il raffermir sa foi aux lieux saints où il fut envoyé en mission, tout en suscitant toujours plus ou moins d'inquiétude chez ses supérieurs... S'il avait été un Français de l'hexagone, il aurait sans doute fini général : même avec la naturalisation, même avec la citoyenneté française, même avec une prestigieuse formation à l'École polytechnique, la discrimination coloniale subsistait. Et lorsque une femme française épousait un Algérien, elle acquérait aussi son statut d'indigène, reléguée au 2^{ème} collège après 1947. Dans l'Algérie coloniale, longtemps durant, le terme d'Algériens avait été confisqué pour désigner les Européens d'Algérie. La *Dépêche parlementaire* écrivait en juin 1914 du nouveau président du conseil français, René Viviani, né à Bel Abbès en 1862 et fils d'un conseiller général d'Oran sous le Second Empire, « cet Algérien a les défauts de sa fâcheuse origine ».

Dans le même temps, l'école française qui put au départ se heurter à des résistances chez les Algériens⁸⁹, refusa de plus en plus des élèves dans l'entre-deux guerres : alors que la France de l'hexagone était pour eux quasiment *terra incognita* avant 1914, la manière de voir des Algériens fut transformée par la découverte d'un monde inconnu d'eux que la première guerre mondiale occasionna et qui les impressionna : 173 000 soldats et 120 000 ouvriers - près de 300 000 Algériens jeunes - connurent respectivement le monde des tranchées et celui de l'usine. Pour autant, la barrière coloniale ne fut pas levée ; elle demeura, intangible.

La logique ethniciste coloniale a enfin contribué à rendre suspecte la question de l'identité berbère en Algérie dans le nationalisme algérien ; à renvoyer ceux qui voulaient la poser à une collusion avec les catégories de l'occupant français, à une trahison de l'identité algérienne, laquelle avait été définie sans retour selon la trilogie de *shaykh* Ibn Bādīs déjà citée, et à laquelle adhérait manifestement l'ensemble du nationalisme algérien. Sauf qu'éclata à la direction du MTLD la crise berbériste de 1949, dont le Tlemcénien Messali Hadj profita d'ailleurs pour purger la direction en éliminant notamment l'étoile montante du parti, le docteur Mohammed Lamine-Debaghine ; comme le *za'īm*, il était arabophone - originaire, lui, de Cherchell - et musulman croyant. Mais la question, latente, ne cessa pas d'être posée.

ans après la parution chez Droz - (2010), Alger : Éd. el-Maarifa ; 2^{ème} éd., revue, corrigée et mise à jour : - (2015), préf. de Pierre Vidal-Naquet, postface de André Nouschi, Saint Denis : Éd. Bouchène, XVI-789 p.

⁸⁹ Cf. - Turin Y. (1971), *Affrontements culturels...*, op. cit. supra.

Se fit jour, devant la primauté islamo-arabe, une conscience berbère réactive. Elle déboucha, suite à l'interdiction d'une conférence de Mouloud Mammeri, sur le « printemps berbère » d'avril 1980, et trois mois plus tard au séminaire de Yakouren qui mit en forme le programme du Mouvement culturel berbère. Il y eut d'autres mouvements, des boycotts scolaires, et, en 1994 la création, alors assez formelle, du Haut commissariat à l'amazighité. D'une part la berbéricité put être ressentie comme moins honorable que l'arabité, comme l'indique l'idéologie officielle inspirée de celle des 'ulamā' - le *shaykh* Ibn Bādīs reconnaissait cependant ses origines sanhajī(es), donc berbères. Ou vue à l'inverse comme la marque d'une valeur spécifique débouchant sur le MCB. Ainsi les Algériens oscillent entre définition, dévalorisation et survalorisation de leur moi collectif. Ils peuvent s'affronter sur ces questions d'identité, même si, et parce qu'ils se ressemblent, alors que, en histoire, les identités multiples ne se comptent pas et que se déroulent des processus en évolution permanente et jamais figés : on peut très bien, et on est souvent deux choses, ou plus, à la fois. Bien des berbérophones sont d'excellents arabisants qui, sans se départir de leur attachement au tamazight, reconnaissent sincèrement que l'arabe est une très belle langue. Il faut enfin rappeler que le foyer originel de la revendication indépendantiste se situa en dehors de l'Algérie.

d. L'essor du nationalisme algérien⁹⁰, de Paris à Alger

Même si avant 1914 quelques milliers d'Algériens, Kabyles pour l'essentiel, travaillaient à Paris, dans le Nord, dans la région marseillaise et dans la région de Lyon-Saint Étienne, c'est pendant la guerre de 1914-1918 que fut engrenée la première grande vague d'émigration algérienne⁹¹ : durant ces quatre ans, furent recrutés au total, soit comme

⁹⁰ Expression empruntée au titre du livre de Abū al Qāsim (en algérien, Belkacem) Sa'adallah: - * **Saadallah, B. (1965)**, *The rise of Algerian nationalism, 1900-1930*, thèse dactylographiée, [S.l. : s.n.] : university of Minesota, 556 p. ; thèse ultérieurement publiée en arabe au Liban : - * **(1969)**, *Al ḥaraka al-waṭaniyya al-jazā'iriyya, 1900-1930*, Beyrouth : Dār al-adab, 556 p., puis en Égypte: - * **(1977)**, Le Caire: Dār al-Ma'ārif, et à Alger **(1981)** : Dār Nafi, 3 vol. ; traduite en français par Joachim De Gonzales ; - * **(1983)**, *La Montée du nationalisme en Algérie*, Alger : ENAL, 371 p. ; - * **(t. 1: 1981, t. 2: 1986)**, *Abḥāth wa arā' fī tārikh al-jazā'ir* (recherches et points de vue sur l'histoire de l'Algérie), Alger: al sharika al-waṭaniyya lil-nashr wa al-tawzī', 2 vol., 807 p.

⁹¹ **A. S. DES MIGRATIONS ALGERIENNES**, cf. : - **Gomar, N. (1933)**, *L'émigration algérienne en France*, Reims : Les Presses modernes, 151 p. ; - **Muracciole, L. (1950)**, *L'émigration algérienne. Aspects économiques, sociaux et juridiques*, Alger : Ferraris, 207 p. ; - **Rager, J.-J. (1956)**, *L'émigration en France des musulmans d'Algérie*, Alger : Imprimerie du Gouvernement général, « Documents algériens », 126 p. ; - **Costa-**

Lascoux, J, Temime, É. [coordon.] et al. (1985), *Les Algériens en France: genèse et devenir d'une migration* : actes du colloque de Grenoble, 26 et 27 janvier 1983, organisé par le Groupement de recherches coordonnées sur les migrations internationales (GRECO 13, CNRS), Paris : Publisud, 371 p. ; - **Ḥallāl, al-duktūr 'A.** (1986), *al-hijra al-jazā'iriyya nahwa bilād al-shām, 1846-1918* (l'émigration algérienne vers le Proche-Orient, 1846-1918), Alger: Lafomic, 384 p. ; - **Stora, B.** (1992), *Ils venaient d'Algérie : l'immigration algérienne en France, 1912-1992*, Paris, Fayard, 492 p. ; - * & **Temime, É.** [dir.] (2007), av. Amiri, L., Blanc-Chaléard, M.-C., Étienne B., et al., *Immigrations: l'immigration en France au XX^e siècle*, Paris : Hachette littératures, 382 p. - * (2009), *Les immigrés algériens en France: une histoire politique, 1912-1962*, Paris : Hachette littératures, 491 p.) ; - * & **Amiri L.** [dir.] (2012), *Algériens en France: 1954-1962, la guerre, l'exil, la vie*, Paris : Éd. Autrement : Cité nationale de l'histoire de l'immigration, 223 p. ; - **Sellam S.** (1987), *L'Islam et les musulmans en France : perceptions, craintes et réalités* ; lettre-préf. de J. Berque, Paris : Édit. Tougui, 485 p. ; - * (2006), *La France et ses musulmans. Un siècle de politique musulmane 1895-2005*, Paris : Fayard & Le Grand livre du mois, 392 p.

⁹¹ **SUR LE NATIONALISME ALGERIEN (ENA, MESSALISME, PPA, MTLD...)**

ANTÉRIEUR AU FLN: PARCOURS ET IDEOLOGIE. cf. quelques livres: - **Bozzo, A.** (1970), *Rapporti tra religione islamica e nazionalismo in Algeria di fronte alla colonizzazione francese, 1903-1938*, thèse lettres, Università degli studi, Gênes (dir. R. H. Rainero) [S.l. : s.n.], 288 p. ; - **Carlier, O.** (1986), *Le Cri du révolté: Imache Amar, un itinéraire militant*, Alger : ENAL, 175 p. ; - **Stora, B.** (1986), *Messali Hadj: pionnier du nationalisme algérien, 1898-1974*, Paris : l'Harmattan, 1986, 306 p. ; 2^{ème} éd. : Paris : Hachette littératures, 2004, 299 p. ; - * (1989), *Les sources du nationalisme algérien : parcours idéologiques, origines des acteurs*, Paris : l'Harmattan, 195 p. ; - * (2004, rééd. 2012), *Messali Hadj (1898-1974)*, Paris : Hachette littératures, 299 p. ; - **Meynier, G., Planche, J.-L.** [présentat. par] (1986-1987), *Genèse du nationalisme algérien. Grèves en Méditerranée maghrébine*, publ. par le Groupe de recherches sur le Maghreb et le Moyen-Orient (GREMAMO) et par la revue *Parcours, les hommes et l'histoire*, Paris : Université de Paris VII, 166 p., Cahiers du GREMAMO, N° 4 ; - **Ouvrage collectif** (1998), *Messali Hadj, 1898-1998: parcours et témoignages*, Alger : Casbah Editions, 239 p. ; - **Simon, J.** (1998), *Messali Hadj (1898-1974): la passion de l'Algérie libre*, Paris : Éd. Tirésias, 245 p. ; - * (2008), *Messali avant Messali: l'invention de la nation algérienne*, Paris : l'Harmattan, 237 p. ; - * (2005), *Le PPA, le Parti du peuple algérien: 1937-1947*, publié avec le concours du FASILD (Fonds d'aide et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations), Paris ; Budapest ; Torino : l'Harmattan, 275 p. - * (2003), *L'Étoile Nord-Africaine: 1929-1937*, Paris : l'Harmattan, 318 p. ; - * (2003), *Le MTLD, le Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques: 1947-1954* , Algérie, Paris : l'Harmattan, 314 p. ; - * (2009), *Biographies de Messali Hadj: Chales-André Julien, Daniel Guérin, Mahfoud Kaddache...*, Paris : l'Harmattan, 227 p. (NB : Les - nombreux - livres de Jacques Simon contiennent nombre d'informations et de réflexions utiles à l'historien, mais son profond engagement messaliste incite le lecteur à lire ses livres avec quelque circonspection, en particulier le dernier qui vilipende B. Stora au-delà de la norme d'une critique sans acrimonie : - * (2014), *Le nationalisme algérien : selon Benjamin Stora*, Paris : l'Harmattan, 238 p. ; - **Messali Hadj, A.** (2000), *Messali Hadj par les textes*, documents choisis et présentés par J. Simon, Saint-Denis : Éd. Bouchène, 299 p. ; - **Najjār, 'A.** (2000), *Miṣālī al-Ḥājī: al-za'im*

tiraillleurs et spahis, soit comme ouvriers, plus de la moitié de la classe d'âge des hommes de 20 à 30 ans. Elle offrit pour la première fois à ces jeunes gens la découverte d'un monde inouï et de nouveaux horizons, pour le pire et pour le meilleur. La France fut bien le creuset originel du mouvement national algérien militant⁹²; et, ultérieurement, la Fédération

al-muftarā 'alayhi, Alger : Dār al-Ḥikma, 333 p. (Messali Hadj, le leader calomnié) ; - **Righi, A. (2006)**, *Hadj-Ali Abdelkader: pionnier du mouvement révolutionnaire algérien*, Alger: Casbah édit., 223 p. ; - **Messali-Benkelfat, Dj. (2013)**, *Une vie partagée avec Messali Hadj mon père*, Paris : Riveneuve édit., 394 p.

⁹² **SUR LE NATIONALISME ALGERIEN (ENA, MESSALISME, PPA, MTLD...)**
ANTÉRIEUR AU FLN: PARCOURS ET IDEOLOGIE, cf. quelques livres: - **Bozzo, A. (1970)**, *Rapporti tra religione islamica e nazionalismo in Algeria di fronte alla colonizzazione francese, 1903-1938*, thèse lettres, Università degli studi, Gênes (dir. R. H. Rainero) [S.l. : s.n.], 288 p. ; - **Carlier, O. (1986)**, *Le Cri du révolté: Imache Amar, un itinéraire militant*, Alger : ENAL, 175 p. ; - **Stora, B. (1986)**, *Messali Hadj: pionnier du nationalisme algérien, 1898-1974*, Paris : l'Harmattan, 1986, 306 p. ; 2^{ème} éd. : Paris : Hachette littératures, 2004, 299 p. ; - * **(1989)**, *Les sources du nationalisme algérien : parcours idéologiques, origines des acteurs*, Paris : l'Harmattan, 195 p. ; - * **(2004, rééd. 2012)**, *Messali Hadj (1898-1974)*, Paris : Hachette littératures, 299 p. ; - **Meynier, G., Planche, J.-L.** [présentat. par] **(1986-1987)**, *Genèse du nationalisme algérien. Grèves en Méditerranée maghrébine*, publ. par le Groupe de recherches sur le Maghreb et le Moyen-Orient (GREMAMO) et par la revue *Parcours, les hommes et l'histoire*, Paris : Université de Paris VII, 166 p., Cahiers du GREMAMO, N° 4 ; - **Ouvrage collectif (1998)**, *Messali Hadj, 1898-1998: parcours et témoignages*, Alger : Casbah Editions, 239 p. ; - **Simon, J. (1998)**, *Messali Hadj (1898-1974): la passion de l'Algérie libre*, Paris : Éd. Tirésias, 245 p. ; - * **(2008)**, *Messali avant Messali: l'invention de la nation algérienne*, Paris : l'Harmattan, 237 p. ; - * **(2005)**, *Le PPA, le Parti du peuple algérien: 1937-1947*, publié avec le concours du FASILD (Fonds d'aide et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations), Paris ; Budapest ; Torino : l'Harmattan, 275 p. - * **(2003)**, *L'Étoile Nord-Africaine: 1929-1937*, Paris : l'Harmattan, 318 p. ; - * **(2003)**, *Le MTLD, le Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques: 1947-1954 : Algérie*, Paris : l'Harmattan, 314 p. ; - * **(2009)**, *Biographes de Messali Hadj: Chales-André Julien, Daniel Guérin, Mahfoud Kaddache...*, Paris : l'Harmattan, 227 p. (NB : Les - nombreux - livres de Jacques Simon contiennent nombre d'informations et de réflexions utiles à l'historien, mais son profond engagement messaliste incite le lecteur à lire ses livres avec quelque circonspection, en particulier le dernier qui vilipende B. Stora au-delà de la norme d'une critique sans acrimonie : - * **(2014)**, *Le nationalisme algérien : selon Benjamin Stora*, Paris : l'Harmattan, 238 p. ; - **Messali Hadj, A. (2000)**, *Messali Hadj par les textes*, documents choisis et présentés par J. Simon, Saint-Denis : Éd. Bouchène, 299 p. ; - **Najjār, 'A. (2000)**, *Miṣālī al-Ḥājj: al-za'īm al-muftarā 'alayhi*, Alger : Dār al-Ḥikma, 333 p. (Messali Hadj, le leader calomnié) ; - **Righi, A. (2006)**, *Hadj-Ali Abdelkader: pionnier du mouvement révolutionnaire algérien*, Alger: Casbah édit., 223 p. ; - **Messali-Benkelfat, Dj. (2013)**, *Une vie partagée avec Messali Hadj mon père*, Paris : Riveneuve édit., 394 p.

de France du FLN⁹³ joua un rôle important, parfois décisif pendant la guerre d'indépendance.

En 1918, lors de son service militaire à Bordeaux, Messali découvre la France, avant de se fixer à Paris avec sa compagne Émilie Busquant, fille d'un ouvrier lorrain, militant anarcho-syndicaliste de Neuves Maisons, ville de mines de fer et de sidérurgie en bordure de la Moselle, à 12 km au sud-ouest de Nancy⁹⁴. C'est à Paris que Messali découvre le mouvement ouvrier français. Durant plusieurs années, il est membre du PCF au temps de son militantisme anticolonial. C'est en 1926 qu'est fondée par un militant communiste - ancien combattant grièvement blessé au front - originaire de la région de Relizane (au nord-est de Mascara), Abdelkader Hadj Ali, l'Étoile nord-africaine (ÉNA), à l'origine

⁹³ Sur LA FÉDÉRATION DE FRANCE DU FLN ET SES SOUTIENS FRANÇAIS, cf. les ouvrages suivants : - **Massard-Guilbaud, G. (1982)**, *Enquête sur les réseaux de soutien au FLN dans la région lyonnaise : 1955-1962*, mémoire de maîtrise (dir. Y. Lequin), Université Lumière (Lyon 2), [S.l. : s.n.], 267 p. ; - * **(1995)**, *Des Algériens à Lyon : de la Grande guerre au Front populaire*, préf. de G. Meynier, Paris : CIEMI : Éd. l'Harmattan, 536 p. ; - **Haroun, A. (1986)**, *La 7^{ème} wilaya : la guerre du FLN en France, 1954-1962*, Paris : Éd. du Seuil, 522 p. ; - * **Amiri, L. (2004)**, *La bataille de France : la guerre d'Algérie en métropole*, préf. de B. Stora, Paris : R. Laffont & le Grand livre du mois, 237 p. ; - * **(2005)**, *Les fantômes du 17 octobre Paris* : Éd. Mémoire-Génériques, 196 p. ; - **Charby, J. (2004)**, *Les Porteurs d'espoir, Les réseaux de soutien au FLN pendant la guerre d'Algérie : les acteurs parlent*, Paris : La Découverte, 299 p. ; - **Branche, R., Thénault, S. [dir] (2008)**, av. Albert, M.-C., Amara, N., Amiri, L., *La France en guerre, 1954-1962 : expériences métropolitaines de la guerre d'indépendance algérienne*, Paris : Éd. Autrement, 501 p. ; - **Evans, M. (2007)**, *Mémoire de la guerre d'Algérie*, préf. de G. Meynier, Paris : L'Harmattan, 250 p. [traduct. de - * **(1997)** *The memory of French resistance to the Algerien war 1954-1962*, Oxford : Berg, 1997, XVI-250 p.] ; - **House, J. & MacMaster, N. (2008)**, *Les Algériens, la terreur d'État et la mémoire*, Paris : Tallandier, 538 p. ; traduction de : - * **(2006)**, *Paris 1961, Algerians, state terror and memory*, Oxford : Oxford University Press, XI-375 p. (**rééd. 2008, 2009**) ; - **Beumanoir, A. (2009)**, *Le feu de la mémoire : la Résistance, le communisme et l'Algérie : 1940-1965* ; préf. de M. Harbi, Saint-Denis : Éd. Bouchène, 257 p. ; - **Blanchard, E. (2011)**, *La police parisienne et les Algériens : 1945-1962*, Paris : Nouveau monde éd. & le Grand livre du mois, 447 p. ; - **Porter, D. (2011)**, *Eyes to the South: French Anarchists and Algeria* ; préf. de S. Boulouque, Oakland, CA ; Edinburgh : AK Press, 582 p. ; - **Djeral, D. (2012)**, *L'organisation spéciale de la fédération de France du FLN : histoire de la lutte armée du FLN en France, 1956-1962*, Alger : Édit. Chihab, 446 p. ; - **Dubell, B., Grosjean, A., Thivend, M. et al. (2012)**, introd. de S. Thénault, postf. de G. Meynier, *Récits d'engagement : des Lyonnais auprès des Algériens en guerre, 1954-1962*, Saint-Denis : Éd. Bouchène, 2012, 150 p. ; - **Frey, Y. (2013)**, *La guerre d'Algérie en Alsace. Enquête sur les combattants de l'ombre, 1945-1965*, Strasbourg : la Nuée bleue, 268 p.

⁹⁴ Sur sa tombe, au cimetière de Neuves Maisons, une seule mention : « Ici repose Madame Messali ».

organisation satellite du Parti communiste : c'était le jeune PCF qui, le premier, avait revendiqué dès 1920 l'indépendance de l'Algérie. Bien que militant avec lui, Messali avait des vues politiques distinctes de celles de Hadj Ali : si ce dernier, avant de d'être exclu du PCF en 1931, était un militant orienté vers la lutte des classes, bien autant que soucieux du combat pour l'indépendance, Messali, lui, était d'abord un patriote dont l'objectif premier était la lutte pour l'indépendance de l'Algérie. Et A. Hadj Ali s'était fait naturaliser français en 1911, au prix - obligé - de l'abandon du statut personnel musulman, ce qui devait paraître impensable à Messali. Dès 1926, ce dernier était devenu, à la demande de A. Hadj Ali, alors absorbé par son engagement communiste, président de l'Étoile nord-africaine. Ceci dit, sur cette ÉNA des origines, est-il indifférent de se poser la question de la désignation de son président ? : pourquoi des militants algériens émigrés en France, très majoritairement kabyles, berbérophones, mirent-ils deux arabophones issus de l'Oranie à leur tête ? Successivement, et brièvement, Hadj Ali, de Relizane, puis, plus longtemps, le Tlemcénien Messali : s'agit-il là d'une métaphore, renvoyant, à la citadine, à la première assertion du triptyque identitaire du Constantinien Ibn Bādis⁹⁵ ? Et Constantine-Tlemcen : deux pôles éminents de la patrie, auxquels correspondrait l'invention de la nation algérienne ?

Messali participe en 1927 au congrès international anti-impérialiste de Bruxelles, dans la mouvance communiste. Mais l'année suivante, c'est la rupture avec la tutelle du PCF. Fin 1929, l'ÉNA est interdite, puis elle est reconstituée sous le nom de Glorieuse Étoile nord-africaine (GÉNA). La GÉNA organise des meetings en France et en Belgique. Le 5 août 1934, se tient son assemblée générale, rassemblant 800 participants à Levallois-Perret, à moins de 3 km ou nord-ouest des Champs Élysées. C'est à cette occasion que, pour la première fois, le drapeau algérien, qui aurait été cousu par sa compagne Émilie, est présenté en public. Et c'est le 2 août 1936 que Messali prit d'autorité la parole au meeting du Congrès musulman algérien au stade municipal d'Alger pour affirmer fortement, salué par des acclamations, la revendication de l'indépendance de l'Algérie.

Début 1937, alors même que la GÉNA fait partie des promoteurs du Front populaire, vainqueur aux élections législatives du printemps 1936, elle est interdite par le gouvernement Blum. C'est alors que Messali (r)apatricie en Algérie le parti qu'il fonde peu après, le Parti du Peuple algérien (PPA). Au premier semestre de 1936, il avait dû se réfugier en

⁹⁵ Rappel : « L'Algérie est ma patrie, l'islam est ma religion, l'arabe est ma langue ».

Suisse où il s'était lié avec le Druze libanais Chekib Arslan, nationaliste arabe dans la ligne de la *Nahḍa*, qui publiait le journal *La Nation arabe*. Donc Messali était constitué de sources variées, et s'il apparaissait comme un emblème, comme le *za'īm* adulé par les foules, il était aussi un politique : pour lui, le recours aux armes n'apparaissait pas comme une fin en soi mais comme un moyen pour peser sur une solution politique qu'il pensait possible, et devant passer par des négociations avec les Français pour faire triompher une cause algérienne, aussi orchestrée et popularisée au niveau mondial - ce qui est finalement advenu. Mais Messali tenait à garder les rennes de l'Étoile nord-africaine ; et il ne souffrait pas les personnalités susceptibles de lui faire de l'ombre, même si elles pouvaient sur le fond n'être pas avec lui en désaccord. Et il devait faire avec sa condamnation de 1941 à seize ans de travaux forcés, ses multiples arrestations, déportations à Lambèse, Brazzaville, Boufarik, Villacoubay, assignations à résidence à Niort, à Bouzaréah... : il ne pouvait que gérer à distance.

On sait que le PPA fut interdit en 1945. Fin 1946, il prit le nom de Mouvement pour le Triomphe des Libertés démocratiques (MTLD), Messali en fut élu président. Une branche armée clandestine, l'organisation spéciale (OS), fut chargée de préparer la voie de la solution armée. De loin, Messali ressentait et tentait de raisonner l'ardeur irréfléchie de jeunes activistes avides d'enclencher au plus vite l'*infjār* (explosion). Au demeurant, l'OS, dirigée par Aït Ahmed puis Ben Bella, n'inquiéta, on l'a dit, pas encore vraiment l'ordre colonial - il en avait vu d'autres. Elle fut au demeurant démantelée en 1951 par une offensive répressive française qui renforça la détermination des activistes de passer à l'action armée.

En février 1943, le « Manifeste du peuple algérien » de Ferhat Abbas demande un nouveau statut pour l'Algérie ; en mai, suite aux remarques d'autres militants algériens, un additif plus musclé, (« Projet de réformes faisant suite au Manifeste du Peuple algérien ») parle de la « nation algérienne ». Mais ces initiatives sont bloquées par le pouvoir français et Abbas est assigné à résidence à In Salah de septembre à décembre 1943. En mars 1944, il met sur pied l'association des Amis du Manifeste et de la Liberté (AML), soutenue par les *'ulamā'*, et avec l'accord de Messali. Il est arrêté en mai 1945 au moment de la répression sanglante suite aux événements de Sétif et Guelma, et l'AML est dissoute - libéré en 1946, il fonde l'Union démocratique du manifeste algérien (UDMA).

La « crise berbériste » de 1949 permit à Messali de pourfendre les Kabyles, mais elle lui servit aussi à éliminer des personnes qui lui faisaient de l'ombre et n'étaient pas tous kabyles, notamment son

principal rival, le docteur Mohammed Lamine Debbaghine, originaire de Cherchell, musulman croyant et arabophone. Mais cette crise, du fait de l'affaiblissement du MTLD qu'elle favorisa, incita à trouver une issue débouchant sur une solution pour mener à bien le combat pour l'indépendance.

Face à la personnalité historique du *za'ïm* populiste suprême Messali, qui entendait contre vents et marées continuer à diriger le MTLD, les centralistes - majoritaires au comité central du MTLD - furent progressivement poussés vers les partisans du recours aux armes, seul moyen pour ces derniers de rallier l'ensemble des Algériens à leur combat et de faire advenir l'indépendance de l'Algérie. Les centralistes représentaient davantage une élite sociale et culturelle - leur figure de proue, le pharmacien Benyoucef Ben Khedda fut l'un des principaux animateurs du courant centraliste qui s'opposa à Messali -, et ils auraient souhaité une direction collégiale susceptible de dépasser les conflits et de rassembler les nationalistes algériens.

C'est en mars 1954, sur fond d'éclatement du MTLD entre messalistes et centralistes que naquit le CRUA (Comité révolutionnaire d'Unité et d'Action), composé de centralistes et d'activistes. En juillet 1954, en Belgique, au congrès d'Hornu, Messali fut élu président à vie du MTLD. Mais, la décision du recours aux armes fut prise sous l'égide d'un comité de 22 militants activistes, le Comité des 22, réuni par le CRUA au début de l'été 1954 - il était supervisé par un comité des cinq : Mohamed Boudiaf - qui joua un rôle premier d'organisateur stratégique sur l'ensemble du territoire algérien -, Larbi Ben M'Hidi, Mostefa Ben Boulaïd, Mourad Didouche, Rabah Bitat. Il devint le comité des six avec le ralliement dans l'été du dirigeant kabyle Belkacem Krim ; et, avec les trois responsables en poste à l'étranger - Hocine Aït Ahmed, Ahmed Ben Bella, Mohammed Khider -, l'Algérie avait trouvé ses « neuf chefs historiques ». Le 10 octobre 1954, le CRUA prend le nom de FLN et décide le passage à l'action armée le 1^{er} novembre.

Cet aboutissement, dont la suite va se révéler sanglante, renvoie, certes au passé colonial qui est encore fortement ancré dans la mémoire proche des humains d'Algérie, mais aussi à un passé plus ancien, qui est gravé dans l'inconscient collectif et qui n'est pas non plus sans taches de sang - mais n'est-ce pas là le lot de tous les peuples ? A titre d'exemples, suite aux guerres de religions qui déchirèrent la France dans la deuxième

moitié du XVI^{ème} siècle, la population diminua d'un million d'humains⁹⁶; et les guerres de la Révolution et de l'Empire (1792-1815) tuèrent environ 1 400 000 Français. Les Algériens ont, pour sûr, leurs spécificités, mais ils sont des humains, et ils en ont les valeurs qui sont celles de tous les peuples, de toutes les sociétés, de toutes les cultures...

Conclusion

Il y eut donc en Algérie une cruelle ambivalence de rapports avec des valeurs présentées comme universelles par le colonisateur – éducation, rationalité, démocratie –, mais bafouées par lui ou utilisées comme instruments de séduction, donc de pouvoir, et constamment truquées pour assurer la tutelle coloniale. D'où en Algérie la propension réactionnelle à s'arrimer aux valeurs refuges crispées, mythifiées, de l'islamo-arabité qui furent d'autant plus proclamées qu'elles y avaient été davantage déstabilisées. Les Algériens ont donc regardé à la fois vers leur Est islamo-arabe et vers leur Nord français. Leur particularité n'est-elle donc pas qu'ils auraient quelque part oscillé entre, été tiraillés par une double identification, par une double conscience – d'aucuns diraient une triple ou une multiple conscience ? Germaine Tillion n'a-t-elle pas donné pour titre lumineux à l'un de ses livres *Les ennemis complémentaires*⁹⁷ ? A ce propos, les analyses célèbres d'Albert Memmi⁹⁸ sur la distinction radicale entre colonisé et colonisateur ne risquent-elles pas d'être trop dichotomiques ? Que penser des instituteurs algériens formés à l'École normale de Bouzarea, quels qu'aient pu être leurs sentiments ? Que penser par exemple d'un Rabah Zenati, à la fois partisan déclaré de l'assimilation à la France et se rendant compte qu'elle est illusoire ? - il fait paraître la même année (1938) aux Publications du Comité de l'Afrique française *Le problème algérien vu par un indigène*⁹⁹, préfacé par le très officiel auteur colonial Jacques Ladreit de Lacharrière, et sous

⁹⁶ Dans cette France de 16 000 000 d'habitants, tous ne furent pas directement victimes des huit guerres de religion entre catholiques et protestants (1562-1598) ; il y eut aussi un contexte climatique glacial, une cascade d'épidémies et de mauvaises récoltes qui furent aggravées par ces guerres.

⁹⁷- Tillion, G. (1960), *Les ennemis complémentaires*, Paris : Éd/ de Minuit, 1960, 219 p. ; 2^{ème} édit. (2005), *Les ennemis complémentaires: guerre d'Algérie*; préf. de Jean Daniel, Paris : Éd. Tirésias, 390 p.

⁹⁸- Memmi, A. (1957), *Portrait du colonisé, suivi de Portrait du colonisateur*, 1^{ère} édit., Paris : Buchet-Chastel, 192 p. ; 4 édit. success. : (1966), Paris : J. J. Pauvert, (1973), Paris : Payot, (1985 & 2002), Paris : Gallimard - toutes préfacées par J.-P. Sartre

⁹⁹- (1938), Alençon : Impr. alençonnaise ; Paris : Publications du Comité de l'Afrique française, 1938, 182 p.

le pseudonyme de Hassan, *Comment périra l'Algérie française*¹⁰⁰. Et on a vu que, pas plus que la Fédération des Élus, le *shaykh* Ibn Bādīs ne revendiqua l'indépendance de l'Algérie : contrairement à ce qui put être proclamé, les '*ulamā*' ne furent pas à l'origine du 1^{er} novembre 1954, ils rallièrent tardivement le FLN. Simplement, le nationalisme algérien avait besoin de leur caution et il fit globalement sien leur schéma identitaire dans la lutte de libération nationale, et au-delà.

Pour terminer, on rappellera que, notamment depuis la guerre de libération algérienne, les historiens français ont considérablement évolué, et il n'en reste guère plus aujourd'hui qui soient encore des thuriféraires de la colonisation. Serait-ce que, comme l'a écrit Pierre Vidal-Naquet¹⁰¹, la guerre a fait évoluer les historiens ? Ou simplement que le colonialisme et le nationalisme français sont maintenant beaucoup moins pesants au cœur des préoccupations des historiens. En tout cas, les historiens français se sont dans l'ensemble davantage penchés sur l'histoire de l'Algérie que sur l'histoire des voisins, Tunisie et Maroc. Et ont été, comme il se doit, mentionnés dans cet article les travaux, trop souvent méconnus des deux côtés de la Méditerranée, d'historiens algériens de valeur. Peut-on émettre le vœu que, dans la sérénité, soit méditée la possibilité d'aboutir un jour à l'équivalent franco-algérien du récent manuel d'histoire franco-allemand¹⁰² qui a tenté de donner une histoire à deux voix conciliées surmontant un contentieux historique plus que séculaire ? Même si chercheurs français et chercheurs algériens ne disent pas forcément la même chose, et, même si dans leurs rangs respectifs, il ya divergence, mais aussi débat, l'histoire commune franco-algérienne est si dense que toutes les tentatives d'échanges doivent être encouragées entre historiens libres.

En épilogue, formons le vœu que cette idée puisse connaître des développements riches pour aider à traiter sereinement de l'histoire d'un contentieux historique, lui aussi plus que séculaire, à égalité entre Français et Algériens ; cela autrement que par la célébration des « aspects

¹⁰⁰ (1938), Constantine : édit. Attali, 1938, 143 p.

¹⁰¹ Cf., sur l'Algérie, les principaux livres du regretté Pierre Vidal-Naquet, éminent helléniste - et citoyen engagé : - Vidal-Naquet, P. (1962), *La raison d'État* (textes publiés par le Comité Maurice Audin), Paris : Édit. de Minuit, 331 p. ; - * (1972), *La torture dans la République : essai d'histoire et de politique contemporaine, 1954-1962*, Paris : ibid., 204 p. ; - * (1975), *Les crimes de l'armée française*, Paris : Maspero, 172 p.

¹⁰² *Manuel d'histoire franco-allemand/ Deutsch-Französisches Geschichtsbuch, gymnasiale Oberstufe*, Paris : Nathan ; Stuttgart : Klett : 1^{er} vol. (2006), *Histoire/Geschichte, L'Europe et le monde du congrès de Vienne à 1945*, 2006, 2^{ème} vol. (2008), *L'Europe et le monde depuis 1945*.

positifs »¹⁰³ de la présence française Outre-mer, notamment en Afrique du Nord », ou l'invitation convenue à une « repentance » – à notre sens ce terme à connotations religieuses devrait plutôt prendre la forme, politique, d'une reconnaissance par la puissance publique française, de l'État français, de responsabilité des traumatismes subis par les Algériens du fait de la domination coloniale française. Sans compter que ni les Algériens ni les Français n'ont le monopole de l'histoire de l'Algérie : il existe nombre d'historiens d'autres pays. La grande somme sur l'histoire de la guerre de 1954-1962, due à l'Allemand Hartmut Elsenhans, publiée en allemand en 1974, traduite en français et publiée en 1999 chez

¹⁰³Loi du 23 février 2005, article 4 (article déclassé par décision du Conseil constitutionnel du 31 janvier 2006). L'article 2 atteste que : « La Nation associe les rapatriés d'Afrique du Nord, les personnes disparues et les populations civiles victimes de massacres ou d'exactions commis durant la guerre d'Algérie et après le 19 mars 1962 en violation des accords d'Évian, ainsi que les victimes civiles des combats de Tunisie et du Maroc, à l'hommage rendu le 5 décembre aux combattants morts pour la France en Afrique du Nord ». L'article 3 prévoyait une « Fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie (1954-1962), des combats du Maroc (1953-1956) et de Tunisie (1952-1955) » « avec le concours de l'État » - le décret du 3 août 2010 l'a reconnue comme « établissement d'utilité publique », ce que des historiens reconnus comme Jean-Pierre Rioux, Benjamin Stora, Tramor Quemeneur... ont critiqué ; et le spécialiste d'histoire militaire qu'est Jean-Charles Jauffret a vivement protesté contre les « visées électoralistes » de cette fondation qui risquait pour lui de « fortifier les ultras ».

Depuis, les antagonismes ne cessent pas : d'un côté trois associations d'anciens combattants, privilégiées, marquées par le politiquement correct (la Fédération nationale André Maginot, les « Gueules cassées » et Le Souvenir français), qui ont été à même de fournir environ 60% du budget de la Fondation (7 200 000 € au total), et ont pour cela siégé seules au conseil d'administration - l'État, lui, en a apporté 40 %. De l'autre, des associations représentatives, comme la plus importante d'entre elles, la FNACA (Fédération nationale des anciens combattants en Algérie), qui n'ont pas été conviées à la Fondation, entre autres parce que, pour faire partie du conseil d'administration, une association devait verser pas moins de 500 000 €. N'en fait, de même, pas partie l'ANPROMEVO (Association Nationale pour la Protection de la Mémoire des Victimes de l'OAS). Quant aux harkis, si justice a formellement été rendue à l'Association culturelle des harkis d'Ile-de-France, le 5 mars 2014, le Conseil d'État a rejeté l'entrée dans la Fondation du Comité Harkis et Vérité.

Ceci dit, est loin d'être réglé ce qui fait controverse, cela sans que les Algériens au sens large aient été, ni concernés, ni consultés par l'État français sur sa politique, sur ses projets de lois et de décrets. Cela même si, le 4 juillet 2014, F. Hollande a demandé au gouvernement d'élaborer un plan d'action en faveur des harkis, avant de recevoir une délégation de l'association « G12 harki » qui œuvre pour un dialogue entre les harkis et l'État. Enfin, le 10 juillet, a été présentée la proposition de loi « Vérité et justice pour les Français rapatriés » du député bleu marine du Gard Gilbert Collard, en intelligence avec, notamment, l'association Jeune Pied Noir ; elle a été renvoyée une semaine plus tard à la commission de la défense nationale et des forces armées...

Publisud¹⁰⁴, reste de nos jours encore largement ignorée, tant des publics algérien que français. Cela bien que l'histoire, comme toutes les sciences humaines, et comme toutes les sciences tout court, soit un bien humain universel.

¹⁰⁴- **Elsenhans, H. (1999)**, *La guerre d'Algérie, 1954-1962. La transition d'une France à une autre. Le passage de la IV^{ème} à la V^{ème} République*, préface et bibliographie de G. Meynier, Paris : Publisud, 1072 p. (traduct. de - **(1974)**, *Frankreichs Algerienkrieg. Entkolonisierungsversuch einer kapitalistischen Metropole. Zum Zusammenbruch der Kolonialreiche*, Munich: Carl Hanser Verlag, 908 p.)

Annexe: systeme de transliteration utilisier

ا = a ; ب = b ; ت = t ; ث = th ; ج = j ; ح = h ; خ = kh ; ذ = dh ; ر = r ; ز = z ;

س = s ; ش = sh ; ص = ş ; ض = ḍ ; ط = ṭ ; ظ = ṣ ; ع = ‘ ; غ = gh ; ف = f ;

ق = q ; ك = k ; ل = l ; م = m ; ن = n ; ه = h ; و = w ; ي = y

ء (hamza) : أ = 'a ; ؤ = 'u ;
ئ = 'i

Voyelles courtes -

 ___ = a ; ___ = i ; ___^u
= u

Voyelles longues : ل = ā ; ي = ī ; و
 =ū

Une serrure à deux clés. En France et en Algérie, en finir avec les histoires officielles

Gilles MANCERON⁽¹⁾

L'histoire de la colonisation française en Algérie et celle de la construction d'une nation et d'un Etat dans la guerre d'indépendance algérienne posent des problèmes de nature différente dans chacun des deux pays que sont la France et l'Algérie (évidence triviale). En France, le problème essentiel est que les discours et les représentations, qui ont servi de base à la tutelle coloniale et de justification aux tentatives de la maintenir, ont tendance à persister. En Algérie se pose un problème différent : une histoire officielle a eu tendance depuis 1962 à appliquer des représentations simplistes ou incomplètes aux complexités de la période coloniale et de la guerre d'indépendance au cours de laquelle ont commencé à poindre nombre des problèmes qui affecteront ensuite le pays au lendemain de son indépendance.

Pour éclairer cette histoire, les regards croisés de ceux, quelle qu'en soit la nationalité, qui travaillent sur l'histoire de chacun de ces deux pays sont simultanément nécessaires. Car, qu'on le veuille ou non, la période de l'Algérie coloniale entre 1830 et 1962 appartient à l'histoire de la France comme à celle de l'Algérie. Par ailleurs, même s'ils sont de nature différente, les obstacles que rencontre d'un côté comme de l'autre une véritable écriture de l'histoire, ont tendance à se conforter réciproquement. En Algérie, la persistance des mythes et des représentations coloniales du côté français sert souvent de repoussoir et de justification à une histoire officielle qui schématise ou occulte des questions essentielles. En France, la persistance d'une histoire officielle du côté algérien sert trop souvent de prétexte pour ne pas remettre en

⁽¹⁾ Historien de la colonisation, Paris.

cause les mythes et les représentations anciennes.

Ces deux mécanismes de blocage ont beau être différents, ils se confortent réciproquement. Et seuls des efforts simultanés pour les lever l'un et l'autre sont de nature à les neutraliser. C'est dire l'importance du croisement des travaux des spécialistes de l'histoire algérienne et des spécialistes de l'histoire contemporaine de la France¹, et aussi le rôle indispensable de leurs rencontres ou de leurs publications conjointes². Mais les historiens de chacun des deux pays ont pour tâche prioritaire de s'attaquer aux questions qui se posent à l'écriture de l'histoire dans leur propre pays. La meilleure contribution qu'ils peuvent apporter à l'enclenchement nécessaire d'une dynamique favorable aux progrès de la connaissance historique de part et d'autre est de s'en prendre aux blocages qui se manifestent dans leur société. A chacun de « balayer devant sa porte ». C'est la raison pour laquelle cet article laissera de côté les questions qui posent problème dans l'écriture de l'histoire en Algérie, que les historiens algériens sont les mieux placés pour décrire et analyser, pour se concentrer sur les blocages qui se manifestent en France dans le rapport de ce pays à son passé colonial.

La France et son passé colonial

Le passé colonial continue à travailler la société française en profondeur et c'est sur la colonisation et la guerre d'Algérie que se concentrent les oppositions. Même si c'est son histoire coloniale en général qui est pour la société française un sujet d'affrontements, qu'il s'agisse de la première phase de celle-ci, celle de l'Ancien régime marquée, au XVII^e et XVIII^e siècle, par la traite négrière, l'esclavage et l'économie de plantations dans les « îles à sucre », ou qu'il s'agisse de la seconde, commencée en 1830 par la prise d'Alger mais qui a engendré un empire s'étendant aux cinq continents, dont la fin a coïncidé pour l'essentiel avec l'indépendance algérienne. L'Algérie, en quelque sorte, incarne et emblématise ce passé, car sa conquête et son administration ont été au centre de l'histoire coloniale française. C'est le seul territoire où s'est développée une importante colonisation de peuplement européenne, de près d'un million de personnes en 1962. Et sa proximité d'avec la Métropole, la violence de la conquête et de la guerre d'indépendance, le

¹ Voir notamment, Manceron, G., Remaoun, H. (1993), *D'une rive à l'autre. La guerre d'Algérie de la mémoire à l'histoire*, Paris, Syros.

² Voir notamment, Bouchène, A. Peyroulou, J.-P., Siari Tengour, O., Thénault, S. (dir.) (2012), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale 1830-1962*, Paris/Alger, la Découverte/Barzakh.

fait que de nombreux Français depuis près de deux siècles y ont séjourné ou combattu, sont autant de raisons qui expliquent qu'elle occupe une place particulière dans la mémoire coloniale de la France.

Par ailleurs, la particularité de l'histoire coloniale française est de s'être développée depuis le milieu du XIX^e siècle dans un univers de référence marqué majoritairement par l'idéologie républicaine. Durant la II^e République, en 1848, et surtout lors des débuts de la III^e République, dans les années 1880, le projet colonial a recueilli l'appui de la plupart des républicains, et ce sont des institutions républicaines qui, sous les III^e, IV^e et au début de la V^e République l'ont, malgré de rares oppositions ou velléités réformatrices, couvert de leur autorité. L'idée coloniale s'est incrustée au sein même du discours républicain et, davantage que dans d'autres empires coloniaux, on a assisté à la production d'un discours politique et idéologique de justification (légitimation) faisant référence aux droits de l'Homme et aux valeurs de la République. C'est donc cette phase de la colonisation, celle du XIX^e siècle, (comme celle du XX^e siècle) qui est à l'origine de l'essentiel des malaises et des blocages de la mémoire française en ce domaine.

La mémoire du passé colonial en France reste largement tributaire des mythes qui circulaient du temps des colonies, du fait du silence gêné sur ce sujet des institutions du pays qui ont, certes, depuis l'époque des indépendances, cessé de diffuser massivement comme autrefois le discours de justification de la colonisation, mais qui ne l'ont pas démenti non plus. Dans ces conditions, le discours d'antan sur « l'œuvre civilisatrice » s'est trouvé comme en suspens. Mais ce discours, qui a été le seul discours cohérent jamais tenu sur ce sujet par les institutions françaises, n'a jamais été déconstruit ni remplacé, il est donc resté intact et a même été porté de manière récurrente ces dernières décennies par différents représentants des grands partis politiques. D'autant que les principales forces politiques de la société française, notamment la Section Française de l'Internationale Ouvrière (SFIO) et une grande partie de la droite, ont été impliquées dans la politique menée lors de la colonisation et de la guerre d'Algérie. Et que les forces politiques minoritaires situées à l'extrême droite qui sont directement et explicitement dépositaires de cette idéologie coloniale ancienne ont continué à s'en faire ouvertement les porte-parole, des forces qui, depuis le milieu des années 1980, ont repris de la vigueur, comme en témoigne l'augmentation sensible de leur assise électorale.

En France, du lobby colonial au lobby postcolonial

Dans ces conditions, au lobby colonial d'avant 1962 a succédé ce qu'on pourrait appeler un lobby postcolonial, qui, désormais, faute de défendre un projet colonial, défend un passé et une idéologie, une vision des races et du monde qui a des conséquences graves sur le présent de la société française. Et, de même que tout au long de la colonisation, le lobby colonial a réussi presque toujours à exercer son leadership sur la politique coloniale de la France, le lobby postcolonial a eu tendance depuis à exercer, jusqu'à aujourd'hui, le même leadership sur les décisions politiques des gouvernants.

En effet, avant les indépendances, les groupes d'intérêt qui militaient en faveur de la politique coloniale et étaient directement concernés par sa mise en œuvre, ont presque toujours réussi à exercer un leadership politique auprès des principales forces politiques françaises. En dehors des deux moments d'exception qu'ont constitué sous la Première République, de 1793 à 1797, la Convention et le début du Directoire, et au commencement de la V^e République la politique du général de Gaulle de 1959 à 1962, ce « parti colonial³ » a, durant tout le temps de la colonisation française, su imposer ses volontés aux forces politiques françaises. Leur leadership a réussi, sauf en de très rares moments d'exception, à inspirer les positions des gouvernements en ce domaine et à faire obstacle aux décisions qu'il n'approuvait pas, ces groupes d'intérêt sont le plus souvent parvenus à faire endosser leurs volontés par les institutions de la Métropole, y compris quand celles-ci étaient républicaines⁴.

La première exception, pendant la Révolution, a eu lieu quand le pouvoir républicain a pris conscience, selon les mots de Condorcet, que les négociants des colonies avaient « l'art de masquer sans cesse [leurs] intérêts particuliers sous le beau nom de bien public et des intérêts de l'État »⁵. En février 1794, il n'a plus laissé les représentants des colons de Saint-Domingue, la future Haïti, faire obstacle à l'abolition de l'esclavage. Pendant une brève période, sous la Convention et lors de l'adoption de la constitution du Directoire, la République a cessé de

³ Ces termes de « parti colonial » sont employés ici dans le sens où les employait Charles-Robert Ageron, c'est-à-dire non pas dans le sens d'un parti politique spécifique mais dans celui de groupe d'intérêts coordonnés. Voir Ageron, Ch.-R. (1978), *France coloniale, ou parti colonial ?*, Paris, Presses Universitaires de France.

⁴ Voir Manceron, G. (2005), *Marianne et les colonies, une introduction à l'histoire coloniale de la France*, Paris, la Découverte/Poche.

⁵ *La Chronique de Paris*, 26 novembre 1792.

repandre à son compte les revendications des colons et a appliqué sur tous les territoires placés sous sa juridiction ses principes en matière de droits de l'Homme et d'égalité.

Mais la II^e République, en 1848, a cédé aux revendications des colons européens d'Algérie en proclamant cette colonie territoire français sous forme de départements très spéciaux puisqu'ils étaient régis par des lois particulières. Et, sous le Second Empire, c'est paradoxalement les émigrés européens d'Algérie, majoritairement de sensibilité républicaine, qui sont parvenus à faire obstacle à toutes les velléités du pouvoir impérial de freiner la spoliation des terres indigènes et d'accorder quelques droits politiques aux Algériens autochtones vivant dans les villes. Ils ont combattu cette politique en l'accusant de vouloir faire de l'Algérie un « royaume arabe » et obligé successivement deux sous-gouverneurs à rembarquer sous leurs huées⁶. Ils ont ensuite largement profité du rétablissement de la République en inspirant l'ensemble des lois et règlements qui ont constitué le « code de l'indigénat ». Tout au long de la III^e puis la IV^e République, les représentants des Européens d'Algérie ont continué à faire obstacle à toutes les tentatives de réformes visant à accorder quelques droits politiques à des catégories, même réduites, de la population autochtone. C'est le même processus de refus de décisions venant de la Métropole qui s'est manifesté lors de la « journée des tomates » du 6 février 1956 à Alger, quand le président du conseil Guy Mollet a renoncé à nommer le ministre résident qu'il avait choisi, le général Catroux, dont les forces qui prévalaient dans la communauté pied-noir d'Algérie ne voulaient pas. Ou encore, lors du 13 mai 1958, quand la population européenne a refusé, avec l'appui de l'armée, l'autorité de la IV^e République à laquelle ils reprochaient essentiellement d'envisager de rechercher la négociation avec le FLN.

Le second moment d'exception est intervenu, sous la V^e République, à partir de la fin de septembre 1959, quand le général de Gaulle a défini une politique algérienne qui ne résultait ni des volontés de la majorité de la population européenne d'Algérie ni de celles de l'armée. A ce moment, la Métropole, pour la première fois de son histoire coloniale depuis la première République, a imposé sa volonté politique au parti colonial. Le général de Gaulle a fait échouer avec fermeté ses tentatives de révolte, lors de la « semaine des barricades » de janvier 1960, lors du putsch des généraux d'avril 1961, puis en combattant l'OAS. Mais, aussitôt après son départ du pouvoir, en 1969, le tropisme du primat sur la politique

⁶ Ageron, Ch.-R. (2005), « L'Algérie algérienne sous Napoléon III », in *Preuves*, février 1961, repris dans *Genèse de l'Algérie algérienne*, Paris, Bouchène.

française du lobby colonial, transformé dès lors en un lobby post-colonial, a vite retrouvé sa place.

Le chercheur Yann Scioldo-Zürcher a bien montré, à partir de l'étude des courriers envoyés entre 1954 et 1962 par des Français résident en Algérie à des hommes politiques et personnalités religieuses⁷, que ceux-ci avaient très majoritairement en commun une lecture falsifiée de la colonisation de l'Algérie qui magnifiait la « tradition pionnière » des colons et justifiaient la « mission civilisatrice » de la France. Ils évacuaient « les violences militaires françaises de la conquête, telles les enfumades, la politique de répression contre les tribus et les confiscations de terres, (la dépossession des fellahs) pour ne conserver que l'histoire mythique du modeste colon défrichant la sardonique terre algérienne. Ainsi, plus de la moitié des lettres consultées affirment que les disparités sociales entre Français et Algériens avaient pour origine, non une colonisation peu productrice d'égalité, mais le savoir-faire agricole français et la mise en valeur de terres de colonisation⁸. Qu'importe si la colonisation agricole n'a concerné qu'une minorité de migrants européens, celle-ci occupait une place centrale dans leur mémoire de groupe qui les différençait des Algériens accusés plus ou moins directement de ne pas avoir su ou voulu travailler la terre d'Algérie. Plus du quart des lettres étudiées comportent des préjugés racistes et islamophobes. Ainsi, la femme d'un directeur d'une mine écrivait : « Les musulmans sont sales et paresseux et ce n'est qu'avec la trique ou en criant très fort comme le fait mon mari qu'on arrive à les faire travailler ». Celle d'un chef de clinique d'Alger affirmait qu'elle était « répugnée par leurs mœurs [et] ne leurs donnerait pas ses filles comme épouses ». Et une autre correspondante n'hésitait pas à juger « illégitime la présence des Arabes en Algérie, puisqu'ils étaient des envahisseurs qui avaient pris la place des romains et des chrétiens⁹ ». Dans ces conditions, la grande majorité de ces lettres attribuaient les causes de la guerre à un ensemble de facteurs (Nasser, les communistes, les Anglo-américains...) autres que les vraies raisons de la guerre d'indépendance : l'injustice de

⁷ Scioldo-Zürcher, Y. (2007), « Existe-t-il une vision pied-noir des rapports franco-algériens ? », in Abécassis, F., Boyer, G., Falaize, B., Meynier, G., Zancarini-Fournel M., (dir.), *La France et l'Algérie : leçons d'histoire. De l'école en situation coloniale à l'enseignement du fait colonial*, Paris, la Découverte/Institut national de la recherche pédagogique, p. 171-187.

⁸ *Ibid.*, p. 171-172. Yann Scioldo-Zürcher a étudié 221 courriers, envoyés à Vincent Auriol, Georges Bidault, Edgar Faure, Marcel-Edmond Naegelen et Paul Reynaud, versés dans la section des archives privées des Archives nationales, ainsi que ceux envoyés à l'archevêché de Paris et au consistoire israélite central.

⁹ *Ibid.*

la colonisation et les aspirations politiques des Algériens. Seuls quelques courriers minoritaires, représentant moins de 5% de l'ensemble, les mentionnaient. En même temps, cette doxa entretenait paradoxalement le mythe d'une entente et d'une fraternité entre Européens et Algériens dans l'Algérie française, alors que, comme l'a montré Eric Savarèse, malgré les nombreuses relations interindividuelles et professionnelles existantes, toute relation égalitaire ou familiale entre des personnes relevant de ces deux groupes sociaux différents était quasiment impossible¹⁰. Or, comme l'a souligné aussi Yann Scioldo-Zürcher, à partir des années 1970, le discours tenu dans la société française sur les pieds-noirs rapatriés a eu tendance à revenir au mythe d'une population de pionniers victimes des injustices de l'histoire, et tous les clichés de leur discours et de leurs représentations d'autrefois ont fait retour dans les films comme dans les débats politiques.

Le glissement de l'amnistie à la réhabilitation et aux honneurs

En même temps, durant les cinquante années qui ont suivi l'indépendance de l'Algérie, vis-à-vis des jusqu'au-boutistes de l'Algérie française, on est passé en France de la notion d'amnistie accordée à certains d'entre eux afin de « passer l'éponge » sur leur crimes pour « tourner la page », à la notion de réhabilitation de leur combat et même à la notion de réparations qui leurs seraient dues ou d'honneurs qu'il faudrait leur décerner.

En effet, les Accords de cessez-le-feu en Algérie signés à Évian par le Gouvernement provisoire de la république algérienne (GPRA) et le gouvernement français, le 18 mars 1962, prévoyaient essentiellement (dans leur annexe 2)¹¹ une amnistie impliquant la libération rapide des prisonniers des deux camps, et, dans les « dispositions communes », l'absence de poursuites pour les « opinions émises à l'occasion des événements survenus en Algérie avant le jour du scrutin d'autodétermination » (le 1er juillet 1962), ainsi que pour les « actes commis à l'occasion des mêmes événements avant le jour de la proclamation du cessez-le-feu¹² ». Mais l'amnistie ne concernait pas les condamnations prononcées pour des actes commis dans le cadre du

¹⁰ Savarèse, E. (2002), *L'invention des pieds noirs*, Paris, Séguier, p. 201.

¹¹ *Journal officiel* français du 20 mars 1962.

¹² *Ibid.*, Chapitre II, A, II, 1. Côté français, ils ont été précisés par deux décrets publiés au *Journal officiel* le 22 mars 1962, l'un (n° 62-327) « portant amnistie des infractions commises au titre de l'insurrection algérienne », et l'autre (n° 62-328) « portant amnistie des faits commis dans le cadre des opérations de maintien de l'ordre dirigées contre l'insurrection algérienne ».

putsch des généraux ou de l'OAS. Et, contre cette organisation qui refusait les Accords d'Évian et se lançait dans une guerre contre les institutions de la République et les forces de l'ordre, un autre décret (n° 62-307), du 19 mars 1962, avait même institué un « tribunal de l'ordre public en Algérie », qui s'ajoutait aux deux juridictions créées au lendemain du putsch pour juger les tenants de l'OAS : le haut tribunal militaire institué par la décision du 27 avril 1961 et le tribunal militaire créé par le décret du 3 mai 1961. Ce « tribunal de l'ordre public en Algérie » comprenant trois chambres, à Tlemcen, Tizi-Ouzou et Sétif, devait poursuivre « les crimes et délits commis en Algérie postérieurement au 19 mars 1962 et susceptibles de porter atteinte au rétablissement de la paix publique, à la concorde entre les communautés, au libre exercice de l'autodétermination ou à l'autorité des pouvoirs publics ». L'étude qu'a pu faire Sylvie Thénault des archives de ce tribunal, dont seules les chambres de Tizi-Ouzou et Tlemcen ont fonctionné, a montré notamment l'extrême jeunesse des européens d'Algérie membres de l'OAS condamnés pour des actes de terrorisme urbain, y compris des actes de terrorisme aveugle contre des civils algériens¹³. On y lit par exemple qu'un jeune de 19 ans a reçu d'un activiste le 2 mai 1962 dans un café d'Alger une arme avec la consigne de « descendre au moins deux Algériens par jour »¹⁴.

L'amnistie suite aux Accords d'Évian n'a pas concerné les condamnations déjà prononcées pour des actes dans le cadre du putsch ou des crimes de l'OAS entre le cessez-le-feu et l'indépendance et ces Accords prévoyaient au contraire les poursuites contre ces derniers. La loi du 23 décembre 1964, en revanche, a été la première à amnistier des membres de l'OAS condamnés pour des actes postérieurs aux accords d'Évian, à la condition qu'ils n'en aient pas été des dirigeants de cette organisation et aient eu moins de 21 ans au moment des faits. Elle instaurait aussi une « amnistie par mesure individuelle » vis-à-vis de condamnés à des peines de moins de quinze ans de prison qui n'avaient pas joué « un rôle déterminant » dans l'OAS¹⁵. Il ne s'agissait en rien

¹³ Thénault, S. (2008), « L'OAS à Alger en 1962 : histoire d'une violence terroriste et de ses agents », in *Annales. Histoire, Sciences sociales*, p. 977-1001.

¹⁴ *Ibid.*, p. 993.

¹⁵ Loi du 23 décembre 1964 (n° 64-1269) : « Art. 1er. Sont amnistiées de plein droit toutes les infractions commises en Algérie avant le 20 mars 1962, en réplique aux excès de l'insurrection algérienne, à la condition qu'elles soient sans rapport avec une entreprise tendant à empêcher l'exercice de l'autorité de l'Etat ou à substituer à cette autorité une autorité illégale. Art. 2. Sont admises de plein droit au bénéfice de l'amnistie les personnes condamnées définitivement, compte tenu des mesures de grâce, soit à une peine d'amende, soit à une peine privative de liberté n'excédant pas cinq années, assortie *ou non*

d'une réhabilitation mais d'une mesure de clémence individuelle qui dispensait simplement les condamnés de l'exécution du reste de leur peine. La loi de 1964 précise que cette amnistie « ne confère pas la réintégration dans l'ordre de la Légion d'honneur, ni dans l'ordre de la Libération, ni dans le droit au port de la médaille militaire » et « n'entraîne pas la réintégration dans les fonctions publiques, civiles ou militaires, grades, offices publics ou ministériels. Elle ne donne lieu en aucun cas à reconstitution de carrière¹⁶ ». Cent soixante-treize personnes ont ainsi bénéficié de cette amnistie par décret présidentiel.

Toujours sous la présidence du général de Gaulle, après sa réélection en 1965 au suffrage universel, une autre mesure de clémence sans réhabilitation a été prise par la loi du 17 juin 1966 qui a étendu les possibilités d'amnistie pour des condamnations relatives au putsch ou à l'OAS, mais seulement pour les peines de moins de dix ans d'emprisonnement¹⁷. Tout en maintenant l'absence de reconstitution de carrière¹⁸, elle ouvrait la possibilité, mais au cas par cas et sans que ce soit

d'une peine d'amende, pour crimes ou délits commis avant le 3 juillet 1962 en Algérie et en relation directe avec les événements d'Algérie, qui étaient âgées de moins de vingt et un ans au temps de l'action et n'ont assumé aucun rôle déterminant d'organisation ou de commandement dans une entreprise tendant à empêcher l'exercice de l'autorité de l'Etat ou à substituer à cette autorité une autorité illégale ». Cette loi prévoyait aussi la possibilité d'une « amnistie par mesure individuelle » : « Art. 4. Le Président de la République peut admettre par décret au bénéfice de l'amnistie, les personnes condamnées définitivement pour crimes ou délits commis avant le 3 juillet 1962 en Algérie et en relation directe avec les événements d'Algérie. Sont exclus du bénéfice du présent article : 1° Les condamnées à une peine privative de liberté égale ou supérieure à quinze années, compte tenu des mesures de grâce ; 2° Les condamnés qui ont assumé un rôle déterminant d'organisation ou de commandement dans une entreprise tendant à empêcher l'exercice de l'autorité de l'Etat ou à substituer à cette autorité une autorité illégale ».

¹⁶ *Ibid.*, Articles 6 et 7.

¹⁷ La loi du 17 juin 1966 (n° 66-396) : « Art. 1er. Sont amnistiées de plein droit les condamnations définitives pour crimes ou délits commis en relation directe avec les événements d'Algérie ainsi que pour crimes et délits constituant une entreprise individuelle ou collective tendant à empêcher l'exercice de l'autorité de l'Etat ou à substituer à cette autorité une autorité illégale, ou commis en relation directe avec une telle entreprise, si les auteurs de ces infractions ont été punis d'une peine d'amende avec ou sans sursis ou d'une peine d'emprisonnement avec sursis, assortie ou non d'une amende, ou si, condamnés à une peine privative de liberté, ils ont été libérés avant la date de promulgation de la présente loi. Art. 2. Sont amnistiées de plein droit les infractions commises avant le 3 juillet 1962 en relation directe avec les événements d'Algérie, lorsque ces infractions ne sont punissables que d'une peine privative de liberté, assortie ou non d'une peine d'amende, dont la durée n'excède pas dix années ».

¹⁸ « Art. 12. L'amnistie n'entraîne pas la réintégration dans les fonctions, emplois, professions, grades, offices publics ou ministériels. En aucun cas elle ne donne lieu à reconstitution de carrière ».

de droit, à la restitution de décorations : « L'amnistie ne confère pas la réintégration dans l'ordre de la Légion d'honneur, dans l'ordre de la Libération, ni dans le droit au port de la médaille militaire. Toutefois, la réintégration peut être prononcée, pour chaque cas individuellement, à la demande du garde des sceaux, ministre de la justice, et, le cas échéant, du ministre intéressé, par décret du Président de la République, pris sur la proposition du grand chancelier compétent, après avis conforme du conseil de l'ordre. » C'est à partir de la loi du 31 juillet 1968, prise à la demande des chefs de l'armée dans le contexte des événements de mai-juin 1968 où de Gaulle envisageait de recourir à elle, qu'on peut parler d'un début de réhabilitation des responsables du putsch et de l'OAS, puisqu'elle les a entièrement amnistiés et leur a restitué leurs décorations sans qu'aucune condamnation politique ou morale de leur action ne soit désormais formulée par les institutions de la République. Elle a amnistié « de plein droit » toutes les infractions commises par des militaires servant en Algérie pendant la période des « événements », ce qui ne concernait plus que les condamnations des putschistes et des membres de l'OAS puisque les crimes commis par les militaires obéissant aux autorités légales avaient déjà été amnistiés. Et cette amnistie entraînait leur « réintégration dans l'ordre de la Légion d'honneur, dans l'ordre de la Libération et dans le droit au port de la médaille militaire pour les décorations décernées pour faits de guerre¹⁹ ».

Ainsi, le général de Gaulle a été conduit à prendre une mesure qui amorçait un processus de réhabilitation des putschistes et de l'OAS dont il condamnait pourtant très fermement l'action. Après sa démission en avril 1969, Georges Pompidou puis Valéry Giscard-d'Estaing, quant à eux, ont poursuivi cette réhabilitation afin de, dans un but politique, replâtrer la cassure profonde de la droite française consécutive à la fin de la guerre d'Algérie en même temps, d'ailleurs, que celle remontant à l'affrontement entre la Résistance et le régime de Vichy sous l'Occupation.

Yann Scioldo-Zürcher a montré également, à travers l'analyse des émissions de télévision et de radio qui étaient alors étroitement contrôlées par le pouvoir, comment l'image donnée des pieds-noirs se modifie et s'accompagne d'un retour de leur image de pionniers courageux victimes d'un sort injuste et aussi de leur vision coloniale de l'Algérie. Entre 1962 et 1969, des émissions télévisées à large audience, comme *Cinq colonnes à la Une* (à onze reprises), *Panorama* et *Sept jours du monde*, ont traité à quatorze reprises des rapatriés, en ne les représentant plus comme des

¹⁹ Loi du 31 juillet 1968 (n° 68-697).

émeutiers et des complices de la violence criminelle de l'OAS mais comme des pionniers inlassables dont la vision de l'œuvre coloniale civilisatrice était en même temps reprise. La question de l'indemnisation des rapatriés est devenue aussi un thème récurrent de la vie politique. Entre 1963 et 1969, à l'Assemblée nationale, le groupe Union pour la Nouvelle République - Union Démocratique du Travail (UNR/UDT) a posé cette question de leur indemnisation à sept reprises, le Rassemblement démocratique treize fois, les Républicains indépendants deux fois, le Centre démocrate/Progrès et démocratie moderne dix-huit fois, la Fédération de la gauche démocrate et socialiste douze fois, le groupe communiste quatre fois et les non-inscrits quatre fois²⁰. Le septennat de Valéry Giscard-d'Estaing, qui avait, secrétaire d'État aux Finances du général de Gaulle, été en contact et en sympathie en 1961-1962 avec des responsables de l'OAS, a fait appel, une fois président de la République, à d'anciens de cette organisation, notamment pour l'organisation de ses réunions publiques. Sous sa présidence, une vague de crimes racistes a eu lieu, visant particulièrement des Algériens, dont les auteurs n'ont pas fait l'objet de la part du ministre de l'Intérieur de 1974 à 1977, Michel Poniatowski, ancien jusqu'au-boutiste de l'Algérie française, de beaucoup d'efforts pour les arrêter. Et, après l'élection de François Mitterrand, en 1981, on a assisté, d'une part, aux premiers honneurs rendus aux anciens de l'OAS et à l'évolution ouverte de la politique publique d'aide aux rapatriés d'un principe d'indemnisation vers une notion de réparation de la guerre d'Algérie.

François Mitterrand imposa, par le recours à l'article 49-3 de la Constitution rendu nécessaire par une forte opposition au sein même des parlementaires socialistes, loi du 3 décembre 1982 (n° 82-1021) qui a accordé aux officiers à la tête du putsch et de l'OAS, les grades et les retraites qu'ils n'avaient pas obtenus du fait de leur radiation de l'armée suite à leurs condamnations. La détermination présidentielle sur ce point a eu raison des oppositions animées notamment par Pierre Joxe et Martine Buron. Elle résultait d'une promesse de campagne de François Mitterrand qui lui avait valu la diffusion par Salan à la veille de l'élection d'une lettre appelant ses amis à voter en sa faveur. Et, à partir du milieu des années 1980, comme l'a relevé Yann Scioldo-Zürcher, « chaque fois que le Parlement débattait sur les rapatriés, sénateurs et députés se faisaient l'écho de propos colonialistes, hérités du dix-neuvième siècle, qui glorifiaient la "mission civilisatrice" de la France, quand ils ne

²⁰ Scioldo-Zürcher, Y., *op.cit.*

falsifiaient pas l'histoire de l'Algérie²¹ ». Ainsi, en 1987, le député RPR du Tarn-et-Garonne Jean Bonhomme minimisait les violences de l'OAS : « Si le désespoir a rejeté cette population dans une violence qui n'était en fait qu'une réaction instinctive et collective de légitime défense, comme l'aurait fait toute autre communauté soumise à la terreur aveugle, c'est parce qu'ils n'ont pas été compris ». Au début des années 1990, Jacques Chirac s'est rapproché de certaines associations de pieds-noirs, notamment par l'intermédiaire de Jacques Roseau, et, quand il s'est présenté pour un second mandat en 2002, dans le contexte du deuxième tour de l'élection présidentielle où il affrontait Jean-Marie Le Pen, il a fait des promesses à certains éléments de ce lobby pour isoler son concurrent. C'est l'origine à la fois du Mémorial national du Quai Branly voué aux morts français de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, inauguré le 5 décembre 2002, et de la loi du 23 février 2005, dont l'article 4 stipulait : « Les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord ». Cette loi, destinée à plaire à ce lobby qui n'avait toujours pas accepté l'indépendance de l'Algérie, a été votée par des députés socialistes qui avaient confié le suivi de son élaboration à leur « spécialiste des rapatriés ».

Jacques Chirac voulait préparer, en même temps, un traité d'amitié avec l'Algérie, mais les réactions des historiens, des enseignants et d'une bonne partie de la société française, nettement plus avancée sur ces questions que ses représentants politiques, ont fait que ce grand écart imaginé par le président ne fut pas possible : il a dû retirer la phrase en question²². Mais il a laissé subsister l'article 3 de cette loi, créant une Fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie vouée à la diffusion de cette idéologie. Et aussi l'article 13, rendant possible, pour les membres de l'OAS qui avaient dû attendre l'amnistie de 1968 pour rentrer en France, le versement des pensions malgré leur absence de cotisation durant leurs années d'exil. Une mesure, certes, matérielle et individuelle, mais qui, en l'absence de toute condamnation politique ou morale de leur action par les institutions de la République, apparaît comme une nouvelle étape de leur réhabilitation. Cela au moment où différents groupes d'extrême droite et une association d'anciens de l'OAS édifiaient (à Toulon, Nice, Perpignan, Marignane, etc.) les premiers monuments d'hommage aux tueurs de l'OAS.

²¹ *Ibid.*

²² Voir Liauzu, C., Manceron, G. (2006), (dir.), *La Colonisation, la loi et l'histoire*, Paris, éd. Syllepse.

Nicolas Sarkozy et l'éloge de la colonisation

Les années 2007-2012 du quinquennat de Nicolas Sarkozy ont représenté l'apogée de cette dérive. L'un de ses thèmes favoris de campagne, celui du « refus de la repentance », l'a conduit à exalter la colonisation « qui ne fut pas tant un rêve de conquête qu'un rêve de civilisation²³ ». Malgré quelques déclarations contradictoires lors de son voyage officiel en Algérie en décembre 2007, simples « produits réservés à l'exportation » qui contredisaient tous ce qu'ils disaient en France et destinés à faire oublier son funeste discours de Dakar²⁴, on a assisté au retour « décomplexé » du discours colonial. Il a mis en place la Fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie prévue par la loi du 23 février 2005, dont son prédécesseur Jacques Chirac, en raison des protestations, n'avait pas procédé à l'installation, et chargé le secrétaire d'État à la Défense et aux anciens combattants Hubert Falco, sénateur-maire de Toulon, de l'installer en octobre 2010. Avec pour vice-président celui qui avait été le principal artisan de la loi de 2005, Hamlaoui Mekachera, et, parmi les quinze membres de son conseil d'administration, quatre généraux signataires en 2002 d'un manifeste affirmant que « ce qui a caractérisé l'action de l'armée française en Algérie ce fut d'abord sa lutte contre toutes les formes de torture²⁵ ». Il faut dire que l'un des conseillers dont s'est entouré Nicolas Sarkozy était Patrick Buisson, ancien directeur du journal d'extrême droite *Minute* et auteur d'un ouvrage intitulé *OAS, Histoire de la résistance française en Algérie*, préfacé par Pierre Sergent, ancien officier putschiste, responsable OAS puis député Front national²⁶.

Sous sa présidence, les hommages à l'OAS se sont multipliés. Le 27 octobre 2010, à Marignane (Bouches-du-Rhône), le nouveau maire divers droite majorité présidentielle, Éric Le Dissès, a fait voter par son conseil municipal la réinstallation dans un cimetière municipal d'un monument en hommage aux tueurs de l'OAS érigé à la demande de l'association des

²³ Nicolas Sarkozy, discours prononcé à Toulon le 7 février 2007.

²⁴ Le 26 juillet 2007, à l'Université Cheikh-Anta-Diop de Dakar, devant des étudiants, des enseignants et des personnalités politiques, il a déclaré notamment : « Le drame de l'Afrique, c'est que l'homme africain n'est pas assez entré dans l'histoire. [...] Jamais l'homme ne s'élance vers l'avenir. Jamais il ne lui vient à l'idée de sortir de la répétition pour s'inventer un destin ».

²⁵ Les généraux Bertrand de La Presle, François Meyer, Jean Salvan et Pierre de Percin, signataires avec 521 officiers généraux ayant servi en Algérie du texte publié en préface du *Livre Blanc de l'armée française en Algérie*, Contretemps, 2001.

²⁶ Gauchon, P., Buisson, P. (1984), *OAS, Histoire de la résistance française en Algérie*, éd. Jeune pied-noir.

anciens de l'OAS, l'ADIMAD, dont le tribunal administratif de Marseille, en 2008, avait ordonné le retrait. Tandis que le chef local de l'UMP Simonpieri, ex-Front national, l'ancien maire qui avait permis son érection en 2005, faisait l'éloge de « ceux qui ont choisi la voie de l'honneur, combattant celui et ceux qui avaient renié leur parole », et qui se sont « engagés dans l'Organisation armée secrète, commandée par le général Salan »²⁷. Peu avant, le 22 octobre, à Pau, dans l'enceinte de l'École des troupes aéroportées et en présence de son commandant et des autorités militaires, a eu lieu une cérémonie au cours de laquelle a été inauguré un buste à l'effigie du colonel Pierre Château-Jobert, l'un des organisateurs du putsch, puis commandant de l'OAS dans le Constantinois²⁸. En avril 2011, une manifestation destinée à célébrer le cinquantenaire du putsch d'Alger a eu lieu à Nice, avec la bienveillante complicité du maire UMP de la ville, Christian Estrosi.

Ainsi se sont multipliées les initiatives destinées à honorer des hommes impliqués dans les répressions les plus brutales de la guerre d'Algérie ou dans le putsch et l'OAS. Le sommet a été atteint le 26 novembre 2011 avec la parution au *Journal officiel* du décret élevant à la dignité de grand-croix de la Légion d'honneur le commandant Hélie Denoix de Saint-Marc, porte-parole du général Massu pendant la bataille d'Alger puis, en avril 1961, commandant du 1^{er} Régiment étranger de parachutistes qui avait été le fer de lance du putsch. Les insignes de la plus haute distinction française lui ont été remis le 28 novembre 2011 par Nicolas Sarkozy, dans la cour d'honneur de l'Hôtel national des Invalides. D'autres attributions de la Légion d'honneur à d'anciens militaires putschistes et à d'anciens membres de l'OAS l'ont accompagné. En revanche, l'exposition organisée par le Musée de l'armée en ce même Hôtel des Invalides, *Algérie, 1830-1962, avec Jacques Ferrandez*, qui témoignait d'un effort nouveau et inattendu de la part de cette institution pour évoquer honnêtement la période de la colonisation et de la guerre, où, par exemple, la pratique de la torture était pour la première fois reconnue, n'a pas pu, à la demande du ministre de la Défense Gérard Longuet, être inaugurée avant la fin du mandat de Nicolas Sarkozy. Ce même ministre, lui-même ancien activiste de l'Algérie française, avait annoncé, le 18 novembre 2011, le transfert des cendres du général Marcel Bigeard aux Invalides, ce qui a suscité de nombreuses protestations et n'a pu être réalisé avant la fin du mandat de

²⁷ Gèze, F., Manceron, G., « L'éloge de la colonisation est de retour », in *Le Monde* 11 novembre 2010.

²⁸ *Ibid.*

Nicolas Sarkozy. Son successeur au ministère de la Défense, installé en mai 2012 après l'élection présidentielle, a renoncé définitivement à ce projet et choisi de disperser ses cendres au Mémorial des morts d'Indochine à Fréjus.

Mais les complaisances à l'égard du lobby postcolonial ne se limitent pas à la droite. Par exemple, Jean-Pierre Chevènement, dans la ville de Belfort dont il est maire, a inauguré, le 29 mai 2009, une rue au nom du lieutenant-colonel Pierre Jeanpierre, commandant en 1957, lors de la Bataille d'Alger, du 1^{er} régiment étranger de parachutistes, tout en déclarant qu'il ne comprenait pas les critiques qui lui étaient adressées. Autre exemple, à Marignane, lorsqu'il s'est agi de voter sur la réinstallation de la stèle aux tueurs de l'OAS, les conseillers municipaux socialistes se sont abstenus²⁹. Dans ce département des Bouches-du-Rhône, le responsable des adhésions de la Fédération du parti socialiste jusqu'au 25 novembre 2011, date où il a annoncé sa démission du PS, n'était autre que Théo Balalas, ancien membre de l'OAS, incarcéré à ce titre à la prison de la Santé puis exilé quatre ans dans l'Espagne de Franco, candidat en 1973 avec l'étiquette Front national avant de rejoindre le PS tout en étant membre de l'ADIMAD³⁰. Dernier exemple : le 7 juin 2013 à Aix-en-Provence a été l'inaugurée une nouvelle stèle aux tueurs de l'OAS, sur le modèle de celles de Perpignan et de Marignane, par l'ancien maire PS Jean-François Picheral, l'actuelle maire UMP-Droite populaire, Maryse Joissains, et le président du Collectif aixois des rapatriés.

Ainsi, de 1962 à 2012, on a pu constater de la part des autorités officielles de la France un traitement de plus en plus favorable des responsables des crimes de l'OAS et de ceux qui se sont opposés aux gouvernements de la République française lors de l'indépendance de l'Algérie. Au fil de ces années, l'amnistie partielle et limitée décrétée à la fin de cette guerre, qui voulait aider à tourner la page tout en maintenant une condamnation politique et morale de leur action, a fait place, comme par des glissements progressifs, à un processus de réhabilitation et d'honneurs officiels à leur égard.

²⁹ Les responsables socialistes des Bouches-du-Rhône Vincent Gomez, Christiane Lantermo et Michel Gini. Cités par Malet, J.-B. (2011), *Derrière les lignes du Front, immersions et reportages en terre d'extrême droite*, Villeurbanne, éd. Golias.

³⁰ *Ibid.* Interrogé par Jean-Baptiste Malet, le président de l'ADIMAD-OAS Jean-François Collin lui a répondu en décembre 2010 : « Ah, Balalas ! Je viens de recevoir son chèque de ré-adhésion. C'est un gros chèque en plus, il a les moyens ! »

Travailler sur le passé colonial sans passer par le prétoire

Mais, en même temps, des couches importantes de la société française ont manifesté leur désir d'en finir avec l'idéologie coloniale, notamment lors de la dénonciation de la loi du 23 février 2005 qui a obligé le gouvernement de Jacques Chirac à reculer, qui a contraint le ministre de l'Intérieur du moment, Nicolas Sarkozy, à annuler au dernier moment un voyage aux Antilles, et qui a conduit l'ensemble des partis de gauche à prendre ouvertement position contre une loi qu'ils avaient pourtant laissé adopter. L'opinion française reste profondément divisée quant à la manière de considérer cette période. Le problème posé à la société française par son passé colonial ne se réduit pas à une confrontation gauche/droite. Sur ces sujets, c'est dans son ensemble que des mouvements simultanés et contradictoires la travaillent. Aux résurgences des mémoires coloniales figées dans le déni, définitivement hémiplegiques et refusant l'histoire, s'opposent une importante activité historiographique ainsi qu'une production cinématographique et éditoriale abondante et diverse. Si on n'entend quasiment plus, à ce propos, de voix authentiquement gaullistes au sein de la droite politique – peut-être en raison du transfert vers la gauche, dès les années 1970 et 1980, du courant gaulliste de gauche attaché à l'anticolonialisme –, c'est néanmoins une question transversale à toutes les forces politiques de la société française, à tous ses courants religieux ou philosophiques, comme à ses institutions.

Une chose est sûre : à plus ou moins long terme, la remise en cause de l'idéologie coloniale d'hier par l'ensemble des institutions et de la société française interviendra inévitablement. Pour reprendre une expression qu'avait utilisée en 1992 l'historien Henry Rousso pour parler du rapport de la société française à la période de l'Occupation et du régime de Vichy, le passé colonial est aujourd'hui pour elle « un passé qui ne passe pas ». Mais une question qui pose ainsi problème ne peut, à terme, que finir par « passer » tôt ou tard, car « les faits sont têtus » et ne peuvent qu'être finalement reconnus. En 2012, à propos du passé de la France sous l'Occupation, après la publication d'un certain nombre de travaux d'historiens, la sortie d'un certain nombre de livres et de films, les déclarations importantes des présidents de la République Jacques Chirac, en juillet 1995, et François Hollande, en juillet 2012, le même historien, Henry Rousso, déclarait : « Désormais, ce passé est passé : non pas qu'il

soit oublié, mais parce qu'il a enfin trouvé sa place »³¹. Il en sera de même, inévitablement, en France, du passé colonial.

Dans le cas de la période de l'Occupation, un certain nombre de grands procès, ceux de Klaus Barbie, de Paul Touvier et de Maurice Papon, ont joué aussi un rôle important. Peut-il en être de même pour la guerre d'Algérie et le passé colonial français ? L'exigence de vérité et de reconnaissance de la France, qu'elle rompe clairement avec l'idéologie des « bienfaits de la colonisation », qu'elle reconnaisse les crimes coloniaux, peut-elle passer par des procédures judiciaires, comme l'ont notamment préconisé à plusieurs reprises depuis 2005, des parlementaires algériens ?

Il est certes regrettable que, pour aucun des crimes de la colonisation française, il n'y ait eu de grands procès, car, pour d'autres périodes tragiques, des procès ont incontestablement aidé la société française à réfléchir aux mécanismes qui ont conduit à de graves violations des droits de l'Homme. Ils ont joué un rôle pédagogique pour l'ensemble de la population. Mais, dans le cas de la colonisation, pour plusieurs raisons, nous devons nous résoudre à ce qu'aucun procès ne remplisse jamais ce rôle. D'abord, des procès jugent toujours des individus et non des politiques conduites par des États ou des institutions. Or, non seulement les faits remontent à plus d'un demi-siècle et les principaux protagonistes ont disparu, mais le processus colonial a pesé, en réalité, pendant plusieurs siècles sur notre histoire et mis en cause de nombreuses responsabilités, dans des contextes où, par ailleurs, d'autres questions relatives aux droits de l'Homme se posaient aussi dans la société. Même si des procès avaient eu lieu pour des crimes ayant marqué les derniers moments de la colonisation, on peut douter qu'ils auraient pu aider à prendre conscience de l'essence et des logiques du processus colonial. La question de la torture dans la guerre d'Algérie, par exemple, ne peut guère être isolée, elle a même parfois pu occulter dans l'opinion française la généralité et l'ampleur du fait colonial lui-même qui était à l'origine de son usage.

L'amnistie prévue dans les Accords d'Évian, enfin, ne peut pas non plus être ignorée. Nous n'aborderons pas ici la question de son non respect en Algérie vis-à-vis d'anciens harkis et membres de leur famille, elle fait partie des sujets soumis essentiellement aux réflexions de la

³¹ Cité par Wieder, Th., in « Rafle du Vel'd'Hiv : 70 ans après, la mémoire apaisée », *Le Monde*, 16 juillet 2012. Henry Rousso fait allusion au titre du livre qu'il avait publié en 1994, *Vichy, un passé qui ne passe pas*, Paris, Fayard.

société et des historiens d'Algérie³², nous nous concentrons ici sur la question de l'opportunité des poursuites contre les auteurs français de crimes coloniaux. On ne peut que regretter qu'aucune, ou presque, condamnation de militaires français pour crimes de guerre n'ait précédé l'amnistie de 1962, quitte à ce qu'elles aient été ensuite amnistiées. Et surtout, comme on l'a vu, que cette amnistie se soit accompagnée d'un déni et d'une longue amnésie vis-à-vis des crimes de l'armée française en Algérie. Mais on ne peut pas faire comme si cette amnistie n'avait pas eu lieu, car l'inscription de son principe dans les accords qui ont mis fin à la guerre, son approbation par un référendum par le peuple français, font qu'elle fait indéniablement partie d'une histoire dont elle a influé sur le déroulement, contribuant à écarter la menace d'une guerre civile en France. Nous ne sommes pas dans le cas des amnisties qui ont été imposées en Amérique latine à la fin de dictatures militaires pour empêcher des poursuites contre leurs responsables, qui ont été légitimement mises en cause plus tard quand la démocratie s'est installée. Il faut que cette amnistie soit ramenée à sa dimension concernant le sort judiciaire des individus, et qu'elle n'empêche ni la reconnaissance des faits, ni la notion justice, ni l'établissement de la vérité.

Il nous faut aussi faire notre deuil d'un dispositif à la manière de l'opération « vérité et réconciliation » de l'Afrique du Sud, qui reposait sur l'idée que l'aveu, le récit des faits et la demande de pardon pouvaient permettre à des criminels d'échapper à des poursuites judiciaires. Ici, l'amnistie ayant été accordée sans cette contrepartie, rien de ce type n'est envisageable. Pourtant, l'idée d'invoquer indissociablement les notions de *vérité* et de *réconciliation*, de proclamer qu'on ne peut atteindre la seconde qu'au prix de la première, reste, en ces questions, fondamentalement valable. Comme l'est l'idée qu'établir la justice, rendre justice aux victimes, est indispensable pour parvenir à un vrai dépassement des drames d'hier, même si, dans ce cas, la recherche de la justice ne peut pas passer par le jugement des individus.

Pour une vraie reconnaissance des crimes coloniaux

Si l'amnistie ne peut pas être effacée ou ignorée, elle ne doit justifier ni une amnésie générale ni une réhabilitation des criminels. Certes, toute amnistie implique, sur le moment, une dose d'amnésie, les termes de l'édit de Nantes de 1598 qui cherchait à arrêter de ce qu'on a appelé en

³² Voir Besnaci-Lancou, F., Manceron, G. (2008), *Les Harkis dans la colonisation et ses suites*, éd. de l'Atelier ; Besnaci-Lancou, F., Falaize, B., Manceron, G. (2010), *Les Harkis, histoire, mémoire et transmission*, Ivry sur Seine, éd. de l'Atelier.

France les « guerres de religion » en témoignent, puisqu'il dit que « la mémoire de toutes choses passées d'une part et d'autre [...] demeurera éteinte et assoupie, comme de chose non advenue³³ ». Mais la suite du texte montre que cette amnésie s'appliquait aux poursuites judiciaires. Les deux mots *amnistie* et *amnésie* ne sont pas synonymes et la première ne doit pas conduire à une ignorance ou un effacement du passé. Le problème est que l'amnésie découlant des Accords d'Évian s'est accompagnée, côté français, d'une amnésie qui n'a cessé de s'épaissir avec le temps, alors même qu'elle avait de moins en moins de justifications valables. Ce qui est scandaleux, c'est que l'oubli des crimes commis s'est développé à un point tel qu'on a pu aboutir à une réhabilitation des criminels et même à leur décerner des « honneurs ».

Le plus choquant n'est pas que l'amnésie des responsables du putsch et de l'OAS (en 1966 et surtout en 1968) a fait que des hommes condamnés et incarcérés ont été dispensés de l'exécution de la partie de leur peine qui leur restait à subir. La question de la sortie du colonialisme ne se réduit pas à la punition d'individus. Quand on sait que la République, à l'heure de la décolonisation, a changé brusquement de langage et de politique sans être claire vis-à-vis de son discours et de ses actes passés, on comprend que certains exécutants se sont trompés en se croyant fidèles à son passé en refusant son orientation nouvelle. L'invocation par eux de la notion d'impératif moral supérieur aux ordres reçus, même si elle l'a été ici à mauvais escient, ne peut être en soi récusée. Pas plus que le principe selon lequel il peut être parfois légitime pour un militaire de refuser certains ordres, voire de désertir dans certaines conditions. D'autant que le contexte pour le moins ambigu du retour au pouvoir du général de Gaulle lors du 13 mai 1958 avait ajouté à la confusion. Mais le rétablissement des militaires condamnés pour leur participation au putsch ou à l'OAS dans leurs grades, honneurs et décorations, en l'absence de toute condamnation de principe du combat qu'ils ont mené contre une République qui retrouvait enfin des principes fondamentaux qu'elle n'aurait jamais dû oublier, apparaît comme une pente dangereuse vers la légitimation de leurs choix sur laquelle il s'agit

³³ Signé du roi Henri IV, le 13 avril 1598, l'édit de Nantes dispose dans son article 1 : « Que la mémoire de toutes choses passées d'une part et d'autre, depuis le commencement du mois de mars 1585 jusqu'à notre avènement à la couronne, et durant les troubles précédents et à l'occasion d'iceux, demeurera éteinte et assoupie, comme de chose non advenue ; et ne sera loisible ni permis à nos procureurs généraux ni autres personnes quelconques, publiques ni privées, en quelque temps ni pour quelque occasion que ce soit, en faire mention, procès ou poursuite en aucune cours et juridiction que ce soit ».

absolument de revenir. C'est avant tout sur le projet colonial que la République a longtemps porté et que ces criminels ont voulu continuer, que les institutions françaises doivent aujourd'hui être claires.

La France à la croisée des chemins

A la fin de la guerre d'indépendance algérienne, le général de Gaulle a opéré un tournant dans l'histoire coloniale française, lorsque, prolongeant la politique amorcée par le président du conseil Pierre Mendès France au moment des indépendances du Viêt-Nam, du Maroc et de la Tunisie, il a expliqué la nécessité de mettre un terme à la colonisation de l'Algérie et d'accepter son indépendance. Il n'a pas critiqué publiquement la politique coloniale passée de la France. Etant donné la diffusion massive, pendant des décennies, de l'idée des bienfaits de la colonisation, cela aurait-il été compris ? Il a préféré s'en tenir, dans ses déclarations publiques, à l'idée que, quoi que l'on pense de la colonisation, elle était désormais dépassée, comme « la lampe à huile et la marine à voile »³⁴.

Lors du conseil des ministres qui a accepté de signer les Accords d'Évian, le 21 février 1962, de Gaulle est allé plus loin en aparté. A Michel Debré, qui était depuis deux ans en désaccord avec sa politique algérienne et démissionnera deux mois plus tard, avant même l'indépendance algérienne, de son poste de premier ministre : « N'oubliez jamais à quel point, pendant des années, les Arabes ont été humiliés ! », puis, alors que Debré lui avait répondu « Je ne l'oublie pas mais je n'oublie pas non plus l'œuvre de la France ! », s'adressant à Joxe et Debré : « En vérité, il est miraculeux que nous en soyons arrivés à ces accords. Car, songez-y, depuis cent trente ans, "ils" n'ont cessé d'être dominés, dépouillés, humiliés »³⁵. Mais le général de Gaulle n'a rien dit

³⁴ Le 14 juin 1960, le général de Gaulle s'est exprimé ainsi lors d'une allocution à la télévision : « Inutile d'énumérer les causes de l'évolution qui nous conduisent à mettre un terme à la colonisation par le fait des progrès accomplis dans nos territoires, de la formation que nous donnons à leurs élites et du grand mouvement d'affranchissement des peuples de toute la Terre ! Nous avons reconnu à ceux qui dépendaient de nous le droit de disposer d'eux-mêmes. Le leur refuser, c'eût été contrarier notre idéal, entamer une série de luttes interminables, nous attirer la réprobation du monde, et tout cela pour une contrepartie qui fut inévitablement effritée entre nos mains. Il est tout à fait naturel que l'on ressente la nostalgie de ce qui était l'empire, comme on peut regretter la douceur des lampes à huile, la splendeur de la marine à voile, le charme du temps des équipages. Mais quoi ? Il n'y a pas de politique qui vaille en dehors des réalités ! »

³⁵ Belin, R. (1999), *Lorsqu'une République chasse l'autre. Souvenirs d'un témoin, 1958-1962*, Paris, éd. Michalon ; Debré, M. (1988), *Mémoires*, t. 3, *Gouverner (1958-1962)*, Paris, Albin Michel ; Terrenoire, L. (s.d.), *La fin de la guerre d'Algérie*, France-Pays arabes.

de tel en public.

Comme on l'a vu, les présidences de Georges Pompidou, de Valéry Giscard-d'Estaing, de François Mitterrand, de Jacques Chirac et de Nicolas Sarkozy, loin de faire avancer la clarification nécessaire du regard de la France vis-à-vis de son passé colonial, n'ont fait que cultiver la réconciliation avec les jusqu'au-boutistes de la colonisation, les honneurs à leur égard et l'oubli des crimes coloniaux, en décalage avec les progrès importants de l'historiographie et de l'enseignement et avec l'évolution sur cette question d'une bonne partie de l'opinion publique, surtout parmi les nouvelles générations. Qu'en sera-t-il du quinquennat de François Hollande ? Le 15 mai 2012, ayant choisi de commencer son mandat par un hommage à l'œuvre scolaire de Jules Ferry, il a tenu à préciser : « Je n'ignore rien de ses égarements politiques. Sa défense de la colonisation fut une faute morale et politique. Elle doit à ce titre être condamnée »³⁶. Le 17 octobre 2012, pour le 51^e anniversaire de la sanglante répression en plein Paris de la manifestation pacifique de l'émigration algérienne, il a eu aussi des mots forts dans un communiqué de l'Élysée : « Le 17 octobre 1961, des Algériens qui manifestaient pour le droit à l'indépendance ont été tués lors d'une sanglante répression. La République reconnaît avec lucidité ces faits. Cinquante et un ans après cette tragédie, je rends hommage à la mémoire des victimes. » Lors de sa visite en décembre 2012 en Algérie, il n'a pas évoqué la répression de la guerre d'indépendance, mais a dénoncé un système colonial « profondément injuste et brutal », reconnu « les souffrances que la colonisation a infligées au peuple algérien » et cité « les massacres de Sétif, de Guelma et de Kherrata » qui « demeurent ancrés dans la mémoire et dans la conscience des Algériens ».

Mais pour que les institutions françaises tiennent un discours clair et cohérent sur ces sujets, condition pour que l'institution scolaire joue pleinement son rôle et pour que l'opinion soit moins divisée, on est encore loin du compte. Ce sujet représente, en tout cas, pour la société française, le principal défi mémoriel de ces prochaines années. Et le moment est encore loin où on pourra dire qu'en France, le passé colonial est maintenant passé, que désormais il appartient vraiment au passé.

C'est la tâche des historiens et de tous les acteurs politiques et sociaux en France de hâter ce moment. Les travaux historiques en Algérie pour documenter avec le maximum de précision scientifique les crimes du colonialisme français les aideront grandement dans ce travail. Mais ce

³⁶ Manceron, G., « François Hollande et le colonialisme de Jules Ferry », in *Le Monde*, 16 mai 2012.

que pourront faire les historiens et acteurs politiques et sociaux d'Algérie pour faire reculer dans leur pays tout ce qui relève des discours schématiques et de l'histoire officielle facilitera aussi la levée des blocages qui persistent dans l'ancienne puissance coloniale et ne pourra que leur faciliter la tâche. Cela les aidera sûrement davantage que les appels illusoires à des poursuites judiciaires qui sont aussitôt utilisés par leurs adversaires. Les deux processus de réflexion sur l'histoire, même s'ils affrontent dans chaque pays des problèmes différents, se stimulent réciproquement. Chacun détient l'une des deux clés d'une serrure double, elles nécessitent d'être actionnées simultanément.

Oran, ou la mémoire exhumée (1962, 1994) dans les nouvelles d'Assia Djebbar

Saddek BENKADA⁽¹⁾

L'histoire à Oran s'est acharnée à installer des béances.

Et c'est le temps, exfolié en tranches de siècles, de décennies ou d'heures immobiles évanouies, qu'on cherche, qu'on interroge. [...]

Assia Djebbar, « Oran »¹

C'est en historien travaillant sur les victimes civiles, algériennes et européennes, de l'OAS² des années 1961-1962³, que j'étais amené à m'intéresser, de près, au destin victimaire des personnages évoqués par Assia Djebbar dans son recueil de nouvelles : *Oran, langue morte*.

⁽¹⁾ Centre de Recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle, 31 000, Oran, Algérie.

¹ Djebbar, A., « Oran », in *Le Monde Dimanche*, 27 juillet 1980, (supplément au n° 11.038). Assia Djebbar de son vrai nom Fatima-Zohra Imalayène, née à Cherchell le 30 juin 1936, son premier roman *La Soif*, publié en 1957 chez Julliard, lui vaut par la critique le surnom de « Françoise Sagan algérienne », tout comme le fut Leïla Baalbaki, surnommée la « Françoise Sagan d'Orient », à la suite de la sortie, en 1958, de son premier roman *Ana Ahya* (Je vis).

² Organisation de l'Armée Secrète (OAS), mouvement clandestin fondé à Madrid en février 1961 par les opposants à la politique algérienne du général de Gaulle qui se montrait de plus en plus déterminé à mener l'Algérie vers une « République indépendante, rattachée à la France »; où le peuple algérien serait seul maître de son propre destin national. Dès lors, l'OAS entraînent, sur les territoires algérien et français, un déchaînement de haine communautaire et de tueries par des actes violents et aveugles dirigés aussi bien contre la population civile algérienne que contre les Français civils et militaires favorables à la politique gaullienne. Dans cette guerre, Alger et Oran ont été les villes qui ont payé le plus lourd tribut aux dérives fascistes et terroristes de la stratégie de la « terre brûlée » adoptée par l'OAS.

³ Ces évènements furent beaucoup médiatisés. A ce sujet, Benkada, S. (2012), « Villes et massacres collectifs: le cas d'Oran (1961-1962) », Conférence au CRASC, 21 février 2012, (compte-rendu, APS, 22 février 2012).

C'est donc à partir des recherches sur la victimologie de guerre que je suis passé à l'analyse du texte littéraire, en faisant, non pas une source historique, mais narrative sur des événements réels qui ont largement nourri l'imaginaire de l'écrivaine.

Oran dans l'inspiration des écrivains

Il est des villes dans monde qui, d'emblée, paraissent faites pour planter les décors d'une intrigue romanesque comme Oran l'est, par excellence. Elle, qui, depuis Cervantès, n'a cessé d'inspirer femmes et hommes de lettres, dont les œuvres, pour certains d'entre eux, sont universellement connues : Albert Camus, Emmanuel Roblès, Hélène Cixoux, Assia Djébar, et d'autres⁴.

Assia Djébar est la première femme romancière algérienne à avoir intégré Oran comme trame spatiale de son écriture romanesque. Elle a emprunté au cinéma la technique du flash-back. Elle en a usé afin que son style narratif saisisse l'horreur de la brutalité sanguinaire et de la violence aveugle des événements dont elle a essayé de recréer les lieux et les émotions vécues par les différentes victimes⁵.

L'écrivaine, à l'instar d'autres hommes et femmes de lettres avant elle, ont fait de la ville d'Oran une source d'inspiration épique et romanesque. Des œuvres de ces auteurs sont inscrites au patrimoine littéraire universel. Assia Djébar, d'ailleurs, elle-même, se reconnaît implicitement dans cette lignée des *inspirés*, tels que « Albert Camus, Diégo-Suarez, Miguel de Cervantès, ... »⁶.

Le moins qu'on puisse remarquer chez cette romancière, bien qu'elle ne soit pas native d'Oran, c'est son attirance plus que sentimentale, nous dirions même, presque fusionnelle avec la ville. Il en résulte de cette communion un fort intérêt dans ses projets d'écriture.

Albert Camus et Assia Djébar : croisement d'écritures

La célébration du Cinquantième anniversaire de l'indépendance de l'Algérie fut, en cette année 2012, le moment fort du calendrier des

⁴ La prolifique production littéraire, particulièrement riche en thèmes et variée en style d'Assia Djébar, fait l'objet de très nombreuses études de critiques littéraires universitaires de l'espace francophone, et même anglophone.

⁵ En plus de ses talents littéraires, Assia Djébar a des rapports étroits avec l'écriture cinématographique. Son expérience d'animatrice de séminaires de cinéma à l'Université d'Alger lui a permis d'écrire et de tourner deux films : *La Nouba des femmes du Mont Chenoua*, en 1978, mal vu à Alger, reçoit le Prix de la Critique internationale à la Biennale de Venise ; *La Zerda ou les chants de l'oubli*, en 1982.

⁶ Djébar, A. (1980), *Le Monde Dimanche*, « Une ville, un écrivain, Oran », *op.cit.*

commémorations, tant en Algérie qu'en France. Il est bien vrai que l'évènement politique, en lui-même, symbolise incontestablement la fin, en 1962, de la colonisation et le recouvrement de la souveraineté nationale, obtenus après sept ans et demi d'une guerre de décolonisation des plus inhumaines qu'ait connues le XX^e siècle.

Il reste, néanmoins, qu'au-delà des horreurs de la lutte contre le colonialisme, l'Algérie en est venue, trente ans après, en 1992, à renouer avec la violence durant la « décennie noire » ou les « années rouges »⁷.

Pendant cette période, les terroristes ont fait subir aux populations les mêmes actes d'horreur que ceux perpétrés par les déchaînements de haine et de meurtres organisés par l'OAS, qui avaient marqué les six derniers mois (janvier-juillet 1962) de la « présence française » en Algérie et, plus particulièrement, Alger et Oran.

Dans ce contexte, il y a lieu toutefois, de relever le parallèle qu'on pourrait aisément établir entre le roman d'Albert Camus, *La Peste*, et *Oran, langue morte*, le recueil de nouvelles de l'écrivaine Assia Djebar.

Albert Camus et Assia Djebar ont, tous deux, fait de l'espace de la ville le lieu de mémoire où se sont passés et déroulés des événements réels ou imaginés. Si tous deux ont, chacun à sa manière construit son récit narratif, ils se rejoignent, au moins, sur un même registre : celui de la dénonciation des drames paroxystiques où, nulle ville, autant qu'Oran, n'a été vouée aux violences extrêmes.⁸

Par le biais de sa seconde épouse oranaise, Francine Faure, Albert Camus avait pris attache avec Oran⁹, ce qui lui a permis d'avoir de fréquents séjours dans la ville, notamment de janvier 1941 à août 1942, période durant laquelle il lui était loisible de se documenter sur la peste et de s'informer sur la société oranaise. Celle-ci lui fournit les personnages de son roman : le docteur Rieux, Rambert, le journaliste parisien, le père Paneloux dont les « reconstitutions épigraphiques faisaient autorité », Tarrou etc.¹⁰

Le Prix Nobel de littérature avait délibérément choisi Oran pour camper les « héros » de ses romans, notamment *l'incident sur la plage de*

⁷ Aslaoui, L. (2000), *Les années rouges*, Alger, éd.Casbah.

⁸ Déjà présente, cette violence dans *Saison violente*, le roman d'Emmanuel Roblès, un enfant de la ville.

⁹ À propos d'Oran, «...quoique Camus la dise souvent laide, paraît plus agréablement européenne qu'Alger... », Todd, O. (1996), *Albert Camus. Une vie*, Paris, Gallimard, p. 228.

¹⁰ Benkada, S (2010), « Albert Camus dans la mémoire oranaise », communication présentée au Centre Culturel algérien à Paris, le 10 janvier 2010, à l'occasion de la Commémoration du 50^e anniversaire de la mort d'Albert Camus.

Bouisseville qui a inspiré la scène du meurtre dans *L'Étranger*¹¹. C'est incontestablement son roman *La Peste* où il situe d'emblée le récit en (194.) à Oran ; d'aucuns à l'époque ne pouvaient s'empêcher de faire un rapprochement avec l'occupation nazie de la France¹².

Cependant, quatorze ans plus tard, soit en 1961-1962, lorsque les peuples français et algérien vont se trouver confrontés aux grandes violences causées par les extrémistes partisans de l'Algérie française, la Peste, métaphore de la collaboration pétainiste, s'estompe. Elle se donne à voir comme un roman prémonitoire qui annonçait l'angoisse collective créée dans la population européenne d'Algérie par la folie meurtrière de l'OAS.

Michèle Villanueva, écrivaine européenne d'Algérie, affirme avec une précoce lucidité qu'on décèle rarement chez ses compatriotes : « Je suis née à Oran, dans les quartiers populaires espagnols d'Eckmühl. J'ai d'abord enseigné, de 1962 à 1965, au lycée Ben Badis d'Oran. Trente ans plus tard, me plongeant dans la guerre d'Algérie, j'ai relu Camus. Et j'ai eu le choc de *La Peste* qui m'est alors apparu comme ce que j'avais vécu à Oran ». Quant à l'historien britannique Alistair Horne¹³, il est l'un des premiers à avoir pressenti dans *La Peste* une œuvre éminemment annonciatrice d'un événement historique.

Contrairement à celle d'Albert Camus, la biographie d'Assia Djebbar reste quelque peu silencieuse sur un quelconque séjour effectué à Oran. Pourtant la ville et les événements lointains et récents qu'elle a connus n'en ont pas moins été pour la romancière une ineffable source d'inspiration. Nous savons les liens d'attache à l'histoire et à l'identité de la ville qui l'unissent à ses ami(e)s oranais(es), qui sont en même temps ses « initiateurs » comme elle se plaît non sans quelque affectueuse malice à les qualifier ; en l'occurrence les proches de son compagnon oranais Malek Alloula¹⁴.

¹¹ Chaullet-Achour, C. (2005), « Albert Camus et Oran », Colloque « Albert Camus : Oran, l'Algérie, la Méditerranée », Centre culturel français d'Oran.

¹² Ce que confirmera Camus dans une lettre du 11 janvier 1955 qu'il écrivit à Roland Barthes : « *La Peste*, dont j'ai voulu qu'elle se lise sur plusieurs portées, a cependant comme contenu évident la lutte de la résistance européenne contre le nazisme ». À ce sujet, Barthes, R. (1955), « *La Peste*, annales d'une épidémie ou roman de la solitude ? », in *Œuvres complètes*, t. 1, 1942-1965, Paris, éd. Seuil, 1993, p. 454-455.

¹³ Horne, A. (2007), *Histoire de la guerre d'Algérie*, Paris, Albin Michel, Alger, éd. Dahlab, (éd. originale anglaise : *A Savage War of Peace*, Macmillan London Ltd., 1977).

¹⁴ Frère aîné du dramaturge Abdelkader Alloula (1938-1994), Malek Alloula est né en 1937 à Oran. Écrivain, poète et critique littéraire, connu pour son travail sur la représentation de la femme algérienne dans l'iconographie cartophilique coloniale, *Le Harem colonial. Images d'un sous-érotisme*, Paris-Genève, éd. Slatkine, 1980.

Les tragiques événements qu'avait connus l'Algérie durant la *décennie noire* (1992-2002) ont fait l'objet de remarquables et pertinentes études de la part d'écrivaines et essayistes algériennes dont Assia Djébar qui se place assurément en tête¹⁵. Assia Djébar qui a vu bon nombre de ses amis intellectuels tomber l'un après l'autre sous les balles ou sous la lame tranchante des couteaux des terroristes: le journaliste et poète Tahar Djaout le 3 juin 1993, le psychiatre Mahfoud Boucebcî le 15 juin 1994, le sociologue M'hamed Boukhobza le 27 juin 1994, Abdelkader Alloula, 10 mars 1994¹⁶.

Un an à peine après cette série d'assassinats en 1993 et 1994, Assia Djébar restitue dans son ouvrage, *Le Blanc de l'Algérie*, les derniers instants de la mort de ces victimes propitiatoires, en nous mettant en garde de ne pas le considérer comme un « exercice de déploration littéraire »: « J'ai voulu, dans ce récit, explique-t-elle, répondre à une exigence de mémoire immédiate : la mort d'amis proches (un sociologue, un psychiatre et un auteur dramatique); raconter quelques éclats d'une amitié ancienne, mais décrire aussi, pour chacun, le jour de l'assassinat et des funérailles — ce que chacun de ces trois intellectuels représentait, dans sa singularité et son authenticité, pour les siens, pour sa ville d'origine, sa tribu »¹⁷.

Depuis les débuts de ces « années rouges », Assia Djébar sent ardemment, avoue-t-elle, «le désir de dérouler une procession : celles des écrivains d'Algérie, depuis au moins une génération, saisis à l'approche de leur mort — celle-ci accidentelle, par maladie ou, pour les plus récents, par meurtre »¹⁸. Et depuis lors elle ne cesse de consacrer sa créativité littéraire en se faisant l'impérieux devoir de rallumer la flamme du souvenir en hommage à la mémoire de tous ceux et celles qui ont été

¹⁵ Benmansour, L. (1997), *La prière de la peur*, Paris, éd. la Différence.

Aslaoui, L. (2000), *Les années rouges*, Alger, éd. Casbah.

Balhi, M. (1998), *Chroniques des années infernales*, Alger, éd. Marinor.

Etc...

¹⁶ « Le héros de la ville, un homme de jovialité et de générosité », comme le qualifie Assia Djébar, frère cadet de Malek Alloula, son compagnon d'Assia Djébar, Abdelkader Alloula (1938-1994), dramaturge et intellectuel était engagé sur tous les fronts de la lutte pour les droits politiques et de l'action humanitaire, il fut grièvement blessé à Oran. par deux terroristes islamistes, le 10 mars 1994, le soir du 28^{ème} jour du mois sacré de ramadhan 1414. Transporté à Paris, il y décède le 15 mars. A l'occasion de ses funérailles à Oran, auxquelles assistèrent une foule immense, des gens du peuple, et d'intellectuels, Rédha Malek, chef du gouvernement, lança la célèbre expression : « Il faut que la peur change de camp ».

¹⁷ Djébar, A. (1995), *Le Blanc de l'Algérie* (récit), Paris, éd. Albin Michel, p. 11.

¹⁸ *Idem.*, p. 11.

innocemment massacrés lors des actes de barbarie et des meurtres fratricides.

À l'« exigence de mémoire immédiate » qu'elle déploie éloquemment dans *Le Blanc de l'Algérie*, l'écrivaine, ou convient-il de la qualifier sciemment en la circonstance de *mémorialiste* ou de *chroniqueuse*, effectue dans *Oran, langue morte* un déplacement de regard vers, cette fois-ci, une *mémoire antérieure* ; une sorte de « retours en arrière dans la guerre d'hier », selon sa propre expression. Sur le plan de l'écriture, le recueil se présente comme le croisement du discours littéraire et de la chronique journalistique¹⁹.

En effet, *Oran, langue morte* n'est pas à proprement parler une œuvre romanesque, mais un recueil de nouvelles écrites entre les mois d'août et d'octobre 1996 à Paris : *Oran, langue morte*, *L'attentat* et *Le corps de Félicie*. Dans toutes ces nouvelles, Oran investit l'imaginaire de l'auteure qui met à contribution les lieux de mémoire de la guerre du passé (période de l'OAS 1961-1962) et du présent (terrorisme intégriste, 1992-1999).

Dans les deux nouvelles, *Oran, langue morte* et *Le corps de Félicie*, Assia Djebar établit un lien direct entre des protagonistes différents, sur les mêmes lieux, mais à des époques différentes : la politique de la « terre brûlée » de l'OAS, la journée sanglante du 5 juillet 1962, et les massacres des populations et assassinats des intellectuels par les terroristes islamistes. Sont évoqués aussi dans la nouvelle *Oran, langue morte*, les actes criminels des tueurs de l'OAS. Assia Djebar décrit la scène atroce de l'assassinat d'un couple d'Algériens dans une chambre d'hôpital à Oran.

On se demande alors comment d'un fait réel, Assia Djebar a pu tisser la trame de son récit. En fait, le couple d'Algériens assassinés n'est autre que le couple Mustapha et Abassia Fodil²⁰, deux militants communistes de la cause nationale.

¹⁹ *Oran, langue morte* donne l'occasion à Assia Djebar de montrer, à souhait, son talent de nouvelliste et la fait renouer avec ses premiers écrits journalistiques du temps du journal *El Moudjahid* à Tunis (1958-1959) où elle fut la collaboratrice de Frantz Fanon.

²⁰ Mustapha Fodil, né le 16 février 1925 à Sidi-Bel-Abbès, secrétaire régional du PCA pour l'Oranie, était hospitalisé à la clinique du Front de mer, à Oran, lorsque, le vendredi 2 février 1962 à 10h 45, des tueurs de l'OAS attaquent à la mitrailleuse la chambre de la clinique; en quittant les lieux, les assaillants jetèrent des grenades derrière eux ; Mustapha Fodil décède sur le coup, tandis que son épouse Abassia Fodil qui l'accompagnait, très grièvement blessée, décèdera quelques heures plus tard à l'hôpital d'Oran.

Abassia Fodil (née Dali-Ahmed) est née le 1^{er} mars 1918 à Sidi-Bel-Abbès. Secrétaire régionale du Parti communiste algérien (PCA) pour l'Oranie et figure de proue du mouvement féministe algérien.

De même qu'elle évoque sans le nommer, l'assassinat d'Abderahmane Fardeheb²¹ :

«Non loin de notre quartier, deux ou trois adolescents, m'a-t-on dit, venus dans une vieille guimbarde qui ensuite fila vers le quartier du « Petit Lac », ont tiré à bout portant sur un professeur d'université d'âge mur qui sortait de chez lui, un de ses petits enfants à ses côtés. C'est un maître qui a formé d'autres maîtres en sociologie : en arabe et en français.

Il se savait menacer. Une université française lui proposait de venir enseigner comme professeur associé.

Le maître prenait son temps parce que cela lui coûtait (il n'avait pas bougé de sa ville, depuis les années soixante) et il faisait ses préparatifs. Ces derniers jours, il n'attendait que son visa français.

Les meurtriers l'ont atteint juste avant. Abattu, le professeur ! On m'a rapporté au cimetière le drame; on m'a décrit l'onde douloureuse qui a traversé le monde des étudiants et des jeunes collègues...

Le corps du maître assassiné a été transporté à l'hôpital, puis à la morgue.» Oran, langue morte (nouvelle), p. 47.

²¹ Professeur d'économie à l'Université d'Oran, Abderahmane Fardeheb militant du PAGES (Parti de l'Avant-Garde Socialiste), membre fondateur du comité d'Oran de la Ligue algérienne des droits de l'homme, fut abattu le 26 septembre 1994 par deux de ses anciens étudiants ; le matin, en se rendant à l'université. Sa fille qui l'accompagnait échappa par miracle à la mort.

Sur ces événements, voir notre intervention du 18 mars 2012 sur la chaîne BFM/TV, dans le cadre d'un reportage de Laëtitia Soudy et Quentin Baulier : « Fin de la Guerre d'Algérie : le massacre d'Oran reste dans les mémoires ». Ainsi que les travaux de l'historien Fouad Soufi, entre autres : « L'histoire face à la mémoire : Oran, le 5 juillet 1962 », Colloque *La guerre d'Algérie dans la mémoire et l'imaginaire ?*, in Dayan-Rosenman, A., Valensi, L., « La guerre d'Algérie dans la mémoire et l'imaginaire », Actes du colloque, Paris, Université Paris 7 puis École des hautes études en sciences sociales, 14-16 novembre 2002, Saint-Denis, éd. Bouchène, 2004, p. 133-147. Ainsi que, Daum, P., A., « Chronique d'un massacre annoncé. Oran, 5 juillet 1962... », in *Le Monde Diplomatique*, janvier 2012, p. 14-15.

« Oran et les meurtres » : la journée sanglante du 5 juillet 1962 revisitée

Dans *Le corps de Félicie*, la nouvelle la plus longue du recueil (130 pages), Assia Djebar semble être très bien informée du déroulement des événements de ce tragique jeudi 5 juillet 1962 à Oran. En effet, son récit coïncide avec de nombreux témoignages que nous avons recueillis auprès des témoins de cette journée sanglante, dont des « massacreurs ». Ceux-ci, éléments au passé douteux, ont intégré les rangs du FLN/ALN, à partir du 19 mars 1962, date du cessez-le-feu, et lendemain de la signature des Accords d'Évian.

Ces « combattants de la dernière heure » ont été à l'origine de nombreux dépassements qui ont failli, durant la période transitoire de mars à juillet 1962, mettre en danger la fragile paix qui venait d'être si chèrement acquise. Certains de ces « marsiens »²² se sont donné une virginité patriotique, en montrant un zèle excessif dans les tueries :

« Oran et les meurtres. En conclusion lugubre de cette dernière année, où les assassinats s'étaient succédé jour après jour : avec cette différence que les tueurs venaient de changer de camp. Après des mois où « la chasse à l'Arabe » avait été systématiquement menée, en une journée, intervint la vengeance. De la part de qui : des “gens de la pègre”, “ceux qu'on avait libérés récemment des prisons”, un ou deux mois auparavant (on avait ouvert les portes aux prisonniers politiques, mais aussi à ceux de droit commun !)...

J'avais rencontré beaucoup de ceux qui, aussitôt après le 19 mars, en mettant simplement un uniforme flambant neuf, se présentaient en « maquisards », en « libérateurs », en « combattants ». Après cette hypocrisie et ces comédies, voici que, dans le même cortège, se préparait soudain la terrible danse macabre !

Ce jour du 5 juillet, je ne me suis dit cela ni clairement, ni lucidement. J'étais encore naïf, mais je reconnaissais déjà, à l'instinct (ou à un je-ne-sais-quoi dans une gouaille soi-disant « oranaise », lorsqu'elle devient excessive, douteuse), les

²² En référence au mois de mars (1962).

« vrais » des « faux », disons les véritables acteurs des figurants, ou même des « traîtres déguisés » : cela formait l'essentiel de mes conversations avec Brahim, mon initiateur. Silencieux sur son passé était-il, souriant souvent avec mépris devant les nouveaux vantards et hâbleurs... »

A peine les irréductibles de l'OAS, avec leur politique de la « terre brûlée » menée presque à son terme dans notre ville maudite, à peine ces démons furent-ils partis (ils s'éclipsèrent dans une fuite in extremis vers le proche rivage espagnol) que leurs esclaves d'hier, leurs pseudo-ennemis exhibaient leur museau de loup! », *Le corps de Félicie* (nouvelle), p. 337-338.

Assia Djebar qui, le 5 juillet 1962, se trouvait à Alger en reportage sur les premiers jours de l'indépendance²³, semble, néanmoins, très bien informée du déroulement des événements de cette tragique journée à Oran :

« Remonte en moi le déroulé de cette journée : chants des défilés, cortèges effervescents, à la fièvre joyeuse, cela dans tout le pays...Partout, sauf à Oran; Oran où la tragédie a été cachée ensuite comme une honte.

J'avais juste vingt ans; le souvenir de ce jour me reste gris, brumeux, taraudé que j'étais par une inquiétude montante.

Ce 5 juillet et les deux jours suivants !

Car j'ai crain de plus en plus ta mort, Félicie. Et je refais connaissance aujourd'hui avec le plomb de cette angoisse d'autrefois, de ce désert de l'âme», *Le corps de Félicie* (nouvelle), p. 335.

Elle ne laisse pas mourir Félicie de mort violente, « sous la lame du coutelas... des égorgeurs » ; elle lui donne le statut de « rescapée » pour l'appeler à témoigner de ce qu'ont pu vivre pendant plusieurs heures de nombreuses personnes qui étaient destinées à l'« abattoir » :

« En ce 5 juillet oranais, non loin de la nouvelle préfecture, ils se retrouvèrent, un lot d'une

²³ Le 1^{er} juillet 1962, Françoise Giroud envoie Assia Djebar à Alger afin d'effectuer pour *L'Express*, un reportage sur les premiers jours de l'indépendance, le 26 juillet, le reportage paraîtra sous le titre de, « L'Algérie des femmes ».

vingtaine de personnes, proies désignées de deux ou trois égorgeurs qui, avec des grognements, avaient réussi à les cantonner sur un remblai, près d'un hangar... Le reste de la foule, la joyeuse, l'hystérique et ceux qui soudain avaient humé le danger (parce que, simples badauds, Européens, ou pour une autre moitié, des "indigènes" au teint clair, habillés avec recherche, il y eut même, parmi ces derniers, une institutrice d'un certain âge dont l'élégance à l'européenne allait l'exposer), cette foule donc avait réussi à s'égailler sur une large avenue, puis à se disperser, les couples européens étaient pris ensuite en charge par des soldats français qui avaient reçu ordre jusqu'alors de ne pas intervenir... Ils furent sauvés, ceux-là. D'autres, à un carrefour opposé, environ une dizaine, furent exécutés et, en moins d'un quart d'heure, leurs corps emportés disparurent.

Le groupe, où se trouvait Félicie, semblait à son tour aller à l'abattoir ! », *Le corps de Félicie* (nouvelle), p. 344.

À y voir de plus près, *Oran, langue morte* dans le recours à la symbolique, n'est pas très éloignée de *La Peste* d'Albert Camus; sauf peut-être que, chez Assia Djébar, la particularité demeure dans la quasi-présence de l'obsession de la mort violente, à tel point que nous avons l'impression qu'elle fait sortir les personnages de ces nouvelles, du martyrologe des victimes innocentes de toutes les barbaries. Elle leur rend la voix au-delà de leurs sépultures (pour ceux qui ont eu la chance d'en avoir une), pour crier toute leur innocence dont se sont abreuvés les fous de Dieu et les desperados d'une cause perdue d'avance dans leur ivresse sanguinaire. Comme pour les femmes, les morts chez l'auteure :

« S'éclatent en poussant un cri de malheur pour se libérer à leur façon mais libérer surtout leur voix »²⁴.

²⁴ Sari-Mohamed, L. (2006), « La parole occultée ou le voile du silence, dans *Oran, langue morte* de Assia Djébar », in Daoud, M. *Le roman moderne : écriture de l'autre et de l'ailleurs*, Oran, éd. CRASC, p. 127-137, p. 135.

Bibliographie

- Aslaoui, L. (2000), *Les années rouges*, Alger, éd. Casbah.
- Baalbaki, L. (1958), *Ana Ahya* (Je vis), Beyrouth, Dar majallât chiîr.
- Balhi, M. (1998), *Chroniques des années infernales*, éd. Marinor, Alger.
- Barthes, R. (1955), « La Peste, annales d'une épidémie ou roman de la solitude ? », in *Œuvres complètes*, t. 1, 1942-1965, Paris, éd. Seuil, 1993, p. 454-455.
- Benkada, S. (2010), « Albert Camus dans la mémoire oranaise », communication présentée au Centre Culturel algérien à Paris, le 10 janvier 2010, à l'occasion de la Commémoration du 50^e anniversaire de la mort d'Albert Camus.
- Benkada, S. (2012), « Villes et massacres collectifs : le cas d'Oran (1961-1962) », Conférence au CRASC, 21 février 2012, (compte-rendu, APS, 22 février 2012).
- Benkada, S., intervention le 18 mars 2012 sur la chaîne BFM/TV, dans le cadre d'un reportage de Laëtitia Soudy et Quentin Baulier : « Fin de la Guerre d'Algérie : le massacre d'Oran reste dans les mémoires ».
- Benmansour, L. (1997), *La prière de la peur*, Paris, éd. la Différence.
- Chalet-Achour, C. (2005), « Albert Camus et Oran », Colloque « Albert Camus : Oran, l'Algérie, la Méditerranée », Centre culturel français d'Oran.
- Daum, P., A., « Chronique d'un massacre annoncé. Oran, 5 juillet 1962... », in *Le Monde Diplomatique*, janvier 2012, p. 14-15.
- Djebar, A. (1957), *La Soif*, Paris, éd. Julliard.
- Djebar, A. (1980), *Le Monde Dimanche*, « Une ville, un écrivain, Oran » (supplément au n° 11038).
- Djebar, A. (1995), *Le Blanc de l'Algérie* (récit), Paris, éd. Albin Michel.
- Djebar, A., « Oran », in *Le Monde Dimanche*, 27 juillet 1980, (supplément au n° 11.038).
- Horne, A. (2007), *Histoire de la guerre d'Algérie*, Paris, Albin Michel, Alger, éd. Dahlab, (éd. originale anglaise : *A Savage War of Peace*, Macmillan London Ltd., 1977).
- Roblès, E. (1974), *Saison violente*, Paris, éd. Seuil.
- Sari-Mohamed, L. (2006), « La parole occultée ou le voile du silence, dans *Oran, langue morte* de Assia Djebar », in Daoud, M., *Le roman moderne : écriture de l'autre et de l'ailleurs*, Oran, éd. du CRASC, p. 127-137, p. 135.
- Slatkine.

Soufi, F. (2004), « L'histoire face à la mémoire : Oran, le 5 juillet 1962 », Colloque *La guerre d'Algérie dans la mémoire et l'imaginaire ?*, in Dayan-Rosenman, A., Valensi, L., «La guerre d'Algérie dans la mémoire et l'imaginaire », Actes du colloque, Paris, Université Paris 7 puis École des hautes études en sciences sociales, 14-16 novembre 2002, Saint-Denis, éd. Bouchène.

Todd, O. (1996), *Albert Camus. Une vie*, Paris, Gallimard.

Filmographie (d'Assia Djebbar)

Djebbar, A. (1978), *La Nouba des femmes du Mont Chenoua*.

Djebbar, A. (1982), *La Zerda ou les chants de l'oubli*.

Les wilayas dans la crise du FLN de l'été 1962

Amar MOHAND-AMER⁽¹⁾

Introduction

L'identification des centres de pouvoir pendant la Guerre de libération nationale (1954-1962) est difficile à cerner. Cela tient, en grande partie, à la nature intrinsèque du Front de libération nationale (FLN), mouvement révolutionnaire où le politique et le militaire sont fortement imbriqués. La tentative d'asseoir, dans la durée, une autorité centrale avec une répartition rigoureuse des rôles impartis aux uns et aux autres, initiée par le Congrès de la Soummam d'août 1956, est récusée, un an après, au Caire, à la session ordinaire du Conseil National de la Révolution Algérienne (CNRA). En effet, les principes de la primauté du politique sur le militaire et de l'intérieur sur l'extérieur n'ont pu, finalement, constituer la matrice fondamentale autour de laquelle élaborer une vision idéologique claire et pérenne.

La signature des accords d'Évian et l'entrée en application du cessez-le-feu, les 18 et 19 mars 1962, créent une nouvelle dynamique au FLN. Un réaménagement des équilibres et des rapports de force se met, dès lors, en place dans l'optique de l'indépendance nationale. Le recouvrement de la souveraineté algérienne le 3 juillet 1962 accentuera les clivages demeurés latents au cours des sept ans et demi de guerre. Aussi, entre la proclamation du cessez-le-feu et les élections à l'Assemblée nationale constituante fixées le 20 septembre, soit pendant la « Période transitoire », le FLN est confronté à ce que les historiens qualifient de « crise de l'été 1962 »¹. C'est un événement historique de

⁽¹⁾ Centre de recherche en anthropologie et de sciences sociales, 31 000, Oran.

¹ Harbi, M. (1980), *Le FLN, mirage et réalité. Des origines à la prise du pouvoir (1945-1962)*, Paris, éd. Jeune Afrique, p. 355-376 ; Meynier, G. (2002), *Histoire intérieure du FLN 1954-1962*, Paris, Fayard, p. 635-676 ; Ben Khedda, B. (1997), *L'Algérie à*

grande ampleur. Il fait intervenir un nombre considérable de protagonistes en un court laps de temps. Les plus importants sont des chefs politiques charismatiques, à l'instar d'Ahmed Ben Bella, et, à un degré moindre, Mohamed Boudiaf, et des dirigeants politiques ayant occupé (ou occupant) les plus hautes fonctions au sein du Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA), tels Ferhat Abbas et Benyoucef Ben Khedda. Les responsables de l'Armée de libération nationale (l'ALN), le colonel Houari Boumediene, chef de l'Etat-major général (l'EMG), et les colonels Tahar Zbiri, Salah Boubnider (Sawt el Arab), Mohand Oulhadj, Youcef Khatib (Hassan), Benhaddou Bouhdjar (Othmane), et Mohamed Chaâbani, respectivement commandants des wilayas 1, 2, 3, 4, 5, et 6, sont également des acteurs décisifs de la crise. L'ancienne puissance colonisatrice, la France, les pays voisins, la Tunisie et le Maroc, et l'Égypte nassérienne, ont aussi exercé une influence réelle dans les événements de l'été 1962 en Algérie.

Après avoir réussi à donner le primat au pragmatisme pendant la période de la guerre de libération, ce qui lui avait évité d'imploser malgré de nombreuses dissensions², le FLN est miné en 1962 par ses contradictions. Par conséquent, il négocie mal le processus de sortie de la guerre. Ses institutions politiques fondamentales, le GPRA et le CNRA, ne parviennent pas à assurer la transition vers l'indépendance du fait de la rétraction de leur rôle et de leur influence, leurs missions ayant été réduites par les dispositions des accords d'Évian. C'est l'Exécutif provisoire qui détient le droit de l'exercice du pouvoir officiel pendant la Période transitoire. Sur le plan politique stricto-sensu, à la session extraordinaire du CNRA à Tripoli (25 mai-6 juin 1962), le GPRA a été fortement contesté. Lui et le CNRA sont donc contraints à ne plus jouer que des rôles secondaires. Le Groupe de Tlemcen dont le leader est Ben Bella, l'armée des frontières et les wilayas se substituent à eux, et réclament une passation des pouvoirs à leur profit. L'impossibilité de parvenir à un *modus vivendi* avant l'indépendance révèle la précarité d'institutions qui avaient fait leur preuve durant la guerre. Elle pose la question des enjeux du moment liés à la légitimité du pouvoir, à sa

l'indépendance : la crise 1962, Alger, éd. Dahlab ; Haroun, A. (2000), *L'Été de la discorde. Algérie 1962*, Alger, éd. Casbah ; Mohand-Amer, A. (2012), « Les déchirements du Front de libération nationale à l'été 1962 », in Bouchène, A., Peyroulou, J.-P., Siari-Tengour, O., Thénault, S. (dir.), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Alger/Paris, Barzakh/la Découverte, p. 558-564.

² Mohand-Amer, A. (2014), « Les crises du FLN, 1954-1954 », in Actes du colloque organisé le 5 avril 2013 par le FORSEM de Lyon, *L'Algérie d'aujourd'hui entre poids du passé et exigences de l'avenir*, Paris, éd. Bouchène, p. 89-97.

légalité, aux modalités de son déploiement ou redéploiement, aux forces qui le sous-tendent...

Dans ce contexte de tensions, l'ALN des maquis, sous la forme localisée des différentes wilayas, joue un rôle crucial. Les wilayas participent aux recompositions que connaissent le FLN et l'ALN, particulièrement celles qui sont relatives à l'appropriation et à la répartition du pouvoir. Elles sont emblématiques des transformations rapides des structures du FLN, ces bouleversements les engageant, en fonction de la conjoncture, à endosser, des responsabilités majeures et à être actives, ou bien à se limiter à un rôle d'appoint ou à rester passives. Les alliances qu'elles contractent sont au centre des stratégies et des tactiques des différents protagonistes. Le pôle central de ces coalitions est, sans conteste, celui qui s'articule autour de Ben Bella. Dernier responsable national de l'Organisation spéciale du PPA/MTLD³, l'OS (1947-1950), co-fondateur du FLN, figure emblématique de la Révolution algérienne, Ben Bella jouit en 1962 d'un prestige immense tant en Algérie qu'à l'étranger. Ses soutiens politiques et militaires sont nombreux. L'adoubement de son groupe par des puissances étrangères, l'Égypte et la France notamment, consolide sa prééminence symbolique sur le FLN et l'ALN. La légitimité de Ben Bella en 1962 est duale, charismatique et rationnelle en même temps. Elle se fonde sur une aura politique, due à son premier parcours nationaliste, puis à son rôle capital dans l'histoire du FLN⁴. Depuis le CNRA organisé au Caire en août 1957, il est considéré comme le leader naturel du FLN. Sa libération le 18 mars 1962 démultiplie sa capacité de mobilisation et son champ d'influence sur l'ensemble des structures de la Révolution, fondant sa capacité de domination charismatique. Usant d'une stratégie active d'ouverture et de rassemblement, et parfois des «coups de force»⁵ politiques audacieux, à l'exemple du forcing pour l'organisation du CNRA de Tripoli en mai/juin 1962, il réussit à imposer, à l'indépendance, le Bureau politique (BP). Cette institution, forte de l'appui des plus importantes forces politico-militaires du FLN est

³ Le MTLD (Mouvement pour le triomphe des libertés publiques) a été créé à l'occasion des élections à l'Assemblée nationale du 10 novembre 1946. C'est le paravent légal du PPA (Parti du peuple algérien) officiellement dissous le 26 septembre 1939, deux ans après sa fondation le 11 mars 1937, et successeur de l'ENA (Étoile nord-africaine) fondée en 1926.

⁴ Carlier, O. (2012), « Ahmed Ben Bella : de la lutte nationale à la course au pouvoir (1952-1962) », in *Jeune Afrique*, <http://www.jeuneafrique.com/176536/politique/ahmed-ben-bella-de-la-lutte-nationale-la-course-au-pouvoir-1952-1962/>.

⁵ Dobry, M. (1986), *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Science Po, p. 227-237.

incontestée; elle incarne le pouvoir régalien et permet à Ben Bella d'exercer un pouvoir légitimé politiquement, fondant sa capacité de domination légale. Cette légitimation reste cependant fragile car reposant plus sur des alliances objectives imposées par la conjoncture que sur une adhésion des différents acteurs de la crise à un projet politique, sous l'égide du BP.

Dans son conflit opposant Ben Bella au GPRA, trois des six wilayas, en l'occurrence l'Aurès-Nememchas (W 1), l'Oranie (W 5), et le « Sahara »⁶ (W 6) lui apportent leur soutien. Les trois autres, sans lui être frontalement hostiles, restent dans des postures légalistes (envers le GPRA) et/ ou individuelles, selon les situations. Cette catégorisation doit être nuancée : les wilayas appartenant à l'un ou l'autre des partis ne constituent pas forcément des entités partageant une même vision politique ou défendant un projet équivalent, chacune d'elles ayant ses propres aspirations, résultat de trajectoires particulières.

Cet article entend rendre compte de la situation des wilayas dans leur ensemble durant la période de transition de l'été 1962. On y analysera les positions qu'elles ont prises dans la constitution des alliances politico-militaires et les formes et les modalités des négociations des différents segments de pouvoir(s) au lendemain de l'indépendance. Pour cela, il est nécessaire d'être attentif aux capacités d'arbitrage des wilayas lors des principales séquences de la crise, en même temps qu'à leurs limites politiques, confrontée aux jeux et enjeux de cette « guerre de succession »⁷.

I. L'Aurès-Nememchas : une wilaya à la direction bicéphale en 1962

L'Aurès-Nememchas est étroitement liée au moment historique du 1^{er} novembre 1954. C'est dans cette région que les premières opérations du FLN ont eu le plus grand retentissement. Considérée par les autorités coloniales françaises comme un territoire stratégique dans le dispositif militaire de l'ALN, la Zone 1 subit, dès le déclenchement de la guerre, une contre-offensive politique et militaire de grande importance, l'objectif des autorités françaises étant de briser la dynamique insurrectionnelle du FLN.

⁶ La terminologie Sahara est utilisée ici dans une acception extensive. La délimitation géographique de la zone 6 puis la wilaya 6 n'englobe pas l'ensemble des territoires sahariens. Les frontières de cette vaste région ont souvent changé au cours de la Guerre de libération nationale.

⁷ Harbi, M. (1980), *Le FLN, mirage et réalité...*, *op.cit.*, p. 355-376.

Le premier chef des Aurès-Nememchas est Mostefa Ben Boulaïd. C'est l'un des principaux fondateurs du FLN. Son autorité morale et politique dans la région est reconnue. Il est arrêté à la frontière algéro-libyenne le 11 février 1955. Condamné à mort, il est incarcéré à la prison de Coudiat à Constantine. Il s'en évade le 11 novembre de la même année. De retour dans sa zone, il est victime le 23 mars 1956 de l'explosion d'un poste-émetteur piégé par l'armée française. Sa mort va accentuer la déliquescence de la situation de l'Aurès-Nememchas, déjà commencée avec l'élimination, le 23 octobre 1955, de Bachir Chihani par ses lieutenants⁸. Devenue le théâtre de dissensions d'ordre politique, militaire et tribal, la zone 1 perd son influence sur le FLN et l'ALN. Les successeurs de Ben Boulaïd, à la tête de l'Aurès-Nememchas, n'arriveront jamais à imposer leur leadership ni sur le plan de la région ni au sein du CCE, CNRA ou GPRA.

N'ayant pu désigner une direction représentative et légitime, les représentants de la zone 1 sont absents au Congrès de la Soummam d'août 1956. Afin d'affirmer son autorité sur la zone 1 devenue wilaya 1, le CCE 1 y délègue le colonel Youcef Zighoud et le commandant Amirouche. Il y nomme à sa tête Mahmoud Chérif qui dirigera la wilaya à partir de Tunis. La prise en main de l'Aurès-Nememchas par le CCE 1 normalise sa situation vis-à-vis du FLN⁹. Promu membre du CCE 2 en août 1957, Chérif est remplacé par Mohamed Lamouri. Ce dernier est, à son tour, nommé au COM-Est, en avril 1958. C'est Ahmed Nouaoura qui lui succède. Ces changements ne favorisent pas la stabilité d'une wilaya où les dissidences sont permanentes.

Au mois de novembre 1958, le colonel Lamouri, appuyé par des officiers et membres de la wilaya 1 et bénéficiant du soutien logistique des services de renseignements égyptiens¹⁰, tente de renverser le GPRA, créé, deux mois avant, le 19 septembre 1958. Le putsch avorte. Lamouri et ses partisans sont jugés, condamnés à mort, et exécutés¹¹. Cette séquence de la Guerre de libération nationale renvoie l'Aurès-Nememchas à une situation de précarité politique. Alors qu'elle

⁸ A ce sujet, Madaci, M.-L. (2001), *Les Tamiseurs de sable. Aurès-Nememcha 1954-1959*, Alger, ANEP.

⁹ A ce sujet, rapport du commandant Amirouche cité dans Mellah, A. (2004), *Maḥattāt ḥāssima fī thawrat awwal noufambar 1954*, Aïn M'lila, Dâr El-Houda, p. 147-156.

¹⁰ Dib (al), M.-F. (1985), *Abdel Nasser et la révolution algérienne*, Paris, l'Harmattan, p. 290-291.

¹¹ Harbi, M. (1997), « Le Complot Lamouri », in Charles-Robert Ageron (dir.), *La Guerre d'Algérie et les Algériens 1954-1962*, Actes de la table ronde, Paris, 26 et 27 mars 1996, IHTP (Institut d'histoire du temps présent), Paris, Armand Colin, p. 151-179.

représentait l'avant-garde de l'insurrection en 1954, elle est devenue à la suite de l'« affaire Lamouri » une wilaya dont le crédit politique au FLN s'est considérablement effrité, d'où sa marginalisation jusqu'à l'indépendance.

En 1962, un ancien commandant de la wilaya, le colonel Abidi Hadj Lakhdar, dispute la direction de la wilaya au commandant en exercice, le colonel Tahar Zbiri. A Tripoli (juin), le FLN s'avoue incapable d'arbitrer entre les deux fractions : c'est « l'affaire des procurations de la wilaya 1 », à l'origine de l'échec du CNRA et de l'implosion du FLN historique. Devant les atermoiements du GPRA et son attentisme, le colonel Zbiri, comme un nombre important de responsables politiques et militaires, rejoint le Groupe de Tlemcen¹². Quant au colonel Hadj Lakhdar, il finira par reconnaître l'autorité du BP et de Ben Bella.

Le ralliement de la wilaya 1 au groupe de Tlemcen n'est pas le résultat de tractations ou de stratégie, il est la conséquence du déficit de légitimité du GPRA, en particulier après la libération des chefs historiques le 18 mars 1962¹³.

II. Le Nord-Constantinois : une opposition affirmée à l'armée des frontières

Les rapports confidentiels de l'armée française de 1962 considèrent la wilaya 2 comme étant une structure militaire solide et bien organisée. À l'instar de l'ALN de l'intérieur, elle a subi lourdement le choc du Plan Challe. Elle a cependant moins connue de crises et de dissensions internes que d'autres wilayas. Elle se caractérise également par sa franche opposition à l'EMG et à l'armée des frontières, au nom du principe selon lequel le commandement de l'ALN ne doit pas se situer à l'extérieur du pays. Cette hostilité date de la création de l'état-major général au CNRA de Tripoli (décembre 1959/janvier 1960). Elle est donc antérieure à mars 1962.

Par le jeu des alliances, la wilaya 2 se retrouve naturellement dans le camp du GPRA, dans la mesure où l'EMG constitue l'allié principal au groupe de Ben Bella. Un autre facteur explique cette situation : en 1962, dans le tumulte de la crise de l'été, les dirigeants de la wilaya 2 sont loyaux à leur ancien commandant en chef Ben Tobbal. Ce dernier, membre du triumvirat des « 3B », fait partie de ceux qui dénie à Ben Bella le droit de régenter le FLN à sa façon. En juin 1962, dans le BP

¹² Zbiri, T. (2008), *Moudhakkirât âkhir qâdat al-Awrâs al-târîkhiyyîn, 1929-1962*, Alger, ANEP.

¹³ Ben Bella, Boudiaf, Khider, Aït Ahmed, et Bitat.

proposé par Ben Bella et ses partisans au CNRA de Tripoli, les principaux dirigeants de la révolution armée, ceux qui avaient mené la guerre et finalisé les négociations de paix avec les Français, sont en effet absents, qu'il s'agisse de Krim, de Boussouf, de Ben Tobbal, de Ben Khedda ou de Dahlab.

Sur le plan politique, la wilaya 2 poursuit une logique pragmatique. Son opposition au colonel Boumediene n'est pas synonyme d'hostilité à Ben Bella. Aussi, quand le GPRA avalise, le 23 juillet 1962, la composition du BP¹⁴ proposé par le Groupe de Tlemcen, le responsable du Nord-Constantinois Salah Bounider (Sawt el Arab) appuie ce processus de normalisation. Le rapprochement entre Ben Bella et la wilaya 2 est fondamentalement politique et tactique : il renforce la position du BP et minore celle de l'EMG. Le BP comprend les cinq chefs historiques libérés le 18 mars 1962, Ben Bella, Boudiaf, Khider, Aït Ahmed¹⁵, et Bitat, ainsi que Hadj Benalla, et Saïd Mohammedi, deux proches de Ben Bella. L'EMG n'y est pas représenté. C'est une double victoire pour Ben Bella dont le pouvoir est désormais reconnu légitime : il n'est pas contesté par le GPRA et les « 3 B », ni par les wilayas et l'armée des frontières.

Sur le plan militaire, la wilaya 2 a une position géographique stratégique. Elle constitue un poste avancé du GPRA à l'est. Elle contrôle aussi la région de Souk Ahras, point de passage important pendant la guerre entre la Tunisie et l'Algérie. A la suite du modus vivendi avec Ben Bella, les responsables de la wilaya 2 consolident leur autorité sur la région du Nord-Constantinois. En effet, une sédition en son sein a été fomentée par l'EMG au cours des mois précédents. Marginalisé par la constitution du BP et le règlement définitif de la question du leadership au profit exclusif de Ben Bella, l'EMG se redéploie militairement en occupant Bône (l'actuelle Annaba) et Constantine le 25 juillet 1962. Cette action remet l'armée des frontières dans le jeu politique. Soutenue par des dissidents de la wilaya, en l'occurrence les commandants Larbi Berredjem et Rabah Belloucif et leurs partisans, et par les troupes de la wilaya 1 commandés par le colonel Zbiri, l'armée des frontières prend progressivement le contrôle du Nord-Constantinois. La wilaya 2 a vécu. Elle aura été la première au sein de l'ALN de l'Intérieur à être confrontée à l'armée des frontières. C'est le début violent de la reconversion des wilayas historiques. Ce processus prendra fin en décembre 1967 avec

¹⁴ Le même BP soumis au CNRA de Tripoli en juin 1962.

¹⁵ Aït Ahmed a fermement refusé de siéger au BP.

l'échec du coup d'Etat fomenté par le colonel Zbiri, chef d'état-major de l'Armée nationale populaire (l'ANP), contre le président Boumediene¹⁶.

III. La Kabylie : une force militaire au profit du Groupe de Tizi Ouzou

La Kabylie est, en 1962, une wilaya bien organisée et unie autour de son commandant, le colonel Oulhadj. Son conseil au complet a manifesté depuis l'été 1961¹⁷ son loyalisme envers le GPRA, en particulier envers Krim, son premier commandant en chef. Par conséquent, ses rapports avec l'EMG sont conflictuels, et cela avant le cessez-le-feu. Le 8 février 1962, le colonel Oulhadj instruit ses cadres de ne plus suivre les instructions et de ne plus donner crédit aux informations venant de l'extérieur, à moins qu'elles émanent du GPRA¹⁸. Cette directive vise en premier lieu l'EMG du colonel Boumediene qui est, dans les textes, l'autorité supérieure officielle de l'ensemble de l'ALN, wilayas et armée des frontières. Le 3 avril 1962, le conseil de la wilaya 3 rompt officiellement avec l'EMG en supprimant toute référence à son autorité dans ses correspondances¹⁹. Cette décision est confortée par le message du GPRA du 4 avril 1962 dénonçant l'envoi par l'ALN des frontières d'émissaires dans les maquis, et rappelant aux wilayas, primo, qu'elles dépendent directement du GPRA, secundo, que « l'activité » de l'EMG est limitée, à titre provisoire, aux frontières Ouest et Est²⁰.

La wilaya 3 intervient dans la crise d'une façon déterminante le 25 juillet 1962, date de la prise des villes de Constantine et de Bône par les troupes de l'armée des frontières, soutenues par celles de la wilaya 1 et d'un groupe dissident de la wilaya 2. L'occupation de ces deux villes remet en cause l'accord conclu le 23 juillet 1962 entre le Groupe de Tlemcen et la majorité des membres du GPRA. Dès lors, la perspective d'une « congolisation »²¹ de la situation algérienne devient une véritable

¹⁶ Mellah, A. (2004), *Le Mouvement du 14 décembre 1967 des officiers de l'A.N.P.*, Ain M'lila, Dâr al-Houda.

¹⁷ Procès-verbal de la réunion du conseil de la Wilaya 3 du 1^{er} août 1961, SHD, 1 H 1643 Bis/1.

¹⁸ Directive du colonel Mohand Oulhadj à ses cadres, 8 février 1962, SHD, 1H 1643 Bis/1.

¹⁹ SHD, 1H1788/2.

²⁰ *Ibidem*.

²¹ Le 30 juin 1960, à l'indépendance du Congo-Belge, de graves troubles ont éclaté dans le pays, provoquant l'intervention des casques bleus de l'ONU. Dans le contexte de la crise du FLN de l'été 1962, la congolisation était synonyme du risque réel que le pays bascule dans la guerre civile.

hantise pour les dirigeants du FLN. En effet, c'est la première fois depuis l'indépendance que les protagonistes de la crise ont recours à la violence. Jusqu'ici, les affrontements entre les différentes parties du conflit ne dépassaient pas le cadre des déclarations à la presse ou des communiqués.

C'est de Tizi Ouzou que, le 26 juillet, Boudiaf, Krim et le colonel Oulhadj, commandant de la wilaya 3, appellent à la « résistance populaire » contre le Groupe de Tlemcen qu'ils accusent d'avoir perpétré un « coup d'État » en occupant militairement Constantine et Bône. Le regroupement des forces qui se met en place à Tizi Ouzou est une nouvelle organisation politico-militaire, le Groupe de Tizi Ouzou. Cette coalition, opposée au Groupe de Tlemcen, est soutenue officiellement par les officiers et les maquisards de la wilaya 2 (Nord-Constantinois) qui sont restés loyaux, à leur chef, le colonel Sawt el Arab, ainsi que par la Fédération du FLN en France.

Bien que le Groupe de Tizi Ouzou regroupe en son sein des dirigeants des autres régions du pays, il est perçu comme une entité politique régionaliste (en l'occurrence kabyle). Avec Tizi Ouzou, la sémantique et les discours changent radicalement : à Tlemcen, le local se présentait comme national. A Tizi Ouzou, le local est défendu, revendiqué et exalté. Défendant la spécificité politique et historique de sa région, le colonel Oulhadj considère que la Kabylie doit constituer une citadelle contre toute volonté d'instituer en Algérie un régime autoritaire :

Nous avons été à la pointe de la révolution, et nous voici menacés d'écrasement, pourtant c'est ici en Kabylie, dans la vallée de la Soummam, que s'est tenu 1956 le congrès historique où il fut décidé que le jour de la victoire venu, les combattants de l'intérieur, ceux qui ont tout donné, prendraient le pas sur ceux de l'extérieur. Chez nous ni Castro, ni Mao, ni Nasser, nous n'en voulons pas. Les Kabyles ne se soumettront jamais à la dictature d'un zaïm²².

Sans l'exprimer publiquement en 1962, Ben Bella voit dans la constitution du Groupe de Tizi Ouzou une façon de perpétuer le colonialisme en Algérie par l'exaltation du sentiment berbère en Kabylie. C'est ce qu'il affirmera à Robert Merle en 1965 :

[Le GPRA] sentant la partie perdue pour lui s'inclina, à l'exception de deux de ses membres, Mohamed Boudiaf et Belkacem Krim, qui essayèrent de lancer un mouvement de résistance fondé sur le particularisme kabyle. Ce particularisme n'est pas niable, mais il n'est rien d'autre, en fin de compte, qu'un héritage du colonialisme, l'administration française s'étant, de tout temps, efforcée de jouer les

²² *Paris Match*, 4 août 1962, p. 55.

Kabyles contre les Arabes. Par contre, elle n'est jamais parvenue à donner à ce régionalisme un contenu politique défini.²³

Le colonel Mohammedi, ancien commandant de la wilaya 3, rallié à Ben Bella au CNRA de Tripoli de juin, estime, quant à lui, que Krim et Boudiaf sont des « aventuriers » ainsi que le colonel Oulhadj. Il assimile leur action à un sécessionnisme sur le modèle du Katanga, tout en jugeant que jamais les « Kabyles » ne les suivront²⁴ :

Afin d'atténuer la tension que ce véritable danger avait fait naître, des voix au FLN s'élèvent pour éteindre le feu de la discorde. De Genève, Aït Ahmed déclare qu'aucun conflit armé entre « Arabes » et « Berbères » n'aura lieu, et que la Kabylie n'a jamais formulé de positions séparatistes²⁵. De son côté, le président du GPRA, Ben Khedda, met en cause la presse française dans l'exacerbation du conflit entre le Groupe de Tlemcen et celui de Tizi Ouzou. Les médias d'outre-mer y sont accusés d'avoir repris « le vieux slogan colonialiste de la division entre Arabes et Kabyles »²⁶. La position politique du président du GPRA est soutenue par le colonel Oulhadj qui déclare que « la presse colonialiste » utilise à dessein, en évoquant la wilaya 3, les terminologies « réduit kabyle », « bastion kabyle », etc. L'insinuation, selon lui, est claire : à lire cette presse, le « drame algérien », que vit actuellement le pays aurait pour cause, une lutte entre « Arabes » et « Berbères ». C'est en vain, ajoute-il, que, à « travers des décades, les colonialistes ont essayé d'utiliser de telles manœuvres pour venir à bout de la résistance du peuple algérien », et qu'au 1er novembre 1954, « les Algériens de Kabylie » avaient repris la lutte à côté de « leurs frères des autres régions » et qu'« ensemble », ils ont remporté, en 1962, une « éclatante victoire »²⁷. Le changement d'attitude du colonel Oulhadj s'explique par le réel danger que faisait peser le conflit entre les groupes de Tlemcen et de Tizi Ouzou sur l'unité et l'intégrité de l'Algérie.

Le Groupe de Tizi Ouzou n'aura vécu que le temps que les dirigeants de l'Algérie indépendante prennent conscience du risque réel d'une *congolisation* du pays. Son rôle dans la crise s'estompe, une semaine après, à la suite de l'adoption des décisifs accords du 2 août. Cependant, cette séquence aura des conséquences politiques et militaires sur l'histoire de l'Algérie indépendante. En septembre, les troupes de la Kabylie apportent leur soutien à la wilaya 4 en conflit avec le BP.

²³ Merle, R. (1965), *Ahmed Ben Bella*, Paris, Gallimard, p. 142-143.

²⁴ *Al-Tahrir*, 28 juillet 1962, cité par télégramme à l'arrivée du 31 juillet 1962, JMJ 38.

²⁵ *La Dépêche d'Algérie*, 28 juillet 1962, p. 8.

²⁶ AFP, 28 juillet 1962.

²⁷ AFP, 30 juillet 1962.

IV. L'Algérois : la tentation du pouvoir à l'indépendance

À l'approche de l'indépendance, la wilaya 4, et particulièrement sa zone 6 (Alger), prend une grande importance stratégique, politiquement et militairement. Cependant, un passif important complexifie les rapports entre l'Algérois et le GPRA. Il a pour origine « l'affaire Si Salah »²⁸.

La mort du colonel Si M'hamed Bouguerra, le 5 mai 1959, l'effet dévastateur de la bleuite sur l'Algérois, la forte pression de l'armée française (plan Challe), et les rapports difficiles avec le GPRA engagé, en 1960, le conseil de la wilaya 4, à mettre en place un plan de sortie de guerre qui passerait par la négociation directe avec le général de Gaulle. Le projet de paix séparée (cessez-le-feu local) avorte. Avec l'appui des chefs de zones, Djillali Bounaâma destitue Mohamed Zamoum (Si Salah) de son commandement et élimine Abdelatif et Lakhdar Bouchamaâ. Convoqué par le GPRA pour y être jugé, Si Salah tombe, le 20 juillet 1961, dans une embuscade tendue par l'armée française et y perd la vie. Son successeur, Bounaâma est à son tour tué à Blida, le 8 août 1961. La perte par la wilaya 4 entre mars 1959 et août 1961, de trois commandants en chef (le colonel Si M'hamed, et les commandants Si Salah et Si Mohamed), et d'une partie de son conseil (Abdelatif, Halim, et Lakhdar) fait accéder à la direction de jeunes officiers. Le commandement de la wilaya échoit à la mort de Bounaâma à Youcef Khatib, secondé par Youcef Benkherrouf. Au lendemain du cessez-le-feu, Lakhdar Bouregaâ et Mohamed Bousmaha (Berrouaghia) intègreront le conseil de wilaya. Ces quatre responsables ont joué un rôle décisif dans l'avortement des négociations entre la wilaya 4 et de Gaulle.

Dès février 1962, le président du GPRA, Ben Khedda, dépêche à wilaya 4 d'anciens officiers qui y ont exercé des responsabilités, les commandants Azzedine et Omar Oussedik et les capitaines Boualem Oussedik, Moussa Charef, et Ali Lounici, ainsi que Mohamed Cherrak, et Mohamed Aitsi, de la wilaya 1. Le but déclaré est le renforcement du commandement de la wilaya face à l'OAS. En réalité, c'est le signal du début des manœuvres politiques afin de contrôler Alger, la capitale, dans

²⁸ Connue également sous l'appellation « affaire de l'Elysée » ou « opération Tilsitt ». Le 10 juin 1960, l'Etat-Major de la wilaya 4 est reçu à l'Elysée par le général de Gaulle. La rencontre de l'Elysée s'inscrit dans un contexte particulier. Elle résulte de la conjonction d'un ensemble de facteurs dont : l'effet de la stratégie gaulliste de « Paix des braves », la portée du discours du 16 septembre 1959 de de Gaulle relatif à l'autodétermination sur l'ALN, la pression du Plan Challe sur les wilayas, la consolidation des barrages aux frontières (lignes Morice et Challe), l'offre de cessez-le-feu locaux...

l'optique de l'accélération du processus menant à l'indépendance. Les délégués du président du GPRA sont accueillis au PC de la wilaya 4 avec défiance, notamment les commandants Azzedine et Omar Oussedik. Le premier est considéré par les nouveaux dirigeants de la wilaya 4 comme un homme au « passé trouble »²⁹, le second pâtit des accusations lancées contre lui par le colonel Si M'hamed au sujet du rôle présumé dans la bleuite³⁰. La tension qui marque les relations entre Azzedine et Hassan est ancienne, elle date de l'année 1959³¹, et probablement d'avant. Ainsi, au CNRA d'août 1961, Azzedine avait nommément accusé Hassan d'être l'un des responsables de la bleuite et demandé qu'on le démette de ses fonctions : « Le mal de la wilaya 4 vient de Hassan. Pourquoi l'y laisse-t-on³² ? ». Muni d'un ordre de mission signé par Ben Khedda l'autorisant à agir en wilaya 4, et particulièrement à Alger, le commandant Azzedine réussit finalement à prendre le contrôle sur la capitale ; il en fera la seconde Zone autonome d'Alger (la ZAA 2). Selon le colonel Hassan, l'ordre de mission en question précisait que les commandants Azzedine et Charef devaient intégrer le conseil de la wilaya³³. Ce serait la raison pour laquelle que Azzedine et ses adjoints auraient accepté.

Le vice-président du GPRA, Krim, est dans la même logique que Ben Khedda, lui qui, depuis le détournement de l'avion où se trouvait Ben Bella le 22 octobre 1956, aspirait à diriger, au nom du principe de la légitimité historique, le FLN. Il délègue à son tour l'ancien responsable de la wilaya 4, le colonel Boualem Dehiles (Sadek) avec pour mission de reprendre le commandement de l'Algérois. Aux responsables de la wilaya, le colonel Sadek tient un langage critique et virulent. Sont visés tous ceux qui se sont impliqués dans la bleuite : « Ô peuple, n'aie plus peur, nous voilà revenus, nous sommes là, la justice va régner »³⁴, déclare-t-il dans ses premiers discours. Dans un premier temps, les commandants Hassan, Benkherrouf, Bouregaâ et Bousmaha, ne lui opposent pas de résistance. Les directives engageant le conseil de la

²⁹ Il est accusé d'avoir été « retourné » par les Français ». Cf. Entretiens avec le colonel Youcef Khatib, *op.cit.*, le commandant Youcef Benkherrouf Youcef (Blida, le 7 juin 2004), et le commandant Lakhdar Bouregaâ (Alger, le 14 juin 2004).

³⁰ Pour représenter la wilaya 4 à la Conférence des colonels de 1959, le colonel Bouguerra avait désigné Omar Oussedik avant de se rétracter. Finalement, c'est son prédécesseur, le colonel Sadek, qui représenta l'Algérois.

³¹ Au moment des grandes purges survenues dans la wilaya 4 (bleuite).

³² Fonds GPRA/CNRA, CO 19.

³³ Entretien avec le colonel Hassan Khatib, *op.cit.*

³⁴ Teguiia, M. (2002), *L'Armée de libération nationale en Wilaya IV*, Alger, éd. Casbah, p. 187.

wilaya 4 sont signées par le colonel Sadek³⁵. L'attitude du commandant Hassan est plus pragmatique que tactique : leur influence au sein du FLN est plus que réduite en raison de la bleuïte et des suites de l'« affaire si Salah ».

Le 3 avril, le colonel Sadek réunit les responsables des zones (six au total, en comptant Alger) et remanie fondamentalement l'organisation politique et militaire de la wilaya : le colonel Sadek est chargé de la coordination, le commandant Charef, des Affaires politiques, le commandant Benkherrouf, des Affaires militaires, le commandant Azzedine, du renseignement et des liaisons, le commandant Bouregaâ, de la réorganisation et de l'instruction militaire de l'ALN, le commandant Hassan, des affaires sociales, le commandant Bousmaha, du contrôle et des affaires culturelles, le capitaine Mokeddem, adjoint au commandant Azzedine, de la réorganisation du service renseignements, et le capitaine Lamine, adjoint de Bousmaha, de l'organisation des commissions culturelles et de justice. Enfin, Alger, Maison carrée et leurs banlieues sont par ailleurs directement rattachées au conseil de la wilaya³⁶.

Ces changements remettent en cause la mission confiée par le GPRA à la ZAA 2. Son président réagit rapidement et rétablit le commandant Azzedine à la tête d'Alger et ses proches environs. Désavoué par Ben Khedda, l'autorité du colonel Sadek est remise en cause par les commandant Hassan, Youcef, Lakhdar et Mohamed, qui l'écartent de la direction de la wilaya 4, le 12 avril. C'est plus un désaveu politique et militaire pour Krim que pour Ben Khedda. Alger restera sous la tutelle de la ZAA 2 encore trois mois, jusqu'au 27 juillet 1962, date du coup de force militaire de la wilaya 4 contre le commandant Azzedine et ses hommes.

Renforcée par la reprise de la capitale, la wilaya 4 revendique un rôle politique dans l'Algérie indépendante. Son attitude est en porte-à-faux par rapport aux résolutions du dernier CNRA de Tripoli : l'ALN, dans son ensemble, devait se reconvertir en une institution professionnelle, répondant aux défis qu'exigent la transformation radicale du pays (la reconversion). Les prétentions de la wilaya 4 sont jugées exorbitantes par le BP du FLN. Une nouvelle crise éclot, dont l'enjeu principal et immédiat est le contrôle de la capitale, devenue, après l'épisode de Tlemcen, le lieu par excellence du pouvoir.

³⁵ Directive du colonel Sadek, chef de la wilaya 4, du 18 mars 1962 ; directive générale de la Wilaya 4 du 19 mars 1962 signée par le colonel Sadek, SHD, 1H 1787/1.

³⁶ Procès-verbal du 3 avril 1962 de la réunion du colonel Sadek avec les chefs de zones de la wilaya 4 et directive de la Wilaya 4 du 5 avril 1962, SHD, 1H 1788/2.

Le conflit entre la wilaya 4 et le BP est résolu dans la violence armée. Aux premiers jours de septembre, les forces de la wilaya, dont une partie des troupes est formée de « marsiens », ces hommes ayant rejoint, en masse, l'ALN au cours de la période transitoire, sont écrasées par l'armée des frontières, devenue, par l'occasion, Armée nationale populaire (ANP). Les affrontements fratricides ont fait 1000 victimes d'après le décompte de l'APS³⁷.

V. L'Oranie : une wilaya sous influence de l'Etat-major général

Le ralliement de la wilaya 5 à Ben Bella est dû à la relation quasi tutélaire qu'à l'armée des frontières et son chef le colonel Boumediene sur elle. Stationnée en grande partie à Bouarfa, en territoire marocain, la marge de manœuvre de l'armée des frontières est des plus réduite face à l'EMG dont le siège-ouest est à Oujda. En contrôlant la wilaya 5, elle renforce et consolide sa position dans le groupe de Ben Bella.

La subordination de la wilaya 5 à l'armée des frontières est favorisée par la grande proximité entre les deux institutions militaires de l'ALN. En effet, plusieurs officiers de l'EMG en sont issus ; le plus emblématique d'entre eux étant le chef de l'EMG, le colonel Boumediene, qui a été responsable de la wilaya 5 entre août 1957 et avril 1958, avant de prendre la direction du COM-Ouest puis de l'EMG-Ouest, d'avril 1958 à janvier 1960. Son adjoint, le commandant Slimane (Ahmed Kaïd) a occupé le poste de responsable de la zone 58 Béchar (Colomb-Béchar). Ce rapprochement s'est accéléré en 1962, non sans conflits. Aussi, à la session du CNRA de février à Tripoli, au moment du vote, par les délégués du FLN, des pouvoirs accordés au GPRA dans la phase finale des négociations de paix avec le gouvernement français, le commandant Mokhtar Bouizem, prend fait et cause avec l'EMG contre sa wilaya. Il aurait également convaincu, selon ses dires, les cadres de la wilaya de l'intérieur du pays que l'EMG ne cherchait pas à porter atteinte ou à affaiblir l'ALN des maquis³⁸.

La politique de l'Etat marocain pendant la crise a aussi contribué à permettre la prise de contrôle de la wilaya par l'EMG pendant la crise. Pragmatique, le roi Hassan apporte son soutien à Ben Bella. Du fait que la grande partie des troupes de la wilaya 5 se trouvaient dans le territoire marocain, les choix s'offrant au colonel Othmane, devenu l'otage de l'armée des frontières et des troupes marocaines, étaient désormais très réduits.

³⁷ APS, 2 et 3 janvier 1963.

³⁸ *El Rassed*, décembre 2001, p. 28 et 29.

À l'intérieur, l'influence de l'EMG sur la wilaya 5 est moins affirmée. À Oran-Ville, ce sont les fédéayins qui dirigent le FLN, notamment ceux de Djilali, Benguesmia Chadly (Abdelhamid) et de Bachir Bouhidja (Abdelbaki)³⁹. Dans la crise GPRA-EMG, Abdelhamid prend position en faveur de Ben Khedda tout comme le capitaine Yahia Magherbi⁴⁰, responsable de la zone 57 (Tiaret). Proche de Boudiaf, il impose l'autorité du GPRA sur sa zone au détriment de l'EMG.

Si on la compare aux autres wilayas, à l'exception du « Sahara », l'adhésion de la wilaya 5 au Groupe de Tlemcen est la moins conflictuelle. Elle s'est réalisée sans grands heurts et franches contestations. Il convient toutefois d'indiquer que des velléités de s'affranchir des pesanteurs de cette alliance existaient. Ainsi, le loyalisme du colonel Othmane, commandant de la wilaya, envers le colonel Boumediene et Ben Bella était plus subi qu'assumé. Le 14 avril 1962, il avait mis en garde l'ensemble de ses zones contre toute intrusion d'émissaires en dehors de ceux de la wilaya, et ordonné la neutralisation de tout travail fractionnel⁴¹. Au CNRA de février, lui et la majorité du conseil de la wilaya (sauf Bouizem) n'avaient pas cautionné la position des trois membres de l'EMG, le colonel Boumediene et les commandants Slimane et Ali Mendjeli, refusant ainsi de s'opposer au GPRA au sujet de négociations de paix préparant les futurs accords d'Évian.

Dans sa confrontation avec le GPRA, Ben Bella et ses partisans ont fait de la wilaya 5 la base de leur déploiement politique et militaire. Tlemcen est ainsi consacrée capitale-bis face à Alger. Elle est devenue au cours du mois de juillet 1962 un lieu de pèlerinage et d'allégeance politiques au profit de Ben Bella. Les timides oppositions à cette dynamique, recensées au sein de la wilaya, ne pouvaient, dès lors, s'affirmer ou négocier une parcelle d'autonomie ou de pouvoir.

VI. Le « Sahara »: la réhabilitation politique par la crise

Absente dans le découpage des zones au 1er novembre 1954, la wilaya 6 restera un cas problématique jusqu'au 19 mars 1962. A l'origine, les raisons de cette situation sont avant tout d'ordre organisationnel et logistique. Le « Sahara » sera reconnue comme une wilaya par le congrès de la Soummam en août 1956, sans toutefois bénéficier des mêmes prérogatives que les cinq autres wilayas. Cette distinction au sein

³⁹ Benaboura, M. (2005), *O.A.S. Oran dans la tourmente 1961/1962*, Oran, Dâr El-Gharb, p. 40.

⁴⁰ Bulletin de renseignement du 2^e Bureau, 29 mai 1962, SHD, 1H 1787/1.

⁴¹ SHD, 1H 4021/1.

de l'ALN entre le Nord et le Sud est consacrée lors de la désignation par le CNRA du Caire en août 1957 du CCE 2 : toutes les wilayas sont représentées au sein du second Exécutif du FLN, sauf le « Sahara ». À la constitution des COM-Est et Ouest, en avril 1958, la wilaya est encore une fois déclassée.

Les appréhensions et les craintes du FLN à propos de cette « zone », de fait⁴², sont aussi dues à la guerre fratricide qu'il livre aux messalistes. Le « Sahara » est en effet considéré par l'ALN comme étant un des principaux fiefs du Mouvement national algérien (le MNA), notamment depuis l'installation des troupes de Mohamed Bellounis. Il convient de souligner que la pénétration de l'ALN dans cette wilaya ne fut possible que grâce à l'adhésion au FLN d'importants responsables messalistes comme Boucherit, l'Haouès, Driss Amor et Cheikh Ziane⁴³. Afin de consolider la wilaya et de prévenir toute velléité de contestation ou de retournement de situation au profit du MNA, le CCE 2 avait réorganisé le 15 avril 1958, le « Sahara ». Si l'Haouès, commandant de la zone 13 (Biskra) a été élevé au grade de colonel et nommé chef de la wilaya 6, Amor étant désigné commandant militaire adjoint⁴⁴. La mort, en juillet 1958, de Bellounis ne met toutefois pas fin à la présence du MNA au Sahara. Au cessez-le-feu, un maquis messaliste dirigé par Abdallah Selmi était toujours actif dans la région d'Ouled Djellal⁴⁵.

La défiance du FLN envers la wilaya 6 a d'autres origines. Deux affaires où de responsables ont été éliminés physiquement, celle du colonel Si Cherif et du commandant Djoghhlali, ont joué. Si Cherif a été tué par son adjoint, Cherif Bensaidi, le 31 mars 1957, Djoghhlali le 29 juillet 1959. Dans les deux cas, le fait qu'ils aient été étrangers à la région a sans doute joué un grand rôle, la population saharienne vivant mal l'expansionnisme des autres wilayas sur son territoire⁴⁶.

⁴² C'est le Congrès de la Soummam qui va consacrer officiellement cette zone et la transformer en wilaya.

⁴³ Stora, B. (1991/1985), *Messali Hadj (1898-1974). Pionnier du nationalisme algérien*, Alger, Rahma, p. 267 et *Dictionnaire biographique des militants nationalistes algériens : ENA, PPA, MTL, 1926-1954*, Paris, L'Harmattan, p. 169-170, 255 et 262 ; Cheurfi, A. (2001), *La Classe politique algérienne de 1900 à nos jours. Dictionnaire biographique*, Alger, éd. Casbah, p. 322.

⁴⁴ Rapport spécial du Ministère des Liaisons Générales et de Communications (MLCG) du 24 octobre 1958 sur la situation extraordinaire en wilaya 6 adressé au Président du Conseil, vice-président et ministres, fonds GPRA/CNRA, carton n° 16.

⁴⁵ Vallette, J. (2001), *La Guerre d'Algérie des Messalistes 1954-1962*, Paris, l'Harmattan, p. 276-290.

⁴⁶ Hadi (al), A.-D. (2003), *al-'Aqid Mohammad Cha'bâni. al-Amal...wa-l-alam...!* Alger, Dâr Houma, p. 50-56.

Une fois le commandant Djoghli éliminé, un « conseil de capitaines » autoproclamé constitué de Ben Messaoud, Belkadi, Lakehal, et Chaâbani, désigne ce dernier à la tête de la wilaya. La mort de Djoghli provoque une réaction rapide de son ancienne wilaya (l'Algérois) qui missionne un commando dans le but de neutraliser les auteurs du méfait. Au GPRA, la désignation de Chaâbani par ses pairs est refusée. Le Gouvernement provisoire lui dénie ainsi qu'aux membres du « conseil » toute représentativité politique ou militaire.

L'élimination de Djoghli accentue la marginalisation politique de la wilaya. Le « Sahara » ne participe pas à l'importante réunion des « dix » colonels de 1959 au cours de laquelle le colonel Boumediene, responsable de l'EMG-Ouest, dont elle dépend, accuse publiquement le « conseil des capitaines » de « haute trahison » en leur attribuant la responsabilité de l'assassinat du chef de la wilaya, le commandant Djoghli. Aucun dirigeant de la wilaya 6 n'est alors pressenti pour siéger au nouveau CNRA qui est alors désigné. Cette situation durera jusqu'au CNRA d'août 1961, où l'évolution des négociations de paix et l'importance du volet pétrolier obligent le FLN à réadmettre la wilaya 6 en son sein. Toutefois, aucune décision n'est prise par le GPRA au sujet des membres de son conseil. Il faut attendre la réunion du CNRA de mai-juin 1962 pour que les représentants de la wilaya 6 soient officiellement réintégrés.

L'indépendance approchant, le salut de la wilaya 6 passait obligatoirement par un ralliement au segment le plus fort au sein du FLN. Ne jouissant pas de la confiance du colonel Boumediene et son contentieux avec les responsables de l'Algérois n'étant pas encore apuré, Chaâbani se rapproche de Ben Bella et de Khider, tous trois partageants la représentation d'une Algérie fondamentalement arabo-islamique.

Conclusion

La crise du FLN de l'été 1962 a été une occasion providentielle pour les wilayas. Elle leur a permis de sortir de la marginalisation politique dans laquelle elles avaient été confinées depuis avril 1958. Leur implication dans les événements de cette période a été très importante. Leur engagement fut protéiforme, évoluant en fonction des retournements politiques, des ingérences directes et indirectes de l'extérieur, et de l'évolution radicale de l'ALN des maquis. Les wilayas passent ainsi en 1962 d'un état d'acteurs passifs à celui d'arbitres actifs. Leur rôle dans l'affirmation d'un groupe au détriment d'un autre est déterminant. Stationnées à l'intérieur du pays, leurs troupes bénéficient, de fait,

d'avantages stratégiques, ce qui leur a ouvert de larges marges de manœuvre.

Porteuses d'une forte légitimité depuis le 1^{er} novembre 1954, légitimité qu'elles tirent de leur combat dans les maquis, à l'intérieur du pays, les wilayas en sont dépossédées en 1962. Après l'indépendance, ce sont des chefs historiques libérés le 18 mars, soutenus par des segments importants de l'ALN (l'armée des frontières, en particulier) qui prennent le contrôle du pouvoir politique et militaire. On assiste alors à une nouvelle consécration de la primauté du politique sur le militaire avec le BP, et à un degré moindre, au primat de la force institutionnalisée et organisée que représentent l'EMG et l'ANP.

Dépassées par l'afflux massif des combattants du 19 mars (et des mois suivants), les wilayas se retrouvent dans des configurations complexes : elles sacrifient leur légitimité sur l'autel des calculs opportunistes, des stratégies locales et régionales, et des négociations individuelles. Les dizaines de milliers de « marsiens » réussissent finalement, par le jeu du nombre, à prendre un ascendant sur l'ALN des maquis.

L'histoire des wilayas en 1962 c'est également celle de l'échec récurrent de la constitution d'un commandement unifié. Des tentatives ont pourtant été menées : en décembre 1958, avec la rencontre entre les colonels Amirouche, Si M'hamed, Si l'Haoues, et du commandant Si Lakhdar ; à Zemmora le 25 juin 1962 ; et à Chlef (Orléansville), les 17 et 18 août 1962.

Les wilayas à l'indépendance, c'est aussi l'expression de pratiques ne relevant pas des impératifs militaires. L'intrusion de leurs hommes dans l'espace public influera sur la société et déterminera des rapports au sein de la population dont les conséquences ne seront pas toujours positives, comme le souligne, avec pertinence, l'historien Mohammed Harbi :

Les folles journées de liesse qui commencent avec la proclamation de l'indépendance et le retour du GPRA à Alger, (...), apparaissent comme un intermède dans la tragédie. Durant tout l'été, la résistance intérieure se substitue partout où elle le peut, à l'Exécutif provisoire. Marquée par une forte identité paysanne, dépolitisée, elle ne connaît que le langage de la force. En un temps record, le pays se couvre de cliques armées grossies d'éléments recrutés à la hâte, « les marsiens », ralliées à l'ALN après le cessez-le-feu du 19 mars. Chacune d'elles limite les frontières de son territoire, réquisitionne les véhicules, procède à des arrestations et à des liquidations et vit sur le dos de l'habitant. Le désir de revanche sociale n'est pas étranger à ces manifestations, celui de s'enrichir et de s'appropriier par les moyens les plus divers l'héritage européen. Toute référence au droit se voit opposer les souffrances endurées. La police se

garde d'intervenir. Quand elle le fait, ses agents sont humiliés publiquement, traités de collaborateurs, etc. On ne peut parler de bavures. C'est l'ébauche d'un système dans lequel la revanche sociale sert d'aiguillon et de masque à la formation d'une nouvelle classe sociale⁴⁷.

Bibliographie

Ouvrages

- Benaboura, M. (2005), *O.A.S. Oran dans la tourmente 1961/1962*, Oran, Dâr El-Gharb.
- Ben Khedda, B. (1997), *l'Algérie à l'indépendance. La crise de l'été 1962*, Alger, Dahlab.
- Cheurfi, A. (2001), *La Classe politique algérienne de 1900 à nos jours. Dictionnaire biographique*, Alger, Casbah.
- Dib (al), M.-F. (1985), *Abdel Nasser et la Révolution algérienne*, Paris, l'Harmattan.
- Dobry, M. (1986), *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multiseCTORIELLES*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Science Po.
- Hadi (al), A.-D. (2003), *al-'Aqîd Mohammad Cha'bânî. al-Amal...wa-l-alam...! al-Jazâ'ir*, Dâr Houma.
- Harbi, M. (1980), *Le FLN, mirage et réalité. Des origines à la prise du pouvoir (1945-1962)*, Paris, Jeune Afrique.
- Harbi, M. (1997), « Le Complot Lamouri », in Charles-Robert Ageron (dir.), *La Guerre d'Algérie et les Algérien 1954-1962*. Actes de la table ronde organisée à Paris, les 26 et 27 mars 1996, par l'IHTP (Institut d'histoire du temps présent), Paris, Armand Colin.
- Harbi, M. (1992), *L'Algérie et son destin. Croyants ou Citoyens*, Paris, Arcantère.
- Haroun, A. (2000), *L'Été de la discorde. Algérie 1962*, Alger, Casbah.
- Madaci, M.-L. (2001), *Les Tamiseurs de sable. Aurès-Nememcha 1954-1959*, Alger, ANEP.
- Mellah, A. (2004), *Maḥattât ḥâssima fî thawrat awwal noufambar 1954*, Aïn M'lila, Dâr El-Houda
- Mellah, A. (2004), *Le Mouvement du 14 décembre 1967 des officiers de l'A.N.P.*, Aïn M'lila, Dâr al-Houda.
- Merle, R. (1965), *Ahmed Ben Bella*, Paris, Gallimard.
- Stora, B. (1985), *Dictionnaire biographique des militants nationalistes algériens : ENA, PPA, MTL, 1926-1954*, Paris, l'Harmattan.

⁴⁷ Harbi, M. (1992), *L'Algérie et son destin. Croyants ou Citoyens*, Paris, Arcantère, p. 165.

Stora, B. (1991), *Messali Hadj (1898-1974). Pionnier du nationalisme algérien*, Alger, Rahma

Teguia, M. (2002), *L'Armée de libération nationale en Wilaya IV*, Alger, Casbah.

Vallettes, J. (2001), *La Guerre d'Algérie des Messalistes 1954-1962*, Paris, l'Harmattan.

Zbiri, T. (2008), *Moudhakkirât âkhir qâdat al-Awrâs al-târîkhiyyîn, 1929-1962*, Alger, ANEP.

Articles et autres contributions

Carlier, O. (2012), « Ahmed Ben Bella : de la lutte nationale à la course au pouvoir (1952-1962) », in *Jeune Afrique*,

<http://www.jeuneafrique.com/176536/politique/ahmed-ben-bella-de-la-lutte-nationale-la-course-au-pouvoir-1952-1962/>.

Mohand-Amer, A. (2012), « Les déchirements du Front de libération nationale à l'été 1962 », in Bouchène, A., Peyroulou, J.-P., Siari-Tengour, O., Thénault, S. (dir.), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Alger/Paris, Barzakh/la Découverte, p. 558-564.

Mohand-Amer, A. (2014), « Les crises du FLN 1954-1954 », in Actes du colloque organisé le 5 avril 2013 par le FORSEM de Lyon, *L'Algérie d'aujourd'hui entre poids du passé et exigences de l'avenir*, Paris, Bouchène, p. 89-97.

Revue

El Rassed, décembre 2001, p. 28 et 29.

Périodiques

La Dépêche d'Algérie, 28 juillet 1962, p. 8.

Al-Tahrir, 28 juillet 1962, cité par télégramme à l'arrivée du 31 juillet 1962, Fonds Jean-Marcel Jeanneney, n° 38.

Paris Match, 4 août 1962, p. 55.

Jeune Afrique, 24-30 septembre 1962, p. 8.

Dépêches de presse

AFP, 28 et 30 juillet 1962.

Entretiens

Lakhdar Bouregaâ (commandant) : membre du CNRA et conseil de la wilaya 4 (Alger, le 14 juin 2004)

Youcef Benkherrouf (commandant) : membre du CNRA et du conseil de la wilaya 4 (Blida, le 7 juin 2004)

Youcef Khatib (colonel) : membre du CNRA et commandant de la wilaya 4 (Alger, le 2 juin 2004)

Guerre française en Algérie : croisées des interprétations, réalités contre constructions

Hartmut ELSENHANS⁽¹⁾

1. Un constat de carence

Le 50^e anniversaire de l'indépendance de l'Algérie n'a pas été marqué par l'organisation commune de manifestations commémoratives sur le fond de cette guerre. De part et d'autre, à côté des récits de mémoires, ce sont des narrations de la guerre faisant la part belle à certains grands hommes. Du côté algérien, le rôle des acteurs s'explique par l'importance du combat du peuple algérien tout entier qui est étudié dans ses efforts sur le plan local pour protéger la Révolution. Ce sont les efforts des combattants qui sont fondamentaux dans la construction de l'histoire de la nation nouvellement rendue libre.

Dans l'historiographie française, à côté de narrations¹, il y a peu d'analyses. Abstraction faite des travaux sur le FLN et ses contradictions

⁽¹⁾ Université de Leipzig, land de Saxe, Allemagne.

¹ En plus de tous les récits des dernières années de la IV^e République qui contiennent toujours des parties importantes sur la guerre d'Algérie, de même que les narrations du 13 mai 1958, Cointet, M. (1995), *De Gaulle et l'Algérie française, 1958-1962*, Paris, Perrin ; Droz, B., Lever, É. (1982), *Histoire de la guerre d'Algérie 1954-1962*, Paris, Seuil ; Le Mire, H. (1982), *Histoire militaire de la guerre d'Algérie*, Paris, Albin Michel ; Miquel, Pierre (1993), *La guerre d'Algérie* Paris, Fayard ; Nouschi, A. (1995), *L'Algérie amère, 1914-1994*, Paris, éd. de la Maison des sciences de l'homme ; Pervillé, G. (2007), *La guerre d'Algérie (1954-1962)*, Paris, Presses Universitaires de France ; Pervillé, G. (2002), *Pour une histoire de la guerre d'Algérie* Paris, Picard ; Simon, J. (2009), *Algérie. L'abandon sans la défaite (1958-1962)*, Paris, l'Harmattan ; Stora, B. (2001), *Histoire de la guerre d'Algérie (1954-1962)*, Paris, la Découverte ; Thénault, S. (2005), *Histoire de la guerre d'indépendance algérienne*, Paris, Flammarion ; Tripiet, P. (1972), *Autopsie de la guerre d'Algérie*, Paris, éd. France-Empire.

de Mohammed Harbi et de Gilbert Meynier², les analyses avec approche systématique se concentrent sur les formes de la guerre³ Ces travaux apportent des preuves multiples sur l'existence des violations importantes des droits de l'Homme par des acteurs français, indépendamment de l'armée et que les opposants à la guerre d'Algérie en France et ailleurs avaient déjà abondamment signalées pendant la guerre.

Ce qui a été moins souvent abordé c'est d'une part pourquoi cette guerre a été engagée alors que les acteurs français étaient conscients du caractère colonial de l'entreprise. Ces acteurs savaient qu'une solution ne pouvait tenir si elle était en contradiction avec le grand courant de décolonisation qui s'étendait de l'Asie à l'Afrique à la fin de la Seconde Guerre mondiale⁴. Une deuxième question tout aussi importante concerne les mécanismes par lesquels la France a pu adopter la solution inévitable sans grands bouleversements de ses structures politiques internes, finalement dans un processus de prise de conscience que le général De Gaulle a plus représenté et mis en valeur sur le plan politique que déclenché lui-même.

Même dans la critique des formes de la guerre, l'historiographie reproduit les anciennes approches évolutionnistes, même si l'honnêteté avec laquelle des auteurs français ont mis en lumière les violations des droits de l'homme, a rétabli au moins partiellement la réputation de la France. La Guerre d'Algérie est alors vue comme le résultat d'une chaîne d'occasions manquées et de décisions contraires au génie de la France. Ces erreurs sont à la base d'une tragédie dont souffrent la France et l'Algérie ensemble. Dans la réconciliation, cette historiographie suggère que l'adversaire algérien devrait respecter la douleur qu'a éprouvée aussi la France. Une telle vision risque d'offusquer, avec son

² Parmi les contributions multiples de ces auteurs, je signale surtout : Harbi, M. (1980), *Le F.L.N. Mirage et réalité. Des origines à la prise du pouvoir (1945-1962)*, Paris, éd. Jeune Afrique, 1980 ; Harbi, M. (1981), *Les archives de la révolution algérienne*, Paris, éd. Jeune Afrique ; Meynier, G. (2002), *Histoire intérieure du FLN 1954-1962*, Paris, Fayard.

³ Cf. leurs contributions principales : Branche, R. (2001), *La torture et l'Armée pendant la guerre d'Algérie: 1954-1962*, Paris, Gallimard ; Thénault, S. (2001), *Un drôle de justice: les magistrats dans la guerre d'Algérie*, Paris, la Découverte.

⁴ Le commentaire de Abel Thomas sur le Général Jacquet : Thomas, A. (1978), *Comment Israël fut sauvé. Les secrets de l'expédition de Suez*, Paris, Albin Michel, p. 72, et les travaux sur les partis du front républicain en 1955 ; Pervillé, G. « La SFIO, Guy Mollet et l'Algérie de 1945 à 1955 », in *Ménager*, Bernard, et al., (éds.), Mollet, G. (1987), « Un camarade en République », Lille, *Presses Universitaires de Lille*, p. 445-462 ; Romo, M. « Le gouvernement Mendès France et le maintien de l'ordre en Algérie en novembre 1954 », in Jauffret, J.-Ch., Vaïsse, M. (éds.), *Militaires et guérilla dans la guerre d'Algérie*, Bruxelles, Complexe, p. 421-446.

insistance sur le caractère singulier du problème algérien, dont la seule dimension véritablement unique a été la faiblesse de partenaires réalistes du côté français pour une solution de type néocolonialiste qui respecterait à temps les principes incontournables de la décolonisation.

Les exactions commises du côté français durant la Guerre d'Algérie sont fort condamnables. Après la défaite du fascisme et donc du racisme, les exterminations de populations autrefois commises dans les colonies (en Algérie notamment pendant la conquête) ne pouvaient plus être pratiquées. Après 1945, l'occupation du terrain ne suffisait plus. Le résistant algérien éliminé physiquement par les Français valait aux yeux de l'opinion internationale comme un patriote algérien qui avait donné le sacrifice suprême afin de témoigner de son refus d'être français. Si l'on ne pouvait plus éliminer la population, il fallait la « mater » avec des apparences démocratiques. Le but tactique de la répression française devait alors consister à faire des Algériens une masse docile à la merci des chefs militaires français au pouvoir discrétionnaire et isoler ainsi le peuple du mouvement révolutionnaire (camps, regroupements). Le chef de SAS est la figure exemplaire de la combinaison entre la carotte et le bâton.⁵

L'horreur ne consistait donc pas dans les formes dans lesquelles la guerre fut conduite, mais dans la décision de faire une telle guerre, et plus encore en voulant la continuer aussi longtemps que les Algériens n'allaient pas applaudir eux-mêmes à leur défaite et la perte de leur identité culturelle, sociale et politique⁶.

2. La France devait se conformer aux nouvelles règles à l'échelle mondiale

A la différence des grandes puissances qui émergèrent en 1945, les États-Unis et l'Union soviétique, mais aussi la Chine ou l'Inde, la France

⁵ Il n'est donc pas surprenant de trouver à côté de la dénonciation de la torture de nombreux travaux sur les SAS, Bartet, S. (1998), « Aspect de la pacification en Grande Kabylie (1955-1962), les relations entre les sections administratives spécialisées (SAS) et les populations », in *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 85 #319. p. 3-32 ; Eoche-Duval, M. (2007), *Madame S.A.S. Femme d'officier en Algérie*, Paris ; François-Xavier de Guibert. Lasconjarias (Lieutenant), Jouan (Sous-lieutenant), (2005), « Les Sections administratives Spécialisées en Algérie : Un outil pour la stabilisation », in *Cahiers de la recherche doctrinal*, n° 500 325/DEF/CDEF/DREX, Paris, Centre de Doctrine d'Emploi des Forces (Ministère de la défense).

⁶ Le refus de la torture par certains officiers est donc certes respectable, Jauffret, J.-Ch. (2005), *Ces officiers qui ont dit non à la torture*, Paris, éd. Autrement, mais insuffisant aussi longtemps qu'il ne conduisit pas au rejet de la guerre elle-même.

n'était plus une grande puissance qui pouvait enfreindre les règles régissant le système international. Son influence tenait aux relations qu'elle entretenait avec les autres puissances et Etats mineurs. Le pouvoir matériel de la France était limité. La France ne pouvait pas se permettre ce que l'Union soviétique, la Chine populaire ou l'Inde se sont permis depuis 1945 dans diverses régions. Dans la rivalité entre les deux blocs pour le soutien aux nationalistes du Tiers-monde, les États-Unis ne pouvaient tolérer les extravagances d'un de leurs alliés somme toute faible qui prétendait défendre ses intérêts particuliers. Cela était d'autant plus vrai que la France n'avait pas pu mener ni la Guerre d'Indochine ni la Guerre d'Algérie sans un soutien direct ou indirect des États-Unis.⁷ Le FLN l'a bien su, et le nationalisme du général de Gaulle lui a permis de jauger cet intérêt national de son partenaire américain de manière beaucoup plus réaliste que les dirigeants politiques de la IV^e République avec leurs discours faussement cosmopolite. Dès que le mouvement de libération nationale algérien a intensifié le conflit de manière à en faire un élément sensible de la rivalité entre l'Est et l'Ouest, la France ne pouvait plus l'emporter en Algérie que si ce mouvement était désavoué par une majorité d'Algériens.

Le FLN réussit dès 1955 à créer un large front de toutes les forces politiques algériennes à l'exception de certains partisans de Messali Hadj. Le FLN était capable de supprimer tous ceux qui voulaient tirer bénéfice de la situation en jouant aux interlocuteurs « valables » sans l'accord explicite des dirigeants du FLN. À partir du milieu de 1955, un renversement de la situation politique en Algérie était exclu et la France devait donc s'adapter à l'émergence d'une nation algérienne active qui

⁷ Sur cet aspect El Machat, S. (1996), *Les Etats-Unis et l'Algérie. De la méconnaissance à la reconnaissance*, Paris, l'Harmattan ; Kettle, M. (1993), *De Gaulle and Algeria 1940-1960*, Londres, Quartet Books ; Vaïsse, M. (1992), « La bataille internationale », in Gervereau, L., Rioux, J.-P., Stora, B. (éds.), *La France en guerre d'Algérie : novembre 1954 juillet 1962*, Nanterre, Bibliothèque de documentation internationale, 1992, p. 80-85 ; Zingg, P.-J. (1976), "The Cold War in North Africa: American Foreign Policy and Postwar Muslim Nationalism, 1945-1962", in *Historian*, 39, 1, p. 40-61 ; Bagnato, B. (2001), « Une solidarité ambiguë : l'OTAN, la France et la guerre d'Algérie », in *Revue d'histoire diplomatique*, 115, 4, p. 329-350 ; Bozo, F., Melandri, P. (1989), « La France devant l'opinion américaine : le retour de de Gaulle, début 1958- printemps 1959 », in *Relations internationales*, 58 p. 195-215. Un intérêt particulier était adressé au sénateur Kennedy, Barkaoui, M., (1999), "Kennedy and the Cold War Imbroglia: The Case of Algeria's Independence", in *Arab Studies Quarterly*, 21, 2, p. 31-45 ; Lefebvre, Jeffrey A. (1999), "Kennedy's Algerian Dilemma: Containment, Alliance Politics and the Rebel Dialogue", in *Middle Eastern Studies*, 35, 2, p. 61-82 ; Romahn, T. (2009), "Colonialism and the Campaign Trail: On Kennedy's Algerian Speech and His Bid for the 1960 Democratic Nomination", in *Journal of Colonialism and Colonial History*, 10-2.

était capable de s'exprimer notamment en suivant les consignes du FLN qu'elle considérait comme son représentant.

3. L'absence d'intérêt néocolonialiste dans la politique algérienne de la France au début de la guerre

La France perdait donc la chance d'influer sur la forme de la décolonisation de l'Algérie, parce qu'il n'y avait pas d'intérêts néocoloniaux importants face aux intérêts colonialistes traditionnels au moment où le mouvement nationaliste en Algérie réussit à former la coalition des forces qui allaient mener le pays à l'indépendance. La décolonisation n'a pas été un repli de l'Occident, mais seulement une modification de sa domination pour tenir compte des nouveaux rapports de force. L'Occident ne pouvait plus dominer ce monde par ses anciennes têtes de pont, les élites traditionnelles. L'Occident devait accepter la souveraineté politique de nouvelles élites qui asseyaient leur pouvoir sur le plan local grâce au nationalisme rendu crédible par leur effort pour améliorer la situation économique et sociale de la masse de la population. Ainsi, des puissances coloniales s'étaient rendues compte du caractère inévitable de ce changement des formes de domination, surtout ceux qui avaient des intérêts importants à ménager dans les colonies et qui pouvaient espérer que sous certaines conditions des nationalistes respecteraient ces intérêts.

L'Algérie était une colonie de peuplement basée sur la spoliation des terres de ses habitants. La colonisation de peuplement avait élargi sa base politique et démographique, en donnant à une foule d'immigrants « blancs » peu qualifiés sur le plan professionnel des emplois – sous-payés par rapport aux emplois en France –, mais privilégiés par rapport aux emplois offerts aux Algériens. Les ressources de ce clientélisme provenaient des rentes obtenues grâce à la production de matières premières, et de la protection des prix de ces matières sur le marché français par l'intégration économique avec la métropole française. Face à des intérêts peu susceptibles de s'accommoder d'une solution néocolonialiste, il n'y a pas eu d'autres enjeux économiques importants en Algérie autres que les exportations de vins et de blé protégés sur le marché français. L'Algérie disposait de peu de matières premières minérales compétitives par rapport aux deux pays voisins en Afrique du Nord et progressivement découvertes dans l'ensemble français en Afrique Noire.

Cette absence de groupes d'intérêt néocolonialistes ne sera pas corrigée par la nouvelle richesse créée par la découverte des

hydrocarbures au Sahara algérien. La confirmation de la disponibilité d'hydrocarbures dans le Sahara algérien en quantité et qualité exploitables n'est intervenue qu'en 1956, quand la guerre était déjà en cours. Les grandes sociétés internationales boudaient alors le pétrole algérien, parce qu'elles ne voulaient pas prendre position pour la France en lui demandant des permis de recherche. Le «représentant» de la France dans le club du cartel international des sept sœurs, la Compagnie Française des Pétroles (CFP), ne pouvait pas refuser, mais son effort ne suffit pas pour lancer rapidement l'exploitation du pétrole saharien. Afin d'exploiter ce pétrole et aussi de le préserver de la mainmise des grandes sociétés internationales (et de leur influence éventuelle en faveur d'une solution néocolonialiste obtenue avec le FLN), la France développa un deuxième secteur national à côté de la CFP (où le gouvernement français détenait 40 % des actions). En mobilisant l'épargne privée nationale notamment celle des petits épargnants, la France a pu rassembler le capital nécessaire à la création de sociétés de financement, de recherche et d'exploitation du pétrole saharien sous contrôle du gouvernement. Au début, ce secteur dépendait entièrement du pouvoir politique de la France en Algérie.

Cette politique nationale du pétrole entra en crise en 1959. Il n'y avait pas de marché suffisant pour ce pétrole en Europe à cause de nouvelles découvertes en Afrique du Nord (Libye). La demande de produits pétroliers en France était en plus peu adaptée à la structure chimique du pétrole algérien. Cette crise intervint quand les livraisons du pétrole saharien vers les ports algériens s'annoncèrent et ce n'est pas une mauvaise qualité du pétrole saharien qui en est la raison, comme le prétendit un commentateur français⁸ ; au contraire il était de bonne qualité et riche en produits légers. Puisque l'extension de la demande nationale française durant la période était régie par la substitution du charbon par le fioul lourd, il fallait commercialiser le pétrole saharien à l'étranger en procédant à des échanges de pétrole avec des sociétés internationales qui contrôlaient des marchés hors de France. La France dut donc intégrer son nouveau secteur public d'industrie pétrolière au moins partiellement dans la stratégie des grandes sociétés anglo-américaines, avec lesquels en principe elle n'a jamais voulu rompre : le permis pour Exxon en Algérie avait toujours été réservé malgré le refus de cette société de déposer une demande de concession formelle. La France n'a pas pu mobiliser ses

⁸ Lefeuve, D. (2008), *Pour en finir avec la repentance coloniale*, Paris, Flammarion, p. 136. L'auteur utilise des faits correctement rapportés pour des explications plutôt sommaires. Les commentaires de Gallissot, R. (2006), « Libérez l'histoire de la guerre d'indépendance algérienne, des allégeances nationales », in *Annuaire de l'Afrique du Nord*, p. 506, paraissent pertinents.

partenaires européens et leurs sociétés publiques (l'ENI italienne, mais aussi d'autres sociétés moins importantes en Allemagne) pour une stratégie de développement privilégié du pétrole saharien comme base énergétique d'une Eurafrique englobant une Algérie restant française.

L'alternative néocolonialiste de coopération des puissances occidentales dans le façonnement des indépendances inévitables des pays du Sud se présenta dans la Guerre d'Algérie à un moment où le FLN était suffisamment fort pour la rejeter, et où la mobilisation des masses algériennes, notamment rurales, était suffisamment avancée pour créer un obstacle à l'adoption d'une telle quiconque, à l'intérieur ou à l'extérieur du FLN.

4. La France s'installe dans la guerre à partir des intérêts colonialistes, mais ces intérêts ne peuvent pas imposer leurs solutions à la France

Vue l'absence d'intérêts puissants en faveur d'une solution néocolonialiste en Algérie, la France s'installa dans la guerre à partir du début 1956 avec l'envoi du contingent. Elle tenta une opération de reconquête de l'Algérie, et cette politique ne s'inspirait pas de considérations économiques. Elle était le résultat de la politique de la social-démocratie française qui, comme toutes les social-démocraties ouest-européennes, n'a jamais voulu apparaître comme manquant de patriotisme. Une telle attitude a été facilitée par un internationalisme peu au courant des motivations sociales du nationalisme dans les pays déstructurés du Sud. Ces social-démocraties s'adonnaient à un occidentalisme effréné où les civilisations non européennes apparaissaient comme rétrogrades. Elles suivaient donc la tradition de l'impérialisme européen : le nationalisme du Tiers-monde était considéré comme obscurantiste. La mission de la social-démocratie française était alors d'épargner cette phase rétrograde aux peuples du Tiers-monde.

Un gouvernement de centre-gauche engagea une armée initialement indécise après la guerre perdue en Indochine. S'il fallait pourtant faire cette guerre, il fallait la faire « bien », efficacement, de manière à la gagner. Il fallait détruire par tous les moyens non seulement les éléments militaires de la Révolution algérienne, mais toute l'infrastructure politique et administrative, donc aussi les structures politiques du nationalisme algérien (organisations de masse, etc.). La destruction de ces structures politiques ennemies étant pourtant toujours réversible aussi longtemps que la population algérienne était libre de définir ses préférences politiques, il fallait encadrer les colonisés. À partir de la théorie de la

guerre antisubversive, l'armée française développa à la fois une justification de sa dictature de fait en Algérie, son autonomie par rapport au pouvoir à Paris, ses tactiques d'intimidation, et un programme politique d'encadrement de la population algérienne à l'échelle locale et en fonction de l'appartenance sociale (les fameuses hiérarchies parallèles), semblables aux régimes totalitaires d'obéissance communiste et fasciste. La guerre antisubversive remplaça l'extermination de la population rebelle.⁹

L'Etat militaire de l'Algérie française constitua la négation de l'impératif démocratique qui pourtant prévalait sur le plan international. Son fondement reposait sur la conviction inavouée que la population algérienne adhérerait à la révolution en l'absence d'une sérieuse reprise en main.

Il y eut alors en Algérie un transfert des pouvoirs à la fois des grands intérêts colonialistes et des autorités politiques de Paris vers l'armée française, non pas seulement sur le plan formel avec la délégation des pouvoirs exécutifs vers les commandants de secteur de l'armée, mais aussi sur le plan de la formulation de la politique française en Algérie. En effet depuis l'été 1956, l'intervention de l'armée s'affirmait de plus en plus directement. Un exemple marquant fut l'interception en octobre 1956 de l'avion transportant les chefs historiques du FLN, (hôtes du sultan du Maroc à cette date-là), qui se rendaient à Tunis pour la conférence maghrébine.

L'armée française essaya d'étendre ce système d'influence militaire aussi en France mais avec finalement peu de succès. Elle ne put établir en France un régime politique de guerre qui aurait muselé l'opposition. Ainsi, la suppression de la liberté de presse en Algérie et la saisie de journaux en provenance de la France et l'existence de la liberté de presse en France, démontrent cette différence, de même les entraves multiples que l'armée française réussit à imposer à la justice en Algérie, n'étaient en rien comparables en France.¹⁰

⁹ Le Cour Grandmaison, O. (2005), *Coloniser, exterminer. Sur la guerre et l'Etat colonial*, Paris, Fayard.

¹⁰ C'est surtout le domaine de Sylvie Thénault, Thénault, S. (1997), « Assignation à résidence et justice en Algérie », in *Le genre humain*, 32, p. 105-119 ; Thénault, S. (1996), « Justice et politique en Algérie 1954-1962 », in *Droit et société*, 34, p. 575-587 ; Thénault, S. (1996), « Les juges et la guerre d'Algérie, une nouvelle affaire Dreyfus? », in *Jean Jaurès. Cahiers Trimestriels*, 141, p. 59-71. Cf., aussi dans la même direction : Apap, G., Blasi, J., Borra, J., Miquel, R., « Etre magistrat en Algérie », in *Le genre humain*, 32 (septembre 1997), p. 121-134 ; Blanchard, E., « Police judiciaire et pratique d'exception pendant la guerre d'Algérie », in Branche, R. (2009), (éd.), *La guerre d'indépendance des Algériens, 1954-1962*, Paris, Perrin, p. 255-272 ; Guéry, Ch. (1997), « Du bon usage de la

Même la nécessité de contrôler la minorité algérienne en Métropole (pourvoyeuse de ressources du FLN) ne permit pas d'ériger un système identique à celui existant en Algérie, de sorte que l'expulsion d'individus suspects vers la colonie était préférée pour les soumettre au régime d'extrême rigueur. La résistance politique de peuple français bloqua les tentatives de l'armée d'imposer l'état de guerre à l'ensemble de la France.

La résistance de l'opinion était pourtant diffuse. Dans sa grande majorité, elle espérait une solution rapide par une victoire des armes françaises. Dans cette perspective, elle était plus ou moins disposée à accepter des « bavures inévitables ». Dès que cette perspective s'éloigna, des hésitations de l'opinion se manifestèrent de nouveau. Le changement résulta de la perte de l'espoir d'une victoire rapide, entretenu en 1956. Il était véhiculé par la critique des formes de la guerre, notamment de la torture. Ce n'est pas en été 1957 que l'existence généralisée de la torture en Algérie était connue ; les données relevées en parallèle avec les témoignages courageux notamment de soldats français au début 1957, étaient en possession du gouvernement français dès l'été 1956.¹¹ Après l'affaire de Suez, l'espoir déçu d'une fin rapide du conflit élargit l'audience pour une critique des méthodes de la guerre en Algérie: la vraie grandeur de la France allait être perdue avec la prolongation des ratissages et de la répression. La dénonciation de la torture jeta le trouble dans la conscience bien-pensante des élites françaises, qui dénoncèrent avec précaution les formes de la guerre tout en s'arrogeant un devoir de continuer à la mener. Cette attitude constitua cependant un blocage pour les tentatives de l'armée d'étendre à la Métropole l'état de guerre.

Les élites politiques et patronales françaises avaient exclu dès le début de la guerre l'assimilation pure et simple de l'Algérie par la France, tenant compte du fait que sur le plan sociologique, culturel et bien sûr aussi démographique, l'Algérie n'était pas la France. Une minorité infime voulait faire supporter à la Métropole le coût de l'extension des lois sociales françaises en faveur des musulmans d'Algérie. Une solution intermédiaire s'imposait, ni indépendance, ni intégration, mais rôle d'arbitre de la France et garanties pour les Européens par leur surreprésentation. Les tentatives timides d'une réforme du *Statut de l'Algérie* démontrèrent malgré la volonté de se procurer des arguments à présenter aux alliés occidentaux, une volonté farouche de priver la majorité des Algériens musulmans du droit à faire valoir leur volonté

justice pénale pendant la guerre d'Algérie », in *Le genre humain*, p. 87-104.

¹¹ Lefebvre, D. (2001), *Guy Mollet face à la torture en Algérie 1956-1957*, Paris, Bruno Leprince.

majoritairement exprimée. Les différents gouvernements français concurent des institutions hybrides, avec beaucoup de possibilités de veto pour la minorité européenne et les représentants de la France dans des institutions formellement élues au suffrage universel appliqué à tous les habitants. Ils n'étaient pas capables de mettre en œuvre ces institutions à cause de la résistance des partisans de l'Algérie française, qui y voyaient une ouverture vers un processus qui, ultérieurement pourrait mener à l'indépendance. Les débats de 1957 firent cependant apparaître que dans toutes les forces politiques non communistes en France (chrétiens-démocrates - MRP et même conservateur¹², sociaux-démocrates et socialistes¹³, libéraux - radicaux¹⁴), des minorités élargirent leur audience en prônant des solutions vers l'autonomie de l'Algérie incluant même parfois le droit à l'indépendance.

Pour les partisans de l'Algérie française, dans l'armée et ailleurs, de telles positions indiquaient le début de l'évolution vers l'abandon. L'armée française reconnut l'impératif démocratique au moins formellement : il fallait utiliser les méthodes totalitaristes d'encadrement de la population afin de produire des images qui démontreraient le basculement de la masse musulmane en faveur de la France. A partir de

¹² Billard, Th. (1990), « Illusions et incohérences des indépendants », in Rioux, J.-P. éd. *La guerre d'Algérie et les Français, Colloque de l'Institut d'histoire du temps présent*, Paris, Fayard, p. 218-224.

¹³ Sont analysées surtout les formations sociale-démocrates et socialistes qui fondèrent plus tard le PSU : Bourdrel, Ph. (1996), *La dernière chance de l'Algérie française : 1956-1958, du gouvernement socialiste au retour de De Gaulle*, Paris, Albin Michel ; Duclert, V. (2004), « La deuxième gauche », in Becker, J.-J., Candar, G. (éds.), *Histoire de gauches en France (2) : XX^e siècle : à l'épreuve de l'histoire*, Paris, la Découverte, p. 175-189 ; Genty, J.-R., « L'année du Front républicain : l'opinion publique, l'action gouvernementale et la guerre d'Algérie », in Ménager, B., et al. (éds.), *Guy Mollet, Un camarade en République*, Lille, Presses Universitaires de Lille, 1987, S. 475-480 ; Heurgon, M. (1994), *Histoire du P.S.U., 1: La fondation et la guerre d'Algérie, 1958-1962*, Paris, la Découverte ; Maquin, E. (1990), *Le Parti socialiste et la guerre d'Algérie. La fin de la vieille maison (1954-1958)*, Paris, l'Harmattan ; Nania, G. (1966), *Un parti pour la gauche Le PSU*, Paris, Gedalge ; Stora, B. (1990), « La gauche et les minorités anticoloniales françaises devant les divisions du nationalisme algérien (1954-1958) », in Rioux, J.-P. (éd.), *La guerre d'Algérie et les Français, Colloque de l'Institut d'histoire du temps présent*, Paris, Fayard, p. 63-78 ; Thielbault, J.-L., « Le gouvernement Guy Mollet - 1^{er} février 1956 à 21 mai 1957 », in Ménager, B., et al. (éds.), *Guy Mollet, Un camarade en République*, Lille, Presses Universitaires de Lille, 1987, p. 299-312.

¹⁴ Bernstein, S. (2004), « Les radicaux », in Becker, J.-J., Candar, G. (éds.), *Histoire de gauches en France (2) : XX^e siècle : à l'épreuve de l'histoire*, Paris, la Découverte, p. 9-26 ; Romo-Navarette, M. (2003), « Militants, dirigeants et élus radicaux en guerre d'Algérie (1954-1958) », in Jauffret, J.-Ch. (éds.), *Des hommes et des femmes en guerre d'Algérie*, Paris, Autrement, p. 194-209.

l'automne 1957 elle s'engagea pour l'intégration fondée sur l'égalité des droits et des devoirs pour tous dans l'ensemble français comme contre programme à l'indépendance. L'armée pensa pouvoir noyer les Algériens au sein d'une importante majorité française.

A destination de tous ceux qui tenaient à l'impératif démocratique, on développa l'argument de l'attentisme des musulmans qui ne suivraient le FLN que sous la terreur. Mais comment l'armée française pouvait-elle proclamer qu'elle avait mobilisé plus de forces supplétives locales que le FLN ne disposa jamais de combattants, et en même temps soutenir que ces forces numériquement inférieures étaient capables de semer la terreur parmi une population avec une minorité pro-française. Ce que l'on appelait attentisme, c'était le refus de collaborer avec la France. Le sentiment pro-français, que l'armée française prétendait exister, avait donc fortement besoin d'être « produit », avec son soutien. Ce sentiment n'était donc pas spontané.

Le 13 mai 1958 est alors un amalgame d'espérances les plus diverses. Même pour les tenants d'une évolution nécessaire en Algérie, le général de Gaulle, vu son prestige de chef de la Résistance française, parut être un recours souhaitable et pour certains même indispensable. Aussi le 13 mai était-il possible avec de Gaulle, mais comme il s'avérera ultérieurement non pas contre le général de Gaulle.¹⁵

5. Redéfinir le rôle de la France dans le monde

En étudiant la politique gaullienne, l'historiographie française s'intéressa surtout à une question sans réponse possible : est-ce qu'avant son retour aux affaires, le général de Gaulle savait-il qu'il fallait décoloniser en Algérie ? Est-ce que le général de Gaulle a menti ? C'est une question apolitique. La politique est l'art du possible. La prise de position du général de Gaulle au lendemain de l'affaire des Barricades en janvier 1960 me paraît sincère. Le général de Gaulle se déclarait en faveur de la solution la plus française mais ne la précisait pas car il ne savait pas quelle sera celle que les Algériens accepteraient et quelle solution sera donc possible.

A la différence de tous les hommes de la IV^e République, il caressait régulièrement les Algériens dont il vantait le courage et le sens du sacrifice. Il recherchait le contact surtout avec les hommes qu'il considérait comme capables de représenter le sens nationaliste et identitaire des Algériens. Il était lui-même partisan d'un nationalisme

¹⁵ Argoud, A. (1990), *La décadence, l'imposture et la tragédie*, Paris, Fayard, p. 279.

français lié à la particularité historique de la France¹⁶. Il demeura donc sceptique à l'égard du nationalisme universaliste d'une certaine gauche française qui croyait possible la francisation des Algériens¹⁷. de Gaulle est constant à travers toutes les évolutions de sa politique algérienne dans la recherche systématique d'une politique autochtone par des politiques orientées vers l'égalité complète des droits et des devoirs et la promotion sociale par le développement économique assisté par la France, tout en accordant aussi peu de concessions sur le plan identitaire que possible. Le moyen serait une troisième force. Pour rendre crédible cette politique auprès des Algériens, de Gaulle se mit à détruire l'État totalitaire que les partisans de l'Algérie française avaient créé en Algérie et à ramener l'Algérie à la légalité républicaine de Paris, considérée comme élément important pour rendre attractive la République française auprès des Algériens.

On ne diminue pas le rôle du général de Gaulle si l'on ajoute que son réalisme courageux et sa détermination à regarder l'ensemble des aspects de la question algérienne dans les stratégies ouvertes à la France, étaient favorisés par l'accentuation d'évolutions déjà visibles au début de la guerre et devenues plus importantes par la suite.

6. Les retombées de la guerre d'Algérie sur la politique française

Les implications économiques de la guerre, les liens entre l'affaire algérienne et les problèmes de la France dans le reste du Tiers-monde, notamment dans le reste de son empire colonial, ainsi que le changement dramatique des conditions de puissance dues à l'apparition de l'arme nucléaire sont particulièrement importantes. Le coût élevé de la guerre impliquait que la France renonce à maintenir une armée moderne. La protection américaine et aussi allemande permirent à la France de détruire ce qui existait en France comme armée moderne. Dans la perspective d'une guerre courte, on accepta l'inflation et les instabilités de la balance commerciale. Le soutien financier des alliés de la France n'était possible que si la France faisait preuve de sa capacité d'innovation politique.

Dans la perspective d'une guerre courte, le gouvernement dirigé par le parti socialiste avait pensé pouvoir se permettre l'expansion économique avec des bienfaits sociaux en même temps que l'intensification de la guerre d'Algérie. Dès 1957 tout gouvernement, donc aussi celui du

¹⁶ Maillard, P. (1990), *De Gaulle et l'Allemagne. Le rêve inachevé*, Paris, Plon, p. 31.

¹⁷ Michelat, G., Thomas, J.-P. (1966), « Dimensions du nationalisme », in *Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques* 143, Paris, Armand Colin.

général de Gaulle à partir de mai 1958, a dû procéder à un rééquilibrage du budget qui démontrait aux ouvriers, paysans et petits fonctionnaires, que la Guerre d'Algérie avait un coût. De là, des campagnes qui liaient le bien-être social avec la paix en Algérie surtout en 1960 quand la fin de la guerre se faisait attendre.

L'arrivée des classes creuses à l'âge du service militaire créait des difficultés pour le maintien des effectifs de l'armée d'Algérie. La suppression des sursis généreusement accordés aux étudiants, initiée en automne 1959, conduit au basculement du monde étudiant par rapport à la Guerre d'Algérie. Les anciens minoritaires âprement combattus précédemment devinrent majoritaires et reprenaient le contact avec l'organisation des étudiants algériens l'UGEMA qu'ils reconnurent. Cette prise de position revenait à reconnaître la représentativité du FLN et du GPRA.¹⁸

La place de l'Algérie sur l'échiquier des objectifs stratégiques de la politique extérieure française changeait radicalement. Au début de la guerre, l'Algérie est la clef de voûte d'un ensemble français appelé à devenir le noyau d'une Eurafrique sous la direction de la France. Dès 1956 il était clair que les positions françaises en Afrique Noire ne pouvaient pas être défendues par une autre « Guerre d'Algérie ». À cause de la guerre d'Algérie, il fallait installer rapidement des élites aussi francophiles que possible dans le reste de cet ensemble français. Dans la compétition avec des leaders nationalistes plus « extrémistes », ces élites francophiles ne pouvaient se maintenir sans s'opposer à la guerre de la France en Algérie. Pour maintenir ces élites, la France devait se débarrasser du fardeau de la Guerre d'Algérie. Acquérir le profil de décolonisateur exemplaire était payant, d'où la recherche d'un compromis avec le FLN et des initiatives spectaculaires telles l'octroi de l'autodétermination en septembre 1959 ou la boutade sur la République algérienne « qui existera un jour mais qui n'a jamais existé ».

Après avoir échoué à imposer aux pays anglo-saxons l'égalité dans la direction de l'alliance occidentale, la France pouvait retrouver un nouveau rôle mondial en se faisant le porte-parole des revendications politiques

¹⁸ Fischer, D. (2000), *L'histoire des étudiants en France de 1945 à nos jours*, Paris, Flammarion. Fournière, M.-D.-L. (1990), « Les étudiants face à la guerre (1954-1957) », in Rioux, J.-P. (éd.), « La guerre d'Algérie et les Français », *Colloque de l'Institut d'histoire du temps présent*, Paris, Fayard, p. 99-108 ; Monchablon, A. (1991), « Syndicalisme étudiant et génération algérienne », in Rioux, J.-P., Sirinelli, J.-F. (éds.), *La guerre d'Algérie et les intellectuels français*, Bruxelles, éd. Complexe, p. 175-190 ; Monchablon, A. (1983), *Histoire de l'UNEF de 1956 à 1968*, Paris, Presses Universitaires de France.

et économiques du Sud dans le club des pays capitalistes occidentaux.

Ce qui pèse pourtant le plus lourd c'est que les colonies n'avaient plus de sens pour le standing militaire d'une puissance. Pendant l'âge nucléaire, on peut difficilement menacer un adversaire qui attaque un territoire dépendant d'une métropole coloniale avec l'arme atomique, ce qui impliquerait une réponse nucléaire et conduirait au suicide nucléaire. On ne peut pas préserver un empire colonial par la dissuasion nucléaire, parce qu'on ne se tuera pas pour des colonies.

7. La nouvelle synthèse et l'opinion

Des larges segments de l'opinion publique témoignèrent de l'acceptation d'une identité particulière de l'Algérie et du rejet d'une guerre à outrance. Les partisans de l'Algérie française admettaient ce caractère limité du soutien à la politique de guerre d'Algérie quand ils évitaient soigneusement et autant que possible des répercussions sur la France. L'opinion française était largement dominée par des conceptions du problème algérien que j'ai appelé évolutives, d'une Algérie ayant une personnalité propre, mais où le rôle de la France resterait important comme garant des droits des Français d'Algérie qui devraient y rester. Cette opinion se souciait de la destinée de la France en Algérie, comme si la France était menacée chez elle. Elle n'était pourtant pas aussi réticente à accepter la guerre que le veut l'historiographie française.¹⁹ Les moyennes citées par l'historiographie française comprennent un quart de répondants avec l'intention de voter communiste. Ceux-ci refusaient dans une très grande majorité la guerre, et acceptaient l'indépendance et la représentativité du FLN. Parmi le reste on voit que le nationalisme du va-t-en-guerre des sociaux-démocrates français avait bénéficié initialement d'un soutien très large.²⁰ Cette attitude guerrière ne pouvait

¹⁹ Ageron, Ch.-R., « L'opinion française à travers les sondages », in Rioux, J.-P. éd., « La guerre d'Algérie et les Français », *Colloque de l'Institut d'histoire du temps présent*, Paris, Fayard, 1990, p. 25-44 ; Rioux, J.-P. (1992), « Une guerre trouble-fête », in Gervereau, L., Rioux, J.-P., Stora, B. (éds.), *La France en guerre d'Algérie : novembre 1954- juillet 1962*, Paris, BDIC, p. 146-150 ; Winock, M., Azéma, J.-P. (1990), « Pacifisme et attentisme », in Rioux, J.-P. (éd.), « La guerre d'Algérie et les Français », *Colloque de l'Institut d'histoire du temps présent*, Paris, Fayard, p. 15-24. Les rapports des préfets donnent une image pareille, Buton, Ph. (1999), « L'opinion publique en 1958 selon les rapports des préfets », in Bélaval, Ph., Foyer, J., Meyer J., *L'avènement de la Ve République*, Paris, Armand, Colin, p. 203-218.

²⁰ J'ai donné de premiers éléments dans, Elsenhans, H. (2015), *Echec français : la France en guerre en Algérie*, Alger, Casbah, sous presse ; Elsenhans, H. (2006), « Les transformations de la solution intermédiaire (1954-1962) ». Colloque: « Pour une histoire critique et citoyenne. Le cas de l'histoire franco-algérienne », juin, Lyon, p. 51-52 ;

être utilisée par les partisans de l'Algérie française, que si cette politique ouvrait des perspectives de succès. D'où la réitération constante, à partir de l'été 1957, que la situation militaire s'améliorait, que la France était dans son dernier quart d'heure avant la victoire, et que la rébellion était pratiquement écrasée. Dans son ensemble cette opinion n'a pas réagi à la Révolution algérienne par un volontarisme extrémiste de « sursaut national ». Les institutions républicaines étaient trop appréciées pour donner une chance à ceux qui voulaient supprimer les libertés publiques sous prétexte de gagner la guerre en Algérie contre la subversion.

Ce refus de l'opinion de l'aventurisme précède le retour du général de Gaulle aux affaires. Il demeurait cependant confus jusqu'à ce qu'un gouvernement français présente une politique crédible. Le général de Gaulle en tint compte parce qu'il est réaliste, mais il ne créa pas ce courant. Il fit la politique qu'une majorité des Français souhaitait.²¹ L'évolution ou plutôt les évolutions de l'opinion française sont encore insuffisamment étudiées par l'historiographie française. La vraie contribution du peuple français au dénouement de l'affaire algérienne lui échappe.²²

Dans les médias, l'image du FLN est politisée constamment. De fellaghas, les nationalistes algériens deviennent des dirigeants politiques, certainement ennemis mais disposant d'une qualité d'interlocuteurs. Les dimensions du problème algérien sont enrichies: aux problèmes économiques s'ajoute le droit à l'identité culturelle qui implique finalement le droit à l'indépendance nationale. Il est fort probable que ces évolutions ne peuvent pas être démontrées seulement à partir de la presse parisienne, mais surtout à partir des grands journaux de province qui doivent tenir compte de la préférence de la majorité de leurs lecteurs. Ce profil de l'opinion était plus prononcé chez ceux qui étaient en bas de la société et notamment chez ceux qui avaient la préférence pour le vote communiste. L'idéologie de l'Algérie française était plus représentée

Elsenhans, H. (2012), « Illusions françaises dans la guerre d'Algérie et nostalgies d'antan dans son historiographie versus structures de décolonisation inévitables ». Séminaire Algérie 50 ans après : Libérer l'histoire, Alger, Centre National de Recherches Préhistoriques, Anthropologiques et Historiques. Je compte publier l'ensemble des données en ma possession, car il paraît que la plupart des sondages soient perdus.

²¹ Ageron, *art.cit.*, note 19, p. 41.

²² J'ai donné des grandes lignes de la recherche sur cette évolution dans Elsenhans, H. (2011), « Réalisme au ralenti? La guerre d'Algérie et l'évolution de l'opinion publique française, 1955-1960 », in *Cahier d'Histoire Immédiate*, 40, automne, p. 35-51. Un exemple de l'application de mon concept de grille d'interprétation, Chaballier, J. (2012), *Analyse du regard de trois quotidiens français sur l'Algérie*, Montréal, Université de Montréal.

parmi les couches sociales élevées, moins à cause de leur position économique, mais en raison de leur conditionnement idéologique. Les pourcentages favorables à l'Algérie française étaient les plus élevés parmi ceux qui avaient fréquenté le lycée sans avoir obtenu le baccalauréat. Dans cette catégorie, les pourcentages favorables à la guerre d'Algérie sont plus élevés que parmi la catégorie sociale des patrons et cadres supérieurs. L'évolution vers l'acceptation de l'indépendance de l'Algérie est donc due à la destruction de certaines idéologies promues par l'État républicain héritier de la III^{ème} République et son école, il est donc peu surprenant que dans cette évolution d'ensemble des forces politiques nouvelles issues du monde catholique jouèrent un rôle particulièrement important, notamment dans les milieux étudiantin et syndical.²³

L'évolution de l'opinion par rapport au problème algérien traduit donc une normalisation de la France par rapport à la prétention républicaine d'un rôle spécifique comme porteur d'une mission civilisatrice : la France devenait similaire à d'autres nations. Ceci facilita la transformation de la France impérialiste africaine en un pays moteur de l'unification européenne.

Cette évolution fondamentale de la France pendant la guerre d'Algérie est mal reflétée par l'historiographie française libérale qui souffre d'un

²³ Geoffrey, A. (1998), *the Call of Conscience. French Protestant Responses to the Algerian War, 1954-1962* Waterloo, Canada: Wilfried Laurier University Press ; Etienne, B. (1988), « La gauche chrétienne et la guerre d'Algérie », in Bédarida, F., Fouilloux, E. (éds.), « La guerre d'Algérie et les chrétiens », in *Cahiers de l'IHTP 9*, Paris, p. 89-104. Bolle, P. (1988), « Le protestantisme français et la guerre d'Algérie », in Bédarida, F.; Fouilloux, E. (éds.), « *La guerre d'Algérie et les chrétiens* », in *Cahiers de l'IHTP 9*, Paris, p. 47-60. Branciard, M. (1964), *Un syndicat face à la guerre*, Paris, Syros ; Branciard, M. (1988), « Le syndicalisme chrétien et la guerre d'Algérie », in Bédarida, F., Fouilloux, E. (éds.), « *La guerre d'Algérie et les chrétiens* », in *Cahiers de l'IHTP 9*, Paris, p. 105-120 ; Chapeu, S. (1996), *Trois prêtres et un pasteur dans la guerre d'Algérie. Sources et travaux d'histoire immédiate 5*, Toulouse: Groupe de recherche en histoire immédiate ; Chapeu, S. (2004), « *Des chrétiens dans la guerre d'Algérie. L'action de la mission de France*, Paris, éditions ouvrières ; Fouilloux, É. (1988), « Intellectuels catholiques et guerre d'Algérie (1954-1962) », in Rioux, J.-P.; Sirinelli, J.-F. (éds.), *La guerre d'Algérie et les intellectuels français*, Paris, p. 79-114 ; Mayeur, J.-M. (1988), « Les évêques et la guerre d'Algérie », in Bédarida, F., Fouilloux, E. (éds.), *La guerre d'Algérie et les chrétiens. Cahiers de l'IHTP 9*, Paris, p. 39-46 ; Nozière, A. (2001), *Algérie: Les Chrétiens dans la guerre*, Paris, Cana ; Quemeneur, T. (2012), « Les oppositions françaises à la guerre d'indépendance », in Bouchène, A., Peyroulou, J.-P., Tengour Siari, O., Thénault, S. (éds.), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, Paris, la Découverte, p. 595-601 ; Toupin-Guyot, C. (2002), *Les intellectuels catholiques dans la société française. Le Centre Catholique des Intellectuels Français (1941-1976)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

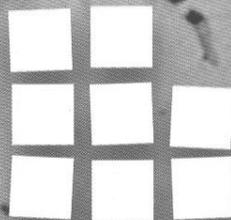
effort de légitimation de la présence française en Algérie en mettant en relief l'importance des occasions perdues à cause de l'obstination raciste de la minorité européenne. C'est ce qui rendit difficile le dialogue avec les Algériens. Les Algériens pourtant ne se rendent pas suffisamment compte que pour tout pays la perte du statut de grande puissance est douloureuse. Malgré la persistance du refus français d'assumer pleinement le rôle destructeur de la puissance coloniale, il faut noter comme positif que la France a su résister aux spectres auxquels le Japon et l'Allemagne ont succombé. Pour avoir réussi la transformation sans dérapage majeur, et sans excuser son comportement colonial et guerrier, on peut parler dans ce domaine d'une réussite.

NAQD

ORS SERIE

Écritures historiennes
du Maghreb et du Machrek
Approches critiques

Revue d'études et de critique sociale



« Sauvez un enfant ». Le soutien humanitaire néerlandais aux réfugiés algériens pendant la Guerre d'Algérie 1954-1962¹

Niek PAS⁽¹⁾

Introduction

À première vue, il n'y a pas de raison de consacrer une étude aux Pays-Bas et la Guerre d'indépendance de l'Algérie. Du point de vue géopolitique comme économique, le petit royaume n'avait pratiquement aucun intérêt en Afrique du Nord. Politiquement et diplomatiquement, la Haye soutenait la position française. Contrairement à la plupart des alliés de la France, le gouvernement néerlandais se rangea fermement du côté français jusqu'en juillet 1962, tout en gardant le plus possible ses distances avec les mouvements de libération. Dans les années 1950, les Pays Bas et la France se considéraient encore comme des puissances coloniales qui avaient beaucoup de points communs. Parallèlement au conflit de la France avec l'Algérie, les Pays-Bas se trouvaient aux prises, avec l'Indonésie, au sujet de l'avenir de la Nouvelle-Guinée. Ainsi, en août 1962, un mois après l'indépendance de l'Algérie, les Pays-Bas se séparent de leur dernière colonie en Asie.

Face à la « carence » de la position politique officielle, un malaise, par rapport à la situation en Algérie, existait cependant, et il s'amplifia dans l'espace public néerlandais, à partir de 1957. À première vue, les Pays-Bas ne faisaient pas figure d'exception dans ce domaine, la question algérienne suscitait de vives réactions partout dans le monde, de la

⁽¹⁾ Université d'Amsterdam, Département Sciences Humaines, Institut GER, Histoire contemporaine.

¹ Cet article relève d'une étude parue aux éditions Barzakh, Pas, N. (2013), *Les Pays-Bas et la guerre d'Algérie*, Alger.

Scandinavie au Moyen-Orient, en passant par les pays d'Amérique latine. Mais ce qui singularisait la position néerlandaise dans une perspective globale, ce sont les manifestations de solidarité envers les réfugiés algériens au Maroc et en Tunisie, à l'exemple de la campagne « Sauvez un enfant », une initiative de la télévision néerlandaise, en automne 1959.

La présente analyse est à intégrer dans le contexte de l'internationalisation de la Guerre d'indépendance algérienne². Selon certains historiens, il ne s'agissait pas moins que d'une « world crisis »³ et d'une « guerre mondiale », de toute manière d'un conflit long et profond qui dépassait le cadre strictement franco-algérien. En 2012, à l'occasion du cinquantenaire de l'indépendance de l'Algérie, diverses publications⁴ et colloques⁵ se sont intéressés à cette dimension mondiale. Cette dimension internationale, voir transnationale a été abordée en prenant en compte la durée et l'intensité du conflit, le contexte de la décolonisation et de la guerre froide, ainsi que la stratégie d'internationalisation des mouvements de libération, et la Guerre d'Algérie en tant que conflit exemplaire.

D'un côté, la France était reconnue comme le pays de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, et était considérée comme le porte-drapeau des valeurs universelles (occidentales, pour être plus correct). Ajoutons qu'après 1945, la France avait connu un nouvel âge d'or en tant que centre intellectuel et culturel. L'intelligentsia cosmopolite et néerlandaise avaient les yeux fixés sur la capitale française. Au sujet de l'Algérie, Paris (suivi de New York et d'Alger) servant de caisse de résonance. De l'autre, il s'agit d'un conflit exemplaire parce qu'intellectuels et militants identifiaient la lutte pour l'émancipation à la

² Touili, M. (1985), *Le retentissement de la Révolution algérienne*, Colloque international d'Alger, 24-28 novembre 1984, Alger ; Rioux, J.-P. (1990), *La guerre d'Algérie et les Français*, Colloque de l'Institut d'histoire du temps présent, Paris, p. 367-493.

³ Wall, I.-M. (2001), *France, The United States, and the Algerian War*, Berkeley, University of California Press.

⁴ Connelly, M., Frank, R., Pas, N., Thénault, S. (2012), « Débat autour d'un livre : *L'arme secrète du FLN. Comment de Gaulle a perdu la guerre d'Algérie*, de Connelly, M. », in *Monde(s). Histoire, espaces, relations*, Paris, n° 1, p. 159-174.

⁵ Signalons, parmi des dizaines de rencontres, journées d'études, ateliers et colloques, organisés en 2012 : « La guerre d'Algérie et les médias », Institut Universitaire de France (IUF) et l'Institut de Recherche sur le Cinéma et l'Audiovisuel (IRCAV/Paris3), le 2 février 2012 ; « Algérie 50 ans après l'indépendance : défis et perspectives », Paris, Sciences Po Monde Arabe, le 21 mai 2012 ; « L'héritage de la guerre d'Algérie : Entre histoire, mémoire et représentations », Florida International University, les 22-23 mars 2012 ; « Algeria Revisited: Contested Identities in the Colonial and Postcolonial Periods », University of Leicester, les 11-13 avril 2012 ; « 1962 un monde 1962 a World », colloque international, CRASC Oran, les 14-16 octobre 2012.

conscience naissante qui pouvait porter toutes sortes de visions idéalistes et utopiques à propos d'un Homme nouveau et d'une nouvelle société.

Aux Pays-Bas, l'avant-garde de l'opinion publique, qui protesta contre la guerre, fut formée par une minorité d'intellectuels et de militants en dissidence avec les partis communiste, socialiste et sociaux-démocrates. Cette minorité comprenait un mélange de trotskistes, de pacifistes, ainsi que des catholiques et protestants progressistes confondus. Dans les premières années, il s'agit de cris d'indignation individuels et éparpillés à côté de structures gauchistes existantes. Ce n'est qu'à partir de l'automne 1959 que furent créés des comités, des structures et des réseaux spécifiquement pour l'Algérie, l'Action Information Algérie (AIA), en particulier. Par rapport aux autres pays européens, les Pays-Bas étaient en retard d'un an. Ailleurs, existaient déjà des comités tels « Comité pour la Paix en Algérie » (en Belgique) au « Danske Algerkomite » (au Danemark) en passant par il « Comitato italiano per la pace in Algeria »⁶.

Ce genre de comités répondaient à une typologie de réseaux temporaires, de structure souple, une culture intérieure informelle et étaient, en général très diversifiés sur le plan générationnel et idéologique. Une autre caractéristique était l'expérience de la Deuxième Guerre Mondiale - notamment l'occupation allemande - avec tout ce que cela avait représenté en termes de collaboration et résistance, persécutions et horreur. La référence à la guerre 1939-1945 était omniprésente et servait à la fois à forger une identité commune à cette opposition pluriforme, ainsi qu'à interpréter la guerre en Algérie - un conflit lointain et compliqué - à travers un cadre établi, binaire et moralisateur. Le souvenir de l'occupation nazi fournissait un modèle de base simple, voir simpliste, qui convenait à l'opinion publique.

Le but d'AIA était de tenter d'influencer cette opinion publique tout en puisant dans un répertoire d'action assez classique : traduction d'articles français et algériens (de *L'Express* à *Témoignage Chrétien*, en passant par *El Moudjahid*), de brochures (notamment, de l'opposition française), réalisation de pétitions, organisation de soirées-débats et manifestations, projection de films militants. Le plus souvent, ce répertoire fut accueilli

⁶ Masset, D. (1988), *Une affaire intérieure française ? La Belgique et la guerre d'Algérie (1954-1956)*, Louvain-la-Neuve, Ciaco ; Doneux, J.-L., Le Paige, H. (1992), *Le front du Nord. Des Belges dans la guerre d'Algérie (1954-1962)*, Bruxelles, Politique & Histoire ; Genty, J.-R. (1996), « Repères pour l'histoire du nationalisme dans les communautés algériennes du Nord et du Pas-de-Calais », in *Revue du Nord*, n° 316, p.545-580 ; Noer, P. (2006), *Denmark and the Gaullist vision: government and civil society: reactions to the fifth republic and its European policies, 1958-1969* ; Florence, European University Institute ; Mourlane, S. (2005), « La guerre d'Algérie dans les relations franco-italiennes (1958-1962) », in *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 217, p.77-90.

par un public limité, concentré à Amsterdam, à l'avance intéressé, engagé et donc favorable à la cause algérienne. L'AIA faisait un gros travail pour un comité de taille aussi modeste. Il était constitué d'une poignée de personnes tout au plus) mais ses activités et ses actions ne pénétrèrent que peu l'opinion publique.

1. Une guerre médiatisée

L'historien Matthew Connelly⁷ a montré que le mouvement de libération ainsi que le gouvernement français considéraient les États-Unis comme la principale tribune dans la sensibilisation de l'opinion publique internationale du fait du siège des Nations Unies (New York), de l'influence de la presse et des médias (la télévision y était le plus développée) et de l'opinion publique. L'Europe peut être considérée comme un autre théâtre d'opérations important.

Concernant les instruments d'information et de propagande, le FLN invitait des journalistes étrangers à faire des reportages. En 1956, deux journalistes américains avaient séjournés dans la région de Nédromah et dans l'Atlas saharien⁸. Cette initiative du mouvement de libération se transforma en quelque sorte en système médiatique au cours de 1957. Les services d'information regroupés à Tunis allaient inviter régulièrement des journalistes étrangers à faire des reportages avec l'ALN. Au moins un photographe néerlandais, Kryn Taconis, a couvert la guerre depuis les rangs de l'ALN, en automne 1957⁹.

Difficile de dire dans quelle mesure les nationalistes se sont efforcés eux-mêmes d'avoir directement accès à la presse et au public néerlandais. Il ne me semble pas vraisemblable que l'effort ait été fait: au niveau international, le Front avait d'autres sphères d'influence plus importantes à conquérir que les Pays-Bas. Il est certain que le FLN n'a jamais ouvert un bureau aux Pays-Bas, contrairement à ce qu'il avait réussi un partout dans le monde, de Damas à New York en passant par l'Allemagne de l'Ouest et la Belgique. D'ailleurs, l'indigence des informations sur le

⁷ Connelly, M. (2002), *A Diplomatic Revolution. Algeria's Fight for Independence and the Origin of the Post-Cold War Era*, Oxford / New York, Oxford University Press. Traduction française (2011): *L'arme secrète du FLN. Comment de Gaulle a perdu la guerre d'Algérie*, Paris, Payot.

⁸ Greer, H. (1962), *A Scattering of Dust*, London, Hutchinson.

⁹ D'Almeida, F. (2004), 'L'internationalisation des images. L'étrange cas de Kryn Taconis', dans : Gervereau, L., Stora, B. (dir.), *Photographier la guerre d'Algérie*, Paris, Marval, p.127-130; Ottawa, Bibliothèque et Archives Canada, Fonds Kryn Taconis, cote MG 31 D 180. Treize lettres de Taconis à sa femme, du 14 juillet au 20 août 1957.

FLN était largement compensée par la publicité négative croissante sur la politique française.

Dès le début de l'insurrection, des journalistes étrangers ont couvert le conflit. Le voyage de l'italien Angelo del Boca dans les Aurès est connu. Son reportage pour *La Gazzetta del Popolo*, paru en traduction française en décembre 1955 dans *Les Temps Modernes*. Aussi, les premiers journalistes hollandais arrivèrent en Algérie dès la mi-novembre. Leurs reportages circonstanciés parurent dès ce mois-là dans des journaux régionaux et nationaux. Le lecteur néerlandais pouvait donc s'informer, de première main, dès novembre 1954, sur ce qui se produisait en Algérie. Parmi les journalistes hollandais, Jimmy Huizinga, fils du fameux historien. Dans ses reportages, il disséquait les contradictions de la politique française avec une précision chirurgicale. Apparemment, les autorités d'Alger trouvaient son analyse importante pour leur propre évaluation, puisque des comptes rendus parurent dans le *Bulletin de la presse d'Algérie* du Service de Liaison Nord-Africaines (SNLA)¹⁰.

Dans l'ensemble, le point de vue du mouvement indépendantiste ne trouvait relativement que peu d'écho dans la presse hollandaise (à l'exception de la presse d'extrême gauche). Pendant les premières années au moins, le FLN resta une organisation quelque peu vague, un « mouvement nationaliste » comme tant d'autres en Afrique et en Asie.

Au cours de 1957 l'attention accordée à l'Algérie dans la presse s'intensifia considérablement. La pratique de la torture choquait profondément. L'éditorial d'Hubert Beuve-Méry dans *Le Monde* du 13 mars 1957, intitulé « Sommes-nous les vaincus de Hitler? » eut un écho considérable aux Pays-Bas, d'abord dans la presse catholique. Et début 1958, la sortie de *La Question* était l'un des arguments essentiels de cette indignation - l'ouvrage fut traduit en un temps record en néerlandais (et dans de nombreuses autres langues) -. Déjà, en février 1958, le bombardement de Sakiet Sidi Youcef en territoire tunisien avait provoqué des « réactions très critiques » comme le déclara l'ambassadeur français à La Haye dans un dossier de presse circonstancié. Les événements dramatiques survenus au printemps dominèrent pendant des semaines les une des journaux.

En 1957-1958, l'administration française doubla ses efforts dans la bataille de l'opinion publique. L'ambassade de France à La Haye entreprit des démarches envers plusieurs journaux ; il arrivait que l'ambassadeur en personne réponde à des articles trop critiques à l'égard

¹⁰ La Haye, Archives du Ministère des Affaires étrangères (ABZ), code 911.4, Ambassade Paris - Documents secrets - 1952-1964. Lettre du 13 octobre 1955.

de la politique française, soit pour faire des mises au point ou pour présenter les « événements » sous un angle plus favorable. Furent également organisées des rencontres où étaient projetés des films de propagande tels que les courts métrages DEFENSE DE L'ALGERIE (1957, Gilbert Prouteau et Philippe Brunet, Productions Occident-CDF¹¹) et KEPI BLEU. Ce dernier film, réalisé en 1957 par le Service Cinématographique des Armées, concerne le chef de SAS, appelé l'homme au képi bleu, conseiller technique de la pacification, grâce à sa connaissance du pays. Celui-ci fut responsable du maintien de contact avec les populations et de « l'humanisation des rapports entre administration et administrés qui restent l'objectif essentiel du service des affaires algériennes ». Sa mission, donnée par le pouvoir central, fut une reprise en main de la population¹². Également, des voyages en Algérie furent proposés aux journalistes¹³.

Les efforts déployés par l'ambassade ne réussirent pas à inciter les médias à exercer une légère autocensure, à combattre les jugements déplaisants de l'opinion publique et à présenter aux Néerlandais une image plus positive des événements d'Algérie. En se basant sur les rapports de l'ambassade de France, force est de constater que, finalement, cette politique ne fit pas beaucoup avancer les choses. En octobre 1958, l'ambassadeur français mentionna que « l'opinion hollandaise a[vait] toujours manifesté les plus extrêmes réticences sur les développements de la politique française en Algérie. » Or, cette constatation ne différait en rien de la conclusion qu'il avait tiré deux ans et demi auparavant dans un compte rendu similaire.

La guerre d'Algérie n'était pas un conflit télévisé dans le sens actuel du terme ; dans les années 1950, sauf aux États-Unis, la télévision n'en était encore qu'à ses premiers balbutiements. Les reportages (en direct) des foyers de conflits étrangers par des équipes de télévision ne faisaient que débiter. Pourtant, le rôle de la télévision était notable¹⁴ dans la sensibilisation de l'opinion publique internationale, *aux moins* aux Pays-Bas.

Tout comme la presse, en Hollande la radio et la télévision étaient compartimentées, ce qui présentait un trait spécifique de l'espace

¹¹ Denis, S., *Le cinéma et la guerre d'Algérie. La propagande à l'écran (1945-1962)*, Paris, Nouveau monde éd., p.445.

¹² Pinoteau, P. (2003), « Propagande cinématographique et décolonisation. L'exemple français (1949-1958) », in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 80, p.55-69.

¹³ Paris, Archives du Quai d'Orsay (AQO), série Europe 1951-1960', sous-série « Pays-Bas », numéro 69, Relations avec la France, cotes 26-23-16.

¹⁴ De Bussierre, M., Méadel, C., Ulmann-Mauria, C. (1999), *Radios et télévision au temps des événements d'Algérie 1954-1962*, Paris, l'Harmattan, p. 7.

publique néerlandais : une organisation de la société au sein de laquelle divers courants philosophiques et idéologiques disposaient de leurs propres partis, médias et structures syndicales et sociales. Il n'y avait pas de modèle comme la BBC, ni de chaîne nationale publique (comme en France) ou commerciale (comme aux États-Unis), mais des titulaires d'une concession d'émission de tendance catholique, protestante, socialiste et libérale. Ce pluralisme jouera un rôle important dans la couverture de la guerre.

La télévision aux Pays-Bas démarra en octobre 1951. Pendant ces premières années, la représentation de la guerre était surtout transmise par des photos de journaux et d'hebdomadaires (illustrés). Pour voir des images filmées du conflit franco-algérien, les Néerlandais dépendaient des actualités cinématographiques. La situation évolua lors de la dernière phase de la guerre, en 1958-1962, lorsque les téléviseurs devinrent plus abordables, ce qui les mit à la portée des masses populaires. Apparurent également, de nouveaux formats journalistiques, et les codes journalistiques concernant la collecte d'informations, de l'analyse et du contexte évoluèrent rapidement. Le besoin d'information et d'interprétation de l'information à la télévision augmenta. Deux formules furent créées pour y répondre: le journal télévisé et le magazine d'actualité.

Tout d'abord, un journal télévisé national diffusé quotidiennement démarra en 1956. À quelques exceptions près, ces émissions n'ont pas été conservées, contrairement aux brèves descriptions. Celles-ci permettent de comprendre l'évolution de la thématique de l'Algérie dans le journal télévisé. D'une poignée de sujets en 1956 le JT passe à plus de cent sujets pour l'année 1960, pour en arriver à plus de 250 sujets en 1962. Cela représente pour 1962 un rythme presque quotidien, d'autant plus remarquable si l'on tient compte du fait que l'intérêt se relâcha à vue d'œil après l'indépendance en juillet : en 1963, le journal télévisé ne consacra « plus que » 77 sujets à la nouvelle république et seulement 32 en 1964, soit moins de la moitié¹⁵.

Deuxième changement important pour la couverture de la guerre d'Algérie par la télévision néerlandaise c'est le début des magazines d'actualités, en 1959. En 1962, deux portraits furent diffusés, ceux de Ferhat Abbas et de Ahmed Ben Bella. Un an auparavant, début 1961, un magazine d'actualité avait réalisé sur le terrain - en Algérie et en Tunisie - trois reportages et un entretien avec Mhamed Yazid¹⁶. À cette époque, le

¹⁵ Hilversum, Archives Beeld en Geluid (ABG, Archives Images et Son), collection Polygoon bioscoopjournaals (actualités cinématographiques).

¹⁶ Hilversum, ABG, cote 46704. NCRV, Attentie, mars 1961.

ministre de l'information du GPRA, fut assailli par des journalistes et des agences de presse internationales. Des reporters et des « plumes » célèbres comme Edward Behr, Jean Lacouture et Madeleine Riffaud bourdonnaient autour des services du GPRA ce qui a amené Gilbert Meynier à parler du « Maghreb Circus ». ¹⁷

Plus que la presse, c'est la télévision, qui allait donner - littéralement - un visage au mouvement d'indépendance, ne serait-ce que dans les dernières années de la guerre. A travers le JT et les magazines d'actualités l'impact de la télévision se fait sentir. Mais la contribution de la télévision néerlandaise sur la question algérienne qui frappa le plus les esprits fut une grande campagne médiatique à l'automne 1959, intitulée « Sauvez un enfant ».

2. La campagne « Sauvez un enfant » destinée aux réfugiés au Maroc

À l'été de 1959, la petite association de diffusion protestante V.P.R.O. (Vrijzinnig Protestantse Radio Omroep, fondée 1926) décida d'organiser une collecte nationale pour les réfugiés algériens. Ce n'était pas une initiative isolée ; il convient de la placer dans le contexte plus large, national et international, de l'aide aux réfugiés (palestiniens, tibétains, est-européens, algériens...). Au début de l'année les Nations Unies avaient proclamé l'Année mondiale des réfugiés, de juin 1959 à juin 1960. Plusieurs pays l'avaient traduite par la création d'associations et de comités, comme les Pays-Bas avec un Comité Néerlandais de l'Année des Réfugiés 1959-1960 La guerre en Algérie avait provoqué un important flux de réfugiés vers le Maroc et la Tunisie¹⁸. Dès le début du soulèvement, des petits groupes s'étaient exilés ; en 1956 et 1957, le flot atteignit son niveau maximum, soit des milliers de personnes fuyant chaque mois en Tunisie et au Maroc. À partir de 1958, ce nombre diminua nettement avec le bouclage des frontières. D'après le Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés (1960), environ deux cent mille Algériens demeuraient alors au Maroc et en Tunisie¹⁹.

¹⁷ Meynier, G. (2002), *Histoire intérieure du FLN 1954-1962*, Paris, Fayard, p. 555-556.

¹⁸ « Le problème des réfugiés algériens à la 25-ème conférence de la ligue des Croix-rouges », in *El Moudjahid*, 1er novembre 1959, n° 53-54, 537-541.

¹⁹ Les estimations varient selon les sources: 200.000 au Maroc et en Tunisie selon le *Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés* (1960). www.unhcr.org/refworld/docid/3ae68c594.html. Consulté le 30 juillet 2012. Les sources algériennes donnent des estimations généralement plus élevées, jusqu'à 360.000, voir Makaci, M. (2007), *Le croissant-rouge algérien*, Alger, Éditions Alpha, p. 75 ; Meynier parle en revanche de 220 à 230.000 personnes : *Histoire intérieure du FLN*, p. 559;

Pour donner un coup d'envoi spectaculaire à son action, l'association décida de réaliser par ses propres soins un reportage et prit contact avec le Haut Commissariat aux Réfugiés à Genève qui coordonnait la campagne de secours internationale. En accord avec le haut commissaire, il fut décidé de concentrer l'action sur la centaine de milliers de réfugiés algériens au Maroc, et notamment sur les enfants.

Il n'est pas certain qu'en 1959 d'autres équipes de télévision étrangères aient réalisé des sujets sur les réfugiés au Maroc. Par contre, il est connu que l'opposition française à la guerre fit des reportages en Tunisie. En 1957, Cécile Decugis tourna APPEL. REFUGIES EN TUNISIE. Ce reportage fut réalisé avec l'aide du CRA mais, apparemment, n'a jamais été diffusé. En outre, divers courts métrages de René Vautier comportaient des séquences mettant en scène des réfugiés et des camps de réfugiés. Ainsi INFIRMIERES AU MAQUIS (1957-1958) allait passer à la télévision dans les pays situés derrière le rideau de fer, par l'intermédiaire de la RDA ; le GPRA distribua son ALGERIE EN FLAMMES (1957-1958) dans les circuits militants. Ce film fut également distribué aux Pays-Bas, mais uniquement dans des meetings militants, donc pour un public assez restreint.

Il n'y a rien d'étonnant à ce que justement la V.P.R.O. prit l'initiative de « Sauvez un enfant », car cette action correspondait à SON profil humanitaire. Les milieux proches de l'association accordaient beaucoup d'attention aux droits de l'homme, au Tiers Monde naissant, et plusieurs pasteurs prenaient fait et cause pour la revendication algérienne d'autodétermination. L'objectif de la campagne était de recueillir pour chaque enfant 100 florins (\pm 40.000 dinars (de nos jours)) qui serviraient à acheter des vêtements chauds et à améliorer leur logement avant l'arrivée de l'hiver. Une importante campagne d'information privilégiant les plus jeunes démarra.

Le reportage fut réalisé fin septembre 1959, au Maroc. Des images de la vie quotidienne des Algériens à Oujda alternaient avec des vues des plateaux marocains, plus au sud, près de Tendirara. Des plans d'ensemble montraient les files d'attente devant les points de distribution de colis alimentaires par la Croix-Rouge internationale et Rädä Barnen, la section suédoise de l'Union Internationale de Secours aux Enfants. L'angle choisi était la misère dans laquelle se trouvaient les enfants. Des gros plans montraient des nourrissons avec des mouches agglutinées sur le visage. La voix off évoquait souvent la guerre de 1939-1945. D'ailleurs, le reportage ouvrait par un montage de plans des flots de

Michèle Cointet s'en tient à 95.000 : Cointet, M. (1996), *De Gaulle et l'Algérie française 1958-1962*, Paris, Perrin, p.149 ; *El Moudjahid*, dans le n° 52, le 15 octobre 1959, évoque 250.000 réfugiés: 150.000 en Tunisie et 100.000 au Maroc.

réfugiés de la Seconde Guerre mondiale - une référence explicite au début du film CASABLANCA (1942)²⁰.

« Sauvez un enfant » fit mouche à la fois sur le plan des dons et de la publicité. Deux jours après l'émission de télévision, le diffuseur protestant envoya un virement télégraphique de deux cent mille florins au Croissant-Rouge marocain. Pendant ce temps-là, « Sauvez un enfant » reçut un accueil triomphal dans la presse. Dans leur ensemble, les journaux vantaient la valeur du reportage. Selon certains quotidiens les images des enfants réfugiés étaient tellement « choquantes » qu'ils refusaient d'entrer dans des détails. Un commentaire remarqua que la télévision avait été utilisée « dans toute la mesure de ses moyens » et, selon un autre, elle avait « confronté le téléspectateur repu, confortablement blotti dans son fauteuil, à la faim, au manque de vêtements et autres souffrances des personnes chassées de leurs foyers. »

La télévision avait beau être le nouveau média créant la surprise, c'était pourtant l'« ancien » média, la radio, qui représentait la cheville ouvrière de la collecte. Une campagne radiophonique veillait à ce que les dons et les promesses continuent à affluer. À partir du 7 novembre, pendant sept semaines, la radio diffusa chaque samedi soir l'émission « Sauvez un enfant ». Comme le reportage télévisé, cette émission efficace allait au fond des choses²¹.

Le reportage et l'action de secours entraînèrent une vague d'intérêt pour le problème des réfugiés dans la presse néerlandaise. Ils eurent une autre retombée inattendue, une collecte sous forme de soirée gala diffusée en direct à la télévision. Cette action de charité en direct pour une cause internationale représentait une première dans l'histoire de la télévision néerlandaise. Des dizaines d'artistes hollandais y participèrent avec enthousiasme²².

L'émission de presque deux heures, retransmise en direct du Concertgebouw à Amsterdam à la radio et à la télévision, s'accompagnait d'une collecte téléphonique. D'après les estimations, entre deux et trois millions de Néerlandais l'auraient regardée. Dans les journaux la critique se montra encore plus dithyrambique qu'après la diffusion du reportage télévisé. Un commentaire décrivit l'action téléphonique comme « une imposante démonstration du pouvoir presque inquiétant » de la télévision. Notons en outre que les comités de collecte locaux, qui existaient déjà, profitèrent beaucoup de la publicité nationale engendrée par « Sauvez un enfant ».

²⁰ Hilversum, ABG, V24897. Reportage télévisé « Sauvez un enfant », le 4 novembre 1959.

²¹ Hilversum, ABG, HAD 14931. Radio « Sauvez un enfant », novembre-décembre 1959.

²² Hilversum, ABG, V104472 et V104522. « Sauvez un enfant », le 13 décembre 1959.

L'organisation par des ONG de collectes comparables en Europe - et ailleurs dans le monde - démontre le caractère exceptionnel de cette initiative privée. Dans un rapport du HCR des Nations Unies datant de 1961, « Sauvez un enfant » figure pour près de 580 000 dollars parmi les « autres » sommes réunies par des ONG pour les réfugiés algériens. Ainsi, les Pays-Bas distançaient de loin diverses autres initiatives internationales parmi lesquelles le Conseil Norvégien des Réfugiés (115 000 dollars), la Croix-Rouge irlandaise (50 000 dollars) ou le Comité national iranien pour l'Année mondiale des Réfugiés (9000 dollars). Seule la collecte organisée sous les auspices du United Kingdom Committee for World Refugee Year recueillit une somme approchant de celle des Pays-Bas, soit 437 000 dollars.

Divers commentaires algériens et étrangers en démontrent aussi le caractère exceptionnel. Bien évidemment, *El Moudjahid* (le 15 décembre 1959) exprimait sa grande satisfaction et en France, *Témoignage Chrétien* (janvier 1960) se montrait particulièrement élogieux dans un article. Pour sa part, le Comité belge pour la Paix en Algérie proposait de lancer une collecte de biens humanitaires et de les envoyer aux Pays-Bas via Bruxelles.²³

3. L'aide humanitaire aux réfugiés en Tunisie

Dès lors que le problème des réfugiés Algériens au Maroc et en Tunisie était reconnu comme question internationale, nombre d'ONG (inter)nationales accoururent. Au départ, l'aide avait été occasionnelle et dispersée, émanant souvent d'organisations occidentales privées parmi lesquelles le Service Civil International (SCI²⁴), Rädä Barnen et les Quakers. Cette situation changea au milieu de 1959, lorsque le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés lança une action de secours de grande envergure en collaboration avec la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge.

Depuis les Pays-Bas, l'aide aux réfugiés au Maroc et en Tunisie prit corps par deux circuits. Tandis que la Croix-Rouge néerlandaise s'orientait sur le Maroc²⁵, l'Action néerlandaise générale pour la paix (mouvement pacifiste néerlandais), épaulée par la branche néerlandaise du SCI, les Quakers et des groupes de travail antimilitaristes, se

²³ Amsterdam, Institut International d'Histoire Sociale (IIHS), collection Hein van Wijk, carton 528. Lettre du 2 décembre 1959.

²⁴ Monastier, H., Brügger, A. (1966), *Paix, Pelle et Pioche. Histoire du Service Civil International de 1919 à 1965*, Lausanne, Éd. du Service Civil International.

²⁵ La Haye, Archives de la Croix Rouge Néerlandaise (ACRN), cote R.K. 295 « Algerijnse Vluchtelingen 1960 ».

consacraient à la Tunisie. Face à la neutralité de la Croix-Rouge au Maroc, le mouvement pacifiste considérait ses efforts en Tunisie comme une « aide dans un combat pour l'indépendance ». Et, contrairement à la Croix-Rouge, les militants pacifistes collaboraient étroitement avec le Croissant-Rouge Algérien (CRA).

En juillet 1958, le président du mouvement pacifiste néerlandais, Hein van Wijk, s'était rendu en Tunisie et avait visité des camps de réfugiés Sakiet-Sidi-Youcef, Wed R'Mel et Le Kef. Il fut choqué de voir les conditions de vie. Dans les campements provisoires, on manquait de tout : nourriture, vêtements, médicaments, hygiène. Ces visites rappelaient à l'ancien résistant ses propres expériences du camp de concentration, Dachau. Dans son optique, le fait qu'un camp de réfugiés ne soit pas un camp de concentration n'avait aucune importance. Le principal, c'était de signaler l'existence de ce genre de campements à l'opinion publique néerlandaise. Le président photographia et filma les conditions de vie dans les camps d'hébergement. De retour aux Pays-Bas, il utilisa ces matériaux dans des articles et les montra dans ses conférences.

Le témoignage de Van Wijk provoqua des dizaines de réactions. Démarra ensuite à l'automne 1958 une action de secours coordonnée par Van Wijk et concernant les envois de vêtements et d'argent à Tunis. Cette action d'ampleur restreinte rapporta peu d'argent. En un an, on expédia 8000 kilos de vêtements à Tunis (quelques caisses par semaine) et on vira la somme de 9000 florins. En comparaison : V.P.R.O. allait réserver des dizaines de milliers de florins rien que pour l'organisation de « Sauvez un enfant » et ses recettes allaient se monter à près de 2,5 millions de florins. Néanmoins, l'initiative de Van Wijk était source d'inspiration et des collectes de vêtements avaient lieu dans tout les Pays-Bas.

Van Wijk encourageait inlassablement des formes variées de solidarité néerlandaise mais ce n'est qu'après la création d'un comité national de l'Année des Réfugiés 1959-1960 (en juin 1959) et après l'organisation de « Sauvez un enfant », autrement dit lorsque la solidarité revêtit un caractère national, que les initiatives éparpillées, partant de la base, se multiplièrent. Pendant les deux derniers mois de 1959 et jusqu'en 1960, les comités de collecte locaux profitèrent beaucoup de la publicité nationale engendrée par « Sauvez un enfant ».

Dans le secours aux réfugiés en Tunisie, la maison d'enfants La Marsa, dans la banlieue tunisienne, occupa une place importante. Pendant l'été 1959 la branche hollandaise du Service Civil International avait créé une « Commission La Marsa » qui se chargeait de produire de la publicité et de récolter de l'argent. La propagande prit une place centrale dans cette campagne de solidarité. La commission rédigea des dépliants tels que :

Les enfants algériens demandent de l'aide ainsi que des brochures plus détaillées : *Maisons d'enfants pour les réfugiés algériens*. « La Marsa ». Celle-ci eut un tel succès, du point de vue pratique comme pour la propagande, que plusieurs centres furent créées. Il fallut beaucoup insister pour réaliser une maison d'enfants accueillant des petites filles ; c'était nettement plus délicat. Notons que, à la fin de 1959, des maisons d'enfants ouvrirent également leurs portes au Maroc, notamment à Marrakech, puis à Dar Djamilia (Casablanca, pour les filles) et Khemisset (pour les garçons)²⁶.

À l'automne 1959, diverses collectes organisées par des citoyens ordinaires, la Croix-Rouge, le SCI et d'autres ONG, avaient profité de la dynamique de la campagne de V.P.R.O. Les intéressés se rendirent rapidement compte qu'il serait difficile de conserver cet élan. En décembre 1959, dans le bureau de la Croix-Rouge à La Haye, une réunion de représentants de V.P.R.O., de l'Action néerlandaise générale pour la paix et de la section néerlandaise du SCI, pour examiner la possibilité de poursuivre « Sauvez un enfant », n'aboutit à rien. L'association de télédiffusion protestante estimait qu'il n'était « pas opportun » de lancer une nouvelle collecte à court terme par le biais de la radio et de la télévision. Le président suggéra qu'on ne pourrait envisager une reprise qu'au cas où il y aurait « de nouveau des faits spectaculaires » à présenter aux auditeurs et aux téléspectateurs.²⁷ Les secours devaient finalement continuer jusqu'au printemps 1961. Avec l'indépendance à l'horizon, la dynamique des actions s'endiguait progressivement auprès des comités locaux.

Conclusion

Comment expliquer le succès des campagnes néerlandaises, et surtout de l'action « Sauvez un enfant » ? Jusqu'en 1959, les médias avaient parlé du dossier algérien en termes de conflit, de guerre et de tortures. Certes, des militants, une poignée de politiques, d'intellectuels et de journalistes engagés s'étaient élevés contre la guerre, mais pour la grande majorité des Hollandais, c'était un conflit de la décolonisation comme tant d'autres. Ce fut, autrement dit, une abstraction. La campagne de la V.P.R.O. eut le mérite de transformer la guerre d'Algérie en un problème concret, proche et porteur d'émotions. Une nouvelle dimension avait été ajoutée au conflit : la population algérienne. Plus spécifiquement, l'action

²⁶ Amsterdam, IHS, collection Ingeborg van der Wal-Svensson, carton 44. Rapport « La Marsa ».

²⁷ Amsterdam, IHS, collection Hein van Wijk, carton 528. Lettre du 23 janvier 1960.

faisait appel à la solidarité avec l'être humain le plus vulnérable que l'on puisse imaginer : l'enfant souffrant. Celui-ci représenta une valeur qui dépassait le cadre stricte de la guerre d'Algérie pour s'inscrire dans un registre universel, voir iconographique.

Cet appel à la solidarité avec les victimes, eut un écho dans de larges couches de la société néerlandaise car il correspondait aux traditions existantes d'humanisme et de charité. De plus, l'action avait été soigneusement inscrite dans le cadre historico-moral qui parlait à tous les Néerlandais : l'occupation allemande avec les souvenirs des rafles et des déportations, l'Hiver de la disette (1944-1945) et les privations. La période 1939-1945 était à la fois un point de référence personnel, idéologique et moral. Pour les militants et intellectuels engagés, le discours anticolonialiste était le prolongement logique de l'antifascisme. « Sauvez un enfant » unissait un critère humanitaire et une référence morale, ajoutés à l'impact qu'avait ce nouveau média, la télévision.

Bibliographie

- Cointet, M. (1995), *De Gaulle et l'Algérie française 1958-1962*, Paris, Perrin.
- Connelly, M. (2002), *A Diplomatic Revolution. Algeria's Fight for Independence and the Origin of the Post-Cold War Era*, Oxford / New York, Oxford University Press. Traduction française (2011): *L'arme secrète du FLN. Comment de Gaulle a perdu la guerre d'Algérie*, Paris, Payot.
- Connelly, M., Frank, R., Pas, N., Thénault, S. (2012), « Débat autour d'un livre : *L'arme secrète du FLN. Comment de Gaulle a perdu la guerre d'Algérie*, de Connelly, M », in *Monde(s). Histoire, espaces, relations*, Paris, n° 1, p. 159-174.
- D'Almeida, F. (2004), « L'internationalisation des images. L'étrange cas de Kryn Taconis », dans : Gervereau, L., Stora, B. (dir.), *Photographier la guerre d'Algérie*, Paris, Marval, p.127-130.
- De Bussierre, M., Méadel, C., Ulmann-Mauria, C. (1999), *Radios et télévision au temps des 'événements d'Algérie' 1954-1962*, Paris, l'Harmattan.
- Denis, Sébastien (2009), *Le cinéma et la guerre d'Algérie. La propagande à l'écran (1945-1962)*, Paris, Nouveau monde éd.
- Doneux, J.-L., Le Paige, H. (1992), *Le front du Nord. Des Belges dans la guerre d'Algérie (1954-1962)*, Bruxelles, Politique & Histoire.
- Genty, J.-R. (1996), « Repères pour l'histoire du nationalisme dans les communautés algériennes du Nord et du Pas-de-Calais », in *Revue du Nord*, n° 316, p. 545-580.
- Greer, H. (1962), *A Scattering of Dust*, London, Hutchinson.
- Makaci, M. (2007), *Le croissant-rouge algérien*, Alger, éd. Alpha.

- Masset, D. (1988), *Une affaire intérieure française ? La Belgique et la guerre d'Algérie (1954-1956)*, Louvain-la-Neuve, Ciaco.
- Meynier, G. (2002), *Histoire intérieure du FLN 1954-1962*, Paris, Fayard.
- Monastier, H., Brügger, A. (1966), *Paix, Pelle et Pioche. Histoire du Service Civil International de 1919 à 1965*, Lausanne, Éd. du Service Civil International.
- Mourlane, S. (2005), « La guerre d'Algérie dans les relations franco-italiennes (1958-1962) », in *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 217, p. 77-90.
- Noer, P. (2006), *Denmark and the Gaullist vision: government and civil society: reactions to the fifth republic and its European policies, 1958-1969*, Florence, European University Institute.
- Pas, N. (2013), *Les Pays-Bas et la guerre d'Algérie*, Alger, Barzakh.
- Pinoteau, P. (2003), 'Propagande cinématographique et décolonisation. L'exemple français (1949-1958)', *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 80, p. 55-69.
- Wall, I.-M. (2001), *France, The United States, and the Algerian War*, Berkeley, University of California Press.

Insaniyat

Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales

Le Hammam en Méditerranée

Heidi DUMREICHER • Bettina KOLB • Bettina PROKOP
Ilse MARSCHALEK • Khadidja ADEL • Nouria BENGHABRIT-REMAOUN
Nadjiba DRIOUECHE-DJAALALI • Alaa EL HABACHI
Dina KAMEL ELDIN SHEHAYEB • Roula ABOU KHATER
Omar CARLIER • El Hadi BOUOUCHMA

VARIA

Näïma OUTALEB

POSITIONS DE RECHERCHE

Nacer BERBAOUI

-
- ▶ COMPTES RENDUS DE THESES
 - ▶ NOTES DE LECTURE
 - ▶ REVUES DES REVUES
 - ▶ INFORMATIONS SCIENTIFIQUES
 - ▶ INDEX DE LA REVUE DE L'ANNÉE 2013



18^e année - numéro double 63-64
Janvier-Juin 2014

Colonisation, indépendance et développement humain en Algérie : quel bilan?

Mohammed KOUIDRI⁽¹⁾

Introduction

Cinq années après avoir fini par substituer le terme de *Guerre d'Algérie* à l'expression *Opérations effectuées en Afrique du nord*, par la loi d'octobre 1999, le parlement français, dans une démarche à contre-sens, vote une autre loi portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des rapatriés où il est question de bienfait colonial en Afrique du nord. Au-delà de l'amalgame entre la reconnaissance d'une nation envers ses rapatriés et l'agression mémorielle contre une autre nation qui a souffert des affres du colonialisme, l'initiative des acteurs politiques auteurs de la loi a péché par usurpation de fonction selon des intellectuels et chercheurs français qui s'y ont opposés leurs avis contraires, ignorés. Leur réaction interpelle, du même coup, leurs homologues Algériens. Dans ce sens, le présent article est une contribution à la connaissance scientifique de l'impact de la période coloniale sur le développement humain de la population algérienne. C'est, en effet, dans le domaine du développement humain qu'on peut, le mieux, évaluer la politique coloniale et ses résultats réels ou supposés. Dans le langage scientifique moderne, on parle de développement humain mesurable grâce à des indicateurs objectivement vérifiables (IOV) qu'on appelle Indicateurs de développement humain (IDH). Les deux piliers principaux du développement humain sont : la santé, qui favorise le développement physique, psychique et anthropométrique, et l'éducation qui détermine l'émancipation culturelle,

⁽¹⁾ Université d'Oran 2, Faculté des Sciences Sociales, Département de démographie, 31 000, Oran, Algérie.

intellectuelle et spirituelle de l'Homme, ainsi que ses progrès scientifiques et technologiques. Le travail est réalisable grâce à la disponibilité, imparfaite mais suffisante, des IOV dans les deux domaines.

Cet article se propose donc de retracer l'historique d'évolution des indicateurs de la santé et de l'éducation dans la société algérienne pendant la période coloniale pour en évaluer l'impact sur le développement humain, ce qui permettra ensuite de pouvoir l'exprimer en termes de bienfaits ou le contraire. Les mêmes indicateurs pour la période postcoloniale seront ensuite évalués afin de faire le recoupement et consolider le jugement.

1. L'indigénat, un statut déshumanisant

1. 1 Les désastres démographiques et économiques

1. 1. a Déchéance et dénuement de l'indigène

La mainmise coloniale progressive sur la terre algérienne s'est faite par la force des armes à la cadence de la célèbre devise du maréchal Bugeaud *ense et aratro*¹, et par l'expropriation administrative des Algériens de leurs terres, sous les coups de lois visant la déstructuration de l'ordre économique traditionnel, comme la loi Warnier². La restructuration de l'économie agraire selon le modèle capitaliste, que les Algériens ne connaissaient pas, permet aux colons de s'approprier ces biens fonciers en usant de leur citoyenneté française face aux *indigènes*, simples sujets de la France et, pratiquement sans droits. Séquestre³, confiscation, usure, spoliation, pressions juridiques et administratives sont exercées sur les paysans algériens par la force de réglementations abusives⁴, les contraignant à céder leurs terres.

¹ L'expression latine *ense et aratro* signifie *par le fer et par la charrue*.

² Le principe de base de la loi Warnier, éditée en 1870, est : « Nul n'est tenu à l'indivision ». En poussant à la privatisation des terres, auparavant propriété indivise de la tribu, la loi facilite son transfert légal des mains des autochtones à celles des colons par divers subterfuges procéduraux à cause de l'incapacité des nouveaux propriétaires individuels à faire face aux conditions financières, juridiques et administratives qui leur sont largement défavorables.

³ Abusivement employé, le séquestre nous dit Ageron, Ch.-R. (cité par Weil, P. *infra.*), «... est en fait l'une des trois peines spécifiques qui peuvent s'appliquer aux indigènes musulmans pour des « infractions spéciales à l'indigénat non prévues par la loi française ».

⁴ Pour en savoir plus sur tout ce processus, voir la thèse de doctorat d'État, très fouillée, de Bencheikh-El Fergoun Abbassi, F. (2007), *L'impact des lois foncières coloniales sur la*

Un stratagème implacable est mis en place à travers la relégation de l'Algérien à un statut d'infériorité⁵, sans même l'espoir de naturalisation⁶, en même temps que l'octroi de la nationalité française à tous les « indigents » venus d'Europe chercher fortune en Algérie⁷.

Juridiquement, l'astuce était dans la pratique puisque même lorsqu'ils le voulaient, les Algériens ne pouvaient acquérir la nationalité française pleine et entière. L'illustration en est faite par le cas de l'affaire Aïnos.⁸ La cour de cassation lui avait reconnu la « qualité de français » mais les juges se sont empressés d'ajouter au jugement que « ces indigènes ne jouissent pas de tous les droits rattachés à la citoyenneté française »⁹. Ce qui a fait dire à Weil, P. que : « Jamais ailleurs qu'en Algérie, le régime républicain n'avait poussé aussi loin la confusion entre les mots du droit et les choses du vécu et vidé de leur contenu les termes mêmes de nationalité et d'égalité »¹⁰. Les conditions ainsi créées ont fait que « les colons se taillèrent la part du lion de la surface agricole utile (SAU) du pays, appauvrissant encore plus les Algériens, comme le constate Aït Amara, H ; « (...) Nous savons que la majorité, constituée de petits paysans et d'ouvriers agricoles misérables soumis à des disettes fréquentes, vivait dans un extrême dénuement »¹¹. A la célébration du centenaire de la colonisation en 1930, « 34000 propriétaires européens possédaient 2,3 millions d'hectares - une moyenne de 67 hectares par

situation socio-économiques des paysans algériens, de 1873 à 1911, Université Mentouri de Constantine.

<http://bu.umc.edu.dz/theses/sociologie/BEN933.pdf>.

⁵ « Un sujet n'est qu'un rebelle en disponibilité » nous rappelle Weil, P., in *Le Nouvel Observateur*, 30 mai 2002.

⁶ Weil, P. (2003), « Le statut des musulmans en Algérie coloniale. Une nationalité française dénaturée », in *EUI Working Paper*, HEC, n° 2003/3, p. 17.

⁷ Car, « À un titre ou un autre, tous ceux qui vinrent s'installer en Algérie avaient une vie manquée derrière eux », Nora, P. (1992), *Les Français d'Algérie*, cité par Courbage, Y. et Fargues, Ph., *Chrétiens et Juifs dans l'Islam arabe et turc*, Paris, Fayard, p. 121-129.

⁸ Le 28 novembre 1861, donc avant le décret Crémieux, l'ordre des avocats du barreau d'Alger refuse à Aïnos, un juif algérois, son inscription au barreau parce que l'exercice de la profession d'avocat est un privilège réservé aux seuls Français.

⁹ Blévis, L. (2012), « L'invention de l'« indigène », Français non citoyen », in Bouchène, A., Peyroulou, J.-P., Siari-Tengour, O., Thénault, S., *Histoire de l'Algérie à la période coloniale : 1830-1962*, Paris/Alger, la Découverte/Barzakh, p. 212-218.

¹⁰ Propos recueillis dans *le Nouvel Observateur*, 30 mai 2002. L'auteur a longuement abordé la question dans son article sur « Le statut des musulmans en Algérie coloniale. Une nationalité française dénaturée », *op.cit.*

¹¹ Aït Amara, H. (2004), *Un historique de la situation foncière en Algérie*, <http://www.algerie-dz.com/article1177.html>

propriétaire européen contre 5,5 pour les musulmans »¹². La déstructuration de la base économique traditionnelle solidaire tribale et l'introduction du marché, inconnu jusqu'ici, poussent inexorablement les Algériens à la déchéance, la famine et les épidémies. C'est ce que révèlent ces extraits de rapports officiels français: « Avant la conquête française, il n'y avait pas en Algérie de commerce intérieur ; les indigènes, n'ayant pas de débouchés pour leurs grains, en faisaient de grandes réserves dans les silos, et pouvaient ainsi braver les effets des mauvaises récoltes. (...) Aujourd'hui, trouvant à vendre ses produits aux Européens, l'Arabe fait argent de tout ; mais cet argent ne fait que passer par ses mains. Le fisc en absorbe une certaine partie, le reste va remplir les poches des chefs indigènes ou de leurs agents. (...) Vienne une année de sécheresse, et malheureusement elles ne sont pas rares, le produit de la terre est presque nul, et les pauvres khammès, réduits à une misère indicible, sont décimés par les épidémies et la famine »¹³. Le *henchir*¹⁴ qui est né de cette époque, restera une réalité algérienne jusqu'à l'indépendance.

1. 1. b Famines et morbidité endémiques

La déstabilisation économique de la société algérienne l'a extrêmement fragilisée. Les tentatives d'extermination entreprises par les armes, et qui ont échoué, se poursuivront par la faim et la maladie. Car, selon Castille, H. « L'idée de l'extermination eut longtemps cours en Afrique du Nord »¹⁵. De Maupassant, G. abonde dans le même sens : « Notre système de colonisation consiste à ruiner l'Arabe, à le dépouiller sans repos, à le poursuivre sans merci et à le faire crever de misère »¹⁶.

Face aux épidémies qui existaient déjà ou qui, comme dans le cas amérindien, ont fait leur apparition au contact des populations européennes, les Algériens étaient dépourvus de toute protection. Les explications fournies par Abid, L.¹⁷ pour le choléra ou Chaulet, P.¹⁸, par

¹² Courbage, Y., Fargues, Ph. (1992), *Chrétiens et Juifs dans l'Islam arabe et turc*, Fayard, p. 121-129.

¹³ Vacherot, A. (1869), « L'Algérie sous l'empire - Les indigènes et la colonisation » in *Revue des Deux Mondes*, t. 83, p. 180.

¹⁴ C'est un terme qui existe en Algérie et en Tunisie pour désigner ce paysan, t. déraciné » exproprié, appauvri, errant. Une situation que le système tribal n'admettait pour aucun de ses membres auparavant, parce que ce serait le déshonneur de toute la tribu.

¹⁵ Castille, H. (1858), *Le général de Lamoricière*, Paris, éd. F. Sartorius, p. 13.

¹⁶ De Maupassant, G. (1884/1925), *Au Soleil*, Paris, Albin Michel, p. 27.

¹⁷ Abid, L. (2006), Professeur à la Faculté de Médecine d'Alger, 4 décembre, in *Histoire de l'Algérie médicale*, <http://www.santemaghreb.com/algerie/hist/index.asp>

¹⁸ Chaulet, P., « Repères pour une histoire de la tuberculose en Algérie », in *Histoire de l'Algérie médicale*, <http://www.santemaghreb.com/algerie/hist/index.asp>

exemple, et le bilan démographique désastreux sont édifiants à ce sujet. Liauzu, C. constate, quant à lui, que : « La population algérienne a diminué du tiers entre 1830 et 1870 sous le poids de la guerre, des spoliations, des famines et épidémies. Et certains ont annoncé, voire souhaité, sa disparition »¹⁹. C'est durant cette période que la population algérienne a inauguré sa régression forcée vers le dénuement, l'ignorance, la maladie et la surmortalité endémique. La première hécatombe qui s'apparente à un génocide intervient en 1868 : « La France s'est émue en 1868. Si 300,000 d'entre eux ont succombé²⁰, ceux qui survivent sont dans un état de dénuement. (...) Peut-être même, n'avait-on jamais vu sous la domination turque misère pareille à celle qui s'est produit dans l'hiver de 1868 ».²¹

Comme le constatent Courbage, Y. et Fargues, Ph., la mortalité des Algériens « atteignait un niveau digne d'un sombre Moyen Age : plus de 50% jusqu'en 1855. La natalité, malgré une élévation entre 1830 et 1851, ne suffisait pas à assurer la relève. La croissance naturelle est systématiquement négative (jusqu'à moins 13% entre 1830 et 1856)»²².

1. 1. c L'espérance de vie : Evolutions comparées (colonisation et indépendance)

Au milieu du siècle passé, « l'espérance de vie des Européens (en Algérie) (60ans pour les hommes et 67ans pour les femmes) est deux fois plus élevée que celle des indigènes »²³. A la veille de l'indépendance, cette dernière est estimée à 47 ans environ, équivalente à celle de la France en 1900, malgré les mesures sociales prises par le Gouvernement Français en faveur des Algériens après le déclenchement de la guerre de libération. Selon l'INSEE²⁴, l'espérance de vie des Français de métropole a évolué comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

¹⁹ Liauzu, C. (2005), « Violence et colonisation », in Histoire et Patrimoine, n° 3, p. 7.

²⁰ Des réévaluations récentes portent les chiffres de cette hécatombe à 500 000 victimes, selon Gouëset, C. (publié le 14/3/2002) in l'Express électronique : http://www.lexpress.fr/actualite/politique/chronologie-de-l-alg-eacute-rie-coloniale-1830-1954_492168.html#AZggq1d7HMygAdmw.99.

²¹ Vacherot, A., *L'Algérie sous l'empire - Les indigènes et la colonisation*, op.cit.

²² Courbage, Y. et Fargues, Ph., *Chrétiens et Juifs dans l'Islam arabe et turc*, op.cit., p. 121-129.

²³ Kateb, K. (2001), *Européens, « indigènes » et juifs en Algérie (1830-1962) Représentations et réalités des populations*, Paris, INED, PUF, p. 296.

²⁴ http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?ref_id=bilan-demo&page=donnees-detaillees/bilan-demo/pop_age3d.htm. Pour les 2 années 1830 et 1900, voir Patrice Delphin, enseignant au collège de Saussure :

URL : <http://icp.ge.ch/po/cliotexte/ClioHOME.html>

Tableau 1 : Espérance de vie à la naissance de la population française de métropole depuis 1830

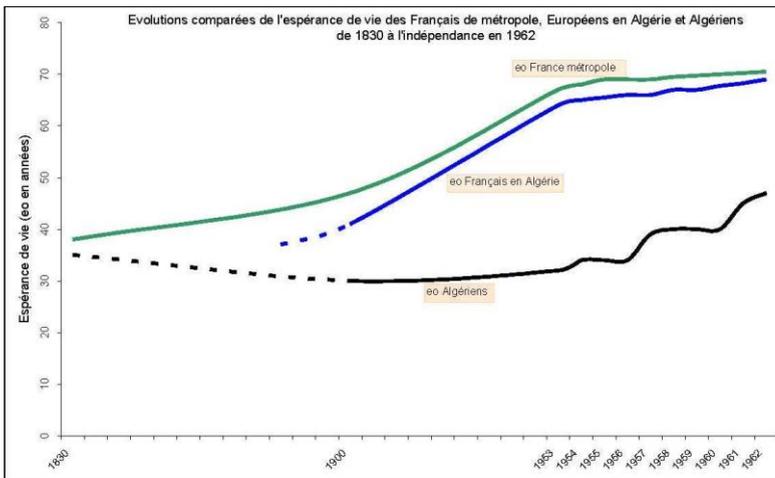
Année	1830	1900	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Eo France métropole	38	47	67	68	68	68	69	70	70	70	71	70

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

N.B. : les chiffres ont été arrondis.

A partir de l'ensemble de ces données, disponibles ou estimées, de leur interpolation avec lissage des courbes, les évolutions de l'espérance de vie pour chacune des populations prennent des allures très différenciées.

Figure 1 : Evolution de l'espérance de vie des Algériens comparées à celles des Français de France et d'Algérie



L'espérance de vie des Français, estimée à 38ans en 1830, a connu un relèvement notable à la fin du 19^{ème} siècle (courbe en vert sur le graphique). L'impact bénéfique de la colonie Algérie, riche verger, potager, grenier et vignoble de la France, explique en grande partie cet essor. Les documents célébrant le centenaire de la colonisation en 1930 le montrent bien. L'espérance de vie des Européens qui venaient s'installer en Algérie pour acquérir la nationalité française et améliorer la situation sociale qui les a fait fuir leur pays, devait être très basse également. Mais, bénéficiant des droits de citoyens français, les nouveaux venus ont vite fait de rejoindre les Français dans leur longévité. Probablement inférieure à celle des Français en 1830, l'espérance de vie des Algériens n'a fait que décliner après l'invasion coloniale du pays. Vers 1900, elle avait baissé

encore plus, suite aux hécatombes des massacres militaires, des famines répétées et des épidémies nombreuses et ravageuses.

Depuis l'indépendance et grâce à la politique sociale de « perfusion et de réanimation » devrait-on dire, au détriment des critères d'orthodoxie économique, l'espérance de vie des Algériens s'est beaucoup rapprochée de celle des Français aujourd'hui (respectivement, 76 ans et 82 ans en 2012). En un demi-siècle seulement, l'impact de l'indépendance a réduit l'écart entre les deux populations de 74%, puisqu'en 1962 il était de 23 ans alors qu'il n'est plus que de 6 ans aujourd'hui.

1. 2 La déculturation par la désalphabétisation

1. 2. a Destruction du système traditionnel d'enseignement

Dès les premières années de l'incursion coloniale en territoire algérien, Alexis de Tocqueville faisait un constat sans ambiguïté sur l'impact négatif de la colonisation sur le système et les institutions traditionnelles d'instruction du pays.

Il écrit : « La société musulmane, en Afrique, n'était pas incivilisée; elle avait seulement une civilisation arriérée et imparfaite. Il existait dans son sein un grand nombre de fondations pieuses, ayant pour objet de pourvoir aux besoins de la charité ou de l'instruction publique. Partout nous avons mis la main sur ces revenus en les détournant en partie de leurs anciens usages ; nous avons réduit les établissements charitables, laissé tomber les écoles, dispersé les séminaires. Autour de nous les lumières se sont éteintes, le recrutement des hommes de religion et des hommes de loi a cessé ; c'est-à-dire que nous avons rendu la société musulmane beaucoup plus misérable, plus désordonnée, plus ignorante et plus barbare qu'elle n'était avant de nous connaître »²⁵.

En citant le général Bedeau, il illustre ce constat dramatique global par le cas de la ville de Constantine qui figurait parmi les cités culturelles traditionnelles les plus avancées. Ainsi, il révèle : « M. le général Bedeau, dans un excellent mémoire que M. le ministre de la Guerre a bien voulu communiquer à la Commission, fait connaître qu'à l'époque de la conquête, en 1837, il existait, dans la ville de Constantine, des écoles d'instruction secondaire et supérieure, où 600 à 700 élèves étudiaient les différents commentaires du Coran, apprenaient toutes les traditions relatives au Prophète et, de plus, suivaient des cours dans lesquels on enseignait, où l'on avait pour but d'enseigner l'arithmétique, l'astronomie,

²⁵ Premier rapport des travaux parlementaires de Tocqueville sur l'Algérie en 1847. Extraits de La première partie : « domination et gouvernement des indigènes », in http://classiques.uqac.ca/classiques/De_tocqueville_alexis/de_la_colonie_algerie/rapport_sur_algerie/rapport_sur_algerie.html, p. 17.

la rhétorique et la philosophie. Il existait, en outre, à Constantine, vers la même époque, 90 écoles primaires, fréquentées par 1.300 ou 1.400 enfants. Aujourd'hui, le nombre des jeunes gens qui suivent les hautes études est réduit à 60, le nombre des écoles primaires à 30, et les enfants qui les fréquentent à 350 »²⁶.

Ainsi, en dix années d'occupation coloniale, alors que la population scolarisable était sensée augmenter, les effectifs des élèves du secondaire et supérieur ont été réduits à plus de 90%, et les écoles de ce niveau quasiment anéanties. La fermeture, au deux tiers, des écoles primaires s'est traduites par une réduction des effectifs scolaires aux trois quarts alors que la natalité était plutôt ascendante.

Après un siècle et demi presque, le constat de Frantz Fanon et Jean Paul Sartres confirme, on ne peut plus clairement, le résultat dévastateur d'une telle politique.

En préface de l'œuvre de Fanon, F., *Les Damnés de la terre*, un classique sur la « décérébration »²⁷ des Algériens par la colonisation, Sartre, J.-P., qui avait refusé le prix Nobel en geste de solidarité avec la lutte des Algériens pour leur indépendance, écrivait : « La violence coloniale ne se donne pas seulement le but de tenir en respect ces hommes asservis, elle cherche à les déshumaniser. Rien ne sera ménagé pour liquider leurs traditions, pour substituer nos langues aux leurs, pour détruire leur culture sans leur donner la nôtre ; on les abrutira de fatigue ».

1. 2. b L'interdit d'instruction musulmane

Touarigt, B.²⁸ et Abid, L.²⁹ donnent des indications fort intéressantes qui montrent que la scolarisation des enfants était un fait largement répandu dans les principales villes algériennes comme Alger, Constantine, Tlemcen, et autres villes de l'intérieur qui abritaient beaucoup de Zaouiâs³⁰ et de Medersas, l'équivalent des écoles religieuses et privées européennes, avant l'occupation. Le monde rural aussi avait ses *jouama'* (mosquées avec medersa) disséminés à travers villages et

²⁶ Premier rapport des travaux parlementaires de Tocqueville sur l'Algérie en 1847, *op.cit.*

²⁷ Le terme est utilisé par Fanon dans sa lettre de démission qu'il a adressée au Gouverneur d'Algérie après quelques mois d'exercice comme psychiatre à Blida.

²⁸ Touarigt, B. (2012), *Ce que fut le système colonial*, Mémoire : <http://www.memoria.dz/ao-2012/dossier/ce-que-f-t-le-syst-me-colonial>.

²⁹ Abid, L. (2007), « L'école de médecine d'Alger : 150 ans d'histoire : de 1857 à 2007 », in *Histoire de l'Algérie médicale*, [santemaghreb.com](http://www.santemaghreb.com) :

URL: <http://www.santemaghreb.com/algérie/hist/index.asp2007>.

³⁰ Selon le Centre National d'Etude et d'Analyse pour la Population et le Développement, on estime à environ 30 000, le nombre de zaouiâs dans le pays au début de la colonisation.

hameaux. Même les enfants de bédouins bénéficiaient de l'enseignement d'un *Taleb*³¹ itinérant, saisonnier.

Le premier acte de la colonisation a été de fermer les medersas et d'en soumettre l'ouverture à autorisation militaire, qu'il était exceptionnel d'obtenir par les Algériens. Pour les écoles des autres cultes, chrétien et israélite notamment, une simple déclaration auprès du ministère de l'éducation, via l'administration locale, suffisait.

1. 2. c L'interdit d'école moderne « obligatoire » française³²

En 1889, le taux réel de scolarisation des enfants algériens n'atteignait pas les 2 %, alors qu'il concernait déjà plus des 4/5^{ème} des enfants français d'Algérie (84%).³³ Pourtant, les décrets du 13 février 1883 comme celui du 18 octobre 1892 plus tard, étendent l'application des lois de Jules Ferry sur la généralisation et la gratuité de l'école primaire publique à l'Algérie. Mais comme le dit si bien Weil, P. : « Jamais ailleurs qu'en Algérie, la distance n'a été aussi grande entre les mots du discours républicain et sa pratique ». ³⁴ Jules Ferry, surnommé le père de l'enseignement laïc, avait une conception bien singulière de la laïcité lorsqu'il s'agissait des indigènes. Les races supérieures avaient selon lui le devoir de civiliser celles qui traînaient en dessous mais pas pour les hisser vers elles. La civilisation pour les races inférieures signifiait la soumission et l'asservissement « civilisé ».

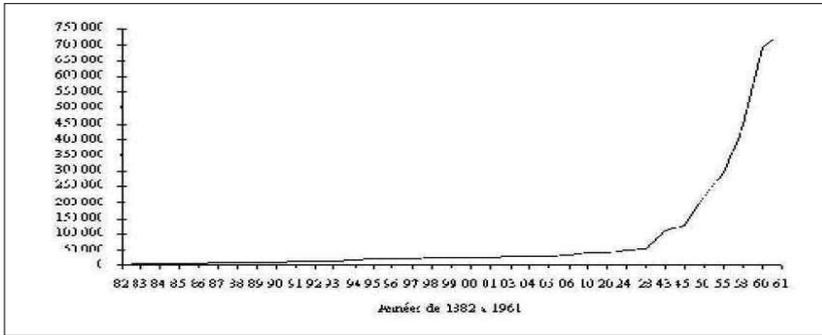
³¹ Enseignant traditionnel du Coran et de la langue arabe.

³² Kadri, A. (2006), « Histoire du système d'enseignement colonial en Algérie », in colloque *Pour une histoire critique et citoyenne. Le cas de l'histoire franco-algérienne*, 20-22 juin, Lyon, ENS LSH, http://ens-web3.ens-lsh.fr/colloques/france-algerie/communication.php?id_article=206. L'essentiel des chiffres et références de cette partie sont tirés de cette communication.

³³ Merad, A. (1963), « Regards sur l'enseignement des musulmans en Algérie (1880-1960) », in *Confluent*, juin-juillet, n° 32 et 33, p. 604, cité par Kadri, A.

³⁴ Weil, P. (2002), propos recueillis dans *le Nouvel Observateur* du 30 mai.

Figure 2 : Effectifs des élèves musulmans inscrits à l'école primaire en Algérie 1882 – 1961



Source : Kadri, A., *op.cit.*

La courbe d'évolution des effectifs des enfants algériens scolarisés démontre, « le caractère superficiel » de la scolarisation française des Algériens, relevé par Ageron, Ch.-R.³⁵. Il révèle aussi que « les quelques boursiers des lycées en 1912 étaient tous fils d'aghas et de caïds »³⁶. Pour le peu d'élèves algériens qui arrivaient à accéder à l'école, des formules spécifiques les astreignant à l'abandon forcé furent trouvées, comme le certificat de fin d'études ou l'*enseignement primaire supérieur*. Entre 1880 et 1890, seulement 4 jeunes musulmans pouvaient se prévaloir du titre de bachelier³⁷.

1. 2. d L'interdit de qualification

Comme on a pu le constater à l'indépendance, lors du départ de la communauté coloniale accompagnée de beaucoup de ceux qu'on nommait les « Algériens économiquement évolués », les cadres supérieurs, ou même intermédiaires, étaient presque tous issus de cet ensemble.³⁸ Pendant 132 ans, alors que l'Algérie était française, il n'y a pas eu un seul transfert technologique, même pas pour fabriquer un clou, bien que la France métropolitaine ait été, depuis très longtemps, parmi le peloton de tête des nations les plus avancées. Et, comme les autres

³⁵ Ageron, Ch.-R. (1968), *Les Algériens musulmans et la France (1871-1919)*, Paris, PUF, t. II, p. 954 (cité par Kadri, A. (2006), « Histoire du système d'enseignement colonial en Algérie ». *op.cit.* note 20)

³⁶ *Idem.*, p. 941.

³⁷ C'est la conclusion à laquelle est arrivé le journaliste Daum, P. (2012), *Ni valise, ni cercueil, les pieds-noirs restés en Algérie après l'indépendance*, Paris, éd. Solin.

³⁸ C'est la conclusion à laquelle est arrivé le journaliste Daum, P. (2012), *Ni valise, ni cercueil, les pieds-noirs restés en Algérie après l'indépendance*, Paris, éd. Solin.

domaines du savoir, les deux secteurs qui sont à la base du développement humain ; l'agronomie et la médecine, ont été fermés aux Algériens.

Au déclenchement de la guerre de libération en 1954, 503 étudiants sont inscrits en médecine à l'Université d'Alger³⁹. Le nombre d'Algériens parmi eux est insignifiant. Deux années plus tard, en 1958, alors que la guerre fait rage, 814 étudiants sont inscrits en médecine à l'Université d'Alger dont très peu d'Algériens malgré les mesures dites Lacoste pour récupérer l'opinion algérienne, désormais en guerre contre la colonisation.

Khiati, M.⁴⁰ pense que l'histoire de l'Algérie médicale sous l'occupation peut être distinguée en deux périodes :

- Le 19^{ème} siècle lors duquel la médecine a été utilisée par la colonisation comme moyen de propagande, de pénétration et d'information auprès des populations algériennes
- Le 20^{ème} siècle, jusqu'au recouvrement de l'indépendance nationale, marqué par la marginalisation progressive de la population algérienne, en même temps que l'accès d'un nombre extrêmement limité d'Algériens musulmans aux études médicales.

Pour la formation agronomique, Bessaoud, O. montre comment « Les progrès enregistrés dans le processus de colonisation agricole de l'Algérie, les investissements consentis dans le développement du vignoble, des productions horticoles et fruitières, furent accompagnés par le renforcement des institutions de recherche et de formation de cadres agricoles ». ⁴¹ Lorsque l'école d'agronomie créée à cet effet fut remise à l'Etat algérien, à l'indépendance, il constate qu'elle « avait formé au total plus de 1600 élèves et délivré 1340 diplômes d'ingénieurs ; elle avait accueilli des centaines d'auditeurs libres et délivré le diplôme d'ingénieur d'agriculture africaine à 30 élèves. Elle n'avait toutefois formé que 5 ingénieurs d'origine algérienne qui furent les premiers cadres de l'agriculture »⁴².

³⁹ En fait d'université, il s'agit de deux facultés seulement, celles de médecine et de droit, destinées essentiellement aux Français et européens.

⁴⁰ Khiati, M. (2000), *Histoire de la médecine en Algérie*, Alger, ANEP.

⁴¹ Bessaoud, O. (2009), « Agriculture – élites scientifiques et institutions coloniales agricoles », in Verdès-Leroux, J. (dir.), *L'Algérie et la France - Dictionnaire 1830-1962*, Paris, coll. Bouquins, Robert Laffont.

⁴² *Ibid.*

1. 2. e Bilan colonial dans l'éducation

Le bilan colonial dans l'éducation des enfants est très inégal selon qu'il s'agisse des Algériens autochtones ou des français d'Algérie. A défaut de données précises relatives à l'éducation des enfants français en Algérie au début de la colonisation, il n'est pas sans intérêt de prendre comme repaire la situation en France même. En 1830, la France était à environ 57% d'analphabètes. Dès 1870, le chiffre a baissé de manière significative pour se situer à seulement 28%, soit une division par deux. A la fin du XX^{ème} siècle, tout porte à croire que le phénomène est définitivement éradiqué⁴³, ceci, grâce à la scolarisation notamment. En 1889, en effet, le taux de scolarisation des enfants français dépassait les 4/5^{ème}, soit 84%⁴⁴.

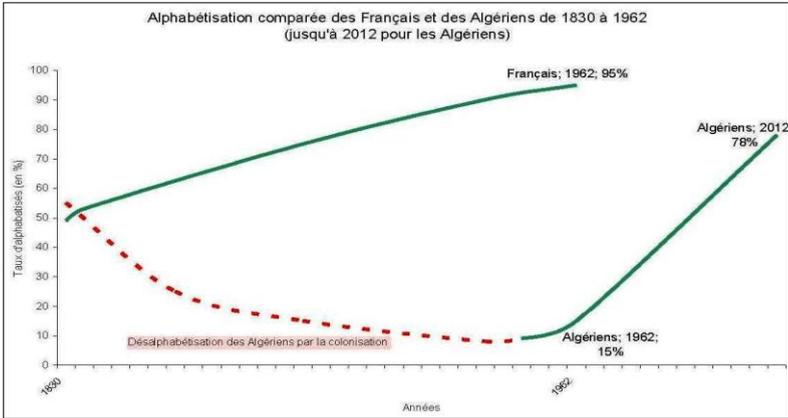
La situation des Algériens a évolué inversement car d'un enseignement coranique obligatoire auquel ils étaient astreints et dont ils ont été largement privés, les enfants des Algériens se retrouvent à la même date (1889) avec un taux de scolarisation insignifiant de 2% seulement.

Sur la base de ces quelques données et l'hypothèse de linéarité, il est possible de tracer les deux courbes d'évolution comparée de l'alphabétisation pour chacune des deux populations.

⁴³ Boulanger, Ph. (2005), « La fin du triangle de l'analphabétisme en France au début du XXe siècle », in : <http://www.editions-harmattan.fr/index.asp?navig=auteurs&obj=artiste&no=5033>, publié le 09 décembre 2005.

⁴⁴ Merad, A., *op.cit.*

Figure 3 : Courbes d'évolution de la scolarisation comparée en France et en Algérie depuis 1830



Source⁴⁵

Au moment de l'invasion coloniale, le taux des Algériens alphabétisés était supérieur à celui des Français, quoique du point de vue scientifique et technologique la France avait pris quelques siècles d'avance.

Avant la révolution française, la scolarisation religieuse des enfants français était réservée aux garçons de certaines catégories de la société urbaine, la noblesse et sa cour principalement. En 1830, les effets de la révolution n'avaient pas encore atteint toute la société, et la généralisation de l'école laïque obligatoire n'interviendra que beaucoup plus tard, après plus d'un demi-siècle environ.

Pour les Algériens, la discrimination sociale en scolarisation ne jouait que pour les études plus poussées. L'alphabétisation était une obligation religieuse pour tous, quelque soit la condition sociale, l'enfant devait apprendre le maximum de *sourates* qu'il pouvait. De sept ans jusqu'à l'âge de la puberté pour les filles et au-delà, lorsque c'est possible pour les garçons, l'enfant devait apprendre le Coran par cœur, en partie ou

⁴⁵ Pour la population française :

i) Grevet, R. (2001), *L'avènement de l'école contemporaine en France 1789-1835*, Villeneuve-d'Ascq (Nord), Presses Univ. du Septentrion, p. 266.

ii) UNESCO (1953), *L'analphabétisme dans divers pays*, Etude statistique préliminaire sur la base de recensements effectués depuis 1900, p.101.

iii) Estimations linéaires, in :

<http://unesdoc.unesco.org/images/0000/000028/002898fb.pdf>

Pour la population algérienne :

Lacheraf, M. (1965), *L'Algérie : nation et société*. Paris, Maspéro, p. 313, CENEAP, ONS, estimations linéaires.

entièrement, pour la prière, mais aussi à l'écrire et le lire pour le diffuser et, éventuellement, approfondir ses connaissances propres plus tard. C'est dans le système d'alphabétisation primaire que se trouve l'explication de cette différence contradictoire.

A la veille du déclenchement de la guerre de libération, l'analphabétisme des deux populations avait évolué dans des rapports inversement proportionnels. Alors que l'analphabétisme des français était pratiquement éradiqué, celui des Algériens était parmi les plus élevé du monde. Ce qui fera dire, bien après l'indépendance algérienne, à Claude Chesson, se basant sur des estimations d'experts français, que : « La France devrait avoir honte d'avoir légué à l'Algérie 93% d'analphabètes »⁴⁶.

Grâce à l'indépendance, il a suffi d'un demi-siècle seulement, pour que le pays arrive à réparer les effets dévastateurs d'une politique coloniale de *désalphabétisation* qui a duré près d'un siècle et demi, grâce, principalement à une scolarisation stratégiquement prioritaire, universelle et gratuite⁴⁷.

Conclusion partielle

Le bilan colonial, en termes de développement humain en Algérie ne plaide pas en faveur de la loi française relative au supposé bienfait colonial. Bien au contraire, il incite à aller dans le sens de Laroui, A. lorsqu'il écrit que « Le grand méfait de toute colonisation n'est pas seulement de stopper l'évolution historique. Il est d'obliger le colonisé à la faire en sens inverse »⁴⁸.

A la veille de la loi sur les aspects positifs de la colonisation, Péan, P. écrivait un livre en retrait par rapport à la version officielle des raisons de l'expédition française en Algérie, il y a près de deux siècles, et qui était enseignée aux innombrables générations successives des deux côtés de la méditerranée depuis. Pour lui, la motivation coloniale réelle était la prise du fabuleux trésor de la régence d'Alger et le vieux « grenier de Rome » dont les caisses vides de la monarchie et l'économie française avaient

⁴⁶ Ministre français des Affaires étrangères aux années 1980, il avait fait cette déclaration, rapportée par la presse algérienne le lendemain, lors d'une conférence donnée en 1995, à Djenane El Mithak ; une luxueuse résidence d'Etat à Alger, construite deux décennies après l'indépendance du pays.

⁴⁷ Avec 25% de la PNB, la part de l'éducation a été la plus importante par rapport aux autres secteurs, pendant très longtemps.

⁴⁸ Laroui, A. (1981), cité par Meynier, G., *L'Algérie révélée: la guerre de 1914-1918 et le premier quart du XXe siècle*, Paris, Librairie Droz, p. 746.

cruellement besoin.⁴⁹ La France, en effet, était endettée auprès d'Alger entre autres, en proie à des famines récurrentes et durement isolée et concurrencée par l'Angleterre. Le blé, une denrée hautement stratégique, comme l'est aujourd'hui le pétrole et que la France importait à grand frais, venait d'Algérie, en grande partie. Enfin, la puissante flotte de la Régence d'Alger qui donnait le change à la course sud-européenne⁵⁰ avait été détruite trois années auparavant, dans la bataille de Navarin par la coalition Franco-anglo-russe. L'Algérie était donc colonisable⁵¹. Une fois le pays occupé, il ne fallait surtout pas que les *indigènes* soumis se transforment en rebelles. Pour cela, l'écrasante majorité de la population devait être maintenue dans la nécessité et l'ignorance.

L'évolution comparée des IDH algériens et français d'Algérie donne plutôt raison aux intellectuels français qui se sont élevés contre la loi introduisant la notion de « bienfait colonial » et la position de ses auteurs. Entre la connaissance scientifique de la douloureuse histoire commune algéro-française et la raison implacable de l'impératif de l'action politique, dictée par la raison d'Etat, la différence d'objectifs, de méthode d'approche, d'arguments et de sens, peut être très grande, voire contradictoire. De même qu'en 1830, des décideurs politiques français colonialistes avaient justifié, à priori, l'expédition coloniale française en Algérie par des représailles pour laver *l'affront du coup de l'éventail*, vieux d'une douzaine d'années si tant est qu'il advint, de même aujourd'hui, des décideurs politiques français nostalgériques essaient de justifier, à postériori, cette même expédition par les « aspects positifs » qu'elle aurait légués à l'Afrique du nord.

⁴⁹ Péan, P. (2004), *Main basse sur Alger. Enquête sur un pillage, juillet 1830*, Paris, Plon.

⁵⁰ Voir, notamment, l'œuvre de Braudel, F. : « *La méditerranée et le monde méditerranéen* » (plusieurs éditions sont disponibles).

⁵¹ Le concept de *colonisabilité* est du penseur algérien Bennabi, M. (1905-1973). A ce sujet, Bennabi, M. (2003), *Colonisabilité*, Alger, ed. Dar el Hadhara.

2. Indépendance et développement humain

2.1 Croissance démographique sans précédent

Kateb, K. relève que durant les premières décennies de la colonisation, l'évolution démographique coloniale est ascendante alors que celle des Algériens va dans le sens contraire⁵². Les tendances s'inverseront dès le milieu du vingtième siècle. La croissance démographique commence à ce moment là, mais il faudra attendre l'indépendance pour que le développement humain algérien, en termes de santé et de culture, reprenne réellement.

Les stratèges de la colonisation projetaient de vider l'Algérie de sa population pour y installer une autre, venue d'Europe. Les lois de l'histoire et de la démographie ont fait que ce soit la France qui accueille aujourd'hui près de 3 millions d'origine algérienne.

La présence européenne en général, et française en particulier, quant à elle, est aujourd'hui insignifiante.

La population française qui se situait en 1830 entre 26 et 27 millions est aujourd'hui de 64 millions. Celle de l'Algérie est passée d'environ 1,5 à 38 millions. La population française est vieillissante et la population algérienne en pleine croissance. Un certain *reflexe nataliste de survie* des Algériens les a préservé des multiples tentatives coloniales d'extermination, ou à défaut de réduction. Ce réflexe naturel instinctif, observé chez d'autres sociétés humaines face aux guerres, épidémies, famines et autres menaces d'extermination, joue comme une arme de défense, de préservation et de régénérescence, pendant et/ou après la catastrophe.

Enfin, la redynamisation démographique algérienne a été consolidée encore plus par l'indépendance, grâce aux progrès en alimentation, santé et médecine, rarement observés sur une période aussi courte.

2.2 Agriculture et stratégie alimentaire

Ayant hérité d'une population, en grande majorité, exsangue, malnutrie et morbide, l'Etat algérien indépendant se devait d'engager une lutte tout azimut pour la restauration d'une santé publique et d'une évolution anthropométrique positive.

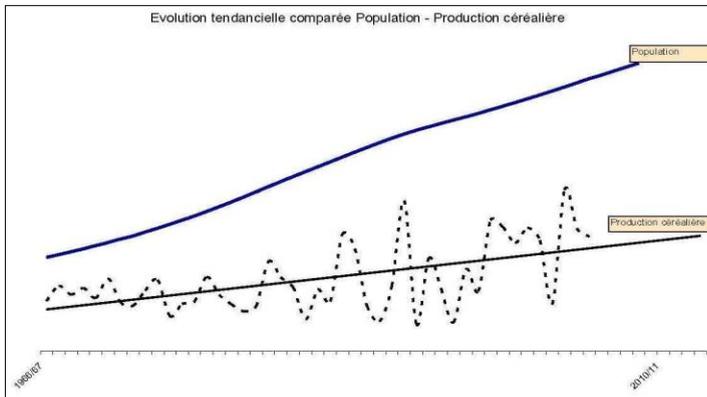
Qu'il s'agisse de production agricole, en termes absolus ou de rendement à l'hectare, les progrès sont bien réels, quoique très insuffisants par rapport à la demande de la population algérienne en

⁵² Kateb, K., *op.cit.*

rapide croissance. La consommation moyenne en céréales par habitant/an, par exemple, est de l'ordre de plus de 200 kg.

En plus de l'insuffisance des capacités matérielles, technologiques et humaines, la limite des superficies arables pour des raisons géographiques et hydro climatiques, est l'un des obstacles majeurs à une augmentation plus conséquente de la production et de la productivité⁵³. La superficie consacrée à la céréaliculture depuis l'indépendance restée la même, malgré les différentes politiques d'incitation à la modernisation, n'arrive pas à suivre l'accroissement de la demande intérieure en céréales à cause du rythme d'accroissement démographique exceptionnellement rapide depuis l'accès du pays à son indépendance.

Figure 4 : Evolution comparée des courbes d'accroissement démographique et de production céréalière



Source : ONS, MADR, et FAO.

La production céréalière, en termes absolus, a ainsi doublé (95,4%) sur la période⁵⁴. Les rendements à l'hectare ont plus que doublé, passant d'environ 6,35 quintaux/ha en moyenne (valeur médiane) durant la première décennie de la période à environ 14,2 quintaux/ha pour la dernière décennie. Mais rattrapée par une croissance démographique exponentielle, l'Algérie a dû recourir à l'importation pour combler le déficit.

⁵³ Selon les études du Bureau National des Etudes pour le Développement Rural (BNEDER).

⁵⁴ Etant donné les fortes fluctuations de la production liée aux aléas climatiques, l'estimation de la progression de la production et des rendements a été calculée sur la base de la médiane qui, contrairement à la moyenne arithmétique, permet de réduire l'effet des valeurs extrêmes. Ainsi, la comparaison est faite entre les médianes de la décennie de début de période et celle de la fin de période.

Tableau 2 : Evolution du taux de couverture en besoins céréaliers par l'importation en Algérie

Années	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2005
import céréales (%)	15,88	14,86	38,37	58,53	64,34	75,59	74,16	88,93	70,08

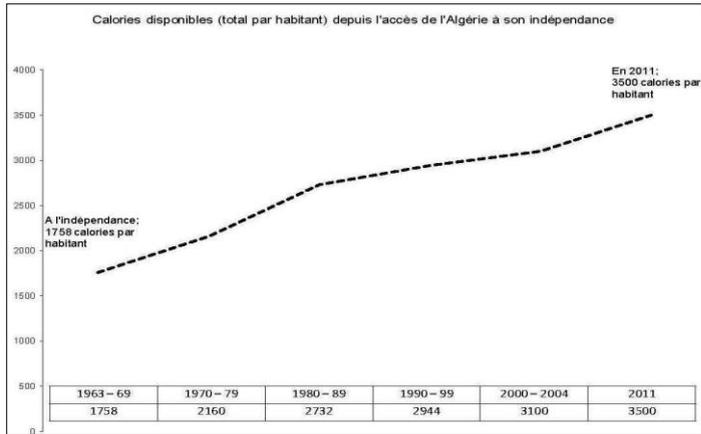
Source : FAO STAT 2008.

C'est cette réalité invisible « à l'œil nu », appelée *trappe malthusienne*⁵⁵ par les démographes, qui est à la base de jugements négatifs sur le bilan de l'agriculture algérienne.

La raison de l'augmentation de la facture alimentaire à l'importation n'est, cependant, pas seulement quantitative, conséquence de la croissance démographique importante et rapide. Elle est aussi qualitative, parce que la politique alimentaire depuis l'indépendance se devait de rétablir une meilleure nutrition pour une meilleure évolution anthropométrique et de santé en général. Ceci implique l'importation des compléments nutritifs que le pays ne produit pas ou qu'il produit mais en quantité insuffisante. Ce genre de denrées, comme les protéines et les produits calorifiques et riches en éléments nutritifs divers, est en général très cher sur le marché international.

⁵⁵ Cette conjoncture démographique est appelée ainsi parce qu'elle met les pays qui la subissent (pays pauvre à démographie rapidement croissante) dans une situation où les progrès qu'ils peuvent réaliser dans le domaine économique sont annihilés par la croissance rapide de la demande sociale, en termes de santé, scolarisation, logement, emploi... Par contre, elle est très souhaitée par les pays riches, à la population vieillissante, pour qui ce serait un *bonus démographique*, selon l'expression française, ou un *demographic gift*, en anglais.

Figure 5 : Calories disponibles par habitant depuis 1963



Source : ONS, MADR et MSPRH.

Les efforts de « rattrapage nutritionnel » sont importants, comme le montre le graphique ci-dessus.

Les données sur la malnutrition à l'indépendance ne sont pas disponibles mais on peut retenir que jusqu'au milieu des années 1990, en pleine *tragédie nationale* donc, le niveau de malnutrition était encore de l'ordre de 5%. De 2000 à 2004 le fléau a reculé de 3,1% à 1,6%. En 2011, la proportion des malnutris est tombée à 0,5%, soit trois fois moins que l'objectif du millénaire (OMD)⁵⁶ à l'horizon 2015.

Par contre, les alertes à l'obésité des écoliers algériens sont de plus en plus fréquentes dans les médias nationaux.

2. 3 Bilan de santé de l'indépendance

2. 3. a L'éradication épidémique

Grâce à des programmes d'éradication épidémiologique d'envergure, lancés par le pays, aidé en cela par la coopération internationale, bilatérale et multilatérale des deux camps de la guerre froide, surtout de l'OMS, la population algérienne a pu être soulagée de plusieurs

⁵⁶ En l'an 2000, le Programme des Nations Unies a fixé 8 objectifs (OMD par abréviation) à atteindre, au plus tard en 2015 par tous les pays membre de l'organisation mondiale des nations unies. Les objectifs sont : i) réduire l'extrême pauvreté et la faim ; ii) assurer à tous l'éducation primaire ; iii) promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes ; iv) réduire la mortalité infantile ; v) améliorer la santé maternelle ; vi) combattre le VIH/SIDA, le paludisme et les autres maladies vii) assurer un environnement humain durable ; et viii) construire un partenariat mondial pour le développement

épidémies endémiques dès la seconde décennie de l'indépendance. La priorité étant donnée à la protection de la mère et de l'enfant parce que la mortalité infanto-juvénile et maternelle était anormalement élevée.

Le programme antipaludique, par exemple, a été lancé en 1968 (le nombre de cas pour la période 1962-68 étant en moyenne de 30000 cas annuels). Le recul de l'épidémie a été important et rapide dès les années 1970. Aujourd'hui, il a été réduit à quelques cas (de 100 à 200/an) dans les espaces limitrophes à des foyers résiduels en Afrique sub-saharienne où l'on enregistre les 80% des cas favorisés par le développement des échanges commerciaux et les mouvements de population qui se font parfois hors de contrôle sanitaire.

Les progrès de la lutte antiépidémique et le développement médical créent un nouveau contexte sanitaire, beaucoup plus favorable au développement humain rapide et massif.

Le ratio médecin/population, par exemple, est passé de 1/8112 en 1966 à 1/830 en 2007, soit une progression de 91% sur la période. Depuis 2007, il a encore fait beaucoup de progrès (1/640 en 2010). Les dépenses en santé par rapport à la production intérieure brute (DNS/PIB) ont progressé en volume et à un rythme rapide, au moment où la PIB ne cesse d'augmenter ; de 1,6% en 1973, elles ont atteint 5,2% en 1988 et dernièrement 5,4% en 2011

2. 3. b La protection de la mère et de l'enfant

L'accroissement du taux d'accouchement en milieu hospitalier, autrefois un luxe que seule une infime minorité d'Algériens pouvait se payer, est offert, gratuitement, à la totalité de la population algérienne avec un taux de 98%. L'amélioration de l'environnement sanitaire et médical a rassuré les familles, en infléchissant fortement la mortalité infanto-juvénile, qui se sont mises à diminuer leur fécondité. L'indice synthétique de fécondité est ainsi passé de près de 8 enfants par femme les années 1960 – 70 à 2,5 aujourd'hui. Les gains se comptabilisent en amélioration sanitaire comme en anthropométrie. La proportion des enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale était restée élevée jusqu'à la fin de la décennie 1980 (8% environ), malgré les progrès enregistrés depuis l'indépendance. Aujourd'hui, elle est tombée à 3% seulement (en 2010).⁵⁷

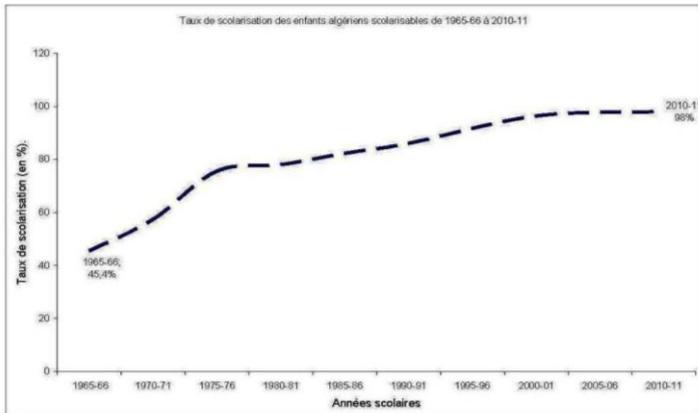
⁵⁷ Rapport sur la faim dans le monde(2010) Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) (Selon les spécialistes, la taille moyenne des adultes algériens aurait gagné quelques 5cm depuis l'indépendance).

2. 4 Le développement humain de l'indépendance

2. 4. a Education - Formation

Les progrès en termes de nutrition, et de santé en général, sont allés de pairs avec une généralisation rapide de la scolarisation qui ne concernait qu'une petite partie des enfants scolarisables algériens, avant l'indépendance.

Figure 6 : Taux de scolarisation des enfants algériens depuis l'indépendance



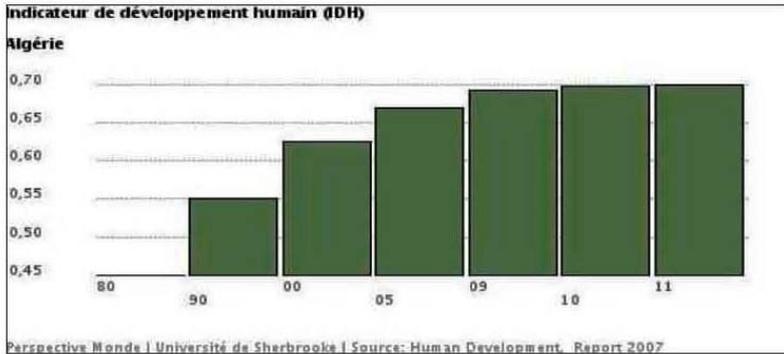
Source : Revue *Statistiques*, série n° 35, numéro spécial : Rétrospectives 1962-1991, ONS, Alger, et UNICEF, L'évaluation de l'éducation pour tous à l'an 2000, rapport des pays : Algérie.

A l'indépendance, le taux de scolarisation des enfants scolarisables n'atteignait pas 20%, avec une large prédominance masculine. Aujourd'hui, ce taux atteint 98% et l'écart en termes de genre est devenu négligeable, et il tendrait même à s'inverser. Aux niveaux, moyen et secondaire, on observe ces dernières années, une tendance à la « féminisation » des taux de réussite, de même qu'à l'université.

La très forte réduction de l'analphabétisme et les progrès de scolarisation exemplaires ont valu à l'Algérie d'être plusieurs fois distinguée par les agences onusiennes de l'UNESCO et de l'UNICEF.

La formation en médecine et dans l'agriculture, deux domaines qui ont un lien direct avec le développement humain, a comblé le déficit hérité de la colonisation et au-delà.

Figure 7 : Evolution de l'IDH en Algérie, de 1990 à 2011



Le développement humain en Algérie n'est pas seulement une réalité quantitative et physique. Il s'exprime aussi en termes qualitatifs, notamment en ce qui concerne la question du genre qui a accusé un grand retard, dû à l'impact direct du colonialisme par ; le blocage historique de la société algérienne et le renforcement de ses forces les plus rétrogrades dont la victime première est la femme. Et c'est par un retournement logique de l'histoire que la femme a acquis son droit de cité par sa participation à la lutte contre le colonialisme.

Les données disponibles indiquent que l'indice sexo-spécifique du développement humain (ISDH) est passé de 0,725 en 2006 à 0,732 en 2007 puis à 0,745 en 2008⁵⁸.

Le progrès le plus significatif dans ce domaine est celui de la participation politique féminine. Depuis la parution d'une nouvelle loi électorale en 2012, l'Algérie compte parmi les rares pays (30 sur les 193 que compte l'organisation onusienne) à avoir atteint l'objectif du millénaire avant terme, en matière de participation féminine aux assemblées élues, à tous les niveaux politiques du pays, à hauteur de 30% au minimum, fixé par l'ONU.

⁵⁸ Source : *Revue IPEMED*, L'Institut de Prospective Economique du Monde Méditerranéen (un think tank euro-méditerranéen). Etudes et analyses, « Les systèmes de santé en Algérie, Maroc et Tunisie : Défis nationaux et enjeux partagés, Les pays du Maghreb, des Etats en transition sanitaire », n° 13, avril 2012, http://www.ipemed.coop/adminIpemed/media/fich_article/1336128563_LesNotesIPEME_D_13_Sante_avril2012.pdf. Pour la partie algérienne, les sources statistiques sont l'ONS, le CNES et l'INSP.

2. 4. b Les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD)

A la veille du cinquantenaire de son indépendance, célébré le 05 juillet 2013, l'Algérie a été distinguée par l'organisation mondiale pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), lors d'un événement spécial en marge de sa 38^{ème} Conférence. La distinction a été adressée à l'Algérie, pour avoir réalisé l'Objectif numéro un du millénaire⁵⁹ pour le développement, avant l'échéance fixée à 2015.⁶⁰

Le pays a réalisé d'autres Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), qui sont au nombre de huit. La pauvreté extrême qui était quasi générale au moment de l'accès du pays à son indépendance, avait été estimée à 1,8% en 1988. Elle est passée à 0,6% en 2005 pour s'établir à 0,4% en 2011, alors que l'objectif était fixé à 0,8% en 2015.

Conclusion générale

La communauté coloniale composée de populations provenant généralement des pays sud-européens, souvent poussées par les conditions économiques difficiles, et des quelques minorités locales naturalisées et/ou assimilés, a réellement bénéficié de tous les progrès que la société française pouvait accomplir pendant la période coloniale grâce à la nationalité française qui leur en donnait l'accès. Les indicateurs de développement humain de cette communauté étaient tellement proches de ceux de la métropole française, parmi l'avant-garde mondiale depuis longtemps, qu'ils pouvaient y être assimilés. Le rapatriement des français d'Algérie, à la fin de la colonisation, pouvait se faire sans trop de problèmes d'adaptation culturelle, intellectuelle ou sanitaire. Les problèmes d'intégration inhérents au rapatriement que retient l'histoire sont plutôt d'ordre politique, ce qui relève d'un tout autre débat.

Les populations autochtones, par contre, beaucoup plus nombreuses, ont été largement exclues des bienfaits de la civilisation et la technologie françaises. Confinées dans le « ghetto » du statut d'*indigènes*, qualifié de *monstre juridique* par des hommes de loi

⁵⁹ L'objectif n°1 du millénaire est de réduire de moitié la pauvreté et la faim dans chaque pays membre.

⁶⁰ Information publiée le 17 juin 2013 par la FAO : <http://www.elmoudjahid.com/fr/actualites/42620>

humanistes français, elles ont été bloquées dans leur développement humain, quand elles n'ont pas enduré, en plus, une régression anthropométrique, culturelle et intellectuelle. Malgré les mesures « du dernier quart d'heure » dites « promotions Soustelle et promotions Lacoste » (1956) et du « plan de Constantine » (1958), l'état de l'éducation et de santé générale des Algériens était encore d'une gravité extrême au moment de la proclamation de l'indépendance du pays en 1962.

Grâce à l'aide internationale au début, et les efforts considérables de l'Etat algérien indépendant depuis les années 1970, financés par la richesse du pays en ressources naturelles, les indicateurs du développement humain de la population algérienne se situent aujourd'hui à des niveaux élevés par rapport à la moyenne des anciennes colonies. Ils sont de plus en plus proches de ceux des pays émergents.

Les progrès enregistrés durant ce demi-siècle d'indépendance démontrent, s'il en est besoin, que le sous-développement humain hérité de la période coloniale était bien le résultat d'une politique discriminatoire envers les *indigènes* et non parce que ces derniers étaient réfractaires au progrès comme le prétendaient les défenseurs du fait colonial.

En Algérie, ce débat tire à sa fin pour se prolonger par un autre, sur le même sujet mais de nature différente quoique complémentaire.

Après le choc de la crise économique profonde de 1986, ses répercussions socioéconomiques désastreuses et les troubles politiques, culturelles et sécuritaires qui l'ont suivi, les premières analyses journalistiques, et parfois universitaires aussi, se sont focalisées sur la déchéance sociale et l'irruption de la violence politique armée dévastatrice. L'expression amère des premiers constats s'est faite en termes d'échec, de désillusions et de traumatismes. En général, le débat était confiné à la scène idéologique et partisane.

Ces dernières années, grâce au partenariat avec des organismes internationaux (bilatéraux, multilatéraux et onusiens), quelques chercheurs algériens ont mené des études d'évaluation sectorielles et/ou locales, avec usage des IOV. Quoique rares, ces études ont démontré que l'évaluation de la situation ne doit plus être faite en termes généraux et dualistes et que l'étendue de l'échec et/ou de la

réussite peut se mesurer avec plus de rigueur, de nuance et de relativité, pour plus de sens pratique.

L'évolution très positive des indicateurs de l'éducation nationale et de la santé publique depuis l'indépendance est avérée. Mais elle ne hisse pas le pays au rang des pays émergents dans le classement des nations par niveau de développement humain. Avec ses richesses naturelles, et en dépit de la situation catastrophique à tous les niveaux, héritée de l'ère coloniale, l'Algérie pouvait – t – elle faire mieux ?

Une question dont la réponse nécessite une évaluation critique des politiques de développement menées depuis l'indépendance, à la lumière des résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux. Les réussites et les insuccès, scientifiquement avérés, sont des références absolument nécessaires pour que les réformes entreprises par l'Algérie en vue d'une meilleure gouvernance réussissent et que les politiques de développement soient plus performantes.

Bibliographie

Abid, L. (2006), *Histoire de l'Algérie médicale*, <http://www.santemaghreb.com/algerie/hist/index.asp>

Abid, L. (2007), « L'école de médecine d'Alger : 150 ans d'histoire : de 1857 à 2007 », *Histoire de l'Algérie médicale*, <http://www.santemaghreb.com/algerie/hist/index.asp2007>.

Ageron, R.-Ch. (1968), *Les Algériens musulmans et la France (1871-1919)*, Paris, PUF.

Aït Amara, H., *Un historique de la situation foncière en Algérie*, <http://www.algerie-dz.com/article1177.html>

Bencheikh-El Fergoun Abbassi, F. (2007), *L'impact des lois foncières coloniales sur la situation socio-économiques des paysans algériens, de 1873 à 1911*, Université Mentouri de Constantine. <http://bu.umc.edu.dz/theses/sociologie/BEN933.pdf>

Bessaoud, O. (2009), *L'Algérie et la France- Dictionnaire 1830-1962. Chapitre agriculture - élites scientifiques et institutions coloniales agricoles* (sous la dir. Verdès-Leroux, J.), Paris, coll. Bouquins, Robert Laffont.

Bouchène, A., Peyroulou, J.-P., Siari-Tengour, O., Thénault, S. (2012), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale : 1830-1962*, Paris/Alger, la Découverte/ Barzakh.

Boulangier, Ph. (2005), « La fin du triangle de l'analphabétisme en France au début du XX^e siècle »,

<http://www.editions>

[harmattan.fr/index.asp?navig=auteurs&obj=artiste&no=5033](http://www.editions-harmattan.fr/index.asp?navig=auteurs&obj=artiste&no=5033), publié le 09 décembre 2005.

Chaulet, P., *Repères pour une histoire de la tuberculose en Algérie, Histoire de l'Algérie médicale*, <http://www.santemaghreb.com/algerie/hist/index.asp>

Courbage, Y. et Fargues, Ph. (1992), *Chrétiens et Juifs dans l'Islam arabe et turc*, Paris, Fayard.

Daum, P. (2012), *Ni valise, ni cercueil, les pieds-noirs restés en Algérie après l'indépendance*, Paris, éd. Solin.

De Maupassant, G. (1884/1925), *Au Soleil*, Paris, Albin Michel.

Grevet, R. (2001), *L'avènement de l'école contemporaine en France 1789-1835*, Villeneuve-d'Ascq (Nord), Presses Univ. du Septentrion

I.N.S.E.E. : http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?ref_id=bilan-demo&page=donnees-detaillees/bilan-demo/pop_age3d.htm

IPEMED, revue de L'Institut de Prospective Economique du Monde Méditerranéen (un think tank euro-méditerranéen). Etudes et analyses, « Les systèmes de santé en Algérie, Maroc et Tunisie : Défis nationaux et enjeux partagés, Les pays du Maghreb, des Etats en transition sanitaire », http://www.ipemed.coop/adminIpemed/media/fich_article/1336128563_LesNotesIPEMED_13_Sante_avril2012.pdf.

Kadri, A. (2006), « Histoire du système d'enseignement colonial en Algérie », colloque *Pour une histoire critique et citoyenne. Le cas de l'histoire franco-algérienne*, 20-22 juin 2006, Lyon, ENS-LSH, 2007,

http://ens-web3.ens-lsh.fr/colloques/france-algerie/communication.php3?id_article=206.

Kateb, K. (2001), *Européens, « indigènes » et juifs en Algérie (1830-1962). Représentations et réalités des populations*, Paris, INED, PUF.

Khiati, M. (2000), *Histoire de la médecine en Algérie*, Alger, ANEP.

Lacheraf, M. (1965), *L'Algérie : nation et société*. Paris, Maspéro.

Merad, A. (1963), « Regards sur l'enseignement des musulmans en Algérie (1880-1960) », in *Confluent*, juin-juillet, n° 32 et 33.

Meynier, G. (1981), *L'Algérie révélée : la guerre de 1914-1918 et le premier quart du XX^e siècle*, Librairie Droz, Paris, Droz.

Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO). Rapport sur la faim dans le monde, 2010.

Péan, P. (2004), *Main basse sur Alger. Enquête sur un pillage, juillet 1830*, Paris, Plon.

Touarigt, B., « Ce que fut le système colonial », in *Mémoria*, <http://www.memoria.dz/ao-2012/dossier/ce-que-f-t-le-syst-me-colonial>

UNESCO (1953), *L'analphabétisme dans divers pays*, Etude statistique préliminaire sur la base de recensements effectués depuis 1900.

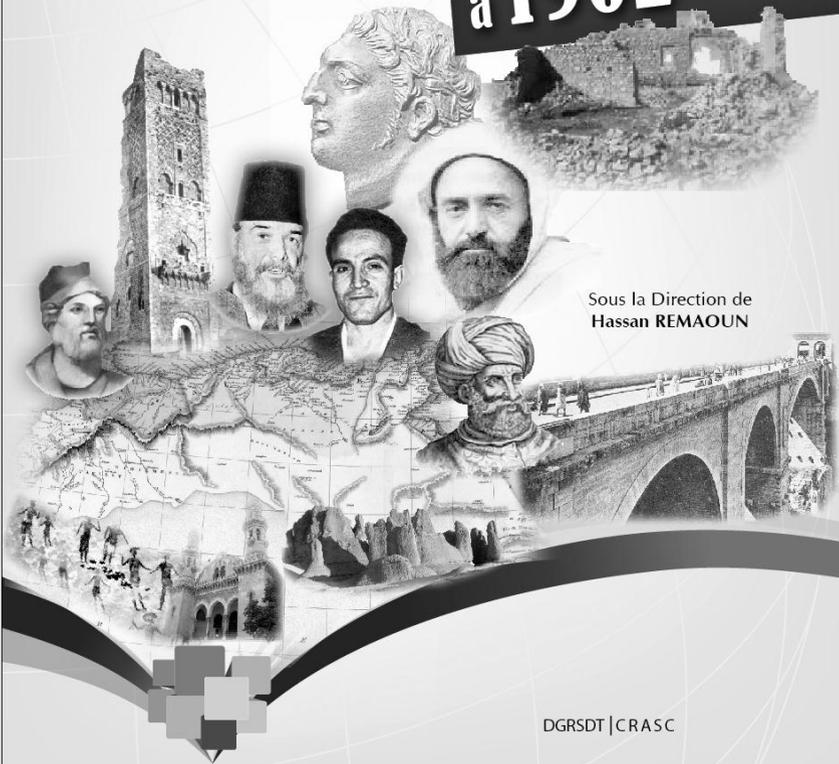
Weil, P. (2003), « Le statut des musulmans en Algérie coloniale. Une nationalité française dénaturée », in *EUI Working Paper*, HEC, n° 2003/3 https://www.google.dz/webhp?sourceid=chrome_instant&ion=1&espv=2&ie=UTF-8#q=EUI%20Working%20Paper%2C%20HEC%2C%20n%C2%B0%202003%2F3.

A paraître en 2015

PROGRAMMES NATIONAUX DE RECHERCHE
Population et société

PNR 31

Dictionnaire du passé
de l'Algérie de la préhistoire
à 1962



Sous la Direction de
Hassan REMAOUN

DGRSDT | CRASC

Trois réactions « algériennes » sur l'avenir de l'Algérie, 1830-1834

Abla GHEZIEL^(1,2)

Même si la résolution de conserver Alger avait été définitivement prise le 20 juillet 1830 ; aucune décision réfléchie n'avait été réfléchie pour convenir de l'avenir de la future Algérie : « Alger était tombée entre nos mains, il s'agissait maintenant de décider ce que nous ferions de la Régence. Malgré le soin avec lequel il s'était appliqué à réserver notre liberté d'action, M. Polignac était encore incertain sur ce point »¹. Divers documents font référence à des projets étudiés et proposés au cabinet de Polignac, tels que restituer la Régence à la Sublime Porte sous certaines conditions, la partager entre les États européens, ou la céder à l'ordre de Malte, mais rien dans l'immédiat ne laissait envisager une colonisation totale.

La politique de la France, pendant les quatre premières années de sa présence, fut caractérisée par l'incertitude et l'inquiétude d'où la politique d'improvisation que menèrent les chefs militaires de cette époque. Ces derniers administrèrent Alger selon leurs aspirations et priorités du moment : adaptant leurs démarches et leur commandement en fonction des réalités du terrain, des chefs indigènes influents, ainsi que des populations locales qui allaient devoir composer avec l'arrivée des futurs colons. La société de l'ex-Régence allait, une fois de plus, changer et devoir composer avec de nouveaux schèmes de pensées venus d'un monde tout à fait différent du sien, de sa langue, de sa religion et de ses mœurs. Mais sur un plan politique, qui allait, parmi cette société et en ce début de colonisation, s'imposer pour défendre l'avenir de l'Algérie ?

⁽¹⁾ Université Toulouse 2, Jean Jaurès.

⁽²⁾ Equipe de recherche : Groupe de Recherche en Histoire Immédiate (GRHI), Unité de recherche : FRAMESPA UMR 3651.

¹ Marchand, E. (1913), *L'Europe et la conquête d'Alger*, Paris, Perrin et Cie, Librairie Éditeurs, p. 293.

Avant de répondre, il nous semble important de revenir sur la structure sociale de la Régence d'Alger à la veille de conquête française. A la mort de ses deux frères ('Arūğ et 'Ishāq) lors de la bataille de Tlemcen en mai 1518 contre les Espagnols, Ḥayr al-Dīne se retrouve avec un héritage qu'il ne peut défendre seul, il fait appel au sultan ottoman Selim I^{er} afin de se placer sous sa protection. La même année, Alger fait officiellement partie de l'empire ottoman. Le pouvoir devient vassal, il est soumis à l'autorité suprême du sultan. Par la suite, ce pouvoir passa par différentes phases avec la même constante qui est : le pouvoir restait aux mains de la gent militaire, laquelle prenait plus d'assurance et affirmait son autonomie : donc une république militaire semi-indépendante. Alger évolua d'un état de vassalité à celui d'un État-Empire autonome, jouissant d'une indépendance de fait, prenant ses propres décisions, mais qui restait rattachée à l'autorité turque, l'assurant de sa loyauté et de sa fidélité. Un État dans lequel gravitaient plusieurs communautés :

Les Turcs et leur milice des janissaires, représentants absolus du pouvoir exécutif. Ils occupaient les plus hautes fonctions de l'État. Si au début du XIV^e siècle, ils restaient en retrait des nationaux. Au XIX^e siècle, ce n'était plus le cas ; c'est-à-dire avaient fini par s'intégrer et à assimiler les systèmes de croyances et de valeurs de leur nouveau pays et à réussir leur intégration².

Les Kouloughlis, cette classe désignait les métis nés d'un père Turc ou d'une Mauresque ou d'une Indigène, même s'ils étaient issus d'une noblesse, il n'en demeurait pas moins qu'ils étaient inférieurs aux Turcs. Ces derniers avaient peur qu'ils ne se dressent contre eux et ne prennent le pouvoir, comme ce fut le cas en 1595, appuyés par les Kabyles, mais le projet fut découvert et il se termina par un massacre. Plus tard, la révolte de 1633 essuya un terrible échec et subit une répression implacable ; les rescapés réussirent à se sauver et se réfugièrent dans les montagnes, et se baptisèrent les « Zouatnas ». Ils se mirent à la culture des oliviers ; d'ailleurs c'est de là que leur vint leur nouvelle appellation. Dès le XVIII^e siècle, le statut des Kouloughlis évolue. Ils progressent dans la hiérarchie sociale et se voient confier des postes dans l'administration et la politique.

Les Maures, réfugiés d'al-Andalus, représentaient la classe bourgeoise des cités. Ils vivaient en retrait des autres populations autochtones. Ils n'occupaient pas vraiment de postes politiques mais exerçaient leur influence par les mariages avec les hauts fonctionnaires turcs.

² Lacheraf, M. (2006), *L'Algérie, nation et société*, Alger, éd. Casbah, p. 255.

Les Arabes et les berbères Kabyles et Mozabites formaient une quatrième classe, les premiers semi nomades ou nomades occupaient les plaines, et les seconds, les montagnes qualifiés par certains auteurs comme indépendants.

Chacune de ces communautés et en fonction de son environnement, rural ou citadin, formait une sorte de microsociété, qui obéissait à une hiérarchie constituée de trois classes sociales : les *djouads* représentants de l'aristocratie militaires de l'épée, suivaient les *chorfas* (les hommes de religion), et enfin les *hadars* représentants la classe bourgeoise des cités.

Aussi, il ne faut pas oublier les communautés minoritaires que constituait les israélites et les esclaves. La communauté israélite était répartie en trois catégories : les Juifs indigènes, les Juifs andalous, et les Juifs livournais. Ces derniers bénéficiaient de privilèges et étaient dispensés des interdits. Ils deviennent en quelques années les confidentes et banquiers des deys. Quant aux esclaves, généralement des noirs, ils provenaient soit des razzias que certaines tribus alliées des Turcs effectuaient dans le grand Sud d'où elles ramenaient les prisonniers pour les revendre sur le marché de Biskra, de Bou-Saada ou M'sila... , soit de de la filière des traites marocaines, soudanaises ou nigériennes qui se chargeaient de leur vente dans les grandes villes. Il arrivait, aussi, que quelques fois, lors des razzias qu'effectuaient les tribus makhzen, que des Arabes et des Kabyles soient capturés, ces derniers étaient revendus aux grands de la bourgeoisie des grandes cités. Quant aux esclaves chrétiens, ils étaient pris lors des courses des corsaires.

Ainsi, La société, à l'époque ottomane, formait un conglomerat de populations où se greffaient différentes mentalités et ethnies ; une société à la fois homogène et hétéroclite administrés par les institutions beylicales. Une hiérarchie qui met l'accent comme le souligne J.-C. Vatin sur : « la prépondérance d'une aristocratie composée de deux éléments : militaires étrangers ou assimilé d'une part, Turcs et Kouloughlis et autochtones, grandes familles de commandements et grandes familles maraboutiques d'autre part »³.

Après la reddition du Dey Huseïn et l'effet de surprise passé, l'heure était à l'organisation politique et à l'action offensive. L'administration ottomane n'existant plus, il fallait trouver des intermédiaires capables de représenter la Régence et de défendre les intérêts de ses populations. C'est dans ce contexte, et en parallèle de la résistance armée populaire menée à l'Ouest par l'Emir Abdelkader et à l'Est par le Ahmed Bey, que

³ Vatin, J.-C., (1983), *L'Algérie politique. Histoire et société*, 2^{ème} édition, Paris, Presses de la Fondation des sciences politiques, p. 110.

la politique algérienne allait faire ses premiers pas à travers des hommes cherchant à s'imposer comme les nouveaux interlocuteurs : les représentants d'un ordre nouveau. Le rôle politique qu'ils jouèrent, reste peu connu ou n'a pas eu l'intérêt qu'il méritait.

Nous tenons à rappeler que ce travail est une étude qui cherche, avant tout, à mettre en avant les premiers acteurs de la politique algérienne, et cela dès les premières années de la colonisation, de même que leur ligne de conduite vis à vis de cette nouvelle donne, ainsi que leur position envers la société « algérienne » telle qu'elle était à l'époque. C'est-à-dire restituer les faits et leur interprétation dans leur contexte historique sans aucune lecture nationaliste ou colonialiste.

Pour le besoin de cet article et afin d'illustrer notre analyse, nous avons choisi trois figures : Hamdan Khodja, Ahmed Boudierba, et Hadj Ali Sidi Saadi.

L'importance de ce choix réside dans le fait que chacun d'entre eux appartenait à une communauté différente. Dans le cas de Hamdan Khodja, Kouloughli d'origine, ses prises de positions restent plus au moins ambiguës, difficiles à cerner par moment : d'une part il était pour une indépendance du pays, tout en souhaitant voir Alger restituée aux Ottomans, tout comme il n'était pas contre un protectorat français où le pouvoir serait entre les mains d'un musulman. A l'inverse, Ahmed Boudierba, morisque⁴ d'origine, était pour collaborer et accepter la colonisation, à condition que la Régence soit sous domination française, tout en étant dirigée par un arabe. Ce qui n'était pas le cas pour Hadj Ali Sidi Saadi, lequel était prêt à se soumettre à condition que le trône d'Alger lui revienne.

Hamdan Khodja et sa politique libérale

Kouloughli de naissance, proche de l'oligarchie turque, Hamdan Khodja serait né à Alger en 1773. Il apprit le Coran auprès de son père qui était enseignant théologien à Alger, fonction qu'il reprit à la mort de ce dernier. Après ses études primaires, il fut envoyé à Istanbul pour y poursuivre ses études de théologie. A son retour, il enseigna quelque temps, fonction qu'il abandonna pour se lancer avec son oncle dans le commerce. Ses nombreux voyages lui permirent d'apprendre le français et l'anglais ; à ce sujet, nous devons être assez prudent quant à son niveau car lui-même reconnaissait que son niveau de français était assez modeste : « Ce consul (Deval) parlait aussi mal la langue turque que moi

⁴ Morisque : terme qui désigne les musulmans d'origine arabe ou européenne venus d'Espagne.

la langue française et n'en connaissait ni les nuances ni la délicatesse »⁵. Après l'occupation d'Alger, il fut nommé membre de la municipalité que Bourmont constitua. Selon H. Khodja, ce n'était qu'une mascarade, car : « Les délibérations étaient silencieuses et pour la forme ; enfin notre participation était nulle au fond »⁶.

Face aux exactions commises par les troupes françaises, il rédigea en 1833 un manuscrit qui se voulait à la fois historique et politique, *Aperçu historique et statistique sur la régence d'Alger*, intitulé en arabe *al Mir'āt* (Le Miroir). Un témoignage qui demeure avant tout, un plaidoyer et un réquisitoire : un plaidoyer en faveur de la Régence et un réquisitoire contre l'administration de Bourmont et de Clauzel. Le manuscrit a été écrit par lui en arabe, et a été traduit en français par H.-D. Oriental et publié à Paris en 1834 aux éditions Goetchy fils et Cie.

Les initiales H.-D. nous poussent à croire que le travail de traduction fut l'œuvre du Tripoliteain (Tripoli d'al Gharb) : Hassouna Daghiss⁷. Ce dernier, sur l'initiative de son père reçut une éducation européenne. Il commença sa carrière politique comme ambassadeur à Londres où il se lia d'amitié avec le philosophe Jérémie Bentham⁸. Puis en 1826, après son retour à Tripoli, il fut nommé par Youcef Karamanli ministre des Affaires étrangères. Avec Jérémie Bentham, il complota dans le but de renverser le pacha, mais se ravisa au dernier moment. Il prit la fuite et se réfugia à Istanbul⁹ où il eut la direction du *Moniteur ottoman*¹⁰, premier journal francophone destiné aux populations de l'Empire. Ce qui est sûr est que Hassouna Daghiss, était un homme d'influence, sa carrière a fait de lui un homme aguerri aux affaires politiques, et surtout qu'il maîtrisait le français et l'anglais.

Pourtant, nous ne pouvons ni affirmer ni infirmer si c'est bien lui l'auteur de la traduction, car H. Khodja, lui-même, ne le confirme pas. Ce dernier, dans une lettre datée du 28 décembre 1833 qu'il adresse au général Voirol¹¹, écrivit que l'ouvrage a été imprimé à Paris et, que son fils Hassan en aurait reçu un exemplaire qu'il devait remettre à la

⁵ Khodja, H. (2006), *Le Miroir, Aperçu historique et statistique sur la Régence d'Alger*, Alger, ANEP, p. 106.

⁶ *Ibid.*, p. 161.

⁷ Hassouna D'ghies.

⁸ Jeremy Bentham né le 15 février 1748 à Londres et mort dans cette même ville le 6 juin 1832 était un philosophe, juriste et réformateur britannique.

⁹ Hume, L.-J. (1980), "Preparations for Civil War in Tripoli in the 1820s: Ali Karamanli, Hassouna D'Ghies and Jeremy Bentham", in *The Journal of African History*, Vol. 21, n° 3, p. 311-322.

¹⁰ Quotidien publié à partir du 5 novembre 1831.

¹¹ Général Voirol, gouverneur général du 29 avril au 27 juillet 1834.

Commission¹². Chose qui n'a pas pu se faire car le livre arriva tardivement. Par contre, il ordonna à son fils de le remettre au général afin qu'il examine son travail : « J'ai donné ordre à mon fils de vous le remettre et je réclame de votre justice d'examiner ce travail sans faire attention à son auteur, car chacun écrit d'après l'éducation qu'il a reçu et de son propre jugement »¹³. D'ailleurs, ce qui est singulier c'est que dans le *Miroir*, il ne fait aucune allusion à l'aide que lui aurait apportée Daghiss : en effet, la seule fois où il parle de lui, c'est quand il souligne la traduction que fit ce dernier de l'œuvre de Vattel¹⁴, traduction qu'il a fait du français vers l'arabe.

La question est : pourquoi ne l'a-t-il pas clairement spécifié, étant donné qu'il ne manque pas de le féliciter pour son travail de traducteur : « Je ne lis pas le français, cependant j'ai bien connaissance de la traduction fidèle en arabe, que M. le chérif Hassuna Deguiz a faite du droit des gens de Wattel »¹⁵.

Le texte original en arabe du *Miroir* n'a jamais été retrouvé, seule la version en français existe ; et c'est à partir de cette dernière, qu'il fut traduit, présenté et commenté en langue arabe par Mohamed Larbi Z'biri¹⁶. Non pas que nous voulions mettre en doute l'authenticité ou réfuter l'ouvrage, là n'est pas l'objet de cette étude, mais nous sommes bien obligés d'admettre que l'original nous aurait mieux permis d'appréhender toute la richesse du texte et d'en exploiter les idées et, surtout de mettre fin aux doutes et aux rumeurs qui supposaient que le manuscrit avait été écrit par un publiciste français, donc n'aurait jamais été traduit. D'autre part, il existe une autre publication du *Miroir* où le texte est suivi d'une réfutation des amis du maréchal Clauzel ainsi que d'une réponse à la réfutation¹⁷.

En 2009, lors du symposium organisé à Alger, portant sur thème « L'Algérie, durant la période ottomane : Les relations politiques,

¹² Commission envoyée pour faire rendre compte des suites qu'il conviendrait de donner à l'expédition et enquêter sur les exactions commises par les troupes françaises dénoncées par Khodja avec son œuvre *le Miroir*.

¹³ ANOM, G.G.A, Série H Registre n°1, sous série ¹HH₄₂, Correspondance générale avec les Arabes, copie d'une lettre de Hamdan Khodja adressée au général Voirol le 28 décembre 1833.

¹⁴ Vattel, E. (Wattel) juriste suisse (1714-1767), auteur de *Le droit des gens*, paru pour la première fois en 1758.

¹⁵ Yver, G. (1913), « Mémoire de Hamdan Khodja », in *Revue africaine*, n° 57, Alger, Librairie-études Jourdan, p. 138.

¹⁶ Larbi Z'biri, M. (1985), *Al Mir'āt* Alger, SNED.

¹⁷ Khodja, H. (1985), *Le Miroir. Aperçu historique et statistique sur la Régence d'Alger*, Paris, éd. Sindbad.

économiques et culturelles », les Archives Nationales d'Alger (A.N.A) se sont vues offrir par le gouvernement turc, deux manuscrits écrits en langue arabe. Le premier, intitulé *Le miroir de l'Algérie*, écrit en 1837 par Mohamed Redha, le fils de H. Khodja et le second est une copie d'un deuxième livre de H. Khodja dans lequel il traite et appuie les réformes engagées par le sultan ottoman, Abdelhamid II »¹⁸.

Le Miroir se divise en deux parties. La première est répartie en douze chapitres, les six premiers sont consacrés à décrire le pays, les habitants en faisant d'eux des êtres attachants, respectueux de leurs traditions ancestrales. Nous remarquons que pour désigner les habitants : Algérois, Kabyles, Arabes, Turcs ou Kouloughlis, il utilise le mot « Algériens », est-ce à dire que déjà les notions d'Etat et de nation avaient pris forme dans son esprit, et que de ce fait, il pouvait les appliquer à la Régence en rassemblant les différentes communautés qui se côtoyaient sans vraiment avoir à l'esprit ce sentiment d'unité ? Était-il le seul à le penser ou bien d'autres partageaient-ils sa vision ? Car par rapport aux correspondances qu'il adressait à l'administration turque, et telles qu'elles ont été traduites en arabe, nous pouvons observer que les vocables utilisées généralement pour désigner les populations sont « 'ahl » ou « ra'iyya » ou sujets ou tout simplement il oppose les musulmans aux infidèles.

Les chapitres restants sont consacrés au gouvernement, à ses lois et à sa législation. Il insiste sur le fait que la Régence était un Etat fondé sur des principes républicains, qui n'a rien à voir avec un Etat corsaire sans foi ni loi comme le pensait l'Europe, Il écrit :

« Dans le cours de mon voyage en Europe, j'ai étudié les principes de la liberté européenne qui fait la base d'un gouvernement représentatif et républicain. J'ai trouvé que ces principes étaient semblables aux principes fondamentaux de notre législation, si ce n'est qu'il existe une différence imperceptible dans l'application »¹⁹.

Toutefois, il ne nie pas l'aspect négatif de certains deys, de leurs erreurs qui ont entraîné le déclin de l'Etat algérien et l'occupation française²⁰.

La seconde partie relate le début de l'occupation française, de son administration et des erreurs tactiques et des exactions commises envers la population et ses biens. Il met l'accent sur les promesses non tenues de certains généraux, il les accuse d'avoir déshonoré leur intégrité ; c'est la

¹⁸ Article paru le 14 octobre 2009 :

http://www.lemididz.com/index.php?operation=accueil&date_article=2009-10-14, consulté le 24 juin 2012.

¹⁹ Khodja, H. (2006), *Le Miroir...*, *op.cit.*, p. 70.

²⁰ *Ibid.*, p. 101.

partie miroir ou la partie négative de l'occupation, son but étant de faire passer un message libéral et de toucher l'opinion publique sur la question de l'indépendance de l'Algérie.

Ce n'est plus le Turc ni le Kouloughli qui parle mais l'Algérien qui est attaché à sa patrie : « [...] chez nous nous n'étions pas hommes d'Etat, ce n'est que sur cette terre que nous avons acquis nos titres, et nos dignités... ; ce pays est donc notre patrie ! »²¹.

Avant de poursuivre, cette citation mérite que l'on s'y arrête, car elle soulève plusieurs interrogations par rapport à la perception de « patrie » qui elle-même renvoie à des interrogations sur les notions de peuple, de communauté et de nation.

A travers le bref aperçu que nous avons donné de la société d'Alger, nous avons établi l'existence d'un monde rural et d'un monde citadin. Dans le premier, la résistance armée se mit immédiatement en place, exprimant ainsi « un patriotisme combatif et guerrier autant par instinct de conservation, leur terre étant l'enjeu principal de la conquête, que par esprit communautaire où se fondaient des concepts nationaux, spirituels et moraux »²². Quant au second, il resta plus au moins en retrait. Nous pourrions dire que la cité allait former une matrice, qui pendant des décennies durant prépara l'éveil des consciences des nationaux lesquels reprirent le flambeau dès le début du XX^e pour exprimer la volonté des Algériens.

Par ailleurs, Lemnouar Merouche a su démontrer l'évolution du concept de nation en levant les ambiguïtés liées aux différentes notions que sont « patrie » et « nation algérienne ».

En effet, à partir de sources, l'historien explique qu'après l'arrivée des Turcs, l'Algérie était désigné sous l'appellation de *Qotr al Jazā'ir* ou *waṭan al Jazā'ir*, termes qui remplacèrent l'ancienne appellation *al Mağrib al awsaṭ*. Et, que pour faire la différence entre Alger et l'Algérie dans son ensemble géographique, la première était désignée par *Dzayer* et la seconde par *al Jazā'ir*. Puis à parti du XVII^e siècle, dans la langue française et dans les correspondances françaises, la Régence était appelée Royaume d'Alger ou la République d'Alger, formule utilisée seulement pour en désigner le territoire le pays. Quant à la notion de « patrie », selon L. Merouche, elle désignait le pays d'où le mot patriote retrouvé dans une correspondance datant de 1751, terme qui était associé aux habitants autochtones. Ce qui explique pourquoi après pourquoi le mot

²¹ Khodja, H. (2006), *Le Miroir...*, op.cit, p. 71. C'est nous qui soulignons.

²² Lacheraf, M. *L'Algérie, Nation et société*, op.cit., p. 139.

« algérien » commence à être très utilisé dès le XIX^e siècle pour désigner les habitants de la Régence mais aussi pour les distinguer des Turcs²³.

Ainsi, nous comprenons que pour H. Khodja, lorsqu'il parle de patrie il désignait sa terre natale, et par peuple(s) l'ensemble des communautés de la Régence qui formaient une nation, un peuple de tribus tous unis par leur attachement à leur terre, ou comme le souligne M. Lacheraf : « Quoiqu'il en soit, nation Etat, ou nation communauté ou simple patrie solidairement agissante, et par cela même « nationale », quelque chose existait qui a permis à l'Algérie de s'opposer au cours de 130 ans à une grande puissance impérialiste et à la forcer en définitive à capituler »²⁴.

Ses prises de positions

A défaut de pouvoir présenter un texte en arabe, nous proposons dans ce qui suit une des correspondances de H. Khodja que nous avons retrouvée aux Archives Nationales d'Alger, laquelle a été traduite du turc vers l'arabe²⁵. La lettre originale est écrite à la main, en osmanli et tient sur une page, pas de cachet ou de signature apparente. La correspondance²⁶ est adressée à un ami très haut placé du Sérail dont le nom n'est pas cité. Nous n'avons utilisé et traduit que les passages qui ont un rapport direct avec ses aspirations et motivations politiques.

Les points les plus importants concernent :

- son témoignage lors de la Commission d'Afrique ;
- de la politique et de l'administration française ;
- de son opposant Ahmed Boudierba, lequel fait tout pour saboter son travail ;
- enfin, sa position vis-à-vis de l'Emir Abdelkader.

Dans un premier temps, il rend compte de la réunion de la Commission d'Afrique, tenue début 1834, pour étudier la question algérienne. Il se veut confiant et sous-entend que l'occupation française est une question de temps ; elle ne peut avoir aucun bénéfice ou intérêt du fait de la différence de religion, de langue et de mœurs. Il insiste sur l'opinion française, laquelle est excédée par ces dépenses de guerre. Il ne

²³ Merouche, L. (2002), *Recherches sur l'Algérie à l'époque ottomane. Monnaies, prix et revenus 1520-1830*, t. 1, Paris, éd. Bouchène, p. 10-12.

²⁴ Lacheraf, M. *L'Algérie, Nation et société*, op.cit., p. 7.

²⁵ Quant à la traduction, elle comporte 12 pages dactylographiées en arabe et traduite par Fikri Touna. Traduction sur laquelle nous nous sommes basée pour donner une version en français.

²⁶ Archives Nationales d'Alger (A.N.A), Haṭṭ Hümāyūn, Bt30, correspondance n° A37711. Correspondance de Hamdan Khodja adressée à un ami, haut fonctionnaire de la Sublime Porte datée de 1250H (avril 1835).

fait aucun doute pour lui que : «...En gardant la Régence, la France n'en sera que dans un grand embarras, bien plus que les bénéfices et avantages qu'elle croit pouvoir réaliser »²⁷.

Puis il se lance dans une analyse selon laquelle le gouvernement français essaierait de s'en débarrasser au profit de la Sublime Porte, sous réserve de garder quelques avantages pour les Français en conservant les zones côtières. Il affirme que les avantages pécuniaires, jusqu'à ce jour, n'ont rien donné, et quant à leur rendement dans l'avenir, cela reste incertain.

Bien qu'il pense fermement que la France va quitter Alger et la restituer aux Ottomans, il avoue à demi-mot, que le Roi est impuissant et ne peut prendre de décisions seules, il est pieds et poings liés face à son gouvernement :

«...Même si en vérité le Roi serait pour restituer Alger à l'Empire Ottoman, il n'est pas libre de ses faits et gestes car il doit se plier à la volonté et aux décisions du Conseil. C'est pour cette raison que le Roi essaierait, en utilisant les affres de la guerre et de ses dépenses, à pousser l'opinion publique, à le forcer ainsi que le conseil à abandonner la Régence en la restituant aux Turcs »²⁸.

Il dénonce la propagande faite autour de la fertilité des terres et des produits qui pourraient être cultivés, Il qualifie la politique de la France de ce que nous appellerions à notre époque d'aujourd'hui une « opération de marketing » où la Régence apparaît comme un nouvel Eldorado : terres fertiles, richesse... :

« ...propagande qui a pour but d'accélérer la venue des colons. Cette dernière a eu des conséquences néfastes : elle a ancré l'idée de colonisation et a su récupérer l'opinion publique en sa faveur »²⁹.

Le second point de la correspondance est consacré à son rival Ahmed Boudjerba : homme politique de la communauté mauresque, qu'il accuse d'user de son influence sur certains caïds afin de saborder ses tentatives de négociations et pourparlers, aussi bien avec les Français qu'avec les autres communautés (Morisques, Arabes et Khouloughlis). Pour H. Khodja, A. Boudjerba est un traître car il pousse les gens à se défaire de

²⁷ Archives Nationales d'Alger (A.N.A), Ḥaṭṭ Hümāyūn, Bt30, correspondance n° A37711. Correspondance de Hamdan Khodja adressée à un ami, haut fonctionnaire de la Sublime Porte datée de 1250H (avril 1835).

²⁸ A.N.A, Ḥaṭṭ Hümāyūn, Bt30, correspondance n° A37711. Correspondance de Hamdan Khodja adressée à un ami, haut fonctionnaire de la Sublime Porte datée de 1250H (avril 1835).

²⁹ *Ibidem*.

l'autorité ottomane en maintenant la paix avec les troupes françaises, et il serait même prêt à accepter un infidèle comme Roi :

«...Il aurait suggéré de faire monter le fils de Louis Philippe sur le trône de la Régence ou sinon de désigner comme nouveau représentant des Français un Arabe en contrepartie d'un tribut... »³⁰. Ce passage mérite toute notre attention : il ne peut accepter de vivre sous une autorité autre que celle d'un musulman même si c'est un Arabe ; en effet il vient contredire un autre passage du *Miroir* dans lequel il cite : «...Que ce soit Pierre ou Paul qui nous gouverne, qu'importe, pourvu que nous soyons bien gouvernés »³¹. Cette pensée se confirme dans les paragraphes suivants, où il rapporte une entrevue entre les deux hommes. A. Boudierba serait venu lui demander son appui et son aide pour tenter de trouver une solution sur l'avenir d'Alger. A partir de là, chacun des deux expose son point de vue.

A. Boudierba est pour une soumission et une pleine collaboration avec les Français. Face à ce raisonnement, H. Khoja répond : « Jamais cela ne pourra se faire. En aucune façon, les sujets (...) n'accepteront l'idée que la Régence(...) soit vassale des Français. Ahmed bey et ses partisans refuseront. De plus, l'aide provenant de Tunis, du Maroc et de Fez vient du fait que la Régence soit vassale du calife Mahmoud II, donc ce projet ne pourra jamais voir le jour ».

Ce à quoi A. Boudierba réplique : « Les Arabes et les autres ne savent rien de ce qui se passe entre les Français et nous. Il suffirait qu'un drapeau musulman ou un étendard flotte pour qu'Ahmed bey se soumette et s'il refuse, ce seront ses hommes qui le tueront ».

H. Khoja : « Le problème n'est pas de connaître l'attitude ou le destin d'Ahmed Bey ; la question n'est pas aussi simple que tu le crois ; elle dépasse la frontière : assurer l'allégeance de Arabes de l'est et de l'ouest n'est pas une affaire aisée. La soumission des Arabes à l'administration algérienne dépend du fait que l'Algérie est la vassale du calife musulman, le sultan Mahmoud II ».

Une administration algérienne, laquelle ne doit pas être confondue, avec le service administratif mais prise dans le sens de régence et d'autorité. Nous remarquerons ici que, pour H. Khoja malgré la domination française, il considérait toujours la Régence comme province ottomane, espérant son retour dans le giron de l'Empire.

³⁰ A. N. A, Ḥaṭṭ Hümāyūn, n° 37711/A 1250H (avril 1835), lettre de Hamdan Khoja adressée à un ami intime au Sérail.

³¹ Khoja H., *Le Miroir...*, *op.cit.*, p. 121.

En comparant ses propos dans *le Miroir* et dans *la* correspondance, il est question d'une Régence indépendante capable de rivaliser avec les pays européens : « Ce n'est pas avec une administration française ni avec la violence que l'on a pu réformer en Égypte et y rétablir l'influence française, ce n'est que par la présence du Vice-Roi et son nom qu'on est parvenu à civiliser »³².

Nous devons aller au-delà de ces interprétations et y voir un parallèle entre Alger et l'Égypte de Mehmet Ali, une manière détournée de dire que la réussite est due au fait que le vice-roi est musulman, qu'il demeure avant tout sujet du Sultan et son vassal, malgré le soutien des Européens. Il faut aussi y voir un rapprochement, même s'il est implicite, avec Ahmed Bey, sur lequel H. Khodja fondait l'espoir de le voir régner et être à l'origine du renouveau. Quitte à être dominé et occupé, autant que cela soit par l'administration d'un musulman plutôt que celle d'un infidèle. D'ailleurs, dans son mémoire adressé à la Commission d'Afrique, il dit bien que si la France veut préserver ses intérêts au mieux, il lui serait judicieux : «...d'élire un prince mahométan connu et capable auquel la France confierait le sort de ce peuple avec le soin de le gouverner à l'aide des principes libéraux, compatibles avec les lois et les mœurs de ces peuples »³³.

Ici le terme « peuple » est à prendre dans sa conception la plus large ; c'est-à-dire l'ensemble des communautés sans distinction d'ethnie qui formerait plus au moins une unité.

H. Khodja poursuit en ces termes : « Je lui ai demandé, après cela, comment est-ce qu'il comptait faire pour obtenir cet argent pour organiser l'armée et pour payer le prix de la capitation. Boudërba me répondit. « Nous allons faire savoir aux populations algériennes (d'Alger) que nous avons acheté l'Algérie. J'ai en ma possession des lettres de notables « d'al watan³⁴ » disant : « achetez l'Algérie³⁵ et nous nous chargeons de rassembler la somme et si cela ne suffit pas, nous passerons

³² Khodja, H., *Le Miroir...*, *op.cit.*, p. 197

³³ A. N. A, Ḥaṭṭ Ḥümāyūn, lettre de Hamdan Khodja adressée à un ami intime au Séraï, n°37711/A 1250H (avril 1835).

³⁴ Dans la traduction en arabe le mot utilisé est « Watan ». Nous avons choisi de le transcrire tel quel car dans le contexte de l'époque et par rapport à divers correspondances ce mot désignait, une province, une région sans pour autant désigner l'ensemble de la régence d'Alger et de ses environs.

³⁵ Nous pensons plutôt qu'il s'agit de la province d'Alger et de ses dépendances et non pas l'ensemble de la Régence. En langue arabe, le même terme désigne la ville d'Alger et le territoire (Algérie). Le terme « chaâb » veut dire étymologiquement ensemble de tribus et de communautés.

un accord avec les Français pour nous laisser deux années sans rien payer... »

H. Khodja : «...le pays est une province ottomane, comment justifier soustraire ce pays à l'autorité de ses maîtres légitimes et comment pouvons-nous promettre de payer un impôt (ḥarāğ) à des infidèles sans la permission de l'empire ottoman ? Je lui dis que je ne pouvais cautionner une affaire aussi grave. Si cela venait à se produire, je ne pourrais plus vivre en Algérie, sous une administration autre que celle des Ottomans, de plus je ne pourrais jamais être d'accord sur le fait de payer un tribut à des infidèles ».

La position de H. Khodja est un paradoxe en soi : il paraît être pour une indépendance ou une autonomie de la Régence, il est conscient que des réformes sont nécessaires pour la bonne marche du pays et sa sauvegarde, propos qu'il réitère dans la lettre qu'il adresse à la Commission d'Afrique :

« Non, les Algériens ne méritent pas qu'on les repousse de la société, ils font partie de la famille humaine... Veuillez prendre en pitié leur position, un changement de système peut seul rétablir l'ordre à Alger et faire renaître la confiance. Le concours de vos hautes lumières a été jugé nécessaire et les Algériens espèrent en vous »³⁶. Il est pour qu'elle soit sous une tutelle ou un protectorat, Il va même à solliciter et à interpeller les puissances européennes pour reconsidérer la question algérienne et aider les Algériens, tout comme elles l'ont fait avec les Grecs, les Belges et les Polonais³⁷ et pourtant, dans sa correspondance avec le Sérail, il espère le retour d'Alger dans le giron ottoman.

Face à ces enjeux économiques et politiques qui se jouent en cette partie de la Méditerranée, H. Khodja était lucide sur le fait que ce rêve de faire d'Alger un État moderne semblable à celui d'Égypte était une utopie. Ses choix et ses positions ne diminuent en rien sa sincérité à vouloir défendre son pays, ses compatriotes : car pour lui : « Cet ouvrage n'est qu'un simple rapport [...] car je ne suis que l'écho des faits et l'organe de mes compatriotes »³⁸.

Voyant ses actions sans effets, il retourne à Istanbul d'où il continua à suivre l'évolution de la question algérienne. Il décède en 1842.

³⁶ A.N.O.M, G.G.A, 18mion24, Série E liasse 61⁵, copie de la lettre de Hamdan Khodja non signée adressée aux membres de la Commission le 26 octobre 1833.

³⁷ Khodja, H. *Le Miroir...*, *op.cit.*, p. 157.

³⁸ *Ibid.*, p. 198.

Ahmed Boudierba et sa politique de coopération

Négociant, d'origine mauresque, il vécut à Marseille, marié à une française. Étant donné qu'il vécut en France, il parlait français et l'écrivait, mais surtout il connaissait ses lois et sa législation. Suite à une banqueroute, il retourna à Alger, et c'est par lui, avec le fils de H. Khodja, que fut négociée la reddition du dey Husein en 1830. C'est à partir de ce moment qu'il s'imposa comme homme politique. Bourmont constitua le conseil municipal et le nomma à sa tête, siégeaient également à ce conseil des notables et des Juifs de la ville. Les opinions à son sujet étaient partagées : pour les uns, il était un collaborateur, pour les autres une victime des Français. Pour certains, il était un allié influent, et pour d'autres un ennemi. Il est vrai que dans les premiers temps, il aida les Français en servant d'intermédiaire, croyant leur action juste³⁹, cela n'empêcha pas que l'on se méfia de lui et qu'on le considéra comme un espion à la solde de l'émir Abdelkader⁴⁰. Aux dires de Pellissier de Reynaud, A. Boudierba était : « un homme d'esprit fin et rusé mais sans le moindre principe de moralité, et plus tracassier qu'habile⁴¹. Abou Qacem Saadallah reconnaît en lui un personnage ambigu dont les motivations patriotiques et politiques restent difficiles à cerner, surtout après son témoignage devant la Commission d'Afrique, et le mémoire qu'il rédigea à l'intention de l'administration française pour asseoir son autorité.

Voyant ses approches politiques échouer et déçu par les Français et leurs fausses promesses, il se consacra au commerce et se rallia à la cause de l'émir Abdelkader : «...Ainsi, nous dirons que Ahmed Boudierba, faute d'avoir pu tirer avantage de la présence française afin de réaliser ses ambitions personnelles et patriotiques, et ayant perdu espoir en la France, il se rallia à l'émir Abdelkader »⁴².

A. Boudierba insiste sur le fait que les populations locales sont pour que les Français restent pour les gouverner et que la différence de religion n'est qu'un détail secondaire : « Nous ne serions musulmans que de nom mais administrativement nous dépendrions de l'autorité française »⁴³.

Ses propos semblent intéressants, en effet à partir de 1834, la France décide de garder l'Algérie, elle devient possession française. De ce fait, A. Boudierba serait pour une administration régie par les lois françaises,

³⁹ Saadallah, A.-Q (2009), *Al Ḥaraka al waṭanyya*, Alger, Dār al Baṣā'ir, édition, p. 184.

⁴⁰ Azan, P. (1930), *L'émir Abdelkader 1808-1883, du fanatisme musulman au patriotisme français*, Paris, Librairie Hachette, p. 67.

⁴¹ De Reynaud, P. (1854), *Annales algériennes*, t. 1, Paris, Librairie militaire, p. 77.

⁴² Saadallah, A.-Q *Al Ḥaraka al waṭanyya, op.cit.*, p. 105 (traduction personnelle).

⁴³ A. N. A. Document n° 37711/A1250 daté de (1834) correspondance de Hamdan Khodja adressée à un ami au Séraïl.

ce qui est, dans le contexte de l'époque, en contradiction avec les fondements du statut personnel musulman. Et d'un autre côté, sa position, vis-à-vis de la question de l'islam serait de le reléguer à un domaine spirituel sans pour autant y porter atteinte ; chose sur laquelle il insiste dans son mémoire où il conseille à l'administration française de respecter l'aspect religieux, qui reste l'un des moyens les plus sûrs pour la paix :

« Il faut que l'autorité tâche de faire tout son possible de ne changer rien, ni dans leurs mœurs, ni dans leurs usages ou habitudes surtout pour la religion, qui est la première base qu'il faut établir solidement avec les musulmans »⁴⁴.

A. Boudërba mit tout en œuvre pour s'opposer aux sympathisants et éléments turcs ; il intrigua contre tous ceux qui manifestaient des sentiments pour le retour du régime ottoman. Même les Juifs eurent droit à ses intrigues car ils représentaient des concurrents contre ses commerces. Toutes ses manœuvres lui valurent des plaintes, ce qui lui valut d'être exilé par deux fois : une première fois en février 1832, mais ce fut un exil volontaire qu'il sollicita de peur de représailles de la part de Rovigo, lequel pensait qu'il complotait avec un comité Maure contre les intérêts de la France, mais rien ne le prouvait réellement, et une seconde fois le 24 septembre 1836 par Clauzel qui voyait en lui un espion à la solde de l'émir Abdalkader.

Il ressort, après la lecture de diverses correspondances, qu'il jouissait d'une grande influence auprès des chefs arabes, beaucoup plus considérable que celle de H. Khodja. Les lettres qui lui sont adressées⁴⁵, par exemple, par Al hadj Muhieddine as-Seghir ben Sidi Ali ben Moubarak, chef maraboutique de Kolehah, le montrent clairement. Ce dernier lui fait le rapport des moindres faits et gestes de ce qui se passe aux alentours des tribus arabes et kabyles, et que la sévérité la plus implacable doit être appliquée envers les agitateurs ou les tribus récalcitrantes :

« Les tribus ont prêté serment sur le Coran de ne point attaquer les Français parce qu'ils ne leur ont rien fait et aussi à cause de vous »⁴⁶.

Il n'était pas le seul à penser la même chose, comme l'atteste cette lettre, datée de 1831, dans laquelle cheikh Zeïd ben Allal, autre chef

⁴⁴ Yver, G. (1913), « Mémoire Ahmed Boudërba », in *Revue Africaine*, n° 57, Alger, Librairie Jourdan, p. 238

⁴⁵ A.N.O.M, GGA ,18Miom 14 /liasse 15 année 1831 : correspondance de Muhieddine as-Seghir ben Sidi Ali ben Moubarak, agha des Arabes à Boudërba.

⁴⁶ A.N.O.M, GGA ,18Miom 14 /liasse 15, année 1831 : correspondances de Muhieddine as-Seghir ben Sidi Ali ben Moubarak, agha des Arabes à Boudërba.

arabe influent, laisse entendre que les rebelles méritent la mort et que ce n'est que par ce moyen radical que la paix sera possible :

«...Je vous apprendis que les tribus qui méritent de périr entièrement sont celles de Wād el Zitoun, car c'est le refuge de tous les malfaiteurs. Béni Misera et Béni Saleh ont également beaucoup de mauvais sujets. Mais les plus méchants sont les habitants de Blidah car ils sont la cause »⁴⁷.

L'ascendant de A. Boudierba, comparé à celle de H. Khodja, paraît beaucoup plus important, et il mettait un point d'honneur, à travers ses relations, à garantir cette paix, à tel point qu'il lui est demandé de conseiller à l'administration française un chef pour les musulmans. Par ailleurs, dans une autre correspondance, l'agha Al hadj Muhieddine as-Seghir ben Sidi Ali ben Moubarak recommande à A. Boudierba de conseiller aux Français d'élire le plus vite possible un chef parmi eux, que cela serait bénéfique pour les deux parties : «...de dire au général de nommer un gouverneur pour les musulmans cela va de votre intérêt et du notre »⁴⁸. Qui désigne-t-il en ces termes : Les Arabes de la plaine ? Ou tous les musulmans sans distinction d'ethnie ? Nous en doutons, vu les difficultés qui subsistaient entre Arabes et Kabyles, et à titre d'exemple, al Hadj Saadi et ses alliés refuseront de se soumettre à l'autorité de Moubarak.

Henry Laurens souligne l'implication de A. Boudierba et celle de sa communauté dans la régénération de la race arabe⁴⁹, c'est-à-dire réactiver son implication politique : Rôle que confirme H. Khodja lorsqu'il se plaignait que A. Boudierba mettait tout en œuvre pour que les Français placent l'Émir Abdelkader sur le trône d'Alger. Il ne faut pas oublier que A. Boudierba ne voulait pas voir les Turcs reprendre le pouvoir. Choisir un chef parmi les Maures, n'était pas possible ; jusqu'à présent, aucun ne pouvait relever le défi du leader charismatique du schéma Khaldounien : un homme possédant à la fois les qualités d'un chef de guerre mais aussi un chef religieux qui saurait réunir autour de lui des alliés au nom de la religion. Donc le candidat archétype était, sans l'ombre d'un doute, Abdelkader, donc il se rallie à lui, et entame sa propagande avec l'aide des autres Maures. Nous savons que cette idée n'était pas du goût de H. Khodja, même s'il finit par accepter l'idée par défaut après la chute

⁴⁷ A.N.O.M, GGA, 18Miom 14 /liasse 15, année 1831 : correspondances de Muhieddine as-Seghir ben Sidi Ali ben Moubarak, agha des Arabes à Boudierba.

⁴⁸ A.N.O.M, GGA, 18Miom 14 /liasse 15, année 1831 : correspondances de Muhieddine as-Seghir ben Sidi Ali ben Moubarak, agha des Arabes à Boudierba.

⁴⁹ Laurens, H. (1990), *Le royaume impossible, la France et la genèse du monde arabe*, Paris, Amand Collin, p. 62.

d'Ahmed bey en 1837. A. Boudërba retourna, à Marseille et de là à Paris, d'où il continua ses activités politiques. En 1834, sur la demande de la Commission d'Afrique il témoigna en faveur de la présence française.

A travers cet échange, il apparaît que le terme de *nation* et de *patrie* chez les deux hommes n'a pas le même sens. L'un est attaché au pouvoir ottoman et souhaiterait le voir réinstaurer, alors que le second est pour une paix entre Arabes et Français. Là où H. Khodja voit une *patrie* : « Mes enfants et toute ma famille sont sous la domination des infidèles et moi je suis dans leur pays, combattant et luttant de toutes mes forces pour ma patrie (waṭānī) l'Algérie »⁵⁰, A. Boudërba, lui, y voit une *nation algérienne* où tous les différentes communautés finiraient par opter pour une politique de vassalité : « Si vous voulez que la nation algérienne vous obéisse, donnez un roi français ou prenez le parmi les Arabes musulmans »⁵¹. Même si Saadallah fait de A. Boudërba un leader national et l'insère dans un parti politique arabo-musulman en disant de lui : « Il est Algérien d'origine andalouse »⁵². Cela est contradictoire ; en effet dans le contexte de l'époque, les notions de parti national ou patriotisme ne sont pas clairement définis et se contredisent. Où commence le patriotisme, concerne-t-il l'ensemble de la Régence ou seulement la province d'Alger et de ses environs (Blida, Koléa, Dellys, Cherchell). Ce qui nous amène à notre troisième figure : Hadj Ali Sidi Saadi.

Hadj Ali sidi Saadi

Les documents et sources le concernant laissent paraître un personnage complexe: tantôt d'origine modeste, tantôt chérif respecté, ou bien fervent résistant à l'occupation française, ou comme lui-même se qualifie : un héritier qui cherche à reprendre un trône qui lui revient de droit. A partir des différentes versions : sources écrites et témoignages contemporains, nous avons essayé de reconstituer quelques bribes de la vie de ce personnage en mettant en évidence ses prises de position par rapport au contexte de l'époque.

Abou Qacem Saadallah décrit Sidi Saadi comme un élément important de la résistance et fervent opposant à la présence française⁵³, qui refusa toutes tentatives de négociation ou de cohabitation avec les Français, tout comme il était opposé fermement au retour des Turcs. Il mena une guerre

⁵⁰ A. N.A. Document n°37711/A1250, Correspondance Hamdan Khodja, datée de (1835) correspondance de Hamdan Khodja adressée à un ami au Sérail.

⁵¹ *Ibid.*

⁵² Saadallah, A.-Q, *Al Ḥaraka al waṭanyya...*, *op.cit.*, p. 104.

⁵³ *Ibid.*, p. 124

sans merci contre l'envahisseur, appelant et haranguant les foules à la guerre sainte. Cependant, il s'avère que ses aspirations politiques et religieuses dans le cadre de la résistance demeurent mitigées. Sidi Saadi fut impliqué dans les attaques contre l'escorte de Bourmont à Blida en juillet 1830, contre Clauzel en novembre 1830, et en dernier lieu contre la ferme-modèle de Maison Carrée⁵⁴ (juillet 1831). Il subsiste des zones d'ombre quant à la concordance des faits par rapport à son arrivée et ses prétendues entrevues avec le dey Ḥuseïn. Si vraiment il était opposé aux Turcs, pourquoi cette entrevue ?

Le duc de Rovigo dans une lettre adressée au Ministre de la guerre Soult, rapporte qu'au moment du débarquement français, Sidi Saadi revenait du Pèlerinage, et qu'avant d'arriver à Alger, il s'arrêta à Livourne où il aurait rencontré dey Ḥuseïn⁵⁵. La première chose qu'il fit, dès son retour, fut de prendre attache avec les différentes tribus, et il s'associa à Ben Za'mûm⁵⁶ chef de la tribu des Flissa pour mener la résistance. Dans une lettre adressée au duc de Rovigo, Sidi Saadi se présente comme étant de noblesse chérifienne et membre d'une zaouïa de la Grande mosquée d'Alger, dont ses ancêtres avaient eu la charge :

« Mes ayeux (sic) à moi, étaient empereurs à l'ouest, comme je vous l'ai dit. Au temps du sultan Akhal, un de mes grands-pères, il est dit dans notre histoire qu'ils gouvernaient depuis le Maroc jusqu'à Constantine. Mes ayeux (sic) ont construit la grande Mosquée d'Alger [...] Dieu a voulu que ce royaume fut perdu pour nous »...⁵⁷.

Avant de poursuivre, les propos de Sidi Saadi sur sa généalogie méritent réflexion, ils suscitent deux hypothèses. Il dit que ses aïeux auraient construit la Grande mosquée d'Alger, or la construction de celle-ci fut l'œuvre de la dynastie al Moravide, du temps de Yūsef ibn Tašfīn, en 1097. Par contre, le minaret fut construit, en 1324, par abū Tašfīn (1318-1337), sultan zianide⁵⁸. Le territoire de cette dynastie s'étendait depuis la capitale Tlemcen, allant de la Moulouya et de Sijilmassa, à l'ouest, jusqu'au sud de la Grande Kabylie et à la Soummam, à l'est. La capitale fut l'enjeu des rivalités avec les dynasties Mérinides, Hafsides et Saadienne. Affaiblie par d'incessantes querelles et des guerres, le pouvoir

⁵⁴ Al-Harrach, banlieue d'Alger.

⁵⁵ A.N.O.M, G.G.A, Série E- liasse 47², Correspondance générale des indigènes lettre adressée du duc de Rovigo au ministre de la guerre le 22 février 1832.

⁵⁶ Ben Za'mûm ou Ben Zaamoum.

⁵⁷ A.N.O.M, 118 miom4, Série E – ¹HH₄₂, *Correspondance générale avec les Arabes*, Registre n° 1, lettre du Hadj Ali Si Saadi au Duc de Rovigo, datée du 28 février 1832.

⁵⁸ Les dynasties des Zianides, également appelée ('Abdelwādid).

des 'Abdalwādides prend fin définitivement avec l'arrivée des Turcs en 1550⁵⁹.

Quant à son grand-père « sultan Lakhal » (le noir), l'histoire médiévale du Maghreb fait référence à deux souverains possibles. Il s'agit, du calife Abū Yūsuf al-Manṣūr (1184-1199), et du sultan mérinide Abū 'Inān (1348-1358). Ces deux souverains passaient pour être des guerriers zélés de la guerre sainte. D'un point de vue anthropologique, on peut remarquer qu'ils sont devenus des rois légendaires puisque jusqu'à aujourd'hui des contes maghrébins font référence à eux⁶⁰. Par ailleurs, dans la dynastie des Bendjellab (sultans de Touggourth), on trouve un sultan, Mohammed 1^{er} (1729-1756), connu sous le nom de sultan Lakhal, et dont la branche serait issue des Mérinides⁶¹.

Il va sans dire que faute de sources beaucoup plus avérées, ces hypothèses ne se sont que de simples spéculations, car cela nous pousserait aussi à remettre en question son appartenance confrérique. Par rapport à ce point, Saadallah affirme qu'il appartenait à l'ordre de la Rahmanyya, contrairement à ce qu'écrit Rovigo, dans un rapport⁶² envoyé au ministre de la guerre dans lequel il affirme qu'il est d'origine turque et négociant très proche de l'ancien dey, d'où la rumeur qui disait que le retour du dey était imminent et que Sidi Saadi l'aiderait à reconquérir la Régence. L'agha Al hadj Muhieddine as-Seghir ben Sidi Ali ben Moubarak rapporte que Sidi Saadi disait que Huseïn pacha lui avait envoyé de la poudre en grande quantité ainsi que de l'argent, et c'est pour cela que les Kouloughlis et les Turcs l'auraient rejoint, et qu'il aurait même pris le titre de pacha⁶³.

Paul Azan⁶⁴ nous dit que Sidi Saadi était le gendre de Ben Za'mûm, grand chef kabyle, mais que cette parenté ne lui donna aucune autorité, même, après avoir rejoint les rangs de l'émir Abdelkader en 1834. Certaines tribus le rejetèrent du fait de ses origines modestes. Ce qui est contradictoire avec la réalité du terrain et du contexte. Sachant que ce

⁵⁹ <http://www.qantara-med.org> article Les Abdalwādides, consulté le 25 septembre 2012.

⁶⁰ Pour plus de détail voir Ferhat, H. (1992), *Le Maghreb aux XII^e-XIII^e siècles : les siècles de la foi*, éd. Wallada, Casablanca.

⁶¹ Cité par Féraud, Ch. (2006), dans *Histoires des Sultans de Touggourt et du Sud Algérien, Origines et histoire d'une dynastie saharienne*, t. 1, Alger, éd. Grand Alger Livres, p. 39.

⁶² A.N.O.M, 18miom22, Série E, liasse 47², *Correspondance générale des indigènes*, lettre adressée du duc de Rovigo à ministre de la guerre le 22 février 1832.

⁶³ A.N.O.M, 118miom4, Série E – ¹HH₄₂, *Correspondance générale avec les Arabes*, Registre n°1, lettre de l'agha des Arabes Muhieddine as-Seghir ben Sidi Ali ben Moubarak adressée à Rovigo, datée du 21 août 1832.

⁶⁴ Azan, P., *L'émir Abdelkader 1808- 1883, op.cit.*, p. 108.

rejet semble chose assez rare, quand on connaît les rapports qu'entretenaient les populations avec les marabouts et hommes de religion. Ce qui remet en question à la fois l'hypothèse de son appartenance à la Rahmanyya, et celle du grand chef kabyle commandant les montagnes Zwawa, comme le prétend Abderrahmane Mohamed al Djilali⁶⁵.

Dans une autre lettre à Rovigo, datée du 30 janvier 1832, et signée de Sidi Saadi, celle-ci suggère que les relations avec celui-ci avaient débuté fin décembre 1831, et que c'est Ben Za'mûm qui, dans un premier temps, servit d'intermédiaire. Ce dernier adressa une lettre à Rovigo, dans laquelle il demandait de considérer Sidi Saadi comme étant leur seul représentant : «... au sujet de hadj Ali Sidi : il est notre chef et directeur de nos affaires ainsi que celles de notre pays. Nous acceptons tout ce qu'il acceptera, car c'est un homme versé dans le secret du gouvernement et qui saurait tout diriger. Lui seul peut être à la tête du peuple. Il vous demande par écrit qu'elles sont vos conditions. Ses intentions sont bonnes et pacifiques. Confiez-vous à lui avec sécurité, il n'en résultera que le bien être du pays(...) il convient aussi que vous reconnaissiez sa grandeur et sa puissance, puisque c'est lui de l'est à l'ouest qui commande sur nous. Je vous demande pour lui de le laisser hisser un drapeau rouge et loger à la Kassaba. Toutes les conditions que vous lui ferez, seront acceptées car il est notre roi »⁶⁶.

La lettre traduite par Zaccar (interprète français) semble apporter un tout autre discours concernant les véritables motivations de ce personnage, à aucun moment il n'est question de revendications fanatiques. Les propos laissent apparaître un discours cohérent, logique et surtout il est question, à la fois, d'une manœuvre politique et économique : ses revendications étaient axées sur trois points :

- Etre établi à la Kassaba et d'y hisser un drapeau rouge : sachant que le drapeau rouge étant la couleur de l'ancien gouvernement ;
- Lui livrer l'intérieur et l'extérieur de la ville ;
- Etablir des contrats commerciaux garantissant le libre commerce entre les deux parties.

En contrepartie, les Français seraient les maîtres de toutes les tribus.

«...Car les Français seraient alors maîtres de toutes nos tribus. La ville serait encombrée de nos produits et de nos minéraux. Nous nous

⁶⁵ Abderrahmane Mohamed al Djilali (2008), *Tarîḥ al-Ġazā'ir al'Ām* (Histoire générale d'Algérie.), t. 4, 8ème édition, Alger, Dar al Oumma, p. 246.

⁶⁶ A.N.O.M, G.G.A, *Correspondance générale des Arabes*, 118MIOM 4, Série E, sous-série ¹HH₄₂, Lettre de Ben Zaamoum adressée au duc de Rovigo le 30 janvier 1832.

arrangerons de manière que le pays ressemblera à celui de l'Égypte. Nous pourrions dire que votre arrivée nous aura fait du bien. Nous possédons chez nous des biens en abondance et un peuple nombreux. Si anciennement nous n'étions pas riches, c'est que le gouvernement d'alors était fourbe et nous n'y avons aucune confiance. Les Français trouveraient leur intérêt à un pareil arrangement, j'ai particulièrement bon cœur et je désire le bien-être général sans distinction de religion. Je serai juste avec les Français sans nul doute car j'aime l'esprit et les manières des Français. Le cœur de toutes les tribus vous appartiendrait si vous écoutez leur demande »⁶⁷.

Sidi Saadi envoya une lettre au duc de Rovigo, datée du 29 février 1832, dans laquelle il réclamait le trône d'Alger, assurant que ce pouvoir lui revenait de droit. Rovigo, ne lui accordant aucun intérêt politique ou militaire, par dépit, Sid Saadi se rallia à l'émir Abdelkader qui en fera un de ses lieutenants à Mascara.

Nous sommes bien loin du portrait épique qui présente Sidi Saadi comme étant un patriote et un nationaliste sans faille. Au contraire, nous sommes en janvier 1832, soit après 19 mois d'occupation ; les propos que tient Sidi Saadi mettent en avant certes, une envie de paix qui ne va pas au-delà de la province d'Alger. Si le caractère du discours reste religieux, il est évident que l'intérêt politique et économique n'est pas négligeable. Lorsqu'il utilise « nous » à qui renvoie ce pronom ? A l'ensemble des populations : Arabes et Kabyles ?

Tout en reconnaissant Rovigo comme sultan, il glisse des menaces implicites en traitant les Arabes de la Mitidja comme des traîtres :

« ...Ne croyez pas que je prenne pour appui les faibles habitants d'Alger. Les Algériens sont tous sous vos ordres, ils n'ont aucune force et ne cherchent que vos grâces. Vous êtes maître de les faire souffrir ou non, ils sont vos sujets soumis. Nous ne comptons pas sur eux car ils sont trop faibles. Je ne ferai pas comme le général votre prédécesseur, je ne m'appuierai pas sur les Arabes de la Mitidja pour attaquer les Cabaïls. Je m'appuierai sur les forts (...) ce n'est que vous prouvez le ridicule de votre prédécesseur qui voulait prendre le plus fort par le faible, nous avons ri de sa combinaison et de sa politique »⁶⁸.

Ces extraits de lettres remettent en cause ses motivations réelles, sinon comment expliquer qu'il était prêt à cohabiter et à reconnaître la domination d'un non musulman et à se soumettre ? Et, quant au rôle qu'il

⁶⁷ A.N.O.M, G.G.A, 118miom4, Série En sous-série 1HH « Correspondance générale des Arabes », lettre de Hadj Ali Sidi Saadi adressée au Duc de Rovigo le 28 février 1832.

⁶⁸ *Ibid.*

aurait joué dans l'unité nationale cela reste encore à être défini. Une unité nationale exige une équité entre les membres des différentes communautés où l'appartenance tribale de ses membres ne serait que facultative : ce qui n'est pas le cas ; l'élément Kabyle est mis en avant puis viennent les Arabes d'Alger, et enfin les bédouins qui semble-t-il « ne diffèrent en rien des bêtes »⁶⁹, ce qui est péjoratif. Et quant aux habitants d'Alger, les Algériens (algérois), ce sont des faibles : rancœur, sans doute, qui s'explique par le fait que trois siècles plutôt, les habitants d'Alger livrèrent la ville aux Turcs, puis aux Français sans émettre aucune opposition.

Sidi Saadi, reste un personnage très controversé par ses propos et les témoignages rapportés. Kabyle ? Turc ? Ou tout simplement un héritier déchu qui tenta de reconquérir et de reconstruire un passé révolu ? Après la défaite de l'émir Abdelkader, il se retira dans les montagnes dans une zaouïa où il décède en 1844.

Conclusion

Chaque protagoniste que nous avons cité tenta de préserver, comme dans le cas de H. Khodja, une politique déjà établie par les Ottomans, mais en y apportant des réformes adéquates d'où le fait qu'il ait tenté un rapprochement avec Ahmed bey qui échoua, ou d'accepter la domination comme le préconisait A. Boudierba en collaborant pour faire prévaloir la nationalité arabe : c'est-à-dire une collaboration qui aurait débouché, à long terme, sur une égalité de droits. Avec Sidi Saadi, c'est un autre cas de figure qui se présente : c'est plus l'individualisme et le communautarisme qui prévalent.

Hamdan Khodja, Ahmed Boudierba et Hadj Sidi Saadi croyaient, chacun à leur manière, qu'ils étaient « l'homme de la situation », mais ils avaient aussi leur talon d'Achille qui était de n'avoir pu dépasser les différences ethniques, d'une part ainsi que leurs querelles, d'autre part. Au lieu de s'engager dans une politique d'unification, c'est le contraire qui se produisit : une politique de division, laquelle servit la régénérescence non pas d'un courant mais de trois courants : turc, arabo-andalou, et kabyle. Leur démarche resta stérile, sans résultat, car ils oublièrent que l'idée d'un État-nation reposait avant tout sur l'esprit d'unité qui faisait défaut aux différentes communautés de la société de l'époque.

⁶⁹ *Ibid.*

Bibliographie

Sources et archives

A.N.A, Ḥatt Hümāyūn, Bt30, document n° A37711/A .Lettre de Hamdan Khodja adressée à un ami intime au Sérail, n°37711/A 1250H (avril 1835).

A.N.O.M, G.G.A, 18 miom 24, Série E liasse 61⁵, Copie (non signée) de la lettre de Hamdan Khodja, datée du 26 octobre 1833, adressée aux membres de la Commission d'Afrique.

A.N.O.M, 118miom4, Série E – ¹HH₄₂, Correspondance générale avec les Arabes, Registre n° 1, lettre de l'agha des Arabes, Muhieddine ben Moubabarak, à Rovigo, datée du 24 août 1832.

A.N.O.M, 118miom4, Série E – ¹HH₄₂, Correspondance générale avec les Arabes, Registre n° 1, lettre du Hadj Ali Si Saadi au Duc de Rovigo, datée du 28 février 1832

A.N.O.M, 18miom22, Série E, liasse 47², Correspondance générale des indigènes, lettre adressée du Duc de Rovigo au ministre de la guerre le 22 février 1832.

A.N.O.M, G.G.A, 118miom4, Série E- ¹HH₄₂, Correspondance générale des Arabes, lettre de Hadj Ali Sidi Saadi adressée au Duc de Rovigo le 28 février 1832

A.N.O.M, G.G.A, Correspondance générale des Arabes, 118miom 4, Série E, sous-série ¹HH₄₂, Lettre de Ben Zaamoum adressée au duc de Rovigo, le 30 janvier 1832.

A.N.O.M, GGA, 18Miom 14 /liasse 15, année 1831 : Correspondances de Muhieddine ben Moubabarak, Agha des Arabes adressées à Boudërba.

ANOM, G.G.A, Série E, Registre n° 1, sous série ¹HH₄₂, Correspondance générale avec les Arabes, copie d'une lettre de Hamdan Khodja adressée au général Voirol le 28 décembre 1833.

Ouvrages

Azan, P. (1930), *L'émir Abdelkader 1808-1883, du fanatisme musulman au patriotisme français*, Paris, Librairie Hachette, p. 67

De Reynaud, P. (1854), *Annales algériennes*, T1, Paris, Librairie militaire.

Djilali, A. M. (2008), *Tarīḥ al-Ġazā'ir al'Ām (Histoire générale d'Algérie)*, t. 4, 8ème édition, Alger, Dar al Oumma.

Féraud, Ch. (2006), *Histoires des Sultans de Touggourt et du Sud Algérien, Origines et histoire d'une dynastie saharienne* T1, Alger, Éditions Grand Alger Livres.

Hume, L.-J., (1980) "Preparations for Civil War in Tripoli in the 1820s: Ali Karamanli, Hassuna D'Ghies and Jeremy Bentham", in *The Journal of African History*, Vol. 21, No. 3, p. 311-322.

Julien, Ch. A. (2005), *Histoire de l'Algérie contemporaine, la conquête et les débuts de la colonisation (1827-1871)*, Alger, éd. Casbah.

Khodja, H. (2006), *Le Miroir, Aperçu historique et statistique sur la Régence d'Alger*, Alger, ANEP.

Lacheraf, M. (2006), *L'Algérie, nation et Société*, Alger, éd. Casbah.

Laurens, H. (1990), *Le royaume impossible, la France et la genèse du monde arabe*, Paris, Amand Collin.

Le Marchand, E. (1913), *L'Europe et la conquête d'Alger*, Paris, Perrin et Cie, Librairie-Éditeurs.

Merouche, L. (2002), *Recherches sur l'Algérie à l'époque ottomane. Monnaies, prix et revenus 1520-1830*, Paris, éd. Bouchène.

Saadallah, A.-Q., (2009), *Al Ḥaraka al waṭanyya*, Alger, Dār al Baṣā'ir, 6^{ème} édition.

Vatin, J.-C., (1983), *L'Algérie politique, Histoire et société*, 2^{ème} édition, Paris, Presses de la Fondation des sciences politiques.

Yver, G. (1913), « Mémoire Ahmed Boudierba », in *Revue Africaine*, n° 57, Alger, Librairie Jourdan.

Yver, G. (1913), « Mémoire de Hamdan Khodja », in *Revue africaine*, n° 57, Alger, Librairie-études Jourdan.

Sources électroniques

<http://www.qantara-med.org> article Les Abdelwâdides, consulté le 25 septembre 2012.

http://www.lemidi-dz.com/index.php?operation=accueil&date_article=2009-10-14, consulté le 24 juin 2012.

Les archives algériennes en 1962 : héritage et spoliation

Fouad SOUFI⁽¹⁾

Le 5 juillet 1962, les Algériens fêtent dans la liesse l'Indépendance, mais beaucoup sont surtout dans l'espoir du retour de celui ou celle qui est parti(e), et nombreux sont ceux qui sont dans l'affliction de la perte d'un être cher mort pour cette journée chèrement acquise.

Depuis déjà les Accords de cessez-le-feu signés à Evian le 18 mars 1962, et applicables à partir du 19 à midi, des zones entières du pays avaient retrouvé la paix. Les prisonniers quittaient les camps et les prisons ; les *djounoud* descendaient des montagnes, organisant barrages et défilés ; les *fidayin* sortaient de clandestinité ; les premiers contingents de l'armée des frontières pénétraient en Algérie à l'Est et à l'Ouest ; les agents du M.A.L.G. s'installaient clandestinement dans certaines villes pour aider les *fidayin* dans leur combat contre les éléments de l'O.A.S. ; les *mouhadjirine* (les exilés des camps marocains et tunisiens) revenaient, qui chez eux, qui dans d'autres camps provisoires. Les barbelés qui encerclaient les camps de regroupements et qui bloquaient certains quartiers des villes disparaissaient. Les avions, les hélicoptères (dont les tristement fameuses « bananes ») ne déchiraient plus le ciel. On pouvait lever les yeux vers le ciel, devenu trop bleu, trop calme, sans angoisse. La paix s'installait dans la douleur des combats contre l'O.A.S. et dans ceux qui opposaient les wilayas entre elles durant cet été 1962¹.

Pendant ce temps à Paris, à Alger, à Tunis, à Oujda, mais également dans tous les chefs-lieux des préfectures des camions chargeaient des archives. Ils se dirigeaient vers les ports d'Alger, Oran, Skikda et Annaba et l'aéroport militaire de Telegma (Constantine) à destination de la France. Les autres, mais après le 5 juillet 1962, quittaient Tunis, Ghardimaou, Oujda, Rabat, pour Alger (casernes et Palais du

⁽¹⁾ Centre de Recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle, 31 000, Oran, Algérie.

¹ Lire l'étude de Amar Mohand-Amer dans le présent numéro.

Gouvernement), Oran (Canastel), transportant les archives de l'A.L.N., celles du G.P.R.A et celles du M.A.L.G. Certaines caisses d'archives avaient été transportées par avion vers Alger².

Dans son ouvrage consacré à l'Affaire Mécili, Hocine Aït-Ahmed écrit que « le premier souci des agents du M.A.L.G. au lendemain du cessez-le-feu à Evian le 19 mars 1962 et après l'installation, de l'Exécutif Provisoire à Bou Merdés, fut de récupérer les archives de l'armée française »³. Il y aurait à faire l'histoire de ce grand déménagement. Il ne fut pas le premier, il n'a pas été le dernier.

La rupture de 1962 a-t-elle affecté le statut des archives que nous avons reçu en héritage de la période coloniale et celles produites depuis ? Le passé tumultueux des archives ne pèse-t-il pas encore sur leur actualité ? L'approche bureaucratique actuelle des archives n'est-elle pas encore conditionnée par une vision des archives héritée du 19^{ème} siècle ? Le temps de l'administration n'est pas celui de la politique. Comment évaluer la question de l'héritage de la pratique archivistique et de la prise en charge des archives avant 1962 ? Peut-on qualifier le transfert des archives vers la France de « mémoricide » ? Fort vilain mot qui peut décrire ce qui est tout de même un acte de spoliation de la mémoire d'une population. Un acte qui la prive de son droit à sa mémoire et à son histoire. Enfin le contentieux archivistique algéro-français, dont il sera inévitablement question, semble avoir comme seule solution que la politique du fait accompli. S'agit-il seulement d'un rapport de force entre les deux pays ? Ne faudrait-il pas là, lire le pouvoir des archives sur l'imaginaire de deux peuples. Un imaginaire obsédé par le mythe du secret et travaillé par les fantasmes sur le contenu de ces archives. Les lancinantes questions de l'accessibilité et du droit à l'information – reconnu comme un des droits humains – passent, pour la bureaucratie qui se met en place après 1965 - au second plan.

Une bureaucratie en héritage : l'arrangement avec la nouvelle donne politique

Faire l'histoire de l'Etat et de l'administration depuis 1962, c'est comme l'écrit Pierre Bourdieu, « chercher en quoi, des élites souvent obscures ont contribué à transformer les représentations de l'Etat et de ses fonctions, en développant une science anonyme et pratique de

² Toutes ces informations ont été recueillies auprès d'anciens responsables du M.A.L.G. et d'autres services du G.P.R.A. dont celles du Service photographique que dirigeait Mohamed Kouaci.

³ Aït-Ahmed, H. (1989), *L'Affaire Mécili*, Paris, la Découverte.

l'administration, et des fins et moyens de l'Etat, *jus publicum*, organisation des archives, et tout ce que l'on désigne aujourd'hui du nom de littérature grise, organigrammes, règlements internes, mémos etc. »⁴ Ne pas connaître ou méconnaître l'histoire, c'est se condamner à la revivre et a fortiori lorsqu'il est question de l'administration. Toute administration qui croit avancer en faisant table rase de son passé produit de la bureaucratie et entre en contradiction avec le pays réel. Et l'on sait que jamais aucun bouleversement politique ne s'est fondé sur la politique de la table rase. Bien au contraire, tant la Révolution française de 1789 que la Révolution russe d'octobre 1917, avaient été accompagnées de la création des Archives nationales en juin 1918. L'une des composantes de la politique du New Deal, initiée par Franklin Roosevelt pour répondre aux effets de la Crise de 1929, aura été la création en 1934 des Archives Fédérales. Deux exemples s'inscrivent en faux contre cette vision, celui du Cambodge des Khmers Rouges et celui des Comores du président Abdallah. Enfin, l'Etat est pris ici comme appareil constitué d'administrations exigeant des compétences techniques de la part de ses employés.

Mais nous sommes en juillet 1962, la majorité des compétences techniques a quitté le pays ou s'apprête à le faire. La nature ayant horreur du vide, des cadres n'ayant occupé que des postes subalternes accèdent à des postes supérieurs guidés par leurs convictions patriotiques et leur bonne foi. Des jeunes, bacheliers ou pas, sont recrutés très souvent dans le cadre des emplois saisonniers, traditionnellement ouverts en été, et apprennent le métier sous la direction des fonctionnaires européens restés à leurs postes.

Une difficile transition

Est-il évident de vouloir chercher une quelconque passation de service automatique d'une administration coloniale française à une administration algérienne ? Le transfert de propriété, ou le transfert physique, des dossiers en cours et ceux achevés a-t-il vraiment eu lieu ? Aussi, le contentieux archivistique algéro-français ne saurait-il concerner que les fonds classés, placés dans les dépôts publics. Il concerne également les archives administratives qui se trouvaient dans les bureaux en 1961 - au moment des premiers transferts - et en 1962 au moment des départs des

⁴ Bourdieu, P. et alii (2000), « Sur la science de l'Etat », in *Actes de la Recherches en sciences Sociales*, n° 133, juin.

fonctionnaires⁵. Il y aura à faire cette histoire, interroger et s'interroger sur les divers acteurs impliqués, les mécanismes juridiques, administratifs et politiques qui ont été mis à l'œuvre. Il y a déjà à repérer ces fonds d'archives qui aideront les chercheurs à sortir du face à face avec la mémoire des acteurs.

Le cas de l'administration centrale est aussi complexe qu'exemplaire. La Délégation Générale du Gouvernement en Algérie (D.G.G.A.), est remplacée depuis le 19 mars 1962 à la fois par l'Exécutif Provisoire et par le Haut-Commissariat de la République Française en Algérie (H.C.R.F.). Ce dernier, par la force des évènements, ne peut occuper les bureaux du palais du Gouvernement Général. Le devait-il ? Le représentant de l'Etat français, le pouvoir politique français en Algérie n'a plus de liens avec l'appareil administratif colonial qui en principe n'a plus d'existence légale mais qui apparemment continue à fonctionner⁶. L'Exécutif Provisoire, chargé d'assurer la transition, est dans les mêmes dispositions pratiques et pas plus que le H.C.R.F., il n'a eu accès aux documents restés dans Alger.

Dans ses confidences à Ali El Kenz et Mahfoud Bennoune, Bélaïd Abdesselam, délégué aux Affaires Economiques au sein de l'Exécutif provisoire déclare avoir trouvé une administration embryonnaire, en été 1962, au Rocher Noir/ Bou-Merdés. Belaïd Abdesselam a pu affirmer que ses services n'avaient retrouvé aucun dossier.⁷

Si tant est qu'il ait eu lieu, le fait est que le passage d'une administration à l'autre jusqu'à la mise en place du premier gouvernement, le 26 septembre 1962, n'a pu se faire que de manière empirique; les fonctionnaires français, encore en poste, ont continué leur mission sous les ordres des nouveaux ministres.

En Algérie, comme ailleurs, et en 1962, le passage de l'Etat colonial vers l'Etat national ne se traduit par aucune autre rupture que politique. L'administration a poursuivi son travail. Certes, nombre de

⁵ Badjadja, A., « Le contentieux archivistique algéro-français », communication présentée à la 31^e Conférence Internationale de la Table-Ronde des Archives (CITRA) : *Archives, Guerre et le concert des Nations*. Washington, 6-9 septembre 1995. Publication des Archives Nationales.

⁶ En dehors des éventuelles pièces d'archives (rapports, correspondances, etc.) la source la plus précieuse ne pourrait être que les témoignages des hauts fonctionnaires français en Algérie. Toutefois, il est admis que des dossiers administratifs ont été détruits par l'O.A.S. soit lors d'un attentat (Archives de la conservation foncière à Oran), soit par des fonctionnaires membres ou proches de l'O.A.S. à l'exemple de ceux qui plastiquèrent les bureaux du secrétariat général qui se trouvaient au siège de la nouvelle préfecture d'Oran.

⁷ Bennoune, M., El-Kenz, A. (1991), *Le hasard et l'histoire. Entretiens avec Belaïd Abdesselam*, Alger, ENAG (2 vol.).

fonctionnaires français de tous grades et tous statuts ont abandonné leur poste mais surtout vers la fin de l'été 1962. Le mouvement s'est poursuivi entre 1965 et 1968⁸. La continuité de la marche des différentes administrations tant au niveau central (à Alger) qu'à l'échelon local (préfecture, sous-préfectures et municipalités) s'opère dans des conditions politiques particulières marquées par la crise politique née du Congrès de Tripoli de juin.

Après la proclamation des résultats du Référendum du 1^{er} juillet et la reconnaissance de l'Indépendance de l'Algérie, le G.P.R.A. qui se revendiquait de la légitimité politique – sans grande conviction – avait dû reconnaître le Bureau Politique du F.L.N., constitué à Tlemcen et qui est le vrai vainqueur de la crise. Il représentait la réalité du pouvoir. L'Exécutif Provisoire qui s'était vu prolonger son mandat en attendant l'élection de l'Assemblée constituante⁹, désigna des cadres supérieurs de l'administration centrale, les préfets et les sous-préfets avec l'accord (le contrôle ?) du Bureau politique.

En fait, certains services n'ont jamais connu de suspension dans leur travail quotidien et notamment le plus important d'entre eux, l'état civil. La lecture du Journal officiel de l'Etat Algérien et du Journal officiel de la R.A.D.P. est édifiante à cet égard¹⁰.

L'histoire du Journal officiel, grand Livre ouvert de l'Administration, est à faire. Mais on y trouve ce que l'administration veut bien porter à la connaissance des citoyens¹¹. Le premier numéro du Journal Officiel de

⁸ Les archives ministères « techniques » (Agriculture, Industrie, Education, Commerce...), celles des plus anciennes préfectures et des entreprises d'Etat renseignent sur ce mouvement. 1968 correspond à l'évacuation de la base de Mers-el-Kébir (le 1^{er} février).

⁹ Dans ses mémoires Abderrahmane Farès rapporte comment au lendemain des fêtes de l'Indépendance, le président du G.P.R.A., Benyoussef Benkhedda l'invita à poursuivre sa mission. Farès, A. (2006), *La cruelle vérité. L'Algérie de 1945 à l'Indépendance*, Alger, éd. Casbah, p.138/ Paris, Plon (1982).

¹⁰ Pour une lecture « juridique » de cette période, Boussoumah, M. (1982), « Contribution à une recherche sur l'Etat et le pouvoir en Algérie durant l'été 1962 », in *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques*, n° spécial 20^{ème} anniversaire. Les questions politiques de l'*algérianisation* et de l'épuration n'ayant connu aucune suite juridique ne sont pas abordées.

¹¹ Cette histoire aurait à montrer que les changements successifs apportés à la présentation du J.O. ne peuvent que laisser subodorer quelque stratégie de l'administration dans sa politique de diffusion de l'information officielle. De grandes nouveautés ont été introduites en 1993, parmi lesquelles la fin de la pagination unique pour l'ensemble des numéros de l'année. S'agit-il là d'une simple rupture physique avec les traditions en usage dans tous les journaux officiels qu'a connus l'Algérie jusque-là ? La fin de la pagination unique ne brise-t-elle une logique de l'information institutionnelle ? Celle qui faisait du numéro de la page une des références dans l'établissement de l'authenticité

l'Etat Algérien (J.O.E.A.) paraît le 6 juillet 1962. Le premier numéro du Journal Officiel de la République Algérienne (J.O.R.A.) est publié un mois plus tard, le vendredi 26 octobre 1962. Les J.O.E.A. et J.O.R.A.D.P. nous informent bien de la continuité de l'action administrative par les décisions qui y sont publiées. Continuité dans le fond et dans la forme, les textes de la période coloniale sont toujours mis en œuvre. Les deux journaux officiels publient les mises à demeure d'entrepreneurs à reprendre les travaux d'exécution des marchés! Ils publient les appels d'offres. Signe de reprise ? Les décisions et arrêtés d'expropriation pour utilité publique pris avant l'Indépendance sont appliqués.

Les institutions sont mises ou remises en place¹². La campagne moissons- battages, les vendanges et la rentrée scolaire se sont déroulées du mieux que possible. Les services de police sont à l'œuvre pratiquement depuis le jour de l'Indépendance Ils font la chasse aux voleurs de véhicules pour rassurer essentiellement les Européens. Les tribunaux rentrent le 2 octobre, la cour d'appel le 11. Selon Amar Bentoumi, alors ministre de la justice, il lui fut signalé par le juge Turpin que « que plus de 6000 dossiers d'accidents du travail étaient bloqués au greffe du tribunal de grande instance d'Alger »¹³. L'université est ouverte le 17 décembre 1962.

Crise politique : Parti et/ou Etat

Il est vrai toutefois qu'il faut attendre la fin de la crise politique de l'été pour que les affaires courantes prennent une place de plus en plus grande, dans les préoccupations du pouvoir qui s'installe à Alger. En arrière-plan de la remise en marche des institutions se trouvait la nouvelle donne plus politique qu'administrative : quelle doit être la place du Parti (le F.L.N.), bientôt unique, dans l'Etat et dans la gestion quotidienne du pays?

d'un texte tout en facilitant les recherches. Mais tout porte à croire qu'elle participait d'une autre logique, celle de libérer le législateur et l'éditeur de la contrainte du respect de la régularité de la publication numéro après numéro du J.O. Ainsi plus rien n'empêche que soit diffusé un numéro bien avant ou bien après celui ou ceux qui étaient programmés et numérotés.

¹² Sur la remise en marche des différents secteurs économiques, cf. Belkhodja, F. (2011), *Mémoires d'un résistant*, Alger, éd. Casbah, p. 215-219.

¹³ Bentoumi, A. (2010), *Naissance de la justice algérienne*, Alger, éd. Casbah, p. 157. Celui qui fut le premier ministre de la justice n'évoque pas dans ses mémoires la question de l'*algérianisation*, ni celle de l'épuration.

Lors de son intervention devant l'Assemblée constituante, le 7 décembre 1962, Hocine Aït-Ahmed posa le problème en termes clairs : « J'ai tenu à traiter du problème du parti parce que, d'une part, on lui a donné la prééminence sur toute chose, ce qui risque de porter atteinte notamment à la souveraineté de cette Assemblée ... »¹⁴. Le responsable du parti qui est désigné n'aura-t-il pas la *prééminence* sur l'Élu du peuple ? Un parti au service de l'État ou un parti qui conduit le char de l'État ? La question va traverser les débats et la crise politique perdurera jusqu'au 19 juin 1965. Le parti unique ne sera plus alors qu'un des rouages de l'État.

Bureau politique et Exécutif provisoire se partagent le pouvoir mais le premier décide et ordonne, et le second exécute. Coordination administrative, scrutin du 20 septembre 1962 pour l'Assemblée Constituante et relance économique sont à l'ordre du jour de toutes les réunions présidées par Ahmed Ben Bella, avec la participation de l'Exécutif provisoire. Après l'élection de l'Assemblée Nationale Constituante à laquelle l'Exécutif provisoire remet ses pouvoirs le 25 septembre, et la proclamation officielle de la République algérienne démocratique et populaire, Ahmed Ben Bella est élu Chef du gouvernement, Président du Conseil. Il forme son gouvernement le 27 septembre. Le 2 octobre, à Rocher-Noir, l'Exécutif provisoire transmet pour une troisième fois, ses pouvoirs au Gouvernement de la République algérienne. Abderrahmane Farès rapporte cet ultime passage de témoin : « Après la constitution du gouvernement, eut lieu à Rocher Noir une réunion entre le président Ben Bella, les membres du gouvernement et ceux de l'Exécutif provisoire, au cours de laquelle chaque délégué remis au ministre compétent un rapport détaillé sur les problèmes relevant de son ministère. Moi-même, je remis au président Ben Bella les archives de la présidence de l'Exécutif provisoire »¹⁵. Ces archives sont assurément capitales pour la connaissance de cette période cruciale de l'histoire de cette période. Il ne m'a pas été donné d'en trouver la trace aux Archives Nationales. Tout comme celles de la préfecture de police d'Oran dissoute le 16 novembre, d'autant que le décret portant dissolution est resté muet sur le sort de ses archives.

Selon Mohamed Saïd Mazouzi, la problématique du partage équilibré du pouvoir faisait se poser la question désormais centrale du parti. Invité par Rabah Bitat qui venait d'être nommé responsable du parti par le Bureau Politique, il s'entend dire : « Si on ne crée pas un parti politique,

¹⁴ Aït-Ahmed, H. (2013), *La Guerre et l'après-guerre*, Alger, éd. Scolie, Paris, éd. de Minuit (1963), p. 201.

¹⁵ Farès, A., *op.cit.*, p. 147.

c'est l'armée qui va de plus en plus accaparer, s'approprier les commandes, les prérogatives ... Alors, il faut une assise politique à la société algérienne qui permette au parti de diriger le peuple, grâce à l'appui de l'armée certes mais ce n'est pas à l'armée de diriger. Alors, nous avons décidé de recréer le F.L.N. par la base, de nouveau »¹⁶.

Il est bien évident que face à ces lourds problèmes politiques, la question des archives historiques ne pouvait qu'être accessoire, préfets et sous-préfets et même les commissaires du parti comprenaient que la réalité était autrement plus complexe.¹⁷

Algérienisation et épuration

L'*algérienisation* et l'épuration de l'administration sont réclamées dès le 24 août 1962 par le lieutenant Allouache au nom des Wilayas III et IV, lors d'une déclaration à la presse¹⁸. L'ordonnance de l'Exécutif provisoire du 18 septembre portant « intégration des fonctionnaires et agents algériens des cadres marocain, tunisien et français dans les cadres algériens » est la première et seule décision prise alors. L'administration, ses règles de fonctionnement et en partie ses hommes poursuivent ou reprennent leurs missions et leur travail selon les procédures antérieures. Le discours politique change mais pas la vie ni les exigences administratives.

La double question de l'*algérienisation* et de l'épuration de l'administration est relancée par La commission nationale du parti du F. L. N. qui réclame le 16 novembre dans un communiqué, « l'indignité nationale pour certains Algériens qui ont eu une conduite antinationale pendant la Révolution et l'épuration minutieuse de l'administration »¹⁹. Frapper une personne d'« indignité nationale »²⁰ exigeait la présentation

¹⁶ Mazouzi, M.-S. (2015), *J'ai vécu le meilleur et le pire. Mémoires recueillis par Lahcène Moussaoui*, Alger, éd. Casbah, p. 218.

¹⁷ J'en renvoie, entre autres, aux ouvrages de mémoire de Abderrahmane Farès, Amar Bentoumi, Pierre et Claudine Chaulet, Mohamed Saïd Mazouzi, Boualem Bourouiba, Jean-Paul Grangaud, Mohamed Lemkani, Ahmed Taleb Ibrahim, Michel Martini, Zoulikha Bekaddour, William Sportisse ...

¹⁸ Dans un communiqué du 8 mai 1962, l'A.P.S. avait déjà posé le problème en demandant l'épuration de l'administration. A cette date, en effet le directeur des Finances, qui exerce ses fonctions à Rocher Noir, est entendu dans le cadre du Procès Salan et à la demande de ce dernier, cf. *Le Monde*, 8 mai 1962.

¹⁹ *Annuaire de l'Afrique du Nord (A.A.N)*, 1962. La chronologie qui suit et les citations en italique sont reprises de l'A.A.N. sauf mention contraire.

²⁰ La référence à l'histoire de la libération de la France est évidente. En fait, seuls les harkis ont été frappés collectivement d'indignité nationale mais non par une juridiction, mais par l'administration et l'opinion publique.

de preuves tangibles d'où l'obligation d'en référer à la direction du parti et au ministère de la justice. Le même jour à l'Assemblée nationale, au cours d'un débat, Me Amar Bentoumi, annonce la création d'une commission d'épuration sur le plan national.²¹ L'ensemble de la question administrative fut examiné par le Bureau Politique au cours d'une réunion qui se tint du 26 novembre au 1er décembre 1962. Les structures du parti auraient fait l'objet d'une étude sur les domaines d'intervention respectifs du parti, du Gouvernement, de l'administration et de l'A.N.P. Car ces divers organismes avaient parfois tendance à traiter des mêmes questions et à se gêner les uns des autres.

Cette étude amena le Bureau Politique à envisager un profond remaniement de l'administration pour l'adapter à la nouvelle réalité algérienne. Il avait notamment constaté des « lacunes dans presque tous les domaines de l'activité nationale, dues à l'incompétence ou à des freinages conscients ». Il décida de créer, pour porter remède à cela, une Commission Nationale d'Épuration qui travaillerait avec l'aide de sous-commissions départementales, régionales et communales, composées de représentants du parti, du gouvernement, de l'administration, de l'U.G.T.A, de l'U.G.E.M.A. et de l'U.F.A. « Ces commissions étaient autorisées à mener des investigations et enquêtes dont le résultat serait communiqué au Bureau Politique seul habilité à prendre des décisions. Ces mesures visaient des tenants plus ou moins avoués de l'ancien régime, mais aussi des militants qui, au cours des mois passés, avaient fait preuve d'incapacité, voire de malhonnêteté ». Qu'en fut-il ? Seules les archives du F.L.N. pourraient renseigner le chercheur. Le fonds versé en 1994 par feu Abdelhamid Mehri, aux Archives nationales, après un accord passé avec le directeur général d'alors, Abdelkrim Badjadja, contenait surtout de la documentation.

La Commission Nationale d'Épuration a-t-elle fonctionné ? La presse n'en a fait aucune mention, pas plus que les témoignages des anciens responsables, ni les souvenirs des contemporains. Par contre, dans certaines régions, les tribunaux populaires, qui n'avaient aucune existence légale, ont eu à juger et condamner les harkis dont l'attitude violente ou pas leur avait attiré au moins la rancune sinon la haine de la

²¹ Celui qui fut le premier ministre de la justice n'évoque pas dans ses mémoires la question de l'algérianisation, ni celle de l'épuration. Il ne fournit aucun détail particulier sur ses activités « au siège du parti de septembre 1962 à mars 1963 », cf. Bentoumi, A., *op.cit.*, p. 57.

population²². Aucune trace de ces actions sinon dans les mémoires des acteurs et éventuellement dans les archives de la police (?).

Tout se passe comme si, les administrations centrales et locales, durant la période 1962-1965, s'impliquent et/ou sont impliquées, malgré elles, dans la prise en charge des documents administratifs de la période coloniale. Mais il s'agit d'un héritage dont nul ne se soucie vraiment. Cet héritage documentaire est alors soit laissé là où il se trouve, soit dilapidé et privatisé (cas de nombreuses communes), soit détruit.

La fabrique des archives en héritage : s'accommoder de la marge.

Dans son approche de la question des archives, l'administration du nouvel Etat a reproduit l'art de faire hérité de l'administration coloniale, tant dans son esprit et que dans sa pratique. Or, l'administration française, en ces débuts des années 1960, est en train d'opérer sa mue. Elle n'a pas cherché à entrevoir une autre solution.

Ainsi et par rapport aux archives, il s'est perpétué l'idée force qu'il n'est d'archives qu'*archives mortes*, celles dont l'administration n'en a plus l'utilité. Cette position a fortement ancré dans l'esprit des décideurs que les archivistes (en fait les personnes affectées aux archives) ne sont que des gardiens de vieux papiers gagnés par la poussière et les dépôts d'archives des nécropoles ! Archives mortes donc, archives inutiles donc à détruire ! D'où la pratique qui a consisté à nommer des fonctionnaires, soit en fin de carrière, soit écartés de l'administration par mesure disciplinaire. Les *archives vivantes*, sont alors et, *a contrario*, les documents utiles à la bonne marche de l'administration. Ces dossiers en cours ou tout juste achevés appartiennent à l'administration qui les a produits. Par ailleurs, s'est incrustée l'idée qu'il n'est de *support d'archives* que le *support papier*. Les documents sur autres supports que le papier appartiennent également à leurs producteurs et n'ont pas vocation à être versés aux Archives Nationales et encore moins aux services des archives des wilayas. La mission dévolue par l'administration coloniale aux Archives était essentiellement de prendre en charge les archives considérées comme historiques, *les archives nobles* ! Mais nous étions dans l'air du temps ! La « révolution

²² Azzi, A. (2009), *Parcours d'un combattant de l'A.L.N. Wilaya III*, Alger, Mille-feuilles, Sid-Ali Sekheri libraire Editeur. L'auteur rapporte (p. 286) le lynchage de Hocine Malhoum, ancien maire d'Akbou, par la population une semaine après le scrutin du 1^{er} juillet : « Alertés, nous accourons le docteur Aoudjhane et moi-même pour le retrouver laissé pour mort, au milieu de la chaussée, abandonné par une foule avide, en quête d'autres lynchages. Un autre corps sans vie sera retrouvé plus tard, à la sortie du village ».

archivistique » n'avait pas encore bouleversé le métier d'archiviste en France. L'archivistique, science des archives, commençait à peine à connaître cette révolution archivistique qu'avait présentée Michel Duchein.²³

Dans l'Algérie indépendante, les archives continuent à appartenir à l'ordre de la poussière et du secret, elles ne se visitent pas. Pourtant les archives se retrouvent souvent à leur corps défendant au cœur des événements politiques. Ceux qui ont secoué l'Algérie coloniale à la fin du XIX^{ème} siècle et qui ont conduit à une redéfinition de ses rapports avec l'Etat français. Ils ont provoqué la réorganisation du Gouvernement général et la naissance de directions, dont le pouvoir de décision s'apparente à celles d'un ministère, et enfin celle d'un service d'archives du Gouvernement Général.

Administration coloniale et ses archives

Il est admis, en général, que l'administration coloniale a parfaitement géré ses archives. La richesse des fonds conservés aux Archives Nationales d'Outre-Mer le montre aisément.

Une première remarque d'ensemble peut être faite. La richesse des fonds d'archives de la période coloniale est plus le résultat d'un processus de sédimentation irréversible et quasi-naturel que le résultat d'une politique volontaire et réfléchie. Les archives se sont d'abord accumulées surtout celles du XIX^{ème} siècle, *malgré tout*, puis elles ont été prises en charge, de façon d'ailleurs très inégale, selon la bonne volonté des responsables de l'administration coloniale. Gabriel Esquer le note bien : « C'était pour les bureaux une tradition de jeter dans les caves (les papiers administratifs) qu'ils jugeaient encombrants : c'était ce qu'on appelait "verser aux archives" ». On devait s'apercevoir par la suite que les denrées coloniales étaient enveloppées dans des documents administratifs. C'est ce qui a déterminé avec quelques retards la création d'un service d'archives au gouvernement général »²⁴.

Les archives du Gouvernement Général ont été organisées bien après les archives départementales et celles des communes mixtes. Elles ont fonctionné à la marge de l'administration. Tout comme elles sont restées

²³ Titre donné par Michel Duchein à l'un de ses principaux articles de fond qui sert de référence : « La révolution archivistique : Le défi des archives modernes à l'archiviste », in *La Gazette des Archives*, n° 80, 1973

²⁴ Esquer, G. (1912), « Les archives algériennes et les sources de l'histoire de la Conquête », in *Annales Universitaires de l'Algérie*, septembre.

à la marge de la vie intellectuelle et culturelle.²⁵ Elles n'ont pas bénéficié du même statut que les bibliothèques, les musées et les antiquités.

Seconde remarque, contrairement aux archives, les bibliothèques, les musées et surtout les vestiges archéologiques ont tôt fait l'objet de sollicitudes tant de la part des érudits que des décideurs. Cette position privilégiée s'est traduite en février 1905, par la création d'une commission chargée de donner son avis sur l'affectation à donner aux objets d'art et d'archéologie découverts en Algérie et appartenant à l'Etat. La composition de cette commission est à l'image de l'importance accordée à ses attributions et à son objet.²⁶ A cette date, donc, l'archéologie avait déjà son inspection générale et deux éminents antiquistes en avaient la charge. Jamais les archives n'ont eu droit à de telles attentions.

D'autre part, on aura construit des lieux pour les livres, la Bibliothèque nationale d'Alger et les bibliothèques municipales. On aura protégé les sites mis au jour (Timgad, Tipaza etc.) et construit des lieux pour les trouvailles archéologiques (musées de site), on aura construit des musées²⁷. L'archéologie romaine mise au service de l'idéologie coloniale méritait donc ces efforts financiers et de visibilité sociale. D'un autre côté, on n'aura construit que deux bâtiments d'archives dans les années 1950 : celui d'Alger et celui d'Oran. Le non-respect des normes connues de construction d'un bâtiment d'archives dont surtout la hauteur sous-plafond a facilité le détournement durant l'été 1962 du bâtiment d'Alger. La particularité de celui d'Oran d'avoir été intégré au bâtiment de la préfecture, l'a rendu quasiment invisible.

Si l'on peut caractériser, de façon un peu dogmatique, un Etat par l'existence d'un territoire, avec des frontières reconnues, d'une population, d'un gouvernement, qui lève l'impôt, a son propre budget²⁸,

²⁵ Gabriel Esquer dans son article, « La vie intellectuelle en Algérie », in *Simoun*, 1956, ne consacre aucune ligne aux archives.

²⁶ Présidée par un conseiller de gouvernement, Saint-Germain qui fut maire de Batna et premier directeur des Affaires indigènes au Gouvernement général, elle réunit René Cagnat (inspecteur général des musées scientifiques et archéologiques de l'Algérie), Gsell (inspecteur des antiquités africaines), Bernard (contrôleur général de l'exploitation des chemins de fer, correspondant du service des monuments historiques), Ebert (chef du 1^{er} bureau de la direction de l'Intérieur, c'est-à-dire responsable du Bulletin Officiel).

²⁷ Dont celui des Beaux-arts d'Alger qui eut pour conservateur Jean Alazard.

²⁸ Par contre, la responsabilité de ce budget « Algérie » a toujours été confiée au corps des Inspecteurs des finances. L'Etat colonial ne contrôlera que *la justice musulmane* et l'instruction publique des indigènes. Ce n'est qu'en 1947 qu'est créée la Direction Générale de l'Education Nationale. Le ministère de l'Education nationale s'étant installé dans les locaux de cette direction, il ne pouvait qu'avoir retrouvé les archives qui n'auraient pas fait l'objet d'un transfert en France !

frappe monnaie et édicte des règles applicables à tous et une administration qui gère le tout, il ne manque à l'appareil d'Etat colonial que le drapeau (que le Parti du Peuple Algérien propose en 1937 par le truchement d'Emilie Busquant) et une armée nationale (que le même P.P.A. se charge de réclamer également en 1937 dans son programme). Cet appareil d'Etat, en tout état de cause existe, il s'est donné les formes et les moyens qui le singularisent de l'Etat français dont il est et reste la créature. Il a ses archives.

Sous l'impulsion du gouverneur général Charles Jonnart et dans le cadre de la construction de cet ersatz d'Etat pour calmer et satisfaire les gros colons, Raoul Busquet en 1906 et surtout Gabriel Esquer en 1908, font publier un arrêté créant un service d'archives centrales chargé de collecter et traiter les archives historiques de l'Algérie. Les départements avaient depuis une quarantaine d'années un service administratif d'archives qui, tant bien que mal, gérait les papiers administratifs. Ces services d'archives n'ont pas attiré les archivistes paléographes²⁹. La tâche fut rude et le chemin bien long.

Gabriel Esquer fut le personnage central de cette histoire des archives de l'Algérie coloniale³⁰. Il est à l'origine de la constitution des séries, des versements administratifs et du cadre de classement, cousin du cadre français. Mais il n'a eu que peu de liens avec les archives départementales, aucune compréhension des archives privées que pouvait préserver l'Algérie colonisée³¹. Il s'est imposé plus par ses travaux d'histoire que par sa gestion des archives. Gabriel Esquer fit paraître en 1929 sa fameuse "*Iconographie*" en trois volumes dont tout le monde puise généreusement aujourd'hui pour faire de beaux calendriers comme pour orner des musées. On lui doit surtout *Les commencements d'un empire. La prise d'Alger (1830)*³² ouvrage par lequel il accrédite la thèse des 132 ans de colonisation de l'Algérie, ramenant la construction d'un Etat par l'Emir Abd-al-Kader à une simple parenthèse dans un processus historique inéluctable! Le cadre de classement qu'il mit au point ne réserve aucune série aux archives de l'Emir et à aucun moment il a pu, voulu, ni su et encore moins essayé d'en connaître le destin. Emile

²⁹ Boyer, P. (1960), « Les chartistes et l'Algérie », in *La Gazette des Archives*, n° 30.

³⁰ Gabriel Esquer a cumulé les fonctions d'archiviste-bibliothécaire du Gouvernement Général et celles d'administrateur de la Bibliothèque nationale de 1908, date de son arrivée à Alger jusqu'en 1942, date de sa mise à la retraite. G. Esquer était plus souvent à la Bibliothèque nationale qu'aux Archives. Emile Dermenghen, de son côté, a laissé de très belles études sur l'histoire de l'islam maghrébin.

³¹ Il est donc en-deçà de la traque des archives locales de Berbrugger lors de la guerre contre l'Emir puis contre Ahmed Bey. Il est loin des préoccupations de Charles Féraud.

³² Paris, Larose, 1929 pour la seconde édition.

Dermenghen, son successeur, fut un grand islamisant. Il gère les archives de 1942 à 1961(?). Mais l'islamisant qu'il fut s'était-il soucié des archives que pouvaient conserver les confréries et les zaouias !

Quel bilan scientifique?

Peut-on établir un bilan scientifique et administratif de l'activité des Archives durant la période coloniale?

Sans chercher à être complet, on peut dire que l'héritage scientifique se compose de deux cadres de classement et d'un petit nombre d'instruments de recherches, mais d'une grande valeur. C'est à Prosper Alquier, l'archiviste départemental de Constantine qu'est confiée la confection du cadre de classement des archives des départements d'Algérie³³. Le fonds Colonisation, séries « L » des archives du GGA et « M » des archives départementales était le plus consulté.³⁴ A chaque Etat, à chaque société ses préoccupations. Le bilan de ce siècle d'archivage à la coloniale aura été mitigé. Certes l'archiviste départemental était membre de la commission départementale d'urbanisme, il était invité à donner des cours d'histoire locale à l'Ecole normale d'instituteurs, il était membre de la commission des sites et monuments historiques et naturels, inspecteur des archives communales et enfin conservateur régional après la création des nouveaux départements. L'introduction de même tardive, de méthodes rationnelles de travail dans la prise en charge des archives grâce à la venue d'archivistes paléographes a été salutaire. Le fait qu'Yves Renaudin a pu transmettre sa technique de réception des archives, bordereau de versement et numérotation intersérielle continue, à Oran puis Alger, qu'André Berthier soit resté à Constantine jusqu'en 1973, a permis de perpétuer certaines pratiques qui ont sauvé des fonds et fait des services d'archives à Oran, Alger et Constantine des réalités administratives dont ces départements devenus wilayas, et les historiens vont profiter.

Il faut attendre décembre 1956, pour que la Direction des Archives de France favorise la création d'un Comité d'organisation des archives algériennes visiblement à l'instigation des services du gouvernement général. Au départ, ce Comité avait pour objectif d'étudier les questions

³³ Ce cadre de classement a été approuvé en février 1927 et rendu applicable par le directeur des archives de France d'alors le célèbre historien Ch. V. Langlois.

³⁴ La *Notice sur la série M. (colonisation)* aura été le seul inventaire d'archives d'Oran imprimé ! Dans son rapport de 1959 Yves Renaudin à Oran fait trois remarques : «-A ce jour, aucune série ou sous-série n'est réellement constituée ...; - exception faite de la sous-série 3M/ Dossiers des concessionnaires ; - adoption du classement continu intersériel (la numérotation continue) ...».

posées par la création des neufs nouveaux départements. La présidence est confiée à Emile Dermenghen, André Berthier en tant que le plus ancien des archivistes départementaux est désigné vice-président, Pierre Boyer en est le secrétaire adjoint et Jeanine Bordas son adjointe. Sont invités à participer aux travaux, Gabriel Esquer et Roger Le Tourneau ainsi que les représentants des directions générales de l'administration centrale du gouvernement général. Ce comité fait des archivistes en chef des trois départements des conservateurs régionaux et va servir de cadre opérationnel pour les opérations de transfert des archives.

En 1961, le personnel scientifique chargé de la conservation des archives était plutôt réduit. Le dénombrement est aisé. Au gouvernement général, le départ d'Emile Dermenghen (?) laisse son adjoint Bath, tout seul. A Alger, Boyer avait pu obtenir un poste pour un adjoint et sans plus, Jean Gourhand puis Annie Laforgue l'ont occupé. A Constantine, Guy Quincy a secondé un temps André Berthier. A Oran, le couple Renaudin, à Annaba Anne-Marie Couvret et Marie-Annick Blanc à Ouargla complètent le nombre d'archivistes en poste. Au total huit personnes. C'est dire que l'année 1961 compte comme le moment le plus fort de l'archivistique coloniale. Cinq années auparavant, ils n'étaient que quatre³⁵. Les documentistes (et non documentalistes !) archivistes qui ne sont pas archivistes-paléographes, arrivent au fur et à mesure dans les nouvelles préfectures. Ils bénéficient d'un statut particulier. Mais aucun Algérien n'accède à ce poste.

La conjonction de ces phénomènes n'a certainement pas permis la naissance d'une tradition archivistique en Algérie après 1962 et va handicaper fortement l'intégration des archives et de l'institution qui est chargée de leur mise en valeur, dans l'Appareil d'Etat national qui se met en place. L'institution chargée des Archives nationales n'a toujours pas pu construire sa place au sein de l'Appareil d'Etat.

Encore aujourd'hui, plus d'un quart de siècle après le vote de la loi du 29 janvier 1988 relatives aux archives nationales, une loi aussi moderne que novatrice malgré quelques imperfections, l'administration considère qu'il n'est d'archives que de vieux papiers inutiles. Les archives sont encore considérées comme le rebut de l'administration. Et pour cause, une contradiction ne sera jamais dépassée. L'administration centrale se considère comme totalement nouvelle et en rupture avec le passé immédiat. Elle ne sent pas engagée par les vieux documents hérités de l'administration de la D.G.G.A. Cette attitude est à l'origine, volontaire ou

³⁵ Dermenghen (G.G.A.), Boyer (Alger), Berthier (Constantine), tous trois archivistes-paléographes et Robert Tinthoin (Oran), instituteur à ses débuts, il a soutenu un doctorat ès-Lettres (géographie).

non, de destructions de documents. Il n'en demeure pas moins qu'en cette année 1962 s'ouvre un dossier : celui du contentieux algéro-français sur les archives.

La mise en œuvre de la spoliation

Commencée par une guerre en 1830 et par le pillage et la destruction des archives, la présence française en Algérie s'achève par une guerre et un transfert massif d'archives. Peut-on, pour autant parler, de « mémoricide » ? Peut-on estimer qu'il y a eu, de la part du système colonial français, volonté manifeste d'effacer les traces de la mémoire d'un peuple, sa culture, si l'on s'en tient à la définition que lui en a donnée Louise L. Lambrichs³⁶? La volonté n'a pas manqué, ne serait-ce qu'en décrétant la langue arabe langue étrangère et en détruisant méthodiquement les rapports sociaux par les lois foncières et les lois sur l'état-civil, par des codes répressifs (code de l'Indigénat et code forestier). Le système colonial étant par essence raciste, il ne peut que conduire à l'extinction de la culture du colonisé. De plus, La longue traque des archives et des documents a été menée dès les premières années de l'occupation française par des civils et des militaires³⁷. Cette traque aura commencé par la récupération de ce qui restait des archives de l'Etat d'Alger. La majeure partie de celles retrouvées à Alger, fut versée à l'administration des Domaines en 1833 selon Genty de Bussy³⁸. Les archives des beys de Constantine et d'Oran connurent le même sort un peu plus tard. Par contre, il serait intéressant de chercher à comprendre ce qu'ont pu devenir les archives qui ont permis au baron Aucapitaine et à Henri Federmann d'écrire leur *Notices sur l'histoire et l'administration du beylik de Titeri*³⁹. Comment qualifier cette traque: simple recherche scientifique? Comment alors qualifier le transfert des archives ?

Les différentes péripéties de ce grand déménagement de 1961-1962 sont connues et les motifs également.⁴⁰ Il s'agit ici d'essayer de comprendre les motivations des uns et des autres. Il reste, en tout état de

³⁶ L. Lambrichs, L. (2009), « Le Banquet », n° 26, *Centre d'étude et de réflexion pour l'action politique*.

³⁷ La *Revue Africaine*, surtout, mais aussi celle du *Recueil des Notices et Mémoires de la Société d'Archéologie de Constantine* également et à un degré moindre celle du *Bulletin de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, sont pleines de pages reproduisant ces documents.

³⁸ Genty de Bussy, P. (1835), *De l'établissement des Français dans la Régence d'Alger et des moyens d'en assurer la prospérité*, 2 t., Paris, Didot.

³⁹ *Revue africaine*, 1865 et 1867.

⁴⁰ Ce texte était en cours lorsque Todd Sheppard m'informa qu'il allait publier un article sur le sujet en 2015... .

cause, que ce grand déménagement/ ce grand *déplacement* – puisque l'expression *archives déplacées/ displaced archives* est désormais usité – est le plus important en volume, de tous les cas de contentieux connus.

L'argumentation française a évolué depuis les années 1960. Trois propositions ont été avancées : la *summa divisio* archives de souveraineté/archives de gestion puis patrimoine commun et enfin domanialité des archives.

Ce qui a pu se passer

En tout état de cause, entre 1961 et 1962, sous le prétexte officiel de les microfilmer et sous le prétexte, avancé plus tard, de les protéger, les archives de l'appareil d'Etat colonial, central et départemental, ont été expédiées en France⁴¹. Lorsque l'Algérie accède à l'Indépendance, le transfert en France de la majorité des fonds des principaux dépôts d'archives publics est pratiquement achevé⁴². Le mouvement initié dès mars 1961, avait été accéléré un an plus tard, à la veille de la signature des Accords d'Evian et mis en œuvre après. Lors des négociations d'Evian, la question des archives avait échappé totalement à la délégation algérienne. Et pour cause comme l'avait souligné Réda Malek, même les questions économiques étaient secondaires. La question fondamentale était l'Indépendance et l'intégrité territoriale et la partie française ajoutait celle du statut des Européens et de ses intérêts économiques.

Mais il y a plus. Les représentants de l'Etat français se présentaient face à des militants dont le principal argument est le patriotisme. Les négociateurs français se présentaient donc forts de toute l'expérience historique assimilée lors les négociations depuis des lustres et pour les cas de décolonisation depuis 1950. On sait que dans chaque traité une partie était consacrée aux archives. Les Algériens n'ayant posé aucune question à ce sujet, les Français n'ont pas eu à y répondre et il n'était pas dans leur intérêt d'ouvrir ce débat. Il est vrai aussi que pour la partie française, les archives sont la quintessence de l'Etat, elles participent de leur culture et pour la partie algérienne les archives étaient un des moyens matériels de

⁴¹ On dit moins que certains archivistes en place alors dans les départements (Pierre Boyer excepté) avaient émis quelques réserves. On dit encore moins que le sous-directeur des affaires politiques de la DGGGA avait fait taire toute velléité de contestation : « Vous êtes là non pour discuter de l'opportunité mais des modalités de l'opération ».

⁴² Abdelkrim Badjadja écrit à ce sujet : « Pour la petite histoire, notons que le premier préfet de Constantine de l'Algérie indépendante s'était impliqué en personne pour presser son personnel de terminer les opérations de transfert d'archives sur la base militaire de Telerghma, encore occupée par l'armée française. », in *Le Quotidien d'Oran*, 24 mai 2008.

l'Etat. Ni le G.P.R.A, sur le plan politique, ni l'Exécutif provisoire sur le plan administratif ne se sont informés, ni ont été informés de ce qui se passait dans les bureaux.

Pour singulier qu'il soit, le contentieux algéro-français n'était pas le seul loin de là. Toutefois, l'enquête de Léopold Auer montre qu'au moins par la masse des archives transférées, ce contentieux est le plus important⁴³. L. Auer reprend les données chiffrées fournies par l'Algérie soit environ 20.000 mètres linéaires. Or selon Gérard Ermissé, « Le CAOM à Aix-en-Provence, conserve 7,5 à 7,8 km linéaires d'archives dites de souveraineté soit environ 10% de la masse des archives publiques qui existaient en Algérie en 1962 lors de l'Indépendance, masse évaluée à 80 km sans garantie sur ce chiffre ». Toutefois si l'on s'en tient aux chiffres qu'il donne des quatre dépôts principaux, on arrive à un total de 5 300 mètres-linéaires. L'argument français repose sur la capacité du dépôt d'Aix et les sept kilomètres linéaires qui ont été consacrés à ces fonds d'archives. Mais comme l'écrivait à juste titre Mohamed Touili, tout cela : « atteste suffisamment le caractère massif du transport »⁴⁴. En dehors de la quantité des archives transférées et de leur qualité, il y a le caractère unilatéral de la démarche de la partie française. Unilatéral dans la prise de décision, unilatéral dans les propositions de solution.

Dès 1963 la question est posée officiellement et ne cessera plus de l'être. Le 23 décembre 1966, il y eut échange de notes entre l'Algérie et la France. La question des archives est traitée à deux niveaux : bilatéral dans le cadre des travaux de la commission mixte algéro-française et international, lors des rencontres organisées tant par le Conseil International des Archives que par l'UNESCO.

Les rencontres internationales

Lors de sa 18^e session, en 1975, la conférence internationale de l'Unesco prend une résolution sur « La possibilité de transférer dans le cadre d'accords bilatéraux, des documents provenant d'archives constituées sur le territoire d'autres pays ou se rapportant à leur histoire ». Le Conseil International des Archives (CIA) – en fait son secrétaire - se voit confier la rédaction d'une étude préliminaire sur le sujet. L'archiviste

⁴³ Auer, L. (1998), *Les contentieux archivistiques. Analyse d'une enquête internationale*. Une étude RAMP/ Etablie par Léopold Auer/pour le Programme général d'information et l'UNISIST – Paris, UNESCO, 1998.

⁴⁴ Touïli, M., « Le contentieux archivistique algéro-français. Réponses à une campagne de presse », in *Algérie Actualités*, n° 841, 26 novembre- 2 décembre 1981. Mohamed Touili était alors directeur du Centre national des études Historiques, chargé des archives nationales.

américain Frank Evans précise que ce document de travail « recommandait une série d'actions dont les solutions étaient très étendues, allant de la reconstitution d'un patrimoine documentaire dans sa totalité, en passant par des garanties d'accès aux archives ... ». Le CIA renonçait au principe de territorialité et reprenait à son compte la nouvelle division des archives en archives de souveraineté et archives de gestion. Ce sont ces mêmes nouveaux concepts qui avaient été créés pour la circonstance et développés par la partie française pour répondre aux revendications algériennes et faire face aux puristes.

C'est pourtant cette étude préliminaire qui a servi de base aux travaux de la 17^e Conférence Internationale de Cagliari en octobre 1977. Frank Evans reconnaît que ce fut la réunion « la plus animée à laquelle il lui a été donné de participer depuis ces trente dernières années ». Les experts de l'UNESCO portèrent alors leurs réflexions sur la codification du droit international en matière de succession d'Etats et sur la solution du microfilmage. Cette réflexion aboutit à la tenue de la Conférence de Vienne sur la succession d'Etats en matière de biens, d'archives et de dettes d'Etat d'avril 1983. L'expert-consultant du président de cette conférence était Mohamed Bedjaoui.⁴⁵

Une double rupture intervient. La première, entre l'UNESCO et le CIA, qui va exiger et obtenir le blocage de la Convention (seuls 7 pays dont l'Algérie la ratifient). La seconde entre les archivistes et les juristes, les premiers estiment que les seconds ignorent les problèmes posés par les archives. Les seconds rappellent aux premiers quelques notions élémentaires en matière de droit international.

Frank B. Evans et Charles Kecskemeti, en sa qualité de secrétaire puis directeur exécutif, du CIA, ont fait le point sur la question lors de la réunion de la Conférence Internationale de la Table-Rondes des Archives, (CITRA) à Thessalonique en 1994⁴⁶. L'UNESCO en soulevant la

⁴⁵ Mohamed Bedjaoui, ancien ministre de la justice (1964-1970), avait été Membre de la Commission du droit international, Nations unies, (1965-1982) et rapporteur spécial sur « la succession d'Etats dans les matières autres que les traités ». C'est en sa qualité d'expert juridique des Nations unies à la conférence des plénipotentiaires à Vienne sur la convention sur la succession d'Etats en matière de biens, dettes et archives d'Etat en 1983 qu'il eut à rédiger un rapport sur les archives.

⁴⁶ B. Evans, F., *La question des contentieux archivistique : l'action de l'UNESCO et du CIA depuis 1976* ; Kecskemeti, Ch., *L'action de l'UNESCO et du CIA depuis 1976*, 2^{ème} partie. XXX CITRA, L'interdépendance des archives, Thessalonique. 1994. Les informations ne circulent pas vraiment chez les archivistes. Les documents tant du CIA que de la CITRA sont considérés comme documents internes et ne sont diffusés qu'aux membres de ces institutions. Une fois arrivés à Alger, en un ou deux exemplaires, ils se voient attribuer le statut de documents d'Etat avec toutes les conséquences pratiques que confère pareil statut.

question de la protection et du retour des biens culturels, le CIA celle de l'accès aux archives, se sont rencontrés, pour aborder de concert la question du transfert des archives. A la CITRA de Washington en septembre 1995, il fut décidé de laisser aux autorités politiques des deux pays le soin de régler le problème. Puis il y eut le 6 mars 2009 et l'accord conjoint entre les directeurs d'Algérie et de France.

Les négociations bilatérales: Il y a un contentieux archivistique, pas un malentendu

L'expérience française des contentieux : deux beaux exemples!

Les contentieux archivistiques, comme les autres conflits, relèvent bien du droit international. Mais on sait qu'ils sont complètement dépendants du rapport de forces établi entre les pays concernés. Le respect des principes archivistiques nés pourtant de l'intelligence des archivistes européens et occidentaux, s'accommode facilement des exceptions. L'histoire contemporaine des archives françaises en est une parfaite illustration. Lucie Favier nous rappelle qu'en 1941, le directeur des archives de France eut « le crève-cœur de devoir transférer (pas restituer !) à l'Espagne le fonds dit de Simancas qui se trouvait (encore un euphémisme) aux Archives depuis Napoléon 1^{er} ». A cette date, l'Etat français n'en menait pas large face à l'Allemagne, alliée et soutien de l'Espagne franquiste.

Par contre, le protocole final de la commission mixte franco-italien signé en application du Traité de paix entre la France et l'Italie du 10 février 1947 consacre le transfert en France des archives de la Maison de Savoie qui se trouvaient à Turin. Une vieille revendication française était ainsi satisfaite. Comme le note Alain Bottaro : « Il est malaisé de définir les principes qui ont présidé à la définition de la ligne de partition des archives. Le contexte de tension diplomatique... autant que l'élasticité du critère de l'intérêt historique ont contribué au caractère aléatoire qui se dégage de la liste des documents turinois transférés à Nice »⁴⁷. N'est-ce pas là pratiquement ce qui s'est passé en Algérie ?

⁴⁷ Bottaro, A. (2012), « La coopération internationale entre archives locales et archives centrales pour l'histoire d'un territoire : le cas des sources de l'histoire du comté de Nice aux Archives d'Etat de Turin », in *Les Archives, la société et les sciences humaines*, Actes du Colloque, Tunis, 22-24 février 2010, Tunis, CERES/ANT.

La question des archives savoisiennes avait fait l'objet d'une présentation par Perret, A. (1950), « La réintégration des archives savoisiennes de Turin », in *Bulletin du Comité des Travaux historiques*. Congrès des sociétés savantes.

La conclusion pratique du contentieux franco-italien, qui durait depuis 1860, fut le partage des archives entre les deux pays en fonction de leurs intérêts respectifs : « seuls furent revendiqués (par la France) les documents essentiellement savoisiens par leur provenance ou leur destination ». Français et Italiens sont arrivés à un compromis grâce à une volonté partagée d'aboutir à une solution qui satisfasse les deux parties. Le sacro-saint principe du respect des fonds a pris un coup : « Il ne faut pas s'étonner de césures parfois regrettables opérées dans la continuité de certaines séries et de lacunes. Il s'agit d'une œuvre humaine qui impose à chacun des partenaires des sacrifices »⁴⁸. La solution d'un conflit d'archives relève du politique et pas de l'archivistique. C'est dire que lorsque Gérard Ermisse cite l'exemple franco-italien pour présenter le principe qui a guidé l'attitude de la partie française, c'est-à-dire la *summa divisio* entre archives de souveraineté et archives de gestion, il est en légère contradiction avec ses collègues⁴⁹. L'article 4 du protocole final de la commission mixte franco-italienne signé le 30 mai 1949, stipule en effet que : « les travaux de la commission ayant fait apparaître l'existence aux Archives d'Etat de Turin de fonds intéressant la Bresse, le Bugey, le pays de Gex et la vallée de Barcelonnette qui ne sont pas visés dans l'article 7 du Traité de paix ..., la délégation italienne, dans un esprit de compréhension et d'amitié et de collaboration réciproque, proposera à son gouvernement la cession à la France des fonds susdits mentionnés ». Il y a eu partage en fonction des intérêts des deux pays. Quid alors du principe archivistique fondamental en archivistique qu'est le principe de respect des fonds ? Compréhension, amitié et collaboration comptent autant sinon plus que les principes archivistiques dans la solution des contentieux. Par contre, reconnaître que c'est au Vietnam de Bao Daï que ce « principe » a été pour la première fois appliqué dans le cadre d'un processus décolonisation, justifie hautement les appréhensions de la partie algérienne et son rejet de ce genre d'argument⁵⁰. La Guerre de Libération Nationale s'est faite aussi contre les partisans de ce qui a été appelé « la troisième voie », qui n'étaient pas tous des *Bao Daï*!

Alors comme pour illustrer par l'absurde la place capitale qu'ont les archives dans la vie des nations modernes, Noël Becquart, à partir du personnage fictif d'Edmée Senthorens, conte les péripéties et la fin de

⁴⁸ Perret, A., *op.cit.*

⁴⁹ Ermisse, G. (2004), « L'actualité des contentieux archivistiques », in Cornu, M., Fromageau, J., *Archives et patrimoine*, Paris, l'Harmattan.

⁵⁰ Bao Daï, dernier empereur du Vietnam, est installé par les Français en tant que président de la République du Vietnam en 1949. Il est entré dans l'histoire de la décolonisation comme l'exemple du dirigeant fantoche.

« ce ministre des archives de la principauté du Périgord ... C'en était finit de la principauté du Périgord, elle fut réannexée sans problème par la France qui était alors en guerre avec l'Algérie pour une question d'archives »⁵¹.

Archives de souveraineté, archives de gestion

Lors des négociations bilatérales tout comme lors des rencontres internationales, la partie algérienne avait démonté la fiction de la *summadvviso* entre archives de souveraineté et archives de gestion grâce à l'opération initiée en 1976 par le directeur central des archives nationales, Redouane Aïnad-Tabet. L'exploitation des archives des archives départementales a permis d'élaborer un état liasse par liasse des fonds transférés des départements de Constantine et d'Oran. Ce travail n'avait pas pris en compte le sort des dossiers qui se trouvaient dans les bureaux. Il en est ressorti que la différence entre souveraineté et gestion n'avait pas vraiment été établie. Il en est ressorti surtout que ce principe a été construit *a posteriori*. La partie française avait géré unilatéralement le problème, ce qui est conforme à ses responsabilités et dans l'urgence⁵². La question du transfert fut bien d'abord un problème politique. Le point de vue des archivistes fut construit après. La direction des archives de France a joué son rôle d'institution de l'Etat. Il n'en demeure pas moins que les archivistes en poste en Algérie avaient émis des réserves sur le transfert de certaines séries et que Pierre Boyer est allé au-delà des instructions prescrites en expédiant même le fonds Presse des archives départementales d'Alger!

Patrimoine commun

En 1981, une nouvelle proposition est avancée : les archives sont un «patrimoine commun». Ce concept a été défini dans un document de

⁵¹ Becquart, N. (1983), « Archivistique fiction Petite chronique de l'an 2000 », in *Gazette des Archives* n° 121-122.

⁵² Dans une note en date du 2 mars 1961, le Délégué du Gouvernement en Algérie invite les Conservateurs Régionaux d'archives à préparer le travail de transfert pour microfilmage des documents en signalant que « les destructions effectuées au cours d'émeutes et qui ont provoqué en 1958 notamment l'élimination des fichiers et de la plupart des répertoires et inventaires d'archives, les menaces qui sont sur certains dépôts comme ceux d'Oran et d'Orléansville font apparaître la nécessité de prendre des mesures de sécurité... par ailleurs la direction des Archives de France possède une importante organisation de microfilmage et a décidé de commencer prochainement les opérations de ce genre concernant les archives d'Algérie. Aussi est-il indispensable de faire un choix des documents susceptibles d'être rassemblés aux archives régionales ». Il existe en Algérie toute une littérature sur le contenu d'une grande partie des archives transférées et des conditions pratiques.

l'UNESCO comme suit: «Au cas où un fonds d'archives ou un ensemble d'archives résulte de l'activité d'une administration dont la succession est entre l'Etat prédécesseur et deux ou plusieurs états successeurs – c'est-à-dire lorsqu'il fait partie du patrimoine national de deux ou plusieurs états, mais ne peut être morcelé sans que sa valeur juridique, administrative et historique soit détruite – on devra recourir à la solution réaliste que constitue le concept de patrimoine commun L'application de ce concept signifie, sur le plan pratique, que le fonds est conservé physiquement intact dans l'un des pays concernés, où il est considéré comme partie intégrante du patrimoine archivistique national avec toutes les responsabilités en matière de sécurité et traitement ... Il faut accorder à l'Etat qui partage ce patrimoine commun des droits égaux à ceux de l'Etat qui en assure la garde⁵³». Cette définition n'identifie pas qui de l'Etat prédécesseur ou de l'Etat successeur conserve ces archives. Rien n'interdit à l'Algérie de conserver ces archives. Mais comme elles se trouvent en France rien n'interdit à ce pays de les garder.

Pour illustrer le concept de «*patrimoine commun*», le meilleur exemple serait selon Gérard Ermisse et Christine Martinez, l'attitude de la Pologne. Ces deux auteurs expliquent que l'objectif était la reconstitution de la mémoire polonaise « à partir des sources d'archives conservées en dehors des frontières de la Pologne sans revendication, (c'est nous qui soulignons) mais sur la base d'une utilisation des nouvelles technologies.» Et plus loin, « c'est précisément ce qui a été refusé ailleurs (cf. exemple du contentieux franco-algérien ⁵⁴). Il est vrai qu'au 15^{ème} Congrès International des Archives de Vienne en août 2004, la directrice des Archives Nationales de Pologne, Daria Nalecz s'était félicitée de l'application de ce principe dans les relations de la Pologne avec ses voisins. Mais elle avait précisé : “after the Second World War, Poland did not play the part of successor state only. As of 1945, it became the successor with respect to the western and northern part of its present territory and the predecessor state –with respect to these parts of its former territory that were taken over by Lithuania, Belarus and Ukraine”⁵⁵. La Pologne a un double statut d'Etat prédécesseur et Etat

⁵³ Kecskemeti, Ch., Van Laar, E. (1981), *Accords et conventions : modèles bilatéraux et multilatéraux relatifs aux transferts d'archives*, Paris, UNESCO-PGI.

⁵⁴ Ermisse, G., Martinez, Ch. (2006), « Archives, archivistes et archivistique françaises à l'épreuve des relations internationales », in *La Gazette des Archives*, n° 204.

⁵⁵ Nalcezc, D., Stepniak, W., “Legal, Political and professional Aspects of Displaced Archives”, Vienne 15^e Congrès International des Archives: Legal and Political Aspects of The problem of Displaced Archives, 1 / 2 .23-24 août 2004. Au cours de cet atelier sont intervenus outre les deux Polonais, un Russe, Vladimir P. Kozlov et deux Américaines spécialistes de l'Europe de l'Est, Patricia K. Grimsted et Elena S. Danielson.

successeur. Le cas des archives polonaises est donc autrement plus compliqué que la question des archives algériennes. La solution polonaise ne pouvait servir d'exemple à la solution du contentieux algéro-français. De plus, on peut croire que G. Ermissé fait un petit procès d'intention à la partie algérienne. Celle-ci a accepté le principe du patrimoine commun à la condition que les archives réintègrent le territoire où elles ont été produites. De plus la division des fonds (le morcellement) est possible « sans que sa valeur juridique, administrative et historique soit détruite ».

Aussi pour la partie algérienne, il n'y avait aucun doute, il s'agissait de la part de la partie française : « non pas (d') en partager la propriété entre les deux Etats concernés, mais (d') en justifier la conservation intégrale en France, les discussions ne devant porter que sur les modalités de consultation de ces archives »⁵⁶. La partie française préfère le maintien de la situation de fait qu'elle a elle-même créée.

Le ministre des Affaires Etrangères d'alors Mohamed Seddik Benyahia, dans une déclaration à un hebdomadaire français, avait posé le problème de fond : « Le refus de nous rendre nos archives équivaut à nier l'existence de l'Algérie avant 1962. Elles sont la trace matérielle de notre Histoire. Elles nous reviennent de droit. Ici mieux qu'ailleurs, elles seront classées et étudiées, et ouvertes à tous les chercheurs, nous nous y engageons »⁵⁷. Les négociations bilatérales en sont restées là. Mais le problème est resté entier avec en plus la volonté française d'inscrire ces fonds d'archives dans le domaine de l'Etat français.

Le 6 mars 2009 à Paris, la Direction Générale des Archives nationales et la direction des Archives de France signent un accord. De cet accord, on n'en connaît que les communiqués de félicitations du ministère français des Affaires étrangères, de l'ambassade de France et de la Direction des Archives de France. Ces communiqués ne laissent déjà place à aucune ambiguïté ni équivoque sur le contenu de cet accord. De cet accord, on n'entend que le silence de la Direction Générale des Archives nationales de notre pays qui aurait ainsi bel et bien accepté de recevoir les copies et non plus les originaux des archives, comme réclamé depuis 1963 par tous les directeurs des archives nationales qui se sont succédé jusqu'en juillet 2002.

Pour la partie française, le contentieux archivistique algéro-français, le plus important en quantité d'archives déplacées de tout le XXe siècle, est clos ! Ainsi et à peu de frais, la partie française aura obtenu satisfaction. Ceux qui chez nous refusent de reconnaître qu'en fait et en droit, l'Etat

⁵⁶ Badjadja, A., *op.cit.*

⁵⁷ *El Moudjahid*, 30 novembre 1981.

national a bel et bien pris la suite de l'Etat colonial, estiment qu'après tout, ces archives nées de la colonisation ne nous concernent pas, pas plus que l'administration qui les a créées. Serions-nous restés en 1962 ?

Conclusion

La portée et la charge symboliques des archives.

Le contentieux est né avec la fin de la Guerre de Libération Nationale. Il participe de la décolonisation. Sa solution est un acte de décolonisation, le dernier. Celui qui rend aux uns et aux autres la liberté de se réapproprier leur mémoire et leur histoire. Comme l'écrit Lucien Sfez dans *L'Enfer et le Paradis* : « Car la mémoire, avec ses effacements subtils et ses réminiscences abruptes, les bribes qu'elle tient à disposition dans les archives et ces gestes, formant comme une réserve de sens, est inséparable d'une certaine liberté. Absente, elle prive les peuples de leurs racines »⁵⁸. De plus l'archivage⁵⁹ rassemble la matière première pour construire l'histoire en tant que « système de représentation de la réalité » pour Robert Steinchen⁶⁰. Du même coup, l'archiviste croit exister « non seulement comme conservateur et organisateur mais encore comme acteur ..., comme créateur de l'histoire ... ». L'archiviste réussit à voir dans son travail tout à la fois une « victoire sur la mort », puisqu'il *conserve* les traces de la vie, une *création de la réalité* puisqu'il lui revient d'*évaluer* ce qui doit être trié et éliminé et enfin une *construction de l'histoire*, il classe et communique certes non pas à sa guise (il y a une loi), mais à son rythme. Ce sentiment n'a-t-il pas gagné les rares archivistes-historiens de la période coloniale : Gabriel Esquer, et Pierre Boyer? C'est ce qui a permis aux historiens de cette période d'être convaincus qu'ils concouraient à la fabrication de l'image de cette colonie et de son nouveau peuple et à construction de l'histoire du colonisé. Conserver les archives par devers soi c'est conserver chez soi les traces de la grandeur de la France.

Cette posture peut nous aider à comprendre et lire les fondements du traitement intellectuel des fonds d'archives d'une part et la position française face à ce qui reste malgré tout, et surtout malgré elle, le contentieux archivistique algéro-français. Comprendre mais ni justifier ni

⁵⁸ Sfez, L. (1978), *L'Enfer et le Paradis. Critique de la théologie politique*, Paris, P.U.F.

⁵⁹ Le terme « *archivage* » n'est jamais utilisé que très prudemment par les archivistes. Il s'agit en fait et curieusement d'un emprunt au langage technique des informaticiens.

⁶⁰ Steinchen, R. (2009), L'erreur: sens et signification », in Schoukens, C., Servais, P. (eds), *L'erreur archivistique. De la compréhension de l'erreur à la perception et à la gestion des incertitudes*, Louvain-La-Neuve, Academia Bruylant.

accepter le fait accompli. Il faudra enfin prendre en charge la question des archives récupérées par l'armée française sur les corps des djunud tombés lors des combats. Enfin et en quoi les documents contenus dans les musettes des colonels Bougara (1928-mai 1959) et Amirouche (1926-mars 1959) relèvent-ils du domaine de l'Etat français ? Butin de guerre? C'est ce qui explique que la solution proposée par le Danemark dans ses relations avec les indépendances successives de l'Islande, du Groenland et des Virgin Islands et celle en cours avec les Iles Féroé et qui a consisté à un partage physique des fonds, est encore impossible. C'est pourtant la réintégration des archives algériennes fera que du côté français la «Guerre d'Algérie» sera achevée et prendra sa place dans une histoire apaisée et que notre côté, et de la même manière, dans l'apaisement, la libération nationale sera totale.

Bibliographie

Akbal, M. (2004), *Le contentieux archivistique algéro-français*, thèse Doctorat sciences documentaires, Alger, Département de Bibliothéconomie et des sciences documentaires.

Akbal, M. (2014), *Archives algériennes de la France coloniale. Doit-on avoir peur ? Essai*, Alger, éd. Hibr.

Annuaire de l'Afrique du Nord, 1962

Annuaire Français de Droit International, 1962.

Badjadja, A. (2004), « Panorama des archives de l'Algérie moderne et contemporaine », in Stora, B., Harbi, M., *La Guerre d'Algérie, 1954-1962, la fin de l'amnésie*, Paris, Alger, Laffont, éd. Chihab.

Bat, J.-P., Hiribarren, V. (2012), « Colonial Wikileaks », in *L'Histoire*, n° 380, octobre, p. 45-83.

Coeuré, S. (2007), *La mémoire spoliée. Les archives des Français, butin de guerre nazi puis soviétique*, Paris, Payot.

Duchain, M. (1973), « La révolution archivistique. Le défi des archives modernes à l'archivistique », in *La Gazette des archives*, n° 80.

Haroun, A. (2000), *L'été de la discorde. Algérie 1962*, Alger, éd. Casbah.

Henry, J.-R., Vatin, J.-C. (2012), (dir.), *Le temps de la coopération. Sciences sociales et décolonisation au Maghreb*, Paris, Karthala/IREMAM.

Leca, J. (1964), « L'organisation provisoire de pouvoirs publics de la République algérienne », in RASJEP, n° 1.

Mohand-Amer, A., Benzenine, B. (2012), (dir.), *le Maghreb et l'Indépendance de l'Algérie*, Paris, Karthala/CRASC/IRMC.

Mohand-Amer, A. (2010), *La crise du FLN de l'été 1962 : indépendance et enjeux de pouvoirs*, thèse d'histoire, Université Diderot Paris VII.

Sfez, L. (1978), *L'Enfer et le Paradis. Critique de la théologie politique*, Paris, P.U.F.

Soufi, F. (2002), *En Algérie, l'Etat et ses archives*, thèse magister, Université d'Alger.

Soufi, F. (2003), « L'administration et sa mémoire : les traces du passé et la problématique actuelle du changement », in *Idara*, Revue de l'Ecole Nationale d'Administration, vol. 13/1, n° 25.

Soufi, F. (2012), « Pratique(s) archivistique(s) en Algérie : historique et enjeux », in *Les Archives, la société et les sciences humaines* », actes du Colloque Tunis 22-24 février 2010, Tunis, CERES/ Archives nationales de Tunisie.

Steichen, R. (2009), « L'erreur: sens et signification », in Schoukens, C., Servais, P. (eds), *L'erreur archivistique. De la compréhension de l'erreur à la perception et à la gestion des incertitudes*, Louvain-La-Neuve, Academia Bruylant.

Stora, B. (2004), *Histoire de l'Algérie depuis l'indépendance, 1962-1988*, Paris, la Découverte.



**PROGRAMMES NATIONAUX DE RECHERCHE
POPULATION ET SOCIÉTÉ**

PNR

31

**RECONSTRUIRE ET PRODUIRE DU LIEN SOCIAL
DANS LA SOCIÉTÉ CIVILE ALGÉRIENNE
DU 21ÈME SIÈCLE:**

**ENGAGEMENT CITOYEN ET MODES DE MOBILISATION
DES JEUNES DANS LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE**

Chef de projet

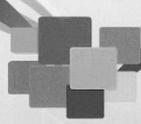
Pr. SALHI Mohamed Brahim

Membres de l'équipe :

ANARIS Mohand

BESSAH Titem

KHERK HOUR Taoues



Editions | DGRSDT
CRASC

Le protectorat et le droit. La Régence de Tunis entre la Charte de 1861 et le système colonial français

Hedi SAIDI^(1,2)

Depuis quelques années, les paysages médiatique, intellectuel, associatif et politique français sont traversés par des débats sur la mémoire et l'histoire. La mémoire française est sollicitée par de nombreux témoignages, publications, forums, films, colloques, expositions qui semblent réactiver les temps coloniaux. Le monde des historiens contribue pleinement à cette résurgence, qu'il s'agisse de débattre de la torture en Algérie pendant la guerre d'indépendance, du « colonialisme républicain », d'interroger Vichy sur son passé collaborationniste et /ou de questionner la République sur le sort qu'elle a réservé aux soldats coloniaux de la Première et Seconde Guerre mondiales.

Dans ce climat passionnel et de « guerre des mémoires », le rôle de l'historien consiste à élaborer et à transmettre des connaissances rigoureuses sur le passé. Celles-ci résultent d'une analyse critique des sources disponibles et répondent à des questions qui ont pour objectif de mieux comprendre les phénomènes historiques tel que le passé colonial et son cortège de victimes et non de les instrumentaliser et les juger.

Pour nous, l'historien doit s'efforcer de mettre à la disposition de tous les connaissances sur ces sujets complexes (traités souvent avec passion et arrières pensées). Il doit également soulever les questionnements susceptibles de favoriser une meilleure connaissance du passé (colonisation, immigration, esclavagisme, protectorat...) de manière à nourrir l'esprit critique des citoyens des deux rives.

⁽¹⁾ Institut social de Lille, 59 000, Lille, France.

⁽²⁾ URMIS Paris-Diderot-Paris VII, 75 000, Paris, France.

Nous avons choisi de braquer les lumières sur les pages occultées de l'histoire tunisienne pendant la présence française (1881-1956) (les exclus de l'histoire française), lui rendre la dignité historique et l'aider à cicatriser ses blessures mémorielles.

L'histoire du protectorat en France et la période coloniale en Tunisie sont peu connues du grand public. Il est vrai que les manuels scolaires n'abordent que très sommairement cette histoire, et même la campagne de Tunisie, évènement fort important (1942-1943), est totalement oubliée de plusieurs éditeurs scolaires. Reconnaissons qu'en France on a coutume de considérer que la colonisation de l'Algérie est digne d'intérêt et objet d'histoire plus que les autres temps coloniaux. Et il suffit d'observer le nombre de travaux universitaires, d'expositions, de colloques et d'ouvrages qui y consacrent pour se rendre compte qu'elle demeure la référence absolue.

Pour la Tunisie, l'image d'une colonisation paisible et « positive » s'est installée dans la conscience collective, produite et transmise de génération en génération par la littérature, le cinéma et les voyageurs, et justifiée par des relations anciennes et les « bons » rapports entre les deux pays¹. Ainsi est expliquée cette histoire commune par beaucoup, y compris même par des « spécialistes » de l'histoire coloniale.

L'objectif de cet article est d'évoquer ces mariages/divorces entre Marianne et « sa colonie », les « noces » entre la chéchia et le bonnet phrygien, phénomènes encore porteurs d'incompréhension et de rejet réciproque.

En quoi est républicain le fait de coloniser d'autres territoires ? Quelle est le fondement de la présence française en Tunisie ? Pourquoi les gouvernements français de l'époque ont choisi le protectorat comme moyen de domination coloniale dans la Régence de Tunis ?

A travers cet article, guidé par une interrogation sur les relations franco-tunisiennes et le statut du protectorat, nous proposons des pistes de réflexion à la recherche de l'histoire du droit.

Pour mieux comprendre cette argumentation, un retour à l'histoire constitutionnelle de ce pays nous a semblé fort nécessaire.

¹ Le 12 mai 1774, Louis XVI notifiait au bey de Tunis son avènement au trône de France. Et dès le 3 juin la même année M. de Saizieu, consul de France à Tunis, s'empressait de faire renouveler le traité de paix et de commerce conclu en septembre 1770 entre Louis XV et le bey Ali. Il convenait de maintenir entre la Régence et « l'empereur de France » cette politique de « bonne voisinage » et de « bon correspondance » aux « maximes » en vigueur depuis plus d'un siècle, in Saidi, H. (2003), *Rapports colons-colonisés en Tunisie (1880-1919). L'exemple de Dar El-bey (Enfidha)*, Sousse, éd. Farjallah, p. 59.

Le pacte fondamental 1857 (*Ahd El Amen* ou le Pacte de sécurité)

Une constitution antérieure à l'existence de l'Etat tunisien

Le territoire de la Tunisie actuelle connaît sa première forme d'organisation politique avec la constitution de Carthage, régime politique de la cité punique dont le texte est longuement évoqué par Aristote dans son célèbre ouvrage *La politique* (II, XI, 1-16). Ce dernier la décrit comme un modèle de constitution « mixte », équilibrée et présentant les meilleures caractéristiques de différents de régimes politiques : on y trouve des éléments des systèmes monarchiques (rois), aristocratiques (Sénat) et démocratiques (Assemblée du peuple). Aristote écrit à ce sujet: « Carthage pourrait encore jouir d'une bonne constitution, plus complète que celle des autres Etats sur bien des points... Les trois gouvernements de Crète, de Sparte et de Carthage ont de grands rapports entre eux, et ils sont très supérieurs à tous les gouvernements connus. Les Carthaginois en particulier ont des institutions excellentes, et ce qui prouve bien toute la sagesse de leur constitution, c'est que, malgré la part du pouvoir qu'elle accorde au peuple, on n'a jamais à Carthage de changement de gouvernement, et qu'elle n'a eu, chose remarquable, ni émeute, ni tyran... Carthage est plus prudente (que Sparte) et ne demande pas ses rois à une famille unique..., elle s'en remet à l'élection et non à l'âge pour amener le mérite au pouvoir » (*La Politique*, (II, XI, p. 8).

Les Tanzimat (Turquie) et le pacte fondamental (Tunisie)

Le 3 novembre 1839, le sultan Abdulmajid 1^{er} inaugure son règne en faisant publier une célèbre charte, le Hatti Cherif de Gulhané, (charte impériale) connue sous le terme *Tanzimat* qui signifie « réformes » et qui désigne la période de rénovation de l'empire ottoman inaugurée par celle-ci. Elle proclame une juste répartition des impôts, l'institution du service militaire avec la réorganisation de l'armée, l'égalité devant la loi de tous, les sujets de l'empire ottoman quelle que soit leur religion et leur nationalité, le droit à la justice pour tous.

Cette charte contredit la loi coranique, qui fait des non musulmans des protégés ou citoyens de seconde zone astreints à de lourdes taxes. Par ce geste audacieux, le sultan veut rénover l'empire menacé d'éclatement.

Le pacte fondamental qu'a connu la Tunisie en 1857 est fortement inspiré par ces chartes (1839-1865). Il a été promulgué par le décret beylical du 10 septembre 1857, proclamant l'égalité devant la loi, la liberté du culte, la garantie de la liberté du commerce.

Le pacte fondamental définit les droits fondamentaux des Tunisiens, abolit le statut de *dhimmi* (protégé) des Juifs qui deviennent des citoyens à part entière. Il autorise le droit de propriété aux résidents européens. Ce pacte préfigure le projet de constitution. Pour que les citoyens soient égaux devant la loi, il faut d'une part une charte constitutionnelle fondée sur la séparation des pouvoirs qui le garantit explicitement, et d'autre part que la loi soit l'expression de la volonté générale. Ainsi seulement, elle pourra offrir les garanties contre tous les abus du pouvoir : atteinte à la propriété, à toute forme de liberté individuelle, politique, religieuse... Elle permet aux citoyens de contrôler le pouvoir exécutif via le Conseil des Grands élus et d'éviter les décisions relevant du bon vouloir du souverain. Le discours sur « la volonté générale » exige du Tunisien qu'il se débarrasse de ses intérêts économiques et sociaux catégoriels, qu'il fasse abstraction de ses intérêts de classe quand il s'occupe de la chose publique. Il doit être une personne capable d'exprimer la volonté générale, considérée selon le postulat rousseauiste comme la voix de la raison. Il doit donc se faire neutre, intemporel. C'est pourquoi, pour ne pas risquer que la volonté générale soit étouffée par des intérêts catégoriels, on interposera un filtre entre le peuple et la loi. De telles institutions s'inspirent de la Révolution française et de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789 qui dit que « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit » (article 1). Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression (article 2). Pour garantir ces droits-là, il faut un ensemble de règles, une sorte de constitution rédigée par les représentants légaux du peuple afin de mettre la Régence sur la route de la modernité et du développement.

La constitution de 1861

A l'origine d'un mouvement réformateur, le premier ministre, le général Khair-Eddine (1823-1890), va doter la Régence de Tunis d'un corpus de lois comme en France. Cet homme d'Etat avait voulu moderniser le pays en le dotant d'une constitution. Sa pensée se révèle dans l'ouvrage qu'il a publié en 1867 sous le titre « Le plus sûr moyen pour connaître l'état des nations », « Akwam el massalik fi maarifati ahwal al mamalik » plus connu sous la traduction « Des réformes nécessaires aux Etats musulmans ». On y décèle un choix politique en faveur d'une évolution rationnelle et modérée qui s'inspire de l'exemple français sans renier les valeurs fondamentales de l'Islam. Khair-Eddine avait comme idéal les principes de la Révolution française. Représentant en Tunisie du courant de pensée réformateur, il se montra très tôt partisan

de réformes audacieuses et de la modernisation de l'État. Il collabora à la rédaction du pacte fondamental de 1857 ainsi qu'à l'élaboration de la constitution de 1861 et fit promouvoir la réforme judiciaire en créant un tribunal mixte compétent pour régler les litiges entre Tunisiens et Européens. Il cherchait, disait-il, « à réveiller le patriotisme des oulama et des hommes d'Etat musulmans et les engager à s'entraider dans le choix intelligent des moyens les plus efficaces pour améliorer l'état de la nation islamique, accroître et développer les éléments de sa civilisation, élargir le cercle des sciences et des connaissances, augmenter la richesse publique par le développement de l'agriculture, du commerce et de l'industrie afin d'établir avant tout comme base principale, un bon système de gouvernement... ».

La constitution de 1861 entre en vigueur le 23 avril 1861, elle établit un partage du pouvoir entre le bey et ses ministres et accorde de plus larges prérogatives à un Grand Conseil formé de soixante conseillers, gardiens de la Constitution. Il pouvait déposer le bey en cas d'actes anticonstitutionnels. Le pouvoir législatif est partagé entre le bey et une assemblée investie d'une autorité souveraine. La justice est certes rendue au nom du bey, mais le pouvoir judiciaire devient indépendant selon la conception d'Ibn Khaldoun² : « Al adel assas al omrane », qui se traduit par « la justice est le fondement de toute civilisation ». Le consul de France Charles de Beauval, qui avait pris part aux discussions et à la rédaction, a encouragé le bey Sadok à aller voir Napoléon III à Alger pour lui montrer cette constitution³.

Cette constitution qui est une véritable charte des Droits de l'Homme, faisait de la Tunisie une sorte de monarchie constitutionnelle dressée contre l'absolutisme. La constitution tunisienne, comme le pacte fondamental qui l'avait précédé, est du genre des constitutions octroyées. C'est le monarque au pouvoir absolu qui l'octroi à ses sujets, sans prendre la peine de les consulter et sans même qu'ils participent directement ou indirectement à son élaboration. Cela se passe, le plus souvent, sous la pression des puissances étrangères et l'influence de sa

² D'après l'historien Doumerc Bernard de l'Université de Toulouse le Mirail, la pensée et les écrits d'Ibn Khaldoun, homme de cour et homme de lettres du XIV^e siècle, ont été découverts par l'Occident au XIX^e siècle, même si les philosophes des Lumières s'y étaient déjà intéressés. Dans le contexte de la colonisation, on a fait de son *Kitab al'Ibar* (le Livre des Exemples), un précieux manuel permettant de mieux comprendre le Maghreb et ses tribus. Il a ainsi été traduit en français par le Baron de Slane, entre 1862 et 1868, à la demande du ministère de la Guerre. En 2006, à l'occasion du six-centième anniversaire de sa mort, une nouvelle édition, proposée par Cheddadi A., est l'occasion de le redécouvrir dans toute sa complexité.

³ « Manière de voir », in *le Monde diplomatique* n° 168, 2005.

cour. N'empêche que cette constitution est un progrès considérable même si elle demeure imparfaite aux yeux de beaucoup de spécialistes.

La conséquence de la mise en pratique de cette constitution ?

C'est moins de pouvoir pour le bey et plus pour les *mamelouks*, devenus de plus en plus arrogants vis-à-vis d'un peuple accablé par la hausse des impôts et la propagation de l'injustice. Cette situation entraînera quelques années plus tard la révolte populaire de 1864 dirigée par Ali ben Ghdahom, qui donnera au bey le prétexte tant attendu pour la suspendre, reprendre son pouvoir absolu et engager la répression dans toute la Régence.

Ce qu'on peut remarquer aussi au sujet de cette constitution, c'est le principe de la territorialité : elle attache des droits au sol (le sol tunisien) et non à la personne. On peut donc parler de *citoyenneté non nationalitaire*.

- Cette constitution est orientée dans le sens d'une citoyenneté individuelle purement formelle passive. On ne parle pas des droits politiques, de la gestion publique, des droits inaliénables de l'homme mais d'assurer le Tunisien contre les abus du pouvoir beylical. On remarque donc l'absence des préoccupations politiques.

- Une citoyenneté de garantie : des biens, de la sécurité de la vie, et de la propriété.

- Cette absence de droits politiques n'a pas permis le passage d'un droit formel à un droit réel.

- L'absence de relayeurs, une élite pour propager et faire connaître un civisme constitutionnel et beylical au moment où la régence en avait le plus besoin. Mais le 29 avril 1864, le consul de France à Tunis Charles de Beauval, accompagné d'une délégation militaire avec à sa tête le maréchal Bidounalma, demanda officiellement au bey au nom de l'Empereur de France de suspendre la constitution : « je suis venu vous demander au nom de l'empereur de suspendre la constitution parce qu'elle a porté préjudice à votre pays et à vous-même... » Lui dit-il. Et ce dernier de lui répondre : « ainsi la puissance qui nous l'a imposée, nous impose aujourd'hui de la suspendre » (cité par l'historien Belgacem Bernard.)

La France va profiter de la crise institutionnelle et de la mise sous tutelle internationale du budget de la Régence pour mettre en place un régime de protectorat en 1881.

La promotion du « modèle français » dans une formule juridique inédite : le protectorat

A la fin du XIX^{ème} siècle, les républicains français accordent leurs faveurs à une formule juridique réputée constituer une alternative à la colonisation classique, le protectorat. La Régence de Tunis constitue, de ce point de vue, un terrain d'expérimentation privilégié destiné à servir de modèle.

Le juriste Lekéal F, de l'Université de Lille II, a expliqué qu'au XIX^{ème} siècle le protectorat tend de plus en plus à devenir un moyen d'extension de l'influence politique et économique pour les Etats colonisateurs sous la forme d'une sauvegarde compliquée de tutelle qu'ils exercent sur des pays « moins civilisés ». On retire ainsi de ces derniers pays les avantages équivalents à ceux que l'on attend habituellement des colonies, tout en évitant les charges et les responsabilités qu'entraîne l'annexion pure et simple. On poursuit, en même temps, un but bien en harmonie avec la mission qui incombe aux puissances civilisées et fortes, c'est-à-dire l'assimilation des populations « barbares », leur initiation au progrès d'ordre moral et matériel, l'amélioration de leur sort à tous les points de vue, sans dépossession de leurs droits, sans violence faite à leurs mœurs respectables. Il se poursuit entre le protecteur et le protégé un échange d'avantages qui constitue l'objet même du contrat synallagmatique servant de base au protectorat. La formule du protectorat, formule juridique aux contours imprécis, emporte les adhésions des gouvernements successifs. Pour les artisans d'un régime protectoral en Tunisie, cette forme de relation entre Etats est la plus conforme à l'idéal républicain qui prétend faire accéder généreusement les populations des pays protégés aux progrès de la civilisation. Le protectorat apparaît comme la meilleure garantie de la défense des intérêts économiques français. La Régence est ainsi regardée comme un véritable laboratoire auquel est suspendu l'avenir de ce type de domination mis en place avec la plus grande attention. La Tunisie constitue en effet un terrain d'expérience, confié aux mains d'un ancien préfet du Nord, Paul Cambon, susceptible de constituer un modèle éventuellement transposable à d'autres situations coloniales.

On remarque que les hommes politiques français de l'époque étaient réticents après le congrès de Berlin (1878) au moment où se joue le partage du monde. Ce congrès est prévu pour régler la « question d'Orient » posée pour le dépeçage de l'Empire ottoman. Bien que la France n'ait été concernée, elle est conviée et reçoit lors de ce congrès l'autorisation officieuse de s'occuper de la Tunisie, tandis que

l'Angleterre peut officiellement jeter son dévolu sur Chypre, et l'Autriche-Hongrie sur la Bosnie-Herzégovine. La France, qui commence à se relever de la défaite de 1870 et de la perte territoriale de l'Alsace et la Lorraine, est tenue de prendre position. La Régence constitue, à cet égard, pour la jeune III^{ème} République, une expérience fondatrice. La France y installe, en 1881, un protectorat. Ses promoteurs, qu'ils soient président du Conseil ou ministre résident représentant la France à Tunis, sont animés par l'idée qu'ils sont les inventeurs d'une formule politique et juridique inédite.

D'une manière générale, on constate que le protectorat comporte la reconnaissance partielle d'une singularité qui empêche de la confondre avec la métropole. Dans le régime du protectorat appliqué à la Tunisie, la fiction d'un Etat subsiste. S'appliquant généralement aux pays qui constituaient des unités politiques ayant eu des relations internationales, le protectorat tient compte de ce passé et respecte l'unité politique.

A la différence de la colonisation britannique qui s'appuie essentiellement sur une pénétration commerciale et économique (la Compagnie des Indes Orientales en est le meilleur exemple), et sur ses réseaux commerciaux, le modèle colonial français s'appuie sur la puissance, l'universalité et la prétendue justesse de ces valeurs, telles que l'égalité et la citoyenneté. Les pères de la III^{ème} République, la Laïque, sont convaincus de l'idée que les gens aspirent à devenir citoyens français, une sorte de récompense pour eux. Cette conception va rendre difficile le processus de décolonisation puisqu'elle n'est nullement envisagée.

Mus par les idées des Lumières et le prestige de la Révolution de 1789, les Français qui abolissent en 1848 l'esclavage, prétendaient accomplir une mission civilisatrice. Leur résister était considéré comme une preuve de sauvagerie. Au nom de la civilisation et des valeurs de 1789, la violence devient légitime et les « indigènes »⁴ opposés à cette présence sont traités comme « délinquants et barbares ». Répandre la science et la liberté, telle est la mission des civilisés : « Partout doivent reculer les antiques puissances de l'ignorance, de la superstition, de la

⁴ Le statut d'indigènes est antérieur à la III^{ème} République, puisqu'il entre officiellement dans le droit français en février 1862 au sujet de l'Algérie, jugeant les populations locales comme différentes des « Français de France ». Donc des « nationaux » sans « citoyenneté » ; en d'autres termes des « sujets français ». Mais par les réformes de 1865, ceux-ci pouvaient accéder à la citoyenneté française, ce qui fut généralisé pour les Juifs en 1870 par le décret Crémieux. Autant de situations juridiques que la III^{ème} République va modifier jusqu'à en effacer tout souvenir, avec les réformes ségrégationnistes de 1889. Voir le Code de l'indigénat.

peur, de l'oppression de l'homme par l'homme. Ainsi l'action colonisatrice est-elle fondamentalement définie comme une œuvre d'émancipation : par elle, et à travers elle, se poursuit la lutte, entreprise depuis plus d'un siècle au nom des Lumières, contre l'injustice, l'esclavage et la soumission aux ténèbres »⁵.

L'expédition d'Alger modifie les buts assignés à la Régence de Tunis dans la stratégie diplomatique française. L'occupation française fait de la Tunisie un voisin immédiat qui doit garantir le front de l'est de la « nouvelle province française ». Sous Charles X, la France met en demeure la Régence d'observer une stricte neutralité. Avec Louis Philippe, la diplomatie française cherche à mettre sous tutelle la Régence en la séparant de l'Umma (Nation musulmane).

Dès 1830, le traité du Bardo avec Hussein Pacha affirme son droit d'ingérence pour des raisons civilisatrices. La Tunisie renonce à la piraterie, à l'esclavage des chrétiens, abolit le tribut à la Porte, les monopoles commerciaux, accorde l'exclusivité de la pêche de corail à la France et prévoit une concession perpétuelle pour une basilique à Saint Louis sur la colline de Carthage.

Elle va appliquer cette philosophie en Tunisie qui sera occupée en 1881 suite au traité de bardo signé le 12 mai 1881. C'est un projet en dix articles, prévoyant l'occupation d'un certain nombre de points stratégiques dans la régence. En cas du refus du bey, une démonstration navale dans les eaux tunisiennes, appuyée par l'intervention d'une force militaire sur la frontière, devait mener le bey à composer et à céder. Les prétextes pour une intervention militaire ne manquaient pas. En effet, le gouvernement français pouvait ouvrir le dossier des Khroumirs⁶ Le bey est incapable d'inquiéter ces montagnards et les indemnités promises aux familles des rescapés restèrent sans suite. Franchir les frontières pour châtier les Khroumirs constitue un prétexte crédible pour entrer dans le pays.

Pourquoi un régime de protectorat en Tunisie ?

Le régime du protectorat est le système de colonisation le mieux adapté à la III^{ème} République. Dans un régime parlementaire où le pouvoir législatif peut à tout moment retirer sa confiance au gouvernement et provoquer une crise ministérielle, le protectorat, en soustrayant la

⁵ Discours de Jules Ferry à la Chambre le 28 juillet 1885.

⁶ (Montagnards berbérophones du Nord et du Nord-Est) qui avaient, en 1878, pillé un navire français sur les côtes non loin de Tabarka, et qui avaient depuis lors, été la cause d'un bon nombre d'incidents frontaliers.

Régence au contrôle parlementaire, limite les effets d'une instabilité politique chronique. Il est assurément permis de se demander si le gouvernement de la République n'a pas, dans la perspective d'une politique d'expansion coloniale, favorisé un système de colonisation qui lui permet de s'abriter derrière la souveraineté fictive, laissée pour la circonstance au bey local, et d'échapper ainsi à la censure parlementaire. Le système du protectorat permet en effet au gouvernement de procéder à l'organisation d'un territoire colonisé sans être paralysé par le contrôle tatillon des Chambres. De plus, la situation démographique de la France, caractérisée par un faible accroissement naturel, cadrait mieux avec le régime du protectorat qui ne nécessitait pas une colonisation de peuplement.

Le terme de protectorat est bien choisi, il implique l'idée de réciprocité d'obligations. Il faut l'envisager contre la perte des droits du protecteur en cas de manquement. Au cas où le pays signataire du protectorat n'est pas dans le strict droit des colonies, il l'est cependant en plusieurs sens (différents) puisque le pouvoir y est partagé. A notre avis, un pays protégé, comme le fut la Tunisie, n'est qu'un « pseudo- » ou un État faible « mi-souverain » qui ne détient le pouvoir exécutif et législatif qu'en principe, en fiction. Et même s'il a ces pouvoirs, il ne les a pas seul. Si les décrets tunisiens sont pris au nom du bey, ils sont élaborés, proposés et contrôlés par le pouvoir français en place. Il y a donc association et collaboration dans le protectorat entre les deux pouvoirs, le pouvoir indigène tunisien et le pouvoir français. Il y a toujours, dans ces cas, domination : une domination certes très peu sentie parfois, mais toujours déclarée.

En apparence donc, la Régence continuait à être dirigée par un prince souverain (le bey) mais le traité du protectorat restreignait considérablement son pouvoir.

Les textes établissant le protectorat français sur la régence étaient pour l'essentiel assez voisins de ceux qui devaient trente années plus tard instituer le protectorat français sur le Maroc. La plupart de juristes admettent en effet que formellement, la Tunisie n'a pas aliéné, en 1881, sa souveraineté interne. Le traité du Bardo, tout comme plus tard le traité de Fès pour le Maroc⁷, est un acte de droit international, passé entre deux États. Et si pour le Maroc les textes de 1912 ne prévoient pas le délai au

⁷ Le traité du 30 mars 1912 est signé par le sultan Moulay Hafid et M. Regnault, ministre de France à Tanger au nom du gouvernement de la République française et du gouvernement de Sa Majesté chérifienne.

terme duquel les droits protecteurs expireront ou se transformeront, le traité du Bardo est plus explicite.

Dans son article 2, il proclame en effet que : « S, A. le bey de Tunis consent à ce que l'autorité militaire française fasse occuper les points qu'elle jugera nécessaires pour le rétablissement de l'ordre et la sécurité de la frontière et du littoral ». Mais le même article précise ensuite que : « Cette occupation cessera lorsque les autorités militaires françaises et les Tunisiens auront reconnu d'un commun accord que l'administration locale est en état de garantir le maintien de l'ordre. ». Certes des limitations sévères sont imposées à la souveraineté tunisienne, mais même en ce qui concerne les rapports entre la Régence et les Etats étrangers, le bey n'abdique pas sa souveraineté internationale.

Par le décret du 9 juin 1881, complétant le Traité du Bardo, le bey s'est borné « à conférer au ministre résident de France à Tunis le rôle d'intermédiaire officiel et unique » dans les rapports avec les puissances amies. Il s'agit d'une simple délégation de pouvoirs, le bey n'a pas davantage renoncé à la faculté d'entretenir une armée même si celle-ci a un rôle symbolique.

La convention de la Marsa, conclue le 8 juin 1883, donne à la puissance protectrice le droit de promulguer les réformes. Il suffit de citer l'article premier qui disait : « Afin de faciliter au gouvernement français l'accomplissement de son protectorat, S, A le bey de Tunis s'engage à procéder aux réformes administratives, judiciaires et financières que le gouvernement français jugera utiles ». Cet article aurait pu servir de prétexte aux autorités françaises pour substituer à un régime de protectorat un régime d'administration directe. Cette deuxième convention contenait le mot « protectorat » et autorisait le gouvernement français à mettre son veto à tout acte émanant du bey susceptible de nuire à la bonne administration de la Régence.

Pour nombreux juristes, les conventions de 1881 et 1883 étaient, du point de vue juridique, des formules assez souples pour pouvoir fonder ultérieurement un régime d'autonomie interne.

Des liens très historiques

Les relations tuniso-françaises sont très anciennes, elles datent de 1577 sous Henri III qui voulait à cette date établir dans la régence afin d'« y tenir un ordre politique et de justice un consul pour la nation française ». Ainsi est appelé le petit groupe de commerçants qui avait l'avantage de loger au consulat même appelé dès lors le *fondouk des*

Français, la France devient aussi non seulement protectrice des intérêts des français mais aussi des européens de la Régence.

En 1665, un traité qui précise que le « le consul de France résidant dans la ville de Tunis sera honoré et respecté et aura la prédominance sur tous les autres consuls ». En contrepartie la France reconnaissait deux principes : la Tunisie était indépendante à l'égard de l'empire ottoman et elle n'avait pas de comptes à rendre au dey d'Alger.

Hussein ben Ali a eu souvent recours aux bons services d'un certain captif français au nom de Reynaud et les relations entre la France et la Tunisie s'en ressentent avantageusement. C'est ainsi que le bey en question comble d'honneurs le vicomte d'Andrezel, envoyé gracieux de Louis XV en 1728, et signe avec la France un nouveau traité d'amitié. Le bey Hamouda, accomplissant une tournée à l'intérieur du pays, prend dans son escorte et sous sa protection la savant voyageur Desfontaines, le deuxième français qui, après Peyssonnel, avait été autorisé à parcourir la Régence. Quelques années plus tôt, en 1776, le prince de Listenac est venu, à la tête d'une escadre, rendre visite à Ali bey. Il est salué par une salve de vingt-neuf coups de canon, rendus coup sur coup. La France peut signer dès lors avec la régence tous les traités particuliers utiles aux deux pays sans y référer au Grand sultan.

En 1846, Paris accueille la première ambassade tunisienne venue en France. La prestigieuse délégation comprend Ahmed Ibn-Abi Dhiyf, secrétaire du bey et Kaireddine. Durant la visite, Ibn Abi-Dhiyf est l'objet des égards de Guizot qui demande à l'interprète Desgranges de fournir à son hôte toutes les explications qu'il souhaite pour écrire le récit du voyage beylical. Dès cette époque naît et se développe l'idée d'une sorte de protectorat, et les responsables tunisiens s'habituent peu à peu à considérer l'influence de la France prédominante comme quelque chose de normale voire nécessaire.

Le traité signé le 12 mai 1881 au palais du Bardo entre les deux pays, comporte la reconnaissance partielle d'une particularité qui empêche de confondre la Tunisie avec la Métropole. Il y a en effet des degrés de dépendance et le protectorat connaît une dépendance atténuée.

Forme tempérée de la colonisation, le protectorat n'est pas la plus répandue.

Dans ce régime de protectorat pratiqué par la France, la fiction d'un Etat subsiste. S'appliquant généralement aux pays qui constituaient des unités politiques ayant eu des relations internationales, le protectorat tient compte de ce passé et cherche même à le renforcer. Le régime protectoral instauré en Tunisie est un véritable désaveu de la constitution tunisienne.

Tous les droits de l'homme, les droits du citoyen élaborés par cette constitution y sont bafoués. Le Tunisien n'avait pas les droits du citoyen. Au lieu et place de l'égalité, le protectorat a instauré une société à double vitesse séparant la communauté tunisienne de la communauté française. Les lois appliquées aux Européens étaient généralement différentes des lois appliquées aux Tunisiens. Les deux communautés n'étaient pas soumises de façon égale au fisc. Les Tunisiens payaient plus d'impôts. Bien plus, cette inégalité existait aussi au niveau de l'affectation du budget. Environ 90% du budget provenait de ce qu'on appelait la population indigène. L'essentiel des dépenses était consacré au paiement des fonctionnaires coloniaux et à la construction d'une infrastructure nécessaire correspondant aux besoins de la colonisation. La discrimination existait aussi dans la fonction publique, l'exemple le plus frappant est celui de Salah Ben Salah⁸. Le système colonial en Tunisie a aussi violé le principe du droit à la propriété garanti par la constitution de 1861. Ainsi une bonne partie des terres collectives (les terres des tribus) a été confisquée au profit du domaine colonial. De même une partie des terres *Habous* consacrée aux œuvres religieuses et à l'utilité publique a été confisquée au profit de la colonisation. L'inégalité, la discrimination sont des verrous sociaux. Sans leur éclatement, tout progrès vers la démocratie est exclu, et toute application de la constitution tunisienne dans ce contexte est impensable.

Ainsi dès le début de l'installation française en Tunisie, une liaison et des rapports incestueux et paradoxaux entre la constitution locale et le pouvoir protectoral vont voir le jour. L'absence de la première dévoile le manque de volonté de la République pour éclairer et émanciper ces populations autochtones et pointe l'incompatibilité des deux systèmes. Pour les Tunisiens la question de l'application de la constitution tunisienne est indissociable de celle de leur exclusion dans la gestion de leur pays. Tout progrès de la première signifie le recul de la deuxième. Mais au lieu de maintenir la constitution tunisienne dans le pays, le système colonial en Tunisie a instauré une inégalité légale, ce qui montre ces limites démocratiques et son incapacité à répondre aux attentes de la population.

La contradiction entre cette constitution locale et ce régime colonial est porteuse de nouveaux rapports conflictuels entre la régence et le protectorat et les hommes politiques tunisiens ont réussi à rendre cette

⁸ Pendant une longue période, les Tunisiens titulaires de diplômes d'ingénieur obtenus en France ne trouvaient pas de postes à leur retour à tel point qu'en 1928, un ingénieur ayant fait l'école des mines de Paris, Salah Ben Salah, originaire de Moknine (170 kms environ au sud de Tunis), dût immigrer en France pour trouver du travail.

question transparente. Il n'est pas donc étonnant de voir que le premier parti politique tunisien a pris le non de parti *Destour* (parti constitutionnel). L'appellation constitution (Destour) est tout un programme⁹.

L'inégalité n'est pas seulement politique¹⁰ et économique, elle s'étend au statut des personnes, à leurs droits civils. Le régime colonial en Tunisie applique deux lois, deux droits. Les Tunisiens s'y voient appliquer un statut notablement inférieur à celui des Français de Tunisie et sont soumis à un régime administratif plus rigoureux. Ils ne peuvent pas se prévaloir des libertés reconnues par la loi française. C'est le cas du droit syndical, pourtant reconnu en France depuis 1884 mais toléré en Tunisie qu'après la Seconde Guerre mondiale. Ce qui est licite en France est en Tunisie tenu pour un délit justiciable des tribunaux, poursuivi et sanctionné sévèrement par des amendes et/ou d'emprisonnement.

De plus quelques-uns des principes, que la France tient depuis le XVIII^{ème} siècle des Lumières pour élément constitutif de son identité et de sa construction, ne sont pas respectés comme par exemple celui de la séparation des pouvoirs chère à Montesquieu.

De même en ce qui concerne le travail, si la France a aboli le régime de la corvée, elle le maintient sous le nom de travail forcé. Rémunérations et salaires sont en Tunisie bien inférieurs à leur niveau dans la métropole. Les Tunisiens n'ont pas, par le libre jeu des facteurs économiques, qu'une part réduite du profit tiré de la mise en valeur de leurs propres ressources naturelles.

Comme on l'a démontré, la colonisation française fut un acte de puissance, un acte d'exploitation et de domination. Elle a mis en relation deux peuples que tout sépare. Différents contacts sont mis en place,

⁹ Ces revendications sont résumées dans un éditorial célèbre du journal *Le Tunisien* sous le titre « Notre programme », le 7 février 1907, et s'inspirant nettement des principes révolutionnaires de 1789. Un autre texte-clé de l'histoire du mouvement national, *la Tunisie martyre*, paru à Paris en 1920, est également significatif. C'est un ouvrage en langue française attribué à Abdelaziz Thaâlbi. Or ce dernier ne pratiquait pas le Français. Le véritable auteur, le principal en tous cas, est un jeune avocat nommé Ahmed Assakka qui vivait à Paris. L'ouvrage a été rédigé à partir de rapports provenant de Tunisie. Sa mouture finale s'inspire, là aussi, des idées révolutionnaires de 1789. Il fustige les abus commis par la France en Tunisie tout en louant le pays des libertés et de l'égalité. Il revendique aussi une constitution pour la Tunisie. Cité par Mahjoubi, A., in « Les idées de la révolution française et le mouvement national tunisien », conférence donnée en juin 1989 à l'UTIT – Paris, lors du bicentenaire de la révolution de 1789.

¹⁰ Parler d'inégalité politique est en vérité un euphémisme puisqu'elle implique qu'il y ait deux partenaires alors qu'on ne reconnaît pas à la Tunisie l'existence politique, qu'elle est considérée comme un simple laboratoire d'action et de décision politique, n'ayant donc aucune part aux décisions la concernant qui sont prises en dehors d'elle et en son nom.

contact de la métropole avec une population tribale où un droit national entre souvent en opposition avec un droit local fondé sur les coutumes et la religion, une loi écrite contre-culture orale, liberté contre autorité, invention contre tradition. Autant de faits qui sont la cause de heurts dans les relations qui s'établissent entre Français et Tunisiens dans la régence depuis 1881.

La suspension de la constitution par les autorités françaises, puis l'instauration du protectorat et la réduction de la souveraineté tunisienne, ne semble pas affecter le caractère intangible de la constitution selon les spécialistes du droit constitutionnel. La constitution demeure vivante et valable même après sa suspension unilatérale. C'est en tout cas le résultat de la consultation juridique donnée le 11 juillet 1921 par deux professeurs de droit à la faculté de Paris à des représentants du parti constitutionnel¹¹.

L'épopée coloniale en Tunisie au nom des valeurs universalistes et des Droits de l'Homme va permettre à la France de diffuser ces principes et vouloir au nom du devoir des races supérieures de civiliser les races inférieures, de conquérir des nouveaux territoires. Et à chaque mouvement de colonisation, on trouve cette quête d'un destin universel capable de promouvoir le modèle français par définition unique, universel et supérieur. C'est parce que la France postule l'égalité des hommes qu'elle a, plus que l'autre, le droit de coloniser le monde.

Comme on peut le constater, à l'inégalité économique s'ajoute une inégalité culturelle et juridique. C'est la France qui apporte ses valeurs en Tunisie, inculque ses idées et impose ses lois, propage sa culture avec son système d'enseignement. La réciproque n'existe pas, car la France n'emprunte guère aux autres civilisations. La politique coloniale fut donc en contradiction totale avec les principes de la jeune constitution tunisienne. Les hommes politiques tunisiens vont brandir, dans leur lutte contre la présence étrangère en Tunisie et la France coloniale, les valeurs de la France révolutionnaire et sa constitution de 1791.

Paradoxalement, ce sont les héritiers de la III^{ème} République, défenseurs acharnés de l'Etat de droit, qui vont empêcher la mise en vigueur de la constitution tunisienne, désavouant ainsi la dimension universelle des principes de 1789. C'est aussi au nom de cette universalité mutilée que le régime du protectorat va être combattu par les sujets tunisiens.

¹¹ Cité par Belgacem, B. (2005), in *L'immigration et les discriminations en débats*, ouvrage collectif sous la direction de Saidi, H., Lille, éd. La Voix du Nord, p. 88.

Pendant la période du protectorat, la France occupante a toujours affirmé que son droit est laïc alors que celui de la Régence découle de la religion, il en est même originaire. Le principe de la séparation des pouvoirs fortement établi par les protecteurs est ignoré chez les protégés. Les textes tunisiens sont jugés imprécis et de tradition orale, ils laissent aux juges la plus grande liberté d'appréciation.

Pour les Français, les préoccupations des Tunisiens ne dépassent point la famille, les cousins, les pâturages, les bêtes et le village. Le sentiment qui domine est la vengeance dans un cycle qui rend le Tunisien esclave de son honneur et de sa quête permanente à la vengeance.

Si le Français se juge libre, responsable de ses actes, le Tunisien au contraire n'admet pas en cas de faute qu'il est coupable, c'est « la volonté de Dieu » disait-il à chaque fois. Souvent la faute n'entraîne pas sanction dans la mesure où elle était voulue par Dieu, la notion de mektoub, c'était écrit.

La France protectrice prétend depuis la mise en place du régime de protectorat en 1881, imposer son esprit juridique au travers des magistrats français (avocats, tribunaux, lois...). Une volonté qui ne laisse pas de place ni aux lois ni à la constitution tunisiennes. Voilà ce qui fait la spécificité du fait colonial en Tunisie, sur quelles bases se sont établies, puis consolidées et organisées, en un système cohérent et durable, les relations franco-tunisiennes dans le système protectoral¹².

La France a supprimé la constitution et le droit tunisiens pour les remplacer par une juridiction française. Elle a maintenu dans l'ancienne Régence de Tunis la fiction de la souveraineté beylicale, ce qui dispense son budget de la charge d'importantes infrastructures publiques. Dans le même temps, les autorités françaises se réservent le pouvoir de décisions dans les domaines stratégiques. La Régence de Tunis, un protectorat français qui apparaît sur le plan géographique, comme un espace de prolongement territorial de l'Algérie voisine au statut juridique totalement différent.

Voir ne pouvait que nous enorgueillir cet enrichissement réel des chantiers de l'histoire du droit colonial qui se met en place. Mais il ne saurait nous faire oublier tout ce qu'il reste encore à réaliser. Les nouvelles générations d'historiens et de chercheurs de tous bords doivent s'y atteler en tenant compte des impératifs de dialogue avec les autres sciences sociales, d'utilisation de nouvelles sources, mais également d'ouverture vers les périodes les plus contemporaines. Ils doivent

¹² Voir notre ouvrage intitulé *Rapport colons-colonisés en Tunisie 1880-1919. L'exemple de Dar Elbey (Enfidha)*, 2003, Sousse, éd. Farjallah.

travailler la main dans la main avec des chercheurs de l'autre rive de la Méditerranée pour réécrire cette histoire coloniale commune tout en établissant un réel comparatisme avec les autres modèles européens voire mondiaux.

Sources

Archives diplomatiques centre de la Courneuve 3, rue Suzanne Masson 93120, la Courneuve.

Les archives diplomatiques françaises, documents conservés aux Archives diplomatique, séries Tunis, nous ont été très utiles pour enrichir nos recherches. Elles sont réparties en trois rubriques : correspondance politique, correspondance commerciale et documents et mémoires.

La correspondance politique fut pour nous la rubrique comportant les documents les plus intéressants ; nous avons pu consulter les volumes du n° 57 qui se rapportent à avril 1881 date de la pénétration des troupes françaises en Tunisie, au n° 92 datant de décembre 1886.

Cette documentation comporte :

Mémoires et documents-supplément Afrique à Tunisie, archives du Ministère des A E: correspondance politique 1871-1896 série C.P.C sous série Tunisie, correspondance politique et commerciale 1897-1918 série C.P.C sous série Tunisie, affaires diverses politiques 1815-1896 tome IV sous série C.P.C série Tunisie, volume de 6(1881) à 12 (1885).

Des rapports adressés au Quai d'Orsay par certains ambassadeurs français, notamment ceux accrédités à Londres, Rome et Berlin au sujet des attitudes des gouvernements Anglais, Italien et Allemand vis à vis du protectorat Français en Tunisie.

Archives diplomatiques : affaires diverses politiques MNESYS 74 ADP

Inventaire de la Série-Sous Série-Tunisie

3-1860 -1869

4-1870-1878

7-1881

8-1882

MNESYS 205 CP COM Tunisie

2-Résidence générale, organisation, attributions du Résident Général-1885-1888/1889-1891

6-Protocole, colonie française et français en Tunisie, juin 1890.

Bibliographie

- Arnoulet, F. (1954), « La pénétration intellectuelle en Tunisie avant le protectorat », in *la revue africaine*, t. XCVIII, n° 438-439, 1^{ère} et 2^{ème} trim, Alger, Faculté des lettres.
- Chater, Kh. (1984), *La Régence de Tunis de 1815 à 1857*, Tunis.
- Chebbi, M. (2009), *L'image de l'occident chez les intellectuels tunisiens au XIX^e siècle*, Tunis, La maghrébine pour l'impression et la publication du livre.
- Cherif, M.-H. (1958), *Le fonctionnement du protectorat en Tunisie après Paul Cambon*, Paris, Sorbonne, DES d'Histoire.
- Demeersman, A. (1956), « Un grand témoin des premières idées modernistes en Tunisie », in *Revue Ibla*, 4^{ème} trim, p. 349-373.
- « La doctrine de Kheireddine en matière de politique intérieure », in *Revue ibla*, 1^{er} trimestre 1958, p. 13-29.
- Despagnet, F. (1898), *Essai sur les protectorats. Etude de droit international*, Paris, Sirey, librairie de la société générale du recueil.
- Dupuy, A. (1939), *La Tunisie, les colonies françaises*, Paris, collection publiée sous la direction de Georges Hardy.
- D'Octon, V. (1911), « La sueur du burnous », in *Guerre sociale*, n° 7 du 15 au 21 février.
- Ferry, J. (1882), *Les affaires de Tunisie*, Paris.
- Htezel, J. (1898), *Discours et opinions*, Paris, Colin.
- Ganiage, J. (1959), *Les origines du protectorat français en Tunisie 1861-1881*, Paris, PUF.
- Goldzeiguer, A.-R. (1977), *Le royaume arabe, la politique algérienne de Napoléon III 1861-1870*, Alger, SNED.
- Hadria, E.-C. (1976), *Du protectorat français à l'indépendance tunisienne, souvenir d'un témoin socialiste*, Nice, CMMC.
- Julien, Ch.-A. (1964), *Histoire de l'Afrique du Nord. Tunisie, Algérie, Maroc*, Paris, Payot.
- Une pensée anticolonialiste*, Paris, Sindbad.
- Kassab, A. (1976), *Histoire de la Tunisie- l'époque contemporaine*,
- Kherddine, (1972), *Des réformes nécessaires aux Etats musulmans*, Tunis, STD.
- Liauzu, C. (1970), « La presse ouvrière européenne en Tunisie-1881-1939 », in *Annuaire de l'Afrique du Nord*, p. 933-1005.
- Liauzu, C. (1974), « Situation coloniale et opinion public ; petits blancs et socialistes pendant trente ans de luttes électorales », in *Les cahiers de Tunisie*, n° 87-88, p. 42-58.
- Mahjoubi, A. (1982), *Les origines du mouvement national en Tunisie 1904-1934*, Université de Tunis.

- Memmi, A. (1973), *Portrait du colon, précédé du portrait du colonisateur*, Paris, Payot.
- Memmi, A. (1973), *L'homme dominé*, Paris, Payot.
- Mzali, M.-S. (1976), *Les beys de Tunis et le roi des Français*, Tunis, MTE.
- Mzali, M.-S., Pignon, J. (1971), *Khereddine, homme d'État*, Tunis, MTE.
- Sebag, P. (1951), *La Tunisie*, Paris, éditions sociales.
- Saidi, H. (2003), *Rapports colons-colonisés en Tunisie 1880-1919. L'exemple de Dar Elbey (Enfidha)*, Sousse, éd. Farjallah.
- Saidi, H. (2005), *L'immigration et les discriminations en débats*, (ouv. coll. sous la direction de Saidi, H.), Lille, la Voix du Nord.
- Smida, M. (1970), *Khéreddine, ministre réformateur, 1873-1877*, Tunis, MTE.
- Université de la Manouba, *Les relations tuniso-françaises au miroir des élites XIX- XX^{ème}*, Actes du colloque organisé le 2-3 décembre 1994. Textes réunis et préfacés par Douggui, N., publication de la faculté des Lettres, la Manouba 1997.

PROGRAMMES NATIONAUX DE RECHERCHE
POPULATION ET SOCIÉTÉ

PNR

31

**THÉÂTRE ET GUERRE
DE LIBERATION NATIONALE
SUIVI D'ENTRETIENS AVEC QUELQUES
HOMMES DE THÉÂTRE**

Coordonné par
Ahmed CHENIKI

Editions | DGRSDT
CRASC

Les futurs enseignants à l'épreuve du terrain

Zoubida RABAHI-SENOUCI⁽¹⁾
Nouria BENGHABRIT-REMAOUN⁽²⁾

Introduction

La part accordée au terrain dans le cursus de formation et la collaboration entre les différents acteurs constituent des changements patents, apportés par les réformes des systèmes éducatifs engagées à l'échelle internationale au cours des années 1990 (Altet, Paquay, Perrenoud, 2002, Wittorsky 2007; Cros, 2011)¹. La qualité des dispositifs d'alternance représente un enjeu majeur, les stages au plus près de la pratique représentent un moment clé de la formation initiale et les acteurs impliqués sont des «acteurs de première ligne». Pour former un enseignant professionnel, la plupart des pays ont mis en place une formation universitaire et les dispositifs d'alternance université /établissements scolaires sont devenus des leviers de la professionnalisation.

En Algérie, suite aux nombreuses critiques adressées à l'école, (Kennouche, 1979 ; Haddab, 1979 ; Benghabrit, 1999), la réforme²de 2003, puis la loi d'orientation de 2008 ont mis l'accent sur la nécessité d'améliorer la formation initiale. La professionnalisation des futurs

⁽¹⁾ Ecole Nationale Polytechnique (ENPO ex ENSET) Oran, Algérie.

⁽²⁾ Centre de Recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle, 31 000, Oran, Algérie.

¹ «La tendance à la professionnalisation tend à s'inscrire dans la volonté des pouvoirs publics, de donner une plus grande qualification aux enseignants, tout en revalorisant leur image sociale».

² Deux ouvrages élaborés par le MEN et le PARE (Programme d'Appui de l'UNESCO à la Réforme du système éducatif) font état des objectifs et des modalités de la Réforme :

« La refonte de la pédagogie en Algérie ». Alger, UNESCO /ONSP, 2005.

« Réforme de l'éducation et innovation pédagogique en Algérie ». Alger, UNESCO /ONSP, 2006.

enseignants représente un enjeu majeur; elle s'inscrit dans un dispositif d'alternance, entre l'université et l'établissement scolaire, qui accorde une place de plus en plus importante au terrain. Les stages contribuent à la construction et au développement des compétences professionnelles (Le Boterf, 2002) des futurs enseignants ainsi qu'à l'apprentissage du métier.

Aussi, avons-nous assisté à l'élévation du niveau de formation par l'universitarisation³ destinée aux enseignants du primaire et du moyen, formés jusqu'en 2003 dans les instituts de technologie de l'éducation (ITE). Cette formation initiale inscrite depuis longtemps⁴ dans l'alternance (ITE), Ecoles Normales Supérieures (ENS) et établissements scolaires, attribue aux stages l'apprentissage du métier. Mais le défi de la réforme réside dans la rupture avec l'ancien modèle et l'engagement dans une logique de professionnalisation.

Cet article⁵ vise l'apport d'un éclairage sur le dispositif actuel, afin d'en connaître les modalités organisationnelle et pédagogique et le rôle des différents acteurs engagés dans la formation des futurs enseignants. Pour cela, nous nous sommes appuyées sur une enquête par questionnaires et entretiens, menée auprès de 563 stagiaires, futurs-enseignants des Ecoles Normales Supérieures, de 471 enseignants tuteurs qui les accueillent dans leurs classes et d'enseignants des ENS.

Nous esquisserons d'abord le contexte de la formation initiale en référence aux modèles favorisant un nouveau paradigme de formation ; nous présenterons ensuite le cadre méthodologique adopté puis seront exposés les résultats préliminaires de cette recherche.

³ Les enseignants du secondaire, professeurs de l'enseignement secondaire général et technologique (PES, PEST) ont toujours été formés par l'université et les Ecoles Normales Supérieures (ENS (La première ENS, celle de Kouba Alger a été créée en 1965).

⁴ En Algérie, bien avant l'indépendance, les écoles normales d'instituteurs (Colonna, 1975).

⁵ Cet article présente une partie des résultats d'une recherche menée de 2011 à 2013, dans le cadre d'un Programme National de recherche (PNR Education Formation), intitulée « formation initiale des enseignants et tutorat ». Ce projet devait, à terme arriver à la mise en place d'un dispositif de formation de terrain professionnalisant. Contribuer à l'élaboration d'un référentiel de compétences « tutorales » a constitué pour nous l'objectif final de cette recherche.

1. Contexte de la formation initiale

Traditionnellement, la formation initiale des enseignants est structurée en deux parties: l'une théorique, l'autre pratique. La première s'acquiert dans une institution de formation, l'autre sur le terrain. Le volet théorique est consacré à l'acquisition des savoirs à enseigner (savoirs disciplinaires), des savoirs pour enseigner (didactiques et pédagogiques) constitués par les sciences de l'éducation. La partie pratique est prise en charge par le stage de terrain. Les stagiaires encadrés par des «enseignants chevronnés», «praticiens expérimentés», vont se confronter aux réalités du métier.

Historiquement, la part du terrain dans la formation initiale était différente selon qu'il s'agissait de l'instituteur ou du professeur de lycée. La formation des enseignants du primaire, dans les écoles normales d'instituteurs, a toujours été fortement associée à ce modèle. Le Décret organique de 1887 a institué un réseau d'écoles annexes avec des classes et des «maîtres d'application». Ce sont les maîtres titulaires de ces classes qui accueillaient les stagiaires, «élèves-maîtres» et contribuaient à leur apprentissage du métier. Quant aux enseignants du secondaire, leur compétence professionnelle leur apparaît d'autant plus liée aux savoirs acquis pendant leurs quatre ou cinq années d'études universitaires, qu'aucune place n'y a été faite à l'apprentissage du métier (Condette, 2007). Ce n'est que tardivement que les centres pédagogiques régionaux (CPR) créés en 1952 ont proposé le même modèle de formation que celui des instituteurs. Selon Pelpel, (2002), les enseignants qui accueillent le stagiaire poursuivent un même objectif et servent un modèle identique «qu'ils soient conseillers pédagogiques, tuteurs ou maîtres formateurs. Ces enseignants chevronnés montraient, prescrivaient, partageaient leur expérience, bref se laissaient observer dans leurs classes et «prêtaient leurs élèves, lors des stages de terrain». Il s'agit en fait d'une formation à dominante modélisante où l'apprentissage du métier dépend de la capacité du stagiaire, enseignant novice à observer le milieu réel, les situations de classe et à intégrer les conseils qui lui sont prodigués. C'est une formation basée sur la démonstration de leçons modèles.

Actuellement dans les ENS, la formation pédagogique est dispensée sous forme de cours théoriques en sciences de l'éducation, à raison d'une à trois heures hebdomadaires, dès la première année et ce n'est qu'en dernière année que les futurs enseignants, sont mis en contact avec la réalité du métier, (Senouci, 2007; 2012). Le volet pratique n'intervient

qu'en fin de cursus⁶ à travers le stage de «terrain» qui se déroule durant l'année universitaire, à raison d'une demi-journée hebdomadaire intégrant un stage « bloqué » de deux semaines à la fin du deuxième trimestre. Le dispositif reste cependant soumis à des facteurs aléatoires tels que les absences des stagiaires et les grèves répétitives, réduisant le volume horaire global annuel des stages pratiques à moins de 80 heures. La part accordée au terrain est par conséquent dérisoire au vu des enjeux d'une formation professionnalisante.

Dans le dispositif actuel, on ne peut parler que d'une alternance juxtapositive théorie/pratique caractérisée par la primauté de la formation académique, laissant ainsi le volet pratique à la fin du cursus, selon le paradigme de l'enseignant « instruit » (Paquay, 2004). La survalorisation du volet académique et théorique explique l'absence de contribution des enseignants des ENS dans la formation pratique. Or, le modèle traditionnel de formation mettant en relation uniquement la dyade stagiaire/formateur de terrain enseignant «expert», conseiller pédagogique, est remis en question. La formation professionnalisante met en avant le principe d'une cohérence dans la formation par une alternance intégrative. Cette forme d'alternance (Malgaive, 1993 ; Merhan, Ronveaux, Vanhulle, 2007), fait appel à une communauté de pratique où les divers formateurs, sont réellement impliqués aux côtés du stagiaire.

Dans la perspective de la professionnalisation, cette relation est envisagée dans le cadre d'un tutorat⁷. Selon Moussay, 2009: 59) « si l'on veut dépasser les impasses d'une juxtaposition d'apports théoriques et de moments de pratiques, sans se résoudre, non plus, à une formation *sur le tas*, le tutorat apparaît comme la clé de voûte du système ». L'apprentissage professionnel des futurs enseignants sur le terrain est décrit dans la littérature internationale dans une logique collaborative, (Chalies. et all., (2009). Il met au service du stagiaire les conditions d'une construction et d'un développement de compétences professionnelles, favorisant son insertion dans la fonction enseignante (Le Boterf, 2002 ; Perrenoud, 2004, 2008). Pour que les stages soient des lieux et des moments de formation professionnelle, en rupture avec les modèles

⁶ Les stages ont lieu en troisième année pour les professeurs d'enseignement primaire (PEP) formés à Bac +3 en quatrième année pour les professeurs d'enseignement moyen (PEM) formés à BAC + 4 et en cinquième année pour les professeurs d'enseignement secondaire (PES) formés à BAC +5.

⁷ Le tutorat est défini comme « l'ensemble des activités réalisées conjointement par des formateurs de terrain et /ou d'université (superviseurs universitaires et des enseignants ou des étudiants en formation) ». Cette notion recouvre l'activité dénommée en langue anglaise « mentoring, tutoring, et en français « conseil pédagogique, tutorat, supervision » (Chalies et al 2009, 86).

traditionnels, l'expérience des enseignants qui accueillent les stagiaires ne peut être une condition suffisante; elle doit être l'occasion d'une pratique réflexive.

Cette conception n'est pas étrangère aux objectifs des réformes engagées à l'échelle internationale. Le paradigme constructiviste du praticien réflexif sous-tend la formation professionnalisante. En Algérie, la Loi d'orientation de 2008, exhorte les enseignants à placer l'élève au centre du processus d'enseignement/apprentissage; le rôle actif de l'élève, dans la construction de son savoir et la résolution des situations-problèmes, est mis en avant. Mais pour que ces objectifs se réalisent ne faut-il pas proposer de nouvelles modalités de formation au futur enseignant et à ses formateurs?

Si nous avons désigné les enseignants qui accueillent les stagiaires dans leurs classes par la dénomination de tuteur c'est que nous avons estimé qu'elle répond le mieux à notre problématique et reflète une nouvelle conception de la formation initiale professionnalisante. Cette conception s'appuie sur les références de formateurs d'enseignants professionnels, dont les compétences essentielles sont l'autonomie et l'attitude réflexive. Le rôle et la place de la réflexivité est actuellement au cœur d'une nouvelle professionnalité des acteurs du tutorat. C'est une notion que Schön (1994) définit comme un travail de «mise à distance», de réflexion sur et dans l'action; elle guide l'activité du sujet et beaucoup de chercheurs en parlent comme «un tournant réflexif». En réfutant le modèle applicationniste, le paradigme du praticien réflexif place le professionnel au centre de l'action. Ainsi les formateurs d'enseignants d'une manière générale doivent former leurs stagiaires à l'analyse de pratique qui devient une compétence-clé dans la construction de la professionnalité.

Les questions posées sont celles de savoir comment les stagiaires vivent-ils leurs expériences de terrain? Les stages répondent-ils à leurs attentes? L'alternance ENS/établissements scolaires, telle qu'elle est organisée actuellement, favorise-t-elle la préparation au métier d'enseignant et contribue-elle au développement de compétences professionnelles? Comment formateurs de terrain et enseignants des ENS conçoivent-ils leur rôle dans la formation initiale des enseignants?

2. Cadre methodologique

Les données sur lesquelles nous nous sommes appuyés sont issues d'une enquête par questionnaires et entretiens menée auprès de 563 stagiaires des ENS et de 471 tuteurs au cours des années universitaires 2011/2012 et 2012/2013.

2. 1 Enquête stagiaires

Le questionnaire destiné aux stagiaires avait pour objectif de saisir leurs attentes à l'égard du stage et de la formation de terrain. Nous leur avons demandé de s'exprimer sur les pratiques de leurs tuteurs en tant qu'enseignants face à leurs élèves d'une part et en tant que formateurs de stagiaires d'autre part.

Ces thèmes ont fait l'objet de 28 questions majoritairement fermées. Le questionnaire a concerné les stagiaires de trois des cinq ENS et ENSET à l'échelle nationale (Constantine, Skikda et Oran). La collecte des données s'est faite en juin 2012. La répartition des répondants à l'enquête par questionnaire a concerné 240 (42,6%), stagiaires de l'ENS Constantine, 237(42,1%) de l'ENSET d'Oran et 86 de l'ENSET de Skikda (15,3%).

Les 563 répondants se répartissent selon les trois niveaux d'enseignement de l'éducation nationale. Ainsi nous avons approché 94 MEP (16,7%), professeurs d'enseignement primaire, 139 (24,7%) professeurs d'enseignement moyen (PEM). Les enseignants du secondaire représentent 58,6% de cet échantillon et se répartissent en PEST au nombre de 133 stagiaires (23,6%) et professeurs d'enseignement secondaire (PES) au nombre de 197 stagiaires (35%).

Tableau 1 : répartition des stagiaires selon la discipline

Langues étrangères	Langue arabe	Sciences exactes	Technologie	Philosophie	Management industriel	Autre	total
132	100	85	111	61	51	23	563
23%	17,8%	15,1%	19,7%	11,2%	9,1%	3%	100%

Le tableau 1 indique la répartition des stagiaires selon les disciplines enseignées.

Des entretiens collectifs (focus-groups) ont réuni des étudiants de technologie et de langues de l'ENSET après leur stage bloqué (fin avril 2012), et ceci, afin d'affiner certains aspects de l'enquête quantitative.

2. 2 Enquête Tuteurs

Au moment de l'enquête, c'est-à-dire au cours de l'année universitaire 2012/2013, les trois ENS constituant l'échantillon ont placé leurs

stagiaires auprès de 709 tuteurs exerçant dans des écoles primaires, collèges et lycées. Pour approcher ces tuteurs nous avons élaboré un questionnaire composé de 45 questions fermées et ouvertes réparties en plusieurs rubriques visant la connaissance des tuteurs et leurs pratiques de tutorat. Après l'identification des tuteurs,⁸ ont été abordés leur formation initiale académique (spécialité), leur formation pédagogique initiale ou en cours d'emploi, leurs missions et rôles dans la formation initiale et leur collaboration avec les ENS. La passation du questionnaire s'est déroulée au cours des stages bloqués de 15 jours en avril 2013 dans les établissements. Les ENS ont chargé les stagiaires de les remettre à leurs tuteurs respectifs et de les collecter ensuite. Des entretiens individuels ont été menés auprès d'enseignants des sciences de l'éducation et des disciplines (technologie, langues) des ENS de Kouba et de l'ENSET.

Tableau 2 : Répartition des tuteurs enquêtés selon l'établissement de formation

ENS	Tuteurs impliqués	Tuteurs enquêtés
Bouzaréah	223	54 24,2%
Kouba	407	358 87,9%
ENSET Oran	79	59 74,7%
total	709	471 66,4%

3. Résultats

3. 1 L'accueil des stagiaires sur le terrain : le début d'une socialisation professionnelle?

L'accueil dans l'établissement puis dans la classe du tuteur constitue des éléments déterminants pour une future insertion dans le milieu professionnel. C'est en fait le premier contact avec le milieu professionnel et les «vrais» élèves. La rentrée universitaire étant plus tardive, lorsque les stagiaires se présentent pour la première fois sur le lieu du stage (école primaire, collège ou lycée), c'est généralement après la rentrée scolaire dans les établissements qui a lieu en septembre. Les lenteurs dans les affectations entraînent une réduction importante de la période de stage. Ce sont des contraintes que stagiaires et tuteurs ne

⁸ État civil, spécialité, ancienneté dans l'enseignement, ancienneté dans le tutorat.

manquent pas de relever. Les premiers sont impatients de découvrir le contexte de leur futur métier, les seconds parlent de ces retards comme des sources de perturbations. Les stagiaires n'assistent donc pas au démarrage de l'année avec leurs tuteurs et les aspects liés à la vie de la classe où ils ont été affectés ne sont pas vécus dans leur globalité. Dans certains cas les stagiaires n'ont pu rejoindre l'établissement car leur arrivée n'avait pas été communiquée par la direction de l'éducation. La coordination entre emploi du temps des ENS et ceux des établissements constitue également un contretemps qui retarde l'affectation et écourte la durée du stage. Il faut signaler que le stage d'observation ne leur permet qu'une demi-journée hebdomadaire réduite parfois à une séance de 2h selon l'emploi du temps du tuteur. Tous ces dysfonctionnements ont un impact négatif sur les objectifs du stage et font dire aux différents acteurs que le terrain et la formation pratique sont «peu valorisés par l'administration».

Certains tuteurs déplorent ce manque de coordination, entre les ENS et les Directions de l'Education (DE), qui empêche le stagiaire d'appréhender l'ensemble du programme dans ses différentes dimensions. Ils mettent également l'accent sur les autres aspects de la vie de la classe tels que la connaissance des élèves, leurs comportements que le stagiaire gagnerait à observer dès le début de l'année. Lorsqu'ils sont affectés dans une classe d'examen, le tuteur peut considérer cette arrivée tardive comme un dérangement ; d'autant que plus de la moitié des tuteurs reçoivent plus de quatre stagiaires.⁹

3. 2 Le tuteur observé par les stagiaires : quelle professionnalité ?

Altet, Paquay, Perrenoud (2002 : 263) définissent la professionnalité en termes de « fonctions spécifiques à assumer, de compétences à mettre en œuvre mais aussi en termes d'identité et d'enjeux sociaux et éthiques ». A partir de l'observation faite en classe, les stagiaires ont été invités à s'exprimer sur la professionnalité de leur tuteur en tant qu'enseignant, dans sa classe avec ses élèves et en tant que formateur de futurs enseignants.

3. 2. 1 Quel enseignant est-il ?

Sensibles « au climat de la classe », les stagiaires mettent en avant la relation « enseignant/ enseigné » et la gestion de la classe. Pour 76% des répondants, la capacité à gérer la classe reste la compétence la plus

⁹ Certains en reçoivent jusqu'à huit. Dans des classes de technique mathématique où les effectifs ne dépassent pas la dizaine d'élèves, les stagiaires sont parfois les plus nombreux.

valorisée. Le tuteur qui a une attitude chaleureuse et encourageante envers ses élèves est largement apprécié. Beaucoup de stagiaires affirment qu'un enseignant qui encourage ses élèves tout en acceptant leurs erreurs, qui fait preuve de calme et de patience est un bon enseignant. Parmi ceux qui se destinent à l'enseignement secondaire, l'accent est mis sur « le face à face » avec des adolescents « difficiles à maîtriser ». Ils appréhendent les incidents qu'ils ont observés tels que des « violences verbales », « des propos incorrects » échangés entre certains tuteurs et leurs élèves. Ils manifestent beaucoup plus d'appréhension à la perspective de prendre en charge des classes « d'adolescents » (Baillauquès, 1993).

En sachant « maîtriser les élèves » semble tout aussi important que « maîtriser sa matière ». La gestion de la classe apparaît dans les discours des stagiaires comme la compétence la plus importante et vient parfois en tête de leurs préoccupations.

Interrogés sur l'Approche par compétences (APC) préconisée par la réforme, les stagiaires dans leur grande majorité, en ignorent l'impact sur l'apprentissage des élèves. Dans les ENS, les programmes de formation pédagogique et didactique l'ont intégrée dans le cours sur les « Méthodes et pratiques pédagogiques », sans véritablement mettre l'accent sur son actualité et sur la place qui lui est accordée dans la réforme de 2003. Ainsi, la majorité des stagiaires disent ne pas l'avoir « identifiée » dans les cours dispensés par les tuteurs. Ce qui leur paraît important c'est « la rigueur à travers une fiche de préparation à jour » et la maîtrise de la discipline. Selon 75% d'entre eux, lorsque « le tuteur annonce clairement l'objectif du cours » et que « les élèves suivent », le tuteur devient un modèle à imiter. Ils apprécient également l'utilisation des ressources didactiques telles que les TIC mais disent n'avoir pas eu l'opportunité, faute de temps d'y être initiés. Les tuteurs qui ont été jugés sévèrement sont ceux qui ne préparent pas leurs cours, qui ne font pas « preuve de sérieux ». Près du tiers des stagiaires (31,7%) déclare que la problématique du cours n'est pas posée en introduction et les objectifs attendus ne sont pas clairs; c'est selon eux la cause des « classes indisciplinées et des mauvais résultats des élèves ».

Interrogés sur la langue utilisée par le tuteur dans son enseignement, plus de la moitié (68%) des stagiaires déclare que le recours au dialectal est fréquent ainsi que l'utilisation indifférenciée de la langue arabe et française. Les compétences en lien avec les champs relationnels et éthiques ne sont pas notées en tant que telles mais ils disent apprécier les tuteurs qui « ne travaillent pas seulement avec les meilleurs élèves, » et qui « prennent le temps d'expliquer, de répéter ». Les observations des

stagiaires sur le terrain font l'impasse sur la collaboration avec les parents, les collègues et l'administration ; ils semblent évoluer comme dans « un laboratoire » occultant tous les autres paramètres pourtant susceptibles de contribuer à leur insertion, et à la construction de leur identité professionnelle. Ce qui se dégage de leur discours c'est que globalement les tuteurs sont davantage perçus comme de bons enseignants lorsqu'ils gèrent la classe, évitent les incidents « avec les adolescents », qu'ils maîtrisent la matière et sont sérieux dans leur préparation.

3. 2. 2 *Quel formateur est-il?*

Comment les tuteurs contribuent-ils à la formation de leurs stagiaires quand ces derniers présentent leurs premières leçons ? Il nous faut sans doute rappeler que la durée limitée du stage et le nombre de stagiaires par tuteur font que les prestations du stagiaire sont peu fréquentes et ne permettent pas un véritable accompagnement individualisé des futurs enseignants. Lorsque les stagiaires se présentent en classe, beaucoup n'ont pas d'idées sur les attentes du tuteur. Près de la moitié seulement affirment qu'il a pris le temps de leur expliquer ce qu'il attend d'eux. Après leur avoir présenté les programmes d'enseignement officiels, il leur explique la progression des contenus ainsi que les modes d'évaluation. C'est d'abord et avant tout l'exhortation à l'observation qui leur est demandée. Cependant la plupart d'entre eux déclarent ne pas savoir «quoi observer ni comment le faire»

L'observation du tuteur peut être guidée par des grilles qui restent néanmoins pour la majorité des stagiaires des outils inutiles si les formateurs de sciences de l'éducation ne les ont pas un tant soit peu initiés à cette pratique. Il faut noter qu'en formation théorique, certains enseignants de pédagogie ou de didactique initient à l'observation sur la base d'analyse de grilles mais qui ne correspondent pas souvent à la réalité du contexte. La majorité des futurs enseignants affirment ne pas savoir noter les remarques sur les cours dispensés par le tuteur et sur ses comportements d'enseignant. Les observations ne sont pas toujours suivies d'entretiens post-leçons. Il faut noter que le stagiaire qui doit retourner à ses cours à l'ENS, ne sollicite pas le tuteur et n'exprime pas de besoins d'explications sur ce qu'il vient d'observer.

Seul le quart (24,4%) des stagiaires notent les remarques sur l'enseignement donné par le tuteur et en discutent avec lui. Ils insistent sur le fait qu'ils ne sont pas suffisamment outillés pour observer. Ils passent souvent à côté de l'essentiel et ne relèvent le plus souvent que «les incidents» tels que le chahut des élèves, le bavardage, «le prof qui

fait le cours pour ceux qui suivent», «le manque de participation», « le prof qui crie». Certains stagiaires se disent «perdus», ne sachant pas trop comment se préparer pour leur première prestation qui arrive plus ou moins rapidement selon les contextes. Les tuteurs préoccupés par leurs classes d'examen laissent le stagiaire «au fond de la classe», en observation sans lui donner un cours à préparer jusqu'au stage bloqué, autrement dit à la fin du deuxième trimestre.

On remarque une grande disparité dans les délais accordés pour la présentation du premier cours. Ce que les stagiaires disent redouter et attendre en même temps. Le tiers des stagiaires déclare n'avoir pas reçu d'aide dans la préparation du cours et près de la moitié (42,1%) déclarent n'avoir pas choisi le thème de leur cours. Les stagiaires ayant reçu l'aide de leur tuteur déclarent que celle-ci a concerné le contenu du cours (68%) puis enfin la méthode utilisée (58%). Ils ont pour 71,4% à avoir rencontré des difficultés dans la préparation et la présentation de leur premier cours.

A l'issue de ces cours, selon la majorité des stagiaires (89,6%), le tuteur fait des remarques sur la méthode pédagogique (88,3%), la discipline enseignée (74,8%) et la gestion de la classe (81,6%). Ceux qui se disent satisfaits d'avoir bénéficié du soutien de leur tuteur font référence à la fiche de préparation qu'il leur a prêtée pour « s'en inspirer ». Les attentes de beaucoup d'entre eux (85%) ont été satisfaites pour ce qui concerne la préparation d'un cours. En abordant l'évaluation des élèves, le tuteur ne peut pas « la confier à des stagiaires » une minorité (18,3%) a corrigé des copies de devoirs mais les compositions et les bulletins trimestriels sont restés inaccessibles à la grande majorité. Globalement, le tuteur est perçu comme un modèle pour 56,2% des stagiaires, et comme un accompagnateur/conseiller pour seulement le quart d'entre eux.

3. 3 Le tuteur : rôles et missions

C'est à travers la dénomination qu'ils s'attribuent, le mode de leur désignation comme tuteurs, l'implication des inspecteurs et enfin le mode de collaboration avec les enseignants des ENS que nous avons pu relever de nombreuses contradictions concernant la réalité des stages. Selon eux l'institution ne semble pas accorder l'importance nécessaire au terrain. La rareté de textes réglementaires ou leur obsolescence corrobore le flou des missions qui leur sont confiées. Le texte de 1984 est le seul jusqu'à présent sur lequel s'appuie l'organisation des stages; il en précise la durée, les différentes modalités, les modes d'évaluation et le statut du «professeur d'application».

Interrogés sur la dénomination la plus adéquate à leur rôle auprès des stagiaires, 38,8% des tuteurs ont retenu la dénomination «de professeur encadreur».

Tableau 3 : Dénomination de soi selon les tuteurs

Professeur encadreur	أستاذ مشرف	38,8%
Professeur Formateur	أستاذ مكون	34,6%
Professeur d'application	أستاذ مطبق	18,7%
Tuteur	مرافق	3,8%
Non déclaré		4,0%
Total		100%

La dénomination de « professeur d'application » n'est retenue que par 18,7%. Une infime minorité (3,8%) emploie le qualificatif de tuteur. 34,6% d'entre eux préfèrent s'attribuer la dénomination de Professeur formateur qui se rapproche plutôt du texte de 2012¹⁰ instituant le statut de professeur formateur¹¹

¹⁰ Le texte paru au journal officiel du 03juin 2012.

Le Décret exécutif n° 12-240 du 8 Rajab 1433 correspondant au 29 mai 2012 modifiant et complétant le décret exécutif n° 08-315 du 11Chaoual 1429 correspondant au 11 octobre 2008 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps spécifiques de l'éducation nationale est paru au journal officiel du 03juin 2012. Ainsi, si nous prenons l'exemple des enseignants du primaire, l'article 42(bis) est rédigé comme suit : « Les professeurs formateurs de l'école primaire sont chargés de l'encadrement et du suivi des élèves-professeurs en formation dans les écoles normales supérieures profil professeur de l'école primaire dans le cadre des stages pratiques en milieu professionnel.» Le même processus est prévu pour les professeurs formateurs de l'enseignement moyen (Art. 55 bis) et secondaire (Art. 70 bis chargés de former les futurs PEM, PES et PEST, élèves – professeurs des ENS. Cependant, on remarque des différences quant à la constitution initiale du grade où il est exigé vingt années de service effectif en qualité de professeur de l'enseignement moyen. Pour l'enseignement secondaire, l'art. 74 bis distingue entre professeur de l'enseignement secondaire et professeur ingénieur. Aux premiers, il est exigé « vingt années de service effectif en cette qualité au 31décembre 2011 » et aux seconds deux années de moins soit 18 années en cette qualité à la même date.

¹¹ Au moment de l'enquête la majorité des tuteurs en ignoraient l'existence.

- ***Le mode de désignation***

Sur quels critères et par qui sont désignés les tuteurs ? Telles ont été les questions qui nous ont paru importantes. Elles peuvent influencer la qualité de la prise en charge du stagiaire. Les réponses obtenues montrent que les critères de désignation d'un tuteur ne sont pas bien définis et peuvent varier d'un établissement à un autre et d'une catégorie d'enseignants à une autre. Officiellement, et en référence au texte de 1983, c'est l'inspecteur qui doit désigner l'enseignant capable de former un stagiaire. Dans la mesure où il connaît les enseignants « chevronnés », il est le mieux placé pour répartir les stagiaires. Or il semble qu'il est de moins en moins présent dans la désignation des tuteurs. Il a tendance à déléguer ce rôle au chef d'établissement. Plus du tiers (37,6%) des enquêtés affirme avoir été désigné par le premier, 27,2% par le second et 29,7% ont déclaré s'être portés volontaires. Les professeurs d'enseignement secondaire général et technologique (30,5%) affirment s'être portés volontaires. On remarque que le chef d'établissement est fortement impliqué dans la désignation des tuteurs pour l'enseignant du primaire et dans une moindre mesure pour les professeurs d'enseignement moyen (54%). Ainsi, plus du tiers des PEP (34%), 31% des PEM et 46% des PEST ont été désignés par le chef d'établissement. En l'absence de statut et de missions clairement définies, les tuteurs disent « accepter pour faire plaisir au chef d'établissement » et vivent cette attribution comme une marque de reconnaissance de « leur expérience » et de leur « sérieux ». Le choix du tuteur par la hiérarchie, est lié, selon 82,8% des tuteurs à l'expérience, et pour 38,2% l'ancienneté dans l'enseignement reste le premier critère pour encadrer un stagiaire.

- ***L'implication des inspecteurs***

Si les inspecteurs ne participent pas beaucoup à la désignation des tuteurs, s'impliquent-ils davantage lors des stages par des visites en classe? L'enquête fait ressortir qu'ils n'interviennent pas suffisamment dans la formation pratique. Les plus anciens des tuteurs déclarent que l'inspection était plus présente dans les années 1980 et 1990. «Les inspecteurs tenaient à la présence des stagiaires aux journées pédagogiques et séminaires qu'ils organisaient dans leur circonscription ». Interrogés sur la fréquence des visites, plus de la moitié des tuteurs (51,4%) affirme n'avoir jamais reçu la visite de l'inspecteur pendant les stages, d'autres (38,6%) ne l'ont vu que rarement. Les visites les plus fréquentes ne représentent que 7% et concernent les enseignants du primaire et du moyen car dans ces niveaux d'enseignement les

inspecteurs multiplient les missions de contrôle et d'encadrement. Peut-on dès lors affirmer qu'ils contribuent efficacement à la formation pratique des stagiaires? C'est en choisissant les enseignants les plus expérimentés puis en s'impliquant davantage sur les lieux des stages pour «un conseil pédagogique» individuel et collectif, dont la majorité des assistants tireraient profit que les inspecteurs peuvent porter quelques-uns des objectifs de la réforme.¹²

L'enquête a montré que 54 tuteurs sur les 471 soit 11,5% ont une ancienneté inférieure à une année. Quant à ceux dont l'ancienneté se situe entre 1 et 4 ans, ils sont 122 soit 25,9%. Les plus anciens ayant entre 20 et 25 d'ancienneté ne représentent que 5,9% ; ce sont surtout des PES.

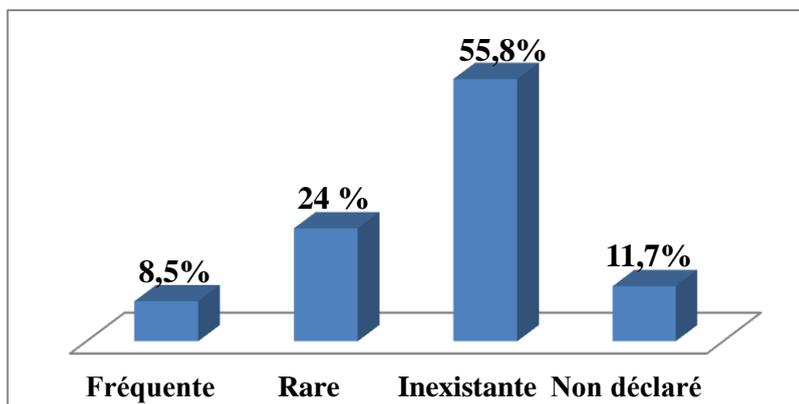
On peut se demander si l'expérience en tant que tuteur a une incidence sur la formation des futurs enseignants ?

- ***La collaboration avec enseignants des ENS***

Interrogés sur la collaboration avec les enseignants des ENS, 76,2% des tuteurs disent la souhaiter ; pour 55,8% des enquêtés cette collaboration reste inexistante. Près du quart des tuteurs ne reçoivent que rarement leur visite et c'est surtout pendant le stage bloqué «lorsque leurs étudiants présentent un cours et qu'ils les invitent à y assister». La collaboration avec l'enseignant de la discipline enseignée est préférée par 10,8% des tuteurs tandis que plus de 55% préfèrent une coopération avec les enseignants de la discipline et ceux des sciences de l'éducation. Il faut signaler que ces derniers sont plus présents lors des stages parce qu'ils se sentent plus «concernés par la formation pédagogique de leurs étudiants «élèves professeurs».

¹² A propos de l'approche par compétences (APC), la majorité des tuteurs déclarent ne pas la maîtriser par manque de formation par les inspecteurs ; ils restent donc fidèles à la pédagogie par objectifs (PPO).

Figure 1 : la collaboration avec enseignants des ENS



Bien que se percevant comme les acteurs principaux de la formation pratique, la majorité des tuteurs insiste sur un partenariat réel avec les enseignants des ENS qui contribuerait à rompre le sentiment de ne pas être reconnus par les universitaires. Or, les rencontres autour des futurs enseignants conduiraient au partage des savoirs, des conceptions pédagogiques et didactiques voire des recherches que les enseignants universitaires mènent dans leurs domaines respectifs. Cette collaboration donnerait plus de cohérence à la formation et les stagiaires en seraient les premiers bénéficiaires. Le rapprochement des deux espaces de formation que sont les ENS et les établissements scolaires, actuellement, se réduit à des visites épisodiques que déplorent aussi bien les stagiaires que les tuteurs.

- ***La formation des stagiaires : à quelles compétences ?***

Nous avons interrogé les tuteurs sur les compétences qui leur semblaient importantes pour le métier d'enseignant à travers la question : « A quoi préparez-vous les stagiaires ? ». Nous avons voulu identifier le rôle qu'ils s'attribuaient dans la formation de terrain et saisir ce qu'ils estimaient transmettre aux stagiaires.

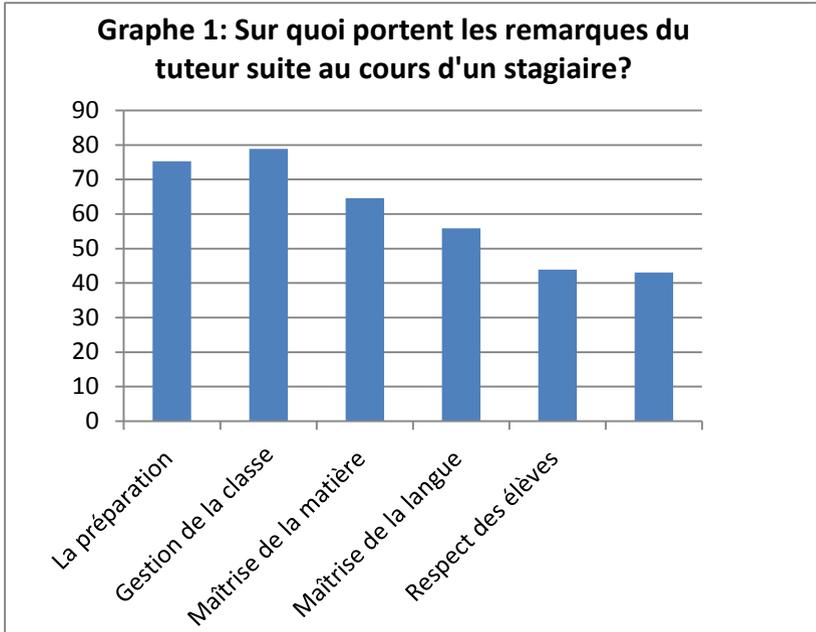
Le tableau récapitulatif ci-dessous montre que la «préparation d'un cours», « la gestion de la classe » et « l'utilisation des documents pédagogiques » qui en fait se résument à montrer aux stagiaires comment avoir recours aux techniques de l'information et de la communication (TIC), sont les principales compétences sur lesquelles les tuteurs mettent l'accent. « Apprendre au stagiaire à préparer un cours » représente une tâche que 75,2% des tuteurs placent en premier ; initier le stagiaire à l'évaluation des élèves (14,4%), encourager le travail autonome (14%) et apprendre au stagiaire à réfléchir sur sa pratique (29,1% %), ne semblent

pas bénéficier de beaucoup d'importance aux yeux des tuteurs. L'auto-évaluation ne semble pas être une compétence importante puisque seuls 19,5% des tuteurs déclarent la valoriser.

Tableau 4 récapitulatif : classement des compétences selon les tuteurs

Initiation des stagiaires à/au	%
Préparer un cours	75,2%
La gestion de classe	60,7%
Utiliser des documents pédagogiques	57,3%
Réfléchir sur leur pratique	29,1%
S'auto-évaluer	19,5%
Evaluer les élèves	14,4%
Travail autonome	14%

Mais ces « missions » de conseil et d'orientation sont en réalité liées à ce qui semble le plus important pour les tuteurs à savoir « préparer un cours » sur le plan du contenu et sur les aspects « gestion de la classe ». Pour près de la moitié des tuteurs, les savoirs acquis à l'université ne permettent pas de « préparer un cours ». Près de la moitié d'entre eux (43,9%) disent « compléter la formation académique du stagiaire », car il existe de « nombreuses inadéquations entre les programmes universitaires et les programmes enseignés dans les établissements scolaires ». Ils affirment relever des lacunes dans les « préparations des leçons » et estiment que l'aide apportée aux stagiaires concerne aussi bien le volet didactique de la discipline que le volet pédagogique.



La grande majorité des tuteurs affirme consacrer du temps à l'entretien post-leçon en précisant que c'est lors du stage bloqué qu'ils trouvent le temps de le faire et parce que c'est sur cette séquence qu'il communique l'évaluation du stagiaire à l'administration de l'ENS.

S'agissant des observations portées par le tuteur, lors de son entretien avec le stagiaire, pour 78,9% elles portent avant tout sur la gestion de la classe, la préparation du cours (73,3%) et la maîtrise de la matière. Les remarques sur la maîtrise de la langue et le respect des élèves sont signalées respectivement par 55,9% et 43,9% des tuteurs. Ce qui est à relever dans ces premiers résultats c'est qu'en l'absence d'un cahier des charges fixant un référentiel de compétences professionnelles à construire et à développer par les futurs enseignants, les tuteurs ne peuvent pas manifester de changements visibles dans leurs pratiques envers les stagiaires.

Ce qui peut être mis en évidence à travers ces résultats c'est que l'apprentissage professionnel auprès d'enseignants expérimentés ne va pas de soi (Faingold, 2002). En contexte de stage, l'observation constitue la dimension principale, observation mutuelle dans la dyade tuteur/stagiaire. D'un côté se trouve un stagiaire qui observe un enseignant chevronné mais s'il n'est pas outillé pour cela, il passera sans doute sur l'essentiel pour ne retenir que l'« anecdotique ». De l'autre côté, l'observation du stagiaire exige du formateur une capacité à

expliciter ses pratiques afin de pouvoir communiquer les savoir d'expérience pour être formateur à part entière ; l'enseignant doit savoir repérer les difficultés du stagiaire, l'aider à prendre conscience de ces difficultés et lui fournir les outils susceptibles de réfléchir à sa pratique . « Accompagner un stagiaire n'est pas un rôle nouveau pour les enseignants expérimentés désignés comme tuteurs mais leur implication dans une formation de futurs collègues, demande un renouvellement des missions. Les compétences demandées à un formateur d'enseignants sont différentes de celles demandées à un enseignant auprès de ses élèves. (Gervais, 2008)

4. L'enseignant de l'ENS: un universitaire coupé du terrain?

Dans le dispositif d'alternance université/établissement scolaire, l'importance du rôle de l'enseignant universitaire est soulignée par beaucoup d'auteurs (Chalies et al 2009, Correa et al 2008). Il fait partie intégrante de la triade (tuteur/stagiaire/enseignant universitaire) constituant le tutorat. Les « superviseurs » accompagnent les stagiaires en tant que représentants de l'université veillent au respect des exigences universitaires tout en étant des facilitateurs de la relation entre les stagiaires et leurs tuteurs. Ils sont des médiateurs entre les acteurs et les deux institutions engagées dans la formation initiale. Les superviseurs devraient savoir observer, résoudre des problèmes, travailler en partenariat avec les stagiaires et les tuteurs, savoirs évaluer les apprentissages des stagiaires, le développement de le leurs compétences (Malo, Desrosiers ; 2011).

Suivre les stagiaires, les observer à l'œuvre, rencontrer les tuteurs telle est généralement la mission des enseignants universitaires lors des stages. Qu'en est-il du rôle et de la place des enseignants des ENS dans la formation initiale de terrain ? Ayant comme étudiants de futurs enseignants, la question qui se pose est celle de savoir s'ils s'impliquent ou non dans la formation pratique et sous quelle forme ? Dans les dispositifs des stages, le degré d'implication des enseignants diffère d'une ENS à une autre. La demande faite aux enseignants des sciences de l'éducation et des matières de spécialité de suivre les stagiaires lors du stage bloqué, c'est-à-dire pendant deux semaines, n'est pas une démarche commune à toutes les ENS. Nous avons interrogé ceux qui se sont « volontairement » rendus dans les établissements pendant deux années consécutives (2012, 2013), sur leur rôle au cours du stage et sur leur présence sur le terrain. Beaucoup d'entre eux affirment ne plus vouloir renouveler l'expérience car ils ne perçoivent pas son utilité. L'absence de

réaction de l'administration vis-à-vis des rapports établis par certains enseignants pour mettre en évidence les « anomalies » comme par exemple le nombre de stagiaires par tuteurs, ce qui justifie cette attitude. Ce qui les amène à juger sévèrement les tuteurs qui n'osent pas « refuser de faire semblant de former » car « huit stagiaires au fond d'une classe Technique Mathématique de 12 élèves, on ne voit pas comment on peut former dans une situation qui n'est pas la réalité, la réalité c'est quarante élèves l'année prochaine quand le stagiaire sera prof ou instit. » ; « Que l'Ecole nous dise ce qu'elle attend de nous, on assiste à des cours que présentent nos étudiants, on leur fait quelques remarques, on discute un peu avec leur encadreur et *c'est tout*. L'année prochaine, je refuserai d'y aller » (un enseignant de l'ENS).

Bien qu'enseignant dans une institution de formation de formateurs, les enseignants des ENS et surtout les enseignants des disciplines de spécialité se perçoivent d'abord et avant tout comme enseignants / chercheurs. La formation d'un futur enseignant ne constitue pas pour eux une mission spécifique et les élèves-professeurs sont formés comme tout étudiant. Seule une minorité se considère comme enseignants/formateurs. Ils mettent en avant l'absence d'attentes institutionnelles claires et faisant « partie intégrante de leurs charges pédagogiques ».

Conclusion

Les premiers résultats mettent en exergue de nombreuses contraintes susceptibles d'entraver les objectifs de la réforme. L'amélioration de la formation pratique des futurs enseignants exige un dispositif d'alternance ENS /établissements scolaires, conçu dans une optique de professionnalisation. Or, il ressort de l'enquête que la place accordée au terrain reste minorée. Les stages sont encore considérés comme une étape de fin de cursus, ne représentant pas d'enjeu majeur et n'exigeant pas encore l'attention qu'ils méritent, en tant que dimension incontournable d'une formation initiale professionnalisante. La faiblesse, voire l'absence d'exigences institutionnelles n'est pas sans conséquences sur la perception des différents acteurs de la formation initiale. Les enseignants qui reçoivent les stagiaires ne se perçoivent pas comme des formateurs à part entière, devant accompagner les premiers pas de leurs stagiaires dans une démarche autonome et responsable. Ils restent cantonnés dans le modèle traditionnel. Cependant ils réclament un statut clairement défini et beaucoup d'entre eux ne sont pas opposés à une formation spécifique de formateurs. Ils déplorent également le manque de collaboration avec

les enseignants universitaires dont le rôle et la place ne sont nullement précisés dans ce dispositif.

Si l'objectif de la réforme est l'amélioration de la formation des enseignants et que le discours sur les compétences est récurrent, l'absence d'un référentiel de compétences professionnelles laisse place à une hétérogénéité de pratiques aussi bien dans les programmes de formation pédagogique des ENS que sur le terrain. Les pratiques « tutorales » varient d'un établissement à un autre et dépendent des conceptions et comportements de chaque enseignant. Les stagiaires, de leur côté, bien qu'ils reprochent à l'administration les dysfonctionnements et les difficultés liés à l'organisation du stage se disent dans leur grande majorité « satisfaits de découvrir le terrain ». Ils se contentent de cette découverte en espérant surtout que leur soient prodigués des conseils susceptibles de les outiller pour leur « première classe ». Leurs discours dénotent des comportements assez conformistes. Ils ont tendance, dans leur grande majorité à réclamer des solutions toutes prêtes en valorisant un modèle traditionnel de formation comme étant la norme.

L'élévation du niveau de certification assurée par l'universitarisation de la formation ne suffit pas pour former un professionnel de l'enseignement ; ce qui apparaît actuellement c'est que les différents acteurs intervenants dans cette formation ne semblent pas s'inscrire dans un processus de professionnalisation s'ils ne sont pas eux-mêmes formés dans cette perspective.

La formation du futur enseignant, dans un dispositif d'alternance exige une articulation entre théorie et pratique, mettant en présence la triade stagiaire- tuteur- enseignant universitaire, s'appuyant plus sur une logique collaborative qu'une logique de territoire où la préservation des statuts l'emporte sur les missions de l'institution Ecole Normale Supérieure (ENS). Les deux types de formateurs (le tuteur et l'universitaire) sont censés accompagner le stagiaire et l'aider à construire ses compétences professionnelles, et les deux institutions (le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et le Ministère de l'Education Nationale se doivent d'assurer les conditions pratiques et réglementaires de mise en œuvre d'une formation de qualité. La volonté d'assurer une réelle formation professionnelle ne passe pas, sur le plan institutionnel seulement par des injonctions mais par un réel partenariat particulièrement attentif aux évolutions du métier et de sa complexification.

Bibliographie

- Altet, M. Paquay, L., Perrenoud P. (2002), *Formateurs d'enseignants. Quelle professionnalisation ?* Bruxelles, De Boeck.
- Altet, M., (2005). «Les compétences de l'enseignant professionnel. Entre savoirs, schèmes d'action et adaptation : le savoir analyser», in Charlier, Paquay, L., Perrenoud, P et al. *Former des enseignants professionnels. Quelles stratégies? Quelles compétences?*, Bruxelles, De Boeck.
- Baillauguès, S, Breuse, E. (1993), *La première classe. Les débuts dans le métier d'enseignant*, Paris, ESF.
- Benghabrit-Remaoun, N. (1999), L'école algérienne : Transformations et effets sociaux, in *L'école en débats*, Casbah Editions, Alger, 5-30.
- Bourdoncle, R. (1991,1993), La professionnalisation des enseignants. *Revue française de pédagogie*, N° 94 et 105.
- Bouvier, A., Obin, J.-P. (1998), *La formation des enseignants sur le terrain*, Paris, Hachette.
- Chaliès, S., Cartaut, S., Escalie, G., Durand, M. (2009), L'utilité du tutorat pour de jeunes enseignants : la preuve par 20 ans d'expérience. *Recherche et formation*, 2009, n° 61, p. 85-129,
- Colonna, F. (1975), *Instituteurs algériens : 1883-1939*, OPU Alger.
- Condette, J.-F. (2007), *Histoire de la formation des enseignants*, Paris, l'Harmattan.
- Correa Molina, E., Gervais, C. (2008), *Les stages en formation à l'enseignement*, Québec, PUQ.
- Cros, F. (2011), « Les divers modèles de formation initiale des enseignants en Europe. *Convergences, divergences, évolutions* », p. 33-47, Paris, Le Manuscrit.
- Etienne, R., Altet, M., Lessard, C., Paquay, L., Perrenoud, P. (2009), *L'université peut-elle vraiment former les enseignants ?* Bruxelles : De Boeck.
- Faingold, N. (2002), « Formateurs-tuteurs : quelles pratiques, quelle identité professionnelle », in Altet et all., *Formateurs d'enseignants : quelle professionnalisation ?*, Bruxelles : De Boeck.
- Gervais, C. & Desrosiers, P. (2005), *L'école, lieu de formation d'enseignants. Questions et repères pour l'accompagnement de stagiaire*, Québec: Presses de l'Université Laval.
- Guillemette, F., L'Hostie, M. (2011), *Favoriser la progression des stagiaires en enseignement*. Québec, PUC.
- Haddab, M. (1979), *Education et changements socioculturels, les moniteurs de l'enseignement élémentaire en Algérie*, OPU Alger / CNRS Paris.
- Kennouche T. (1999), *Discours sur un débat, éléments pour lire l'école en Algérie* » in *L'école en débats*, Casbah Editions, Alger, p. 31-38.
- Lamaurelle, J.-L. (2010), *L'accompagnement professionnel des jeunes enseignants*. Paris, Hachette.
- Lang, V. (1999), *La professionnalisation des enseignants*, Paris, PUF.
- Le Boterf, G., (2002). *Développer la compétence des professionnels*, Paris, Ed de l'organisation.

- Malgaive, G. (1993), « L'alternance intégrative », in *Education et management*, 3, 44-47.
- Mayen, P. (2007), « Passer du principe d'alternance à l'usage de l'expérience en situation de travail comme moyen de formation et de professionnalisation », in Merhan, F., Ronveaux, C., Vanhulle, S., (dir.), *Alternance en formation*, Bruxelles, De Boeck.
- Malo, A., Desrosiers, P. (2011), « Un dispositif visant à soutenir la pratique réflexive en stage ». in Guillemette ; L'Hostie, M. (2011), *Favoriser la progression des stagiaires en enseignement*. Quebec, PUC.
- Ministère de l'Éducation Nationale-UNESCO. *La refonte de la pédagogie en Algérie : Défis et Enjeux d'une société en mutation*, Alger, Casbah Editions, 2005.
- Moussay, S., Etienne, R., Méard, J.-A., (2009), Le tutorat en formation initiale des enseignants » in *Revue française de pédagogie*, 166, 59-69.
- Paquay, L., Altet, M., Charlier, É., Perrenoud, P. (2002), *Former des enseignants professionnels. Quelles stratégies? Quelles compétences?* Bruxelles, De Boeck.
- Pepel, P. (2002), « Quelle professionnalisation pour les formateurs de terrain ? », in Altet et al., *Formateurs d'enseignants : quelle professionnalisation ?* Bruxelles, De Boeck.
- Guide de la fonction tutorale, Paris, Éditions d'Organisation.
- Perrenoud, P. (1998), « De l'alternance à l'articulation entre théories et pratiques dans la formation initiale des enseignants », in Tardif, M et all., *Formation des maîtres et contextes sociaux*, Paris, PUF.
- Perrenoud, P. (1999), *Dix compétences pour enseigner*, Paris, ESF.
- Perrenoud, P. (1994), *La formation des enseignants, entre théorie et pratique*. Paris, l'Harmattan.
- Rayou, P., Ria, L. (2009), « Former les nouveaux enseignants. Autour du statut, de l'organisation et des savoirs professionnels », in *Education et sociétés*, 23, p. 79-90.
- Raymond, D., Lenoir, Y. (1998), *Enseignants de métier et formation initiale*. Paris Bruxelles, De Boeck et Larcier.
- Schön, D. (1983), *Le praticien réflexif*. Montréal : Les Éditions Logiques.
- Senouci, Z., Benziane, A. (2007), « La formation initiale dans les Ecoles Normales Supérieures; défis et perspectives», in Karsenty et all., *La formation des enseignants dans la francophonie*. Montréal, AUF.
- Senouci, Z., (2012), « La formation des enseignants entre secteur formateur et secteur utilisateu », in Remaoun-Benghabrit, N. Coord., *Quelles formations pour quels emplois*, Oran, éd. Crasc.
- Tardif, M., Lessard, C. (1999), *Le travail enseignant au quotidien*, Laval, PUL.
- Wittorski, R. (2007), *Professionnalisation et développement professionnel*, Paris, l'Harmattan.

Jeunesse, tajmaat et association en Kabylie aujourd'hui : cas d'Ath Idjer¹

Titem BESSAH^(1,2)

Introduction

Cette contribution souhaite développer une réflexion sur le rapport complexe qu'entretiennent les jeunes avec les organisations communautaires dans une région de Kabylie : Ath Idjer². Il s'agit d'étudier la question de l'engagement des jeunes dans les instances de gestion villageoises traditionnelles en cherchant à comprendre comment émergent et s'affirment les jeunes à la tête de ces organisations ? Quels sont les moments et les contextes sociologiques dans lesquels prend forme et se construit l'engagement des jeunes dans ces organisations ? Quels sont les contraintes et les contextes qui freinent cet engagement ? Comment les réglementations coutumières abordent les questions relatives aux jeunes ? Quels sont les changements induits dans les modes d'organisation et de gestion des instances traditionnelles généralement, et dans les rapports entre les jeunes et les anciens particulièrement, suite à l'adhésion des jeunes ?

⁽¹⁾ Université de Sétif 2, 19 000, Sétif.

⁽²⁾ Centre De recherche en anthropologie sociale et culturelle, 31 000, Oran.

¹ Une version de ce texte a été lue par Mohamed Brahim Salhi et Kmar Bendana, à qui nous adressons nos remerciements.

⁽¹⁾ Université de Sétif 2, 19 000, Sétif.

⁽²⁾ Centre De recherche en anthropologie sociale et culturelle, 31 000, Oran.

² Les Ath Idjer font partie d'une dizaine de tribus localisées dans les hauteurs de l'Akefadou au sud-ouest du chef-lieu de la wilaya de Tizi Ouzou. Cette région comprend deux communes (Bouzeguène et Idjer) et une trentaine de villages. Le territoire de cette région abritait une population totale de 34 359 habitants en 2008. Comme les autres régions de la Kabylie, Ath Idjer est connue par une densité remarquable de la population et d'un relief très difficile. Elle est actuellement centrée sur une petite agglomération urbaine de petite taille à 26 kilomètres au sud-est d'Azazga (Chef-lieu de la commune et de la daïra de Bouzeguène).

Nous allons répondre à ces questions à partir des données de nos enquêtes de terrain entamées depuis le mois de juillet 2007. Nous avons pu, à travers ces explorations de terrain, enregistrer et transcrire plusieurs entretiens, récits de vies et des données de nos observations directes. De plus, nous avons établi le recueil des documents et archives qui concernent les instances villageoises traditionnelles dans plusieurs villages (des réglementations coutumières qui datent entre 1980 et 2012, recettes et dépenses des villages...). L'analyse thématique de ce corpus nous a permis de répondre à nos questions.

I. Jeunes et organisations communautaires

Les structures sociales communautaires « traditionnelles » en Kabylie tiennent à l'existence dans chaque village de l'instance de *tajmaat* qui le gère. *tajmaat* renvoie, dans son sens le plus large, à l'assemblée générale des hommes ayant l'âge de la majorité et qui ont le droit d'assister aux assemblées générales du village. En outre, *tajmaat* inclut une autre structure restreinte qui « renvoie aux personnes choisies par consentement social conformément au système de valeur de cette communauté villageoise afin de gérer le village »³. Cette structure, dans sa définition ancienne, inclut le chef du village l'*amin* et un ou plusieurs représentants de chaque famille (chefs de familles ou *temmans*).

Autrefois, ce sont les hommes âgés, les vieux, les anciens ou les aînés qui étaient à la tête de *tajmaat* ; c'est eux qui prenaient la parole et les décisions dans les assemblées générales et les jeunes étaient en marge. Ces derniers, même s'ils étaient admis et prenaient part à ces assemblées à partir de l'âge de 18 ans, la prise de parole leur était interdite. En effet, ils ne participaient pas à la prise de décision qui était à la charge des « meilleurs orateurs, souvent les représentants qualifiés de chaque grande famille »⁴. Ainsi, durant longtemps, toute l'autorité dans *tajmaat* de chaque village appartenait aux vieillards et aux hommes d'expérience.

S'il pouvait paraître quelque peu hasardeux, il y a quelques dizaines d'années, de trouver des jeunes à la tête d'organisations communautaires en Kabylie, la situation est désormais toute autre aujourd'hui. D'un côté, on assiste à une présence remarquable des jeunes dans les structures villageoises traditionnelles (*tajmaat* ou comité de village) ; de l'autre au développement d'associations modernes à partir de l'ouverture politique

³ Kenzi, A. (1998), *Tajmat du village Lqela des At Yemel : étude des structures et des fonctions*, mémoire de magister, Tizi Ouzou, p. 222-223.

⁴ Lacoste-Dujardin, C. (2000), « Démocratie kabyle, Les kabyles : une chance pour la démocratie en Algérie ? », in *Hérodote*, p. 66.

qu'a connue l'Algérie suite aux mouvements de contestations au tournant des années 1980. On assiste à un changement profond par rapport au passé proche où ces instances traditionnelles laissaient peu de possibilités de participation aux jeunes, dans une société où prédomine le droit d'ainesse.

Dans la région qui nous intéresse, on assiste depuis quelques années à une visibilité de plus en plus importante de jeunes dans la scène publique au niveau des villages. Cela s'explique par leur adhésion remarquable au sein des différentes structures villageoises modernes (les associations) et traditionnelles (*tajmaat*). Cette nouvelle réalité marque une rupture dans l'histoire de la région et de ses organisations parce que l'adhésion des jeunes dépasse leur implication traditionnelle qui consiste à participer aux assemblées générales et aux travaux collectifs. Ces derniers participent à la gestion et à la prise de décision parce qu'ils ont pu investir la structure restreinte de *tajmaat* où ils deviennent des présidents et des membres actifs. Dans plusieurs villages de la région, l'âge du président du comité de village (ancien *amin*) ne dépasse pas la trentaine, de même pour la moyenne d'âge des membres du comité de village⁵.

Une parenthèse s'impose sur notre acception du concept « jeunesse ». Ce concept n'est surtout pas pris ici dans le sens des démographes qui fondent leur définition sur des critères d'âge. En sociologie, ce concept est défini soit comme une phase de transition à l'âge adulte⁶, c'est à dire une phase intermédiaire entre l'enfance et l'âge adulte, soit en termes d'acquisition d'autonomie et d'individualisation⁷. L'acquisition d'un emploi fixe, le mariage et le départ du foyer parental sont les événements considérés comme des limites de la jeunesse et des facteurs d'acquisition de cette autonomie. Ainsi, la jeunesse demeure une catégorie floue. A cet égard, nous reprenons un titre d'article de Pierre Bourdieu : « la jeunesse n'est qu'un mot »⁸.

⁵ Par exemple, l'âge des membres du comité de village en place depuis 2012 à Ighil Tziba est 26 ans, un autre a 28 ans, un autre a 31 ans, un a 34 ans et deux autres ont 35 ans. Ainsi, la moyenne d'âge des membres du comité dans ce village est de 31 ans. Cela ne marque pas une spécificité à ce village mais caractérise bien d'autres comme : Igersafen, Sahel, Hourra, Ath Salah, Ath Said, Tawrirt, Ahriq...

⁶ Galland, O. (2007), *Sociologie de la jeunesse*, Paris, Armand Colin, p. 52. L'auteur a présenté, dans cet ouvrage, un ensemble de réflexions critiques sur les démarches précédentes sur la jeunesse, notamment biopsychologiques. Cet ensemble de critiques a conduit les sociologues à retenir le concept d'« entrée dans la vie adulte ».

⁷ De Singly, F. (2000), « Penser autrement la jeunesse », in *Lien social et politiques*, RIAC, éd. ENSP, Rennes, n° 43, Printemps, p. 9-15 (extrait), in Lagree, J.-Ch., Loncle, P. (2001), *Jeunes et citoyenneté*, série « Problèmes politiques et sociaux, dossiers d'actualité mondiale », n° 862, 31 août. p. 16-19.

⁸ Bourdieu, P. (1984), *Questions de sociologie*, Paris, Minuit, p. 143-154.

D'autres travaux en anthropologie ont abordé la question des rapports entre les jeunes et les organisations villageoises traditionnelles sur d'autres régions ou villages de la Kabylie. Il s'agit principalement de Kenzy. A. qui a écrit deux articles traitant directement de cette question à propos des villages des Ath Yemmel, dans la Kabylie de la Soummam. Dans son premier article⁹, l'auteur montre que les rapports entre les jeunes et *tajmaat* s'expliquent par un rapport conflictuel entre les vieillards et les jeunes qui s'observent clairement lors des assemblées villageoises. Cette institution traditionnelle est selon l'auteur incapable de répondre aux besoins des jeunes, ce qui les a conduits à « remettre en cause son autorité, son existence même ». Il explique que l'intégration des jeunes dans la vie publique « se fait essentiellement en dehors des circuits traditionnels ». Ces jeunes recherchent ainsi dans le mouvement associatif une prise en charge de leurs besoins par eux mêmes. Dans son deuxième article¹⁰, l'auteur avance des idées et des arguments proches de son premier texte. Il affirme que les jeunes « sont des acteurs passifs et ne cherchent pas à s'impliquer dans la gestion des affaires les concernant, la gestion du village relevant des prérogatives des personnes âgées et des notables ». En effet, ces jeunes quittent leurs villages pour échapper au « contrôle sociale » et « créer leurs espaces d'activités (associations et maison de jeunes) indépendamment du comité de village », au niveau du chef lieu de la commune.

Ces propos semblent contredire l'idée principale que nous voulons développer dans ce texte, à savoir l'intégration des jeunes dans la gestion des structures villageoises traditionnelles. Cela nous amène à rappeler l'un des principaux résultats de nos recherches de terrain sur une trentaine de village en Kabylie : au-delà de l'homogénéité apparente, d'importantes variations se dévoilent entre les villages et les régions en Kabylie. Ces divergences concernent notamment la composition, les modes de formation et d'organisation des membres de *tajmaat*.

Ce texte se nourrit essentiellement des données de terrain de première main, et offre un point de comparaison avec les études précédentes.

⁹ Kenzy, A. (2007), « La jeunesse en milieu rural kabyle et ses rapports conflictuels avec les institutions villageoises », in Breviglieri, M., Cicchelli, V. *Adolescence méditerranéennes, L'espace public à petits pas*, Paris, l'Harmattan, p. 263-276.

¹⁰ Kenzy, A. (2012), « De l'assemblée villageoise à l'association : les jeunes villageois en quête d'affirmation », in *Insaniyat*, Oran, n° 55-56, p. 63-77.

I. Des jeunes attachés aux valeurs de leurs aînés

L'organisation des communautés kabyles apparaît comme un élément important qui les distingue et les spécifie des autres régions d'Algérie. Ces particularités nourrissent la fierté des hommes et des jeunes en Kabylie. L'attachement indéniable de ces derniers aux valeurs anciennes de la vie en communauté explique le maintien de ces organisations traditionnelles toujours en vigueur dans cette région. Cet extrait du règlement coutumier du village Ahrik conforte cette idée :

« Nos traditions ancestrales n'ont rien à envier au mode de gestion des cités modernes. Bien au contraire, nous sommes convaincus que cet héritage est un des plus précieux, car riche en enseignement et en valeurs humaines. Aujourd'hui, et plus que jamais, nous ne pouvons et ne devons l'ignorer car cela serait remettre en cause le fondement même de la société kabyle. Nous sommes tous donc interpellés sur son devenir, la vie en communauté nécessitera toujours un petit sacrifice de chacun pour le bien être de tous. C'est pour cela que malgré l'austérité de ce règlement intérieur qui pourtant n'est pas une fin en soi, a besoin de l'adhésion de tous pour nous permettre de réunir les conditions nécessaires à la préservation de l'unité et l'intégrité de notre village »¹¹

Il semble que ce mode d'organisation traditionnelle soit une marque spécifique et habituelle des populations kabyles car, comme l'exprime clairement cet extrait, les jeunes en Kabylie sont profondément liés à leurs communautés villageoises par l'adhésion à un ordre établi en commun et le respect des réglementations coutumières anciennes¹². Ces réglementations sont collectives, c'est-à-dire acceptées par tous les membres du village et donnent lieu à des sanctions si un individu les enfreint. Ces sanctions correspondent généralement à des amendes qui sont une forme de ressources toujours en vigueur dans les villages étudiés, notamment dans ceux dans lesquels *tajmaat* est dynamique. Les objets et les motifs des amendes sont multiples, mais qui ont en commun d'avoir l'objectif de prévenir l'ordre à l'intérieur des villages. Les sommes d'amendes sont différentes d'un motif à l'autre et d'un village à l'autre. Cependant, les cas étudiés ont en commun le fait que la somme

¹¹ Extrait du règlement coutumier du village Ahrik, tel qu'il est accepté par l'assemblée générale du village en date du 1^{er} avril 2004.

¹² Selon un extrait du règlement coutumier du village Ighil Boukiassa (commune Idjer) tel qu'il est accepté en assemblée générale du village en date du 1^{er} juin 2012 : « Pour la bonne gestion des affaires du village, chaque citoyen se fait le devoir de veiller au respect scrupuleux du règlement intérieur du village. Ensemble, confortons la cohésion citoyenne pour un village prospère ».

maximale représente presque l'équivalent du SMIG, et dans certains cas le dépasse (20 000,00 dinars à Ighil Tziba et 30 000,00 dinars à Igerssafen (commune Idjer)¹³. Ces propos semblent contredire les observations de Ould Fella A. à propos du village Ath Arbi dans la commune Iferhounéne dans la wilaya de Tizi Ouzou, qui explique que les mutations de *tajmaat* « se traduisent par l'érosion de l'autorité du comité de village qui perd une de ces prérogatives fondamentales relatives au droit de sanction de toute personne commettant une infraction à l'encontre des lois du village »¹⁴.

Au-delà des amendes, dans le cas où un villageois affiche un refus d'adhésion à l'ordre et désobéit totalement, certains règlements prévoient sa mise en quarantaine. Mettre en quarantaine un villageois implique qu'il perde ses droits en tant que citoyen du village parce qu'il a affiché un refus envers les règlements acceptés par tous les autres membres du village. On dit de cette personne qu'elle est « sortie de l'entente du village » (*yefagh di tewfiq n taddart*)¹⁵. Les villageois prévoient aussi qu'en cas de désordre et d'absence de la structure restreinte de *tajmaat*, ces réglementations coutumières restent toujours valables¹⁶.

Ainsi les intérêts collectifs ou généraux sont reconnus comme plus légitimes que les intérêts particuliers des individus. C'est ce que montre clairement cet extrait du règlement du village Igerssafen : « Le comité de village est un consensus, c'est-à-dire une solution qui ne satisfait personne mais avec laquelle tous les citoyens peuvent vivre. Une solution qui fait en tout cas avancer la société dans la résolution de certains de ses problèmes... La réussite, le succès passent obligatoirement par la

¹³ La caisse du village Igerssafen a reçu entre septembre 2010 et septembre 2012 des amendes infligées aux villageois une somme totale de 510 560,00 dinars, cette somme représente 25,58% des subventions de l'Etat pour ce village durant la même période. Pour plus de détails, Bessah, T. (2009), *Modernisation, permanence et recomposition du lien social. Cas de la commune de Bouzeguène* (Kabylie), mémoire de magistère, Université de Bejaia, p. 138-148.

¹⁴ Ould Fella, A. (2011), « Ethnographie de l'espace public d'un village de Kabylie : Ait Arbi. Paradigme communautaire et citoyenneté en construction », in *Insaniyat*, Oran, n° 54, p. 104.

¹⁵ Par exemple, selon le règlement coutumier du village Sahel tel qu'il est en exécution depuis 2007 : « Toute personne en désobéissance envers les lois du village ainsi décrite dans ce présent règlement intérieur du village est automatiquement mise en quarantaine après avoir été interpellée trois fois. » Selon le même règlement : « Celui qui ne s'acquitte pas de ses amendes et de ses cotisations sera déchu de tous ses droits » (art. 26).

¹⁶ Par exemple, le premier article du règlement du village Ighil Tziba, tel qu'il est accepté en assemblée générale du village en date du 1^{er} janvier 1988 prévoit : « Même en cas de désordre momentané du village, ces ensembles de lois seront toujours valables et seront exercées, et si un citoyen a profité pendant le désordre à violer les lois, il sera pénalisé au retour de l'ordre ».

mobilisation de tous et celle-ci exige le dialogue, la délibération et l'échange »¹⁷.

En outre, on assiste fréquemment à des travaux collectifs dans les villages pour la réalisation de projets d'intérêt général. Dans tous les villages, une section ou un chapitre des règlements coutumiers abordent des dispositions générales et des sanctions relatives aux travaux collectifs¹⁸. En revanche, les personnes âgées de 65 ans et plus et les villageois qui habitent en dehors du village (dans les autres régions d'Algérie ou dans d'autres pays) payent obligatoirement une somme d'argent¹⁹ au lieu du travail qu'ils auraient dû accomplir, exception faite aux personnes jugées démunies²⁰. Une fois présents au village, les émigrés seront soumis au même règlement que les autres villageois.

Tous ces éléments descriptifs des modes de fonctionnement actuel de ces organisations communautaires affirment une « idéologie égalitariste toujours vivante »²¹ et que les jeunes de la région ont le souci de préserver. C'est ce qu'ils affirment par exemple quand ils veillent au maintien d'un « rite égalitariste »²² très ancien que l'on appelle *timecret* (sacrifice de bœufs et partage de viande par foyer, selon le nombre de personnes)²³, montrant que certaines valeurs traditionnelles restent

¹⁷ Extrait du règlement du village Igerssafen tel qu'il est accepté en assemblée générale du village en date du 3 décembre 2010.

¹⁸ Par exemple, le règlement coutumier du village Ighil Tziba, tel qu'il est réécrit en novembre 2014 aborde dans un chapitre de deux pages intitulées « travail du village », 17 articles de dispositions et de sanctions. Le premier article insiste sur le fait que le travail du village est une obligation pour tous les citoyens retenus dans l'effectif du village, les autres articles précisent les conditions nécessaires pour être retenu (l'âge 16 ans, exclusion des élèves et étudiants et de ceux qui suivent des stages de formation professionnelles, être présent au village), l'organisation des travaux, et les sanctions (amendes qui varient entre 200,00 à 1000,00 dinars pour chaque infraction).

¹⁹ Dans le village Ighil Tziba, tous les hommes résidant en dehors du village et les hommes âgés de 65 ans et plus sont exempts du travail de groupe contre une contribution de 300,00 dinars par mois.

²⁰ Le comité de chaque village élabore une liste des foyers dont les membres sont incapables de cotiser. Les réglementations coutumières de tous les villages stipulent que les villageois jugés démunis seront aidés par le comité de village. On lit dans l'un des articles du règlement du village Sahel : « le comité est sensé de mobiliser tous les citoyens du village à participer massivement aux opérations de solidarité dans les cas suivant : catastrophes naturelles, personnes démunies, mois de Ramadhan, fêtes de laid, décès, vol et en cas de demande si nécessaire ».

²¹ Lacoste-Dujardin, C. (2001), « Géographie culturelle et géopolitique en Kabylie, La révolte de la jeunesse kabyle pour une Algérie démocratique », in *Hérodote*, p. 75.

²² *Ibid.*, p. 79.

²³ On a assisté plus d'une dizaine de fois depuis 2007 à l'organisation de ce rite par les jeunes : en 2007 au village Ath Yiken, en 2008 au village Hourra, en 2013 à Wizgan, et le 1^{er} novembre 2014 au village Igerssafen.

vivaces. Ces valeurs permettent aux villageois le partage d'un sentiment fort de leur unité et le maintien des solidarités anciennes qui sont inséparables de la dignité de leurs villages. Le maintien de ces valeurs et de ces pratiques anciennes d'aide et de solidarité dans un contexte général marqué par une montée de l'individualisme moderne nécessite une réflexion plus profonde.

Entre la fin de l'année 2011 et le début de l'année 2012, un groupe de citoyens représentants et membres de comités de villages de cette localité ont pris l'initiative de créer la Coordination des Comités de villages de la Commune de Bouzeguène (CCVCB) pour trouver des solutions aux problèmes d'abandon et de manque dont souffrent les citoyens de la région. Cette initiative montre que les jeunes « conservent les ressorts de la société et remobilisent les codes traditionnels et les réseaux de solidarités propre au groupe »²⁴. Sachant que dans l'histoire de la Kabylie, la tribu constitue une structure sociale ancienne qui réunit des représentants des assemblées villageoises de façon exceptionnelle pour discuter des affaires communes²⁵. Ainsi, ces jeunes servent à travers cette coordination à « maintenir disponible des mécanismes de mobilisation tenant de la tradition »²⁶, ils se montrent intéressés et soucieux de sauvegarder les structures sociales anciennes propre à la société kabyle et qui constituent son fondement.

II. Des modes d'organisation et de fonctionnement inspirés de la culture politique moderne²⁷

Si les organisations villageoises anciennes perdurent toujours, les modes de composition et de formation de ses membres d'une part, les modes de fonctionnement et de gestion, d'autre part, ont profondément changé. Cela apparait notamment dans l'organisation des villages en multiples commissions spécialisées (commissions techniques, commissions de réflexion, commissions d'experts, commissions des sages, commissions juridiques, commissions disciplinaires...). Ce nouvel ordre a institué plusieurs composantes dans l'organisation des villages, avec une répartition minutieuses des rôles et des tâches dans chaque

²⁴ Salhi, M.-B. (1999), « Modernisation et retraditionnalisation à travers les champs associatif et politique : le cas de la Kabylie », in *Insaniyat*, Oran, n° 8, p. 32.

²⁵ Lacoste-Dujardin, C. (2001), *op.cit.*, p. 75-76.

²⁶ Salhi, M.-B. (1999), *op.cit.*, p. 33.

²⁷ Georges Balandier préconise une conception dialectique et remet en cause l'opposition ou la dichotomie tradition/modernité (dualisme). Notre conception s'inscrit dans cette perspective. Balandier, G. (1971), *Sens et puissance : les dynamiques sociales*, Paris, PUF, p. 99.

composante. Ainsi, il n'est plus pertinent de dire qu'aujourd'hui *Tajmaat* « se compose d'un *amin* (président) secondé par un *ukil* et par autant de *tamen-s* (à la fois représentants et répondants) »²⁸.

Le recours à des modalités nouvelles de la prise de décision au sein de *tajmaat* est un autre changement important dans son fonctionnement. En fait, on assiste depuis plusieurs années à un recours de plus en plus fréquent au vote et au principe de la majorité en cas d'absence de consensus et de la règle de l'unanimité²⁹. Le consensus semble de plus en plus problématique avec l'importance du poids démographique des populations au sein des villages (plusieurs villages de la région abritent chacun une population variant entre 2000 et près de 5000 habitants en 2008). On assiste par ailleurs à des élections à main levée pour choisir par exemple le président du comité qu'on appelle aussi délégué et qui correspond au poste de l'ancien *amin* du village.

Par exemple, on assiste depuis 2004 dans le village Ighil Tziba à un mode inédit d'organisation et de formation des membres de *tajmaat* inspiré de la tradition, mais qui tient compte des modes d'organisations modernes. Ainsi, c'est la famille qui choisit deux membres pour la délégation au village, puis, l'assemblée générale procède à l'élection à main levée d'un seul délégué parmi les deux. Le délégué élu a le droit de choisir tous les autres membres du comité dans les différentes familles. Le principe d'élection ne date pas uniquement de 2004, c'est ce qu'affirme ces extraits du règlement du village Sahel durant le début des années 1980 : « Le chef du village ne peut être élu qu'en assemblée générale avec 2/3 des voix (75%) » (art. 4), puis : « C'est le chef du village qui choisit ses membres » (art. 5).

Le recours à l'écrit est un autre indice de l'importance des changements que *tajmaat* a subis. Ainsi, les comités de villages tiennent des registres pour les recettes et les dépenses des villages, l'enregistrement des correspondances, des affaires et projets étudiés par *tajmaat*, sachant que les villages ont procédé durant ces dernières années

²⁸ Mahé, A. (2000), « Les assemblées villageoises dans la Kabylie contemporaine, traditionalisme par excès de modernité ou modernisme par excès de tradition ? », in *Etudes rurales*, 155-156/ 179-212, p. 181.

²⁹ Le règlement du village Sahel, depuis 2007, précise que « Les décisions en plénière sont prises par consensus ou, à défaut, à une majorité des $\frac{3}{4}$ », « Le vote se fait à main levée ; les $\frac{3}{4}$ représentent la majorité », « En cas d'absence de consensus et/ou la majorité des $\frac{3}{4}$, la colite fait des propositions pour faire avancer les travaux tout en favorisant le consensus » (art. 6, 7 et 8). Sur cette question voir aussi, Ould Fella, A. (2011), *op.cit.*, p. 99-100.

à l'aménagement de nouveaux bureaux³⁰ bien équipés leur permettant un bon fonctionnement.

Les villages possèdent des dispositions de règlements intérieurs (réglementations coutumières)³¹ consignés par écrit en langue française, et dans la majorité des cas saisis et enregistrés sur des micro-ordinateurs. En outre, ce n'est pas directement *tajmaat* du village qui édicte le contenu de ces réglementations coutumières, alors que traditionnellement « La compétence de *tajmaat* concernait l'élaboration et l'application de *qanun n tadart* (droit coutumier du village)³²... ». L'assemblée générale du village désigne des commissions de réflexions pour l'élaboration des textes de règlements intérieurs qui doivent passer ensuite par l'assemblée générale du village pour approbation. En plus, dans certains villages, on inclut dans ces commissions des diplômés universitaires spécialistes en droit « pour ne pas édicter des lois contre les réglementations légales de l'Etat moderne et ses institutions. Pour ne pas avoir des problèmes avec la justice »³³, sachant par ailleurs que les citoyens du village sont libres de formuler et d'adresser des critiques à ces règlements avant approbation³⁴. Enfin, à chaque fois que des changements ont été apportés au texte du règlement du village et approuvés par l'assemblée générale, les citoyens du village doivent prêter serment³⁵ pour le respect de ces règles.

³⁰ Les bureaux de plusieurs comités de villages ne diffèrent pas de ceux des maires ou des élus au niveau des APC locales. Ils sont bien aménagés par les moyens propres des villages, disposent des outils administratifs nécessaires (chemises, boîtes d'archives, registres, papiers, micro ordinateurs, internet, lignes téléphoniques, faxes, imprimantes...). Ces bureaux sont aménagés en plusieurs pièces (bureaux de travail, salles de réunions, bibliothèques...), le premier bureau de comité de village que j'ai visité au cours de l'année 2007 (le village Sahel) m'a surpris. Finalement, j'ai constaté que cela n'est pas une spécificité à ce village.

³¹ Les archives des villages nous ont permis d'avoir des textes de règlements qui remontent au début des années 1980, ce qui me laisse penser que le recours à l'écrit dans les villages devient plus systématique à partir de cette date.

³² Lacoste-Dujardin, C. (2005), *Dictionnaire de la culture berbère en Kabylie*, Paris, la Découverte, p. 44.

³³ Propos d'un membre du comité du village Ath Aicha (Commune Idjer), en mars 2014.

³⁴ Par exemple on a assisté dans le village Ighil Tziba au cours du mois de novembre 2014 à la distribution d'un exemplaire du nouveau texte de règlement intérieur du village pour chacun des foyers avec deux pages vides à la fin et qui sont réservées aux remarques et suggestions des citoyens. Ces remarques seront ensuite étudiées par « la commission pour la révision et l'enrichissement de la charte du village » pour apporter les modifications nécessaires.

³⁵ On lit dans le serment du village Sahel : « Ayant pris connaissance du règlement intérieur du village en étant sain d'esprit, règlement que j'ai lu et approuvé, prête serment de respecter scrupuleusement et sans conditions le dit règlement. Je m'engage à me soumettre à toutes les lois édictées pour redonner à mon village son image d'antan et à redonner son blason ».

Cela nous permet de conclure que les organisations communautaires ont adopté un mode de fonctionnement et de gestion qui est davantage inspiré de la modernité. Un regard attentif sur les profils des agents occupant des postes dans *tajmaat* dans la majorité des villages enquêtés nous a permis de conclure que les jeunes sont les principaux agents de la modernisation de ces instances, et que la scolarisation moderne est sa force principale. Le statut de ces jeunes explique le mode de gestion pratiqué, de plus en plus hérité de la culture politique moderne.

Les innovations instituées par les jeunes présentent des configurations particulièrement originales puisque leur travail a favorisé l'émergence d'une nouvelle forme d'organisation villageoise adaptée aux nouveaux besoins des villageois. Cependant, ces innovations n'ont pas occulté totalement l'organisation ancienne de *tajmaat*, mais elles l'ont adaptée tout en recouvrant certains schémas traditionnels. Ainsi, on assiste dans le village Ighil Tziba par exemple à des innovations dans les modes de désignation des différentes structures au sein des familles. C'est dans ce sens que Salhi M.-B. parle d'un « mode d'organisation mixte »³⁶.

L'adhésion des jeunes ne permet pas de formuler l'hypothèse de l'exclusion des vieux des instances traditionnelles parce que, comme l'ont affirmé plusieurs jeunes membres de comité de villages, l'apport des vieux est incontournable pour le maintien de l'ordre dans les villages. Leur intervention est indispensable notamment pour la gestion des litiges entre citoyens, et en particulier les litiges fonciers, sachant que le dépôt de plainte à la justice sans le consentement du comité est interdit dans plusieurs villages.

III. Jeunes, tajmaat, associations et partis politiques ?

L'irruption des jeunes à la tête des instances traditionnelles et le développement du mouvement associatif dans les villages constituent deux phénomènes distincts, mais qu'on aurait tort de considérer comme totalement déconnectés l'un de l'autre. Le lien profond qui existe aujourd'hui entre ce que l'on peut qualifier au premier abord d'ouverture politique d'une part, et le développement d'un processus d'adhésion des jeunes dans les instances villageoises traditionnelles de l'autre, mérite une analyse spécifique qui n'exclut pas pour autant la question plus générale de la modernisation et de l'ouverture des espaces villageois en Kabylie. Ainsi, et afin de comprendre ces rapports, nous exposerons dans ce qui suit plusieurs situations.

³⁶ Salhi, M.-B. (1999), *op.cit.* p. 40.

Au début des années 1990, la plupart des associations qui ont été créées un peu partout en Kabylie étaient des associations culturelles. Dans la région d'Ath Idjer durant cette période, il n'y avait presque pas de village qui ne dispose pas d'une association culturelle de jeunes.

Dans le village *Wizgan*, une association culturelle a été créée vers la fin de l'année 1991 : « l'association culturelle Colonel Mohand Welhadj »³⁷. Quelques mois après sa création, cette association a bénéficié de deux subventions d'une somme totale de 650 000,00 DA de la part de l'APC local et de l'APW. Les membres de *tajmaat*, qui étaient des personnes âgées, ont réclamé le contrôle des ressources de l'association, et les membres de l'association (les jeunes) ont refusé de mettre l'argent de l'association entre leurs mains³⁸.

Néanmoins, le vrai problème entre les deux parties en conflit (*tajmaat* piloté par les personnes âgées et l'association culturelle gérée par les jeunes du village) dépasse le contrôle des ressources. Il s'agit d'un conflit politique entre des jeunes militants berbéristes et des anciens qui voulaient contrôler le fonctionnement de l'association et limiter son indépendance en lui exigeant un plan de travail. Un conflit entre jeunes et anciens est lisible dans les témoignages de notre interlocuteur.

L'ancien président de l'association explique que : « Pour atteindre leur objectif, le comité de village nous a envoyé certains de ses membres comme adhérents pour s'ingérer dans l'association. En plus, ils nous ont convoqués en réunion générale, et ils nous ont donné un plan de travail. J'ai essayé de leur faire comprendre que l'association n'est pas le village. J'ai dit que celui qui veut participer il n'a qu'à venir se présenter pour adhérer à l'association, et c'est à nous d'étudier son cas et de décider d'accepter ou de refuser son adhésion. Ils ont vu ce que j'ai dit comme un cauchemar ». Ces propos ont été perçus comme un refus de reconnaissance de l'autorité du comité de village qui exige le contrôle des ressources et des activités pour l'association.

L'ancien président de l'association enchainera en faisant remarquer que : « Pour eux (les membres du comité), l'association c'est uniquement la révolution et la guerre. Nous, on a donné la dénomination, mais on a voulu continuer le chemin. Finalement, c'est toujours le comité de village

³⁷ Les villageois ont choisi de donner à l'association le nom du Colonel de la wilaya III à partir de 1959, un acteur historique de la guerre de libération, originaire du même village pour célébrer son nom et son parcours.

³⁸ Voici le témoignage de l'ancien président de l'association : « Il n'est pas question de mettre l'argent de l'association entre les mains du comité car on a des comptes à rendre à l'administration, nous sommes régis par une réglementation, et normalement le comité n'existe pas, c'est une organisation communautaire à l'intérieur du village qui n'a pas réellement un pouvoir sur l'association ».

qui domine les associations. Normalement c'est à l'association de coiffer le comité de village pour réussir ». Cet enquêté explique que : « Les jeunes de l'époque ont pensé donner une couleur culturelle au village, avec la revendication identitaire qui était dans nos cœurs, contrairement à l'autre génération qui négligeait tout ça. Il y avait donc un conflit de génération qui a coûté même l'arrêt de l'association ».

La situation concrète décrite plus haut a amené les jeunes à désertier les lieux d'assemblées et à ne pas répondre aux appels des membres du comité de village. Il s'agit d'une remise en cause de l'autorité de cette institution des vieux par les jeunes qui a causé un vide de *tajmaat* durant plusieurs années. A partir de 2009, les jeunes ont investi *tajmaat* en remplaçant le vide laissé par les vieux, et à partir de là, plusieurs associations ont été créées par les jeunes dans plusieurs domaines (le sport, l'environnement, la culture...).

On peut penser que les rapports conflictuels entre les adhérents associatifs et les membres de *tajmaat* ou comité de village ont conduit à la dissolution de certaines associations. Cette réalité a amené plusieurs jeunes à activer au-delà du territoire villageois en créant des associations communales ou de wilaya³⁹. Cette délocalisation vise à sortir du cercle étroit du contrôle villageois. Un acteur associatif note ceci : « Vous les jeunes si vous pensez un jour à créer une association, il vaut mieux la créer au niveau communal, au niveau de la daïra ou de la wilaya. Il faut éviter de s'inscrire à l'intérieur du territoire villageois. Si c'est le cas vous dépendrez toujours du comité de village, ce qui réduira vos libertés ». La vie d'une association au niveau du village nécessite donc la reconnaissance de la prééminence de *tajmaat*. Des articles de règlements intérieurs de plusieurs villages le note explicitement. C'est le cas du règlement intérieur du village Sahel selon lequel, « Le comité de village est l'autorité suprême, toute initiative visant à créer une association culturelle, religieuse, sportive et sociale sera obligatoirement sous l'autorité du comité de village ». Les témoignages de nos interlocuteurs du village Ighil Tziba, l'affirment également :

« Juridiquement l'association est indépendante du comité de village, elle dépend de la direction de la jeunesse et des sports parce que c'est elle qui nous finance, mais réellement on dépend aussi du comité de village, et s'il nous demande les bilans on doit les présenter...du point de vue de *taarfît* (réglementations coutumières), il y a une certaine hiérarchie à l'intérieur du village, on est tous au dessous du comité. Par exemple, on a

³⁹ Il s'agit notamment de l'Association des Handicapés et de leurs Amis (AHLA) de la daïra de Bouzeguène (cette daïra est constituée de quatre communes : Bouzeguène, Idjer, Ath Ziki et Illoula Oumalou.)

bénéficié dernièrement d'un projet d'aménagement d'un terrain combiné à l'intérieur du village, on avait besoin d'un terrain, c'est grâce à l'accord du comité de village qu'on a pu réaliser le projet rapidement parce qu'il nous a donné l'accord d'usage d'un terrain mechmel (propriété du village). Si le comité ne nous a pas accordé ce terrain, on n'aurait pas pu réaliser ce projet. Je veux dire qu'on travaille toujours en collaboration avec le comité de village »⁴⁰.

Ces propos témoignent de l'acceptation d'un compromis de la part de l'association pour pouvoir durer. Bien plus, l'un des membres va jusqu'à nous dire que : « Si le comité nous demande d'arrêter nos activités, nous ne pouvons pas dire non ». Il est ainsi possible de dire que dans plusieurs cas étudiés, les relations associations-comités de villages sont des relations de « subordination »⁴¹ parce que les associations villageoises dépendent, dans ses fonctions, de l'autorité de *Tajmaat* ou du comité de village.

On peut repartir d'un deuxième cas concret pour expliquer davantage comment on passe d'une situation de désaccords entre les vieux et les jeunes pour passer à une autre situation où les « dominés » (les jeunes) prennent une position dominante :

Dans le village Ighil Tziba, les mésententes fréquentes entre les vieux et les jeunes au sein des assemblées ont perturbé le village pendant plusieurs mois suite à une vacance de *tajmaat*. Des différenciations sociales entre jeunes et vieux sont apparentes dans les propos de nos enquêtés et le mode l'organisation des vieux a prouvé son incapacité à maintenir l'ordre villageois : « Il y avait un freinage, se sont les vieux qui dirigeaient le village, et il y avait un problème par rapport aux mentalités. Lors des assemblées il y avait toujours un malentendu : les responsables sont les vieux et l'assistance en majorité des jeunes, donc le courant ne passait pas entre les deux, (outaadil ara elaqliya), il y a une différence de mentalité »⁴².

Au cours de l'année 2004, quatre citoyens du village âgés entre 40 et 50 ans se sont portés volontaires et acceptés en assemblée générale du 30 juillet pour réfléchir sur l'élaboration d'une charte qui aura pour principal objectif « la pérennité des institutions du village et leur bon fonctionnement ». Vers la fin du mois d'aout 2004, cette commission a réussi sa mission en produisant une *charte du village* qui décrit un mode inédit de composition et de formation de *tajmaat*. Les articles de cette

⁴⁰ Propos d'un membre de l'association sportive du village Ighil Tiziba.

⁴¹ Salhi, M.-B. (1999), *op.cit.*, p. 40.

⁴² Propos d'un membre du comité de village Ighil Tiziba.

charte ont été acceptés en assemblée générale du village au début du mois de septembre de la même année.

On lit, par exemple, dans ce règlement intérieur qui met l'accent sur les modalités de désignation des membres du comité une recommandation qui limite l'âge du président du comité de village entre 30 ans minimum et 65 ans maximum, alors que ce poste était exclusivement réservé aux hommes les plus âgés du village (les vieillards). Pour les autres membres du comité, la seule recommandation est d'avoir au moins 25 ans, et pour les deux *temmans*, il suffit d'avoir 20 ans.

Dans le village Ath Semlal, le règlement intérieur en exécution depuis 1998 après approbation par la majorité absolue des citoyens en date du 03 juillet de la même année, contient des recommandations qui limitent l'âge du président du comité de village (entre 35 et 55 ans) et des autres membres du comité comme suite: 18-30 ans, de 31 ans à 40 ans, de 41 ans à 50 et de 51 ans et plus. On désigne deux personnes de chaque catégorie, à condition que le président de la commission consultative du village figure dans la catégorie 35-55 ans.

Dans le village Hourra, les jeunes ont réussi à s'imposer au sein de *tajmaat* grâce à l'association culturelle du village qui a réussi à coiffer le comité. En 2008, le président de l'association culturelle est au même temps le président du comité de village. Ce président rapporte : « L'un des changements apportés par la modernisation c'est bien l'apparition des associations, car il y a quinze ans quand les jeunes parlent de l'association ça crée une dispute dans le village avec les vieux...actuellement, ces derniers ont compris que finalement l'association est une véritable organisation. On trouve même des vieux qui activent dans des associations. C'est l'un des changements qui m'ont fait plaisir car je suis l'un de ceux qui ont lutté pour cela »⁴³.

Les propos de ce président témoignent de l'importance des changements dans les villages suite à l'émergence et au développement du mouvement associatif d'une part, et à la prise de positions des jeunes dans ses structures d'autre part. Le comité de village Hourra est parmi les comités les plus dynamiques au niveau de la région, et les jeunes du village ont pu s'affirmer à la tête de cette institution, notamment par l'importance des projets qu'ils ont pu bénéficier de la part de l'Etat⁴⁴.

⁴³ Propos du président du comité et de l'association culturelle du village Hourra.

⁴⁴ Au cours de l'année 2007, ce village a été sélectionné pour bénéficier d'un important projet qui a pour identification « Modernisation du village Hourra ». C'est un projet d'une somme totale de 22 milliards de centimes inscrit dans le cadre du « programme du projet de développement rural intégré » PPDRI. Hourra est le village le plus densément peuplé

Les luttes politiques transférées dans le champ associatif ont neutralisé beaucoup d'associations. Outre le constat de la disparition d'associations, on peut relever dans les témoignages le poids de ces conflits.

Le village Ighil Tziba a connu la création d'une association culturelle à partir du début de l'année 1990. Après deux ans d'activité, cette association a été dissoute à cause des luttes politiques entre ses adhérents militants du RCD et du FFS. Un ancien membre de cette association rapporte : « Notre association a été très active, malheureusement la politique a tout détruit. On a travaillé juste deux ans à cause des divergences politiques entre des militants du RCD et ceux du FFS ». Un autre adhérent associatif nous dit : « On a fait le constat que les associations culturelles sont attachées à la politique. Elles signent leurs actes de décès le jour même où elles se créent »⁴⁵.

Depuis que cette association a disparu, aucune autre association culturelle n'a été créée dans ce village. Nos interlocuteurs nous expliquent qu'ils ont choisis plutôt d'activer dans le domaine du sport pour éviter de revivre les mêmes entraves. Un membre de l'association sportive du village nous précise que « dans le domaine du sport, c'est uniquement ceux qui le connaissent qui peuvent dire comment faire les choses, personne ne pourra te dire qu'il faut faire autrement, tandis que dans le domaine culturel il y a des points de vue différents ». En outre, les fondateurs de cette association sportive ont procédé par la sélection des adhérents pour éviter ceux qui soient au même temps des militants dans des partis politiques. L'un de ses membres fondateurs de l'association sportive du village nous explique : « Quand on a créé l'association sportive, on s'est directement dirigé vers des personnes bien précises pour être apolitique ».

Ces entraves ne sont pas spécifiques à ce village, bien d'autres ont connu ces mêmes luttes, sachant que « le RCD et le FFS ont inspiré la création d'associations et en tout cas fortement appuyé une emprise de leurs militants sur le tissu associatif. Les luttes acerbes pour le monopole de l'influence politique entre ces deux partis ont refroidi bien des ardeurs sur le plan associatif »⁴⁶.

Les situations de conflits politiques à l'intérieur des villages ont amené les commissions chargées de l'élaboration de nouveaux règlements intérieurs de villages à inclure des recommandations qui interdisent des rapports entre *tajmaat* et partis politique. C'est notamment

de la région avec une population totale estimée à 4500 habitants en 2013. Il est aussi parmi les plus grands villages de la région avec une superficie totale de 38,17 hectares.

⁴⁵ Propos d'un membre de l'association sportive du village Ighil Tiziba.

⁴⁶ Salhi, M.-B. (1999), *op.cit.*, p. 37-38.

le cas du village Sahel dans lequel le premier article du chapitre sur la « discipline » précise que « Le comité de village est une organisation apolitique ». Le même règlement intérieur note néanmoins que « toutes les activités politiques et associatives sont autorisées au sein du village ». Ces passages du règlement interdisent la politisation du comité de village sans interdire l'expression politique libre au sein du village.

En revanche, le règlement intérieur du village Igerssafen va plus loin en prescrivant que « Chaque membre qui envisage une activité partisane ou qui entre dans une compétition électorale doit préalablement démissionner du comité de village » (art. 6). Le même règlement précise que : « Les membres du comité s'engagent à ne pas utiliser le comité de village à des fins partisans et ne pas l'entraîner dans des compétitions électoralistes ou dans des options de prise de pouvoir » (code d'honneur du village). Le règlement dans ce village a initié une dichotomie entre l'activisme politique moderne et la gestion communautaire à l'intérieur du village. Ce n'est cependant pas le cas dans quelques villages de la région où des présidents et membres de comités étaient des candidats ou même des têtes de listes de différents partis politiques au cours des élections municipales de novembre 2012.

Les nouvelles réglementations coutumières intègrent aussi des recommandations qui concernent le respect de tous les citoyens, sans distinction d'âge. C'est le cas du règlement intérieur du village Igherssafen qui inclut la recommandation suivante : « Les membres du comité s'engagent à honorer le village et à respecter les citoyens sans distinction de familles ou d'âge ». Il convient de rappeler que les jeunes ont pris position dans le comité de ce village à partir de 1994.

Conclusion

Les exemples présentés plus haut indiquent une forte mobilisation des jeunes dans les organisations communautaires. L'engagement des jeunes dans ces instances de gestion traditionnelles dans plusieurs villages de la région d'Ath Idjer, prend forme et se construit dans un contexte où émerge et se développe le tissu associatif dans les villages durant les années 1990. Le mouvement associatif, qui est un cadre d'action collectif des jeunes par excellence, a permis à ces derniers d'affirmer des capacités exceptionnelles en termes d'intervention dans les affaires qui concernent leur collectivité. Loin d'être uniquement le fruit du mouvement associatif, l'adhésion des jeunes dans les organisations communautaires est intimement lié au processus de modernisation des milieux villageois. La

scolarisation, l'émigration, l'ouverture sur l'extérieur...constituent la force principale de cette modernisation.

Mais l'intégration des jeunes dans les instances de gestion traditionnelles est, dans plusieurs cas, le résultat de rapports conflictuels avec les vieux qui ont toujours été à la tête de ces instances. Ainsi, plusieurs associations sont à maintes reprises entrées en conflit avec les autorités villageoises et certaines ont été dissoutes suite à ces querelles. Les rapports conflictuels entre jeunes et vieux s'expriment aussi au sein des assemblées villageoises. La répétition de ces litiges conduit au désordre dans plusieurs villages. C'est ainsi que les jeunes s'organisent dans des commissions afin d'adapter les réglementations coutumières anciennes. L'objectif est de retrouver l'ordre à travers un compromis entre les deux groupes en présence (les jeunes et les vieux). Et comme le montrent plusieurs cas cités ci-dessus, les nouvelles réglementations abordent et précisent les catégories d'âge ouvrant droit à prendre place dans le comité. On voit que dans certains villages les vieux et les plus jeunes sont exclus, pour laisser la place à une troisième catégorie intermédiaire (entre 35 et 55 ans) que nous pouvons appeler « les jeunes adultes ». Dans d'autres cas (le village Ath Semlal par exemple), on intègre toutes les «catégories d'âges», mais avec une dominance des jeunes et des «jeunes adultes».

Bibliographie

- Balandier, G. (1971), *Sens et puissance, Les dynamiques sociales*, Paris, PUF.
- Bessah, T. (2009), *Modernisation, permanence et recomposition du lien social. Cas de la commune de Bouzeguène (Kabylie)*, mémoire de magister en anthropologie, Bejaia.
- Bourdieu, P. (1984), *Questions de sociologie*, Paris, Minuit.
- De Singly, F. (2000), « Penser autrement la jeunesse », in *Lien social et politiques, RIAC*, éd. ENSP, Rennes, n° 43, Printemps, p. 9-15 (extrait), in Lagree, J.-Ch., Loncle, P. (2001), *Jeunes et citoyenneté*, série « Problèmes politiques et sociaux, dossiers d'actualité mondiale », n° 862, 31 août. p. 16-19.
- Galland, O. (2000), « Qu'est-ce que la jeunesse ? » Les jeunes, Contours et caractères, Paris, INSEE, p. 9-12 (extrait). in, in Lagree, J.-Ch., Loncle, P., *Jeunes et citoyenneté, Problèmes politiques et sociaux, dossiers d'actualité mondiale* n° 862, 31 août 2001. p. 16-19.
- Galland, O. (2007), *Sociologie de la jeunesse*, Paris, Armand Colin, 4e édition, 250p.
- Hanoteau, A., Letourneux, A. (2003), *La Kabylie et les coutumes kabyles*, Paris, éditions Bouchéne, T1.

- Kenzy, A. (1998), *Tajmat du village Lqela des At Yemel : étude des structures et des fonctions*, mémoire de magister, Tizi Ouzou.
- Kenzy, A. (2007), « La jeunesse en milieu rural kabyle et ses rapports conflictuels avec les institutions villageoises », in : Breviglieri, M., Cicchelli, V., *Adolescence méditerranéennes, L'espace public à petits pas*, Paris, l'Harmattan, p. 263-276.
- Kenzy, A. (2012), « De l'assemblée villageoise à l'association : les jeunes villageois en quête d'affirmation », in *Insaniyat*, n° 55-56, janvier-juin, p. 63-77.
- Lacoste-Dujardin, C. (2000), « Démocratie kabyle, Les kabyles : une chance pour la démocratie algérienne ? » in *Hérodote*, P. 63-74.
- Lacoste-Dujardin, C. (2001), « Géographie culturelle et géopolitique en Kabylie, La révolte de la jeunesse kabyle pour une Algérie démocratique », in *Hérodote*, n° 103, 4e trimestre.
- Mahe, A. (2001), *Histoire de la grande Kabylie XIX^e et XX^e siècle, Anthropologie Historique du lien social dans les communautés villageoises*, Paris, éd. Bouchéne.
- Mahe, A. (2000), « Les assemblées villageoises dans la Kabylie contemporaine, traditionnalisme par excès de modernité ou modernisme par excès de tradition ? », in *Etudes rurales*, juillet- décembre, 155-156/ 179-212.
- Ould Fella, A. (2011) « Ethnographie de l'espace public d'un village de Kabylie : Ait Arbi. Paradigme communautaire et citoyenneté en construction », in *Insaniyat* n° 54, octobre, décembre, p. 85-108.
- Salhi, M.-B. (1999), « Modernisation et retraditionnalisation à travers les champs associatif et politique : Le cas de la Kabylie », *Insaniyat*, n° 8, mai-août, p. 21-42.

PROGRAMMES NATIONAUX DE RECHERCHE
POPULATION ET SOCIÉTÉ

PNR

31

HISTOIRE ET INSTITUTIONS DU CHAMP CULTUREL EN ALGÉRIE

Coordonné par
Hadj MILIANI

Editions | DGRSDT
CRASC

COMPTES RENDUS DE LECTURE

Boutkhil BEGHDAI, *Sous le ciel d'Aïn Sefra. Récit et nouvelles sur la torture pendant la guerre d'Algérie, Alger, Dar el Gharb, 2012, 189 p., Préf. de Abderrahmane Moussaoui*

Comme signalé en avant-propos, ce livre doit beaucoup aux témoignages des torturés de la Dzira et de la caserne d'Aïn Sefra, une ville de l'Atlas saharien d'où l'auteur est originaire. Avec les événements de sa ville, c'est l'histoire de la guerre de libération de l'Algérie qui est ici racontée, et avec elle celle des atrocités de la torture telle que justifiée par les adeptes de la colonisation pour affirmer sa suprématie.

Aussitôt terminé la lecture de l'ouvrage, on se demande comment l'avoir supportée tant les descriptions d'une invraisemblable cruauté sont à grimacer de dégoût. Sans doute, faut-il y voir la marque de déférence qui veille en chacun de nous quand il s'agit de glorifier cette horrible période de la Guerre d'Algérie. C'est cette forme d'exaltation qui semble motiver l'auteur pour régurgiter des souvenirs marqués par la terreur factuelle de son vécu d'adolescent. A travers un récit et trois nouvelles, son intention est de lutter contre l'oubli et de rendre hommage à ses aînés et à tous les martyrs.

Le chapitre sur *Le coup de l'abattoir* se tisse autour de Kaddour et de son ami Ghermoul, l'agent de liaison qui, dans un réflexe de survie, avait endossé la tenue de harki. Ce double jeu l'amènera dans un concours de circonstances, à tendre un piège au sergent Kardas, un bourreau de renommée qui l'exhortait à lui trouver une Fatma. Pour avoir outrepassé les limites de la décence et offensé les règles de l'honneur, son compte sera réglé en lui faisant subir ses propres méthodes de tortionnaire. Soigné à l'hôpital militaire, il quittera la ville laissant derrière lui d'autres disciples, candidats à la torture.

Le gendarme et l'âne, est l'histoire tragique de Ami Mbarek inculpé par Flack pour avoir bastonné sa bête en rut et provoqué un tohubohu le jour du souk. Constamment à la recherche d'une proie, Flack n'est assouvi ni par les coups de tisonnier en pleine figure ni par les crachats dans la bouche ; assumant sa haine, il le force au blasphème pour marier son âne en récitant les versets coraniques. En fait, Ami Mbarek était un moussabil, c'est-à-dire celui qui a décidé de sacrifier sa vie pour la révolution. Tel a été son destin après avoir été abattu en pleine action de ravitaillement des maquisards. Son âne connaîtra le même sort avec les pires sauvageries avant d'être poussé dans un ravin profond et rugueux.

La séquence Pour un moment de répit !, enchaîne sur l'odieux supplice infligé au fils en présence du père et vice-versa. Les pris pour cible feront de faux aveux, accusant un proche, pour que la torture s'arrête un instant. Il durera le temps d'une descente de nuit où les cris douloureux des femmes déchiraient le silence. « Tout le 2^{ème} bureau était à l'œuvre. Un drôle de mélange, il y avait là un ramassis d'espèces on ne sait de quelle misère ni de quelle contrée ils sont venus, peut-être des celtes, des francs, des espagnols, des italiens, des hommes au passé inconnu : hier peut-être des paysans de misère ou transfuges, aujourd'hui des soldats avec des matricules, formés pour harceler, torturer et tuer ».

L'autre torture met en scène les déboires de l'enfance indigente, témoin impuissant des parents emprisonnés, humiliés, absents, achevés ou disparus... Faisant écho après l'indépendance, l'identification des ossements d'un corps sous le sable, supposé être celui du père, est un acte d'extrême douleur. Le fameux lieu d'interrogatoire Dzira équipé d'un bassin où l'on plongeait la tête jusqu'à ce que l'on parle ou que les poumons et le cœur lâchent, marque pour toujours l'histoire d'Ain Sefra et la mémoire de cette génération à laquelle l'auteur appartient. Son livre est un geste militant et donne la mesure du sens du mot « liberté ». Afin que nul n'oublie, on peut espérer à ce que d'autres témoignages similaires puissent faire connaître toutes les villes d'Algérie qui ont connu et partagé des faits similaires.

Ammara BEKKOUCHE

Abdelkader DJEMAÏ, *Une ville en temps de guerre (récit)*, Paris, du Seuil, 2013, 158 p.

Abdelkader Djemaï appartient à cette génération (1945-1950) d'écrivains oranais qui se rejoignent tous au moins sur un point : leur tranche de vie se confond avec cette sombre période de la guerre d'indépendance de sorte qu'en 1961-1962, ils entraient dans leur période d'adolescence en même temps que l'avènement de l'OAS. C'est extraordinaire ce que les adolescents, en période de conflits armés, développent une admirable capacité mémorielle pour des événements personnels ou collectifs. C'est le cas de Jacques Fieschi, Hadj Cheikh Bouchan, Lucien-Guy Touati et de leur aînée Michèle Villanueva. Ces auteurs nous ont donné des récits de vie se rapportant à cette période tourmentée de la quotidienneté oranaise¹.

¹ Villanueva, M. (1992), *L'Écharde. Chronique d'une mémoire d'Algérie*, Paris, Maurice Nadeau ; Fieschi, J. (1990), *L'homme à la mer*, Paris, J.-C. Lattès ; Bouchan, H.-Ch.

À l'occasion de la célébration du cinquantième anniversaire de l'indépendance de l'Algérie, un trou de mémoire définitif en ce qui concerne les chroniques de cette guerre civile franco-française par la mémoire collective ; voilà que la bibliothèque mémorielle oranaise vient de s'enrichir d'une œuvre littéraire de Abdelkader Djemaï, *Une ville en temps de guerre*². Ce récit vient mettre à jour sur ces années de grandes tourmentes.

De ce fait, on ne peut qu'être reconnaissant à l'auteur de ne pas avoir été oublieux envers sa ville natale, dont une grande partie de la population, ayant vécu avec une grande intensité ces moments difficiles et tragiques, en garde encore des bribes de souvenirs. Celle-ci s'étant montrée, au lendemain de l'indépendance, relativement indifférente envers la mémoire de ceux qui se sont sacrifiés pour prouver à l'OAS, que même morts, ils continueront demain à témoigner de l'extrême horreur, qui pendant plus d'une année (avril 1961-juin 1962), avait plongé la ville dans un bain de sang et de larmes. Aidé en cela, par une œuvre de lobotomisation massive

Menée par les commissaires politiques de la mémoire officielle qui se sont montrés, durant cinq décades, peu soucieux à l'égard de cette profonde et douloureuse blessure laissée encore béante par l'OAS à la fin de la guerre, avec près de deux mille victimes algériennes et européennes³.

Si intentionnellement, l'auteur ne semble pas nourrir la prétention d'intervenir sur le chantier de l'historien, et avoue s'être efforcé de rapporter des faits réels et des épisodes qu'il a vécus à Oran, il n'en a pas moins alimenté son récit en recourant à des sources bibliographiques généralement appropriées aux études historiques, sources qui, dans leur majorité, à en juger par la bibliographie, est dominée par d'ennuyeux et inconsistants ouvrages servant de déversoirs de fiel de la propagande nostalgériste pour laquelle le vent de l'Algérie française ne cesse de souffler. L'auteur aurait largement pu faire l'économie de se référer à des ouvrages de Jean-Jacques Jordi⁴ et de Jean Monneret et, particulièrement ceux d'Edmond Jouhaud, général putschiste et non moins chef de l'OAS

(2007), *Les barbelés du Village nègre*, Alger, éd. Casbah ; Touati, L.-G. (1976), ... *Et puis je suis parti d'Oran*, Paris, éd. GP.

² Djemaï, A. (2013), *Une ville en temps de guerre*, (récit), Paris, du Seuil.

³ Benkada, S. (2012), « 1.100 victimes civiles algériennes de l'OAS. À Oran, de 1961 à 1962 », APS, 22 février 2012. - « Saddek Benkada : C'est l'OAS qui a poussé les pieds noirs à partir », *Témoignage Chrétien*, 1er juin 2012.

⁴ Jordi, Jean-Jacques, pied-noir et historien, a été l'initiateur en 2011, d'une pétition internationale appelant à reconnaître les événements du 5 juillet 1962 à Oran comme « un véritable crime contre l'humanité passé sous silence ».

oranaise, ou de Geneviève de Ternant, qui se prend pour la passionaria de l'OAS⁵.

Nous savons par expérience, que le combat pour la reconstruction socio-historique de la mémoire algérienne de ces années 1961-1962 est âpre, presque décourageant, tellement le terrain est resté, pendant très longtemps, en friche. Depuis une dizaine d'années, nous travaillons sur les différents fonds d'archives à Oran, notamment (registres de décès, fichiers des inhumations, presse locale, etc.). Nous avons également réalisé des entretiens avec les parents des victimes. Le but est de constituer un profil sociologique de quelques 1500 victimes algériennes et européennes, civiles et militaires, cibles des attentats de l'OAS.

Nous mesurons donc toute la difficulté de reconstituer, lambeau par lambeau, la vie quotidienne des Oranais, toutes communautés confondues, à l'époque de ces événements où sévissait l'OAS comme d'aucuns, la compareront à la Peste. Qui, mieux dans ce cas, que Michèle Villanueva, écrivaine oranaise, courageuse et réaliste, qui, avec une lucidité et une clairvoyance, n'hésite pas à établir une mise en parallèle entre le roman d'Albert Camus, *La Peste* et les conséquences néfastes des méfaits de l'OAS : : « Je suis née à Oran, dans les quartiers populaires espagnols d'Eckmühl. [...] Trente ans plus tard, me plongeant dans la guerre d'Algérie, j'ai relu Camus. Et j'ai eu le choc de *La Peste*, qui m'est alors apparu comme ce que j'avais vécu à Oran »⁶.

Loin de lui l'idée de prétendre décrire, dans ce récit, *Une ville en temps de guerre*, en prévenant que : « Tous les personnages de ce récit, à l'exception de certains d'entre eux, désignés par leur nom ou par leurs initiales, sont fictifs. L'auteur s'est efforcé de rapporter ici des faits réels et des épisodes qu'il a vécus à Oran, notamment en 1961 et 1962. ». Il aurait été mieux inspiré s'il avait intitulé le récit *Un adolescent en temps de guerre*, car, tout au long du livre, il n'est question que de la vie quotidienne du héros Lahouari Belguendouz, personnifiant l'auteur qui, ramène la guerre à ce qu'il a vécu. En définitive, *Une ville en temps de guerre*, n'est pas le titre qu'il convenait de donner à ce livre ; tant d'événements douloureux sont passés sous silence par l'auteur.

À se demander si, l'auteur aurait, ayant manqué d'imagination, recouru à de sinistres référents. Le seul référent algérien et oranais de surcroît qui ait trouvé grâce à ses yeux est la contribution de Fouad Soufi

⁵ Auteure de *L'Agonie d'Oran* (3 tomes), une série de témoignages partiels et fallacieux sur la journée sanglante du 5 juillet 1962 à Oran, destinés à jeter l'opprobre sur le général de Gaulle et le déshonneur sur les troupes françaises présentes ce jour à Oran et à leur tête le général Joseph Katz.

⁶ Villanueva, M. (1992), *L'Écharde. Chronique d'une mémoire*, Paris, Maurice Nadeau.

Oran 1962, signalée par le site de la section de Toulon de la Ligue des droits de l'Homme, et non pas celle de Toulouse ! (plus fouillée)⁷.

Il va sans dire que cet amalgame de références bibliographiques n'est pas allé sans introduire dans le récit quelques apories historiques qui prouvent que l'auteur s'est beaucoup plus appuyé sur la mémoire réelle ou virtuelle des autres que sur la sienne. Et ce, alors qu'il nous a averti, dans son texte, qu'il « s'est efforcé de rapporter ici des faits réels et des épisodes qu'il a vécus à Oran ».

Même si ce livre est destiné, en premier au lectorat français, il mérite au moins qu'il soit tant soit peu fidèle à la réalité des faits et des événements et ne pas céder au recours à la facilité déconcertante des faits relatés à l'emporte-pièce, sans s'assurer au préalable de leur véracité, tels que : (p. 40) « Responsable du barrage électrifié installé le long de la frontière avec le Maroc pour empêcher les infiltrations de l'ALN, le général Philippe Ginestet eut moins de chance. Il fut tué par un jeune militant de vingt ans ». Ici l'auteur confond manifestement le général Ginestet, et le général Pédron⁸. Quant au jeune militant de vingt ans, pour le lecteur non averti, il pourrait penser qu'il s'agit d'un militant FLN. Pourquoi donc tant de prévenance envers un tueur de l'OAS ?⁹ (p. 46) : « Ses commandos, dénommés « collines » et dont l'un était dirigé par une femme, éliminaient des ouvriers, des instituteurs, des médecins, des fonctionnaires, des avocats comme maître Abed. Des femmes de ménage, comme celles qui attendaient devant le marché Michelet d'être embauchées pour quelques heures, n'étaient pas non plus épargnées ». A cette époque, je ne sais si A. Djemaï se rendait souvent au marché Michelet, mais on ne pouvait voir aucune des femmes de ménage attendre devant ce lieu, les laisserait-on seulement ? C'est là une vision actuelle

⁷ Soufi, F. (2000), « Oran, 28 février 1962, 5 juillet 1962. Deux événements pour l'histoire, deux événements pour la mémoire », présenté lors du colloque organisé en hommage à Charles-Robert Ageron, *La guerre d'Algérie au miroir des décolonisations françaises*, à la Sorbonne en novembre 2000.

⁸ Général Raymond-Émile Pédron (1902-1968), commandant le corps d'armée d'Oran, expérimenta à partir de juin 1956 le premier barrage sur la frontière marocaine. Il adopta le même procédé pour encercler, en 1957, les quartiers musulmans d'Oran par un réseau de fils barbelés, plus particulièrement Mdina-Jdida, qui a inspiré le roman de Hadj-Chikh, B., (2007), *Les barbelés du village nègre*, Alger, éd. Casbah.

⁹ Le général Philippe Ginestet, commandant le corps d'armée d'Oran, fut gravement blessé le 14 juin 1962 par un tueur de l'OAS à l'intérieur même de l'hôpital militaire d'Oran. Transporté au Val-de-Grâce, où il devait mourir le 24 juin.

Le directeur de l'hôpital militaire Baudens, le médecin-colonel Étienne Mabile, accompagnant le général Ph. Ginestet, fut, quant à lui tué, sur le coup. Tous les deux étaient venus s'incliner devant le corps du lieutenant-colonel Camille Mariot, tué la veille (13 juin) par un commando OAS, devant l'hôtel Royal.

que l'auteur transpose erronément au passé, (p. 44) : « Succédant en février 1962, au général Ginestet, au poste de commandant par intérim du Secteur d'Oran, le général Joseph Katz, surnommé par les pieds-noirs, le *boucher d'Oran*, ou encore *Gauleiter Katz*, chef de la Gestapo gaulliste »¹⁰. Très lourde erreur de l'auteur, le général Joseph Katz arrive à Oran, le 19 février 1962, et le général Ginestet prit son commandement à la tête du corps d'armée d'Oran, le 9 mai 1962. « Pour illustrer son propos, son père lui raconta l'histoire du colonel Ben Daoud, ancien élève de Saint-Cyr qui fit une brillante carrière militaire. [...] S'étant vu refuser, à cause de son teint basané, l'entrée à une réception, il avait eu cette phrase demeurée célèbre : « Yarbi yarbi laoukène colonel Ben Daoud », « Un arabe reste un Arabe, même si c'est le colonel Ben Daoud »¹¹ (p. 29). La fameuse phrase du colonel *arabe* trouve son origine dans la mésentente qui existait entre lui et le député d'Oran, Eugène Étienne, chef de file du lobby colonialiste¹². En dépit de sa qualité de citoyen français (naturalisé en 1858 à sa sortie de Saint-Cyr), le colonel n'a jamais eu une brillante carrière militaire, cette dernière, il la passa de caserne en caserne, sans jamais obtenir un poste de commandement; comme il fut d'ailleurs la cible de choix des détracteurs de la politique d'assimilation. Quant à son teint basané, il faut reconnaître que l'auteur n'a sûrement jamais vu la photo du colonel, sinon, il l'aurait, à coup sûr, confondu avec son chef hiérarchique le général Lyautey !

En dehors de ces errements factuels à mettre sur le compte de la hâte de publier et, loin de moi l'idée de penser que le roman soit du genre de ces livres qui s'écrivent entre deux gares pour ne pas dire entre deux stations de métro, néanmoins, A. Djemaï sait se montrer en quelques sortes pathétique lorsqu'il nous fait vivre certains épisodes de sa vie, comme par exemple ce jour, où, sa tante Kheïra, fut tuée (p. 89) : « C'était dans cette infirmerie que le corps sans vie de sa tante paternelle,

¹⁰ Benkada, S. (2001), « Mort du général Joseph Katz, ancien commandant du Secteur autonome d'Oran (février-juillet 1962) », *La Voix de l'Oranie*, 28 mars 2001.

¹¹ Le colonel Mohamed Ben Daoud (1837-1912) ancien élève de Saint-Cyr, naturalisé français, finit sa carrière militaire comme colonel de l'artillerie, malgré sa naturalisation, il n'eut jamais de commandement de troupes.

¹² Cette célèbre phrase qui est passée à la postérité est connue dans le contexte de l'affaire dite du « burnous du colonel Ben Daoud ». Ce dernier, croisant un jour dans les rues d'Oran, le député Eugène Étienne, celui-ci, apostrophe le colonel en lui disant : « Je ne reconnais pas sous cet accoutrement celui qui a eu l'honneur de porter l'uniforme d'officier français ». Suite à quoi, nous imaginons que le colonel lui aurait rétorqué par cette envolée sarcastique : « Un Arabe est un arabe, fusse-t-il le colonel Ben Daoud ».

Sur cette affaire, voir Ageron, Ch.-R. (1968), *Les Algériens musulmans et la France* (1871-1919), vol. 2, Paris, PUF, p. 1062.

Kheïra, avait été transporté. Un matin d'avril, elle était venu leur rendre visite à Cité Petit et, sur le chemin du retour, le *taxi clandestin* dans lequel elle se trouvait avait été mitraillé par l'OAS à Maraval, sur l'avenue Céline Dagne. C'était aussi la première fois de sa vie qu'il voyait son père pleurer. Elle était enceinte et laissait derrière elle trois enfants »¹³.

Essentiellement et exclusivement écrivain de langue française, Abdelkader Djemaï, riche de son expérience de l'écriture journalistique, son style concis et alerte, ne s'embarrasse guère de tournures ampoulées mais, il a l'art de brasser pêle-mêle des réflexions et des expressions de saveurs pour faire revivre les habitudes quotidiennes des pieds-noirs oranais plongés dans leur nonchalance toute latino-méditerranéenne vouée « aux parties de pétanques, de corridas et d'apéritif », toujours agrémenté d'une orgie de kémias de « fèves bouillies, saupoudrées de cumin, soucoupes de radis, d'olives noires, de cœurs d'artichaut, d'anchois et de sardines à l'escabèche ». Cette évocation rituelle de la gastronomie de comptoirs fonctionne à tous les coups dans ce genre de récit.

Toute cette insouciance paradisiaque et cet amour de la vie facile, va, un jour d'août 1961, lorsque le général Jouhaud prend son commandement de chef suprême de l'OAS Oranie, se transformer en un enfer quotidien durant lequel la ville va « se parfumer au plastic ». Et, l'auteur, avec la verve qu'on lui connaît, a su avec intelligence nous faire revivre cette période de tourmente et de tant de drames personnels et collectifs, que chacune des communautés avait connu et partagé malgré elle.

Saddek BENKADA

¹³ Djemaï Kheïra figure sur notre liste des victimes de l'OAS. Née le 20 avril 1934 à Tafraoui, elle fut tuée le 1^{er} ou le 2 avril 1962, boulevard Fort de Vaux à Cité-Petit.

Elle figure parmi les nombreuses victimes tuées en 1962 sur la voie publique sans qu'elles aient fait l'objet ni d'un constat de police ni d'une déclaration de décès.

Cas rare, son décès a fait l'objet d'une double inscription sur le registre de décès. Une première fois par sa sœur Djemaï Yamina, le 11 août 1962, et une seconde fois par son époux et cousin, Lassoueg Tayeb, le 8 octobre 1962.

Claire MAUSS-COPEAUX, *La source, mémoires d'un massacre : Oudjehane 11 mai 1956*, Paris, Payot, 2013, 224 p.

Cette nouvelle contribution de Claire Mauss Copeaux a un double intérêt. Elle révèle d'abord toute l'importance de l'enquête orale dans l'écriture de l'histoire contemporaine de l'Algérie. A l'écoute des différents acteurs ou témoins du massacre qui bouleversa la vie des habitants d'Oudjehane (région d'el Milia) le 11 mai 1956, l'auteur a convoqué plusieurs voix, les unes faisant partie du 4^e BCP¹, 1^{re} compagnie, 3^e section, les autres des rescapés ou des proches des victimes ou plus simplement des témoins.

Mais le plus marquant de cette recherche est qu'elle a commencé par un face à face, via Internet, qui va s'instaurer entre l'auteur, des soldats de la compagnie impliquée dans le massacre et un citoyen d'El Ancer (localité la plus proche d'Oudjehane) soucieux d'« écrire l'histoire et pour ne pas oublier ». Ce sont ces premiers contacts virtuels qui ont décidé l'auteur à mener l'enquête sur le terrain même du massacre. Il est entendu, que l'auteure, historienne de métier, ne s'est pas contentée du seul recueil de la parole des uns et des autres. En permanence, le document oral est mis en dialogue avec les sources écrites. Mais au vu du silence des archives², des difficultés d'accès aux archives du Service Historique de la Défense (SHD)³, la seule alternative qui s'offre à l'historien reste le recours à la pratique de l'enquête orale. Sans vouloir fétichiser cette source particulière, force est de reconnaître que la méthode a fait ses preuves pour briser la chape de plomb qui continue de peser sur la connaissance d'un proche et douloureux passé. Les historiens sont invités à s'en emparer et à investir le terrain de l'enquête orale, dans l'intérêt de la connaissance du passé proche.

Le second intérêt de cet ouvrage est la révélation d'un massacre (un de plus) de la population civile d'Oudjehane, commis par les soldats du 4^e BCP, stationné à El Ancer et placé sous l'autorité du commandant « Merlot ». Aux origines de ce déchaînement de violences qui a entraîné la mise à mort « de soixante-dix-neuf personnes, des hommes, mais aussi des femmes et des enfants », le viol d'une jeune fille par le soldat « Roger Garodi ». Entendant les cris de sa fille, le père arrive et empoigne le coupable. Les camarades du soldat ont également perçu les cris et

¹ Bataillon de Chasseurs à pied.

² Titre de l'ouvrage de Combe, S., *Le silence des archives*, Paris.

³ Il s'agit des archives de l'armée de terre conservées au château de Vincennes (France). Sur les difficultés d'accès, cf. le cri d'alarme lancé par Jean Charles Jauffret « Le SHA : un parcours du combattant » 5 juillet 2013, <http://www.lopinion.fr/blog/secret-defense/shd-parcours-combattant-estime-l-historien-jean-charles-jauffret-1747>

accourent à leur tour. Ils tirent : signe du destin ou du hasard, la balle destinée au père atteint en même temps un autre soldat. La nature du crime est bien sûr occultée dans les communiqués publiés par la presse pour qui « la mort de 79 rebelles » est à inscrire dans le registre des opérations ordinaires effectuées dans le cadre de la Pacification. Si l'on en sait un peu plus aujourd'hui, c'est grâce au travail d'investigation et de déconstruction réalisé par Claire Mauss Copeaux qui a su mettre à nu la somme de brutalité, de violence et de barbarie si caractéristique de la période coloniale et de la guerre de libération en particulier.

C'est à un véritable chassé-croisé auquel s'est livré Claire Mauss Copeaux entre les protagonistes du drame d'hier et les survivants d'Oudjehane, faisant jaillir des mémoires des uns et des autres, un passé qui ne passe pas⁴.

Il ne s'agit point de guerre de mémoires – des « abus de la mémoire » comme on l'entend ces dernières années dès qu'il s'agit d'évoquer la guerre d'indépendance algérienne, donnant lieu souvent à des controverses stériles, dans une sorte de prolongement des combats sanglants d'hier.

Ici la difficulté est de dire l'innommable aggravée par le mur du silence, là la volonté de ne pas oublier les victimes du 11 mai 1956. De part et d'autre, la souffrance est encore vive mais les traumatismes n'obéissent pas aux mêmes logiques. La logique de la victime ne peut être celle du bourreau. La responsabilité des autorités publiques françaises (civiles et militaires) dans la diversification des méthodes répressives est entière. Mais à l'échelle de l'individu, les entretiens avec les soldats d'hier (vétérans aujourd'hui) laissent transparaître les séquelles héritées de la banalisation de la brutalisation de la guerre que l'amnistie ne peut évacuer. L'approche anthropologique et culturelle peut-elle trouver des explications à ces violences extrêmes où le meurtre est volontairement ordonné et commis de sang froid? Y-a-t-il des limites à la brutalisation⁵? Le retour à la paix et la démobilisation supposent un temps de rupture avec les constructions idéologiques qui ont prévalu en temps de guerre. Dans la réalité, les traces de ces violences s'estompent difficilement amenuisant ainsi les possibilités de faire le deuil – passage obligé vers la reconstruction identitaire. Toutes ces questions sont au cœur de la démarche de Claire Mauss Copeaux. Elle analyse les mécanismes de l'engrenage, harcèle de questions ses interlocuteurs pour cerner la réalité des faits et permettre enfin aux gens d'Oudjehane de

⁴ Rouso, H., Conan, E. (1994), *Vichy, un passé qui ne passe pas*, Paris, Fayard.

⁵ Prost, A. (2004), « Les limites de la brutalisation. Tuer sur le front occidental, 1914-1918 », in *XX^e siècle, Revue d'histoire*, n° 81.

connaître la vérité et, aux soldats du 4^o BCP, d'affronter leur passé. Les réponses s'égrènent et se recourent dans l'ensemble de l'ouvrage qui se divise en quatre parties.

La première partie intitulée « le passé en question » revient sur Nour (la voix des gens d'Oudjehane) et André un appelé du 4^o BCP. Chacun à sa manière, par courrier électronique, raconte le drame d'Oudjehane et revient sur le climat délétère qui prévalait à El Ancer durant cette terrible année de 1956. Cet effort de contextualisation des faits se poursuit dans la seconde partie qui nous introduit dans les arcanes du 4^o BCP. Les officiers qui commandaient sont présentés mais pas nominativement. L'auteur a prévenu qu'elle a volontairement « dissimulé l'identité des acteurs du 4^o BCP ». Ainsi, le lecteur découvre toute la chaîne de commandement impliquée dans le massacre d'Oudjehane : le colonel « Leroi », son subordonné le commandant « Merlot » « chargé du [...] bataillon qui opérait à Oudjehane le 11 mai 1956 », le capitaine « Rouleau », dont « la violence et la cruauté » entretenait la réputation d'ancien d'Indochine, le capitaine « Lapière », un baroudeur et le lieutenant « Rieux ». On regrette que les responsables de la tuerie ne soient pas désignés formellement. Leur anonymat ne couvre-t-il pas encore leurs crimes ? En son temps, Pierre Vidal-Naquet n'avait certes pas nommé tous les tortionnaires, tel André Charbonnier responsable de la mort de Maurice Audin⁶, mais vingt-cinq ans après⁷ (1975), il eut le courage d'écrire son nom et d'ajouter « que l'on traite d'assassin le lieutenant Cha... ou Charbonnier, l'intéressé ne s'en porte pas plus mal ». Aujourd'hui, les gens d'Oudjehane ont le droit de savoir toute la vérité, sans la moindre omission. C'est ce que dit Nour dans un échange avec André : « la grande vérité est celle du massacre, des victimes et des responsables : les militaires français » dont l'action était couverte par les chefs politiques doit-on ajouter.

La troisième partie met en perspective le contenu des rapports des journaux des marches et des opérations (JMO) et les récits livrés par André et Nour. La version des JMO est erronée, elle ne résiste pas à une critique rigoureusement menée. Il y eut viol d'une jeune fille, suivi de la double intervention de son père et de la troupe venue à la rescousse de leur camarade. Le père est abattu d'une balle qui ira se loger dans le corps d'un soldat tandis qu'une autre balle blesse un second soldat. Aussitôt, le commandement ordonne des représailles. Celles-ci sont décrites dans la

⁶ André Charbonnier fait partie du trio d'officiers qui a torturé Henri Alleg, *La question*, Paris, éd. Minuit, 1958.

⁷ Dans la préface, *Les crimes de l'armée française, Algérie 1954-1962*, Paris, Nouvelle édition, la Découverte, 2001.

quatrième partie. C'était jour de fête, jour de l'Aïd el Fitr quand l'armée ordonna une véritable chasse à l'homme. Rassemblés les uns à Demna dil Ballout, les autres au bord de l'oued El Kébir, hommes, femmes et enfants sont fusillés. Les témoignages recueillis racontent la suite des événements : les survivants cherchent refuge dans la forêt, d'autres rejoignent la ville, les jeunes gens prennent le chemin du maquis...la mechta d'Oudjehane est abandonnée.

La dernière partie est consacrée à l'écoute du dire des femmes. A la page 183, Claire Mauss Copeaux écrit « il me fallait l'aide d'une interprète, intéressée par l'histoire de Doukha. Le moment de notre départ pour l'Algérie se rapprochait et je m'inquiétais car je n'avais pas trouvé de compagne ». Je connaissais Claire Mauss Copeaux rencontrée dans les différents colloques sur l'histoire de l'Algérie avant de l'accueillir à Constantine avec ma collègue Khedidja Adel, à deux reprises. Nous l'avons accompagné à Ain Abid lorsqu'elle travaillait sur le 20 août 1955⁸. Elle n'ignorait pas que je travaillais sur La résistance algérienne entre histoire et mémoire et que nos sujets de recherches se recoupaient et se complétaient. Jusqu'à ce jour, je ne m'explique pas plus que ma collègue cette mise à l'écart. Il semble donc que la volonté d'une écriture commune de l'histoire de cette période associant des historiens des deux rives ne soit pas partagée par tous.

Les entretiens avec les femmes ont ravivé les souvenirs. L'univers de la guerre a brouillé les rapports familiaux et la répartition des rôles. Les femmes ont été appelées à jouer un rôle particulièrement important auquel elles n'étaient point préparées. Leur adhésion à la lutte de libération est remarquable. Mais ce sont leurs souffrances qui retiennent l'attention. En creux, on devine leurs peurs dont la menace du viol était la plus redoutable, sans oublier la vindicte sociale rejet pour celles qui en furent les victimes. A quel prix ont-elles pu supporter les horreurs de la guerre, la perte des êtres chers ? Comme après la répression de l'insurrection de 1871 ou les massacres de 1945, la mémoire collective en a fixé le douloureux souvenir dans une plainte que les femmes d'Oudjehane chantent jusqu'à ce jour.

Au-delà des non-dits, de la gravité des événements et de leur complexité, Claire Mauss Copeaux a livré aux gens d'Oudjehane un pan de leur histoire et là réside l'essentiel.

Ouanassa SIARI-TENGOUR

⁸ Mauss-Copeaux, C. (2011), *Algérie, 20 août 1955. Insurrection, répression, massacres*, Paris, Payot-Rivages.

Andrea BRAZZODURO, *Soldati senza causa. Memorie della guerra d'Algeria, Roma-Bari, Editori Laterza, 2012, 308 p.**

Le livre d'Andrea Brazzoduro est issu de sa thèse, soutenue en 2011 en cotutelle sous les directions d'Annette Becker (université Paris X - Paris Ouest Nanterre La Défense) et de Vittorio Vidotto (università degli Studi La Sapienza de Rome)¹. Après des travaux précédents, notamment ceux de Claire Mauss-Copeaux², il s'est lancé dans une enquête, minutieuse, mais avec l'esprit critique en éveil, auprès d'une centaine de vétérans – tous appelés³, à deux exceptions près – qu'il a délibérément choisis, vu sa connaissance du terrain, parmi ceux qui ont combattu dans l'Aurès-Nemencha – nombre d'entre eux n'avaient jamais eu l'occasion d'évoquer ainsi leur passé. Son livre suit une progression en huit parties qui conduit le lecteur de l'établissement des faits – via analyses de terrain d'histoire orale, résultats de travaux sur archives pour peu que leur consultation ait été possible, et réflexions sur les continuités historiques de Vichy à nos jours – au bilan finement problématisé d'un épilogue clairvoyant sans grandiloquence⁴. Le titre de cet ouvrage, pensé et intelligent, est visiblement inspiré de la « guerre sans nom »⁵ – ces « opérations de maintien de l'ordre » que le Parlement français, sous le ministère Jospin, a pour la première fois dénommé « guerre » fin 1999⁶.

Les Algériens dénomment guerre de libération (*harb tahrīr*) l'insurrection, lancée, suite aux blocages français, le 1er novembre 1954, pour arracher leur indépendance, advenue le 5 juillet 1962 – 2012 a marqué le cinquantenaire de leur délivrance du joug colonial. Cet

* Soldat sans cause. Mémoire de la guerre d'Algérie.

¹ *I veterani d'Algeria e la Francia contemporanea : Esperienze e memorie del contingente di leva, 1955-2010* [S.l.] : [s.n.], 2011, 433 p.

² Cf. notamment : *Les appelés en Algérie: La parole confisquée*, Paris : Hachette, 1998, 333 p., préf. de Philippe Joutard ; *A travers le viseur : images d'appelés en Algérie, 1955-1962*, Lyon, Aedelsa, 2003, 120 p. ; *Algérie, 20 août 1955 : insurrection, répression, massacres*, Paris : Payot, 2011, 279 p.

³ Sur les 2 500 000 soldats français ayant combattu en Algérie, la moitié furent des appelés.

⁴ -1/ Soldats sans cause dans une guerre sans nom ; -2/ Les rescapés, les associations et les politiques de la mémoire ; -3/ Les écrans de la guerre ; -4/ À chacun son histoire : le livre vecteur de mémoire ; -5/ De Vichy à l'Algérie ; -6/ Le présent du passé ; -7/ Des vétérans peu impliqués (*estreaneità*) dans l'expérience de la guerre ; -8/ « Retrouver la guerre » dans les mémoires. Épilogue : dans le plan-séquence (immobile/mobile) de la guerre.

⁵ Cf. Rotman, P., Tavernier, B. (1992), *La guerre sans nom : les appelés d'Algérie, 1954-1962*, Paris, Seuil & Le Grand Livre du Mois, p. 305, (1^{ère} édit.), issu du mémorable documentaire de 4 h 40 du même nom et des mêmes auteurs.

⁶ Loi du 18 octobre 1999. Non sans heurts, celle du 6 décembre 2012 a fait du 19 mars « la journée nationale du souvenir » en mémoire des victimes de la guerre d'Algérie.

entrechoc de décolonisation, le plus sanglant qui ait existé, représente toujours, pour les témoins sollicités par les chercheurs, une plaie toujours à vif. Durant sa recherche, Andrea Brazzoduro a été marqué par le fait que les Français d'aujourd'hui vivent encore leur présent sous la pesanteur de la mémoire de ces ex-combattants, quand bien même le contexte des trente glorieuses ait un temps incité à se distraire, à consommer, bref à oublier en mettant au rebut le passé colonial. Mais on sait que refouler n'est pas oublier. L'état actuel des deux sociétés, tant au Sud qu'au Nord de la Méditerranée, est pourtant lourdement redevable à ce passé qui, consciemment ou non, a du mal à passer. C'est que plusieurs générations d'Algériens ont vécu leurs rapports avec les Français comme une relation de discrimination et de violence que le système colonial avait structurellement installée. Andrea Brazzoduro note que, pour Frantz Fanon, la guerre de reconquête coloniale de 1954-1962 fut « singulière, jusque dans la pathologie à laquelle elle a donné naissance ». Il y eut du côté des soldats français 26 000 victimes, et d'après les conclusions fiables du démographe Kamel Kateb, au moins 400 000 morts côté algérien⁷.

Les « années noires » de la décennie 1990, le 11 septembre 2001, les interventions en Irak, en Afghanistan, aujourd'hui le tragique entrelacs syrien... n'ont guère aidé à apaiser ce passé douloureux dont la brutalité hantait et hante encore les représentations des humains. Or, dans les compositions idéologiques-politiques du début du XX^e siècle, se renvoient la balle les pouvoirs installés de part et d'autre, les uns remettant en selle « les aspects positifs de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord »⁸, les autres pouvant aller jusqu'à stigmatiser en retour dans le colonialisme un Auschwitz permanent et exigeant de la France ce que les catholiques dénomment une repentance – ces entrechocs ont fait capoter le projet de traité d'amitié entre l'Algérie et la France.

Pour Andrea Brazzoduro, la mémoire des appelés d'Algérie ne serait pas sans ressemblance avec celle de la Shohah : sa thèse est qu'il y aurait des accointances structurelles entre la mémoire de la guerre de libération anticoloniale de 1954-1962 et celle, par régime de Vichy collaborateur du nazisme interposé, de la Shohah. Il croit discerner un lien entre les

⁷ *Européens, indigènes et Juifs en Algérie, 1830-1962: représentations et réalités des populations*; préf. de Benjamin Stora, Paris : Éd. de l'Institut national d'études démographiques : diff. PUF, 2001, XXVI-386 p.

⁸ Cf. alinéa 2 de l'article 4 de la loi du 23 février 2005 –déclassé par le Conseil Constitutionnel le 31 janvier 2006 sous la pression, notamment, du Président Jacques Chirac pour qui ce n'est pas à la loi d'écrire l'histoire, mais aux historiens.

traumatismes refoulés encore prégnants de ces deux épisodes de l'histoire. Soit, sauf que l'historien peut-il assimiler la brutale répression française de 1954-1962 à un génocide ? N'est-il pas aventuré de tout mélanger ? : les camps d'Auschwitz et de Guelma, n'avaient en commun que le mot « camps » : lors d'un colloque à Sétif, le ministre des Moudjahidines Mohammed Cherif Abbas a lu le 6 mai 2005 un discours du président Bouteflika où il assimilait le colonialisme français au nazisme et les fours à chaux d'Héliopolis aux fours crématoires d'Auschwitz – à Héliopolis, près de Guelma, avaient été brûlés en mai 1945, dans la hâte, des corps d'Algériens massacrés par les milices européennes pour que la commission parlementaire annoncée de Paris n'en trouve pas trace.

Quelles que soient les douleurs effectivement endurées par le peuple algérien, au point où son identité a pu paraître en effet comme assimilée à la souffrance, il existe bien, aussi, un discours officiel légitimant – pour l'appareil du système de pouvoir algérien, une véritable rente résistante. On lira avec intérêt sur ce passé la lucide interview de Mohammed Harbi du printemps 2005⁹ ; et sur les camps nazis, les incontournables travaux de Florent Brayard qui permettent de prendre la mesure de l'événement¹⁰ Et l'on sera évidemment d'accord avec Paolo Mieli, dans le long article qu'il a, notamment, consacré au travail d' Andrea Brazzoduro¹¹ sur le fait que la guerre d'Algérie ait pu, scandaleusement, être dénommée « une mission de paix » ; mais on sera moins enthousiaste pour approuver sa formule « Après l'hérité de Vichy, une autre ombre sur la France ». Toutes les ombres sont-elles semblables ? Et une ombre chasse-t-elle l'autre, ou s'entremêlent-elles ? Ne faudrait-il pas recourir pour y voir plus clair à des historiens versés dans la psychanalyse ?

Il faut rappeler que, sur la participation des appelés à la guerre de 1954-1962, il y eut en 1955 de nombreuses manifestations hostiles au départ des trains où ils étaient embarqués ; et parler des rétorsions brutales qu'ils subissaient s'ils n'obéissaient pas. On lira à ce propos la

⁹ Par Nadija Bouzeghrane, *El Watan*, 24 mai 2005.

¹⁰ *La Solution finale de la question juive: la technique, le temps et les catégories de la décision*, Paris : Fayard & Le grand Livre du Mois, 2004, 650 p.

¹¹ *Corriere della Sera* (« Il saggio Andrea Brazzoduro rilegge una pagina nera della storia d'Oltralpe »), 10 juillet 2012, p. 30/3.

thèse incontournable de Tramor Quemeneur¹². Certes, on peut penser que nombre d'entre eux, à l'inverse, furent de facto d'accord avec la guerre qu'on leur enjoignait de faire : il y eut de vrais partisans de l'Algérie française ; et un citoyen normé ordinaire n'obéit-il pas aux injonctions d'un pouvoir d'État à la stature républicaine apprise, précisément, dans les enseignements de l'école républicaine ? Et, vu le discours colonial qu'elle leur y serinait, ne pensaient-ils pas mener à bien une mission à eux assignée, cela même s'ils y étaient engagés peu ou prou à contrecœur ? Alors, des « *soldati senza causa* » (soldats sans cause) ? Ou des soldats porteurs d'une cause que certains comprenaient et approuvaient, mais que nombre d'entre eux saisissaient confusément, voire ne maîtrisaient guère ?

A la fin du livre, le lecteur trouve une bibliographie de dix pages, modestement qualifiée de « orientativa » et intelligemment classée par thèmes, qui indique à quels ouvrages – en anglais, français, italien – Andrea Brazzoduro a eu recours, sans compter les sources iconographiques et les films où il a puisé. Bienvenus, aussi, la liste des sigles et abréviations et le glossaire des termes arabes et militaires. A lire son livre, le lecteur ne sera pas surpris de savoir qu'Andrea Brazzoduro est l'un des maîtres d'œuvre de la revue quadrimestrielle *Zapruder. Rivista della conflittualità sociale*¹³ dont la lecture apprend qu'il est des intellectuels résolument engagés à gauche à être rationnels et réfléchis, en Italie du moins.

Insolite pour les Algériens et les Français, mais rassurant pour l'historien de tout poil : le fait qu'un jeune chercheur, ni algérien ni français, analyse avec un savoir-faire historien exemplaire cet épisode algéro-français, lequel appartient à tous, et pas seulement aux Algériens et aux Français ; et justement le fait d'être Italien permet une analyse tierce qui surmonte les blocages franco-algériens. Il faut espérer que ce livre pourra un jour être traduit en français et en arabe : le maître livre sur la guerre de 1954-1962 de Hartmut Elsenhans, paru en allemand en 1974,

¹² On lui doit une thèse, non encore publiée, dirigée par Benjamin Stora, et soutenue à l'université Paris VIII en 2007 : *Une guerre sans « non » ? : Insoumission, refus d'obéissance et désertions de soldats français pendant la guerre d'Algérie : 1954-1962*, [S.l.] : [s.n.], 2007, 5 vol., 1394 p.

¹³ cf. le site www.storieinmovimento.org/

n'a jamais attendu que 25 ans pour être publié en français¹⁴ – pourtant il ne semble pas être maintenant encore bien connu des francophones... L'auteur de ces lignes est heureux que le livre d'Andrea Brazzoduro ait été rédigé en italien, langue latine sœur que les globalisants d'aujourd'hui saisissent peut-être encore moins que le français dans la conjoncture anglo-centrée du mondialisme triomphant.

Gilbert MEYNIER

¹⁴ *Frankreichs Algerienkrieg 1954-1962. Entkolonisierungsversuch einer kapitalistischen Metropole. Zum Zusammenbruch der Kolonialreiche*, München: Car Hanser Verlag, 1974, 908 p ; traduit et publié sous le titre de *La guerre d'Algérie 1954-1962. La transition d'une France à une autre. Le passage de la IV^e à la V^e République*, Paris : Publisud, 1999, 1072 p., préface et bibliographie de Gilbert Meynier.

COMPTES RENDUS DE THÈSES

Philippe BOUBA : *L'anarchisme en situation coloniale, le cas de l'Algérie. Organisation militants et presse*, (dir.), Michel Cadé et Hassan Remaoun, thèse de doctorat en histoire, Université de Perpignan/Université d'Oran, 2014

Tout d'abord la thèse aborde une question originale et très peu traitée par les historiens. En effet et jusqu'à aujourd'hui, il n'était fait cas des mouvements anarchistes en Algérie, qu'à travers quelques remarques et questionnements succincts d'ailleurs recensés par le candidat. S'appuyant pour cela sur les informations accumulées en travaillant sur les archives et autres écrits et témoignages disponibles en France ou en Algérie, le candidat aura contribué à faire la lumière sur sans doute les principaux moments et caractéristiques des activités du mouvement anarchiste en Algérie, et ce depuis la fin du XIX^e jusqu'à la veille de l'indépendance de ce pays en 1962. Tout en essayant de présenter un état des lieux plus ou moins complet (et en fonction de l'information mobilisable) sur sa présence dans différentes localités du territoire, il axera l'essentiel de son travail sur les groupes qui se sont succédés dans Alger et son voisinage immédiat (Mustapha, notamment) ainsi qu'à Oran. On remarquera ainsi, que si la dynamique à Alger est largement liée à l'activisme de militants ouvriers ou intellectuels (Elisée Reclus et Louise Michel notamment) venus de France, elle sera à Oran plutôt alimentée par le flux d'exilés arrivés d'Espagne dans l'Entre deux guerre et dans le contexte de la Guerre civile qui y sévissait. Le candidat nous présente de même les formes que revêtira l'activité de ces groupes, qui interviennent aussi bien sur le plan syndical que par le biais de conférences publiques ou de la diffusion d'une presse écrite aux titres à la périodicité souvent éphémère, mais qui n'en auront pas moins contribué surtout dans certaines conjonctures à l'élargissement de l'influence du courant anarchiste.

Le candidat a d'ailleurs largement fait usage de l'analyse de contenu de ces journaux pour nous montrer comment la propagande du mouvement développait les orientations fondamentales de l'anarchisme avec des thématiques telles l'anti-étatisme (opposition au patriotisme, au militarisme, l'électoratisme, à la police et la justice), l'anti-capitalisme (opposition à l'esclavage et l'exploitation salariale), et le rejet de toutes les religions (ici le christianisme et l'islam), et il en était de même pour la lutte contre l'alcoolisme, l'affirmation en faveur du contrôle des

naissances, de l'amour libre, et de la diffusion d'une langue internationale (qui serait issue de l'espéranto).

Ces différents aspects ayant été développés dans les deux premières parties du travail présenté, Philippe Bouba consacra une troisième partie à présenter des éléments de conclusion regroupés sous l'énoncé « Influences, empreintes et réalités ». Il tentera ici de revenir sur la dynamique d'ensemble du courant anarchiste en Algérie en insistant sur les efforts fournis pour développer les contacts avec la population, avec selon lui un impact illustré par l'émergence de personnalités d'origine algérienne tel le militant Mohammed Sail, ou d'origine européenne tel l'écrivain Albert Camus, ou encore la tentative après l'indépendance nationale de mise en œuvre par les autorités algériennes du système d'autogestion des domaines agricoles ou d'entreprises industrielles et commerciales héritée de la période coloniale. En fait, l'impact des personnalités sollicitées pour le développement de l'argumentaire semble avoir été assez éphémère en Algérie, et l'inspiration du modèle basé sur l'autogestion, qui sera d'ailleurs abandonné au bout de très peu d'années, aurait en réalité d'autres sources idéologiques et sociales. Malgré un activisme qui a touché en fait surtout des fractions de la population européenne, il est difficile de partager l'opinion plutôt optimiste du candidat, quant à la pérennité des influences après les années 1950. Si des anarchistes ont eu après le déclenchement de la Guerre de libération nationale à soutenir des organisations nationalistes, le courant messaliste en premier lieu, leur horizon anti-étatique et internationaliste, érigé à la fois en stratégie et en tactique, ne leur permettait pas de comprendre vraiment la profondeur du sentiment national en situation coloniale. Malgré quelques articles de presse, apparemment écrits par des Algériens de souche, la tendance globale durant toutes les étapes traversées par le mouvement aura été à la critique radicale des nationalistes et de l'islam appréhendés comme expression de manifestations fondamentalement autoritaires, bourgeoises ou féodales. Le candidat a par ailleurs trop axé son analyse sur les affrontements qui caractérisaient le mouvement ouvrier dans son ensemble, à travers la lutte que se livraient anarchistes et socialistes puis communistes pour le contrôle des syndicats CGT et CGTU, de la même façon que cela pouvait se passer en France et en Europe alors qu'ici nous sommes en situation coloniale comme l'annonçait d'ailleurs le titre de sa thèse. Philippe Bouba aurait pu approfondir sa recherche en axant cette troisième partie de sa thèse sur les difficultés auxquelles était confronté le mouvement ouvrier dans son ensemble à s'implanter dans une perspective nettement internationaliste dans des formations sociales dominées où les effets du système capitaliste

avaient des spécificités, nécessitant une adaptation audacieuse de l'action militante dans un contexte trop différent de celui qui sévissait dans les métropoles.

Une analyse comparée avec l'action de la III^{ème} internationale aurait contribué à expliquer pourquoi partant d'analyses assez proches sur la nature bourgeoise du nationalisme, les communistes ont souvent pu user de plus de nuances, réussissant somme toute une implantation plus réelle au sein des populations colonisées.

La Révolution sociale ne pouvait assurément avoir quelque chance de succès dans des sociétés dont l'organisation rappelait celle du système de Castes (P. Bourdieu) et où l'exploitation capitaliste tirait particulièrement avantage de l'hyperethnisation des rapports sociaux, qu'en abordant de front la question nationale. Le candidat avait pourtant accumulé des informations suffisantes pour nous proposer des analyses sur l'incapacité du mouvement anarchiste à penser la nécessaire imbrication entre Révolution nationale et Révolution sociale en terrain colonial, ce qui expliquerait en fait ses difficultés d'implantation en dehors de la population d'origine européenne. En pensant l'extinction de l'Etat dans un processus à plus long terme comme l'imaginait Marx (dans sa « critique du Programme de Gotha »), les communistes malgré des phases de dogmatisme sectaire étaient en fait mieux en mesure de s'acclimater dans des sociétés demandeuses d'Etat national. Confronté à l'importante masse d'informations accumulées durant des années de quête, le candidat au moment de rédiger sa thèse et sans doute pris par l'urgence de la rédaction n'a apparemment pas accordé suffisamment de temps à la phase de la synthèse et de la problématisation, Celle-ci supposaient un temps de mise au point et certainement de la distanciation vis-à-vis des sources dont il est parfois resté tributaire, oubliant qu'il faille aussi aller enquêter auprès d'autres vis-à-vis d'un mouvement social global, en l'occurrence ici les autres composantes du mouvement ouvrier et les nationalistes dont les analyses et pratiques ne cadraient forcément pas avec celles des anarchistes.

Ces remarques et d'autres qui pousseront peut-être le candidat à approfondir sa recherche dans des travaux futurs ne remettent cependant pas en cause le gros travail d'investigation qui a été fourni à travers de nombreuses archives, une bibliographie fouillée et même l'écoute de quelques témoins ou leurs proches encore en vie. Il aura aussi, je le répète, contribué à sortir de l'ombre des militants parfois obstinés et courageux qui en leur temps avaient vécu leur idéal en tentant d'en diffuser la théorie et les pratiques anarchistes loin du terrain européen d'origine, vers l'Algérie en particulier, et le monde colonial en général.

De ce point de vue, ce travail de recherche a une portée académique que nous devons prendre en considération.

Hassan REMAOUN

Blandine VALFORT : *Le lyrisme face à l'événement. Etude comparée des poésies francophones du Maghreb et du Machrek (Algérie, Liban : 1950-1990)*, (dir. Bruno Gelas et Katia Haddad), thèse de doctorat en Lettres et Arts, Université Lumière Lyon 2, 2013

Cette thèse qui traite des poésies francophones algériennes et libanaises en relation avec des faits historiques est d'un incontestable apport pour les études littéraires francophones. En effet, elle aborde à la fois un genre littéraire peu étudié dans la recherche universitaire, la poésie et entreprend une approche comparatiste tout aussi rare entre deux pays de la francophonie périphérique, l'Algérie et le Liban. La difficulté de cette recherche était de rendre compte à la fois de la manière dont les textes poétiques traduisent la singularité de moments dramatiques, tout en étudiant la variété des positionnements et des manifestations esthétiques des textes.

Après avoir constaté dans une introduction dense et claire à la fois le cloisonnement des aires de la francophonie, la doctorante s'interroge si l'usage commun d'une même langue (la langue française) est un critère pertinent et suffisant pour supposer des liens possibles entre deux pays si différents par leur passé historique. En fait ce rapprochement permet à Blandine Valfort de rompre avec la traditionnelle relation entre centre et périphérie si fréquente dans les études francophones. Pour faire dialoguer les deux aires choisies (Maghreb, Machrek), elle se propose de développer une comparaison différentielle (Ute Heidmann) en partant du principe que l'importance du contexte pousse à une vision médiane, le choix de l'Algérie et du Liban tenant à leurs : « identités culturelles spécifiques et esthétiques singulières ».

Peut-on postuler pour autant que les deux aires aient la même dimension, la même densité littéraire francophone et bénéficient-elles du même écho du point de vue de leur réception endogène et exogène ?

Composée de trois parties, la thèse fait sienne l'idée que les conflits nationaux du Liban et de l'Algérie ont marqué leur époque (elle reprend à son compte la notion de 'epoch making' de Paul Ricœur). La démarche suivie par la doctorante s'ancre autour de la mise en corrélation dialectique des événements historiques des deux pays, Algérie et Liban, de la caractérisation de la situation sociopolitique dans l'espace géopolitique global et enfin de l'examen des catégorisations identitaires.

En définissant la poésie comme mouvement, l'étude caractérise le lyrique comme langage oblique, une sorte d'ambivalence de l'énonciation. Il y a là évidemment une interrogation à dimension identitaire dominante mais non exclusive. Pour Blandine Valfort il s'agit de retrouver une identité lyrique et pas seulement une identité narrative.

Les textes étudiés sont nombreux et diversifiés même si Jean Sénac pour l'Algérie et Nadia Tuéni pour le Liban sont les figures centrales de cette étude. Le corpus algérien est assez homogène puisque relativement équilibré du point de vue générationnel : Sénac, Dib, Haddad, Kateb ou Aba et Sebti comme corpus marginal. Pour les poètes libanais, le terme générationnel n'est pas retenu même si Nadia Tuéni, Claire Gebeyli et Vénus Khoury-Ghata sont contemporaines.

Dans une première partie consacrée à l'ensemble géopolitique, l'auteure explore les notions de Maghreb et Machrek en montrant que ce qui domine est souvent la représentation de l'Occident colonial et de l'Orient colonisé. Les relations postulées étant marquées par l'islam et la langue arabe. Même si les statuts diffèrent entre les pays composant ces ensembles : protectorats, mandats, colonies de peuplement, Blandine Valfort note cependant que la décolonisation apparaît plus ou moins pacifique au Moyen Orient, plus violente au Maghreb.

Pour définir le fait historique marquant, elle avance la notion d'événement (notion qui n'est pas réellement discutée) qui semble relever de la circonstance sociopolitique, du moment, du processus historique voire du régime d'historicité. Elle signale à titre d'illustration l'importance des conflits dans l'imaginaire arabe (celui de la guerre d'Algérie et du Rif et plus proche, la guerre des six jours de juin 1967)

Elle montre ainsi, concernant la guerre d'Algérie, que l'événement est davantage pris en compte par la poésie que par le roman. Dans ce cas elle met en relief le motif de l'icône avec l'exemple d'une moudjahida (Djamila Bouhired) célébrée par des poètes algériens (Tidafi, Sénac, Baitar) et moyens orientaux (Hijazi, Nizar Kabbani, Badr Chakir Al-Sayyab)

L'autre date historique évoquée par la poésie est la guerre des 6 jours. Elle est à l'origine du Manifeste du 5 juin 1967 d'Adonis dominé par le qui suis-je ? La doctorante montre que 1967 est un vrai tournant pour la poésie de langue arabe contemporaine. C'est une date décisive pour Nadia Tuéni également qui rencontre ce qu'elle nommera sa 'terre poétique' à travers une forme d'introspection qui abolit la frontière entre l'histoire et l'intime. Au Maghreb ce sont les textes de Malek Haddad, Nourredine Aba et Youcef Sebti qui expriment une solidarité et la conscience d'appartenance au Monde arabe par rapport à cet événement.

Quant à la guerre civile libanaise, elle est un événement symptomatique qui sert de loupe selon la formulation de Georges Corm. Pour les écrivains maghrébins, cette guerre est surtout liée à l'enjeu palestinien (Kateb, Aba, Benjelloun).

Dans un second temps, pour articuler expression poétique et urgence historique Blandine Valfort redéfinit la figure du poète en de telles circonstances. Elle propose de l'envisager sous l'angle de l'ethos qui permet d'investir la notion d'identité en relation avec le groupe. La prise de parole du poète est alors explicitée à travers une figuration de poète-coryphée dont elle étudie la manifestation chez Sénac, Aba et Amrani. Celle du poète combattant est largement consacrée à Haddad et Sénac qui ont élaboré une poétique qui définit les liens entre combattant et poète. La thèse démontre que la parole performative de la poésie épique renvoie ici plus à un registre qu'à un genre.

Le poète-mage est une autre des figurations qui vient de l'héritage romantique. Sénac et Kréa se réclament de Hugo et l'on rencontre des formules incantatoires chez Amrani. Pour Nadia Tuéni, le poète se mue en prophète et pour Claire Gebeyli, le poète est une sorte d'interprète. La doctorante explique que c'est une vision universalisante qui se profile chez Sénac alors que Malek Haddad assigne au poète la tâche de dire la destinée humaine. Idem pour Nadia Tuéni qui en fait la base même de son éthique poétique.

Cette première partie de la thèse assoit le fait que l'événement (guerre de libération, guerre des six jours, guerre civile libanaise) a poussé les poètes à s'engager sans hésitation. Dans les textes examinés cela se traduit par une mise en scène du sujet lyrique (plusieurs figurations sont dessinées : poète coryphée, poète combattant, poète mage). La thèse montre que ces figurations n'ont pas toujours la même fonctionnalité au Maghreb et au Machrek.

La deuxième partie traite de l'exercice littéraire de langue française et du statut de l'écrivain dans les deux aires francophones. Bien que très souvent abordée, cette question est assez sobrement examinée dans la thèse même si certaines généralisations peuvent donner lieu à quelques réserves (p. 128). La question de l'usage de la langue et la présentation de l'événement n'est pas évidente dans les développements que propose ici Blandine Valfort. Une différenciation est proposée entre les positions hétérogènes quant à la fatalité de la langue française chez les écrivains algériens et les positions homogènes chez les écrivains au Machrek. Si Tuéni considère l'arabe comme le cordon ombilical, pour elle, la langue française donne plus de visibilité au projet littéraire. Elle oppose le français langue de l'épure poétique à l'arabe langue de la métaphore.

Dans la deuxième partie la question du métissage chez Nadia Tuéni est abordée à la fois du point de vue linguistique comme un fait inconscient à travers des procédures diverses : emprunts, répétitions, dérivations, etc., et comme motif par le truchement d'une géographie subjective où le désert rime avec la montagne. Le métissage religieux est également formulé dans l'œuvre en termes de juxtaposition et de fusion. De la même manière la thèse explicite les différents héritages et influences littéraires identifiables chez Tuéni qui vont du poète-voyant rimbaldien ou de la conception des rapports entre engagement idéologique et formulation esthétique des poètes de la revue *Chi'r*, jusqu'aux exercices d'écriture du surréalisme.

Le métissage culturel chez Jean Sénac est entièrement analysé à partir de la problématique du nom propre. Blandine Valfort en entreprend un examen théorique fouillé dans le but d'explicitier la quête du père absent, mais aussi dans un cadre plus général car, pour elle « Etudier les emplois du nom propre, chez le poète, permet donc de définir la (ou les) communauté(s) culturelle(s) dont il se réclame. » (p. 220). Les procédures de narrativisation, les effets de réitération sont longuement disséqués dans plusieurs pièces poétiques pour mettre en exergue les quêtes identitaires, de légitimité et la figuration des héritages culturels.

La troisième partie traite, plus centralement de la question du lyrique et du lyrisme poétique qui n'avait été jusque-là que postulée et non explicitée à travers la dialectique de l'Histoire et de l'intime. Dans une exploration théorique serrée, Blandine Valfort prend en compte le lyrique sur plusieurs plans : celui de la singularisation du sujet et de sa mise à l'épreuve, et la part de l'inconscient (cette dimension qui pouvait être très stimulante est malheureusement à peine esquissée). Tous ces aspects sont cependant longuement commentés dans l'étude de plusieurs textes : les chroniques poétiques de Claire Gebeyli où s'expose une ambiguïté énonciative, la généralisation dans les poèmes algériens de Bachir Hadj Ali et de Malek Haddad et l'ouverture vers la mémoire telle qu'elle se présente en tant qu'origine chez Nadia Tuéni.

La doctorante s'est penchée, par ailleurs, sur les fonctionnements rhétoriques et poétiques de la métaphore en montrant leurs différents usages en tant qu'allégories et figures symboliques chez plusieurs poètes (Anna Gréki, Mohamed Dib, Nadia Tuéni, etc.) En s'intéressant à la dimension subjective et intersubjective de l'énonciation lyrique, Blandine Valfort revient sur les figurations du poète examinées dans le chapitre 2 de la première partie.

Dans le prolongement de cette analyse, le chapitre deux fait intervenir la notion de circonstance lyrique et de coïncidence qui traite, en fait, de la

relation de l'événement historique par la poésie. La question du chant introduisant une modalité particulière pour manifester cette rencontre. Les développements qui lui sont consacrés ne sont pas toujours explicites par rapport au propos central sur le lyrisme.

Deux aspects plus particuliers concernant Jean Sénac et Nadia Tuéni viennent conclure cette recherche doctorale. Le premier examine la question de l'homosexualité dans sa manifestation poétique chez Jean Sénac où sont esquissés plusieurs angles d'approche (le rapport au pouvoir, la corporéité du sujet poétique, etc.). Le second porte sur ce que la candidate appelle 'l'épreuve du deuil' dans l'œuvre de Nadia Tuéni, c'est-à-dire la manière dont les préoccupations de l'intime entrent en synergie avec les agitations de l'Histoire.

On le voit cette thèse embrasse une variété d'approches et de cadres d'analyse ainsi qu'un vaste corpus dont il est très difficile d'en appréhender toute la richesse. Cette hétérogénéité des matériaux et des outils opératoires ne brouille pas pour autant le propos central de la thèse dont la qualité principale est la clarté et la constance. Les cadrages théoriques sont très documentés, même si certains points peuvent parfois apparaître comme périphériques à l'architecture démonstrative globale. Il faut surtout ici saluer la remarquable familiarité de Blandine Valfort avec le copieux corpus poétique algéro-libanais souvent sollicité et commenté patiemment avec une égale rigueur et passion. Une version allégée de ce travail serait la bienvenue dans une publication en direction d'un public plus large d'universitaires.

Hadj MILIANI

NOTES CRITIQUES

Guillaume Zeller (préf. Philippe Labro), *Oran 5 juillet 1962. Un massacre oublié*, Paris, Tallandier, 2012, 221 p.

L'Algérie accède officiellement à l'indépendance le 3 juillet 1962. Afin de célébrer cet événement historique, les Algériens sont appelés à sortir en masse le 5 juillet. Dans l'ensemble du pays, l'ambiance est festive. À Oran, vers 11h55, on tire en direction de la foule. C'est le début d'une chasse à l'homme qui va durer jusqu'à 17 heures. L'insécurité est totale dans plusieurs quartiers de la ville. Le bilan est lourd : des dizaines de musulmans et d'Européens sont tués. Si en Algérie, cet événement est presque occulté, en France, il constitue un important enjeu de mémoire. C'est dans cette optique que s'inscrit donc le travail de Guillaume Zeller.

G. Zeller ne fait l'économie d'aucune hypothèse ou conjecture. Les principaux acteurs de cette journée y sont évoqués, et dans la majorité des cas, leurs rôles sont relativement bien restitués. La bibliographie est de qualité, on y retrouve la quasi-totalité des spécialistes ayant travaillé sur le sujet.

Cette construction est toutefois fragilisée par une lecture approximative d'un des aspects essentiels de cette période. Il s'agit des rouages et rapports de force au sein du FLN¹ et de l'ALN² dans un contexte régional et local, en l'occurrence l'Oranie, et cela à partir du Cessez-le-feu (19 mars 1962).

Aussi, l'histoire de l'ALN à Oran en juillet 1962 doit être disséquée à l'aune de paramètres, à la fois, nationaux, territoriaux, et internationaux. L'histoire intrinsèque d'Oran ne doit pas aussi faire l'impasse des importants enjeux de pouvoir(s), inhérents à cette séquence cruciale de l'histoire de l'Algérie contemporaine (19 mars-3 juillet 1962). En effet, il est important de relier cet événement à la crise du FLN de l'été 1962, devenue publique au lendemain du CNRA³ de Tripoli (juin), que l'auteur aborde pourtant, sans, cependant, appréhender la complexité des situations et des recompositions politiques et militaires.

Un constat : au début du mois de juillet 1962, le FLN n'existe plus en tant qu'autorité politique et morale. Il avait imposé à Tripoli. D'autres

¹ Front de libération nationale.

² Armée de libération nationale

³ Session extraordinaire du Conseil national de la Révolution algérienne (le parlement du FLN), 25 mai-6 juin 1962.

forces avaient pris le relais. La plus emblématique est celle qui se constitue autour du groupe de Ahmed Ben Bella⁴, et soutenue par l'armée des frontières, commandée par le colonel Houari Boumediene, le chef de l'EMG⁵ de l'ALN.

Les wilayas (l'ALN de l'intérieur) représentent l'autre force, qui, dans le contexte de la transition, détiennent un pouvoir réel issu de la légitimité des combats. Le gonflement de leurs effectifs, par l'apport en masse de nouvelles recrues « les marsiens », induit des bouleversements considérables sur la nature intrinsèque de l'ALN. Enfin, le GPRA⁶ ne représente plus qu'un capital symbolique.

Cette configuration politique et militaire crée une situation inédite et rend compte des logiques qui sous-tendent l'action des uns et des autres. Ben Bella est dans une position offensive, son objectif est de conforter sa légitimité par sa capacité et celle de ses alliés, à assurer la sécurité au niveau national. C'est une des conditions de la réussite de l'accord tacite convenu avec le gouvernement français, qui lui apporte son soutien face à ses rivaux. En effet, l'Oranie, et plus particulièrement, Oran constituent pour Ben Bella un enjeu primordial. La normalisation de la situation sécuritaire, politique, économique, et sociale de cette région, où le nombre d'Européens est important, s'inscrit dans un processus pacifique de prise de pouvoir, pierre angulaire de sa stratégie. C'est pour cette raison, que l'hypothèse, défendue par l'auteur, d'une responsabilité de l'ALN des frontières dans les « émeutes » du 5 juillet dans le but de prouver la faiblesse du GPRA à gérer la question du maintien de l'ordre, ne peut pas être retenue. Le GPRA est totalement discrédité ; il avait perdu la bataille de la légitimité bien avant cette date en raison de ses atermoiements face à Ben Bella. Par conséquent, elle n'est plus un acteur politique majeur dans ces événements.

C'est dans la gestion de la « cohabitation » des différentes forces militaires et pouvoirs politiques qu'il faut chercher les raisons de cette tragédie. Il s'agit d'une situation compliquée dont l'une des conséquences est la privatisation de la (fin de la) guerre et son corollaire, l'émergence des pouvoirs locaux, difficilement contrôlables. Leur autonomisation avait créé ainsi des conditions objectives favorisant le recours, par des groupes tels ceux de Mouedden Attou, à des pratiques violentes et criminelles visant notamment les Européens. La responsabilité de Attou dans les tueries et exactions sur la route de l'aéroport et aux quartiers Petit-lac et Victor-Hugo est attestée. Son groupe appartient à celui de

⁴ Plus connu sous le nom de « groupe de Tlemcen » à partir de la mi-juillet 1962.

⁵ État-major général.

⁶ Gouvernement provisoire de la République algérienne.

Djillali Benguesmia-Chadly (dit Si Abdelhamid), le principal chef des fiddayins (combattants urbains) oranais. Ironie de l'histoire, Si Abdelhamid est l'archétype du responsable légaliste, il continuera à soutenir le GPRA malgré le renversement du rapport de force à Oran en faveur de Ben Bella.

L'ALN à Oran c'est également l'engagement et le positionnement d'un homme auquel G. Zeller s'est, à juste raison, beaucoup intéressé. Il s'agit de Djelloul Nemmiche (dit Bakhti) connu pour sa participation au hold-up de la Grande poste d'Oran en 1949. Capitaine au sein de l'EMG dont les troupes sont stationnées en Tunisie et au Maroc⁷, Bakhti est nommé après le Cessez-le-feu, responsable de la Zone autonome d'Oran (la ZAO). C'est le principal interlocuteur du général Joseph Katz dans une ALN oranaise divisée. Présenter son action, au cours de cette période, comme un engagement « trouble » est une affirmation dénuée de tout fond de vérité. Katz comme Bakhti furent confrontés à un drame consubstantiel d'une fin de guerre complexe et dure. C'est la preuve qu'aucune autorité officielle, qu'elle soit française ou algérienne, n'avait préparé ou échafaudé des projets où l'indépendance serait synonyme de vengeance.

D'autres approximations sont relevées au sujet des hypothèses sur les responsables et coupables. La piste OAS⁸ est vite évacuée par l'auteur sous prétexte que les autorités officielles algériennes les auraient déchargés de toute responsabilité. C'est une affirmation non fondée.

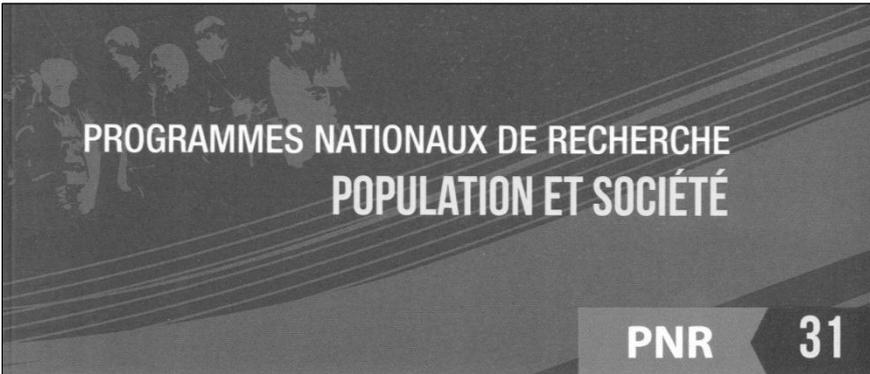
In fine, le livre de G. Zeller continue toute une série d'écrits qui contribuent à maintenir une mémoire française de la « Guerre d'Algérie », et dont le 5 juillet 1962 à Oran est, sans conteste, un des plus importants marqueurs historiques.⁹

Amar MOHAND-AMER

⁷ L'EMG avait peu d'autorité sur les wilayas, sauf sur l'Oranie, celle-ci avait son poste de commandement en 1962 à Bouarfa au Maroc.

⁸ Organisation de l'armée secrète.

⁹ Ce compte-rendu a été publié en italien dans *Passato e presente*, Rivista di storia contemporanea. *Pubblicazione quadrimestrale*. XXXII (2014), n. 94, p. 175-176 (traduction de *Andrea Brazzoduro*).



PROGRAMMES NATIONAUX DE RECHERCHE
POPULATION ET SOCIÉTÉ

PNR

31

POPULATION ÂGÉE EN ALGERIE: DYNAMIQUE ET TENDANCE

Réalisé par

CHERIF Assia

OUADAH Rebrab Saliha

BEDROUNI Mohammed

BOULFAKHAR Nacer



Editions

DGRSDT
CRASC

INFORMATIONS SCIENTIFIQUES

Cycle de formation en toponymie organisé par le CRASC/RASYD (Centre de Recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle/Unité de Recherche sur les Systèmes de Dénomination en Algérie) en partenariat avec United Nations Group of Experts on Geographical Names UNGEGN, 15-17 septembre 2014

Dans le cadre des activités scientifiques de l'Unité de recherche RASYD sous la direction du Professeur Brahim Atoui, un cycle de formation en toponymie s'est déroulé au CRASC du 15 au 17 septembre 2014. L'importance d'une telle rencontre se justifie par l'accablant constat suivant : *absence de politique toponymique et de normalisation en Algérie qui depuis 1962, n'a fait que des opérations de débaptisation/rebaptisation*. Aussi, la participation active des cadres des institutions invitées a été particulièrement remarquée, notamment celle des représentants du Ministère de l'Intérieur, dont une des prérogatives est la procédure en cours de la désignation des noms de lieux à travers le territoire national.

Les communications¹ ont abordé les thèmes de la *normalisation des noms de lieux*, la *toponymie en tant que patrimoine culturel et historique*, et les *aspects internationaux des techniques de traitement des noms*. Les problématiques traitées renvoient à des questions en lien avec l'espace et la société, révélant des complexités qui se rattachent, entre autres, à *l'inexpérience du personnel chargé de la collecte des données, l'accès à l'information auprès des autorités compétentes, le manque de coopération de la population concernée, l'invalidation des cartes et documents utilisés...* Les problèmes linguistiques, spécialement, suscitent des interrogations et des débats autour de situations qui se caractérisent tant par leur diversité que par leur originalité. Dans les régions multilingues par exemple, l'orthographe et la prononciation nécessitent un effort soutenu d'harmonisation en rapport à des systèmes de référence dits de romanisation (arabe, berbère, français,...).

Au-delà de leur caractère pédagogique visant à expliquer les fondements de l'élaboration de bases de données, ces rencontres multidisciplinaires ont eu pour objectif de présenter quelques cas dont les

¹ Ont communiqué : Brahim Atoui, Farid Benramdane, Fodil Cheriguen, Helen Kerfoot, Ferjan Hormeling, Djamel Mehali, Pier-Giorgio Zaccheddu.

avancées font référence dans le monde. Le Canada, à ce titre, qui possède des structures appropriées depuis plus d'un siècle (centenaire en 1997), est exposé en vue de montrer les *procédures de désignation et d'autorisation de toponymes* (Helen Kerfoot²). De même, la définition des termes utilisés donne la mesure des difficultés à pouvoir s'entendre sur des concepts tels que la *normalisation des noms géographiques* (Ferjan Ormeling et Tjeerd Tichelaar). Une même désignation peut avoir un sens différent selon la situation géographique : la montagne au Pays-Bas correspond à la hauteur d'une colline dans un autre pays montagneux.

Un bref historique sur une vingtaine d'années retrace l'appui du GENUNG à la normalisation des noms géographiques

- 1948, Conseil économique et social de l'ONU (ECOSOC).
- 1959, ECOSOC resolution 715 A (XXVII).
- 1960, Première réunion d'un groupe d'experts.
- 1967, Première Conférence sur la normalisation des noms géographiques.

C'est ainsi qu'une série de questions a jalonné les différentes communications apportant à la discussion l'enrichissement escompté dans ce genre de manifestation scientifique : *Qu'est-ce qu'un nom géographique ? Quel est son rôle et sa fonction ? Pourquoi normaliser et comment ? Quel est le rapport avec la culture des lieux ? Leur vécu ? Leur histoire ? Quelles sont les autorités chargées de ce travail ? Comment se fait la collecte des données ? A quel principe se rattache le choix d'une désignation ? Comment collaborer avec les pays voisins ?... Et enfin, comment se présente la situation algérienne ?*

Quelques éléments de réponses permettront d'esquisser une représentation succincte des mécanismes et des tâches à effectuer pour que puisse s'engager une politique des toponymes (établissement de base de données nationale, normalisation des noms de lieux,...).

1. Comment se définit un nom géographique ? Quel est son rôle et sa fonction ?

Fonctions des noms géographiques :

- donnent les points de référence pour s'orienter dans l'espace bâti et non bâti.
- créent des liens avec les paysages, l'histoire
- aident à l'analyse étymologique des noms des lieux

² Helen Kerfoot, Présidente, GENUND, 2002-2012 (Ressources naturelles Canada).

- usage des noms à des fins éducatives
- usage des noms pour la circulation et le transport
- identifient les objets géographiques locaux auxquelles la population se réfère au quotidien
- éléments du patrimoine géographique et symbolique relatif à la souveraineté d'un pays. (Ce dernier point intéresse en particulier les pays qui ont acquis leur indépendance).

2. Pourquoi normaliser et comment ? Quels en sont les avantages ?

L'expérience des Pays-Bas, est éclairante pour comprendre les raisons et les avantages de la normalisation toponymique. Basée sur d'anciennes codifications des villes et des voies fluviales et des lieux dits, elle a débuté dès le XV^{ème} siècle. La démarche décentralisée à différents ministères, a nécessité des réformes s'agissant de l'orthographe et de la prononciation.

Les cas de la Malaisie et de l'Indonésie, sont instructifs pour ce qui concerne la situation des pays anciennement colonisés. Le processus de décolonisation des toponymes en 1950, a modifié les noms en les remplaçant par de nouvelles désignations soit en les traduisant, soit en les corrigeant ou en les complétant. Les toponymes en tant que patrimoine culturel et historique ont été préservés.

Par ailleurs plusieurs avantages de la normalisation toponymique, sont mis en évidence :

- avantages techniques : production de cartes et atlas, SIG et infrastructure de données spatiales, Moteurs de recherche sur le Web.
- avantages économiques : l'utilisation d'un registre unique de noms normalisés aide à la gouvernance et aux travaux de recensement; rationalisation des services et de la gestion du temps.
- avantages sociaux : expression de l'identité d'un pays, d'une ville, d'un lieu ; utilité aux services d'aide et de secours à différentes échelles.
- avantages culturels : préservation du patrimoine historique, linguistique et les traditions orales

3. Quel est le rapport avec la culture des lieux ? Leur vécu ? Leur histoire ?

L'histoire des noms montre :

- de quelle façon ils se développent et s'adaptent à de nouvelles circonstances.
- comment ils perdent leurs significations originelles et adoptent d'autres connotations ?
- l'évolution des sociétés originelles et des générations qui ont inventé et transformé ces noms.
- comment les noms de lieux sont menacés par la modernisation et l'extension continuelle des villes sur les campagnes ?
- la domination des grandes puissances et le manque d'intérêt pour les noms géographiques des minorités linguistiques.
- la négligence du terrain pour de nouvelles méthodes de collecte plus expéditives.
- le « nettoyage » toponymique.
- les aspects toponymiques des cartes touristiques où la cartographie joue un rôle essentiel dans la communication.

4/ La situation algérienne

L'Algérie, comme d'autres pays africains³, a participé aux Conférences de l'ONU de 1967 à 2012 pour suivre et traiter la question des toponymes, mais à ce jour *aucune structure permanente ne gère ce patrimoine* (Atoui Brahim, Farid Benramdane). L'état des lieux abondamment illustré par différentes situations, manifestement significatives, donne la mesure du problème et son amplification par les nouvelles extensions urbaines en attente de dénomination. Plus de 40 000 toponymes restent à fournir seulement pour les rues d'Alger⁴.

Malgré cette participation, la situation algérienne se caractérise par le retard enregistré pour s'engager sur des procédures de normalisation. A l'instar de nombreux autres pays, les questions lancinantes de la langue, la prononciation, l'orthographe, restent pendantes. Elles impliquent de faire des distinctions sémantiques entre les méthodes de la transcription et de la translittération. Elles font l'objet de recherches afin de développer la normalisation des toponymes en tant qu'une étape dans un processus de collecte et de diffusion.

³ 37 pays africains ont participé dont l'Afrique du Sud, Botswana, Burkina Faso, Maroc, Mozambique, Tunisie... .

⁴ *El Watan*, n° 4627, 5 Février 2006.

Synthèse des conclusions

Le déroulement des journées de formation toponymique au Crasc, a contribué à la consolidation d'une prise de conscience pour mieux comprendre la nécessité de définir un programme de normalisation toponymique.

Les exemples à travers le monde se caractérisent par leur diversité compte tenu des particularités des contextes socioculturels et historiques. La puissance des toponymes, dans un univers mondialisé, est garante de la préservation des cultures de chaque peuple et de son identité. Mettre en place un système de dénomination toponymique, est une urgence qui concerne tous les pays africains au regard de la faible visibilité de leur patrimoine toponymique à l'échelle des nations. Présentée comme un outil de communication privilégié, la valorisation de ce patrimoine conjecture de l'éventualité de bâtir un monde plus pacifique.

Documents de références

- Technical reference manual for the standardization of geographical names, Department of Economic and Social Affairs, UNGEGN, United Nations, New York, 2007, 194 p.
- Manuel de normalisation nationale des noms géographiques, Département des Affaires Economiques et Sociales, UNGEGN, United Nations, New York, 2007, 166 p.
- Glossary of terms for the Standardization of Geographical Names, (en six langues) Department of Economic and Social Affairs, UNGEGN, United Nations, New York, 2002, 261 p + annexes.

Ammara BEKKOUCHE

Champs littéraires et stratégies d'écrivains. Colloque international, 7-8 novembre 2012, CRASC/UCCLA, Oran

Les questions du statut et stratégies des écrivains dans le champ du pouvoir (rapports de domination), de la structure interne du champ littéraire, les rapports écrivains/ artistes/éditeurs/directeurs de galeries/distributeurs ... ont été au centre de ce colloque international organisé par l'Unité de recherche « Culture, Communication, Littérature, Langues et Art » UCCLLA, relevant du CRASC d'Oran.

Les communications ont mis en exergue notamment le rapport de la production littéraire avec la pratique de la traduction. Cette pratique peut être exercée par les auteurs eux-mêmes quand ils maîtrisent la langue dans laquelle le texte littéraire est traduit, c'est le cas de Rachid

Boudjedra, Ouassini Laredj, et autres. Cela, nécessite de retravailler complètement le texte original. Ainsi, Mourad Yelles a montré qu'Amine Zaoui refuse de faire usage de l'auto-traduction ; c'est plus important pour lui de créer de nouvelles œuvres que de procéder à l'auto-traduction d'un texte déjà écrit. Concernant les écrivains monolingues (arabophones), ils font souvent appel à des traducteurs spécialisés. Le cas du littéraire égyptien Nedjib Mahfoud est incontournable, il prouve que le passage à l'universalité ne nécessite pas forcément la maîtrise ou l'usage de plusieurs langues

Par la traduction, beaucoup de romanciers algériens ont eu l'occasion d'accéder à un public plus large. Le cas d'Ahlem Mostaghanemi est souvent cité, non pas comme une réussite mais presque comme un échec. Ouassini explique cela par le fait que la langue arabe utilisée par la romancière tend vers le lyrisme, chose qui ne peut être traduite fidèlement ni même être appréciée par le lectorat français. Le deuxième élément introduit par Ouassini relève de la nature des thèmes abordés, d'un côté ils sont prisés par le lectorat local (Algérie) et régional (le Monde arabe), d'un autre côté, ils ne le sont pas dans un contexte mondial où « l'horizon d'attente » n'est plus le même. En parallèle, le cas du roman *Emarat Yakoubiène* du romancier égyptien Alaa El-Aswany, montre et démontre que la réception de cette œuvre localement et régionalement était « médiocre » ; après la traduction du roman, une reconnaissance plus importante et plus significative s'est produite en Occident.

La langue arabe est utilisée de deux manières, la première se contente d'un usage classique, conservateur et sacré, en pensant que « la langue arabe est la langue du Coran » ; cela réduit les possibilités de communication et d'innovation et laisse le romancier prisonnier du sacré et des canaux traditionnels de la morale, de la politique et des modes d'appropriation de la langue. Le second usage se veut différent par le fait que « la langue arabe est avant tout la langue de la poésie préislamique/antéislamique ». Il est évident que l'usage de la langue, d'une manière ou d'une autre, et même le recours à la traduction, sont des stratégies indispensables pour les écrivains dans leurs quête de visibilité, de conquête d'un marché plus important et le désir d'atteindre des positions à l'intérieur du champ littéraire et social.

La question de l'autonomie et de l'hétéronomie était aussi au cœur de la plupart des communications. La question posée est la suivante : est-ce que les littéraires sont autonomes envers le capital symbolique d'une société ou d'une autre, autonome par rapport au marché littéraire ou au

contraire, ils sont victimes de la violence symbolique et du monopole qu'exercent les cultures « dominantes ».

L'accès à la mondialisation n'est pas sans conséquence sur l'identité de l'auteur francophone, se trouvant ainsi entre deux mondes (Nord-Sud) et deux cultures. Cette position est menaçante et rend la vie/le parcours de l'écrivain de l'exil difficile. Il peut finir par être rejeté par les deux cultures. Bénédicte Monville de Cecco résume cette situation dans la formule suivante exprimée par John Edgar Wideman, écrivain de l'exil : « Je ne suis pas assez noir pour les miens (les noirs) et je suis trop noir pour les blancs ».

De son côté, Hadj Miliani a brossé un tableau historique de la vie littéraire à Oran en expliquant comment l'ouest algérien s'était doté, au début des années quatre-vingt-dix, d'une maison d'édition Dar El-Gharb, cela dans un contexte politique et sécuritaire difficile (la décennie noire). Cet éditeur a participé à l'animation de la vie culturelle et donné l'occasion à beaucoup d'écrivains d'éditer leurs œuvres à compte d'auteur. Par ailleurs, l'éditeur organisait des ventes où les auteurs étaient présents et participaient à la vulgarisation de leurs productions à travers des rencontres-débat avec d'autres écrivains et universitaires. A cette occasion, ils dédicaçaient leurs livres. Plusieurs participants ont, au cours de ce colloque, témoigné du professionnalisme de l'éditeur. Quand l'université s'est dotée d'un nombre important de laboratoires de recherche avec un financement propre, Dar El-Gharb a privilégié les commandes de publication des travaux de recherche émanant de ces laboratoires.

Les travaux du colloque ne se sont pas limités à une seule période, ils ont interrogé la problématique du champ littéraire dans différents contextes historiques et géographiques (Algérie, Maghreb, France, Roumanie, Etats Unis d'Amérique...). Enfin, les participants en ont pris acte ; les littéraires des deux langues (en arabe et français) ont dépassé le clivage idéologique d'hier et sont maintenant à l'écoute des discours des uns et des autres, tout en ayant des positions communes à propos des théories littéraires.

Mohamed HIRRECHE BAGHDAD

Résumés

Gilbert MEYNIER : *L'Algérie et les Algériens sous le système colonial. Approche historico-historiographique*

Avec en arrière-plan la cruelle conquête de l'Algérie, puis de la dépossession des meilleures terres, de la dévalorisation de l'enseignement et de la culture arabes, corrélée avec une scolarisation en français de faible ampleur, la tradition historique coloniale française a fabriqué une Algérie conforme à ses mythes; cela malgré la résistance, ostensible ou cachée, du peuple algérien : l'Algérie devint une pièce du roman national français sur fond de fantasmes d'ethnicisme racialement.

Le système colonial eut la forme d'une sinusoïde entre militaire et politique - il y eut des politiques coloniales diverses. Ceci dit, les « occasions manquées » furent un mythe : une occasion ne peut être manquée que si elle est tentée.

Ceci dit, l'historien doit prendre en compte l'histoire du « temps long » (Braudel). Ce Maghrib al-awsa qui deviendrait l'Algérie a durablement oscillé entre la segmentation de la société et les tentatives d'emprises étatiques ; avec pour fond, notamment, des récurrences culturelles à ancrages méditerranéens.

La domination coloniale fut fondée sur la brutalité, mais non sans un entrelacement progressif avec les Français, quelque traumatique qu'il ait été. L'identité algérienne n'est pas à source unique, elle est, comme toute identité, une identification à paramètres divers. Elle est inséparable de la colonisation française, ce qui est bien moins le cas pour la Tunisie et surtout le Maroc.

Mots-clés : Temps long - colonisation - mythes - identification - nationalisme.

Gilles MANCERON : *Une serrure à deux clés. En France et en Algérie, en finir avec les histoires officielles*

L'écriture de l'histoire de la colonisation de l'Algérie se heurte à des difficultés, en France comme en Algérie, mais elles sont de nature différente. En France, elles relèvent de la persistance des idées coloniales ; en Algérie, elles relèvent des représentations simplistes qu'une histoire officielle a eu tendance après 1962 à appliquer aux complexités de la période. Les regards croisés des historiens des deux pays sont nécessaires car ces obstacles différents ont tendance à se conforter réciproquement. La persistance des représentations coloniales du côté français sert souvent en Algérie de repoussoir et de justification à l'histoire officielle. Et la persistance d'une histoire officielle du côté algérien sert de prétexte en France pour ne pas remettre en cause les représentations anciennes, alors que les travaux historiques en Algérie qui documentent avec le maximum de précision scientifique les crimes du colonialisme français facilitent la tâche des historiens en France, contrairement

aux appels à des poursuites judiciaires, qui sont aussitôt utilisés par leurs adversaires. Les travaux des historiens des deux pays se confortent réciproquement, un peu comme si chacun détenait l'une des deux clés d'une serrure double qui doivent être actionnées simultanément.

Mots-clés : Algérie - France - idées coloniales - représentations - histoire officielle.

Saddek BENKADA : *Oran, ou la mémoire exhumée (1962, 1994) dans les nouvelles d'Assia Djébar*

C'est à la faveur de mon enquête sur les victimes de l'OAS à Oran, durant la période 1961-1962, que je suis arrivé à m'intéresser de plus près au recueil de nouvelles d'Assia Djébar, « Oran, langue morte ». Romancière et nouvelliste, elle fut la première femme romancière algérienne à avoir intégré Oran comme trame spatiale dans son écriture romanesque.

Oran, langue morte, n'est pas à proprement parler une œuvre romanesque, mais un recueil de nouvelles écrites entre les mois d'août et octobre 1996 à Paris : Oran, langue morte, L'attentat et Le corps de Félicie.

L'auteure, scénariste et réalisatrice de surcroît, emprunte à l'écriture cinématographique, la technique de l'assemblage des plans en procédant dans son style narratif à des « retours en arrière dans la guerre d'hier », établissant ainsi le lien directement entre les différents protagonistes sur les mêmes lieux et à des époques différentes, la politique de la « terre brûlée » de l'OAS, la journée sanglante du 5 juillet 1962, et les massacres des populations et assassinats des intellectuels par les islamistes (1992-1999).

Mots-clés : Oran - 1962 - 1992- violence politique - Assia Djébar - écriture romanesque.

Amar MOHAND-AMER : *Les wilayas dans la crise du FLN de l'été 1962*

Les wilayas (l'ALN de l'intérieur) jouent, à l'occasion du processus de l'indépendance de l'Algérie en 1962, un rôle essentiel dans la recomposition des rapports de force au FLN.

Après avoir été marginalisées politiquement, notamment à partir de l'année 1957, les wilayas constituent, entre le 19 mars 1962 (cessez-le-feu entre le FLN et l'armée française) et le 20 septembre 1962 (élection de l'Assemblée nationale constituante), une force politico-militaire majeure.

Cette contribution s'articule autour de plusieurs objets : alliances, re compositions politiques, oppositions au sein de l'ALN, primauté du politique sur le militaire (avec la libération le 18 mars 1962 des chefs historiques emprisonnés), rapports ALN (de l'intérieur)/ EMG (armée des frontières), histoire locale (celle de chaque wilaya, en l'occurrence)...

L'étude des wilayas dans le cadre de l'année 1962 rend également compte de l'importance d'un segment essentiel de l'histoire de l'Algérie contemporaine, les institutions issues de la Guerre de libération nationale.

Mots-clés : wilayas - Ahmed Ben Bella - armée de frontière - GPRA - Etat-major général - FLN - ALN.

Hartmut ELSENHANS : Guerre française en Algérie : croisées des interprétations, réalités contre constructions

La Guerre d'Algérie eut lieu à cause de l'absence de forces importantes néocolonialistes en France. La colonisation réussit à rameuter une opinion publique mal informée. En engageant l'armée, la politique française la transforme en un groupe de pressions important cependant sans base de masse importante. L'immobilisme français permet au FLN la création d'un large front en Algérie. L'armée française et le FLN peuvent bloquer toute solution néocolonialiste. La France ayant perdu son rang de grande puissance doit alors opter pour la solution défendue par le FLN. Au cœur du conflit, ce n'est pas la solution à apporter au problème algérien, mais les modalités de l'acceptation de cette solution par la France. La contribution du général de Gaulle consiste alors dans son habileté à permettre à l'opinion française d'accepter les évolutions nécessaires sans crise majeure, notamment en évitant une guerre civile en France. En parlant de tragédie de cette guerre, l'historiographie française cache les mécanismes essentiels de sa prolongation inutile.

Mots-clés : Guerre - France - Algérie - néocolonialisme - historiographie française.

Niek PAS : « Sauvez un enfant ». Le soutien humanitaire néerlandais aux réfugiés algériens pendant la Guerre d'Algérie 1954-1962

Cet article porte sur le soutien humanitaire aux Pays-Bas destiné aux réfugiés algériens au Maroc et en Tunisie pendant la Guerre d'indépendance de l'Algérie (1954-1962). Au niveau politique, à La Haye, le conflit franco-algérien passa largement inaperçu parce que les Pays-Bas, puissance coloniale, étaient en prises avec l'Indonésie sur la Nouvelle Guinée. Cependant, à partir de 1957, dans les médias et l'opinion publique, une prise de conscience graduelle se manifesta. Dès 1959, il fut question d'une mobilisation accrue avec la mise sur pied de comités visant à secouer l'opinion publique (tel le comité Action Information Algérie), et notamment avec l'organisation de la campagne télévisée « Sauvez un enfant » qui eut un succès inattendu.

Mots-clés : Guerre d'Algérie - internationalisation - télévision - Pays-Bas - Sauvez un Enfant - réfugiés algériens.

Mohammed KOUIDRI : Colonisation, indépendance et développement humain en Algérie: quel bilan ?

Une loi portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale des rapatriés français en 1962, après la Guerre d'Algérie, a été votée par le parlement français en 2005. Il y est question de bienfait colonial en Afrique du nord. L'adoption de cette loi a provoqué une crise mémorielle majeure entre la France et l'Algérie qui met, jusqu'à aujourd'hui, aussi bien les relations que les populations dans une situation des plus malaisées. En France, elle a soulevé un

problème entre les intellectuels et les politiques. Les chercheurs, et particulièrement les historiens considèrent qu'ils ont été violemment bousculés, de manière autoritariste. En Algérie, plusieurs politiques ont réagi, mais très peu de chercheurs ont relevé le défi. Se basant sur les instruments, aujourd'hui mondialement consacrés, que sont les Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV), cet article soumet une contribution universitaire au débat sur les bienfaits et les méfaits du colonialisme. Le domaine privilégié pour ce faire est le développement humain puisqu'il est la finalité de toute politique de développement. La santé et l'éducation sont unanimement reconnues comme étant les deux piliers du développement humain. L'analyse de l'évolution des Indicateurs du Développement Humain (IDH) dans ces deux domaines démontre que les véritables bénéficiaires des profits du colonialisme sont les populations coloniales européennes, peu nombreuses. Par contre, les populations autochtones millénaires et beaucoup plus nombreuses ont été appauvries, déracinées et asservies pendant près d'un siècle et demi.

Mots-clés : Algérie - France - histoire coloniale - développement humain - bienfaits de l'indépendance - méfaits colonialistes.

Abla GHEZIEL : Trois réactions « algériennes » sur l'avenir de l'Algérie, 1830-1834

Les premières années de la colonisation française restent une période de l'histoire coloniale algérienne peu connue ou peu étudiée. Très souvent, l'histoire se focalise sur la résistance du peuple algérien à travers des personnages illustres tels que l'émir Abdelkader ou Ahmed Bey, et tant d'autres. Qu'en est-il de la résistance politique ? Comment la question algérienne allait-elle être abordée sur un plan politique pendant que dans les zones rurales on préparait la résistance et l'offensive ? Pour ce faire, la présente étude met en scène trois personnages : Hamdan Khodja, Ahmed Boudherba, et le cheikh al Hadj Sidi Saadi, tous aussi différents des uns des autres de par leur prise de position et de leur appartenance communautaire. Ils n'hésiteront pas à défendre les intérêts de la société, chacun selon sa propre perception des faits. Même si leur démarche laisse paraître une controverse ou prêter à confusion, il n'en demeure pas moins que tous œuvraient pour un même et unique but qui était : sauver l'avenir de l'Algérie.

Mots-clés : Résistance politique - Algérie - colonisation - Alger - 1830.

Mohamed GHALEM : Les historiens algériens et la référence khaldounienne

Le traitement d'un phénomène historique, dans ses dimensions sociales et politiques, par Ibn Khaldoun, rappelle l'Ecole des Annales. En matière de méthode et de théorie, Ibn Khaldoun a été un novateur. La question est de savoir pourquoi l'héritage khaldounien a été négligé au moment où les historiens algériens contemporains devaient relire les travaux khaldouniens avec plus d'intérêt ?

Le discours historique en Algérie réfère, à la fois, au cognitif et à l'idéologique (nationalisme étroit) de l'histoire coloniale, tout en la récusant sur le fond.

Mots clés : Algérie - Ibn Khaldoun - histoire - idéologie - historiographie.

Fouad SOUFI : Les archives algériennes en 1962 : héritage et Spoliation

Quelle part les archives prennent-elles dans la gestion d'un pays ? Dans la fabrique de son histoire ? Comment faire alors lorsqu'elles se trouvent dans l'ancien pays colonisateur et qu'on ne cesse d'en réclamer le retour ? Quel pourrait être leur statut mais comment s'est produite cette spoliation ? Qu'ont apporté ces Cinquante années de débat et d'échanges bilatéraux. La part du contexte est essentielles pour comprendre qu'en 1963 les dirigeants du pays absorbés par des préoccupations immédiates n'ont pas apporté d'attention à la dimension archivistique de la souveraineté. Qu'en est-il alors aujourd'hui de ce dossier ouvert en 1963, Comment comprendre les attitudes des uns et des autres ?

Mots-clés : Archives - histoire - Algérie - France - souveraineté nationale.

Hedi SAIDI : Le protectorat et le droit. La Régence de Tunis entre la Charte de 1861 et le système colonial français

Avec cet article, nous pensons interroger la colonisation et le système protectoral sur le sort réservé à la première constitution du monde arabo-musulman mise en place en 1861, et la réception de ce passé au sein la société française. Nous avons tenté de comprendre les blocages et le rejet face à cette histoire y compris sur ces moments violents du colonialisme français. Il nous semble que les Français érigent « une auto censure » additionnée à une censure étatique. Ils ne veulent pas, n'acceptent pas et n'admettent pas que la République ait trahi ses valeurs et transgressé le droit tunisien en occupant d'autres territoires, et en supprimant leurs droits.

Que s'est-il passé sous le protectorat en 1881 ? Le régime colonial instauré en Tunisie est un véritable désaveu des idées de 1789. Tous les droits de l'Homme et du citoyen y sont bafoués. Au lieu et place de l'égalité, le colonialisme a instauré une société à deux vitesses, séparant la communauté tunisienne de la communauté coloniale. Autre principe qui a été violé par un Etat de droit, celui de la marginalisation du droit tunisien.

Mots-clés : Protectorat - colonisation - Constitution - indigènes - République.

Summaries

Gilbert MEYNIER: *Algeria and Algerians under the colonial system. Historico-historiographical Approach*

With as a background the cruel conquest of Algeria, and then of the best land expropriation, of the ousting of Arabic teaching and culture, correlated with an enrolment in French schooling of weak effect, French colonial historical tradition manufactured Algeria in compliance with its myths; in spite of a resistance, patent or hidden, from Algerian people: Algeria became a part of the French national saga branded with phantasms of racialist ethnicism.

The colonial system was figured in a sinusoid between the military and the politic - there were various colonial policies. «Missed opportunities" are said to be a myth: an opportunity not be missed if it is attempted.

Historian is said to consider the history of the "long time" (Braudel). This 'Maghreb Al-awsat', which would later become Algeria, perpetually oscillated between sustainable distribution of society and state hold attempts; particularly with a background of cultural recurrences firmly embedded in the Mediterranean anchoring.

Colonial domination was founded on violence, notwithstanding the growing linkage with French people, how traumatic it be. Algerian identity is not of a single source, it is, like any identity, identification with various dimensions. It is not independent from French colonization, which is much less the case for Tunisia and particularly Morocco.

Keywords: longtime - colonization - myths - identification - nationalism.

Gilles MANCERON: *A double-keyed lock. France and Algeria, to finish with the official histories*

The writing Algerian colonization history is experiencing difficulties in France and in Algeria, though they are of different nature. In France, they fall within the obstinacy of colonial ideas; in Algeria, they fall under the simplistic representations that some official history tended after 1962 to be applied to the complexities of the period. Crossed views of historians from both countries are necessary for these different obstacles tend to develop mutually. The obstinacy of colonial representations from the French side often serves in Algeria as a denial and a justification to official history. And the obstinacy of official history from the Algerian side serves as a pretext in France for not questioning the former representations, while historical works in Algeria which provide evidence with greatest scientific accuracy crimes of French colonialism support historians within their tasks in France; unlike calls to lawsuits, instantly used by their rivals. Historians' works from both countries support each other, a bit as if each held one of the two keys of a double lock which must be operated simultaneously.

Keywords: Algeria - France - colonial ideas - representations - official history.

Saddek BENKADA: *Oran, or the exhumed memory (1962, 1994) in Assia Djébar's Novel*

It is owing to my investigation in the OAS victims in Oran, during the period 1961-1962 that i became much interested in the collection of Assia Djébar's novels, «Oran, langue morte», “The Tongue's Blood Does not Run Dry: Algerian Stories” (the English version). Novelist and short story writer, she was the first Algerian woman novelist to have included Oran as a spatial frame in her romantic writing. “The Tongue's Blood Does Not Run Dry: Algerian Stories” (Oran, langue morte), is not, properly speaking, a romantic work, but a collection of stories written between August and October 1996 in Paris: Oran, langue morte (The Tongue's Blood Does not Run Dry, L'attentat (The assassination) and Le corps de Félicie (The corpus of Felicia).

The author, script-writer and film director in addition, borrows from film writing, the technique of the assemblage of plans by proceeding in her narrative style to «flashbacks in the war of yesterday», thus, erecting a direct link between the different protagonists on the same spots and at different epochs, the OAS policy of the «burned land», the bloody day of July 5th, 1962, and the massacres of populations and assassinations of intellectuals by Islamist terrorists (1992-1999).

Keywords: Oran - 1962-1992 - political violence - Assia Djébar - romantic writing.

Amar MOHAND-AMER: *The Wilayas the in FLN crisis of the summer 1962*

The Wilayas (the interior ALN Wilayas) played, on the occasion of the process of Algeria's independence, 1962, an essential role in the recomposition of rapports of force to the Nationalist Liberation Front (FLN).

Having been politically marginalized, notably from 1957, the Wilayas constituted, between March 19, 1962 (cease-fire period between the FLN and the French army) and September 20, 1962 (the National Assembly Constituent election), a politico-military major force.

This contribution fostered around several objects: alliances, political reconstructions, oppositions within ALN, primacy of the politic over the military (with the release on Mar. 18, 1962 of the imprisoned historical leaders), ALN rapports (of the interior)/ EMG (troops of borders), local history (that of every Wilaya, in this case).

The study of the wilayas in the framework of 1962 also provides an account of the importance of an essential segment of contemporary Algeria's history, institutions originating from the national liberation war.

Keywords: wilayas - Ahmed BenBella - Border Forces - GPRA - General Staff - FLN - ALN.

Hartmut ELSENHANS: *French war in Algeria : cross interpretations, realities against constructions*

The Algerian war took place due to the absence of significant neocolonialist forces in France. Colonization triumphed when gathering a poorly informed public opinion. By hiring the army, the French policy turned it into an important group of pressures, notwithstanding less important mass base. French opposition enabled the Nationalist Liberation Front (FLN) the creation of a wide front in Algeria. The French army and the FLN could thwart any neocolonialist resolution. France, having lost its rank of a great power, had then to opt for the resolution advocated by the FLN. In the heart of the conflict, it was not the resolution to bring to the Algerian issue, but the modalities of the approval of this resolution by France. The contribution of General De Gaulle was then, in its ability, to enable French public opinion to admit the necessary developments without a major crisis, particularly, by avoiding a civil war to France. When speaking of the tragedy of this war, the French historiography wraps up the essential mechanisms of its useless extension.

Keywords: War - France - Algeria - colonialism - French historiography.

Niek PAS: *"Save a child" Dutch humanitarian support to Algerian refugees during the War of Algeria, 1954-1962*

This article is about the humanitarian support of the Netherlands destined to Algerian refugees in Morocco and Tunisia during the Algerian war of independence (1954-1962). At the political level, in The Hague, the Franco-Algerian conflict went largely unnoticed for the reason that the Netherlands, a colonial power, scrambled with Indonesia on the New Guinea. However, from 1957, within mass media and public opinion, a gradual awareness was manifested. From 1959, there was question of a growing mobilization with the setting up of committees aimed to awaken public opinion (such as the Action Committee Information Algeria), and, notably with the establishment of the television campaign "Save a child", which acquired an unexpected success.

Keywords: War of Algeria - Internationalization - TV - Netherlands - Save a Child - Algerian refugees.

Mohammed KOUIDRI: *Colonization, independence and human development in Algeria: what balance sheet?*

A law bearing the acknowledgement of the nation and national contribution of the French repatriated in 1962, after the Algerian War, was passed by the French parliament in 2005. There is question of colonial benefit in North Africa. The adoption of this law caused a major memorial crisis between France and Algeria which places, till now, both official relationships and populations as well in a worse situation. In France, it raised a problem between intellectuals and politicians. Researchers, mainly historians consider that they were violently rushed in an authoritarian manner. In Algeria, several politicians reacted, but very few researchers took up the challenge. Based on instruments, worldwide

devoted today, that the Objectively Verifiable Indicators (OVIs) are, this article submits an academic contribution to the debate on the benefits and harms of colonialism. The privileged domain to do is human development since it is the ultimate reason for any improvement policy. Health and education are worldwide recognized as the two pillars of human development. The analysis of the evolution of human development indicators (HDI) in both areas shows that the true beneficiaries of the profits from colonialism are few European colonial populations. On the other hand, the millenary and larger indigenous populations were deprived, acculturated and enslaved for nearly a century and a half.

Keywords: Algeria - France - colonial history - human development - Independence benefits - colonialists misdeeds.

Abla GHEZIEL: *Three "Algerian" reactions on the future of Algeria, 1830-1834*

The early years of French colonization remain either a hardly known or not enough studied period of Algerian colonial history. Very often, history focuses on the resistance of Algerian people through illustrious characters such as Ahmed Bey and Emir Abd-el-Kader, and so many others. What about political resistance? How was the Algerian question going to be approached on political plan, while in the rural areas we prepared the resistance and the offensive? To do it, the present study features three personalities: Hamdan Khodja, Ahmed Bouderra, and Sheikh Al Hadj Sidi Saadi, quite as different from each other by their community membership and their standpoint. They did not fail to defend social interests, each one according to his own vision of facts. Even if their approaches let appear a controversy or lend confusion, the fact remains that all worked for same one and unique purpose which was to spare the future of Algeria.

Keywords: political resistance - Algeria - colonization - Algiers - 1830.

Mohamed GHALEM: *Algerian historians and khaldunian reference*

Treating a historical phenomenon in its social and political dimensions, by Ibn Khaldun, recalls the Annales School. In terms of method and of theory, Ibn Khaldun was an innovator. The question is to know why khaldunian heritage was neglected when Algerian contemporary historians should reconsider khaldunian work with more interest.

Historical discourse in Algeria refers to both the cognitive and ideological (narrow nationalism) of colonial history, while challenging the substance.

Keywords: Algeria - Ibn Khaldun - history - ideology - Historiography.

Fouad SOUFI: *Algerian archives in 1962: legacy and plunder*

What part do archives take in the management of a country? In the manufacturing of its history? What to do then when these are located in the former colonizing country and we keep on claiming their restitution? What could their status be but how could this dispossession happen? What did these fifty years of debate and bilateral exchanges bring? The sharing of the context is

essential to understanding that in 1963 the country's leaders busy with immediate concerns did not bring interest to the archival dimension of sovereignty. So, what about this file today opened in 1963, how to comprehend the attitudes of both sides?

Keywords: Archives - History - Algeria - France - national sovereignty.

Hedi SAIDI: Protectorate and law. The Regency of Tunis between 1861 Charter and French colonial system

With this article, we believe questioning the colonization and the protectoral system on the destiny reserved to the first constitution of the Arab-Muslim world put in place in 1861, and the reception of this event within French society. We tried to understand the obstacles and rejection facing this history including those violent moments of French colonialism. It seems that the French built a "self-censorship" added to a state censorship. They do not want, nor accept and admit that the Republic betrayed its values and transgressed the Tunisian law in dealing with other territories, and by suppressing their rights.

What happened under the protectorate in 1881? The colonial regime established in Tunisia is a true denial of the ideas of 1789. All human rights and of the citizen are constantly disavowed. Instead of equality, colonialism installed a two-speed society, separating the Tunisian community from the colonial one. Another principle violated by the State of law, was the principle of banishing the Tunisian law.

Keywords: Protectorate - colonization - Constitution - indigenous - Republic.

RESÚMENES

Gilbert MEYNIER: *Argelia y los argelinos bajo el sistema colonial. Enfoque histórico-historiográfico*

Con en segundo plano la cruel conquista de la Argelia, luego la expropiación de las mejores tierras, la desvalorización de la enseñanza y el cultivo árabes, correlacionada con una escolarización en francés de bajo amplitud, la tradición histórica colonial francesa fabricó una Argelia conforme a sus mitos; a pesar de la resistencia ostensible o escondida, del pueblo argelino: Argelia se ha vuelto una pieza de la novela nacional francesa sobre fondo de fantasías de etnicismo racialita.

El sistema tuvo la forma de una sinusoidal entre militar y política – hubo políticas coloniales diversas. Sin embargo, las “oportunidades fracasadas” fueron un mito: una oportunidad solo puede fracasar si está intentada.

No obstante, el historiador debe tomar en cuenta la historia del “tiempo largo” (Braudel). Este Maghrib al-awsat que volverá Argelia vaciló durablemente entre la segmentación de la sociedad y las tentativas de tomas estatales; tomando como fondo, particularmente, recurrencias culturales con anclajes mediterráneos.

La dominación colonial fue fundada sobre la brutalidad, y no sobre un entrelazamiento progresivo con los franceses, algo traumático que fue. La identidad argelina no está de origen único, es, como cada identidad, una identidad con diversos parámetros. Es inseparable de la colonización francesa, lo que menos es el caso para Túnez y sobre todo Marruecos.

Palabras claves: Tiempo largo - colonización - mitos - identificación - nacionalismo.

Gilles MANCERON: *Una cerradura con dos llaves. En Francia y en Argelia, y acabar con las historias oficiales*

La escritura de la historia de la colonización de Argelia se choca contra dificultades, tanto en Francia como en Argelia, pero son de naturaleza diferente. En Francia, se destaca por la persistencia de las ideas coloniales; en Argelia, se destaca por representaciones sencillas que una historia oficial tuvo tendencia después de 1962 en aplicarse a la complejidad del periodo. Las miradas cruzadas de los historiadores de los dos países son necesarias puesto que estos distintos obstáculos tienen tendencia a confortarse recíprocamente.

La persistencia de los representantes coloniales desde el lado francés sirve generalmente en Argelia como empuje y justificante a la historia oficial. Y la persistencia de una historia oficial desde el lado argelino sirve como pretexto en Francia para no volver a considerar las antiguas representaciones antiguas mientras que los trabajos históricos en Argelia que documentan con la máxima precisión científica los crímenes del colonialismo francés facilitan las tareas de

los historiadores en Francia, en contra a las llamadas de los perseguimientos judiciales, que están utilizados en seguida por sus adversarios. Los trabajos de los historiadores de ambos países se conforman recíprocamente, como si tuvieran sendos una de las dos llaves de una cerradura doble que tienen que estar accionada simultáneamente.

Palabras claves: Argelia - Francia - ideas coloniales - representaciones.

Saddek BENKADA: *Orán o la memoria exhumada (1962, 1994) en los diarios de Assia Djebbar*

Tras mi encuesta sobre las víctimas de la OAS en Orán, durante el período 1961-1962, llegué a interesarme de más cerca a la recopilación de los diarios de Assia Djebbar, “Orán, lengua muerta”. Fue la primera mujer argelina novelista quien integró Orán como trama espacial en su escritura novelesca.

Orán, lengua muerta, no es realmente una obra novelesca en sí, sino una recopilación de diarios escritos entre los meses de agosto y octubre de 1996 en París: Orán, lengua muerta, el atentado y El cuerpo de Felicia.

La autora, guionista y encima directora de cine, presta a la escritura cinematográfica, la técnica de recopilación de los planes procediendo en su estilo narrativo a “vueltas atrás en la guerra de ayer”, estableciendo así el enlace directo entre los diferentes protagonistas sobre los mismos lugares y en épocas diferentes, la política de la “tierra quemada” de la OAS, la jornada sangrienta del 5 de julio de 1962 y las matanzas de las poblaciones y asesinatos de los intelectuales por los islamistas (1992-1999).

Palabras claves: Orán - 1962-1992 - violencia política - Assia Djebbar - escritura novelesca.

Amar MOHAND-AMER: *Las wilayas en la crisis del FLN de verano 1962*

Las Wilayas (el ALN del interior) juegan, durante el proceso de independencia de Argelia en 1962, un papel esencial en la reestructuración de las relaciones de poder del FLN.

Después de haber sido marginados políticamente, sobre todo a partir del año 1957, las wilayas constituyen entre el 19 de marzo 1962 (un alto el fuego entre el FLN y el ejército francés) y el 20 de septiembre de 1962 (elección de la Asamblea Nacional Constituyente), una mayor fuerza política y militar.

Esta contribución está construido alrededor de varios objetos: alianzas, realineamientos políticos, oposiciones dentro de la política del ALN, primacía de la política sobre los militares (con la liberación del 18 de marzo 1962 los jefes históricos encarcelados), informes de ALN (del interior) / EMG (ejércitos de la frontera), la historia local (la de cada wilaya, en este caso)

El estudio de las wilayas en el contexto del año 1962 refleja también la importancia de un segmento esencial de la historia de la Argelia contemporánea, las instituciones de la Guerra de la Liberación Nacional

Palabras claves: wilayas - Ahmed Ben Bella - ejército de fronteras - GPRA - Estado Mayor - FLN - ALN.

Hartmut ELSENHANS: *Guerra francesa en Argelia : cruzadas des interpretaciones, realidad contra construcciones*

La guerra de Argelia tuvo lugar a causa de la ausencia de las fuerzas importantes neocolonialistas en Francia. La colonización llega a amotinar una opción pública mal informada. Contratando la armada, la política francesa la transforma en un grupo de presión importante sin embargo sin base de masa importante. El inmovilismo francés permite al FLN la creación de un largo frente en Argelia. La armada francesa y el FLN pueden bloquear cualquier solución neocolonialista. Habiendo perdido su rango de gran potencia, Francia debe por consiguiente elegir la solución defendida por el FLN. Dentro del conflicto, no es la solución necesaria para el problema argelino, sino las modalidades de la aceptación de esa solución por Francia. La contribución del general De Gaulle consiste pues, en su habilidad, en permitir a la opción francesa de aceptar las evoluciones necesarias sin mayor crisis, particularmente evitando una guerra civil en Francia. Hablando de tragedia de esa guerra, la historiografía francesa esconde los mecanismos esenciales de su inútil prorroga.

Palabras claves: guerra - Francia - Argelia - neocolonialismo - historiografía francesa.

Niek PAS: « *Salvar a un niño* ». *El sostenimiento humanitario neerlandés a los refugiados argelinos durante la Guerra de Argelia 1954-1962*

Este artículo trata de la ayuda humanitaria de los Países Bajos destinada a los refugiados argelinos en Marruecos y Túnez durante la Guerra de independencia de Argelia (1954-1962). A nivel político, en la Haya, el conflicto franco argelino fue muy desapercibido en los Países Bajos, potencia colonial, estaban en guerra con Indonesia sobre la Nueva Guinea. Sin embargo, a partir de 1957, en los medios de comunicación y la opinión pública, una crisis de conciencia gradual se manifestó. Desde 1959, fue cuestión de una movilización importante con la implantación de comités con objetivo de sacudir la opinión pública (tal como el comité Acción Información Argelia), y particularmente con la organización de la campaña televisada “salvar a un niño” que tuvo un éxito inesperado.

Palabras claves: Guerra de Argelia - internacionalización - televisión - País Bajo - salvar a un niño - refugiados argelinos.

Mohammed KOUIDRI: *Colonización, independencia y desarrollo humano en Argelia: ¿Cual balance?*

Una ley que reconoce a la nación y contribución nacional de los repatriados franceses en 1962, después de la Guerra de Argelia, fue aprobada por el Parlamento francés en 2005. Se trata de las buenas acciones coloniales en el norte de África.

La adopción de esta ley ha causado una grave crisis memorial entre Francia y Argelia, que pone hasta hoy día, tanto las relaciones que las personas en una situación de las más incómodas.

En Francia, se planteó un problema entre los intelectuales y los políticos. Los investigadores, en particular y los historiadores creen que fueron violentamente empujados de manera autoritaria. En Argelia, varios políticos han reaccionado, pero muy pocos investigadores han asumido el desafío.

Basándose en los instrumentos, hoy día mundialmente consagrados que son los indicadores objetivamente verificables (IOV), este artículo presenta una contribución universitaria en el debate sobre los beneficios y daños del colonialismo. El dominio privilegiado para hacer esto es el desarrollo humano, ya que es la finalidad de toda política de desarrollo.

La salud y la educación son universalmente reconocidas como los dos pilares del desarrollo humano. El análisis de la evolución de los indicadores de Desarrollo humano (IDH) en ambas áreas demuestra que los verdaderos beneficiarios de los beneficios del colonialismo son las poblaciones coloniales europeas, pocas numerosas. En cambio, las poblaciones indígenas milenarias y muchos más numerosas se han empobrecido, con menos cultura y esclavizado durante casi un siglo y medio.

Palabras clave: Argelia - Francia - historia colonial- desarrollo humano - los beneficios de la independencia - las malas acciones coloniales.

Abla GHEZIEL: *Tres reacciones "argelinas" sobre el futuro de Argelia, 1830-1834*

Los primeros años de la colonización francesa siguen siendo un período de la historia colonial de Argelia poco conocidos o poco estudiados.

Muy a menudo, la historia se centra en la resistencia del pueblo argelino a través de figuras ilustres como el Emir Abdelkader y Ahmed Bey, y muchos otros. ¿Qué pasa con la resistencia política? ¿Cómo la cuestión argelina iba a ser abordada a nivel político, mientras que en las zonas rurales que se estaban preparando la resistencia y la ofensiva?

Para ello, el presente estudio pone de relieve tres personajes: Hamdan Khodja Ahmed Boudherba y el jeque de Al Hadj Sidi Saadi, todos como diferencias entre sí por su posición y su pertenencia comunitaria. No dejarán de defender los intereses de la sociedad, cada uno según su propia percepción de los hechos. Aunque sus actitudes dejan parecer una orientación controvertida o confusa, el hecho es que todos estaban trabajando para un solo objetivo: salvar el futuro de Argelia

Palabras claves: Resistencia política - Argelia - Colonización - Argel - 1830.

Mohamed GHALEM: *Los historiadores argelinos y las referencia khaldouniana*

El tratamiento de un fenómeno histórico en sus dimensiones sociales y políticas por Ibn Khaldún, recuerda la Escuela de los Anales. En términos de método y teoría, Ibn Khaldún fue un innovador. La pregunta es saber ¿por qué el patrimonio

khalduniano fue descuidado cuando los historiadores argelinos contemporáneos debían releer los trabajos khaldunianos con más interés?

El discurso histórico en Argelia refiere tanto a lo cognitivo e ideológico (nacionalismo estrecho) de la historia colonial, mientras que desafiando la sustancia.

Palabras claves: Argelia - Ibn Khaldún -historia- ideología- historiografía.

Fouad SOUFI: " Los archivos de Argelia en 1962: el patrimonio y la expoliación"

¿Qué parte toman los archivos en la gestión de un país? En la fábrica de su historia? ¿Cómo, hacer entonces, cuando se encuentran en el antiguo país colonial y que no deja de reclamar su retorno? ¿Qué podría ser su estado, pero cómo ocurrió este robo? Qué es lo han traído estos cincuenta años de debate y de intercambios bilaterales. La parte del contexto es esencial para comprender que en 1963 los líderes del país absorbidos por preocupaciones inmediatas no han prestado atención a la dimensión archivística de la soberanía. ¿Pues Qué, representa hoy en día, este archivo abierto en 1963? ¿Cómo entender las actitudes de unos y de los otro?

Palabras claves: Archivos - historia - estatuto - Argelia - Francia - Soberanía nacional.

Hedi SAIDI: El protectorado y el derecho. La Regencia de Túnez Entre la Carta de 1861 y el sistema colonial francés

Con este artículo pensamos interrogar la colonización y el sistema protectorado sobre el destino reservado a la primera constitución del mundo arabo-musulmán instalada en 1961, y la recepción de este pasado en el seno de la sociedad francesa. Hemos intentado comprender los impedimentos y el rechazo frente a esta historia incluso sobre aquellos violentos momentos del colonialismo francés. Nos parece que los franceses fijan "una autocensura" añadida a una censura de estado. No quieren, no aceptan y no admiten que la República hubiera traicionado sus valores y quebrantado el derecho tunecino al ocupar otros territorios y suprimiendo sus derechos.

¿Qué es lo que pasó bajo el protectorado de 1881? El régimen colonial instaurado en Túnez es una verdadera denegación de las ideas de 1789. Todos los derechos del Hombre y del ciudadano fueron abofeteados.

En vez y lugar de la igualdad, el colonialismo ha instaurado una sociedad de dos velocidades, separando la comunidad tunecina de la comunidad ad colonial. Otro principio que fue violado por un Estado de derecho, él de la marginalización del derecho tunecino.

Palabras claves: Protectorado - colonización - Constitución - indígenas - República.

**Centre de Recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle
Technopôle de l'USTO – Bir El Djir – Oran (ALGERIE)**

CRASC - BP 1955 Oran El M'naouar

Tél +213 (0) 41 72.06.95 / +213 (0) 41 72 07 03 Fax +213 (0) 41 72 06 98

E-mail : revues@crasc.dz ; insaniyat@crasc-dz.org ; Site web: http://www.crasc.dz

Bon de commande

Nom ou raison sociale

Adresse

Tel Fax e-mail

Volume I : 1997

- * N°1 : Le travail (épuisé)
- * N°2 : Espace habité (épuisé)
- * N°3 : Mémoire et histoire (épuisé)

Volume II : 1998

- * N°4 : Familles d'hier et d'aujourd'hui (épuisé)
- * N°5 : Villes algériennes (épuisé)
- * N°6 : L'école, approches plurielles (épuisé)

Volume III : 1999

- * N°7 : Paysans Algériens
- * N°8 : Mouvements sociaux, mouvements associatifs (épuisé)
- * N°9 : Maghreb : Culture, Altérité

Volume IV : 2000

- * N°10 : La violence : Contribution au Débat (épuisé)
- * N°11 : Le sacré et le politique
- * N°12 : Patrimoine(s) en question(s) (épuisé)

Volume V : 2001

- * N°13 : Recherches urbaines
- * N°14/15 : Premières recherches I

Volume VI : 2002

- * N°16 : Réalités, acteurs et représentations du local en Algérie (épuisé)
- * N°17/18 : Langues et société (épuisé)

Volume VII : 2003

- * N°19/20 : Historiographie maghrébine / Champs et pratiques (épuisé)
- * N°21 : Imaginaire/Littérature-Anthropologie
- * N°22 : Pratiques maghrébines de la Ville

Volume VIII : 2004

- * N°23/24 : Oran, une ville d'Algérie (épuisé)
- * N°25/26 : L'Algérie avant et après 1954 (épuisé)

Volume IX : 2005

- * N°27 : La socio-anthropologie en devenir (épuisé)
- * N°28 : Espace - Acteurs sociaux-Altérité (épuisé)

- * N°29/30 : Premières recherches II

Volume X : 2006

- * N°31 : Religion, pouvoir et société (épuisé)
- * N°32-33 : Métissages maghrébins
- * N°34 : Le sport. Phénomène et pratiques

Volume XI : 2007

- * N°35-36 : Constantine. Une ville en mouvement
- * N°37 : Vécus, représentations et culturalité
- * N°38 : Le local en mutation

Volume XII : 2008

- * N°39-40 : Regards sur le passé et enjeux de la mémoire, aujourd'hui (épuisé)
- * N°41 : Enfance et socialisation (épuisé)
- * N°42 : Territoires urbains au Maghreb

Volume XIII : 2009

- * N°43 : Discours littéraire et religieux au Maghreb
- * N°44-45 : Alger : une métropole en devenir (épuisé)
- * N°46 : Idiomes et pratiques discursives

Volume XIV : 2010

- * N°47-48 : Communautés, Identités et Histoire (épuisé)
- * N°49 : Savoirs et dynamiques sociales
- * N°50 : Varia

Volume XV : 2011

- * N°51-52 : La Sahara et ses marges (épuisé)
- * N°53 : La Montagne : populations et cultures
- * N°54 : Tizi-Ouzou et la Kabylie: mutations sociales et culturelles

Volume XVI : 2012

- * N°55-56 : Jeunes, quotidienneté et quête d'identité
- * N°57-58 : Algérie, 50 ans après l'indépendance (1962-2012) : permanences et changements

Volume XVII : 2013

- * N°59 : Famille : Pratiques et enjeux sociétaux
- * N°60-61 : L'École : enjeux institutionnels et sociaux
- * N°60-61 : L'École : enjeux institutionnels et sociaux
- n°62 : Varia

Volume XVIII : 2014

- * N°63-64 : Le Hammam en Méditerranée

♣ Nouveau tarif à partir du Numéro 23-24 (2004)

Désignation	Prix au numéro		Abonnement annuel		
	N/simple	N/double	Etudiant	Particulier	Institution
Revue Insaniyat	350,00DA	500,00 DA	800,00 DA	1200,00 DA	2000,00 DA
	18 €	28 €	40 €	60 €	90 €

♣ S'engage à régler la somme de :

En espèces

Par chèque bancaire

Par virement au compte

RIB (DA) : CRASC. CPA Hai Es Salem Oran 004 00 402. 401. 70. 433. 02. 14

RIB (€) : CRASC. CPA Hai Es Salem Oran 004 00 402. 520. 433. 02.90. 02

SWIFT CPA LDZAL XX

Date et signature

Déjà parus dans les ouvrages du Crasc

- Espaces Maghrébins. Pratiques et enjeux, 1989.
- Comment on enseigne l'histoire en Algérie ? 1995
- Femmes et développement, 1995
- Cultures d'entreprise, 1997
- L'université aujourd'hui, 1998
- Quel avenir pour l'anthropologie en Algérie ? 2002
- Le roman algérien de langue arabe. Lectures critiques, 2002
- Philosophie, mémoire et institution, 2004
- Les acteurs du développement local durable en Algérie : Comparaison Méditerranéenne, 2004.
- Voyages extraordinaires et nouvelles agréables de Mohamed Ibn Ahmed Abu Ras El Nacer, Tome I, 2005.
- Dictionnaire des mythes algériens, 2005.
- Sources documentaires étrangères. L'Algérie : Histoire et Société - Un autre regard – Etudes des archives et témoignages en Algérie et à l'étranger, 2005.
- Des noms et des... noms, Etat civil et anthroponymie en Algérie, 2005
- Nomination et dénomination. Des noms de lieux, de tribus et de personnes en Algérie, 2005
- Toponymie et anthroponymie en Algérie. Recueil bibliographique général, 2005.
- Préscolaire en Algérie. Etat des lieux et perspectives, 2005
- L'espace montagnard entre mutations et permanences, 2005
- Actes des journées scientifiques des présentations des résultats des projets PNR : « Population et société », 2006
- Rachid Boudjedra et la productivité du texte, 2006
- Le roman moderne : écriture de l'autre et de l'ailleurs, 2006
- Savoirs historiques au Maghreb. Constructions et usages, 2006
- Etude du lien potentiel entre usage problématique de drogues et VIH/Sida en Algérie, 2006
- Image, Mémoire, Histoire. Les représentations iconographiques en Algérie et au Maghreb, 2007
- Eau, ville et Environnement, 2008
- L'Algérie 50 ans après. Etat des savoirs en sciences sociales et humaines, 2008
- Voyages extraordinaires et nouvelles agréables de Mohamed Ibn Ahmed Abu Ras El Nacer - Tome II -, 2008
- Villes d'Algérie. Formation, vie urbaine et aménagement, 2010
- Ecriture féminine : réception, discours et représentations, 2010
- Le Maghreb des années 1990 à nos jours : Emergence d'un nouvel imaginaire et de nouvelles écritures, 2010
- Histoire contemporaine de l'Algérie. Nouveau objets, 2010
- Tentatives de suicide et suicide des jeunes à Oran. Désespoir ou affirmation de soi ?, 2010
- Les Femmes Africaines à l'épreuve du développement, 2012.
- Quelles formations pour quels emplois en Algérie ? , 2012.
- Générations engagées et mouvements nationaux. Le XXème siècle au Maghreb, 2012.
- Le cognitif et l'idéologique dans le manuel scolaire. Les sciences humaines dans l'enseignement secondaire, 2012.
- Les indépendances au Maghreb, 2012.
- Aménagement urbain et développement durable, 2012.
- Ahmed Tahar Benguennoun. Poète populaire de la plaine de Ghriss, 2013.
- Les langues dans l'espace familial algérien, 2013.
- Le nom propre maghrébin de l'homme, de l'habitat, du relief et de l'eau, 2013.
- Les espaces publics au Maghreb. Au carrefour du politique, du religieux, de la société civile, des médias et des NTIC, 2013.
- Champs littéraires et stratégies d'écrivains, 2014
- Le roman algérien de 1990 à nos jours : faits et témoignages dans les écritures fictionnelles, 2014
- Abdelmalek Sayad, migrations et mondialisation, 2014
- Quels services publics pour quels usages ? Cas d'Algérie poste et Algérie Télécom, 2014

Déjà parus dans les cahiers du Crasc

- La socio-anthropologie ou comment repenser la méthode ?, n° 1, 2001
- Les cadres de l'industrie : positions, rôles, trajectoires, représentations, n°2, 2001
- Turath, n°3, 2002
- Turath: dossier Abdelkader Khaldi, n° 4, 2002
- Le mouvement associatif au Maghreb, n° 5, 2002
- Turath : le dire oral : des Aurès au Murdjajo, n° 6, 2003
- Texte littéraire : approches plurielles, n°7, 2004
- Turath : patrimoine immatériel. Matériaux, documents et études de cas, n° 8, 2004.
- Les cadres de l'industrie : les conditions de formation d'une élite sociale moderne, n° 9, 2005
- Turath. Représentations sociales, n° 10, 2005
- Laredj Waciny et la passion de l'écriture, n° 11, 2005
- Management des compétences : communication et leadership dans l'entreprise, n°12, 2005
- Le mouvement associatif en Algérie : réalité et perspective, n° 13, 2005
- Eléments d'analyse urbaine. Théorie et application, n° 14, 2005.
- Turath. Le Melhoun Textes et documents, n° 15, 2006.
- L'approche par compétences et pratiques pédagogiques, n° 16, 2009.
- Turath chants populaires, n° 17, 2009.
- Le préscolaire en Algérie à l'heure de la réforme, n° 18, 2009.
- SENS. Société-Environnement-Santé, n° 19, 2009.
- Le statut et la fonction du personnage féminin dans la littérature d'expression française, n° 20, 2009.
- L'approche par compétences. Situations – Problèmes et Apprentissage, n° 21, 2012
- Situation de la Femme dans la daïra de Charouine. Wilaya d'Adrar, n° 22, 2012
- Situation de l'Éducation dans le sud algérien. Cas de daïra de Charouine - Wilaya d'Adrar, n°23, 2012.
- Religiosité et quête identitaire en milieu étudiant, n° 24, 2012.
- Ecole / famille : quels modèles éducatifs ? n° 25, 2012
- Turath. Bibliographie sur le patrimoine culturel, n°26, 2013
- Famille, éducation et changement social, n°27, 2013
- Le roman algérien contemporain en débat, n°28, 2013
- Turath. Bibliographie sur le patrimoine culturel, n°26, 2013
- Famille, éducation et changement social, n°27, 2013
- Le roman algérien contemporain en débat, n°28, 2013
- Processus de construction du couple : expériences et imaginaires, n°29, 2014
- Turath : Configurations anthropologiques et pratiques culturelles, n° 30, 214
- Les jeunes filles en Kabylie dans les années 2000 ces absentes omniprésentes, n° 31, 214

صدر من كتب المركز

- كيف يدرس التاريخ في الجزائر؟، 1995.
- المرأة و التطور، 1995.
- ثقافات المؤسسة، 1997.
- الجامعة اليوم، 1998.
- أي مستقبل للأنثروبولوجيا في الجزائر، 2002.
- الرواية الجزائرية المكتوبة باللغة العربية قراءات نقدية، 2002.
- الفلسفة، التاريخ و المؤسسة، 2004.
- مارسوا التنمية المحلية الدائمة في الجزائر : مقارنة متوسطة، 2004.
- عجائب الأسفار و لطائف الأخبار لمحمد بن أحمد أبي راس الناصر- الجزء الأول -، 2005.
- قاموس الأساطير الجزائرية، 2005.
- أسماء و أسماء... دراسة الأعلام و الحالة المدنية في الجزائر، 2005.
- الأسماء و التسمية. أسماء الأماكن، القبائل و الأشخاص في الجزائر، 2005.
- أسماء الأماكن و الأشخاص الجزائرية. مصنف جغرافي عام، 2005.
- وقائع الأيام العلمية لعرض نتائج البحث للبرنامج الوطني للبحث : "السكان و المجتمع"، 2006.
- رشيد بوجدر و إنتاجية النص، 2006.
- الرواية الحديثة : كتابة الآخر و الهناك، 2006.
- صورة، ذاكرة، تاريخ. التمثلات الإيكولوجية في الجزائر و في المغرب العربي، 2006.
- الجزائر 50 سنة بعد. حوصلة المعارف في العلوم الاجتماعية و الإنسانية - 1954-1962-2008.
- عجائب الأسفار و لطائف الأخبار لمحمد أبي راس الناصر - الجزء الثاني - 2008.
- مدن جزائرية. تكوين، حياة مدنية و تهيئة، 2010.
- الكتابة النسوية : التلقي، الخطاب و التمثلات، 2010.
- الكتابة المغاربية من سنة 1990 إلى الآن : انثبات مخيال جديد، 2010.
- تاريخ الجزائر المعاصر. موضوعات جديدة، 2010.
- محاولات الانتحار و انتحار الشباب في وهران. يأس أو إثبات الذات ؟، 2010.
- الجزائر اليوم : مقاربات حول ممارسة المواطنة، 2012.
- رهن العلاقة بين التكوين و الشغل؟، 2012.
- الأجيال الملتزمة و الحركات الوطنية : القرن العشرين في البلدان المغاربية، 2012.
- المعرفي و الإيديولوجي في الكتاب المدرسي. العلوم الإنسانية في التعليم الثانوي، 2012.
- أحمد طاهر. بنقون. شاعر شعبي من سهل غريس، 2013.
- اللغات في الفضاء العائلي الجزائري، 2013.
- أسماء الأعلام المغاربية للإنسان السكن، التضاريس و الماء، 2013.
- الفضاءات العمومية في البلدان المغاربية. لقاء السياسي، الديني، المجتمع المدني و التكنولوجيات الحديثة للإعلام و الاتصال NTIC، 2013.
- الحقول الأدبية و استراتيجيات الأدباء، 2014.
- الرواية الجزائرية المعاصرة (1990-2011): وقائع سردية و شهادات تخيلية، 2014.
- عبد المالك صياد، الهجرات و العولمة، 2014.
- أية خدمة عمومية لأي زبون؟ دراسة في مؤسستي بريد الجزائر و اتصالات الجزائر، 2014.

صدر في كراسات المركز

- علم الاجتماع الأنثروبولوجي أو كيف نعيد تفكير المنهج؟، رقم 1، 2000.
- الإطارات الصناعية: مواقع، أدوار، مسارات، تمثلات، رقم 2، 2001.
- تراث، رقم 3، 2002.
- تراث: ملف عبد القادر الخالدي، رقم 4، 2002.
- الحركة الجمعوية في المغرب العربي، رقم 5، 2002.
- تراث: الكلام الشفهي: من الأوراس إلى مرجاجو، رقم 6، 2003.
- النص الأدبي: مقاربات متعددة، رقم 7، 2004.
- تراث: تراث معنوي (الغير مادي) مواد، وثائق ودراسة نماذج، رقم 8، 2004.
- الإطارات الصناعية: شروط تكوين نخبة حديثة، رقم 9، 2005.
- تراث: تمثلات اجتماعية، رقم 10، 2005.
- لعرج واسيني و شغف الكتابة، رقم 11، 2005.
- تسيير الكفاءات: الاتصال والقيادة في المؤسسة، رقم 12، 2005.
- الحركة الجمعوية في الجزائر الواقع و الأفاق، رقم 13، 2005.
- تراث. الملحون، نصوص و وثائق، رقم 15، 2006.
- المقاربة بالكفاءات و الممارسات البيداغوجية، رقم 16، 2009.
- تراث. أغاني شعبية، رقم 17، 2009.
- التعليم التحضيري في الجزائر في مرحلة الإصلاح التربوي، رقم 18، 2009.
- م.ب.ص. المجتمع، البيئة، الصحة، رقم 19، 2009.
- مكانة و وظيفة الشخصية النسوية في الأدب المكتوب باللغة الفرنسية، رقم 20، 2009.
- المقاربة بالكفاءات. وضعيات - مشكلات و تعلم، رقم 21، 2012.
- وضعية المرأة في دائرة شروين ولاية أدرار، رقم 22، 2012.
- وضعية التعليم في دائرة شروين ولاية أدرار، رقم 23، 2012.
- التدبير و البحث عن الهوية في الوسط الطلابي، رقم 24، 2012.
- المدرسة / الأسرة: أي نماذج تربوية؟، رقم 25، 2012.
- تراث: ببليوغرافيا حول التراث الثقافي الجزائري، المغربي و عموميّات، رقم 26، 2013.
- الأسرة، التربية و التغيير الاجتماعي رقم 27، 2013.
- تراث: ببليوغرافيا حول التراث الثقافي الجزائري، المغربي و عموميّات، رقم 26، 2013.
- الأسرة، التربية و التغيير الاجتماعي، رقم 27، 2013.
- نقاش حول الرواية الجزائرية المعاصرة، رقم 28، 2013.
- سيرورة تكوين الزوج: التجربة و المخيال، رقم 29، 2014.
- تراث: تشكيلات أنثروبولوجية و ممارسات ثقافية، رقم 30، 2014.
- فتيات منطقة القبائل في سنوات 2000. الغائبات الأكثر حضوراً رقم 31، 2014.

ENAG

ENAG

إنسانيات، المجلة الجزائرية في الأنثروبولوجيا والعلوم الاجتماعية
كراسك - وهران
عدد مزدوج 65-66، جويلية - ديسمبر 2014 (مجلد 18، 3-4)

الجزائر 1962

شروط النشر

إنسانيات مجلة جزائرية محكمة في الأنثروبولوجيا والعلوم الاجتماعية والإنسانية. تتمثل مهمتها الأولى في فتح مجال للنشر الأكاديمي و ذلك بوضع إسهامات الجامعيين من داخل الوطن وخارجه في متناول القراء.

1. ترحب المجلة بالمقالات المحررة باللغتين العربية أو الفرنسية، والتي ترسل إليها عن طريق البريد الإلكتروني حيث يتلقى الكاتب تأكيدا باستلام مقاله. تشترط المجلة في المقالات أن تكون أصلية أي لم يسبق نشرها من قبل، و لا يلزم مضمون المقال سوى صاحبه.

لا يجب أن يتعدى حجم المقالات المقترحة 30.000 علامة (بما في ذلك الفراغات) بنظام Word (مقياس الكتابة Times New Roman 16)، كما يجب أن ترفق بملخص محرر بلغة المقال، لا يتجاوز ألف (1000) علامة مع خمس (5) كلمات مفتاحية على الأكثر. على الكاتب إرفاق مقاله المقترح بسيرته العلمية و المهنية (CV).

2. تخضع المقالات المقترحة لشكلين من التحكيم:

- تحكيم داخلي أولي يتم من طرف لجنة التحرير.
 - تحكيم خبيرين متخصصين (على الأقل) من خارج لجنة التحرير.
- يتوقف نشر المقالات المقترحة، أيضا، على برنامج نشر المجلة.

3. تستقبل المجلة أيضا مساهمات أخرى في شكل:

- عروض وقراءات لكتب، عروض لمجلات وأخبار علمية مختلفة لا تتجاوز 4000 علامة بما ذلك الفراغات.
- موقف بحث مرتبط بأعمال الباحث المنجزة حديثا: أطروحة دكتوراه، التأهيل الجامعي... (14.000 علامة بما ذلك الفراغات).

4. يجب كتابة الهوامش أسفل الصفحة كما يلي:

الكتاب:

أبو القاسم، سعد الله (1985)، تاريخ الجزائر الثقافي، الجزائر، المؤسسة الوطنية للكتاب، ص. 90.

مقال في مجلة:

بن جليد، عابد (2006)، «ملعب كرة القدم: مكان للتعايش الاجتماعي، للتعبير و لإدماج شباب ضاحية مدينة وهران (الجزائر)»، إنسانيات، عدد 34، وهران، مركز البحث في الأنثروبولوجيا الاجتماعية والثقافية، أكتوبر-ديسمبر، ص ص. 24-25.

مساهمة ضمن مؤلف جماعي:

باركي، عائشة (2000)، «الحركة الجمعوية في الجزائر وتجربة إقرأ»، عروس، الزووير (تنسيق)، الحركة الجمعوية في الجزائر، وهران، منشورات مركز البحث في الأنثروبولوجيا الاجتماعية والثقافية، ص. 90.

أعمال جامعية:

عادل، فوزي (1990)، تكوين الرابطة الزوجية والأشكال الجديدة للأسر الجزائرية، أطروحة دكتوراه دولة في علم الاجتماع، جامعة باريس 5 - رونييه ديكار، ص. 90.

5. ترسل الرسومات (الخرائط، الأشكال، الصور، الجداول...) وفق نظامي Word و JPG مع ذكر التقييم، العنوان و المصادر.

6. لا تسلّم شهادة قبول النشر إلا بعد الموافقة النهائية على نشر المقال.

7. تُرسل إلى صاحب المقال المنشور نسختان من عدد المجلة إضافة إلى نسخة إلكترونية لمقاله.

8. لا يسمح بإعادة نشر مقالات المجلة إلا بموافقة لجنة التحرير.

9. من أجل معلومات أكثر حول المجلة، ينظر موقع المركز:

www.crasc.dz

فهرس

الجزائر 1962

ذكرى

- 7..... بيار شولي (1930-2012)، بقلم صادق بن قادة.
- تقديم العدد: صادق بن قادة وعمّار محند عامر
- 9..... باللغة العربية
- 9..... باللغة الفرنسية
- جیلبار مینییه، الجزائر والجزائريون في النظام الكولونيالي. مقارنة تاريخية-
إيسطوغرافية، (باللغة الفرنسية)..... 13
- جیل مونسرون، قفل بمفتاحين: القطيعة مع التاريخ الرسمي في فرنسا
والجزائر، (باللغة الفرنسية)..... 71
- صادق بن قادة، وهران (1962، 1994) أو استرجاع الذاكرة في القصص القصيرة
لآسيا جبار، (باللغة الفرنسية)..... 93
- عمّار محند عامر، الولايات التاريخية في أزمة جبهة التحرير الوطني لصائفة
1962، (باللغة الفرنسية)..... 105
- هارتموت إلسينهانز، حرب فرنسا في الجزائر: رؤى متقاطعة ووقائع مقابل
تأويلات (باللغة الفرنسية)..... 125
- نيالك باس، "أنقذوا طفلا": الدعم الإنساني الهولندي للاجئين الجزائريين خلال
حرب الجزائر 1954-1962، (باللغة الفرنسية)..... 143
- محمد قويدري، الاستعمار، الاستقلال والتنمية البشرية في الجزائر: أية
حصيلة؟، (باللغة الفرنسية)..... 159

- عبلة غزيل، ثلاثة ردود أفعال "جزائرية" حول مستقبل الجزائر 1830-1834،
 (باللغة الفرنسية) 187
- محمد غالم، المؤرخون الجزائريون والمرجعيات الخلدونية 15
- فؤاد صوفي، الأرشيف الجزائري سنة 1962: الإرث والتّهب، (باللغة الفرنسية) .. 211
- هدي سعدي، نظام الحماية والقانون. إيالة تونس بين ميثاق 1861 والنظام
 الكولونيالي الفرنسي، (باللغة الفرنسية) 239

مقالات متنوعة

- زبيدة سنوسي ونورية بنغبريط-رمعون، المدرّسون الجدد أمام تحديّ الميدان،
 (باللغة الفرنسية) 259
- فؤاد نوار، العمل والأسرة في خطابات العمّال المسرّحين من ظرف العمل المأجور
 العمومي 31
- طيطم بساح، الشباب، تجمعات و الجمعيات بمنطقة القبائل اليوم: حالة آت
 إيجر، (باللغة الفرنسية) 281

عروض كتب

- حسن رمعون، الجزائر اليوم: مقاربات حول ممارسة المواطنة، بقلم فؤاد نوار 59
- زهرة ظريف، مذكرات مجاهدة من جبهة التحرير الوطني الناحية المستقلة
 للجزائر العاصمة، بقلم خديجة مقدم 61
- إسماعيل-سليم خزندار، مظاهر التوبة، بقلم محمد حيرش-بغداد 64
- بوتخيل بغدادي، تحت سماء عين الصفراء. شهادات وقصص حول التعذيب
 خلال حرب الجزائر، بقلم عمارة بكوش، (باللغة الفرنسية) 301
- عبد القادر جمعي، مدينة في زمن الحرب (شهادة). بقلم صادق بن قادة، (باللغة
 الفرنسية) 302
- كلير موس-كوبو، المصدر. ذاكرة مجزرة: "أوجهان" يوم 11 ماي 1956 بقلم
 وناسة سياري طنقور، (باللغة الفرنسية) 308
- أندريا برازودورو، جنود من دون قضية. ذاكرة لحرب الجزائر. بقلم جيلبار
 مينييه، (باللغة الفرنسية) 312

رسائل جامعية

- فليب بوبا، النزعة الفوضوية في الظرف الكولونيالي: حالة الجزائر. التنظيمات
 العسكرية والصحافة. بقلم حسن رمعون، (باللغة الفرنسية) 317
- بلاندين فالفورت، الشعر الغنائي أمام الحدث. دراسة مقارنة للشعر الفرنكوفوني
 في المغرب والمشرق بقلم الحاج ملياني، (باللغة الفرنسية) 320

قراءات نقدية

غيوم زيلر، وهران يوم 5 جويلية 1962. مجزرة منسية، بقلم عمّار محند عامر،
325..... (باللغة الفرنسية)

أخبار علمية

ملتقى دولي حول مسرح عبد القادر علولة (1939-1994) بين النص والخشبة،
69..... 10 و 11 مارس 2014. بقلم محمد حيرش-بغداد

ملتقى دولي حول الدورة التكوينية في الطوبونيميا، من تنظيم مركز البحث في
الأنثروبولوجيا الاجتماعية والثقافية/وحدة البحث حول أنظمة التسمية في الجزائر
بالتعاون مع مجموعة خبراء الأمم المتحدة حول الأسماء الجغرافية، 15-17
329..... سبتمبر 2014، بقلم عمّارة بكوش، (باللغة الفرنسية)

ملتقى دولي حول الحقول الأدبية واستراتيجيات الكتاب، 7-8 نوفمبر 2012،
333..... بقلم محمد حيرش-بغداد، (باللغة الفرنسية)

ملخصات

73..... باللّغة العربية
337..... باللغات: الفرنسية، الإنجليزية والإسبانية

تقديم

الجزائر 1962

تستعيد مجلة إنسانيات في هذا العدد الموضوعاتي الموسوم بـ"الجزائر 1962" بعضاً من المحاضرات المقدمة من طرف باحثين في العلوم الاجتماعية والانسانية، خصوصاً المؤرخين منهم، والتي تمّ تقديمها ضمن سلسلة "محاضرات مركز البحث في الأنثروبولوجيا الاجتماعية والثقافية"¹، وتفتح هذه الإسهامات المجال للتفكير في المظاهر السياسية والاجتماعية والاقتصادية والثقافية للجزائر خلال الفترة الممتدة ما بين 1830 و1962، بحيث يتمّ استدعاء الإيسطوغرافيا الكولونيالية المهتمّة بالتاريخ البعيد، كما تُبرز أهمية المقاربات المقارنة (حالة الجزائر وتونس)، وتقترح بعض المقالات، على سبيل المثال، تحليلاً للمسارات الشخصية لبعض مناضلي حزب المور(Maure).

يمكن اعتبار القراءات المتعددة والرؤى المتقاطعة إحدى أهم النقاط الأساسية لمجموع المقالات المقترحة، فهي تعتمد في تحاليلها على الإسطوغرافيا الجزائرية والفرنسية المشتركة، على شاكلة النموذج الموجود بين فرنسا وألمانيا²، وتعالج إشكالية الاستقلال الوطني (جويلية 1962) سواء على ضوء الذكريات أو إسقاطات

¹ مثلت الذكرى الخمسون للاستقلال الوطني (1962-2012) فرصة لمركز البحث في الأنثروبولوجيا الاجتماعية والثقافية لتنظيم مجموعة من التظاهرات العلمية، فقد انعقدت أشغال ورشة التفكير حول موضوع "الجزائر: التفكير في التغيير. ما هي إسهامات العلوم الاجتماعية والانسانية؟" يومي 4 و5 جانفي 2012، وهذه الأشغال كانت بمثابة التحضير للمؤتمر الذي عالج الإشكالية نفسها يومي 4 و5 ديسمبر 2012، كما شهدت السنة نفسها تنظيم مؤتمر دولي حول "1962، عالم" بالشراكة مع مركز الدراسات المغاربية بالجزائر وجامعة هوبكينز Hopkins (و.م.أ) ومعهد التاريخ حول الزمن المعاصر (فرنسا) خلال الفترة الممتدة ما بين 14 إلى 16 أكتوبر، وضمن سياق الاحتفال بهذه الذكرى أيضاً، أطلق المركز سلسلة "محاضرات مركز البحث في الأنثروبولوجيا الاجتماعية والثقافية".

نشر المركز ضمن العدد المزدوج 57-58 الموسوم "50 سنة بعد الاستقلال 1962-2012. بين الاستمرارية والتغيير" أعمال المؤتمر الموسوم "الجزائر: التفكير في التغيير. ما هي إسهامات العلوم الاجتماعية والانسانية؟".

² أول كتاب مدرسي مشترك للتاريخ الألماني الفرنسي موجه لتلاميذ الأقسام النهائية كان متوفراً في الدخول المدرسي لسنة 2006، وحول هذا الموضوع يرجى مراجعة الموقع التالي:

<http://eduscol.education.fr/cid45744/manuel-franco-allemand.html>

الماضي على الحاضر (حالة وهران ما بين 1962 و1994) أو من خلال تسليط الضوء على الظاهرة السياسية والعسكرية والمتمثلة في المواجهة بين الولايات التاريخية سنة 1962.

ولا تتوقف المساهمات في هذا العدد عند حدود ما سبق ذكره، بل توظف الأدوات الحديثة للتحليل الاقتصادي³ من أجل جعل الحقائق التاريخية أكثر قابلية للإدراك. وإذا كانت سيرورات الانخراط في حرب التحرير الوطني والالتزام ضمنها خاضع لاعتبارات داخلية وخارجية جدّ معقدة، فإنّ هذا العدد من إنسانيات يقترح معالجةً لهذه السيرورات وفق جدلية العلاقة بين الحالة الكولونيالية والنيوكولونيالية، كما أنّ دراسة أشكال التضامن الدولي تبقى غاية في الأهمية بالنسبة لمثل هذه المواضيع خصوصاً في حالة هولاندا. إضافة إلى ذلك، يعرض هذا العدد للنقاش موضوع مهنة المؤرّخ وعلاقاته مع الإرث الخلدوني.

بدايةً، يبرز جيلبار مينيهيه في مقاله المعنون بـ "الجزائر والجزائريون في النظام الكولونيالي. مقارنة تاريخية وإيسطوغرافية" مدى تعقد العلاقة بين التاريخ الوطني الجزائري والنظام الكولونيالي، ويبين أهمية الاستعانة بـ "الزمن طويل المدى" من أجل تحليل هذه المرحلة، كما يوضّح الباحث دور "تقاليد الكتابة التاريخية الفرنسية في صناعة جزائر متناسبة مع أساطير فرنسا"، دون الأخذ بالاعتبار عينه معارضة الجزائريين للمشروع الكولونيالي، وهذه وضعية لا ينبغي أن تحجب إعجاب وتعاطف العديد منهم مع الأفكار اللبرالية المتعارضة تماماً مع السياسة الاستعمارية.

وفي مقال آخر مرتبط بكتابة التاريخ بين ضفتي المتوسط، يسلط جيل مونسرون الضوء على ترسخ الأفكار الاستعمارية في فرنسا حالياً، ويبين الكاتب، فيما يخص الجزائر، أنّ التاريخ الرسمي والمعتمد على التمثلات التبسيطية قد عوّض الواقع المعقد بقراءة انتقائية لمرحلة أساسية في التاريخ المعاصر، ومن نتائج هذه الوضعية تنامي حرب الذكريات والإصرار في كلا البلدين على المطالب والمواقف التي لا تخدم المقاربة الهادئة والعلمية والرؤى المتقاطعة للبحث في هذا الحقل الأكاديمي.

³ مؤشر التنمية الانسانية IDH والمؤشر الموضوعي القابل للتحقق منه IOV.

ويربِّط صادق بن قادة في مقاله المعنون "وهران (1962، 1994) أو استرجاع الذاكرة في القصة القصيرة لآسيا جبار" بين الأحداث التي ميّزت السّنة أشهر الأخيرة لثورة التحرير الوطني والأحداث التي عرفت الجزائر خلال العشرية السوداء (سنوات 1990) معتمدا على ما تقترحه الروائية آسيا جبار والتي قارنت، عقب اغتيال عدد كبير من أصدقائها المثقفين، بين الجنون القاتل للجماعات الإرهابية في الجزائر خلال تسعينيات القرن الماضي والأعمال الإرهابية لمنظمة الجيش السريّ سنتي 1961 و1962. ويوضّح صاحب المقال أنّ الكاتبة "تعود لمسألة الماضي المرتبط بثورة الأمس" من أجل إعادة الربط بين الأشخاص والأماكن المتشابهة خلال طرفين مختلفين هما: سياسة الأرض المحروقة لمنظمة الجيش السريّ والأحداث الدموية التي شهدها يوم 5 جويلية 1962 من جهة، والمجازر التي حدثت خلال سنوات 1990 من جهة أخرى.

ويحلل عمار محند عامر مرحلة من المراحل الحساسة في تاريخ الجزائر من خلال مناقشة الأدوار التي لعبتها الولايات التاريخية سنة 1962. فحسب صاحب المقال، واجهت جبهة التحرير الوطني أزمة سلطة كان من بين أسبابها إشكالية تموقع الولايات التاريخية الداخلية على الخريطة السياسية والعسكرية الجديدة في الجزائر، وهذه الأزمة تجد جذورها في فترة حرب التحرير الوطني، خصوصا مع بروز مراكز مستقلة للقرار، وقد أوجد هذا الصراع ما يمكن وصفه بمرض المراحل الأولى للثورة والمتمثلة في: النزعة السلطوية للولايات التاريخية.

من جهته، يعالج هارتموت إلسينهانز في مقاله مسألة غياب القدرة في التأثير على منع حدوث "حرب الجزائر"، ويعتبر أنّ سبب ذلك يعود لغياب القوى النيوكولونيالية، ويعتمد في تحليله هذا على ثلاثة عناصر هي: تضييع فرنسا لصفة القوة العظمى التي تمتعت بها سابقا، قدرة جبهة التحرير الوطني على تعبئة الجزائريين، وعدم وجود قاعدة شعبية للجيش الفرنسي في الجزائر، ويمكن أن نعتبر أنّ الطرح الذي يقترحه الباحث مجدد للمعرفة التاريخية حول الموضوع، خصوصا أنّه يولي أهمية بالغة لدراسة سيرورات نهايات الحرب وفق تحليل للميكانزمات السياسية والاقتصادية.

أمّا نيك باس فيناقش تبعات الموقف الهولندي من الصراع الجزائري الفرنسي المتبني للطرح الكولونيالي الفرنسي المتباين مع بعض المواقف الأوروبية المتزّنة. فضمن دراسته للمبادرة الإنسانية الموسومة "أنقذوا طفلا"، والمنظمة من طرف

لجنة النشاط والإعلام /الجزائر لفائدة اللاجئين الجزائريين في المغرب وتونس، يوضّح الكاتب أشكال الدّعم الدولي الذي حظيت به القضية الجزائرية في بلد كولونيايالي مثل هولندا.

في حين يتطرق محمد قويدري للقانون رقم 158-2005 الصادر في 23 فبراير 2005 الموسوم بـ "اعتراف الأمة والإسهام الوطني للفرنسيين العائدين لوطنهم"، ويبين عكس منحى القانون، أنّ المرحلة الكولونيايالية في الجزائر لم تكن أبدا مرادفا للتنمية الاقتصادية وللرقي الاجتماعي لدى الجزائريين، بل كانت عرضة للتفكير والاستغلال الاقتصادي نتيجة لضغط السياسة الاستعمارية، ويؤسس لهذه التحليل السوسيو-اقتصادي بناء على استعماله للأدوات التي يقترحها المؤشر الموضوعي القابل للتحقق IOV ومؤشر التنمية الإنسانية IDH.

بدورها، تناقش عبلة غزيل في مقالها المقترح موضوع ردود الأفعال الأولى للجزائريين على الاستعمار من خلال دراسة مواقف ثلاثة وجهاء منتمين لحزب المور وهم: حمدان خوجة وأحمد بوضربة والشيخ الحاج سيدي سعدي، وتتساءل الباحثة عن بدايات اعتماد هذه الشخصيات للمقاربة السياسية المتوافقة مع السنوات الأولى للاحتلال في الوقت الذي تميّزت الفترة نفسها بلجوء الجزائريين إلى المقاومة المسلحة، وهذا إلى غاية نهاية القرن التاسع عشر.

أمّا محمد غالم فيتساءل عن سبب إهمال المؤرخين الجزائريين المعاصرين للمرجعية الخلدونية، في الوقت الذي كان عليهم إعادة قراءة الإرث الخلدوني باهتمام أكبر، خصوصا إذا كان هذا الإرث، الذي يذكّرنا بمدرسة الحوليات الفرنسية من حيث الثورة على التاريخ التقليدي، قد سبق له تناول الظاهرة التاريخية بأبعادها الاجتماعية والسياسية قاطعا أشواطاً هامة من حيث المنهج والقواعد النظرية لبناء تاريخ جديد، ويعتقد الباحث أنّ الخطاب التاريخي في الجزائر يتموضع بين الأساس المعرفي والمحتوى الإيديولوجي (الوطنية الضيقة)، بحيث يأخذ من المدرسة التاريخية الاستعمارية معارفها وأدواتها المنهجية وإن كان يخالفها من حيث حكمها على تاريخ الجزائر.

من جهته يعالج فؤاد صوفي مسألة البعد السياسي والرمزي للأرشيف بالنسبة للدول ودوره في التأسيس للتاريخ الوطني، ويستعرض حالة الأرشيف الجزائري المحجوز / المحفوظ في فرنسا، كما يتساءل عن ظروف هذه الوضعية التي

يعتبرها الكاتب مثالا عن حالتي "النهب" و "السلب" وهذه المساهمة تحلّل أيضا النقاشات حول إشكالية الأرشيف الوطني بعد 50 سنة من الاستقلال.

في سياق منفصل عن المساهمات الموضوعاتية لهذا العدد، يقترح هدي سعيدي قراءة تاريخية للعلاقة بين نظام الحماية ودستور 1861 لإيالة تونس، ويتساءل الباحث حول مسألة التعايش على مستوى القانون الدولي بين المؤسسات الوطنية التونسية ونظام الحماية الفرنسي المفروض على البلد في 1881، بحيث يسجّل الكاتب تراجع حقوق التونسيين في ظل هذا النظام الجديد الذي هو أقرب للاستعمار منه للحماية، كونه يمسّ بشرعية دستور 1861.

لا تدّعي الإسهامات المقترحة الإلمام بالموضوع المعالج ضمن هذا الملف، بل تجيب عن بعض التساؤلات حول الواقع الاستعماري وعلاقة تلك الفترة الطويلة بالحاضر، وهي تقدّم بذلك محاولات جديدة لقراءة تاريخ الجزائر المعاصر.

صادق بن قادة و عمّار محند عامر
ترجمة فؤاد نوار

ردمد 2050-1111

إنسانيات

المجلة الجزائرية في الأنثروبولوجيا والعلوم الاجتماعية

الحمام في البلدان المتوسطة

هايدي دومريشر . بيتينا كولب . بيتينا بروكوب
إيلسي مارشلاك . خديجة عادل . نورية بنغبريط-رمعون
نجية دريوش جلاللي . علاء الحبشي
دينا كمال الدين شهاب . رولى أبوخاطر
عمر كارليي . الهادي بوشمة

مقالات متنوعة
نعيمة أوطالب
مواقف بحث
ناصر برياوي

رسائل جامعية
قراءات
عروض مجلات
أخبار علمية
كشافات المجلة لسنة 2013

السنة الثامنة عشرة - عدد مزدوج 63-64
جانفي - جوان 2014



المؤرخون الجزائريون والمرجعية الخلدونية

محمد عالم^(1,2)

يدعو ابن خلدون في المقدمة إلى اعتماد رؤية شاملة تتناول الماضي بمختلف أبعاده السياسية والاجتماعية والاقتصادية والثقافية. تذكّرنا هذه الدعوة بتجربة مدرسة الحوليات الفرنسية التي انتفضت على التاريخ التقليدي (الوضعي) خلال الثلاثينيات من القرن الماضي وأسّست للتاريخ الاجتماعي الذي وسّع مجال المؤرخ إلى الاقتصاد والديموغرافيا والذهنيات. لا ندّعي أنّ ما قاله ابن خلدون هو عين الحقّ، التفسير الوحيد للتاريخ، بل نرى في عمله مجموعة من القواعد المنهجية والنظرية لبناء تاريخ جديد.

فهل استفاد المؤرخون الجزائريون المعاصرون من الدرس الخلدوني؟ ألا تعني المرجعية الخلدونية تجاوز الرؤية الوطنية الضيقة التي يقوم عليها الخطاب التاريخي في الجزائر؟ كان على هؤلاء المؤرخين أن يعيدوا قراءة الإرث الخلدوني لإعادة الاعتبار لمكاسبه العلمية المنهجية لكنهم لم يفعلوا ذلك، لماذا؟ نسعى في هذا المقال إلى الإجابة عن هذه الأسئلة وفق مقاربة ترمي إلى تفكيك بنية الخطاب التاريخي الجزائري والكشف عن حدوده النظرية والمنهجية.

أ. نحو علم تاريخ جديد، القطيعة الخلدونية

1. ابن خلدون وعلم العمران

نقرأ في بداية المقدمة أن الغاية من علم العمران - العلم المبتكر - هو تمحيص الأخبار وبيّندرج المشروع العلمي الخلدوني في نطاق الفهم والتفسير لا الوصف

(1) Université d'Oran, Faculté des sciences humaines, Département d'histoire, 31 000, Es Senia, Oran, Algérie.

(2) Centre de recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle, 31 000, Oran, Algérie.

والتقرير، إذ يدور فكر ابن خلدون حول مفاهيم أربعة: الطبيعة، الاجتماع، العصبية والملك، فأحوال العمران كالبداوة والحضارة والملك والاقتصاد والثقافة، يفسرها تفسيراً موضوعياً، أي أن أسبابها طبيعية في كل الأحوال وإذا اعترضت العمران خوارق لا يمكن إنكارها، أثبت أنها غير بشرية وبالتالي لا يجوز قياس الأحداث البشرية عليها¹.

ما يميز ابن خلدون هو دراسة الواقع دراسة عقلية. هذا الواقع ليس مجموع الأحداث التي يسردها الإخباريون ولا ينظمونها إلا باعتبار التلاحق الزمني، فهي في نظرهم وقائع بلا تمييز وليست تلك الأخلاق المجردة التي يتخيلها الحكماء، إنما مجموع الأفعال البشرية الناتجة عن القوى البشرية بعد أن نظمها العقل. صحيح أن ابن خلدون صنف التاريخ ضمن علوم الفلسفة إذ يقول: "فهو لذلك أصيل في الحكمة عريق وجدير بأن يُعد في علومها خليق"²، غير أنه يتميز عنها بمنهج أصيل، يقول في هذا الصدد: "وتمحيصه إنما هو بمعرفة طبائع العمران وهو أحسن الوجوه وأوثقها في تمحيص الأخبار وتمييز صدقها من كذبها"³.

عموماً، فالتاريخ في مفهوم ابن خلدون مادة واقعية ومعقولة، أما في نظر الإخباريين فهو وقائع جزئية. كان المؤرخون سابقاً، إذا وصفوا الوقائع الكثيرة يظنون أن السلطة موزعة بين أشخاص أو مجموعات تتشكل حيناً أو تنفصل حيناً آخر، لكن ابن خلدون يتعالى فوق الأحداث الجزئية ليحدد - عقلاً - نطاق السياسة، إذ بمجرد ما تترتب المعطيات التاريخية ترتيباً عقلياً، نصل حتماً إلى صورة مجتمع موزع تتحكم في سيره قوانين اجتماعية يسميها طبائع العمران.

يرفض ابن خلدون أن يكون التاريخ "حوادث لم تعلم أصولها وأنواعاً لم تعتبر أجناسها" وينتقد منهج الإخباريين "الذين إذا تعرضوا لذكر الدولة نسقوا أخبارها نسقاً محافظين على نقلها وهما أو صدقا، لا يتعرضون لبدايتها ولا يذكرون السبب الذي رفع رايتها وأظهر من آيتها ولا علة الوقوف عند غايتها فيبقى الناظر متطلعا بعد، إلى افتقاد أحوال مبادئ الدولة ومراتبها"⁴. في الواقع يسعى

¹ عبد الله العروي، ثقافتنا في ضوء التاريخ، ص. 67.

² عبد الرحمن ابن خلدون، المقدمة، ص. 1.

³ المصدر نفسه ص. 27.

⁴ المصدر نفسه ص. 2.

إلى التأسيس لمؤرخ من طراز جديد ملّم "بمآخذ متعددة ومعارف متنوعة وحسن نظر وتثبت يفرضان بصاحبهما إلى الحق وينكبان به عن المزلات والمغالط لأن الأخبار إذا اعتمد فيها على مجرد النقل ولم تُحكّم فيها أصول العادة وقواعد السياسة وطبيعة العمران والأحوال في الاجتماع الإنساني ولا قيس الغائب منها بالشاهد والحاضر بالذاهب"⁵ أصبحت لا تنفي بالعرض إذ "الغاية معرفة أسباب الوقائع وأصولها". يختلف المؤرخ النموذجي عن الإخباريين لأنه ارتقى إلى مجال التنظير (التحقيق والنظر) ويختلف عن الفلاسفة لأنه فصل الأخلاق عن التاريخ. إنّه يُعمل العقل في ترتيب وتحليل الأعمال المتولّدة عن إرادة الإنسان. يقول في هذا الصدد: "يحتاج صاحب هذا الفن إلى العلم بقواعد السياسة وطبائع الموجودات واختلاف الأمم والبقاع والأعمار في السير والأخلاق والعوائد والنحل والمذاهب وسائر الأحوال والإحاطة بالحاضر من ذلك ومماثلة ما بينه وبين الغائب من الوفاق أو بون من الخلاف وتعليل المتفق منها والمختلف والقيام على أصول الدول والملل ومبادئ ظهورها وأسباب حضورها ودواعي كونها وأحوال القائمين بها وأخبارهم حتى يكون مستوعبا لأسباب كل حادث واقفا على أصول كل خبر"⁶.

والوعي بالتغيّر شرط من شروط الكتابة التاريخية "ومن الغلط الخفي في التاريخ الذهول عن تبدل الأحوال في الأمم والأجيال بتبدل الأعمار ومرور الأيام وهو داء دوي شديد الخفاء إذ لا يقع إلا بعد أعقاب متطاولة فلا يكاد يتفطن له إلا الآحاد من أهل الخليقة و ذلك أن أحوال العالم والأمم وعوائدهم ونحلهم لا تدوم على وتيرة واحدة ومنهاج مستقر إنما هو اختلاف على الأيام والأزمنة وانتقال من حال الى حال وكما يكون ذلك في الأشخاص والأوقات والأمصار فكذلك يقع في الآفاق والأقطار والأزمنة والدول..."⁷.

2. الإشكالية الخلدونية

يصدر عن ابن خلدون وعي تاريخي حاد جعل اهتمامه بالتاريخ قويا وعميقا، ذلك معنى تمييزه بين "ظاهر لا يزيد عن الأيام والدول والسوابق من

⁵ المصدر نفسه ص. 7.

⁶ المصدر نفسه ص. 21.

⁷ المصدر نفسه ص. 21.

القرون الأولى، وباطن: نظر وتحقيق وتعليل للكائنات ومبادئها دقيق وعلم بكيفيات الوقائع وأسبابها عميق⁸.

يعود هذا الوعي الحاد إلى انخراطه في حياة عصره انخراطا كلياً: سياسياً وثقافياً. كل الدراسات الخلدونية تؤكد أنه كان شاهداً مميزاً على زمانه، استطاع أن يكشف عن حقيقة وقائعه حين رتبها ترتيباً يستند إلى مفاهيم عقلية واضحة⁹، فلم يكن اهتمامه بالتاريخ من أجل توثيق مسائل دينية كما فعل المؤرخون العرب حين ربطوا التاريخ بالعلوم النقلية، ولا من أجل ربطه بالأخلاق كما فعل الفلاسفة (مسكويه، الفارابي)، بل من أجل استنطاق حوادث الماضي والاستعانة بها لفهم الحاضر: حاضر عالم إسلامي شهد تراجعاً وكوارث لا نظير لها. هذا معنى قوله: "إذا تبدلت الأحوال جملة كأنما تبدل الخلق من أصله وتحول العالم بأسره وكأنه خلق جديد و نشأة مستأنفة وعالم محدث... فاحتاج لمن يدون تلك الأحوال" ولا يختلف المشرق الإسلامي عن المغرب في الأزمة إذ يقول: "وكانني بالمشرق قد نزل به ما نزل بالمغرب على نسبه ومقدار عمرانه وكأنما نادى لسان الكون في العالم بالخموم والانقباض" وعن الركود العلمي الذي طال العالم الإسلامي منذ القرن الرابع عشر، يؤكد "العلوم اليوم كأنها انتقلت إلى العدوة الشمالية من البحر ونحن نجد الآن في روما وفي غيرها علماء كثيرون يهتمون بهذه العلوم وكدنا نحن نفقدها في محيطنا وزماننا"¹².

لتحليل آليات الأزمة، يحتاج المؤرخ إلى تجاوز الفهم التاريخي التقليدي وإلى اعتماد رؤية شاملة تتناول الماضي بمختلف ظواهره السياسية والاجتماعية والاقتصادية والثقافية. يقول: "إعلم أنه لما كانت حقيقة التاريخ أنه خبر عن الاجتماع البشري الذي هو عمران العالم وما يعرض لطبيعة ذلك العمران من الأحوال مثل التوحش والتأنس والعصبيات وأصناف التغلب للبشر بعضهم على بعض وما ينشأ عن ذلك من الملك والدول ومراتبها وما ينتحله البشر بأعمالهم ومساعدتهم من الكسب والمعاش والعلوم والصنائع وسائر ما يحدث في هذا العمران بطبيعته من الأحوال"¹³.

⁸ ابن خلدون، المقدمة، ص. 1.

⁹ Bonte, P. (1991), *Ibn Khaldoun et la science Anthropologique*, p. 47-60

¹² ابن خلدون، المرجع السابق، ص. 361.

¹³ ابن خلدون، المقدمة، ص. 241.

يُذكرنا ابن خلدون في هذه الحالة بمدرسة "الحوليات" الفرنسية التي انتفضت على التاريخ السياسي خلال الثلاثينيات من القرن الماضي وأسست التاريخ الاجتماعي الذي وسَّع مجال المؤرخ إلى الاقتصاد والديمغرافيا والذهنيات... غير أن المقارنة تتوقف عند هذا الحد لأن ابن خلدون في مشروعه، بقي مقيدا بالقوالب النظرية الأرسطية، أي أنه أراد إنشاء تاريخ جديد بمفاهيم قديمة كالصورة والمادة والعوائد والمزاج والطبع والطبائع بينما التاريخ الاجتماعي علم تجريبي¹⁴ يقوم على الفتوحات المعرفية والمنهجية التي تحققت في القرن العشرين (المناهج الحديثة كالمنهج الكمي والمنهج البنوي والأنثروبولوجيا الثقافية...).

3. المنهجية التاريخية

يؤاخذ ابن خلدون كافة المؤرخين على عدم مراعاتهم لقانون "طبائع العمران" فيما ينقلون من أخبار ويروون من قصص. فالمجتمع البشري له طبائعه الخاصة وعوارضه الذاتية، تتجلى في قواعد داخل العمران تنظّم العلاقات بين الأجزاء وتتحكم في سيره وتطوره. يعني ذلك أن الحوادث التاريخية تقع على صور معينة وأشكال محددة لا يمكن أن نتجاهلها.

إنّ منهج الجرح والتعديل الذي تبناه المؤرخون السابقون لا يفي بأغراض التاريخ ومطالبه ولا يحميهم من الوقوع في المغالط والأوهام، فالتعديل منهج مستنبط من علم الحديث ولا يصلح إلا في الأحاديث النبوية لأنها في الغالب "تكاليف إنشائية" أوجب الشارع العمل بها متى حصل الظن بصدقها، أما الإخبار عن الوقائع فلا بدّ في صدقها وصحتها من اعتبار "المطابقة" مع طبائع العمران لذلك وجب على المؤرخ أن ينظر أولا في إمكان وقوعها إذ فائدة الإنشاء مقتبسة منه وفائدة الخبر منه ومن الخارج بالمطابقة¹⁵. فالحديث يكون صحيحا بالنظر إلى انتسابه الأكيد إلى النبي (ص) لا بالنظر إلى مضمونه (نص الحديث غير قابل للمناقشة لأنه كلام الرسول). أما الأخبار التاريخية فمسألة الصدق فيها معرّضة للتأويل، لذلك كان لا بدّ من نقد الخبر أولا "فلا يرجع إلى تعديل الرواة حتى يعلم أنّ ذلك الخبر في نفسه ممكن أو ممتنع"¹⁶ فإذا كان مستحيلا، فلا

¹⁴ Magani, M., *Histoire et sociologie*, chez ibn khaldoun, Alger, ENAG, p. 61.

¹⁵ ابن خلدون، المقدمة، ص. 28.

¹⁶ ابن خلدون، المقدمة، ص. 411.

فائدة للنظر في التعديل والتجريح وأما إذا كان ممكنا فلا بد من تمحيصه وتمحيصه إنما هو بمعرفة طبائع العمران. يقول: "فالقانون في تمييز الحق من الباطل في الأخبار بالإمكان أو الاستحالة أن ننظر في الاجتماع البشري الذي هو العمران ونميز ما يلحقه من الأحوال لذاته وبمقتضى طبعه وما يكون عارضا لا يُعتد به... وإذا فعلنا ذلك كان ذلك لنا قانونا في تمييز الحق من الباطل في الأخبار..."¹⁷

يذكر ابن خلدون عددا من المغالط والأوهام التي تناقلها الإخباريون دون تمحيص كحادثة مدينة النحاس التي نقلها المسعودي: "وأنها مدينة كلّ بنائها نحاس بصحراء سجلماسة ظفر بها موسى بن نصير في غزوته إلى المغرب وأنها مغلقة الأبواب وأنّ الصاعد إليها من أسوارها إذا أشرف على الحائط صفق ورمى بنفسه فلا يرجع آخر الدهر في حديث مستحيل عادة من خرافات القصاص وصحراء سجلماسة قد نقضها الركاب والإدلاء. ولم يبقوا لهذه المدينة على خبر ثم أنّ هذه الأحوال التي ذكروا عنها كلها مستحيل عادة مُناف للأُمور الطبيعية في بناء المدن واختطاطها وأنّ المعادن غاية الموجود منها أن يصرف في الآنية والخرثى وأما تشييد مدينة منها كما تراه من الاستحالة والبعده..."¹⁸.

لا ندعي أنّ ما قاله ابن خلدون هو الحق عينه، التفسير الوحيد لتاريخ المغرب الإسلامي، بل نرى في أعماله تعليقات عامة وجامعة لأحداث تاريخية، أي قواعد لتشييد تاريخ جديد. أو لم يقل هو نفسه إن هدفه من كتابة المقدمة هو تحديد قواعد تساعد المؤرخ على نقد وفرز الأخبار المروية؟ صحيح أنّ تاريخ ابن خلدون ليس في مقدمته بل في المجلدات الملحقة بها، وهو تاريخ لا يتميز كثيرا في نظر الجميع على أعمال مؤرخين آخرين مثل ابن حيان وابن عذاري، غير أنّ هذا أمر لا ينقص من قيمة ابن خلدون كمفكر عظيم.

خلافًا لغيره، درس عالما علاقات البدو والحضر جاعلا منها العامل المحرك لما يسجله التاريخ من أحداث سياسية حربية واقتصادية وثقافية درسها أساسا في الحقبة التي عاشها: النصف الثاني من القرن الرابع عشر، ثم ارتقى منها إلى دراسة الممالك المغربية السابقة. بقى وفيا لمنهجه التاريخي وقريبا من الوثائق

¹⁷ المصدر نفسه، ص. 28.

¹⁸ ابن خلدون، المقدمة، ص. 27.

المتوفرة لديه قد نقبل أو نرفض تفسيره كلياً أو جزئياً، لكن لا سبيل إلى إنكار أنه من عمل مؤرخ فذ.

لا يجوز أن نجعل من ابن خلدون المؤرخ الأول والأخير في المغرب، كما لا يمكن أن نفسر مغرب الأمس واليوم بأقوال ابن خلدون، فمنهج البحث التاريخي يقودنا إلى رفض التفسير الجاهز، وليس من حقنا أن نجعل من ابن خلدون ابن القرن العشرين أو الواحد والعشرين ولا حتى ابن العصر الحديث، غير أن الاستفادة منه ممكنة لأنه نموذج المؤرخ المبدع: منهجا و رؤية. هذا هو سرّ الدرس الخلدوني.

ب. حدود الخطاب التاريخي في الجزائر المعاصرة: بين الأساس المعرفي والمحتوى الإيديولوجي

كيف يكتب المؤرخون الجزائريون التاريخ وتاريخ الجزائر بشكل خاص؟ هل استوعبوا الدرس الخلدوني؟ ألا تعنى المرجعية الخلدونية تجاوز الرؤية الوطنية الضيقة التي يقوم عليها الخطاب التاريخي في الجزائر؟ تلك الأسئلة سنحاول الإجابة عنها من خلال استعراض خصائص الأسطوغرافيا الجزائرية المعاصرة وتحليل آلياتها المعرفية والإيديولوجية. في الجزائر لم يهتم المؤرخون بفكر ابن خلدون و لم يحاولوا - عموماً - الاستفادة منه - بوصفه رؤية حديثة للتاريخ، وظفوه كمصدر تاريخي مثل المصادر التاريخية المغاربية الأخرى، ليس إلا. لماذا؟

منذ نشأة المدرسة التاريخية الجزائرية في الثلاثينيات من القرن الماضي، انشغل المؤرخون الجزائريون ببناء تاريخ وطني عبر السجل مع المؤرخين الاستعماريين. وقد أغرى ابن خلدون المؤرخين الفرنسيين واعتبروه مؤرخ المغرب الأول والأخير، لأنه كان يبدو لهم وكأنه يعطي تعليلاً مقنعاً لتأخر هذه المنطقة وتعثرها الدائم في أحضان اللاتاريخ.

من يلجأ إلى النمط التعليلي الخلدوني يتولى بالتبعية الفكرة القائلة: إن المغرب يجد نفسه باستمرار على الخط الفاصل بين التاريخ واللاتاريخ وأنه ينفى مسبقاً أن يكون للجزائريين إرادة جماعية، مصيراً مشتركاً، سياسة واعية. ومن يقول بهذا ينفى بالضرورة قيام الدولة وبزوغ التاريخ... هذه هي عقيدة المؤرخ الوطني.

نلمح هذه الفكرة عند عدد من المؤرخين الجزائريين الذين حاولوا التنظير مثل مصطفى الأشرف ومحي الدين جندر وغيرهما... يندد مصطفى الأشرف بالتأويلات المغرضة للمؤرخين الاستعماريين قائلا: "حاول الباحثون ذوو النزعة الاستعمارية - عبثا - تشويه الإرث الخلدوني عبر قراءة سريعة، متسرفة لكتاب المقدمة. فبدا لهم تاريخ المغرب وكأنه تاريخ قبائل عربية تعيش على السلب والنهب وقبائل بربرية غارقة في النزاعات والحروب... ظواهر تاريخية دأبوا على شرحها وتكرارها في سياق إيديولوجيا استعمارية تقوم على الهيمنة والاحتقار". إنَّ غرض هؤلاء الباحثين من ماسكوري وغوتيه وبرتاند مرورا بجان مير وفارني وديبارمي وغيرهم كان حمل القارئ على الاقتناع "بفكرة التفوق الأوروبي لأنَّ أروبا تنعم بالاستقرار والسلم و سعادة لا غبار عليها"¹⁹.

ويعاتب محي الدين جندر ابن خلدون لأنَّه أقر الثنائيات: "البربر في مواجهة العرب، الحضرة في المواجهة البدو... صنهجة في مواجهة زناتة ولم يعمل على تكريس فكرة وحدة الشعب وفكرة الوطن عبر التاريخ... فالدولة في نظره قائمة على الغلبة والرعية على الإذعان والخضوع ولا وعي غير الوعي الديني..."²⁰، أمَّا الشيخ مبارك الميلي فقد اعتبره "مؤرخا في خدمة الدول البربرية القائمة - المرينية والزنيانية على الخصوص-" لما هاجم الهلاليين وعتهم بالفساد والخراب...²¹

كان على المؤرخين الجزائريين أن يعيدوا قراءة الإرث الخلدوني لإعادة الاعتبار لأبعاده العلمية والمنهجية غير أنهم لم يفعلوا ذلك. لماذا؟ يعود ذلك إلى ظروف تكوين المؤرخين الجزائريين وإلى رؤيتهم إلى علم التاريخ، فكل تاريخ وطني يحيل إلى التاريخ السياسي أي يجعل من الأحداث السياسية مجالا مفضلا للدراسة والبحث. أما الإشكالية التاريخية الخلدونية فإنَّها تسعى إلى تأسيس التاريخ الاجتماعي يقوم على تجاوز الظاهرة السياسية وتناول الظاهرة التاريخية بأبعادها السياسية والاجتماعية، الاقتصادية والحضارية، الثقافية والفكرية.

¹⁹ Lacheraf, M., *Ecrits didactiques*, p. 187.

²⁰ Djender, M., introduction à l'histoire de l'histoire de l'Algérie, Alger 2^{eme} édition, ENAG, p187.

²¹ مبارك ميلي، تاريخ الجزائر... ج 2، ص 186 يقول كذلك: "و أخذ كتاب الفرساوية مبالغات كتاب العربية سلما لثلب العرب... "اتهامات" هي غيوض من فيوض ربح المسيحية القرون الوسطى وروح الاستعمار العصري".

1. خصائص الأسطوغرافيا الجزائرية المعاصرة

1.1 كل خطاب تاريخي تتحكم فيه جملة من العوامل منها شروط التأليف والتصورات حول الإنسان والمجتمع والاختيارات المنهجية الصريحة أو الضمنية. إن الكتابات التاريخية في الجزائر المعاصرة تحمل سمات الواقع الفكري الراهن. فهي تضعنا أمام إنتاجات تنتمي إلى أزمة فكرية واضحة. إن القطيعة مع الإيديولوجيا الوطنية التقليدية ضرورية لأن المقاربات الوطنية الضيقة حاملة لعناصر إيديولوجية حادة تحول دون الطرح الهادئ للتساؤلات والفرضيات وهي تقابل التعتيم الاستعماري بتعتيم آخر ليس إلا.

تمارس الأسطوغرافيا الاستعمارية الفرنسية، بشكل واضح، تأثيرا بالغاً على اتجاهات الأسطوغرافيا الجزائرية المعاصرة ووظائفها الفكرية والاجتماعية. للتذكير: نشأت المدرسة التاريخية الحديثة في الجزائر خلال الثلاثينيات من القرن الماضي، مع مفكرين ارتبطوا بجمعية " العلماء المسلمين " كمبارك الملي وتوفيق المدني، ثم تبلورت ملامحها مع مفكرين آخرين ارتبطوا بحزب الشعب الجزائري كمحمد شريف ساحلي ومصطفى الأشرف..

ومنذ نشأتها، اعتبرت الجدل مع المدرسة التاريخية الاستعمارية غايتها القصوى. فالاهتمام بالتاريخ، في نظر المؤرخين الجزائريين مرتبط بمسألة الهوية الوطنية وبناء الدولة الوطنية. فمقابل حركة التغريب الاستعماري التي تقوم على نفي مقومات الدولة والأمة في المستعمرات، أسس المؤرخون الجزائريون حركة معاكسة ترمي إلى تمجيد الأمة وأسطرة ماضيها. ورغم تحقيق الاستقلال سنة 1962، مازال السجال المجرد مع المدرسة الاستعمارية على رأس جدول الأعمال للتأليف التاريخي في الجزائر²²

داخل هذه المواجهة الإيديولوجية الصريحة، تصاغ الأسس النظرية والمناهج التي تحدد إشكاليات المؤرخين الجزائريين وتوجه أبحاثهم وموضوعاتهم. يمتاز التأليف الاستعماري بتوسيع مفهوم الوثيقة، إذ شرع الباحثون الفرنسيون في الحفريات وسجلوا روايات شفوية وجمعوا الوثائق المكتوبة الأجنبية، رسمية كانت أم أدبية، ثم وسعوا مفهوم "الواقعة" بتحديد معنى الدولة فلم تعد تعني عندهم المدّة الزمنية التي تستقل بالحكم خلالها جماعة متغلبة بل أصبحت تعني

²² غالم محمد، واقع الأسطوغرافيا الجزائرية ضمن الفكر العربي على مشارق القرن، 21.

مجموع المؤسسات التي تجسد السلطة العليا. على هذا الأساس، أصبح علم التاريخ يحمل اتجاهها و منطقاً واضحاً وأقحم فيه التحقيب الثلاثي المتداول في التاريخ الأوروبي واستبدلت فكرة الدورة الخلدونية بفكرة التقدم. انطلاقاً من هذه المقدمات، كان المؤرخ الاستعماري يحكم على التاريخ الجزائري، فقال إنه تاريخ ناقص ومتعثر ودوراني وقال إنه تاريخ غامض، تاريخ قبائل متناحرة...
فالتاريخ الاستعماري محدود بإطاره الإيديولوجي، طرح الفترة الإسلامية بكاملها في إطار عهد تقهقر وغموض بين عهد الوجود الروماني وعهد الدولة الاستعمارية الحديثة، وبما أن التاريخ الاستعماري مليء بالأحكام السلبيّة، نشأ التأليف الجزائري وأخذ مادته من الأسطوغرافيا الاستعمارية لكنه عارضها في أحكامها ومراميها إلا أنه وافقها في مناهجها. فالتأليف التاريخي الوطني جديد بالنسبة لما سبقه من تأليف تاريخي تقليدي، لكنه بالنسبة لمستوى البحث التاريخي المعاصر تقليدي كالتأليف الاستعماري، يعتمد مثله على الوثيقة المكتوبة رسمية أو شخصية، يولي اهتماماً واسعاً للحدث السياسي ويحكم عليه من زاوية مفهوم الدولة²³.

2.1 هيمنة التيار الإصلاحية

يعود هذا الوضع إلى عوامل منها: ظروف تكوين المؤرخين الجزائريين. يتكون المؤرخون الجزائريون من فريقين، الأول مرتبط بجمعية "العلماء المسلمين" والثاني متصل بالحركة الاستقلالية. فالأول معرب في مجمله، يحتكر ساحة التعليم والتأليف والثاني مفرنس ينشط أساساً في ساحة التأليف منذ تعريب التاريخ في الجامعة خلال السبعينيات من القرن الماضي، ورغم بعض التباين، فإنّ الفريقين يتخذان من التاريخ السياسي مجالاً لأبحاثهما، فطبيعة تكوين الفريقين تحول دون تجاوزهما للتاريخ السياسي ولأنّ انتماءهما للحركة السياسية الجزائرية بجناحيها صيغ رؤيتهما إلى علم التاريخ. فالتاريخ في نظرها يذوب في السياسة أو يتماهي معها، ويكون دور المؤرخ في هذه الحالة دراسة الأحداث السياسية (عسكرية ودبلوماسية) والحكم عليها وفقاً لميوله الإيديولوجية، فيتحوّل بذلك إلى طرف في الصراعات السياسية الماضية والحاضرة

²³ عبد الله العروى، مجمل تاريخ المغرب، (ج1)، ص. 10-15.

يوزع شهادات النضال لهؤلاء وتهم الخيانة لأولئك ويتغافل عن مهمته الأساسية التي تتمثل في دراسة الواقع وتحليله وتحليلا علميا خدمة لمعيار الحقيقة التاريخية.

يكرس التيار الإصلاحي المتمثل في جمعية "العلماء المسلمين" وورثتها بعد الاستقلال هيمنة على الاسطوغرافيا الجزائرية المعاصرة. يستند هذا التيار إلى رؤية ومناهج يوظفها في مجال التاريخ. تتجسد رؤيته إلى التاريخ بالإتجاه إلى التعامل مع فترات تاريخية معينة دون غيرها و تتمثل في العصور الاسلامية و"العهد العثماني" والمقاومة المسلحة... إن هذا الانتقاء لا يخضع إلى دوافع علمية بقدر ما يخضع إلى توجه إيديولوجي يسعى إلى إبراز البعد الإسلامي في تاريخ الجزائر وتضخيمه.²⁴

إن الصراع الثقافي بين "المعربين" و"المفرنسين" هو الذي دفع المؤرخين الإصلاحيين إلى عدم الاهتمام بالتاريخ القديم والاحجام عن تناول التيارات السياسية والاجتماعية التي لا ترتبط بجمعية "العلماء المسلمين". ويتعامل هذا الفريق من المؤرخين مع التاريخ بمناهج تجمع بين تراث الاسطوغرافيا العربية التقليدية وتراث المدرسة الوضعية التي تأثروا بها أثناء تكوينهم في جامعات المشرق العربي، فإذا كانوا يستعملون منهج النقد التاريخي فإنهم يستعملونه لتفنيد أقوال المؤرخين الغربيين ولا يستعملونه في نقد شهادات المؤرخين العرب لأنهم ينظرون إلى الماضي الوطني والإسلامي نظرة تجريدية ويميلون إلى التزويق على الطريقة الرومانسية.

إنّ القراءات التحليلية الحديثة التي أنتجتها المدارس المنهجية المعاصرة كالمناهج البنيوي والمنهج الوظيفي والمنهج الكمي والمنهج الانقسامى غائبة غيابا كليا في دراساتهم وبحوثهم، كما هي غائبة الاشكاليات التاريخية الصريحة في معظم تأليفهم. يقول المؤرخ لوسيان فيفر عن أهمية السؤال النظري "لا يتحقق البحث العلمي في التاريخ إلا بنظرية سابقة، فالنظرية بناء فكري يستجيب إلى رغبتنا في الفهم والتفسير. إنّ المؤرخ الذي يخضع للأحداث... هو في الواقع

²⁴ Remaoun, H., Ghalem, M. (1995), *Comment enseigner l'histoire en Algérie*, Oran, éd., CRASC, p. 15-34.

مساعد تقني (جامع أحداث) ليس إلا. وقد يكون عونا جيدا لكنّه لا يرقى إلى منزلة المؤرخ²⁵

ساد الخطاب التاريخي الإصلاحى نزعة سلفية جديدة مرتبطة بأطروحة النضال ضد بقايا الإيديولوجيا الاستعمارية الفرنسية. فالدراسات حول الدولة والهوية ودور العروبة والاسلام في التاريخ الجزائري وثورة التحرير والمقاومات المسلحة لم تؤد إلى بروز فكر تاريخي أصيل في غياب جدّة المناهج وعمق الإشكاليات والمقاربات النظرية.

فالمؤرخون الجزائريون في غالبيتهم مازالوا منشغلين ببناء "تاريخ وطني" عبر السجال مع المدرسة التاريخية الفرنسية ومقيدين بأدلجة هشّة أهملت تجديد المعارف التاريخية وإقامة المناهج الحديثة، فالتاريخ في الجزائر، يعاني من أزمة حقيقية لأن المؤرخ الجزائري قيد نظرتة وأعماله بالقوالب الإيديولوجية الضيقة، فالتاريخ الوطني لا يفيدنا في شئ إذا كانت صياغته قائمة على مرجعيات تخاطب العاطفة القومية ولا تخاطب العقل، فالمؤرخ الحقيقي لا يهمله أن ينتج خطايا للسلطة أو بيانا يتغنى بالذاكرة الجمعية بل يهمله أن يؤكد بأعماله وبحوثه الصفة العلمية للتاريخ وأن يعمل دوما على تطوير مناهجه وتعميق إشكالياته وتحديث رؤيته

2. ضرورة التجديد

يتم تجديد الدراسات التاريخية في الجزائر إذا تحققت الشروط العلمية التالية:

2.1 تحقيق اللقاء بين التاريخ والعلوم الاجتماعية

يمرّ التجديد في التاريخ بالعمل على كسر الحاجز القائم بين التاريخ والعلوم الاجتماعية الأخرى لاسيما علم الاجتماع والأنثروبولوجيا فالتعاون بين التاريخ والعلوم الاجتماعية من شأنه أن يحفز المؤرخ على التناهي أي الاستفادة من المنهج الموظفة في المجالات الأخرى. فلم يعد الإختلاف بين التاريخ وهذه العلوم يمس المناهج وإنما المادة المدروسة.

²⁵ لوسيان فيبير، دفاعا عن التاريخ (بالفرنسية) ص. 111.

متى وظف المؤرخ المناهج الحديثة بعد تكييفها وصل في بحوثه إلى خلاصات ونتائج تعجز عن إدراكها الدراسات التاريخية الكلاسيكية التي تقتصر على نقد الوثائق، وأهم من ذلك، أن هذه المناهج الحديثة توسّع مجال المؤرخ من دائرة السياسة إلى حقول معرفية أخرى كالديمغرافيا التاريخية والتاريخ الاقتصادي، وتاريخ الذهنيات. إنّ توظيف المناهج الحديثة يؤدي في الحقيقة إلى ثورة في رؤية المؤرخ إلى اختصاصه ومهنته ويساهم بلا شك في تخليص البحوث التاريخية من القوالب الإيديولوجية الضيقة.

2.2 التاريخ الاجتماعي

لا يكفي استعمال المناهج الحديثة لتحقيق التجديد في الدراسات التاريخية بل يجب الانتقال من التاريخ السياسي إلى التاريخ الاجتماعي بمفهومه العام، وهذا ما لم يفتن له المؤرخون الجزائريون إذ أن هذه النقلة المعرفية تعني في الحقيقة ثورة في الفكر التاريخي. فقد أبرزت مدرسة "الحوليات" الفرنسية أهمية تجاوز التاريخ السياسي والانتقال إلى التاريخ الاجتماعي. إنّ المعرفة التاريخية إذا اقتصر على الجانب السياسي قيدت رؤية المؤرخ للتاريخ ومفهومه للزمن. فالتاريخ السياسي مبني على التسلسل الزمني الذي يعكس بدوره رؤية خطية للتطور التاريخي. فالزمن السياسي يكشف عن التحولات التاريخية السريعة. أما الزمن الاجتماعي، فيكشف عن التحولات التاريخية البطيئة التي ترمز إلى الثوابت والوقائع المتواترة. يرمز الزمن السياسي إلى الحدث ويحيل الزمن الاجتماعي إلى البنية. فلا يُحيل أن يقتصر التاريخ على الأحداث ويهمل البنى... فالمؤرخ الذي يجمع بين الحدث والبنية، خلافاً للمؤرخ التقليدي، هو الذي يرقى بالتاريخ إلى مستوى العلم الذي يرصد الثوابت ويستنبط القوانين. إنّه مشروع ابن خلدون الذي كان يدعو إلى الارتقاء "من الرواية والخبر" إلى التحقيق والنظر.

خلاصة

لا ندعي أنّ ما قاله ابن خلدون هو التفسير الوحيد لتاريخ المغرب، بل نرى في عمله تعليقات عامة جامعة لأحداث تاريخية، أي قواعد لتشبيد تاريخ جديد. ليس من حقنا أن نجعل من ابن خلدون ابن العصر الحديث، غير أنّ الاستفادة منه ممكنة - منهجيا - لأنه مؤرخ فذ. ومع ذلك، فإنّه غائب في الأعمال التاريخية الجزائرية المعاصرة. اهتم به علماء الاجتماع والفلاسفة ولم يهتم به المؤرخون إلا كمصدر مثل بقية المصادر التاريخية الأخرى. لماذا؟

لقد أغرى ابن خلدون المفكرين الاستعماريين وبشكل خاص المؤرخين منهم. فبدأ لهم وكأنه يقدم تعليلا مقنعا على تخلف المغرب وتعثره الدائم في أحضان اللاتاريخ. من يلجأ إلى التفسير الخلدوني ينفي بالضرورة أن يكون للمغاربة إرادة جماعية، وعي مشترك يهيئهم إلى بناء الدولة وإقامة الحضارة...

فالقراءة المغرضة التي مارسها الباحثون الاستعماريون على النظرية التاريخية الخلدونية هي التي دفعت المؤرخين الجزائريين إلى الإعراض عن دراسته والاستفادة من فكره. هذا ما يعنيه جندر حين يؤكد: "يقرّ ابن خلدون الثنائيات: البربر في مواجهة العرب، الحضرة في مواجهة البدو... صنهاجة ضد زناتة... فلم يعمل على إبراز فكريتي الوطن والشعب"²⁶.

إذا كان التأويل المغرض حقيقة لا يمكن إنكارها، فهل أعاد المؤرخون الجزائريون الاعتبار لفكر ابن خلدون؟ نجيب بالنفي، لأنهم كانوا - وما زالوا - منشغلين ببناء تاريخ وطني في سياق السجال مع المؤرخين الإستعماريين الفرنسيين.

فالتاريخ الوطني يجعل من الحدث السياسي مادة مفضلة للمعرفة التاريخية. أمّا ابن خلدون فكان هدفه تجاوز التاريخ السياسي وبناء تاريخ اجتماعي يدرس الأعمال البشرية على تنوعها - السياسية - العسكرية والاجتماعية - الاقتصادية والثقافية الفكرية..

²⁶ Djender, M., *introduction à l'histoire de l'Algérie*, Alger, 2eme Ed, ENAL, p. 73.

المصادر والمراجع

1. المصادر

ابن خلدون، عبد الرحمان، د.ت، المقدمة، بيروت، دار الكتاب.

2. المراجع

دغفوس، راضي (2004)، "القبيلة في العالم العربي الإسلامي: الوضع الحالي للدراسات التاريخية والافاق الجديدة"، أعمال ملتقى، تونس.

العروي، عبد الله (1988)، ثقافتنا في ضوء التاريخ، بيروت، ط. 2، المركز الثقافي العربي.

العالم محمود، أمين (1995)، الفكر العربي على مشارف القرن الواحد والعشرين، رؤية تحليلية ونقدية، دار قضايا فكرية للنشر والتوزيع، القاهرة.

الميلي، مبارك (1989)، تاريخ الجزائر في القديم والحديث، ط.3، الجزائر المؤسسة الوطنية للكتاب.

غال محمد، رمعون، حسن (إشراف) (1995)، كيف يدرس التاريخ في الجزائر، وهران كراسك.

المراجع بالفرنسية

Djender, M. (1991), *Introduction à l'histoire de l'Algérie*, Alger, 2^eéd. ENAL.

Febvre, L. (1965), *Combats pour l'histoire*, Paris, 2^eéd. A. Colin.

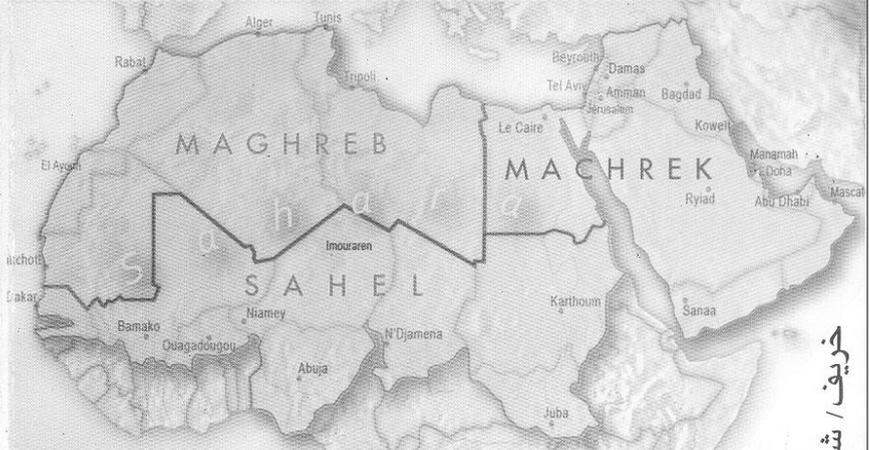
Lacheraf, M. (1988), *Ecrits didactiques sur la culture, l'histoire et la société*, Alger, SNED.

Magani, M. (1994), *Histoire et société chez Ibn Khaldoun*, Alger, ENAL.

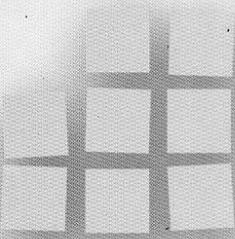
Bonte, P. (1991), Conte, E., Hamés C., Wedoud A., Cheikh, O., *Al-Ansâb. La quête des origines. Anthropologie historique de la société tribale arabe*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme.

Remaoun, H., Ghalem, M. (1995), *Comment enseigner l'histoire en Algérie*, Oran, éd., CRASC.

مشرق مغرب صحراء ساحل المعطي الإستراتيجي الجديد



خريف / شتاء 2013 السعر 600 دج



مقالات متنوعة

العمل والأسرة في خطابات العمال المسرحيين من ظرف العمل المأجور العمومي

فؤاد نوار⁽¹⁾

تمهيد

تقترح هذه المساهمة تحليل المسارات السوسيو مهنية لبعض المسرحيين من ظرف العمل المأجور العمومي فترة التسعينيات من القرن الماضي والمقيمين حاليا في ضواحي مدينة وهران، وتسعى من وراء ذلك لمناقشة ديناميكية العلاقة الثنائية بين العمل والأسرة اعتمادا على تحقيق أجري في الفترة الممتدة ما بين سنتي 2009 و2012 حول خطاباتهم، ممارساتهم وتمثلاتهم. نعتقد أن نتائج هذا التحقيق بإمكانها أن تسهم في إثراء النقاش حول علاقة العمل بالأسرة على اعتبار أن الحديث عن المتغير الأول يحيل بشكل أو بآخر للحديث عن المتغير الثاني، كما نعتقد أيضا أن تحديد العلاقات المتعددة مع العمل سواء رُبط ذلك بتحليل "المعاني الاجتماعية له" كما يعبر عنها الباحثون، أو رُبط بدراسة الرهانات الحالية لأسباب "تزايد أهميته" لا يمكن أن تتجاوز "الأسرة"، ليس لأنها تمثل "العالم الخاص بالعمال" على حد تعبير شوارتس¹ بل لأنها تعبر عن حالة التعقيد الموجودة بين النظرة للعمل والنظرة للأسرة.

⁽¹⁾ Centre de Recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle, 31 000, Oran, Algérie.

¹ Schwarz, O. (2012), *Le monde privé des ouvriers*, Paris, PUF, troisième édition.

سبق لجورج فريدمان² أن قدم تنبيها حول تعاريف العمل التي لا تأخذ بالاعتبار البعد التاريخي كمعطى أساسي في بناء التصورات النظرية حول علاقة المجتمع بالعمل والتي غالبا ما تنتج تعاريف ميتافيزيقية منفصلة عن سوسيولوجيا، إثنولوجيا وإثنوغرافيا المجتمع المدروس. ما يثير الانتباه هو أن ما دعا إليه فريدمان في الفترة السابقة هو نفسه ما تدعو إليه العديد من المقاربات الفلسفية للعمل (جون ماري فانسون³، بوستن موش⁴ أندري قورز⁵) أو المقاربات السوسيولوجية للعمل (ميشال لالون⁶) أو المقاربات الأنثروبولوجية للعمل (مونيك سليم⁷، يولانديبناروش⁸) خلال العشريتين الأخيرتين، لكن مع فارق مهم يتمثل في أن الأول تحدّث عن ذلك ضمن ظرف الثلاثينيات الشهيرة (ظرف التوفّر النسبي لفرص العمل النمطي) والآخرين تحدّثوا عن ذلك ضمن ظرف أزمة نمط الإنتاج الفوردي التي ولدت أزمة العمل (ظرف ندرة فرص العمل).

ما يمكن أن نستخلصه من جملة الأدبيات المذكورة سالفًا أنّ العلاقة مع العمل جزء لا يمكن أن ينفصل عن مضمونه الاجتماعي، التاريخي والثقافي، كما أنّ التعاريف ذات النزعة التعميمية التي تسعى لمقاربة العمل، موضوعه ومحدداته التقنية والاجتماعية لا تلبث أن تواجه - إجرائيا- تحدّيات غياب العلاقات مع مؤسسات تنشئة اجتماعية تتدخّل هي الأخرى في صياغة معانيه⁹. مثال ذلك في هذا المقام تغييب دور "العلاقة مع الأسرة" أو التقليل من حضورها ودورها في تحديد وتحليل معاني العمل كما يصوغها الفاعلون وفق مضامين الظروف الاجتماعية المتغيرة المؤثرة والمتأثرة بالمسارات المهنية، ومثل هذه المقاربات التي

² Friedman, G. (1960), « Qu'est-ce que le travail ? » In Annales Economie, Société, Civilisation, 15e année, n° 4, p. 684-701.

³ Vincent, J.-M. (1987), *Critique du travail*, Paris, PUF.

⁴ Moishe, P. (2009), *Temps, travail et domination sociale*, traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Olivier Galtier et Luc Mercier, Paris, Mille et une nuits.

⁵ Gorz, A. (1988), *Métamorphose du travail, quête de sens*, Paris, Galilée.

⁶ Lallement, M. (2000), *le travail, une sociologie contemporaine*, Paris, Folio.

⁷ Selim, M., bazin, L. (2001), *Motifs économique en anthropologie*, Paris, l'Harmattan.

⁸ Hierle, J.-P. (2005), *Relations sociales et cultures d'entreprise*, Paris, l'Harmattan.

⁹ يعتبر ميشال فيري Michel Verret أن الأسرة مؤسسة تسمح للعامل بإعادة إنتاج قوة العمل، وهو بهذا الطرح يجعل من مكان العمل أولية تجلي الثقافة العمالية ويضع الأسرة في خانة السند لها فقط وكأن غاية الوجود هو العمل وليس الأسرة. أنظر :

Cf. Verret, M. (1988), *La culture ouvrière*, Paris, éditions Saint Sébastien.

قد تبرّر إجرائيا بمسألة تحديد الموضوع ما تلبث أن تقدّم صورة تقليصية عن الواقع المجتمعي.

وفي الجزائر، حصرت بعض¹⁰ الدراسات تقاليد تحليل العلاقات مع العمل منظورا إليه من زاوية الأسرة في "المرأة" وكأنّ مسألة الحديث عن علاقاتها مع العمل تستوجب حتما الحديث عن علاقاته مع الأسرة، وقد بدّا هذا الربط ضروريا، في حين لم تكن دراسة العلاقات مع العمل عند "الرجال"¹¹ تستوجب تحليل دور الأسرة في صياغة تلك العلاقات سواء كانت ضمن ظرف العمل المأجور العمومي أو كانت خارجه.

ضمن هذا المقال سنتطرق في البداية للتساؤلات الأساسية للموضوع وللمنهجية المتبعة لمعالجته، ثم سنستعرض نتائج تلازم حضور "الأسرة" مع "العمل" في خطابات ذاكرة العمّال سواء في مرحلة ما قبل الانخراط في المؤسسة الصناعية العمومية أو خلال مرحلة الانتماء لها أو في الفترة التي تلت التسريح منها.

ظرف تغيير بنية العمل في الجزائر والعمّال المسرّحون: التساؤلات والمنهجية

شهدت بنية الشغل في الجزائر خلال العشرية الأولى من الألفية الحالية تغييرا جذريا جاء عقب تنفيذ مرحلة مخططات الإصلاح الهيكلي (1994-1998)، وقد كان من أهمّ نتائجها¹²: تراجع وانحصر العمل المأجور وبالخصوص العمومي منه، وخصوصة للشغل المصاحب للنمو النسبي لمناصب العمل الإدارية وتوسّع

¹⁰ أنظر على سبيل المثال أعمال الورشة حول "النساء والتنمية" المنظم من طرف مركز البحث في الأنثروبولوجيا واللجنة الوطنية التحضيرية للجمعية العالمية الرابعة حول النساء المنعقد في الجزائر العاصمة أيام 18، 19، 20 و21 أكتوبر 1994.

Benghabrit-Remaoun, N. (coord.), (1995), *Femmes et développement*, Oran, CRASC.

وأنظر أيضا للتقرير النهائي التحقيقي الوطني الذي أجراه المركز حول "النساء والاندماج السوسيو-اقتصادي" وقد تم التطرق فيه للعلاقات بين النساء والعمل والأسرة.

Benghabrit-Remaoun, N. (dir.), (2006), «Femmes et intégration socioéconomique», Rapport de l'enquête nationale ménage pour le compte du Ministère délégué de la famille et de la condition féminine, Oran, Crasc.

¹¹ Cf. Guerid, D. (2007), *L'exception algérienne. La modernisation à l'épreuve de la société*, Alger, Casbah éd. p. 218-249.

¹² Cf. Bouyacoub, A. (2006), « Emploi et croissance en Algérie », in Musette, S. et Hammouda, N. *La question de l'emploi au Maghreb central*, Alger, CREAD, vol. 3.

مجال النشاط في السوق الموازية (بوصفه مجالا للتوظيف غير الرسمي، مجالا للمبادلات غير الرسمية ومجالا للإنتاج غير الرسمي)¹³. تتحدث، الإحصائيات، في هذا الإطار التي يقدمها المجلس الاقتصادي والاجتماعي في أحد تقاريره¹⁴ حول نتائج الاصلاح الهيكلي عن تسريح ما يقارب نصف مليون أجير (قطاع الصناعة، البناء والأشغال العمومية، الخدمات والفلاحة)، ويستعمل محررو التقرير لفظ "السياسات النيوليبرالية" للحديث عن الظرف السياسي والاقتصادي الذي أثار بشكل جلي في أزمة نموذج العمل المأجور الدائم وبخاصة العمومي منه المعتبر إلى غاية منتصف التسعينيات من القرن الماضي الشكل الغالب لتوزيع اليد العاملة في الجزائر.

يقدم "العمل" أو "الشغل" اليوم على أنه أساس الرابط الاجتماعي وباني الفردانية وأساس الاندماج والاعتراف الاجتماعيين وفقدانه قد يعني الإقصاء والتهميش¹⁵، وإذا كان العمل في الراهن في قلب المسألة الاجتماعية¹⁶، "فالأسرة" بدورها موجودة ضمن سياق متصل به. يفتح مثل هذا الطرح المجال لتحليل المواقف التي يبينها العمال المسرحون من العمل منظورا إليه من زاوية الأسرة، مواقف تتجاوز حالة العلاقة مع "العمل المجرد" لتشمل الحديث عن العلاقات مع المنظومات الحماية الاجتماعية المرتبطة أساسا بالوضعيات المختلفة التي عرفتها مساراتها المهنية ضمن منظومة الشغل.

يشير تعدد وتنوع خطابات الباحثين حول مساراتهم وعلاقاتها بالعمل للعناصر الثلاثة المؤطرة حسبهم لتصور النجاح الاجتماعي، التي تبدأ بالحصول على فرصة للعمل النمطي ضمن ظرف العمل المأجور العمومي والمهد لبناء مسار مهني تطوري مستمر (أجر مضمون نهاية كل شهر، علاوات مضمونة بغض النظر

¹³ لا تنحصر الخصائص الثلاثة لتغيير بنية اليد العاملة في الجزائر التي تحدث عنها بويعقوب أحمد على الفترة الممتدة إلى غاية 2003، فتحليل نتائج التحقيقات السنوية التي يجريها الديوان الوطني للإحصاء «les enquêtes emploi auprès des ménages» تؤكد تواصل الملامح نفسها.

¹⁴ Voir le rapport portant sur «l'évaluation des dispositifs de l'emploi»، Conseil National Economique et Social (CNES), Alger, juin 2002.

¹⁵ Castel, R. (2009), *La montée de l'incertitude, travail, protections et statut de l'individu*, Paris, le seuil, p. 23.

¹⁶ Cf. Rosanvallon, P. (1995), *La nouvelle question sociale, repenser l'Etat – Providence*, Paris, le Seuil. Castel, R. (1995), *La métamorphose de la question sociale, une chronique du salariat*, Paris, Fayard.

عن الإنتاجية، مسار مهني ينتهي بالحصول على حق في التقاعد، يضاف إليه التمتع الشخصي والأسري بالحماية الاجتماعية طوال المسار المهني وبعده)، يتواصل بالبحث عن "الاستقرار" عن طريق إنجاح مشروع الزواج وتملك مسكن فردي، وإذا كانت خطابات المسرّحين من المؤسسة الصناعية تعتبر "العمل المأجور العمومي" عنصراً بناءً لمشاريع متلازمة مع "تكوين الأسرة" (الزواج، الإنجاب والمسكن)، فإنها تعتبر في الوقت نفسه أن أية إزاحة من هذا الظرف "المثالي للعمل" بإمكانها أن ترهن مصير "الأسرة وأفرادها" وأن ترهن المسارات المتلازمة معه (تملك المسكن، إتمام إجراءات تملكه، أو إتمام عملية بناء المسكن الفردي).

تمثل حالة العمّال المسرّحين من ظرف العمل المأجور العمومي ومن مؤسسة ENTPL¹⁷ (وهران) نموذجاً لمناقشة إشكالية العلاقة بين العمل والأسرة، وهذه الفئة المنتقاة والتي أجبرت على اختيار التسريح على دفتين سنتي 1996 و1997 يمكن أن تكون مجالاً لمقاربة أنثروبولوجية غايتها دراسة حالات الانتقال من ظرف العمل المأجور العمومي إلى ظرف الهشاشة المهنية نتيجة الأنشطة المؤقتة الممارسة، كما بإمكانها أن تكون حالة نموذجية لتحليل المواقف الاجتماعية للفاعلين الناتجة عن الانتقال من ظرف العمل الدائم الذي يوصف بالنمطي - خصوصاً عندما تكون سنوات توظيف المبحوثين تعود إلى نهاية سنوات 1970 وبداية سنوات 1980- إلى ظرف مختلف تماماً للعمل يوصف بغير النمطي. كيف تقدّم أو تتمثل هذه الفئة علاقاتها مع "العمل" بين ظرفين مختلفين؟ وكيف تصوغ علاقاتها وفق ذلك مع "الأسرة"؟ هذان هما السؤالان المحوريان لهذه المساهمة¹⁸.

¹⁷ ENTPL تعني المؤسسة الوطنية لتحويل المنتوجات الطويلة بوهران، قبل هذه التسمية سنة 1982 كانت تابعة للشركة الوطنية للحديد SNS وبعد عمليات التسريح العمالية و بداية من سنوات 2000 أصبحت تسمى تريفيلور Tréfilor. انتقل تعداد المؤسسة سنة 1998 إلى 300 مستخدماً بعدما كان سنة 1996 يعادل 723، 71,24% من المسرّحين تراوحت مساراتهم المهنية بين 10 و29 سنة عمل في المؤسسة.

¹⁸ تقدم المسارات المهنية للعمّال المسرّحين من المؤسسة محل الدراسة بعد أكثر من 15 سنة من مغادرة ظرف العمل المأجور العمومي مجالاً خصباً للتبع تغيير العلاقات مع العمل خصوصاً عند تقسيم تلك المسارات إلى المراحل التالية: العلاقات مع العمل قبل الانخراط في ظرف العمل المأجور، العلاقات مع العمل مع بداية الانخراط ضمن ظرف العمل المأجور، العلاقات مع العمل لحظة مغادرة العمل المأجور العمومي، العلاقات مع العمل بعد أكثر من 15 سنة من مغادرة ظرف العمل المأجور العمومي.

اعتمدت الدراسة على المقابلة نصف الموجهة والمقابلة البيوجغرافية وقد دامت مدة التحقيق سنتين كاملتين (2011-2013)، اختير ضمنها 14 مسرّحاً من المقيمين في حي سيدي البشير (ضواحي وهران). تركّزت محاور أسئلة المقابلات والمقابلات البيوجغرافية حول أربع محطات اعتبرت مهمة بالنسبة لدراسة علاقة المسار المهني للمبحوثين بالأسرة وهي:

1. مرحلة ما قبل الانخراط في ظرف العمل المأجور العمومي،
2. مرحلة النشاط ضمن ظرف العمل المأجور العمومي،
3. لحظة أزمة التسريح،
4. مرحلة ما بعد التسريح،

كما اعتمدت على تحليل مضمون خطاب الذاكرة العمالية بحيث مثّل تحديد "المعاني الاجتماعية للعمل في علاقاتها مع الأسرة وفق محطات المسار المهني" مدخلا لهذه الدراسة، وقد ارتكزت على فرضية تطرح علاقة المبحوث بالعمل والأسرة بوصفها علاقة ذاتية ومتغيرة خصوصا في ظل عدم وجود اتفاق نظري حول السؤال: "ما معنى أنني أعمل؟"، فالنظرة للعمل وللأسرة من موقع البطالة تختلف عن النظرة لهما من موقع العمل المأجور العمومي، كما تختلف أيضا عندما تكون حالة الهشاشة المهنية أو الاجتماعية بنيويتين. وفق هذا التصور الذي أكدته بعض نتائج الدراسة الاستطلاعية، لا تقدم خطابات الذاكرة معنى واحدا للعلاقة مع العمل وللأسرة وإنما تقدم معاني متعددة تم بناؤها وهدمها وإعادة صياغتها حسب محطات المسار المهني، بحيث يصبح مؤشر الزمن ومؤشر العلاقة مع مؤسسة التنشئة المتمثلة في الأسرة ومؤشر لحظات الانخراط أو الخروج في ظرف العمل المأجور العمومي - بوصفها لحظات مرجعية لخطابات الذاكرة¹⁹ - محطات أساسية في تحليل تغيير هذه العلاقات الذاتية التي جمعت بين النظرة للعمل والنظرة للأسرة عبر بعض محطات المسار المهني للمبحوثين.

¹⁹ تحليل خطابات هذه الفئة المهنية وفق الأبعاد التالية لمقاربة العلاقات المتغيرة مع العمل والمتمثلة في: "الزمن" كمعنى مهم لفهم سيرورة العلاقة بين المسار المهني والمعنى المقدم للعمل، العلاقة مع الأسرة والحي كمجالين اجتماعيين للتنشئة الاجتماعية المساهمة في ديناميكية معاني العمل عند المسرّح، لحظة الانخراط في العمل المأجور الصناعي العمومي (لحظة الانخراط في منصب عمل مأجور عمومي) كلحظة مرجعية للذاكرة في بناء التصورات حول معاني العمل.

تلازم حضور الأُسرة مع العمل في ذاكرة العَمالِ المُسَرَّحين: النتائج

تتفاعل في العموم خطابات العَمالِ المُسَرَّحين من المُؤسسة العمومية محل الدراسة مع السياق العام لتغيّر بنية العمل في الجزائر عندما تتحدث عن علاقاتها مع "العمل"، فإذا تحدثت ذاكرة المبحوثين عن علاقاتها معه في سنوات نهاية السبعينيات والثمانينيات من القرن الماضي فإنها تتحدث عن ذلك ضمن ظرف عرف توسّع مسار أجرنة²⁰ علاقات العمل من خلال توسّع القطاع العمومي وتقدمه على "أنّه عصرها الذهبي"، وإذا تحدثت عن علاقاتها معه خلال منتصف سنوات التسعينيات من القرن الماضي فإنها تتحدّث عن ذلك ضمن ظرف شهد عمليات واسعة لتسريح العَمالِمن القطاع العام تطبيقاً لمخطط التصحيح الهيكلي (1994-1998)²¹ دون إغفال الإشارة إلى تزامن ذلك مع الظرف السياسي والأمني الذي ميّز هذه المرحلة في الجزائر خصوصاً عندما تتذكر أن المفاضلة بين المحافظة على الأرزاق (منصب العمل) والمحافظة على الأرواح كانت محسومة لهذه الأخيرة، وإذا تحدثت عن علاقاتها مع العمل بعد تلك الفترة فإنها تتحدث عنه من موقع الهشاشة المهنية نتيجة لهشاشة وضعيات العمل المستثمر فيها بعد الإقصاء من ظرف العمل المُأجور العمومي والذي تعتبر فيه منصب العمل في القطاع العام مرادفاً لحالة العمل المثالية بالنسبة للذين لا يملكون سوى بيع قوة عملهم للحصول على مقابل مادي.

لا تختصر خطابات ذاكرة المبحوثين حدود علاقاتها مع العمل في جملة من العناصر الموضوعية المتمثلة في العلاقة بفضاء العمل أو بالمسار المهني - وفق مؤشرات منصب عمل دائم/ غير دائم، شهرية دائمة (أي راتب شهري)/ غير دائمة، ضمان نهاية مسار مهني بتقاعد تام/ تسريح أو الخروج من ظرف العمل بتقاعد نسبي أو مسبق، التمتع بالحقوق الاجتماعية التي توفرها منظومة الحماية

²⁰ Sur la notion de « processus de salarisation » voir, Boukhobza, M. (1989), *Ruptures et transformations sociales en Algérie*, Alger, OPU, vol. 01, p. 129-141.

²¹ أنظر الجداول الإحصائية حول عمليات التسريح و الخصائص السوسيو مهنية للمُسرَّحين من المؤسسة موضوع الدراسة في : فؤاد نوار، المؤسسة في أزمة والثقافة العمالية. دراسة أنثروبولوجية حول العَمالِ المُسَرَّحين من (1995-2000) ENTPL وحول المستخدمين الحاليين في TREFILOR، أطروحة دكتوراه علوم في الأنثروبولوجيا، جامعة وهران، 2012، غير منشورة ص. 477

الاجتماعية للعمّال/ الإقصاء من هذه المنظومة- بل تتجلى محددات ذاتية²² كعامل حاسم في بناء تلك العلاقة²³.

تبني خطابات الذاكرة العمّالية علاقتها المتغيّرة بين "العمل" و"الأسرة" وفق أربع محطات. تقوم أولاها برسم علاقاتها معهما وفق استعراض لجملة النشاطات المأجورة المستثمر فيها في سن مبكرة (ما بين 13 و 17 سنة)، والتي كانت خاضعة لمنطق "اكتشاف لعبة اجتماعية" أساسها اكتشاف الفعالية الاجتماعية والتبادلية للمال المحصّل عليه والمؤثر في الأدوار التي يلعبها الفرد داخل الأسرة خلال مرحلة ما قبل الانخراط في العمل المأجور العمومي. تتواصل النظرة نفسها في المحطة الثانية المرادفة للسنوات الأولى للانخراط ضمن هذا الطرف ولكن ضمن سياق بناء "مسار للاعتراف المهني" في المؤسسة الصناعية العمومية، وعلى الرغم من التغيّر الموضوعي بين ظرفي العمل إلا أن حالة الحنين للمرحلة السابقة والتردد في الاختيار بين مشاريع الهجرة إلى خارج الجزائر أو العمل للحساب الخاص أو استقرار الرأي على مواصلة المسار المهني في المؤسسة الصناعية العمومية تبقي ظرف تغيير العلاقات مع العمل نتيجة لتغيّر من حالة النشاطات المأجورة إلى حالة العمل المأجور غير واضحة، كما أنّ فكرة مرجعية العمل المأجور العمومي بوصفه ظرفا مرجعيا تكاد تكون غير متبلورة في خطابات الباحثين، مما قد يعني أنّ حالة القطيعة مع المعاني الاجتماعية للعمل والأسرة التي تم تكوينها في المرحلة الأولى ما تزال غير واضحة المعالم.

تتوافق مرحلة "العمل بوصفه مسارا للاعتراف الاجتماعي" مع نهاية السنوات الأولى²⁴ للانخراط في ظرف العمل المأجور العمومي وبداية التفكير في عدم تغيير منصب العمل في المؤسسة نفسها، ويمكن القول أن الجيل الجديد من هذه

²² Cf. Benaroch, Y. (2006), «Le travail vu du chômage. Une comparaison hommes / femmes », Centre d'étude de l'emploi, document de travail n° 62. «Travail. Norme et signification », Centre d'étude de l'emploi, document de travail n° 4.

العمل" (وقت محدد للعمل، منصب عمل، فضاء محدد للعمل، شهرية مضمونة، حقوق الضمان الاجتماعي، حق في التقاعد التام). تشابه الوضعيات المستثمر فيها من طرف الباحثين بوصفها عناصر موضوعية لا تنتج خطابات متشابهة لأن ذاتية العلاقة مع هذه المؤشرات التي توصف بالموضوعية غير متماثلة. الشيء نفسه يمكن قوله حول اختلاف المواقف من حدث التسريح رغم أن الطرف الموضوعي واحد.

²⁴ يتباين تعداد ذلك حسب تصريحات الباحثين ولكن في الغالب لا تتجاوز الأربع سنوات ويمكن التعرّف عليها من خلال تصريحات الباحثين التي تحدد سنة بداية التفكير في: " أن المسار المهني لا يمكن أن يكون خارج مؤسسة ENTPL" وفي تلاشي حظوظ الهجرة أو العمل للحساب الخاص أو تغيير المؤسسة.

التصورات المصحوب بتلاشي مشاريع الهجرة أو العمل للحساب الخاص، يتمييز ببداية التفكير في إنجاح مشروع الأسرة (الزواج، مكان إقامة بيت الزوجية) بعد الاقتناع بالاستقرار في ظرف العمل المأجور العمومي، وفي هذه المرحلة، لا يتوقف التعبير عن الهوية المهنية عند حدود بوابة المصنع²⁵، بل تصبح هذه الهوية المهنية مؤشرا هاما في عملية المصاهرة لكونها ترفع من حظوظ إمكانيات القبول عند الأصهار المحتملين خصوصا أن "الشّابّ حَدّامٌ عند الدّولة وَعَدُوٌّ شَهْرِيَّةٌ".

ترتبط المعاني الاجتماعية للعمل منظورا إليه من طرف الأسرة بلحظة "الإقصاء من العمل المأجور" المؤدّية لهدم مسارات الاعترافين المهني والاجتماعي والفترة التي تليها. لم يكن قرار قبول التسريح مسألة محسومة عند المبحوثين، فخطابات الذاكرة العمالية بنت العديد من الأساطير حول مستقبلها المهني لحظة الاقتناع بإمكانية بناء مسار مهني تطوري في ظرف العمل المأجور العمومي، وهذا القرار جعل الفئة المبحوثة تستثمر في تكوين أسرة وتبحث على مخرج لأزمة السكن. لقد كانت لحظة التسريح وما سبقها من إشاعات ممهدة لها لحظة مراجعة وإعادة نظر جذري في العلاقة التي بنيت مع العمل عبر هذا المسار المهني التطوري (البحث عن التحكم في المهن المرتبطة بالحديد، البحث عن الترقية المهنية، البحث عن الخروج من الظرف العمالي وولوج الإطار الإداري للمؤسسة من خلال ممارسة التسيير...)، ولحظة للتفكير في مصير الأسرة (الزوجة، تدرس الأولاد، المسكن) ومصير مكتسباتها المرتبطة بظرف العمل المأجور العمومي.

ما تقدمه ذاكرة المسرّحين حول علاقاتها مع العمل ومع الأسرة، خصوصا بعد مضي 15 سنة من التسريح، هو نموذج عملي لمسار هدم منظومتي الاعتراف المهني (لا مكانة للتأهيلات المتحصّل عليها في المصنع في سوق النشاطات خارج ظرف العمل المأجور العمومي) ونموذج لضياع قيمة الصورة الشخصية سواء على مستوى العالم الخاص للمسرّح (الأسرة) أو على مستوى مكان الإقامة. إنّ النتائج المتحصّل عليها - التي سنفصل في مضمونها لاحقا- وإن كانت تكشف حالة من الدينامكية والتغيّر للعلاقة مع العمل والأسرة وفق المسار المهني، فإنها تعكس

²⁵ تفادى بعض العمّال في مرحلة الشباب الخروج من المؤسسة الصناعية بعد نهاية الدوام بملايس العمل وقد كانوا يحرصون على التجرد منها بعد نهاية الوردية وكان تغيير ملايس العمل من الطقوس التي تفرّق بين العمال الشباب والعمّال القدامى. تشير خطابات العمّال المبحوث ينفي المرحلة الثالثة من معاني العمل كما تصوغها الذاكرة إلى بداية زوال تلك الطقوس خصوصا بعد الزواج.

الدور الهام "للزمن" في صياغة المعاني الاجتماعية لهما، كما تبين في الوقت نفسه أن هذه العلاقات وإن تقاسم المبحوثون أهم معالم محطاتها الكبرى، إلا أن ذاتيات تلكم العلاقات تجعل من تقاسم المسارات المهنية للظروف نفسها منتجا لخطابات متنوّعة حول العمل وحول الأسرة، وهذه التفاوتات في النظرة تؤكد دور البعد الذاتي في إثراء النقاش حول العمل منظورا إليه من زاوية الأسرة خصوصا عندما يتعلق الأمر بتحليل ذلك وفق مسارات مهنية تتجاوز العقود الثلاثة (حالة العينة المدروسة).

نقدم فيما يلي تفصيل ما سبق بغية تحديد فعالية الخطاب الذاتي للمبحوثين وفق المعاني الاجتماعية المعبرة عن العلاقات مع العمل والأسرة وفق المحطات الأربع.

1. مرحلة العمل بوصفه "اكتشافا للعبة اجتماعية": مرحلة ما قبل الانخراط في العمل المأجور العمومي

عندما نتحدث ذاكرة العمّال المسرّحين عن بداية المسار المهني في المرحلة العمرية الممتدة ما بين 13 و17 سنة تقدم علاقاتها مع العمل ضمن سياق "اكتشاف لعبة اجتماعية" منطقتها التبادل (échange) وفق العلاقة بين العطاء (le don) ومقابلته (le contre-don) وعنصرها الأساسي "اكتشاف الفعالية الاجتماعية للمال". في هذه المرحلة من العمر، يتضاءل عند المستجوبين طموح الحصول على المهنة وطموح الحصول على منصب عمل دائم وطموح الاستفادة مما تقترحه منظومات الحماية الاجتماعية المهنية، بل أكثر من ذلك، بالإمكان القول أن عبارتي "بطل" و"حالة الشعور بالبطالة"²⁶ تكاد تكون غائبة تماما على مستوى تمثيلات ذاكرة المبحوثين. يمكن تقسيم خطابات المبحوثين عند حديثهم عن ماضيهم المهني في هذه المرحلة العمرية إلى فئتين اثنتين:

الفئة الأولى من خطابات العمّال المسرّحين، والتي لا تعتبر نشاطها قبل ظرف العمل المأجور العمومي "عملا" ولا تصفه كذلك، كانت تبحث من خلال نشاطها المهني عن تنويع طرق الحصول على مصروف الجيب لسد الحاجيات الآنية المتناسبة مع هذه المرحلة العمرية التي لم تكن "الأسرة" قادرة على توفيرها.

²⁶ Bourdieu, P., Sayad, A. (1964), *Le déracinement*, Paris, Les Éditions de Minuit, p. 61-84.

العمل في هذه المرحلة، ورغم توفر أهم العناصر الموضوعية التي تحدده إجرائيا (نشاط مقابل أجر، وقت للعمل، مكان للعمل، جهد)، إلا أنّ تمثلات الذاكرة لا تعتبره كذلك، كما أنه لا يتوافق مع مبدأ التعاريف ذات النزعة الغائية التي تعتبر فكرة تأسيس هوية اجتماعية انطلاقا من هوية مهنية مؤشرا أساسيا في تجلي تلك العلاقة. يمكن القول أنّ هذه الفئة لا تعتبر مثل هذه الأنشطة بنويّة للفرد ولصورته في أسرته بقدر ما تصوّره أداة للتبادل غايته الحصول على المال من خلال ممارسة أنشطة اختيارية.

يسرد أحد المبحوثين قائمة للنشاطات التي زالها في السنة الأخيرة من التواجد في المدرسة في سن 14، ويذكر من بينها بيع الحلويات في الملعب أسبوعيا والعمل عند بائعي الخضّر في السوق والعمل عند الجيران للقيام بنشاطات الطلاب أو العمل في المقاهي في غسل الفناجين، ويؤكد أنّ كل ذلك كانت الغاية منها "الحصول على مصروف الجيب لا أكثر".

" قَبْلَ مَا نَخْدَمُ فِي لافُونْدَرِي كُنْتُ نَبْرِيكُولِي بَرَا
(في سن 14 سنة إلى 17 سنة)، نُبِيع... نَخْدَمُ عِنْد
الناس... بالنسبة لِيِنَا فِي ذَلِكَ الْوَقْتِ كُنَّا نَخْدَمُوا بَاه مَا
نَطْلَبُوشْ مِنْ الْوَالِدِينَ دَرَاهِمَ السِنْمَا، أَوْ دَرَاهِمَ بَاه
تَشْرِي الْأَدْوَاتِ الْمَدْرَسِيَّةِ، الْمَهْمُ دِيْمَا دَرَاهِمُكَ فِي
جِيْبِكَ، مَشِي دَرَاهِمُ كِبَارٍ بَصَحْ دَرَاهِمُ يَسْتَحَقُّهُمْ
النَّشَابُ وَمَا تَقْدَرُشْ دَائِمًا تَطْلِبُهُمْ مِنْ أُمَّكَ أَوْ بُوْكَ .."

إذا كانت أسر الفئة الأولى تعتبر - حسب تصريحات مبحوثيها- أنّ النجاح الاجتماعي يمرّ عبر النتائج الإيجابية في المدرسة، فإنّ التحرّر من الالتزامات الدراسية كان الغاية الثانية المرجوة بعد الغاية المتمثلة في تحقيق الرغبات الآنية (شراء حذاء، تذكرة سينما، ...)، كما أنّ تجسيد دور "الرُّجُلَة" بوصفها صورة نمطية تعني بالنسبة للمبحوثين الشخص الذي يملك قرار نفسه من خلال امتلاكه استقلالية مالية أمام أفراد الأسرة، وأمام النظراء في الحي، كان يمثل الغاية الثالثة من مزاوله النشاطات المأجورة، وهذا الدور كثيرا ما استعمل كآلية لتعديل التفاوض حول وضع الاستقلالية ضمن الأسرة.

على عكس الفئة الأولى التي مارست النشاطات المأجورة اختياريا، تعتبر الفئة الثانية أنّ ممارسة النشاطات نفسها، وحتى هجرة مقاعد الدراسة، كانت

إجبارية لأن الظروف المادية لأسر المبحوثين كانت "جد صعبة" خصوصا نتيجة عدم توفرها على دخل مستقر يضمن قدرا من "الكرامة"، ومثل سابقتها، لا تصنف الفئة الثانية نشاطاتها على أنه "عمل" بل تضعه في خانة التضحيات التي كان يجب تقديمها للأسرة لمواجهة حالة الهشاشة الاجتماعية. جوهر الاختلاف مع الفئة الأولى يكمن في تباين النظرة حول دور المدرسة، فعلى عكس الفئة السابقة لم تكن المدرسة بوابة للنجاح الاجتماعي لأن البحث عن مصدر للدخل كان أكثر من حتمية التمدرس، وإذا كان مبحوثو الفئة الأولى قد ملكوا سلطة التصرف في عائدات نشاطهم المأجور- الذي لم يكن دائما نقدا- لتجسيد دور "الرُّجُلَة"، فإن عائدات نشاطات الفئة الثانية كانت توضع في غالب الأحيان تحت تصرف الأم أو الأب أو الأخ الأكبر.

" لم نكن نملك شخصا يخدم من أجلنا، الوالد كان حمّالا- برطال-، الإخوة الكبار كانوا يشتغلون في البناء وما كُنّاش للاحقين، كل أفراد الأسرة لم يتجاوزوا primaire، الزلّط هو لي يدفَعك باه تخدم، المهم تصوّر نهارك بأي طريقة، ما كَانَش حاجة بيسموها التقلّاش، تصبر على الزعاف، على السب المهم، مين تُجي داخل في الليل للدار لازم تكون في يدك حاجة تعاون بها الدار".

تتشابه العلاقات مع العمل في هذه المرحلة العمرية ضمن خطابات ذاكرة المسرّحين المبحوثين معتبرة النشاطات المأجورة خارج تصنيف ما يمكن أن يوصف "عملا"، ويمكن اعتبار مؤشري السن والتجربة المهنية البعدية، ضمن ظرف العمل المأجور العمومي التي دامت حوالي عقدين من الزمن بالنسبة للمجموعة المبحوثة، عوامل حاسمة ساهمت في تأطير العلاقة بين العمل والأسرة، وإذا كان التشابه واضحا في توصيف النشاطات قبل الانخراط ضمن ظرف العمل المأجور العمومي نظرا لاستثمارها أنشطة متماثلة، فإن تأثير الأسرة ودورها في صياغة تلكم العلاقة تكاد تكون على طرفي نقيض، فبين الاختيار والإكراه على ممارسة النشاط المأجور تكمن الفوارق الجوهرية في الدوافع التي صاغت العلاقات الأولى مع "الأنشطة المأجورة".

إنّ وجود هذه تصوّرات حول العمل مقدّمة وفق بعض المحددات الذاتية ضمن هذه المرحلة العمرية، بقدر ما قد يسمح بمناقشة مسألة التحديد الإحصائي للفصل بين حالتي البطالة والعمل الذي يعتبر أن سن 15 هي سن مرجعية لذلك، بقدر ما قد يعكس محدودية ذلك في الواقع خصوصا إذا كانت المقاربات الكيفية تتحدث عن غياب الاحساس بالبطالة وغياب تبلور المطلب حول أهمية منصب العمل في مثل هذه المرحلة العمرية (حالة تعارض بين التصنيفات الكمية والتصنيفات الكيفية).

2. مرحلة الاعتراف المهني: السنوات الأولى للانخراط في العمل المأجور العمومي

تمثل مرحلة العمل ضمن ظرف العمل المأجور العمومي، التي تعتبر ظرفا مرجعيا للمقارنة بالنسبة للذاكرة العمالية، أطول مرحلة في المسار المهني للمبحوثين و تتراوح ما بين 18 و23 سنة من النشاط في المؤسسة العمومية للصناعة الحديدية، ويمكن تقسيم هذه المرحلة وفقا لتصريحات المبحوثين إلى قسمين اثنين: قسم شهد بداية تشكل مسار الاعتراف المهني المرتبط باكتشاف معاني العمل في المؤسسة الصناعية العمومية ضمن ظرف العمل المأجور الدائم، وفي هذه المرحلة كان على المنخرطين الجدد أن يتحكّموا في المعارف التطبيقية والكفاءات الضرورية وكان عليهم أن يتكيفوا مع وقت العمل ومتطلبات العمل الدوري ومتطلبات العمل الليلي، كما كان عليهم أن يخضعوا للسُّلْط التقنية والإدارية، أكثر من ذلك، كان عليهم أن يتقبّلوا طبيعة العمل في ورشات الفرن العالي. أمّا القسم الثاني فهو مرتبط بحالة تشكل قناعة عدم الخروج من هذا الظرف وبداية التفكير والتجسيد الفعلي لمشروع الزواج والمسكن بوصفهما فضاءين لاكتساب الاعتراف الاجتماعي في المجالات الخاصة للعامل.

تتحدث خطابات ذاكرة المستجوبين عن السنوات الأولى للتواجد في المصنع وتضعه في خانة البحث عن بناء الاعتراف المهني المصاحب لسيرورات التحكم في المهارات الفنية الأولية الضرورية والمرافق للتفاعل مع الثقافات التقنية والمهنية والإدارية في المؤسسة الصناعية بوصفها مؤسسة للتنشئة، ويكشف لنا تحليل الخطابات عن بدايات الاحساس بالاختلاف بين لحظة النشاطات المأجورة، باعتبارها لعبة اجتماعية أكثر مما تدل على "العمل"، والسنوات الأولى للتواجد

ضمن "العمل بوصفه مؤسسة اجتماعية". هذا التصور الذي رافق الظرف الجديد للعمل لا تقدمه الخطابات على أنه قطيعة بين مسارين مهنيين واجتماعيين مختلفين، بل تعتبره انتقالاتا طبيعيا نتيجة لعامل السنّ (الصُغُرُ وَحَدَمْتُو والكُبُرُ وَحَدَمْتُو). أكثر من ذلك، وعلى الرغم من أنّ مرحلة العمل المأجور العمومي تمثل مرحلة الاستفادات المهنية (الحصول على مهنة، تكوين، التدرج في السلم المهني، الحصول على منصب عمل دائم، ...) والاجتماعية (تكوين أسرة)، إلا أنّ الحنين إلى النشاطات المأجورة السابقة تكاد تكون الحاضر الدائم في عمليات المقارنة بين ظرفي العمل، وبين وقتي العمل وبين أجري العمل الممارس.

ساهمت حالات المواجهة الأولى مع ظرف العمل المأجور في المؤسسة الصناعية العمومية في تنامي حالات الفخر بالنشاطات السابقة الممارسة قبل الانخراط ضمن هذا الظرف الجديد، ويمكن لتتبع خطابات الذاكرة أن تكشف لنا جملة من الفوارق المؤثرة مباشرة في تنامي تلك الحالات، فإذا كانت مرحلة العمل بوصفه "لعبة اجتماعية" يحيل لإكراهات فردية مرتبطة بـ"الصُغُرُ"، فإن مرحلة بداية العمل في المؤسسة الصناعية تثير مسألة الحضور الدائم للإكراهات المرتبطة بطبيعة العمل في مؤسسة للصناعة الحديدية، فالعامل، حسب تصريحات المبحوثين، عليه أن يواجه صعوبات العمل في ورشة الفرن العالي، عليه أن يواجه صعوبات العمل الليلي، عليه أن يواجه ظروف العمل غير الآمنة، عليه أن يواجه سلطة الرؤساء الفنيين والإداريين المتحكمين في مقاليد التنظيم وعليه أن يواجه سلطة العمّال القديما الذين سبق لهم العمل في المؤسسة نفسها ولكن ضمن الظرف الكولونيالي.

تشير حالات المقارنة بين ظرفي النشاط إلى تغيير مؤشرات تحديد العلاقة مع العمل، فإذا كانت النشاطات قبل لحظة الانخراط في ظرف العمل المأجور العمومي هي مجرد لعبة اجتماعية باكراهات تتناسب مع مرحلة عمرية، فإنّ المرحلة التي تليها تقدّم العلاقة مع "العمل بوصفه مؤسسة اجتماعية" في شكل مواجهات متتالية تختلف تماما عما عهدته سابقا.

أولى المواجهات التي تثيرها خطابات ذاكرة المسرّحين متعلقة بصعوبات التأقلم مع طبيعة العمل في ورشة الفرن العالي وورشة المصفحة المثلثين للمهنة الأساسية للمصنع إلى غاية نهاية التسعينيات من القرن الماضي. العمل بالنسبة للمبحوثين في هذه المرحلة كان يعني ببساطة "الأعمال الشاقة" والأشخاص الذين تواجدوا في

الورشتين كان يُنظر إليهم بوصفهم عبيدا « des esclaves »، «عُرُوبية» ولا يملكون سوى "بنيتهم البدنية" لكسب قوت يومهم، عمال لا يقدرّون على "العمل" سوى ضمن "الأعمال الشاقة" بسبب انعدام كفاءتهم ومعارفهم وبسبب أصولهم الريفية. تعبّر الذاكرة عن حالة الرفض المرحلي للعمل المنخرط فيه، ممزوجة برفض للظرف المهني وللوضع المهنية الجديدة المقترنة بالتخوّف من إعادة إنتاج النموذج المهني نفسه الذي يمثله العمال المتواجدون في الورشتين. ضمن تصريح المبحوث التالي (توظف سنة 1972 ومسرح 1997) نستشف المعاني الأولى للعمل المأجور ضمن مؤسسة صناعية عمومية:

" الأيام الأولى في la fonderie كنت نُسُوفري،
عُمري ما كنتُ نُظنُ بلي كآين ناس في الجزائر يخدموا
كيما لي كأنو يخدمو في four و لا في laminoir. ناس
ماتعياش، نُقول جايين من الجبل، يعرفوا الخدمة
والثهمير".

يرتبط ثاني أشكال صعوبات التأقلم مع العمل بوصفه مؤسسة اجتماعية بالعلاقة مع الوقت، فالعمال الجدد كان عليهم أن "يتخلصوا من عاداتهم السيئة في علاقاتهم مع وقت العمل" وكان عليهم أن يعلموا أن "وقت العمل في المصنع" يختلف عن "الوقت الاجتماعي"، وإذا كان تسيير ذلك في فترة سابقة يخول للفرد إمكانيات التعديل والتغيير والتوقف فإنّ الحالة الراهنة تكاد تكون على طرف نقيض ضمن المؤسسة الصناعية العمومية. لا تقتصر حالة المواجهة فقط على مستوى الخضوع لتنظيم علمي للعمل بل يتجاوز ذلك لقبول العمل في الورديات الليلية، وهنا لا يصبح الليل مرادفا "للسهرات الشبابية" بل مرادفا "للإنتاج".

تمثل سلطة العمال القدماء على مستوى ورشتي الإنتاج ثالث أشكال المواجهة مع ظرف العمل المأجور العمومي، فهذه الفئة التي كانت تشرف على تسيير الإنتاج وتقييم المردودية وفرض الانضباط وضمان نقل الكفاءات للعمال الجدد، بقدر ما كانت تمثل المرجعية المهنية والتكوينية بقدر ما اعتبرت عاملا أساسيا في تشكل العلاقات الجديدة مع العمل. لم تقتصر المواجهة على المستوى الفني بل تعدته للمستوى البدني، فالعمال القدماء الذين سبق لهم أن توظفوا في المؤسسة الصناعية ضمن الظرف الكولونيالي وسبق لهم العمل مع الأوروبيين في المؤسسة نفسها كان عليهم أن يبرهنوا على أحقية تواجدهم في مناصب التأطير الفني على

الرغم من عدم معرفتهم بالقراءة والكتابة وعلى الرغم من أصولهم غير الحضرية. هكذا مثل الشكل الثالث من المواجهة عنصرا في البقاء أو النفور من ورشتي القرن والمصفحة، كما مثل بداية تشكل الوعي بدور القدرات الفنية في التحكم في سيرورات العمل.

التصريح التالي لأحد العمّال المسرّحين الذين استطاعوا أن يصلوا لمنصب رئيس ورشة بعدما بدأ مساره المهني كعامل موسمي مساعد (وظف سنة 1979 وسرّح سنة 1997):

" أنا واحد من الناس نُغَبِنَتْ بَرَافٍ في العامين لَوَلِينُ في laminoir، رئيس الفرقة كان جَارِي و كان يعرف بُوَيَا كان يَخْدَمَنِي كَيْمَا يَخْدُمُو les esclaves في الأفلام، ممنوع الهدرة، الخدمة و السكات ، كانوا قَوَاهِر تاع خدمة بَصَحْ ما كَانُوشْ يَحَقَرُوا، الرَّاجُلْ عندهم هو اللي يَدِيرْ خَدَمَتَه نَيْشَان... الخدمة في البديّة كانت تَبَانْنَا صَعِيْبَة لِأَن ما كان عندي لا تكوين، ما نعرف للحديد وعُمُرِي ما خَدَمْتُ marteau ، أنا كنت خَدَامٌ في الكوشة تاع الخبز مشي كوشة تاع الحديد".

آخر أشكال المواجهة تتمثل في المواقف من الأجر الشهري، فالنسبة للمسرّحين، لم تكن الأجر المقترحة على العمّال المبتدئين الموسمين منهم والمتريصين محفزة على قبول البقاء في ورشتي القرن والمصفحة ولم تكن حسبهم متناسب وحجم "الأعمال الشاقة" المنجزة. تتجلى بشكل واضح حالات المقارنة بين مداخل النشاطات المأجورة قبل ظرف العمل المأجور العمومي وأثناءه لتكشف أن المقابل المادي (وقت العمل، الجهد المبدول، المسؤولية المباشرة على النتائج) كان قليلا بالنظر لعائدات النشاطات السابقة التي كانت تتيح للفرد الحصول على الأجر نفسه ولكن بأقل الجهد والوقت وكثير من حرية التصرف في الوضعيات المستثمر فيها.

يصرح أحد الباحثين (توظف سنة 1972 وسرّح سنة 1996) قائلا:

" شَهْرِيَّةُ ENTPL كُنْتَ نَحْصَلْ عَلَيْهَا فِي أَرْبَعَةِ
أَوْ خَمْسَةِ أَيَّامٍ خَدَمْتَهُ تَعَابُ بِنَتُورَةِ ، peinture
نَنْدَمُ عَلَى الْوَقْتِ لِي فُوتَهُ فِي الْمَوْسَسَةِ ،sacrifite حَيَاتِي
عَلَى أَرْبَعَةِ دُورُوا ، كَانَتْ عِنْدِي الْفُرْصَةُ بِأَهْ نَحْصَلْ فِي
سُونَاظْرَاكْ وَلَا بِأَهْ نَحْصَلْ فِي شَرِكَةِ أُخْرَى بِصَحْ اللهُ
غَالِبٌ... "

تُقدِّمُ خطاباتُ العمّالِ المسرّحينِ المبحوثينِ علاقتها مع "الشّهريّة" خلال سنواتها الأولى ضمن المؤسسة في إطار مسألة الاعتراف المهني المرتبط بالوضع المهنية الجديدة في المؤسسة الصناعية العمومية أكثر مما تقدمه ضمن مسألة الاعتراف الاجتماعي²⁷ التي تعبّر عن موقف تم بناؤه عقب مسار مهني. "الشّهريّة عند الدولة" مثلها مثل "العمل المأجور ضمن المؤسسة الصناعية" لا يأخذان صفتي المرجعية في خطابات العمّال المسرّحين المبحوثين في السنوات الأولى ضمن المؤسسة العمومية، وبالإمكان القول أن المعاني الاجتماعية حول "العمل" وحول "الشّهريّة عند الدولة" ضمن ظرف العمل المأجور خلال السنوات الأولى للعمّال ضمن المؤسسة كانا خاضعين للمخيال الاجتماعي المتعلق باللحظة التي تسبق دخول ظرف العمل المأجور أو "العمل بوصفه مؤسسة اجتماعية"، بمعنى أن الغاية من الحصول على "الشّهريّة عند الدولة" كانت أكثر من غاية البحث عن قيمتها النقدية. ما يلاحظ عند خطابات ذاكرة المسرّحين في هذه المرحلة هو غياب "الأسرة" وكأن حالة البحث عن الاعتراف المهني ليس سوى قضية علاقة العامل بمجال عمله.

²⁷ نفرق في تحليلنا لمضامين الخطابات العمال حول معاني العمل المنتجة من طرفهم بين نوعين من الاعتراف: الاعتراف المهني والاعتراف الاجتماعي. سنحاول في الفقرة التالية توضيح الفرق الإجرائي بينهما وتحديد معاني الإجرائية لما اصطلاحنا على تسميته ب" الاعتراف".

3. مرحلة العمل المأجور العمومي بوصفه مسارا لبناء الاعتراف الاجتماعي

إذا كانت خطابات العمّال المرّحين في حديثها عن السنوات الأولى من التواجد ضمن ظرف العمل المأجور العمومي مرتبطة بالمواجهات الأربعة (طبيعة العمل، وقت العمل، السلطة داخل المؤسسة والأجر) بغية توضيح صعوبات مسار كسب الحرفة، فإنّ حديثها عن معاني العمل بعد هذه المرحلة إلى غاية لحظة الإقضاء هو حديث عن توسّع الاعتراف المهني إلى البحث عن تشكيل اعتراف اجتماعي تكون الأسرة أحد ركائزه. حالة الغياب الدائم للحديث عن الأسرة فترة بناء الاعتراف المهني المرادفة للسنوات الأولى في ظرف العمل المأجور العمومي ستتغيّر تماما في المرحلة التي تليها ليصبح الحديث عن العلاقات مع العمل مترافقا في كل أشكاله مع الحديث عن الأسرة وفق تصور غائي يجعل منها الغاية الأولى للتواجد ضمن المؤسسة الصناعية العمومية.

يبدأ مسار تشكل الاعتراف الاجتماعي بالانخراط في منظومات التحكم في الحرفة ومتطلبات منصب العمل المؤدي لظهور الترقّيات المتلازمة مع ذلك والتحوّل من عامل مؤقت إلى عامل مؤهل، فرئيس فرقة عمل أو رئيس ورشة. وضمن هذا المسار المهني التطوري والمتسارع في غالب الأحيان، يشكل الاعتراف المهني جزءا أساسيا في بناء وتشكل الاعتراف الاجتماعي خصوصا أنّ هذه المرحلة تعلن صراحة عن نهاية المشاريع المنافسة للاستقرار في مؤسسة ENTPL مثل مشروع الهجرة ومشروع العمل للحساب الخاص ومشروع تغيير مؤسسة النشاط. تتواصل هذه المرحلة من خلال تغيّر العلاقة مع "الشهرية عند الدولة" لتصبح لهذه الأخيرة وضعية اجتماعية تفضيلية مقارنة مع الأجر المحصل عليها سواء عند الخواص أو من عائدات النشاطات الفردية أو من حالات التجارة المعاشية. "الشهرية عند الدولة" لن تعبّر فقط على العلاقات الأداة بين العمل وعائده ضمن المؤسسة الصناعية العمومية حسب تصريحات الباحثين، بل ستحيل إلى وضعية مركبة تدلّ على أن صاحبها "خدّام عند الدولة" وله "منصب عمل قار" وصاحب حرفة ومستفيد من كل الحقوق الاجتماعية المتمثلة في الحق في التقاعد والترقية وزيادة الأجر ...

يعتبر تلاشي المشاريع المنافسة للاستقرار ضمن ظرف العمل المأجور العمومي والانخراط في سيرورة تطويرية لاكتساب الحرفة وتغيّر زوال المقارنة بين الأجر المتحصل عليه في المؤسسة وما قبلها عوامل أساسية في بداية تشكّل ضرورة الزواج والبحث عن تكوين أسرة، بحيث تقدمها خطابات الذاكرة على أنها امتداد طبيعي خطي لحالة الاستقرار ضمن ظرف العمل المأجور الدائم، أكثر من ذلك ستعتبر هذه الوضعية مرادفا للرفع من إمكانيات التفاوض في سوق المصاهرة.

ومن هنا، تتغيّر جذريا العلاقة مع العمل ليصبح ظرف العمل المأجور العمومي الظرف المرجعي والتفضيلي لكل أشكال العمل، وهذا ليس لأنّه يضمن التمتع بالحقوق الاجتماعية المرادفة لذلك ولا لأنّه يضمن منصب عمل دائم بل لأنّ "الأسرة" (تكوين أسرة، الانجاب، البحث عن السكن الضروري...) ستحتلّ مكانة فارقة في النظر لنتائج تضرّر العلاقة معه أو تحسّنها، فالعمل ضمن ظرف المؤسسة الصناعية العمومية سيكون مرادفاً "خُبْزَة الدَّرَارِي" ول" هذه المؤسسة رآها حَالَة دِيَار" ول" هذه المؤسسة رآها مَعِيْشًا عَائِلَات وِلِي يَنْسَبُ لِي فِي خَدْمَتِي رَاهِي تَسْبِيْلِي فِي الخُبْزَة تَاع أولادي"... لنتابع تصريح أحد المبحوثين (توظف سنة 1972 و سرح سنة 1996):

"... في لافوندرِي بِنِنَا الدَّار، تزوجنا، دَرْنَا الدَّرَارِي، لافوندرِي قَرَأْنَا الدَّرَارِي، بِدْرَاهَم لافوندرِي شَرِيْت réfrigérateur، téléviseur في لافوندرِي دَرْنَا الأصحاب وتعرفنا على رُجَالَة، في لافوندرِي حَفِينَا صَحْتْنَا، بلافوندرِي وَلَات النَّاس تَعْرِفَك، مِين تَدْخُل ل petit lac كان يَسْمُونَا الدَّرَارِي بِالخَدْمَة تَاعْنَا، مُحَمَّد تَاع لافوندرِي... الخدْمَة فِي لافوندرِي مَا كُنْتَش نُشُوفهَا دَرَاهم بَرَك، كنا نشوفوا حَيَاتْنَا من لافوندرِي...".

وفق هذه الخطابات، التي لا تعطي صفة العمل إلا ما ارتبط منها بظرف العمل المأجور العمومي، تصبح حالة الاستقرار في منصب العمل مرادفاً - بالنسبة لتصريحات المبحوثين- للاستقرار الأسري ومرادفاً لمشاريع تكوينها، كما تصبح الهوية المهنية "خدّام في لافونديري" هوية اجتماعية تتعدى الأسوار الفيزيائية

للمصنع لتلقي بثقلها على مستوى الحي والأسرة والأقارب مقرّبة شرف التّواجد ضمن هذه الفضاءات بشرف الانتساب لظرف العمل المأجور العمومي.

يمكن القول أنّ مسار تشكّل الاعتراف الاجتماعي المتميز حسب تمايز المسارات الفردية للمبجوثين يخضع لأربع مسلمات تطرح تارة بشكل تعاقبي وتارة بشكل تزامني. أولها هي "البحث عن الشريك للزواج"، وهنا تصير الوضعية المهنية ضمن ظرف العمل المأجور العمومي عاملا تعتمد عليه الوالدة أو المكلفة بالخطبة للرفع من إمكانيات التفاوض مع العائلة المختارة للمصاهرة، وتكون الوضعية المهنية ضمن ظرف العمل المأجور العمومي أولى الإجابات التي عادة ما تطرحه الأسر المستهدفة بالمصاهرة والمتمثلة في: "ماذا يشتغل ابنك؟" أو "أين يشتغل؟". لا يوفر ظرف العمل المتواجد ضمنه كل مقومات النجاح لتحقيق مشروع الزواج ممن يتم اختيارها، فالمبجوثون، مع ذلك، يعون حدود مؤثر العمل في المؤسسة الصناعية العمومية، لذا فاختياراتهم للأسر لا يجب أن تغفل حالة التوازن بين الظروف الاقتصادية للأسرتين.

تستهدف المسلمة الأولى فرض اختيارات لا يمكن قبول التراجع عنها، فالمعنى الذي يعطيه العامل المبحوث لـ "خدّام عند الدولة" هو الرفض التام لكل أشكال تواجد زوجة المستقبل في سوق العمل المأجور لأنّه ليس بحاجة لمداخليل نشاطاتها طالما أن "شهرية الدولة" توفر ما يضمن الحاجيات الأساسية بالنسبة له، ويمكن القول أن حالة التواجد ضمن الظرف العمل المأجور هو أساس فرض مبدأ المكوث في البيت بالنسبة لزوجة المستقبل وغاية الاختيار. يبيّن أرشيف المؤسسة²⁸ التي سبق أن اشتغل ضمنها المبحوثون أن نسبة تواجد زوجات العمّال في حالة العمل الرسمي لم تتعد في أحسن الأحوال 1%، وبالمقارنة مع تصريحات التي قدمتها العيّنة المبحوثة تتجلى العلاقة الطردية بين البحث عن "المرأة الماكثة في البيت" أو "فرض المكوث في البيت"²⁹ أو لنقل المرأة التي تزاول نشاطا مأجورا خارج الفضاء المنزلي ووضعية "عامل في مؤسسة صناعية عمومية" وكأن عمل المرأة

²⁸ أرشيف مصلحة المستخدمين في المؤسسة التي تسمى حاليا تريفييلور والفترة المختارة لتفحص ذلك هي 1990 و1995 أي قبل سنة واحدة من بدأ عمليات التسريح من ظرف العمل المأجور العمومي.

²⁹ بحسب تعبيرات الإحصائيين Les femmes au foyer

المأجور كان "عيبا لا يجب أن يحصل" لأنه مرادف "للذلل" ومناقض لـ:
"الرَّاجِلُ هُوَ لِي يَصْرَفُ عَلَيَّ دَارُو مَشِي الْمَرَا"³⁰.

شكل العمل ضمن ظرف المأجور العمومي بالنسبة للمبجوثين عائقا أمام تواجد نساء المبجوثين ضمن الظرف نفسه، خصوصا أن هذا التصور لا ينفصل عما كانت تقدمه الإحصائيات الرسمية حول أسباب استقرار النساء في سوق العمل³¹.

تنتج المسلمة الثانية فرضا واقعيّا لتقسيم العمل بين المبجوث الذي يتكفل بضمان الدخل وضمان استمراريته وشريكته التي يجب عليها التكفل بكل ما هو عمل منزلي، لذا فالعمل ضمن ظرف المأجور العمومي كان فرصة لتكريس حالة التقسيم الجنسي للعمل واستمرارية "الشهرية عند الدولة" هي استمرارية لبنية توزيع الأدوار التي وضعت المبجوثين دوما في موقع تفاوضي سلطوي غايتها الأساسية ضمان عدم استقلالية الزوجة و تبعيتها المالية له.

لا يتوقف تشكّل الاعتراف الاجتماعي الذي يضع التواجد ضمن ظرف العمل المأجور العمومي محلّ تفعيل يومي في الفضاءات الخاصة، كما تقدّم ذلك خطابات ذاكرة المبجوثين، بل تتواصل من خلال تنامي خطابات لم يكن لها مكان أثناء الفترة الأولى للتواجد ضمن ظرف العمل المأجور العمومي، بحيث يصبح قبول الاكراهات والصعوبات ضمن ظرف العمل المأجور العمومي كما تعبّر عنه مثل هذه الخطابات: "الصَبْرُ عَلَيَّ ذُلُّ الخِدْمَةِ والخَبْرَةُ مُرَّةٌ بَصَحَ لَارَمَ تَقْبَلُهَا" أحد أهم الخطابات التي تجسد تبعية الوضعية الأسرية للوضعية المهنية.

يمكن القول أن مرحلة العمل بوصفه مسارا للاعتراف الاجتماعي هي أهم مرحلة ترسّم للأسرة غاية وجدوها، ففي هذه المرحلة من الصعب قبول خطابات العمّال المسرّحين لاستمرارية حالة العزوبية أو حالة الترمّل أو حالة الطلاق عند العامل لأنّ هذه الحالة غير سوّية حسب تمثلاتهم خصوصا إذا كان الفرد موجود ضمن ظرف العمل المأجور العمومي.

³⁰ بالفصحى: "الرجل هو من يتكفل بالإنفاق على بيته وليس المرأة".

³¹ اعتبرت الاحصائيات الرسمية، إلى غاية منتصف تسعينات القرن الماضي، أن " الترمّل " أو "العزوبية" أو " الطلاق" هي أغلب الوضيعات المنتجة للنساء العاملات وأن تغير هذه الوضيعات الأسرية إلى نساء متزوجات هي أكثر العوامل المؤثرة في القطيعة مع الوضعية المهنية المأجورة. أنظر: Benghabrit-Remaoun. N., (dir.), « Femmes et intégration socioéconomique », *op.cit.*

4. الإقصاء من ظرف العمل المأجور العمومي: هدم الاعتراف الاجتماعي

تقدم خطابات ذاكرة العمّال المسرّحين علاقاتها مع العمل بعد لحظة التسريح من ظرف العمل المأجور العمومي وفق تصوّر يؤكد أفضلية ومرجعية فترة النشاط في المؤسسة الصناعية العمومية، وهذه المعاني ليست مرتبطة بلحظة الإقصاء من هذا الظرف بل هي خلاصة تقييم للمسار المهني والاجتماعي للفترة التي تلت لحظة الخروج من المؤسسة (1996 و1997) إلى نهاية 2013.

يؤكد أغلب المبحوثين عند حديثهم عن فترة ما بعد التسريح على فشل مجمل الاستراتيجيات التي تمّ بناؤها بغرض مواجهة فترة ما بعد العمل ضمن ظرف العمل المأجور العمومي، فالنشاطات المستثمر فيها بعد هذه الفترة لم تستطع أن تحمي المبحوثين من حالتي الهشاشة المهنية والاجتماعية المرتبطة بهشاشة الأنشطة المأجورة، سواء كان ذلك من خلال اختيار العمل عند الخواص أو من خلال اختيار النشاط للحساب الخاص أو من خلال القطيعة مع الكفاءات المكتسبة عبر المسار المهني في المؤسسة الصناعية العمومية، فلا الأجر أصبح بمستوى استقرار الأجر المحصّل عليه سابقا ولا مكان العمل استطاع أن يوفر قدرا من "الاحترام" مثلما كان ذلك على مستوى الورشتين في المؤسسة العمومية.

تعتبر "الأسرة"، بالنسبة للمرحلة الرابعة من العلاقات مع العمل فترة ما بعد التسريح، أهم متأثر بانتقال المبحوث من حالة العمل النمطي المرادف لظرف العمل المأجور العمومي إلى حالة العمل غير النمطي المرادف للنشاطات المعاشية المتذبذبة والتي تتراوح بين العمل غير المستقر عند الخواص وبين العمل للحساب الخاص أو ما يسميه المبحوثون "تدبير الراس وتدبير الخبزة". خطابات العمّال المسرّحين حول انقطاع "الشهرية عند الدولة" ليست مرادفا فقط لنهاية عقد عمل رسمي بين طرفين وإنما هي خطابات عن تزعزع العلاقات السلطوية داخل الأسرة وعن تأثير في تلبية الحاجيات الآنية لأفرادها وبداية زوال السلطة الرمزية للمسرح أمام من سبق له أن وفرّ لهم ولو جزئيا بعض المتطلبات. يعتبر المبحوثون أنّ زوال "شهرية عند الدولة" هي بمثابة زوال حالة الاستقرار في الأسرة لتصبح بذلك العلاقة مع العمل في حالة الأزمة المرتبطة بالعمل غير النمطي مختصرة في الأدوار الاجتماعية والاقتصادية التي كانت تضمنها.

يصرح العامل المسرّح السابق قائلا :

"الشَّهْرِيَّةُ كَانَتْ عَلَيْنَا كِي الْبَرْئُوسُ سَاتَرْنَا وَ مَبْعَدَ
عَلَيْنَا ذَلِ الْزَمَانُ... بَرَأَفَ لِي خَرَجُوا مِنْ الْمُوَسَّسَةِ رَاهُمْ
يَطْلُبُوا، طَلَقُوا نَسَاهُمْ وَتَفَرَّكَتْ دَارَهُمْ ، كَايْنُ حَتَّى لِي
خُفَافٌ مِّنْ عَقْلِهِ ، وَ كَايْنُ لِي سَمَحَتْ فِيهِ مَرَّتَهُ ، مِيْن
كَانَ يُجِيبُهَا الْقَفَّةُ كَانَ مَقْبُولٌ فِي الدَّارِ وَ مِنْ انْقَطَعَتْ
فَاتَهُ".

يسرد العمّال المسرّحون مساراتهم المهنية والاجتماعية المتباينة بعد مغادرة ظرف العمل المأجور العمومي، ولكن في الوقت نفسه لا يكفون عن ذكر تجارب "مأساوية" للعديد من زملائهم الذين أجبروا على احترام التسوّل في الأسواق الشعبية في وهران أو الذين حاولوا الانتحار نتيجة لفشل مشاريعهم المهنية بعد لحظة التسريح أو الذين طلقوا نساءهم (فَرَكْتُو الدَّارَ) نتيجة لعدم تقبل الوضعية الاجتماعية الجديدة، وما يلاحظ على جملة الأمثلة التي تستعرض التجارب الشخصية أو تجارب رفقاء العمل أنّ الحديث عن نهاية العلاقة مع العمل النمطي هو حديث متصل تماما بـ "الأسرة"، بحيث يغيب ضمنه الحديث عن العلاقات مع الحرفة والمهنية ومكان العمل وتوقيت العمل والإرهاق والمخاطر المهنية ليحلّ محله الحديث عن الأسرة ومكوناتها، مما يعني أنّ نهاية العلاقة مع العمل ليست سوى زعزعة مباشرة لهذا العالم الخاص الذي كان يضمن إعادة إنتاج الجهد ويضمن الغايات الموضوعية والذاتية للعلاقات مع فضاء العمل.

يصرح أحد المبحوثين المسرّحين (توظف في 1978 و سرح في 1996) قائلا:

" كَايْنُ أَصْحَابِنَا لِي خَرَجُوا مَعَنَا فِي الدَّيْرِ الْأَوَّلِ رَاهُمْ
يَطْلُبُوا، كَانُ بَخْدَمَتِهِ، بِشَّهْرِيَّتِهِ وَ مِنْ بَعْدِ يُصِيبُ رُوحَهُ
هُوَ وَزَوْجَتُهُ عِنْدَ الْحَيْطِ تَاعِ الْمَقْبَرَةِ تَاعِ الْيَهُودِ يُطْلَبُ،
دَنْبُهُ عَلَى مَنْ؟ مَا زَالَ رَبِّي يَخْلُصُ فِي لِي دَفَعُوا النَّاسَ بَاهُ
يُخَرِّجُوا مِنْ خَدَمَتِهِمْ... هَذَا مَسْكِينٌ وَلَا أَعْمَى، تَفَرَّكَتْ لِي
الْأَوْلَادُ وَحَتَّى الْعَايِلَةُ تَاعَهُ مَا عَرَفَاتْهُمْشْ، وَاللَّهُ مَايْنِي
نُفُوتٌ عَلَى هَذِيكَ الطَّرِيقِ غَيْرُ بَاهُ مَا نُشَوْفُشْ وَاحِدٌ كَانَ
الْحَدِيدُ يُخَافُ مِنْهُ...".

يترافق هدم مسار الاعتراف المهني والاجتماعي في هذه المرحلة خصوصا مع ضياع الاعتراف بالكفاءات المتحصل عليها طوال المسار المهني، خصوصا عندما لا

تجد لها مكانة ضمن متطلبات سوق العمل عند الخواص أو في حالات الاشتغال للحساب الخاص، فكل المبحوثين لم يستطيعوا أن يحصلوا على منصب عمل في القطاع الخاص، وحتى وإن وُفق بعضهم في ذلك لفترات قصيرة، فإنهم لم يستطيعوا أن يستثمروا كفاءتهم المحصل عليها في المؤسسة الصناعية العمومية، أما من اختاروا العمل للحساب الخاص فقد كان المجال غير الرسمي الملاذ الوحيد لهم سواء من خلال امتهان التجارة المعاشية الجوارية أو من خلال ممارسة مهنة الحراسة الليلية أو من خلال فتح دكان غير رسمي أو من خلال استثمار المخلفات المالية لمنحة التسريح في شراء سيارة والاشتغال في النقل غير الرسمي.

مسار هدم الاعتراف المهني المؤثر مباشرة على الاعتراف الاجتماعي مقترن أيضا بنقد التبعية لنموذج واحد في العمل عند خطابات ذاكرة المسرحين، لذا فحالة الافتخار بالتواجد ضمن ظرف العمل المأجور العمومي تكاد تكون متلازمة أيضا برفض مسار التنشئة ضمن المؤسسة الصناعية العمومية لأنّ هذا النموذج أنتج "جياح لا يمكنهم العمل سوى عند الدولة" ولا يستطيعون قبول ظروف العمل عند الخواص ولا يملكون حسّ الاستثمار والعمل للحساب الخاص.

يصرح أحد المبحوثين الذين توظف في 1980 و سرح في 1997 قائلا:

"الخدّمة عند الدولة جيّحتنا بزاف، أنا واحد من الناس لي مايقدروش على ذلّ الخدّمة عند Privé وما يقبلش ذلّ التفراش عند الحيط، un policier يجي يرميلك سلعتك برجليه، نقبل ذلّ الخدّمة على أولادي عند الدولة بصح ما تقبلهاش برا. لو كان بديت الخدّمة من بكري عند روجي على ذراعي ما تغضنيش الدعوة، هذه الهدرة مشي راني نتكبر على الخدمة الله غالب مين حليت عيني و بغييت نستقر خطاريت شهرية الدولة...".

لا تتقاسم الفئة المسرحة المبحوثة التجارب نفسها بعد الخروج من ظرف العمل المأجور العمومي، ويكفي هنا المقارنة بين شخصين يمتهانان مهنة الحراسة الليلية للسيارات ولكن مواقفهما مختلفة تماما من العمل، فالعامل الأول يعتبر ما يقوم به تكملة مهمة لمنحة التقاعد والشيخوخة ويعتبر أن ما يقوم به هو "عمل" ولو كان لا يرقى إلى العمل خلال فترة العمل المأجور العمومي على اعتبار توفر

العناصر الموضوعية له (وقت للعمل، جهد، مكان للعمل، أجر) لأنّ ما يقوم به يرفع من دخل أسرته، والثاني لا يعتبره كذلك لأنّ غاية ما يقوم به غير واضحة بالنسبة له خصوصا وأنّه يعيش وحيدا بعد هجران زوجته وأولاده البيت الأسرية لذا فهو "خدام بصحّ لا دار ولا دوار" بمعنى "من دون بيت ولا أسرة". وفق هذا المثال لا يمكن لتوفر الظروف الموضوعية لتحديد معنى العمل أن تكون حاسمة في توصيفه لذا تصبح الأسرة، بوصفها غاية العمل وهدفه، عاملا حاسما في التفريق بين الحاليتين وتصبح المواقف الذاتية التي يبنيها الفاعلون حسب مواقعهم الاجتماعية ضمن الأسرة محددًا لذلك.

الخلاصة

تكشف خطابات الذاكرة أنّ العمّال المسرّحين يستدعون "الأسرة" عندما يستعرضون مساراتهم المهنية وعلاقاتهم مع "العمل"، لذا فلا معنى لدراسة العلاقة مع العمل مستنديين فقط على العناصر الموضوعية للعمل المجرد، خصوصا إذا كانت الهويات المتشكلة بين الواسطين متداخلة، وعندما تتقاسم الفئة نفسها الظرف العمّالي نفسه، فلا يعني ذلك أبدا أنّ العلاقة مع العمل ومع الأسرة ومع المعاني الاجتماعية حولها متماثلة ومتشابهة، وعندما يتقاسمون لحظة التسريح من ظرف العمل المأجور العمومي، فلا يعني ذلك أنّ حدث التسريح سيؤدي إلى تماثل المعاني الاجتماعية أيضا. إنّ حديث المبحوثين عن مسارهم المهني وفق المتغيرات الموضوعية مثل السن، التدرج في المهنة، الأسرة، الأجر، الحي... حديث ذاتي يتأثر بالمواقف التي يبنيها المسرّحون من تلك المتغيرات، لذا فدراسة العلاقات بين العمل والأسرة تحتاج الوقوف على التجارب الفردية ذاتية التي أوجدت تلك التماثلات.

يمكن لمثل هذه المقاربات المتداخلة التي تقترح دراسة العلاقات مع العمل منظور إليها من زاوية الأسرة أن تثري النقاشات التي دأبت سوسيولوجيا الأسرة على تداولها، كما بإمكانها أن تفتح نقاشات نقدية لحالات التصنيفات³² الكلاسيكية لهذه البنية الاجتماعية وأن تدفع بالنقاشات التي سبق لمجلة

³² Cf. Oussedik, F. (2014), (dir.), *Mutations familiales en milieu urbain*, Oran, Alger, DGRSDT/ CRASC, p. 22-31.

إنسانيات³³ أن تناولت التساؤل حولها من خلال الكشف عن الممارسات والرهانات الاجتماعية المرتبطة بالأسرة اليوم . دور "العمل" في صياغة العلاقات مع الأسرة أو ضمنها وصياغة التصورات حولها ودور حالات التهميش الاجتماعي نتيجة لهشاشة الموقع ضمن منظومة تقسيم العمل أو التواجد في ظرف العمل النمطي لا يمكنهما سوى تعميق التحليلات - على سبيل المثال - حول "الاستقرار الأسري"، "التشتت الأسري"، "التحولات الجيلية ضمن الأسرة" ومسائل التعامل مع الشيخوخة.

لا يمثل العمل مدخلا منفردا لتحليل التحولات التي شهدتها وتشهدها الأسرة اليوم، فالحديث عن طريقة تفاعل الأسر الجزائرية مع أحداث مصيرية مثل "الثورة التحريرية" أو مع الأحداث الأليمة خلال عشرية التسعينيات من القرن الماضي كلها محاور بحثية منتجة للكثير من المعارف حول هذه البنية المجتمعية الهامة وحول تركيبية العلاقات بين فاعليها.

³³ أنظر بكرة معتصم ميموني، " تقديم: الأسرة، ممارسات و رهانات مجتمعية"، إنسانيات، عدد 59، جانفي 2013، ص 7-10.

معالم بيليوغرافية

- جايبي، ناصر (1994). " مساهمة في سوسيولوجية النخبة النقابية: حالة الاتحاد العام للعمال الجزائريين"، مجلة نقد العدد 6، مارس 1994.
- غريدي، جمال (1997). " العامل الشائع: عناصر للاقترب من الوجه الجديد للعامل الصناعي الجزائري"، مجلة إنسانيات، العدد 1 .
- سعدي، محمد (1997)، " صورة العمل ودلالاته الاجتماعية والثقافية في المثل الشعبي الجزائري"، مجلة إنسانيات، العدد 1.
- مولاي الحاج، مراد، العمال الصناعيون في الجزائر. دراسة ميدانية بثلاثة مؤسسات صناعية بمنطقة الطرارة، أطروحة دكتوراه دولة تحت إشراف أحمد العلوي وبمساعدة بيار بيدار، جامعة وهران، جوان 2005، غير منشورة .
- نوار، فؤاد، المؤسسة في أزمة والثقافة العمالية. دراسة أنثروبولوجية حول العمال المسرحيين من ENTPL (1995-2000) وحول المستخدمين الحاليين في TREFILOR، أطروحة دكتوراه علوم في الأنثروبولوجيا، جامعة وهران، 2012، غير منشورة.
- Bazin, L. (1998), *Entreprise, Politique et parenté*, Paris, l'Harmattan.
- Beaud, S., Pialoux, M. (1999), *Retour sur la condition ouvrière. Enquête aux usines de Peugeot de Sochaux – Montbéliard*, Paris, Fayard.
- Beck, U. (2001), *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Alto Aubier.
- Benamar, A. (dir.), (2012), *Ecole / famille: quels modèles éducatifs*, Oran, CRASC.
- Bendjelid, A. (1997), « Les stratégies familiales face à la crise de l'emploi à Sidi Bel Abbès : perception de l'espace urbain et diversité de l'informel dans une ville moyenne algérienne», in *Insaniyat* n° 01, Printemps.
- Benghabrit-Remaoun, N. (dir.) (2006), *Femmes et intégration socioéconomique*, Rapport de l'enquête nationale ménage pour le compte du Ministère délégué de la famille et de la condition féminine, Oran, CRASC.
- Bouyacoub, A. (2006), « Emploi et croissance en Algérie », in Musette .S et N. Hammouda, N.-E. (2006), *La question de l'emploi au Maghreb central*, Alger, CREAD, Volume 3.
- Caille, A. (2007), *Anthropologie du don*, Paris, la Découverte.
- Candau, J. (2005), *Anthropologie de la mémoire*, Paris, Armand Colin.
- Castel, R. (2009), *La montée de l'incertitude, travail, protections et statut de l'individu*, Paris, le seuil.

- Cherif, H. (1996), « Représentations du travail et image de soi chez l'ouvrière de l'électronique », document de travail, CRASC.
- Deniot, J. (1995), *Ethnologie du décor en milieux ouvrier*, Paris, l'Harmattan.
- Djeflat, A. (1999), (dir.), *L'Algérie, des principes de novembre à l'ajustement structurel*, Dakar, CODESRIA.
- Duvoux, N. (2010), « Le travail vu par les assistés : éléments pour une sociologie des politiques d'insertion », in *Sociologie du travail*, Vol 52, n° 3, Juillet - septembre.
- El Kenz, A. (2009), *Ecris d'exil*, Alger, Casbah édition.
- Fabre, D., Jamin, J., Massenzio, M. (2010), « Jeu et enjeu ethnographiques de la biographie », in *L'Homme*, n° 195-196, juillet - décembre.
- Fabre Daniel, Massenzio Marcello, Schmitt Jean – Claude (2010), « Autobiographie, histoire et fiction », in *L'HOMME*, n° 195-196, juillet / décembre.
- Grenier, J.-Y. (2010), « Travailler plus pour consommer plus : Désir de consommer et essor du capitalisme, du XVII^e siècle à nos jours », in *Annales* n° 3, Mai - juin.
- Hadibi, M.-A. (2014), (coord.), *Les jeunes face à la famille et aux institutions de l'Etat : stratégies et représentations*, Alger/Oran, DGRSTD/ Crasc.
- Linhart, D., Rist, B., Durant, E. (2009), *Perte d'emploi, perte de soi*, Toulouse, édition érès.
- Michel, H., Laurent, W. (2009), « Le monde du travail comme jugement et représentation », in *Acte de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 178, Juin.
- Mimouni-Moutassem, B. (2013), (dir.), *Famille, éducation et changement social*, Oran, CRASC.
- Monjart, A. (2005), « Quand les lieux de travail ferment... », in *Ethnologie française*, Octobre – décembre, Vol. 4, T. XXXV, 581-592.
- Oussedik, F. (dir.), (2014), *Mutations familiales en milieu urbain*, Oran/Alger, DGRSDT/ CRASC.
- Pfeferkorn, R. (2008), « Le travail : axe central des rapports sociaux de sexe », in *Revue Pensée*, n° 355, juillet - septembre.
- Vincent J.-M. (1987), *Critique du travail*, Paris, PUF.

عروض كتب

حسن رمعون، سؤال المواطنة في الجزائر والتحديات المعرفية من خلال كتاب¹، الجزائر اليوم: مقاربات حول ممارسة المواطنة، وهران، مركز البحث في الأنثروبولوجيا الاجتماعية والثقافية، 2012، 438 ص.

يقترح كتاب: "المواطنة في الجزائر اليوم: تمثلات وممارسات"، والذي شارك في تحرير محتواه أحد عشر باحثا، مقاربات متعددة حول إشكالية المواطنة في الجزائر اليوم، وينطلق المشرف على هذا الكتاب من اعتبارات تنظر للحظة الاستقلال الجزائري سنة 1962 ك لحظة تحقيق لمكسب الجنسية الجزائرية بعد فترة طويلة من الاستعمار، وتعتقد أن الفترة التي تلتها هي فترة للبحث عن بناء ورسم معالم المواطنة. وإذا كانت مسلمة فرق البحث التي اشتغلت حول الموضوع ونشرت ما توصلت إليه ضمن هذا المنشور تنظر للمواطنة على أنها سيروية متعلقة بالأحداث الاجتماعية والاقتصادية والسياسية والثقافية التي جرت في جزائر بعد فترة الاستقلال، إلا أن إشكالية الدولة الوطنية والتجارب التي خاضتها في العشرية الخمس من القرن الماضي موجودة ضمنا في صلب المواضيع المقترحة.

يعود مفهوم المواطنة بالأذهان إلى المسار الذي عرفه تراث المدن - الدول اليونانية والرومانية، وما عودة تجلي المفهوم بمعانيه الجديدة بداية من فلسفة الأنوار ولحظات تجلي الدول الوطنية في القرن الثامن عشر إلا تعبير عن شدة حاجة المجتمعات الإنسانية خصوصا في "الغرب" لبناء روابط تحاول أن تتجاوز الروابط الأولية للاجتماع الإنساني. محاولة طرح مقاربات حول واقع المواطنة في الجزائر من خلال مداخل متعددة ليست فقط ظرفية متعلقة بما يعرفه العالم العربي اليوم من موجة احتجاجات عارمة أدت في كثير من الأقطار العربية إلى سقوط أنظمة الحكم وحتى التهديد الذي طال بقاء الدولة، وإنما هي خلاصة عمل مشروع بحث حول موضوع المواطنة في الجزائر بدأ العمل فيهما منذ سنة 2004 وانتهى في أواخر 2010، وما الكتاب المقترح على القراء إلا جملة من الخلاصات النظرية والنتائج الميدانية حول مواضيع أثارتها نقاشات فريقي البحث على مدار أكثر من ست سنوات من العمل .

¹ Remaoun, H. (2012), (dir.), *L'Algérie aujourd'hui : approche sur l'exercice de la citoyenneté*, Oran, CRASC, p. 438.

تنطلق محتويات الكتاب من مجموعة من التساؤلات مثّلت الإشكالية العامة للكتاب ومشروع البحث وهي: ما المواطنة؟ وكيف تم التعامل معها في المجتمع الجزائري؟ هل تبلورت المواطنة في الجزائر بعد الاستقلال سنة 1962؟ هل اتخذت شكلا واضحا للعالم؟ ما هي محفزاتها، عوائقها ورهاناتها؟

وُزعت محتويات الكتاب على أربعة أبواب، احتوى كل منها مجموعة من الفصول. تناول الباب الأول الموسوم "المواطنة، مقاربات فلسفية، تاريخية ومؤسسية" في أربعة فصول "مفهوم المواطنة من خلال الفكر السياسي والتاريخ: عناصر من أجل مقاربة المفهوم"، "خطاب المواطنة من خلال اليوميات الوطنية: الإنتاج التلقائي" من خلال جريدتي الخبر والمجاهد اليوميّتين، "المواطنة في خطابات الأحزاب السياسية" حالة حزب جبهة التحرير الوطني، حركة مجتمع السلم وجبهة القوى الاشتراكية، وموضوع "الحركة الجمعوية في الجزائر: نحو انطلاقة جديدة؟". واحتوى الباب الثاني الموسوم "المواطنة، الهويات والحراك الاجتماعي" على أربعة فصول تناولت مواضيع "الحراك الاجتماعي والهوية السياسية في الجزائر"، "النساء في الفضاء السياسي: أقلية في حالة انبثاق؟"، "المواطنة والبيئة" و"متغيرات المواطنة في فرنسا: حالة الجزائريين وأبنائهم في فرنسا، سؤال برهانات متعددة".

اهتم الباب الثالث من الكتاب المعنون بـ"المواطنة والممارسات الانتخابية" في فصلين اثنين، بمسائل "المواطنة أمام تحديات المحلي: المنتخب المحلي والممارسات الانتخابية" وهي دراسة حول حالة الانتخابات المحلية لسنة 2007 في ولايات وهران، سيدي بلعباس وجليزان، كما عرّج على تحليل حالة العلاقة بين المواطنة السياسية والمواطنة الاجتماعية من خلال دراسة علاقة "مستخدمو تريفيلور بالممارسات الانتخابية. خطاب حول المواطنة الاجتماعية" في مؤسسة صناعية عمومية. أما الباب الرابع من الكتاب الموسوم بـ"المواطنة والتنشئة الاجتماعية من خلال الدين والمدرسة" فقد تناولت محتويات فصليه مواضيع "الخطاب الديني ومسألة المواطنة في الجزائر اليوم: قراءة في الخطب المنبرية بمساجد وهران" و"رسالة المواطنة من خلال المدرسة: دراسة مقارنة للكتب المدرسية في مادة التربية المدنية في الجزائر، المغرب وتونس".

ما يجب الإشارة إليه هو أن نتائج الأبحاث المنشورة في هذا الكتاب كانت تمهيدا مهما لإنجاح المنتدى الدولي الذي نظمه مركز البحث في الأنثروبولوجيا الاجتماعية والثقافية حول إشكالية "الفضاءات العمومية في البلدان المغاربية: لقاء

السياسي، الديني، المجتمع المدني وتكنولوجيات الاتصال² أيام 15 و16 و17 مارس 2011، وهي تظاهرة علمية تمت بالشراكة بين قسم سوسيو-أنثروبولوجيا التاريخ والذاكرة CRASC ومخبر دراسات مغاربية بجامعة تونس.

فؤاد نوار

زهرة ظريف، مذكرات مجاهدة من جبهة التحرير الوطني الناحية المستقلة للجزائر العاصمة¹، الجزائر العاصمة، دار الشهاب، 2013، 607 ص.

هذا الكتاب التذكاري من تأليف زهرة ظريف المجاهدة² التي تصرّح بأن عملها ليس عمل مؤرخ، ولا سيرة ذاتية، ولكن تكريما لأولئك الذين ضحوا بحياتهم من أجل الجزائر. فباستدعاء الذاكرة، أعطت زهرة ظريف الكلمة لتاريخها الشخصي ولتاريخ أسرتها، تاريخ كما عاشته وأحسّته، في الألم وفي الأمل. فهي تعيد بناء أحداث ووقائع حرب التحرير كما عايشوها وذلك بإعطائها معنى وتناسقا. فالكتاب في الوقت نفسه استحضار لمسار حياة ولحظة انعكاسية تأملية لهذا المسار حسب برنار لهير³. إنّها لم تتعطل للحظة عن وصف الظروف الرهيبة بالتفصيل ومناخ الخوف والمطاردة والاضطهاد الذي عانى منه الشعب الجزائري.

فالكتاب استجابة لواجب الذاكرة الذي هو واجب عدالة ضدّ المجهول، فهو بمثابة منافسة ضدّ الزمن الذي يبيد الذاكرة. فزهرة ظريف تستغل هذه الفرصة لتجعل من هوية وطنية تأسست على أساس من الحب والقيم والتضحيات،

² Voir les actes du colloque. Remaoun, H., Hénia, A. (2013), (dir.), *Les espaces publics au Maghreb*, Oran/ Tunis, CRASC / Diraset.

¹ Drif, Z. (2013), *Mémoires d'une combattante de l'ALN, Zone autonome d'Alger*, Éd. Chihab.

² ولدت زهرة ظريف بتيارت بسهل سرسو، في شهر رمضان، 28 ديسمبر 1934. تأتي في المرتبة الثانية من الترتيب العائلي في أسرة متكوّنة من خمسة أولاد وبنات. تخرّج والدها أحمد من مدرسة سيدي عبد الرحمان بالجزائر، بعد ما أدّى المرحلة الأولى من التعليم بسرسو، ثم المرحلة الثانية في زاوية سيدي بومدين في تلمسان. كما زاول بالموازة تعليما أكاديميا بكلية الآداب بالجزائر العاصمة. سمح له هذا التكوين بممارسة مهنة القاضي. والدتها سعدية، ابنة الحاج جلول تزوّجت من والد زهرة ظريف في سن مبكرة عام 1930. بعد ست سنوات من زواجهما، انتقل والدي زهرة بعيدا عن أسرتيهما إلى تسمسيلت. وكان في قرار استقلال والدي زهرة ظريف بحياتهما عن الأسرة الممتدة ثورة ضد النظام الاجتماعي السائد في ذلك الوقت. عزز انتمائها إلى أسرة غنية ونبيلة حصولها على التعليم وفي الوضعية التي وصلت إليها فيما بعد.

³ Lahire, B. (2005), « Question de communication », in, *Esprit Sociologique*, Paris, la découverte, p. 169.

والثوة التي تقاسمتها مع مجموعة المنطقة المتنقلة للعاصمة ،ومن فكرتها عن دورها وعن دور زملائنا داخل هذه البنية الوطنية والدولية أمراً متجلبياً. وبهذا الصدد، تصبو مؤلفة الكتاب إلى الإشادة بدور النساء الجزائريات اللواتي لعبن دوراً كبيراً في ثورة التحرير الوطنية. وهو مهدي أيضا إلى بوعلام أوصديق، علي الهادي، مصطفى فتال وعبد القادر كشدة اللذين يعود لهم الفضل في التحاقها بجبهة التحرير الوطني.

يتكون الكتاب من تسعة فصول: "في وسط الأسرة"، "الوعي"، "الاتصالات الأولى مع جبهة التحرير الوطني"، "في قلب العمل العسكري"، "في القصة، قلب المقاومة"، "تدويل المسألة الجزائرية"، "إضراب الثمانية أيام"، "اعتقال وقتل مقاتلي المنطقة المستقلة من الجزائر العاصمة"، "اعتقال زهرة ظريف". يتبع بالملاحق، والصور، والوثائق، وفهرس للأسماء.

فمن خلال كتابة هذه المذكرات تقدم زهرة ظريف اعترافاً لوالديها، لوالدي سامية لخضري ولأستاذتها في مادة الفلسفة، Czarnesky، الذين كان لهم دور كبير في تنمية وعيها والالتزام بالقضية الوطنية، كما يأتي الكتاب تخليداً لذكرى سامية لخضري التي رحلت في صمت في أول جويلية 2012. فالكاتبة، ومن خلال هذا العمل الذي يندرج في السياق الاجتماعي التاريخي للجزائر المستعمرة، تريد السمو بألم فراق رفيقة النضال سامية لخضري، المجاهدة الأسطورة التي يظل نضالها مجهولاً. فالكتاب هو أيضاً تذكير بوقائع وظروف وأجواء وأشخاص مثل العربي بن مهيدي، ياسف سعدي، علي لبوانت، جميلة بوحيرد وغيرهم.

سافرت زهرة ظريف خلال مسارها التعليمي بين ثقافتين، تلك التي كانت تغادرها في الصباح للذهاب إلى المدرسة، حيث تسود والدتها، والجزائر الكبيرة والعميقة بجميع مكوناتها (العربية والإسلام، التقاليد العربية) وأسلوب حياتها وتاريخها الشخصي وأساطيرها، والثقافة الفرنسية التي كانت تلتقي بها خارج المنزل. فقد كان من الصعب على الطفلة زهرة، أن تعيش هذا الانقسام بين هذين العالمين. ولكن هذا لم يمنعها من التفوق على التلاميذ الفرنسيين حيث اجتازت المرحلة الابتدائية بامتياز، الأمر الذي سمح لها بالالتحاق بأفضل ثانوية في الجزائر العاصمة وهي ثانوية Fromentin في سنة 1947.

عناصر مختلفة ميزت حياتها في الثانوية مثل لقاءها بصديقة الحياة والجهاد سامية لخضري وميمي بن سماعيل حيث برهنت الثلاث على شعور قوي بالتضامن، وكن على علم بجميع الأحداث الوطنية والدولية. فعلى الرغم من

المعاملة العنصرية تجاهنّ، والعداء من بعض المعلمين والزملاء الفرنسيين، إلا أنّ هذا لم يمنعهم من الحصول على شهادة البكالوريا بتقدير جيد، قسم فلسفة عام 1954، الشيء الذي سمح لهن بالانتقال إلى جامعة بن عكنون. وتزامن ذلك مع اندلاع حرب التحرير الوطنية. حياة جديدة تماما لكاتبتنا تتمثل في التعامل مع استقلالها الذاتي وحريتها الشخصية، في الوقت الذي لم تكن مهياً لمثل هذه المسؤوليات من قبل. كان عليها حماية شرف العائلة والقربة وذلك من خلال التحلي بأخلاق مثالية واحترام العادات والتقاليد التي كانت لا تسمح بمخالطة زملائها الذكور، الأمر الذي حذرتها والدتها منه. فالسلوكات المثالية التي سوف تتحلّى بها ستكون المفتاح الذي سيفتح أو يغلق الباب أمام فتيات أخريات بالقربة. كانت حياتها التعليمية، سواء الثانوية أو الجامعية، مثيرة وحافلة بالنشاط السياسي والثقافي.

عوامل كثيرة ساهمت في بلورة الشخصية الوطنية لزهرة ظريف، أولاً: المكانة الاجتماعية التي تتمتع بها عائلتها، أب متعلم لقنها في سن مبكرة تاريخ بلدها الحقيقي وأم غرست فيها أنّها ليست فرنسية ولن تكون فرنسية وإن كانت قد درست الثقافة الفرنسية، وشقيقها عبد القادر الذي كان يزوّدها بالأخبار الدولية والمحلية بفضل انخراطه في الكشافة الاسلامية .

ثمّ والدي سامية لخضري والنساء اللواتي كانت تلتقي بهن في الحمام. شكّل هذا الفضاء، "الحمام"، في هذه الفترة مجالا نسويا بامتياز أين كانت تلتقي بالنسوة وتتواصل معهنّ بعيدا عن رقابة المجتمع وسلطة الرجال والفرنسيين. في الحمام، تعلمت أنّ جنود جيش التحرير يلقبون بالمجاهدين وعندما يقتلون يسمون بالشهداء. فكانت تخرج من الحمام وهي مقتنعة أكثر من أي وقت مضى أنّ جبهة التحرير الوطني حيّة في ضمير الجزائريين عكس ما تروّجه الصحافة الفرنسية.

ثالثا: انهزام فرنسا في ديان بيانفو، استقلال تونس والمغرب ومدغشقر ومجازر سكيكدة في شهر أوت 1957، كل ذلك ساهم في تنمية شعورها الوطني. وكان لالتحاقها بالجامعة والحركات الطلابية الجزائرية آنذاك فضلا في تكوين شخصيتها الثورية.

وأخيرا جاء الاتصال بجبهة التحرير الوطني بسبب التقائها ببوعلام أوصديق، مصطفى فتال وعلي الهادي. في بداية تجنيدهما في جبهة التحرير الوطني، كانت مهمة زهرة ظريف (واسمها الثوري فريدة) وصديقتها سامية

لخضري (واسمها الثوري نبيلة) تنحصر في العمل الاجتماعي وبالتالي عدم مواصلتها لدراساتها الجامعية. فبعد حريق القصبة، 14 جويلية، 1956 والهجوم على شارع تيبس، ضاعفت جبهة التحرير الوطني عملها المسلح ونقلت الحرب إلى الأحياء الفرنسية، حيث وضعت الزهرة ظريف وصديقتها سامية لخضري قنبلة "الميلك بار" و"الكافتيريا" نهاية سبتمبر 1956، وكانت هذه أولى أعمالهما المسلحة.

في الأخير يمكن القول أنّ هذا الكتاب يتمتع بقيمة وثائقية، اجتماعية وتاريخية كبيرة؛ كما يتمتع أيضا بقيمة أدبية كبيرة للأسلوب الروائي الذي اعتمدته زهرة ظريف، لكن بشخصيات حقيقية

خديجة مقدم

إسماعيل-سليم خزندار، مظاهر التوبة، الجزائر العاصمة، البرزخ، 2013، 190 ص.

يتضمن هذا المؤلف الجماعي حول "مظاهر التوبة"¹ عشرة أعمال لأساتذة وباحثين من حقول وآفاق متعددة من صفتي البحر الأبيض المتوسط. ويتطرق الكتاب بالتحديد إلى تجاذبات النقاش الفرنسي-الجزائري حول الموقف من الاستعمار، تأثيراته ونتائجه ووفق أية شروط يمكن اليوم التأسيس لعلاقات تعاون حقيقية بين البلدين. فقد ظهر في مسار العلاقات الجزائرية-الفرنسية، ما بعد نشأة الدولة-الوطنية ما يسمى بـ "مشروع الصداقة الفرنسية الجزائرية" (ص 156) رغبة في تجاوز أحقاد الماضي. وقد أسهم قانون 18 أكتوبر 1999 في توطيد هذا المسعى، حيث أعطى إسما لحرب بلا إسم هي "حرب الجزائر". وتنتظر "الدولة الجزائرية منذ 2007 اعتذارا رسميا من فرنسا، الشيء الذي لم يقبل به حينها نيكولاس ساركوزي Nicolas Sarkozy". (ص. 62) والذي صرح بأنه "لا بد من تجاوز مسألة التوبة" (ص. 151). إن رفض التوبة يعني رفض جلد الذات (ص. 65). وقد توسعت المطالبة بالتوبة ردا على المادة الرابعة من قانون 23 فيفري 2005 المتعلقة "بالدور الإيجابي للاستعمار" والتي أفاضت حبرا كثيرا. وقد عرف الموقف الفرنسي المتصلب بعض التحسن واللين، بداية بتلميحات تخص مسؤولية الاستعمار والاعتراف بتراجيديا أحداث 8 ماي 1945 من طرف

¹ Khaznadar, I.-S. (2013), (dir.), *Aspects de la repentance*, Préface de Hélé Béji, Alger, Éd. Barzakh, p. 190.

سفير فرنسا (أوبير كولان دوفارديار Hubert Colin Verdière) في الجزائر في 27 فيفري 2005 (ص. 133). كما أن الرئيس الفرنسي فرنسوا هولاند François Hollande اعترف خلال زيارته للجزائر سنة 2013 بالمآسي التي تسبب فيها المستعمر.

ويظهر بداية، أنه من الصعب طرح هذا الموضوع اليوم نظرا لأن الحياة السياسية قليلة الصلة بالمبادئ الأخلاقية والدينية، فالفصل بين السياسي والديني، قد تم إقراره في كثير من النظم والحكومات. إن موضوع التوبة المدرج في الحياة السياسية المعاصرة يتضمن معاني أخلاقية ودينية، حيث أن "التوبة هي الإحساس بالحزن أو بالمصيبة المرتبط بوعي/الإحساس بالذنب بالنظر إلى غلطة ارتكبت" (ص. 182). وأين لا تكون "التوبة إلا طلبا للعفو" (ص. 20). وهناك أصناف من التوبة، حيث تُصنف جرائم الدولة ضمن "الإثم السياسي ينتج عن واقع أن المواطنين مسؤولون عن جرائم الدولة المرتكبة باسمهم [...] أما الإثم الأخلاقي والجنائي، فهما يرتبطان بالأفراد فقط" (ص. 183) ويعتقد أوليفي لوكور فراند ميزون Olivier Le Cour Grandmaison أنه، بالنسبة للحالة الجزائرية-الفرنسية، فإن الاعتراف بالإثم يجب أن يكون من الطرفين (ص. 117). ما يجعل الطرفين يلجآن إلى الجدل من أجل تجنب ذلك (ص. 125). وي طرح إيمانويل تيري Emmanuel Terray السؤال الآتي: "ألا يرغب الذين يطالبون بالتوبة بأن يفشل مطلبهم ويبقى المعتدي في حالة اللا-توبة؟" (ص. 189).

ونظرا لأهمية المفهوم، يتم في بداية كل مقال التركيز على دلالاته المختلفة إضافة إلى البحث في غاياته والأهداف منه. إن "التوبة هي الإيمان في إمكان العدول أو التراجع عن الحكم. هي حرية ممنوحة للإنسان من أجل ألا يبقى سجين جرائمه أمام الخالق [...] ويمكن له أن يتصالح مع ذاته" (ص. 12). وتبين أهمية التوبة في كونها وسيلة من أجل منع الشعوب من إحقاق الحق بأيديها، خاصة وأن "المستعمرين السابقين يعتبرون أن لا شيء جيد يمكن أن يصدر من الأسياد القدامى الذين لم يبألوا تماما باضطهادهم [...] من غير أن يكون لهم الشجاعة في الاعتراف بمسؤولياتهم" (ص. 14). وإذا كانت التوبة ليس لها أي قيمة قانونية في محاكمات الإجرام فإنه، عندما يتم فتح باب التوبة، يصير ممكنا تعويض المتضررين حتى ولو من الناحية الرمزية. إن عدم الاعتراف

وعدم التوبة يمكن أن يكونا سببا في "الإرهاب المنتشر على أرض المستعمرين القدامى هو نوع من الحرب ما بعد الاستعمار التائهة على أرض هؤلاء المستعمرين ردا على غطرسة هؤلاء الذين أخفق مشروعهم التحضيري/الحضاري" (ص. 17). إن المشروع الكولونيالي كان شرا وقد أخفق، وليست التوبة إلا اعترافا بذلك (ص. 105). وهذا الرأي يتوافق مع إيمانويل تيري حول "متطلبات التوبة وواجب الحقيقة" (ص. 181).

وبيّنت الدراسات أن ماضي الدول الغربية مليء بالاستعباد، الاستعمار ثم المحرقة وجرائم الإبادة الجماعية... وبعد انتهاء الحرب العالمية الثانية، تم إخضاع الجناة بإنشاء محكمة نونبرغ Le Tribunal de Nuremberg للنظر في "المحرقة" وجرائم الألمان الأخرى. وقد فكر كثير من الفلاسفة في إنشاء محكمة تنظر في جرائم الحرب كما فعل برتراند رسل Bertrand Russell وسانده في ذلك جون بول سارتر Jean Paul Sartre وآخرون. ويرى إسماعيل سليم خزندار Ismaël-Sélim khaznadar أنه يمكن التأسيس للتوبة انطلاقا من الفلسفات الغربية الحديثة، فقد جعل بول ريكور Paul Ricœur "الضعيف fragile" موضوعا تحت نظرنا ورعايتنا" (ص. 21).

ومن الصعوبات التي تطرحها التوبة -باعتبارها عدولا عن الظلم- تتمثل في أنها ليست من شيم العدالة كمؤسسة، فحسب فرانسوا ماسبيرو François Maspero ليس للعدالة توبة، والدليل على ذلك قضية دريفوس Dreyfus والذي، بعد أن تمت تبرئته، بقى مدانا ولاحقا فقط تم العفو عنه (ص. 143). إن انصباب المؤرخين على النظر في موضوع توبة الحكومات والدول عن أفعال الماضي، أي في الجرائم المرتكبة في حق البشرية أو حق الشعوب، ليس من مجال اختصاصهم. ولكن هذا الأمر يعني لدى الشعوب الكثير، لأن مثل تلك الجرائم لا تنفك تُسترجع على مستوى الذاكرة الفردية والجماعية، ما يعني أن التاريخ لا يمكن أن ينفلت من الذاكرة. ومنه، يمكن للتوبة أن تكون مختبرا للحقيقة وهذا بدوره يُسهم في الكتابة العلمية للتاريخ.

وقد ربط ميشال بومبارد-بورت Michèle Bompard-Porte -وفق رؤية تأصيلية للشر- العنف بالدوافع النفسية والإحالة إلى دراسات فرويد، مبينا أنه يوجد في الغرب نماذج من قتل الجماهير (ص. 38). ويعتبر أن النظام الرأسمالي لأوروبا الغربية بطل تعميم العنف، اغتيال الشعوب وإخضاعهم بواسطة التهيب

(ص. 45). وفي هذا الاتجاه نفسه أظهرت أطروحات صامويل هينتينغتون Samuel Huntington "ارتكاز الغرب على استعمال القوة" (ص. 64). ومنه يمكن التساؤل: أليس العنف المترسخ في الغرب مرتبطاً بالاعتقاد المسيحي بأن "الإنسان يولد مخطئاً" (ص. 182).

وبدل التوبة تطرح فرونسواز داستور Françoise Dastur "الحذر"، حيث أنه إذا كان التفكير في التوبة متجهاً نحو الماضي، فلا بد في المقابل من تأسيس هيئة أو وعي رقابي حذر لا يتغاضى عن مظالم اليوم (ص. 67). ليس للتوبة نفس النتائج لدى الجميع، فبعد أن توقفت سليمة غزالي عند المآسي التي تسبب فيها الاستعمار، فاضحة الصمت الذي لا يزال قابلاً هنا (ص. 72). بمعنى الصمت عن جرائم الاستعمار التي لا يمكن لتعاقب الأجيال محوها من الذاكرة (ص. 76). بعدها رأت أن إعلان مذنب الأمس عن توبته يعتبر فرصة للانسحاب من مسرح الكارثة. (ص. 84) إن أعظم كوارث النظام الكولونيالي حسب خزندار، أنه يربط الناس بالماضي (ص. 86) ما أدى إلى إحداث قطيعة في تاريخ الشعوب المستعمرة (ص. 89)، وجعل ولادة الإنسان -في إطار الدولة الوطنية- يحصل بفعل عملية قيصرية، إضافة إلى أنه يشمل احتياطياً من الأسئلة (ص. 106). إن دين المستعمر (ص. 93). مرهون بالتوضيح، الذي يعني جمع مجموعة أوراق مدموغة بلغز (ص. 104). التوضيح يعني جمع ما لا نفهمه (ص. 104).

في الأخير، تكمن أهمية الكتاب حسب نظرنا في أنه يفتح آفاقاً للتفكير ليس فقط في حاضر وماضي العلاقات الجزائرية-الفرنسية، بل إنه دعوة صريحة للتفكير في العلاقات بين جميع الشعوب والدول من منطلق حوار أو صراع الحضارات، خاصة عندما تكون علاقات القوى بين هذه الشعوب غير متكافئة أو في حالة ما إذا كان يجمعها ماض حافل بأفعال آثمة ومجرمة في حق أحدها. وتدعونا أعمال الكتاب أيضاً للتفكير في أصل الشر في العالم والبحث عن الحلول المناسبة والتي نجدها متعددة وكامنة في التوبة، الحذر، التوضيح، الاعتراف بالمسؤولية والحوار.

محمد حيرش بغداد

PROGRAMMES NATIONAUX DE RECHERCHE
HISTOIRE, PRÉHISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE

PNR 29

الأبرشيات في مقاطعة نوميديا في الفترة المسيحية القديمة

تحت إشراف
حاجي ياسين رابح

Editions | DGRSDT
CRASC

أخبار علمية

يقول جان لوفيفر "اتخذت من رهبة الموت رقصة"
"مسرح عبد القادر علولة (1939-1994) بين النص والخشبة"، ملتقى دولي
من تنظيم وحدة البحث حول الثقافة والاتصال واللغات والآداب والفنون
(السانيا- وهران) يومي 10 و11 مارس 2014

شارك في الملتقى 35 مت دخلا قدموا من داخل الوطن ومن خارجه. في اليوم
الأول قدم بن عمر مدين (جامعة أكس إن بروفنس- فرنسا) محاضرة افتتاحية
بعنوان "عبد القادر علولة من خلال شخصياته المسرحية أو سيرة ممسرحة لكاتب
مسرحي درامي" (باللغة الفرنسية). ثم تلى ذلك جلستان، أولاهما متعلقة بـ "
الكتابة الدرامية عند عبد القادر علولة". أما الثانية، فتناولت "الإنتاج المسرحي".
وفي اليوم الثاني نُظمت ثلاث ورشات متوازية: الأولى كانت عن "إشكالية اللغة
والترجمة في مسرح علولة" والثانية عن "الاقتباس، التناص والتأويل في مسرح
علولة". والثالثة تطرقت إلى "خصوصية وعالمية مسرح علولة (الدراسات
المقارنة)". وفي مساء اليوم الثاني حُصصت جلسة من أجل تقديم "الشهادات"،
حيث أمكن لعدد من الأصدقاء وأفراد العائلة والمهتمين بالمسرح تقديم شهاداتهم
حول مسار الفقيه، شخصيته الإنسانية ورؤيته للمجتمع وللعالم. ومن هؤلاء:
رجاء علولة (رئيسة مؤسسة عبد القادر علولة)، بوزيان بن عشور (صحفي،
مسرحي وروائي)، غوثي عزري (مدير مسرح علولة بوهران)، واسني الأعرج
(روائي وأكاديمي)، مراد سنوسي (كاتب مسرحي)، خالدية داودية (ممثلة
بالمسرح الجهوي لوهران)، عمر فاطموش (مدير مسرح بجاية) وفضيلة حشماوي
(ممثلة مسرح). ويمكن حوصلة هذه الشهادات والمداخلات فيما يلي:

ولد عبد القادر علولة في مدينة الغزوات (تلمسان) سنة 1939 وانضم إلى المسرح
الوطني الجزائري وساعد على إنشائه عام 1963. كانت أعماله في الغالب بالعامية
الجزائرية والعربية. انظم علولة إلى المسرح الوطني الجزائري كمثل وانتقل لاحقا
للكتابة والإخراج المسرحي بمسرحيتي "العلق" ثم "الخبيزة". ويظهر في كل ذلك
تأثره بـ بريخت. وفي 1972 صار مديرا للمسرح الجهوي بوهران متفاعلا مع مناخ
الثورة الزراعية ونضال الطبقة العمالية من أجل توزيع عادل للثروة. وفي هذه

الأجواء أسهم بنص مهم سمته الفرقة بـ "المائدة". وبعد تنقلات كثيرة في الأرياف والمناطق النائية بدأ يتعرّف على خصوصيات الثقافة الشعبية ومن ثمة تغيرت رؤيته للمسرح الأوروبي. استفاد المسرحي من التجربة الميدانية والاجتماعية من أجل إدخال التعديلات اللازمة على الأداء المسرحي، استجابة لتمثلات الشعب وثقافته. وقدم لاحقا هذه التجربة والرؤية الجديدة في المسرح الوطني الجزائري. وعمق مع محمد جليد فهمه للثقافة الشعبية ومستويات التلقي فيها وجمالياتها، فاقترب من مسرح الحلقة وفنون القول والحكي الشعبيين، مع الاحتفاظ لنفسه بمسافة وسطى بين توظيف وحدات الاتصال في أنماط التعبير الشفهية ونظريات المسرح الحديثة والمعاصرة. إنها وضعية وسطى بين السرد والفعل في المسرح الأرسطي. اعتبر أن اكتشاف الجمهور ومعرفة طريقة رؤيته للعالم هو شرط اكتشاف المسرح الجديد. في 1985 أسس مع زملاء له "تعاونية أول ماي المسرحية". واستطاع تحويل نصيب من العائدات للعمل الخيري (المرضى والأيتام). وأنتج لاحقا مسرحية "الأقوال" ثم "الأجواد" ثم "اللثام". وكان على الممثلين مجازاة التحويلات التي كان يريدها علولة على مستوى الأداء والغناء والانتقال من السرد إلى التشخيص وتغطية فراغات الخشبة أو الركن قليل الديكور بأجسادهم المتحركة والمتموجة التي لا تنفك تنتقل من زاوية لأخرى لتشد انتباه المتفرج كاشفة في كل مرة عن وضعية غير متوقعة وعدد من الإيماءات وتغير نبرات الصوت والقفز العشوائي... وبالتالي تصير هي بحد ذاتها ديكورا. الممثل في تلك الأعمال ليس ممثلا تقليدياً يحفظ نصا ويتدرب على دور يقدمه للجمهور، إنه ممثل يشارك في صنع النص ويكيفه حسب الوضع ويضطر لأن يبدع كل لحظة ذاته بواسطة جميع التقنيات والمهارات المسرحية ومهارات الحياة الفطرية والمكتسبة. إنه الممثل الذي يبذل جهدا حتى يستنهك كلبية. وقليل من الفنانين الموهوبين أمثال سيرات بومدين أو محمد حيمور... استطاعوا التعامل مع الشخصيات المعقدة والمزدوجة في تلك المسرحيات. وفي هذه الظروف يصير المتفرج متفاعلا إيجابيا بسبب إثارة خياله بالصور والإيحاءات والمفردات الشعبية ذات الصلة الوثيقة بثقافته. وقناعة الجمهور بهذا النوع من المسرح وتعاطيه أو تفاعله معه هي التي ستجعله يمول مسرح "تعاونية علولة المسرحية" عندما عجزت أو لم ترغب الدولة في تمويلها. وفي السنين الأخيرة من عمره زار علولة القاهرة سنة

1992 بمناسبة مهرجان القاهرة التجريبي والذي كرم فيه. وتم اغتيال الفقيه شهر رمضان 10 مارس 1994.

وتعميقا لهذا المسار، بيّن مدين بن عمر أن مسيرة الفقيه واكبت بداية تأميم المسرح في الجزائر عام 1963. علولة وطني وجزائري ولكن بطريقته الخاصة، لأنه يميل إلى هدم جدران القومية لصالح العالمي، فهو رجل المساحات المفتوحة، يفتتح ويكتشف. ويضعه عبد الخالق درار ضمن "المسرح العربي الجزائري". ويعتبر أنه كانت لديه مهمة تثقيف الجماهير الريفية. كان مهوسا بالمسرح وبالسياسة أيضا، فقد تضامن وناضل بجانب الفئات العاملة والكاشرين، محوّل المسرح إلى ما يشبه البرلمان. أحمد شنيقي بدوره أوضح كيف أن الفقيه عمل على كسر القيود ومعايير الممارسة التي لا تستجيب لاحتياجات الجمهور. في عام 1972 وفي مسرحية "المائدة"، بدأ يبحث في أشكال "ما قبل المسرح". وبين عامي 1972 و1974، أدخل في مسرحياته "الحلقة" و"المداخ". وسعى في تجاربه الأولى إلى تحرير هذا الفن من مبنى المسرح (المكان المغلق/المؤسسة) وتحويله إلى حدث شعبي. كانت الجماهير الشعبية في المركز، حيث بدأ الفنان جولاته في القرى والمناطق الريفية يقدم مسرحياته في الهواء الطلق، الشيء الذي سمح بتقريب المشاهدين من العرض. واعتبرت حموش باي أن أسد وهران يشبه المسرحي الإسباني لوركا، لأنهما تقاسما المصير نفسه، قتل الأول عام 1936 والثاني عام 1994. كان كلاهما في مسار تأسيس مسرح جديد. أحبا العمل في القرى والمناطق الريفية. كانا متآخين مع الجميع، يكره كلاهما الرجل الذي يضحى بنفسه من أجل فكرة مجردة. المسرح في نظرهما ليس شيئا يتم فقط بالموهبة والنصوص الجميلة... ولكن يتطلب جهدا نفسيا (الأعصاب) وكثيرا من المعاناة الجسدية. وبالنسبة لـ سهام كلال، فإن العمل المسرحي والأدبي لا يمكن أن يولد من العدم. في البداية، كانت الممارسة المسرحية في الجزائر بعيدة عن جذب الجمهور، نظرا لاستعمال اللغة العربية الكلاسيكية. ولكن ومن أجل تجاوز هذا العائق، أدرج علولة اللغة الشعبية وشخصية "القول" في أعماله واستعان بشخصية "جحا" التي حققت وصلة بين الجزائر والعالم العربي. وكان للفكاهة والسخرية مكانة كبيرة ضمن مسعى جذب المشاهد وصولا إلى "الفرجة".

المسرح ثقافة وبناء ناتج عن وعي ورغبة في البقاء في العالم والتفاعل معه ومقاومته ونقل تجربتنا تلك إلى الجمهور (الآخر) بطريقة فنية وجمالية تنم عن

رؤية واضحة للعالم. ومنه، فإن فعل الالتزام والنضال لصيقيين بالمسرح. لا يتعلق الأمر في مسرح علولة بتدخل "فوق طبيعي" يتم بنزول الإله كما في المسرح اليوناني بواسطة آلة Deus ex machina من أجل حل مشكلة معقدة. لا يأتي الحل من كاتب السيناريو أو من الممثل على الخشبة، بل من الجمهور الذي يعيش العرض بكليته ويتفاعل معه ويستخدم عقله ومخيلته وعواطفه من أجل التعرف على حقيقة المشكل وحله. الحقيقة ليست على الجهة الأخرى (الخشبة، الممثلين، المخرج، السيناريو...)، بحيث على الجمهور أن يتعلمها ليصير راشدا وواعيا. الحقيقة كما يتصورها الفقيه نتاج تفاعل وحوار وتبادل وتثاقف. إنها الحقيقة على شاكلة المنهج السقراطي. يحاور الفيلسوف عامة الناس متهمكا ومستتهرا، من أجل توليد الحقيقة منهم. ويعتقد أفلاطون أنهم يعرفون الحقيقة لأنه كانت لهم تجربة مسبقة نسوها لسبب ما (صدمة السقوط) ولكن يمكن توليدها من جديد. يكفي التساؤل والشك والبحث في أعماق ذواتنا لإيجاد الحلول والإجابات. ويصير وجود الآخر (الأنيس والرفيق) فرصة سانحة لذلك.

محمد حيرش بغداد

ملخصات

جيلبار مينيه: الجزائر والجزائريون في النظام الكولونيالي. مقارنة تاريخية-إستطوغرافية

مع الغزو الوحشي الفرنسي للجزائر وطرد أهلها من أراضيهم الزراعية، وتدهور قيمة التعليم والثقافة العربيين، في نطاق ضيق خاص باللغة الفرنسية، أقام التقليد التاريخي الاستعماري الفرنسي جزائراً متماشية مع الأساطير الفرنسية. وعلى الرغم من المقاومة، العلنية أو الخفية للشعب الجزائري، أصبحت الجزائر جزء من قصة وطنية فرنسية وسط أوهام إثنية عرقية. لقد عرف النظام الاستعماري شكلاً جامعاً بين العسكري والسياسي مما أدى إلى سياسات استعمارية متنوعة و من ثم يمكن اعتبار "الفرص الضائعة" خرافة، فالفرص لا تكون ضائعة إلا بوجود محاولة لذلك.

ومع ذلك، فإن المؤرخ يجب أن يأخذ في الاعتبار تاريخ "الزمن الطويل" (بروديل). أصبح هذا المغرب الأوسط، الذي أصبح يعرف بالجزائر، يتأرجح بشكل دائم بين التقسيم الاجتماعي ومحاولات بناء الدولة. إضافة إلى العودة الثقافية إلى مزيج متوسطي. ولا شك أن الهيمنة الاستعمارية استندت إلى الوحشية، ولكن ليس من دون تداخل تدريجي مع الفرنسيين والصدمة التي تركها كل ذلك. فالهوية الجزائرية مثل أية هوية، ليس لها مصدر واحد بل تحددها معايير متعددة، وهي هوية لا يمكن فصلها عن الاستعمار الفرنسي، الشيء الذي نجده بدرجة في حالتي تونس والمغرب. الكلمات المفتاحية: وقت طويل - استعمار - أساطير - تحديد الهوية.

جيل مونسرون: قفل بمفتاحين. القطيعة مع التاريخ الرسمي في فرنسا والجزائر

تصطدم كتابة تاريخ احتلال الجزائر بعدة صعوبات، سواء في فرنسا أو في الجزائر ولكنها تختلف بحسب كل بلد، ففي فرنسا، تعود أسبابها إلى استمرار الأفكار الكولونيالية؛ أما في الجزائر، فهي تعود إلى التمثلات المبسطة لتاريخ رسمي طبق بعد 1962 على تعقيدات تلك الحقبة. فالرؤى المتقاطعة لمؤرخي البلدين تعد ضرورة، ذلك أن الحواجز المختلفة تتقابل بشكل متبادل. ستخدم استمرارية التمثلات الكولونيالية من الجانب الفرنسي غالباً في الجزائر كمبرر للتاريخ الرسمي كما أن استمرارية التاريخ الرسمي من الجانب الجزائري

تستخدم كحجة في فرنسا لعدم التشكيك في التمثلات القديمة، في حين إن الدراسات التاريخية في الجزائر التي توثق بأكبر دقة علمية جرائم الاستعمار الفرنسي تسهّل مهمة المؤرخين في فرنسا، عكس استدعاءات المتابعات القانونية، التي تستخدم في الحال من قبل الخصم بفرنسا.

الواقع أن أعمال المؤرخين من البلدين تكمل بعضها بعضا، وكأن كلاً منهما يمتلك أحد مفتاحي قفل مزدوج يجب فتحهما في وقت واحد.

الكلمات المفتاحية: الجزائر - فرنسا - الأفكار الكولونيالية - تمثلات - تاريخ رسمي.

صادق بن قادة: وهران (1962، 1994) أو استرجاع الذاكرة في القصص القصيرة لآسيا جبار

يعود مبعث اهتمامي بمجموعة القصص القصيرة لآسيا جبار والمعنونة بـ " وهران، لغة ميتة" إلى اشتغالي ببحث حول ضحايا " منظمة الجيش السري" بوهران في الفترة الممتدة بين 1961-1962. روائية وقصص قصيرة، كانت جبار روائية جزائرية أدخلت وهران ككيان فضائي في كتاباتها الروائية.

لا يمكن اعتبار "وهران، لغة ميتة" بشكل دقيق بعمل روائياً، ولكن مجموعة قصص قصيرة كتب بين شهري أوت وأكتوبر 1996 بباريس: وهران، لغة ميتة (L'attentat et le corps de Félicie).

تقتبس المؤلفة عن ذلك وهي كاتبة سيناريو ومخرجة، من الكتابة السينماتوغرافية تقنية جمع المشاهد بالقيام من خلال أسلوبها القصصي بـ"الرجوع إلى الخلف في حرب البارحة"، واضعة بذلك رابطاً مباشراً بين مختلف "الفاعلين في الأماكن نفسها وفي فترات مختلفة: سياسة "الأرض المحروقة" لمنظمة الجيش السري، اليوم الدامي المتمثل في 5 جويلية 1962 ومجازر الأهالي ومقتل المثقفين من طرف (الإرهاب) (1992-1999).

الكلمات المفتاحية: وهران - 1962 - 1992 - عنف سياسي - آسيا جبار - كتابة روائية.

عمّار محند عامر: الولايات التاريخية في أزمة جبهة التحرير الوطني لصائفة 1962

لعبت الولايات التاريخية في جيش التحرير الوطني دورا جوهريا في مسار استقلال الجزائر عام 1962 وذلك في إعادة تكوين موازين القوة داخل جبهة التحرير الوطني. يعد أن هُمّشت سياسيا ابتداء من 1957، كوّنت الولايات بين 19 مارس (وقف إطلاق النار بين جبهة التحرير الوطني و فرنسا) و 20 سبتمبر من خلال إطلاق سراح القادة العسكريين في 18 مارس 1962) قوة سياسية وعسكرية كبرى.

تشمل هذه المساهمة انتخاب المجلس التأسيسي مواضيع متعددة: التحالفات، إعادة التشكيل السياسي (جبهة التحرير / جيش التحرير)، المعارضة داخل جيش التحرير، أولوية السياسي على العسكري / العلاقات بين جيش التحرير (في الداخل) / أركان الجيش العام (جيش الحدود) التاريخ المحلي لكل ولاية.

دراسة الولايات في سنة 1962 نرجع فيها إلى أهمية جزء أساسي من تاريخ الجزائر المعاصر والذي يتمثل في مصير مؤسسات حرب التحرير الوطنية.

الكلمات المفتاحية: نظام الولايات - أحمد بن بلة - جيش الحدود - الحكومة المؤقتة - جبهة التحرير - جيش التحرير.

هارتموت إلسينهانز: حرب فرنسا في الجزائر: رؤى متقاطعة ووقائع مقابل تأويلات

أعطى غياب القوى النيوكوالمالية المجال لإندلاع حرب الجزائر، فلقد نجح الاستعمار في صناعة رأى عام مغالط، إذ أقحم الجيش في السياسية وتحوّل إلى جماعة ضاغطة لكن دون قاعدة شعبية أساسية. بالمقابل، فإن الجمود الفرنسي سمح لجبهة التحرير الجزائرية بإيقاف التدخل الاستعماري الجديد من جهة، ومن جهة أخرى فإن فرنسا بفقدانها مكانتها كقوة عظمى كان لزاماً عليها قبول الحلّ الذي تدافع عنه جبهة التحرير الوطني.

يكمن اسهام الجنرال ديغول في قدرته على التأثير في الراي العام الفرنسي لقبول التطورات الهامة دون حدوث أزمة كبرى وتفادياً لحرب أهلية في فرنسا.

بالحديث عن تراجيديا هذه الحرب، تخفي الأسطوغرافيا الفرنسية ميكانزمات جوهريّة للوقت الإضافي غير المجدي الذي أخذته هذه الحرب.

الكلمات المفتاحية: الحرب والإسطوغرافيا الفرنسية - الاستعمار الجديد - الجزائر -

فرنسا.

نيك باس: "أنقذوا طفلاً". الدعم الإنساني الهولندي للاجئين الجزائريين خلال حرب الجزائر 1954-1962

يدور موضوع هذا المقال حول الدعم الإنساني الذي خصصته هولندا للاجئين الجزائريين بالمغرب وتونس خلال حرب التحرير بالجزائر (1954-1962). على المستوى السياسي لم يثر الصراع الفرنسي الجزائري الإهتمام في لاهاي، لم يلفت النزاع، ذلك أن هولندا بوصفها قوة كولونيالية، كانت في صراع مع أندونيسيا حول غينيا الجديدة. بالمقابل، انطلاقاً من 1957، في وسائل الإعلام والرأي العام، بدأ الإهتمام بالقضية يتزايد تدريجياً. ومنذ 1959، أصبحت المسألة إذن مسألة تجنيد متزايد. من خلال تأسيس لجان تهدف إلى زعزعة الرأي العام (مثل لجنة عمل إعلام الجزائر) (Action, Information, Algérie)، وذلك بتنظيم الحملة التلفزيونية "أنقذوا طفلاً" والتي حققت نجاحاً غير متوقع.

الكلمات المفتاحية: حرب الجزائر - تدويل - تلفزة - هولندا - انقذوا طفلاً - اللاجئين الجزائريون.

محمد قويدري: الاستعمار، الاستقلال والتنمية البشرية في الجزائر: أية حصيلة؟

قام البرلمان الفرنسي سنة 2005 بالتصويت على قانون يعترف بالأمة والإسهامات الوطنية للفرنسيين العائدين إلى فرنسا سنة 1962. ويثير هذا القانون مسألة المحاسن الاستعمارية التي طرح نفسها بشمال إفريقيا. وقد أدى تبني هذا القانون إلى أزمة راسخة في الذاكرة بين فرنسا والجزائر وضعت إلى غاية الساعة العلاقات بين البلدين وكذلك بين الشعبين في حالة حرج. وقد طرح هذا القانون بفرنسا أيضاً مشكلاً بين المثقفين والسياسيين، وبالخصوص المؤرخين الذين يعتبرون أنه دفع بهم بشكل عنيف، وبطريقة تسلطية في هذه المسألة.

أثار هذا القانون في الجزائر ردود فعل العديد من السياسيين ولكن قلة من الباحثين رفعت التحدي. بالاعتماد على الأدوات المتمثلة في "المؤشرات التي يمكن التحقق من صحتها موضوعياً" المتعارف عليها اليوم دولياً، يقدم هذا المقال إسهاماً جامعياً متواضعاً في النقاش الدائر حول محاسن مساوئ الاستعمار. وأفضل ميدان يمكن أن يتم فيه ذلك هو ميدان التنمية البشرية. كونها غاية كل سياسية تنموية تعتبر الصحة والتربية ميدانين مُعترف بهما من دون منازع بوصفهما عمودي التنمية البشرية.

وتحليل تطوّر مؤشرات التنمية البشرية في هذين الميدانين، يبيّن أنّ المستفدين الحقيقيين من فوائد الاستعمار هي الفئة القليلة من السكان الأوربيين المستعمرين الذين ارغمتهم ظروف الحياة الصعبة على مغادرة أوطانهم الأصلية. بالمقابل، فإنّ الألوف من السكان الأصليين الأكثر عدداً ثمّ تفجيرهم وطمس معالم ثقافتهم واستعبادهم ما يقارب قرناً ونصف قرن من الزمن.

الكلمات المفتاحية: الجزائر - فرنسا - التاريخ الاستعماري - التنمية البشرية - محاسن الاستقلال - مساوئ الاستعمار.

عبلة غزيل: ثلاثة ردود أفعال "جزائرية" حول مستقبل الجزائر 1830-1834

تبقى السنوات الأولى للاحتلال الفرنسي للجزائر أقلّ معرفة وأقلّ دراسة؛ إذ عادة ما يركز التاريخ على المقاومات الشعبية من خلال الشخصيات الأكثر شهرة كالأمير عبد القادر، احمد باي، المقراني... لكن ماذا عن المقاومة السياسية؟ كيف تمّ تناول المسألة الجزائرية على المستوى السياسي في الوقت الذي كانت المناطق الريفية تحضّر للمقاومة؟

من أجل ذلك تهتم هذه الدراسة بثلاثة شخصيات "لإيضاح المستوى السياسي" وهي حمدان خوجه احمد بوضربة والشيخ الحاج سيدي سعدي، ويختلف كل واحد منهم في موقفه وانتمائه الجماعاتي، ولكن لم يتردّد أي واحد منهم في الدفاع عن مصالح المجتمع كلّ حسب رؤيته للأشياء.

حتى إن تعدّدت طرائقهم وألّم بها نوع من الغموض، فإنّ هدفهم كان واحداً إنقاذ مستقبل الجزائر.

الكلمات المفتاحية: المقاومة السياسية - الجزائر - الاستعمار - مدينة الجزائر - 1830.

محمد غالم: المؤرخون الجزائريون والمرجعية الخلدونية

تناول التاريخ الخلدوني ظاهرة تاريخية بأبعادها الاجتماعية والسياسية وهو بذلك يذكّرنا بمدرسة الحوليات الفرنسية من حيث الثورة على تاريخ التقليدي؛ فابن خلدون قطع أشواطاً هامّة، من حيث المنهج والقواعد النظرية لبناء تاريخ جديد.

نتساءل في هذا المقال عن السبب الذي أدى إلى إهمال المؤرخين الجزائريين المعاصرين للمرجعية الخلدونية، في الوقت الذي كان لزاما عليهم إعادة قراءة الإرث الخلدوني باهتمام أكبر. يتموضع الخطاب التاريخي في الجزائر بين الأساس المعرفي والمحتوى الإيديولوجي (الوطنية الضيقة)، يأخذ من المدرسة التاريخية الاستعمارية معارفها وأدواتها المنهجية وإن كان يخالفها من حيث حكمها على تاريخ الجزائر.

الكلمات المفتاحية: الجزائر - ابن خلدون - التاريخ - الإيديولوجيا - الأسطوغرافيا.

فؤاد صوفي: الأرشيف الجزائري سنة 1962: الإرث والنهب

ما هي مكانة الأرشيف في تسيير البلد وفي صناعة تاريخه؟ كيف العمل إذن إذا كان الأرشيف موجودا في البلد المستعمر قديما، و لم نتوقف عن المطالبة بإعادته؟ كيف يمكن أن يكون وضعه، ولكن كيف حدثت هذه السرقة؟ ماذا أثمرت الخمسون سنة من الحوار و المبادلات الثنائية؟ السياق التاريخي مهم جدا من أجل فهم قادة البلد في 1963 والذين لم يولوا أهمية للبعد الأرشيفي للسيادة بسبب انشغالهم بالمشاكل الراهنة المتعلقة بتلك الفترة.

ما هو واقع هذا الملف اليوم، المفتوح منذ 1963، وكيف يمكن فهم كلا الطرفين؟

الكلمات المفتاحية: الأرشيف - التاريخ - الجزائر - فرنسا - السيادة الوطنية.

هدي سعدي: نظام الحماية والقانون. إيالة تونس بين ميثاق 1861 والنظام الكولونيالي الفرنسي

نحاول من خلال هذا المقال مساءلة الاستعمار ونظام الحماية حول مصير أول دستور في العالم العربي الإسلامي الذي تم وضعه سنة 1861 والاستقبال الذي حضا به لدى المجتمع الفرنسي. لقد حاولنا فهم الحواجز والرفض الذي واجهه هذا التاريخ بما في ذلك اللحظات العنيفة للاستعمار الفرنسي. يبدو أن الفرنسيين فرضوا على أنفسهم " رقابة ذاتية " يضاف إليها " رقابة الدولة"، فهم لا يريدون ولا يقبلون ولا يتقبلون أن تكون الجمهورية قد خانت قيمها واخترقت القانون التونسي باحتلال أقاليم أخرى والقضاء على حقوقها.

ما الذي حدث أثناء فترة الحماية سنة 1881 ؟ فالنظام الاستعماري القائم في تونس هو انكار حقيقي لأفكار 1789 حيث ضربت كل حقوق الإنسان والمواطن عرض الحائط . فبدلا من المساواة خلق الاستعمار مجتمعا بوتيرتين مختلفتين مفرقا بذلك بين المجتمع التونسي والمجتمع الكولونيالي، ومن المبادئ الأخرى التي تم خرقها من قبل دولة القانون هو القانون التونسي الذي لا وجود له.

الكلمات المفتاحية: الحماية - الاستعمار - الدستور - الأهالي - الجمهورية.

مركز البحث في الأنثروبولوجيا الاجتماعية و الثقافية

القطب الجامعي - USTO - بئر الجير - وهران - الجزائر

CRASC - ص.ب. 1955 - وهران المنور

الهاتف +213 41 72.06.95 / +213 41 72.07.03 فاكس +213 41 72.06.98

البريد الإلكتروني Site web : <http://www.crasc.dz> insaniyat@crasc-dz.org revues@crasc.dz

طلبة

الإسم أو المؤسسة.....

العنوان.....

الهاتف..... التلکس..... الفاكس.....

المجلد X، 2006

- * العدد 31: الدين، السلطة و المجتمع (نافد)
 * العددان 32-33: الامتزااحات المعاربية
 * العدد 34: الرياضة. ظاهرة و ممارسات

المجلد XI، 2007

- * العددان 35-36: قسنطينة. مدينة في تحول
 * العدد 37: المعيش، التمثلات و المناقفة
 * العدد 38: المحلي في تحول

المجلد XII، 2008

- * العددان 39-40: رؤى حول الماضي و رهانات الذاكرة في الحاضر (نافد)
 * العدد 41: الطفولة و التنشئة الاجتماعية (نافد)
 * العدد 42: الأقاليم الحضرية بالبلدان المعاربية

المجلد XIII، 2009

- * العدد 43: الخطاب الأدبي و الدّيني في الفضاء المعاري
 * العددان 44-45: مدينة الجزائر : ميتربول في تحول (نافد)
 * العدد 46: ألسنة و ممارسات خطابية

المجلد XIV، 2010

- * العددان 47-48: جماعات، هويات و تاريخ (نافد)
 * العدد 49: معرفة و ديناميات اجتماعية
 * العدد 50: عدد متنوع

المجلد XV، 2011

- * العددان 51-52: الصحراء و هوامشها (نافد)
 * العدد 53: اجيل : سكان و ثقافات
 * العدد 54: تيزي وزو و منطقة القبائل: تحولات اجتماعية و ثقافية

المجلد XVI، 2012

- * العددان 55-56: الشباب بين الحياة اليومية و البحث عن الهوية
 * العددان 57-58: الجزائر خمسون سنة بعد الاستقلال: (1962-2012) بين الاستمرارية و التغير

المجلد XVII، 2013

- * العدد 59: الأسرة. ممارسات و رهانات مجتمعية
 * العددان 60-61: المدرسة رهانات مؤسساتية واجتماعية
 * العدد 62: عدد متنوع

المجلد XVIII، 2014

- * العددان 63-64: الحّمّام في البلدان المتوسطة

المجلد I، 1997

- * العدد 1: العمل (نافد)
 * العدد 2: الفضاء المسكون (نافد)
 * العدد 3: ذاكرة و تاريخ (نافد)

المجلد II، 1998

- * العدد 4: الأسرة الأمس و اليوم (نافد)
 * العدد 5: المدن الجزائرية (نافد)
 * العدد 6: المدرسة : مقاربات متعددة

المجلد III، 1999

- * العدد 7: فلاحون جزائريون ؟
 * العدد 8: الحركات الاجتماعية و الحركات الجموعية (نافد)
 * العدد 9: المغرب : ثقافة، غيرة

المجلد IV، 2000

- * العدد 10: العنف : مساهمات في النقاش
 * العدد 11: المقدس و السياسي
 * العدد 12: إشكالية التراث

المجلد V، 2001

- * العدد 13: بحوث عمرانية
 * العدد الخاص 14/15: أبحاث أولية 1

المجلد VI، 2002

- * العدد 16: وقائع، ممثلون، و تمثلات المحلي في الجزائر
 * العددان 17/18: لغات و مجتمع

المجلد VII، 2003

- * العددان 19/20: الإسطوريوغرافيا المعاربية: حقول و ممارسات
 * العدد 21: المخيال/الأدب-الأنثروبولوجيا
 * العدد 22: ممارسات معاربية للمدينة

المجلد VIII، 2004

- * العددان 23/24: وهران : مدينة من الجزائر
 * العددان 25/26: الجزائر قبل و بعد 1954 مقاربات ايستوغرافية و تمثلات (نافد)

المجلد IX، 2005

- * العدد 27: السوسيو-أنثروبولوجيا في تحول (نافد)
 * العدد 28: المجال - الفعاليات الاجتماعية - الغيرية (نافد)
 * العددان 29/30: أبحاث أولى 2

أسعار جديدة ابتداء من العددين 23-24 (2004)

الاشتراك السنوي			سعر النسخة		تعريف
مؤسسة	خاص	طالب	عدد مزدوج	عدد واحد	مجلة إنسانيات
2000,00 دج	1200,00 دج	800,00 دج	500,00 دج	350,00 دج	
90 €	60 €	40 €	28 €	18 €	

♣ يتعهد بدفع ثمن :
يتم الدفع :

نقدا

صك بنكي

الدفع لحساب

CRASC. CPA Hai Es Salem Oran 004 00 402 401 70 433 02 14

بالدينار الجزائري :

CRASC. CPA Hai Es Salem Oran 004 00 402 520 433 02 90 02 SWIFT CPA LDZAL XXX : بالعملة الأجنبية (€) :

التاريخ و الإمضاء